

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
WASHINGTON, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

[Cochez une case]

DÉCLARATION D'INSCRIPTION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 12 DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

OU

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT À L'ALINÉA 13(a) OU 15(d) DE LA LOI
INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

Pour l'exercice terminé le **31 octobre 2016**

Numéro de dossier de la Commission **1-14446**

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

(Dénomination exacte de l'inscrit telle qu'elle est indiquée dans sa charte)

Canada

(Province ou autre territoire de constitution ou d'organisation)

6029

(Numéro de code de la classification industrielle standard primaire (le cas échéant))

13-5640479

(Numéro d'identification d'employeur de l'I.R.S. (s'il y a lieu))

a/s Bureau du chef du contentieux

C.P. 1

**Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) M5K 1A2
416-308-6963**

(Adresse et numéro de téléphone des principaux bureaux de la direction de l'inscrit)

Glenn Gibson, The Toronto-Dominion Bank

31 West 52nd Street

New York, NY

10019-6101

212-827-7000

(Nom, adresse (y compris le code postal) et numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional)
du représentant pour signification aux États-Unis)

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(b) de la loi.

Titres de chaque catégorie

Actions ordinaires

Dénomination de chaque Bourse
où les titres sont inscrits

New York Stock Exchange

Titres inscrits ou devant être inscrits conformément à l'alinéa 12(g) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Titres pour lesquels il existe une obligation de déclaration conformément à l'alinéa 15(d) de la loi.

Sans objet

(Titre ou catégorie)

Pour les rapports annuels, indiquez en cochant la case pertinente l'information déposée avec le présent formulaire :

Notice annuelle États financiers annuels audités

Indiquez le nombre d'actions en circulation de chacune des catégories d'actions du capital-actions ou d'actions ordinaires de l'émetteur à la fin de la période visée par le rapport annuel

Actions ordinaires	1 857 587 302
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S	5 387 491
Actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T	4 612 509
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y	5 481 853
Actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z	4 518 147
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 1 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 3 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 5 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	20 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 7 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	14 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 9 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	8 000 000
Actions privilégiées de premier rang de catégorie A à taux fixe et à dividende non cumulatif, série 11 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	6 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 12 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	28 000 000
Actions privilégiées à taux rajusté tous les 5 ans et à dividende non cumulatif, série 14 (Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité)	40 000 000

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit 1) a déposé tous les rapports dont le dépôt est exigé en vertu de l'article 13 ou l'alinéa 15(d) de la loi de 1934 au cours des 12 mois qui précèdent (ou d'une période plus courte pour laquelle le déposant était tenu de déposer ces rapports) et 2) a été visé par de telles exigences de dépôt pendant les 90 derniers jours.

Oui Non

Indiquez en cochant la case pertinente si l'inscrit a présenté par voie électronique et affiché sur son site Web, le cas échéant, tous les fichiers de données interactifs qui doivent être présentés et affichés conformément à la *Rule 405* et au *Regulation S-T* (au sens de l'expression *Interactive Data File*) (article 232.405 de ce chapitre) au cours des 12 mois précédents (ou de la période plus courte au cours de laquelle l'inscrit était tenu de présenter et d'afficher ces fichiers).

Oui Non

Contrôles et procédures de communication de l'information

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures - Contrôles et procédures de communication de l'information* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport annuel de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Rapport d'attestation du cabinet d'experts-comptables agréés

L'information fournie sous la rubrique *Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires - Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)* de l'annexe 99.3 : États financiers annuels 2016 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Changements apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière

L'information fournie sous la rubrique *Normes et méthodes comptables – Contrôles et procédures – Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Expert financier du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 30 novembre 2016 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Code d'éthique

L'inscrit a adopté le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* (le « code ») comme son code d'éthique applicable à l'ensemble de ses employés et administrateurs, y compris le président du groupe et chef de la direction, le chef de groupe et chef des finances, et le premier vice-président et chef comptable de l'inscrit. L'inscrit affiche le code sur son site Web au www.td.com et s'engage également à remettre sans frais un exemplaire de son code d'éthique à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être faite par la poste, par téléphone, par télécopieur ou par courriel à l'adresse suivante :

La Banque Toronto-Dominion
Relations avec les actionnaires de TD
C.P. 1, Toronto-Dominion Centre
Toronto (Ontario) Canada M5K 1A2
Téléphone : 1-866-756-8936
Télécopieur : 416-982-6166
Courriel : tdshinfo@td.com

Le 16 mars 2016, une version modifiée du code a été déposée auprès de la SEC sur formulaire 6-K et affichée sur le site Web de l'inscrit.

Les principales modifications alors apportées au code comportaient notamment l'ajout de dispositions : a) à la rubrique 4 — *Protection de la confidentialité des renseignements* — pour rappeler explicitement aux employés que certaines obligations en matière de confidentialité s'appliquent également aux renseignements obtenus dans le cadre d'un emploi précédant avant d'entrer au service de TD; b) à la rubrique 7E — *Attestation annuelle* — pour préciser que les employés inactifs sont dispensés de l'exigence de remplir une attestation annuelle; c) dans diverses sections (Introduction et sommaire; 2D; 2E; 2F; 2G; 2K et 7B) — pour indiquer que le signalement des infractions à l'interne est encouragé mais n'est pas obligatoire (pour accentuer le fait que les déclarations peuvent être faites à des organismes externes). En plus de ces modifications, certaines autres modifications rédactionnelles, techniques, administratives et mineures ont été apportées au code.

Aucune dispense des dispositions du code n'a été accordée au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016 au président du groupe et chef de la direction, au chef de groupe et chef des finances, et au premier vice-président et chef comptable de l'inscrit.

Principaux honoraires et services comptables

L'information relative aux honoraires d'audit, aux honoraires pour services liés à l'audit, aux honoraires pour services fiscaux et aux autres honoraires qui est fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 30 novembre 2016 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Politiques d'approbation préalable des services d'audit et des services non liés à l'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 30 novembre 2016 est intégrée par renvoi dans les présentes.

Au cours de l'exercice terminé le 31 octobre 2016, la dispense des dispositions d'approbation préalable stipulées dans les règles applicables de la SEC n'a pas été utilisée pour des services se rapportant à des honoraires pour services liés à l'audit, des honoraires pour services fiscaux ou d'autres honoraires, et le comité d'audit n'a pas approuvé de tels honoraires visés par la dispense des dispositions d'approbation préalable.

Heures consacrées à l'audit attribuées à des personnes autres que les employés du comptable principal

Sans objet.

Arrangements hors bilan

L'information fournie sous la rubrique *Situation financière du groupe – Titrisation et arrangements hors bilan* de l'annexe 99.2 : Rapport de gestion est intégrée par renvoi dans les présentes.

Présentation sous forme de tableaux des obligations contractuelles

L'information présentée dans l'annexe 99.5 *Calendrier des échéances d'obligations contractuelles* est intégrée par renvoi dans les présentes.

Identification des membres du comité d'audit

L'information fournie sous la rubrique *Administrateurs et membres de la haute direction - Comité d'audit* de l'annexe 99.1 : Notice annuelle datée du 30 novembre 2016, identifiant les membres du comité d'audit de la personne inscrite est intégrée par renvoi dans les présentes.

Information sur la sécurité dans les mines

Sans objet.

Engagement

L'inscrit s'engage à fournir, en personne ou par téléphone, des services de représentants pour répondre aux demandes d'information faites par le personnel de la Commission, et à transmettre dans les plus brefs délais, lorsque le personnel de la Commission le lui demande, de l'information relative aux titres inscrits conformément au formulaire 40-F, aux titres à l'égard desquels découle l'obligation de déposer un rapport annuel sur formulaire 40-F ou aux opérations effectuées sur ces titres.

Comparaison avec les règles en matière de gouvernance du NYSE

Une comparaison entre les règles en matière de gouvernance du NYSE que doivent suivre les émetteurs nationaux des États-Unis et les pratiques en matière de gouvernance de la Banque Toronto-Dominion (dont la divulgation est requise en vertu de l'article 303A.11 du Manuel des sociétés inscrites au NYSE (NYSE Listed Company Manual)) peut être consulté à la page de régie d'entreprise du site Web de la personne inscrite au www.td.com/francais/governance.

Signatures

Conformément aux exigences de la loi de 1934, l'inscrit atteste qu'il respecte toutes les exigences de dépôt sur formulaire 40-F et qu'il a dûment fait signer le présent rapport annuel en son nom par le soussigné qui est dûment autorisé à cette fin.

Inscrit : LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Par : /s/ Norie C. Campbell

Nom : Norie C. Campbell

Titre : Chef du contentieux

Date : Le 1^{er} décembre 2016

UNITED STATES SECURITIES AND EXCHANGE COMMISSION
Washington, D.C. 20549

FORMULAIRE 40-F

RAPPORT ANNUEL CONFORMÉMENT AUX

ALINÉAS 13(a) ou 15(d) DE

LA LOI INTITULÉE *SECURITIES EXCHANGE ACT OF 1934*

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

N°	Annexes
99.1	Notice annuelle datée du 30 novembre 2016
99.2	Rapport de gestion
99.3	États financiers annuels 2016
99.4	<i>Industry Guide 3</i> – Rendement de l’actif, ratio de distribution et ratio fonds propres/actif
99.5	Calendrier des échéances d’obligations contractuelles
99.6	Ratios bénéfice/charges fixes
99.7	Code d’éthique
99.8	Consentement du cabinet d’experts-comptables indépendant inscrit
99.9	Attestation conformément à l’article 302 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>
99.10	Attestation conformément à l’article 1350 du titre 18 du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l’article 906 de la loi des États-Unis intitulée <i>Sarbanes-Oxley Act of 2002</i>

ANNEXE 99.1



La Banque Toronto-Dominion

NOTICE ANNUELLE

Le 30 novembre 2016

Documents intégrés par renvoi

Des parties de la présente notice annuelle (la « notice annuelle ») sont présentées dans les états financiers annuels consolidés (les « états financiers annuels ») et le rapport de gestion de la Banque (au sens des présentes) pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 (le « rapport de gestion 2016 ») et sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle.

	Pages de renvoi	Pages intégrées par renvoi	
	Notice annuelle	États financiers annuels	Rapport de gestion 2016
STRUCTURE DE L'ENTREPRISE			
Dénomination sociale, adresse et constitution.....	4		
Liens intersociétés	4		
DEVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ			
Historique des trois derniers exercices.....	4		6, 16, 29
DESCRIPTION DES ACTIVITÉS			
Revue des activités, y compris les placements à l'étranger		4-8	2, 16-29
Participation dans TD Ameritrade.....		58-59	25, 58, 99
Concurrence.....			62
Actifs incorporels.....		18, 21, 60-61	
Nombre moyen d'employés	6		
Prêt.....			34-47, 69-74
Politiques sociale et environnementale			98-99
Facteurs de risque	6		59-99
STRUCTURE DU CAPITAL			
Actions ordinaires.....	6	66-68	
Actions privilégiées	7	66-68	
Restrictions.....	7		
Notations	8		85
MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE			
Inscriptions sur les marchés	11		
Cours et volume des opérations	11		
Placements antérieurs	12	64	
DIVIDENDES			
Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre).....	13		
Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre).....	14		
Restrictions et politique en matière de dividendes de La Banque Toronto-Dominion		67	50
ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION			
Administrateurs et comités du conseil de la Banque	14		
Comité d'audit	19		
Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires	20		
Membres de la haute direction de la Banque.....	21		
Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction	22		
Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction	22		
Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires	23		
POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES			
Poursuites	24		
Mesures réglementaires	24	80	
MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES			
.....	25		
AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES			
Agent des transferts	25		
Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres.....	25		
INTÉRÊTS DES EXPERTS	25		
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	26		
ANNEXE A – Liens intersociétés			
ANNEXE B – Charte du comité d'audit			

À moins d'indication contraire, la présente notice annuelle donne des renseignements à jour au 31 octobre 2016.

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (au sens du présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC ») et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, y compris dans le rapport de gestion (le « rapport de gestion 2016 ») à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'activité, aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2017 », ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2017 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, le cadre réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme « croire », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « planifier » et « pouvoir » et de verbes au futur ou au conditionnel.

De par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique, financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, individuellement ou collectivement, de tels écarts incluent les risques notamment de crédit, de marché (y compris le risque lié aux actions, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et aux infrastructures), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque de mener à terme ses principales priorités, y compris la réalisation d'acquisitions et de dispositions et l'exécution de plans de maintien des activités et stratégiques et le recrutement, la formation et le maintien en poste des membres clés de la direction; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, l'Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude ou autre comportement criminel auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou les membres de son groupe, y compris relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et nouveaux règlements, y compris les lois fiscales, les lignes directrices en matière de suffisance des fonds propres en fonction des risques et les directives réglementaires en matière de liquidités, ainsi que de la modification et de l'application des lois et règlements en vigueur; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; l'intensification de la concurrence, y compris au moyen de services bancaires en ligne et mobiles et des concurrents non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêts négatifs); l'augmentation des coûts de financement et de la volatilité du marché causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les principales estimations comptables et les changements aux normes, conventions et méthodes comptables qu'utilise la Banque; les crises de l'endettement existantes et éventuelles à l'échelle internationale; et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » du rapport de gestion 2016, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à l'une ou l'autre des transactions ou à l'un ou l'autre des événements dont il est question à la rubrique « Événements importants » dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et la Banque avise les lecteurs de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes étayant les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion 2016 à la rubrique « Sommaire et perspectives économiques » et, pour chacun des secteurs d'exploitation aux rubriques « Perspectives et orientation pour 2017 », telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

STRUCTURE DE L'ENTREPRISE

Dénomination sociale, adresse et constitution

La Banque Toronto-Dominion (la « Banque » ou « TD ») et ses filiales sont collectivement connues sous la dénomination de « Groupe Banque TD ». La Banque, banque à charte de l'annexe 1 sous le régime de la *Loi sur les banques* (Canada) (la « Loi sur les banques »), a été constituée le 1^{er} février 1955 par suite de la fusion de The Bank of Toronto (constituée en 1855) et de The Dominion Bank (constituée en 1869). Le siège social de la Banque est situé au Toronto-Dominion Centre, King Street West et Bay Street, Toronto (Ontario) M5K 1A2.

Liens intersociétés

L'information relative aux liens intersociétés entre la Banque et ses principales filiales se trouve à l'appendice A de la présente notice annuelle.

DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DE L'ACTIVITÉ

Historique des trois derniers exercices

Au 31 octobre 2016, TD était la deuxième banque canadienne en importance selon la capitalisation boursière. Groupe Banque TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et sert 25 millions de clients dans des centres financiers partout dans le monde dans trois principaux secteurs d'exploitation : Activités de détail au Canada, incluant TD Canada Trust, Financement auto TD Canada, Gestion de Patrimoine TD (Canada), Placements directs TD et TD Assurance; Activités de détail aux États-Unis, incluant TD Bank, America's Most Convenient Bank, TD Auto Finance U.S., TD Wealth (U.S.) et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, incluant Valeurs Mobilières TD. TD se classe également parmi les plus importantes sociétés de services financiers en ligne du monde et compte environ 11 millions de clients en ligne et mobiles. Le 31 octobre 2016, l'actif de TD atteignait 1,2 billion de dollars CA. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange sous le symbole « TD ».

Pour de plus amples renseignements sur les secteurs d'exploitation de TD, voir les descriptions faites ci-après et aux pages 16 à 29 du rapport de gestion 2016.

Développement de l'activité canadienne

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., filiale de la Banque, a mené à terme la vente de l'entreprise de services institutionnels de la Banque, connue sous la dénomination Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de Banque Nationale du Canada.

Le 27 décembre 2013, la Banque, Aimia Inc. (« Aimia ») et Banque Canadienne Impériale de Commerce (« CIBC ») ont conclu une opération aux termes de laquelle la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, qui se composait essentiellement de comptes que détiennent des clients qui n'étaient pas des clients des services bancaires au public existants de la CIBC.

La Banque est devenue le principal émetteur de cartes de crédit Aéroplan, un programme de fidélisation détenu par Aimia, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Le 13 septembre 2016, TD Securities U.S. a annoncé son acquisition d'Alfred Fried & Company, courtier en valeurs mobilières établi à New York. L'acquisition est assujettie à l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation et au respect des conditions de clôture usuelles. La clôture de l'acquisition devrait avoir lieu au cours du premier trimestre de l'exercice 2017.

Le 12 octobre 2016, la Banque a annoncé la conclusion d'une entente en vue de la vente de ses activités de placement direct en Europe, au moyen de la vente des actions de TD Wealth Holdings (UK) Limited et de TD Bank International S.A. (Luxembourg) à Interactive Investor plc. L'acquisition est assujettie à l'obtention de l'approbation des autorités de réglementation et la clôture devrait avoir lieu au cours de l'exercice 2017.

Développement de TD Bank, America's Most Convenient Bank[®]

TD Bank, N.A., exploitée sous la dénomination TD Bank, America's Most Convenient Bank[®], est l'une des dix plus importantes banques aux États-Unis. Elle offre à ses clients une gamme complète de produits et services financiers par l'intermédiaire d'un réseau de plus de 1 200 succursales pratiques du Maine jusqu'à la Floride. TD Bank, N.A. est une filiale en propriété exclusive de la Banque.

Avec prise d'effet au 24 février 2015, TD Bank USA, N.A., filiale en propriété exclusive de la Banque, a prolongé son entente avec Target Corporation (« Target ») aux termes de laquelle elle continuera d'être l'émetteur exclusif des cartes de crédit de marque privée et co-marquées de Target à l'intention des clients de Target aux États-Unis jusqu'en mars 2025.

Le 1^{er} octobre 2015, la Banque, par l'entremise de TD Bank USA, N.A., a fait l'acquisition de la quasi-totalité des portefeuilles de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Nordstrom Inc. (« Nordstrom »), dont le solde en cours s'élève à 2,2 milliards de dollars US. TD Bank USA, N.A. a aussi conclu une entente dans le cadre de laquelle elle est devenue l'émetteur exclusif de la carte Visa de Nordstrom et des cartes de crédit de marque privée à l'intention des clients de Nordstrom aux États-Unis.

La Banque a réalisé la deuxième étape de sa réorganisation interne en vue de se conformer à la règle adoptée par le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis aux termes de laquelle les importants établissements bancaires étrangers comportant des filiales américaines doivent constituer leurs filiales américaines sous une société de portefeuille intermédiaire américaine unique. Avec prise d'effet le 1^{er} juillet 2016, Toronto Dominion Holdings (USA), Inc., société de portefeuille des filiales de TD Securities U.S., a été transférée à TD Group US Holdings LLC. En outre, TD Group US Holdings LLC a été officiellement désignée la société de portefeuille intermédiaire de la Banque aux États-Unis.

Le 24 octobre 2016, la Banque a annoncé que TD Bank, N.A., sa filiale, a conclu une entente visant l'acquisition de Scottrade Bank, caisse d'épargne fédérale détenue en propriété exclusive par Scottrade Financial Services, Inc. (« Scottrade »), moyennant une contrepartie en espèces égale à la valeur comptable corporelle de Scottrade Bank à la clôture, sous réserve de certains rajustements. Le même jour, TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade ») a annoncé la conclusion d'une convention visant l'acquisition de Scottrade moyennant une somme en espèces et des actions de TD Ameritrade. Aux termes de l'acquisition proposée, Scottrade Bank fusionnera avec TD Bank, N.A. L'achat par la Banque de Scottrade Bank est assujetti à la clôture simultanée de l'opération de TD Ameritrade / Scottrade ainsi qu'à l'obtention des approbations des autorités de réglementation et au respect d'autres conditions de clôture usuelles. La clôture de l'acquisition proposée devrait avoir lieu au cours du deuxième semestre de l'exercice 2017.

Parallèlement à la clôture de l'opération de TD Ameritrade/Scottrade, la Banque a l'intention de souscrire, aux termes des droits préférentiels de souscription de la Banque et sous réserve de l'obtention de quelque approbation requise des autorités de réglementation, de nouvelles actions ordinaires d'un capital de 400 millions de dollars US (environ 11 000 000 d'actions) auprès de TD Ameritrade. Par conséquent, la Banque devrait détenir une participation pro forma prévue dans TD Ameritrade correspondant à environ 41,4 % des actions ordinaires.

Participation dans TD Ameritrade

La Banque a investi dans TD Ameritrade Holding Corporation (« TD Ameritrade »), un des premiers fournisseurs de services de courtage en valeurs mobilières et de services financiers connexes par le truchement de la technologie à des petits investisseurs, à des négociateurs et à des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade offre ses services notamment par Internet, au moyen d'un réseau national de succursales et de ses liens avec des conseillers en valeurs inscrits indépendants. TD Ameritrade est une société américaine cotée en Bourse, et ses actions ordinaires sont inscrites à la cote du New York Stock Exchange. En date du 31 octobre 2016, la Banque était propriétaire d'environ 42,38 % des titres avec droit de vote en circulation de TD Ameritrade. On peut obtenir des renseignements supplémentaires au sujet de TD Ameritrade sur le site Internet EDGAR (« EDGAR ») de la Securities and Exchange Commission des États-Unis au www.sec.gov. La participation de la Banque D dans TD Ameritrade fait l'objet d'une convention d'actionnaires qui renferme des dispositions quant à certaines questions, notamment la gouvernance, la composition du conseil, l'actionnariat, la cession d'actions et le vote.

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La description des principaux secteurs d'activité de TD et l'information s'y rapportant sont données à la page 2 et aux pages 16 à 29 du rapport de gestion 2016.

Nombre moyen d'employés

Au cours de l'exercice 2016, TD comptait en moyenne 81 233 employés équivalents plein temps.

Facteurs de risque

La Banque estime qu'il est très important d'évaluer régulièrement sa structure d'exploitation et de recenser les risques prépondérants et émergents, soit les risques qui peuvent avoir une incidence importante sur la Banque et qui monopolisent l'attention des cadres supérieurs par leurs répercussions potentiellement généralisées ou immédiates. Une explication du type de risques auxquels la Banque et ses entreprises sont exposées et les façons dont la Banque les gère figurent à la rubrique « Facteurs de risque et gestion des risques » aux pages 59 à 99 du rapport de gestion 2016, laquelle rubrique est intégrée par renvoi aux présentes.

STRUCTURE DU CAPITAL

Le résumé qui suit de la structure du capital de la Banque est présenté entièrement sous réserve des règlements de la Banque et des conditions générales réelles se rattachant à ses actions.

Conformément aux normes de fonds propres adoptées par le Bureau du surintendant des institutions financières (Canada) (« BSIF »), pour être admissibles à titre de fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 en vertu de Bâle III, les instruments de fonds propres non ordinaires émis par la Banque après le 1^{er} janvier 2013, y compris les actions privilégiées et les débetures subordonnées (les billets à moyen terme comportant des dispositions relatives aux FPUNV, au sens donné ci-après) doivent comporter une clause relative aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (les « dispositions relatives aux FPUNV »), aux termes de laquelle elles seraient converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF annonce que la Banque n'est plus viable ou qu'elle est sur le point de le devenir ou si la Banque a accepté ou convenu d'accepter une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part de l'administration fédérale ou d'une administration provinciale canadienne (chacun, un « événement déclencheur »).

Actions ordinaires

Le capital d'actions ordinaires autorisé de la Banque se compose d'un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale. Sous réserve des restrictions énoncées à la rubrique « Restrictions » ci-après, les porteurs d'actions ordinaires sont habilités à voter à toutes les assemblées des actionnaires de la Banque, sauf les assemblées où uniquement les porteurs d'une certaine catégorie ou série d'actions sont habilités à voter. Les porteurs d'actions ordinaires ont le droit de recevoir des dividendes à mesure qu'ils sont déclarés par le conseil d'administration de la Banque, sous réserve de la priorité des porteurs des actions privilégiées de la Banque. Après le paiement aux porteurs d'actions privilégiées de la Banque du ou des montants auxquels ils peuvent avoir droit, et après le remboursement de toutes les dettes en cours, les porteurs

d'actions ordinaires ont le droit de recevoir le reliquat des biens de la Banque lors de la liquidation ou de la dissolution de la Banque.

Actions privilégiées

Les actions privilégiées de premier rang, catégorie A (les « actions privilégiées ») de la Banque peuvent être émises de temps à autre en une ou plusieurs séries et comporter les droits, privilèges, restrictions et conditions que le conseil d'administration de la Banque peut déterminer.

Les actions privilégiées de chaque série sont de rang égal aux autres séries d'actions privilégiées, et toutes les actions privilégiées ont priorité de rang sur les actions ordinaires et toutes les autres actions de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées quant au versement des dividendes et à la distribution de l'actif en cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées. S'il survient un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV, la priorité existante des actions privilégiées de la série touchée ne sera plus applicable puisque la totalité des actions privilégiées de cette série seront converties en actions ordinaires de la Banque qui prendront, au moment de la conversion, rang égal avec la totalité des autres actions ordinaires de la Banque.

Les actions privilégiées ne comportent pas de droit de vote, sauf dans la mesure stipulée à l'égard d'une série en particulier ou prévue dans la Loi sur les banques. La Banque ne peut, sans l'approbation préalable des porteurs d'actions privilégiées, créer ni émettre i) des actions de rang supérieur ou égal aux actions privilégiées, ou ii) une série supplémentaire d'actions privilégiées, à moins que, à la date d'une telle création ou émission, tous les dividendes cumulatifs et tous les dividendes non cumulatifs déclarés mais non versés n'aient été versés ou qu'une réserve n'ait été créée pour leur versement à l'égard de chaque série d'actions privilégiées alors émises et en circulation.

L'approbation de modifications aux dispositions relatives aux actions privilégiées en tant que catégorie peut être donnée par écrit par les porteurs de toutes les actions privilégiées en circulation, ou par résolution adoptée par le vote affirmatif d'au moins les deux tiers des voix exprimées à une assemblée à laquelle les porteurs d'une majorité des actions privilégiées alors en circulation sont présents ou représentés par procuration ou, à défaut de quorum à cette assemblée, lors d'une reprise d'assemblée à laquelle les actionnaires alors présents ou représentés par procuration peuvent traiter des affaires pour lesquelles l'assemblée avait été convoquée à l'origine.

En cas de liquidation ou de dissolution de la Banque, à la condition qu'il ne se soit pas produit un événement déclencheur aux termes des dispositions relatives aux FPUNV applicables à une série d'actions privilégiées, avant que tout montant ne puisse être payé ou que des biens puissent être distribués parmi les porteurs d'actions ordinaires ou d'actions de toute autre catégorie de la Banque de rang inférieur aux actions privilégiées, le porteur d'une action privilégiée d'une série aura le droit de recevoir, dans la mesure où cela est ainsi stipulé à l'égard de ces actions privilégiées dans les conditions se rattachant à la série concernée : i) un montant correspondant au montant versé sur l'action en cause; ii) la prime, le cas échéant, stipulée à l'égard des actions privilégiées de cette série; et iii) tous les dividendes cumulatifs non versés, le cas échéant, sur ces actions privilégiées et, dans le cas d'actions privilégiées à dividendes non cumulatifs, tous les dividendes non cumulatifs déclarés et non versés. Après le paiement aux porteurs des actions privilégiées des montants qui leur sont ainsi payables, ceux-ci n'ont pas le droit de prendre part à toute autre distribution des biens ou de l'actif de la Banque.

Restrictions

Aucune restriction n'est imposée quant à la propriété de titres de la Banque pour s'assurer que la Banque respecte un niveau de propriété canadienne requis. Toutefois, la Loi sur les banques contient des restrictions sur l'émission, le transfert, l'acquisition, la propriété effective et le vote relativement à toutes les actions d'une banque à charte. Par exemple, aucune personne ne doit être un actionnaire principal d'une banque si la banque a des capitaux propres de 12 milliards de dollars ou plus. Une personne est un actionnaire principal d'une banque lorsque i) le total des actions de toute catégorie d'actions comportant droit de vote détenues en propriété effective par une personne, les entités contrôlées par cette personne et toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 20 % de cette catégorie d'actions comportant droit de vote; ou ii) l'ensemble des actions de toute catégorie d'actions sans droit de vote détenues en propriété effective par cette personne, les entités contrôlées par cette personne et toute

personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 30 % de cette catégorie d'actions sans droit de vote. Aucune personne ne doit avoir un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque, y compris la Banque, sans l'agrément préalable du ministre des Finances (Canada). Pour l'application de la Loi sur les banques, une personne a un intérêt substantiel dans une catégorie d'actions d'une banque à charte canadienne lorsque l'ensemble de toutes les actions de la catégorie appartenant en propriété effective à cette personne, aux entités contrôlées par cette personne et à toute personne qui a des liens ou qui agit conjointement ou de concert avec cette personne dépasse 10 % de toutes les actions en circulation de cette catégorie d'actions de cette banque.

La Loi sur les banques interdit également l'inscription d'un transfert ou d'une émission d'actions de la Banque à Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou l'un de ses mandataires ou organismes ou tout gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou tout mandataire ou organisme d'un tel gouvernement, et l'exercice, en personne ou par voie de procuration, des droits de vote rattachés aux actions de la Banque qui sont détenues en propriété effective soit par Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou un mandataire ou un organisme de celle-ci, soit par le gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques ou par un organisme d'un tel gouvernement. Par dérogation à ce qui précède, le ministre des Finances du Canada peut approuver l'émission d'actions d'une banque, y compris la Banque, à un mandataire qui est un « mandataire admissible », soit un mandataire ou un organisme de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou tout mandataire ou organisme d'un gouvernement d'un pays étranger ou d'une de ses subdivisions politiques qui remplit les critères suivants : i) son mandat est accessible au public; ii) il contrôle les titres d'un fond de placement de manière à maximiser le rendement corrigé du risque à long terme, si le Fonds bénéficie d'un apport de Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province ou du gouvernement d'un pays étranger ou de la subdivision politique, soit est établi pour procurer l'indemnisation, l'hospitalisation, les soins médicaux, la retraite, la pension ou des prestations analogues à des personnes physiques; et iii) les décisions prises à l'égard des titres du Fonds visés à l'alinéa ii) ne sont influencées d'aucune façon importante par Sa Majesté du chef du Canada ou de la province ou du gouvernement du pays étranger ou de la subdivision politique. La Banque et le mandataire admissible présentent conjointement la demande en vue d'obtenir l'agrément du ministre.

Notations

Les notations revêtent une importance particulière quant aux frais d'emprunt de la Banque et à sa capacité de réunir des capitaux. Une dévaluation des notes pourrait potentiellement entraîner une augmentation des frais de financement et des exigences accrues de mise en gage de sûretés pour la Banque ainsi qu'une réduction de l'accès aux marchés financiers. Une dévaluation des notes pourrait également nuire à la capacité de la Banque d'effectuer des opérations sur dérivés dans le cours normal. La Banque révisé régulièrement le niveau de sûretés accru qui serait nécessaire en cas de dévaluation des notes et détient des actifs liquides pour garantir les autres sûretés nécessaires en cas d'une dévaluation d'un niveau des notes de la dette à long terme de premier rang de la Banque. On trouvera de l'information supplémentaire sur les notes sous la rubrique « Risque de liquidité » de la rubrique « Gestion des risques » commençant à la page 85 du rapport de gestion 2016.

En date du 31 octobre 2016

	DBRS	Moody's Investors Service	S&P Global Ratings
Titres de créance à long terme (dépôts)	AA	Aa1	AA-
Titres de créance à court terme (dépôts)	R-1 (haut)	P-1	A-1+
Titres de créance subordonnés de catégorie 2B	AA (bas)	A1	A
Titres de créance subordonnés de catégorie 2A		A2	A-
Titres de créance subordonnés de catégorie 2 (FPUNV)	A (bas)	A2 (hyb)	A-
Actions privilégiées	Pfd-2 (haut)	A3 (hyb)	P-2 (haut)
Actions privilégiées (FPUNV)	Pfd-2	A3 (hyb)	P-2
Perspective	Négative	Négative	Stable

Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention d'une obligation financière dans la mesure où elles ne portent pas sur le cours du marché ni sur l'opportunité pour un investisseur en particulier. Les notations peuvent être révisées ou révoquées à tout moment par l'agence de notation. Les notations de crédit et perspectives fournies par les agences de notation se veulent une indication de leur opinion et peuvent varier de temps à autre en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment la santé financière, la position concurrentielle et la liquidité de la Banque et en fonction de facteurs partiellement indépendants de la volonté de la Banque, notamment les méthodes qu'utilisent les agences de notation et les situations touchant le secteur des services financiers en général.

La Banque a fait des paiements dans le cours normal aux agences de notation énumérées ci-dessus relativement à l'attribution de notes aux titres de la Banque. De plus, la Banque a fait des paiements usuels à l'égard de certains autres services que les agences de notation applicables ont fournis à la Banque au cours des deux dernières années.

Les descriptions suivantes des catégories de notation préparées par les agences de notation respectives ne sont fournies que parce que la législation canadienne le prescrit. La Banque ne sanctionne pas les catégories de notation ni l'application des critères et analyses des agences de notation respectives. La description des catégories de notation de chaque agence de notation, obtenue sur le site Web public des agences de notation respectives, est donnée ci-après.

Description des notations de DBRS sur son site Web public

Le barème des notations à long terme de DBRS^{MD} donne une indication du risque de défaillance, c'est-à-dire le risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières conformément aux conditions auxquelles elles ont été contractées. Les notations se fondent sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents à l'émetteur et au classement relatif des créances. Toutes les autres catégories de notation que les catégories AAA et D comptent également des sous-catégories « (haut) » ou « (bas) ». La notation qui n'est pas modifiée par une désignation « (haut) » ou « (bas) » se situe au milieu de la catégorie. AA : cote de solvabilité supérieure. La capacité de paiement des obligations financières est jugée élevée. La cote de solvabilité n'est que légèrement différente de celle correspondant à la notation AAA. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante. A : bonne cote de solvabilité. La capacité de paiement des obligations financières est importante, mais la cote de solvabilité est inférieure à la notation AA. Des événements futurs peuvent être plus susceptibles d'influer sur cette capacité, mais les facteurs négatifs sont jugés gérables.

Le barème de notation des titres de créance à court terme de DBRS^{MD} donne une indication du risque qu'un émetteur ne s'acquitte pas de ses obligations financières à court terme en temps opportun. R-1 (haut) : la cote de solvabilité la plus élevée. La capacité de paiement des obligations financières à court terme à échéance est exceptionnellement élevée. Des événements futurs risquent peu de la compromettre de façon importante.

Le barème de notation des actions privilégiées de DBRS^{MD} est utilisé dans le marché canadien des valeurs mobilières et se veut une indication du risque qu'un emprunteur ne s'acquitte pas intégralement de ses obligations en temps opportun, tant quant aux versements de dividendes que quant aux remboursements du capital. Chaque catégorie de notation compte des sous-catégories « haut » et « bas ». Une notation qui n'est pas modifiée par une désignation « haut » ou « bas » se situe dans le milieu de la catégorie. Les actions privilégiées notées Pfd-2 présentent une qualité de crédit satisfaisante. La protection des dividendes et du capital demeure importante, mais le bénéfice, le bilan et les ratios de couverture ne sont pas aussi solides que ceux des sociétés notées Pfd-1. Les sociétés dont les titres sont notés Pfd-2 correspondent en général aux sociétés dont les obligations de premier rang sont notées dans la catégorie A.

Description des notations de Moody's Investors Service sur son site Web public

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées à des émetteurs ou à des obligations d'une échéance initiale d'un an ou plus et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les obligations notées Aa sont jugées de qualité supérieure, avec un très faible risque de crédit. Les obligations notées A sont jugées au-dessus de la moyenne, avec un faible risque de crédit. Moody's rattache des modificateurs numériques 1, 2, et 3 à chaque catégorie de notation générique de Aa à Caa. Le modificateur 1 indique que l'obligation se situe dans la partie supérieure de sa catégorie de notation générale; le modificateur 2 indique un rang moyen; et le modificateur 3 indique un rang dans la partie inférieure de la catégorie de notation générale. En outre,

l'indicateur « (hyb) » est ajouté à toutes les notations de titres hybrides émis par les banques, les assureurs, les sociétés de financement et les maisons de courtage. Selon leurs modalités, les titres hybrides permettent l'omission des dividendes, de l'intérêt ou des paiements de capital prévus, une telle omission pouvant éventuellement entraîner une dépréciation. Les titres hybrides peuvent également faire l'objet de diminutions de valeur autorisées contractuelles du capital qui donneraient lieu à une dépréciation. Avec l'indicateur hybride, la notation à long terme attribuée à un titre hybride est l'expression du risque de crédit relatif lié à ce titre.

Moody's attribue des notations provisoires aux programmes de billets à moyen terme (BMT) et des notations définitives à chacun des titres d'emprunt qui sont émis dans le cadre de ceux-ci (appelés prélèvements ou billets). Les notations attribuées aux programmes de BMT sont censées faire état des notations susceptibles d'être attribuées aux prélèvements émis à partir du programme au sein du rang de créance indiqué (c.-à-d. de premier rang ou subordonné). Pour donner une idée de la nature conditionnelle de la notation d'un programme, Moody's attribue des notations provisoires au programme de BMT. Une notation provisoire est dénotée par un (P) devant la notation.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées à des obligations d'une échéance initiale d'au plus 13 mois et donnent une indication de la possibilité de défaillance à l'égard de paiements faisant l'objet d'une promesse contractuelle et de la perte financière prévue en cas de défaut. Les émetteurs notés P-1 (ou les institutions qui les soutiennent) ont une capacité supérieure de remboursement des obligations à court terme.

Description des notations de S&P Global Ratings sur son site Web public

Une notation de crédit de S&P Global Ratings à l'égard d'une émission se veut une opinion prospective quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière en particulier, d'une catégorie d'obligations financières en particulier ou d'un programme financier en particulier (notamment des notations attribuées aux programmes de billets à moyen terme ou programmes de papier commercial).

Une obligation à long terme notée « AA » n'est que très légèrement différente des obligations mieux notées. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est très élevée. Une obligation notée « A » est en quelque sorte plus vulnérable aux effets défavorables des changements de situation et de conjoncture que des obligations dans les catégories de notation supérieures. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est cependant toujours élevée. Les notations « AA » à « CCC » peuvent être modifiées par l'ajout d'un signe plus (+) ou d'un signe moins (-) afin d'indiquer la position relative dans la catégorie de notation principale.

Une obligation à court terme notée « A-1 » se situe dans la catégorie la plus élevée de S&P Global Ratings. La capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de l'obligation est élevée. Dans cette catégorie, un signe plus (+) est rattaché à certaines obligations afin d'indiquer que la capacité du débiteur de respecter son engagement financier à l'égard de ces obligations est extrêmement élevée.

Le barème de notation des actions privilégiées canadiennes de S&P Global Ratings s'adresse aux émetteurs, aux investisseurs et aux intermédiaires des marchés financiers canadiens, ces notations des actions privilégiées (établies conformément à des critères de notation mondiaux) constituant des symboles de notation qui ont été largement utilisés dans le marché canadien depuis bon nombre d'années. Les notes que S&P Global Ratings attribue aux actions privilégiées selon le barème canadien constituent un avis prospectif quant à la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une action privilégiée en particulier émise sur le marché canadien, par rapport aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs sur le marché canadien. Il existe une correspondance directe entre les notations particulières attribuées au moyen du barème de notation des actions privilégiées canadiennes et les différents niveaux de notation au moyen du barème de notation des titres d'emprunt mondiaux de S&P Global Ratings. Les notes P-2(haut) et P-2 accordées à des actions privilégiées canadiennes correspondent aux notes BBB+ et BBB, respectivement, accordées à des actions privilégiées mondiales.

MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES DE LA BANQUE

Inscriptions sur les marchés

Les actions ordinaires de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et du New York Stock Exchange. Les actions privilégiées de la Banque sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto.

Cours et volume des opérations

Le cours des titres de la Banque à la Bourse de Toronto et le volume des opérations sur ceux-ci au cours de la dernière année sont indiqués dans les tableaux ci-après :

	Nov. 2015	Déc. 2015	Janv. 2016	Fév. 2016	Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016	Juill. 2016	Août 2016	Sept. 2016	Oct. 2016
ACTIONS ORDINAIRES												
Haut (\$)	55,09	55,47	53,94	53,07	56,47	56,40	58,13	57,96	57,53	58,85	59,10	61,03
Bas (\$)	53,11	52,76	48,90	48,52	52,67	53,91	55,14	54,20	54,44	55,78	56,93	57,42
Vol.(000)	51 359	76 075	81 192	63 052	66 386	59 791	56 982	76 348	43 991	45 959	46 903	50 100

	Nov. 2015	Déc. 2015	Janv. 2016	Fév. 2016	Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016	Juill. 2016	Août 2016	Sept. 2016	Oct. 2016
ACTIONS PRIVILÉGIÉES												
Série S												
Haut (\$)	24,93	24,89	24,45	24,48	23,95	23,83	23,25	23,38	23,64	24,24	24,22	24,56
Bas (\$)	24,16	22,75	21,70	22,84	22,84	23,00	22,50	22,59	22,77	23,50	23,65	23,65
Vol.(000)	84	73	73	66	113	60	42	53	58	185	47	226
Série T												
Haut (\$)	23,35	23,18	22,84	22,40	21,67	21,96	21,80	21,91	22,39	23,00	23,01	23,46
Bas (\$)	22,35	21,88	20,85	20,99	21,06	21,27	21,48	21,38	21,30	22,17	22,37	22,53
Vol.(000)	242	174	545	30	26	37	39	51	33	27	41	107
Série Y												
Haut (\$)	24,71	24,79	24,70	24,30	24,19	24,00	23,44	23,70	24,12	24,35	24,44	24,65
Bas (\$)	23,67	23,00	21,47	22,81	22,75	23,28	22,85	23,13	23,28	23,80	23,71	23,81
Vol.(000)	92	125	61	77	48	58	128	171	197	70	41	181
Série Z												
Haut (\$)	23,79	23,27	22,41	22,20	22,20	22,06	21,74	21,75	22,32	23,01	23,01	23,25
Bas (\$)	22,47	21,74	20,80	20,93	21,00	21,34	21,20	21,36	21,31	22,21	22,25	22,45
Vol.(000)	139	71	98	44	51	147	26	60	97	66	122	50
Série 1¹												
Haut (\$)	21,28	19,84	19,90	17,69	18,71	19,79	19,71	19,21	19,26	19,76	19,25	19,08
Bas (\$)	18,41	16,90	16,01	16,11	16,25	18,35	18,30	17,28	18,03	19,06	18,33	18,40
Vol.(000)	416	610	306	190	428	237	202	337	210	426	662	748
Série 3¹												
Haut (\$)	20,99	19,72	19,55	17,62	18,84	19,65	19,66	18,98	18,99	19,47	18,97	18,97
Bas (\$)	18,50	16,90	16,05	16,09	16,21	18,45	18,01	17,70	17,97	18,85	18,20	18,21
Vol.(000)	644	755	437	367	357	323	284	443	306	325	321	416
Série 5¹												
Haut (\$)	20,97	19,78	19,69	17,52	18,80	19,60	19,51	18,75	19,03	19,48	19,00	19,01
Bas (\$)	18,28	16,72	16,10	16,10	16,25	18,47	17,93	17,44	17,90	18,77	18,15	18,15
Vol.(000)	455	565	477	244	226	505	303	643	422	570	495	618
Série 7¹												
Haut (\$)	23,45	21,39	20,96	19,45	20,11	21,00	20,75	20,59	20,83	21,51	20,70	21,23
Bas (\$)	20,50	18,11	16,67	17,46	17,39	19,82	19,70	19,03	19,27	20,59	19,73	20,10
Vol.(000)	202	388	228	154	129	146	126	203	215	269	307	218

	Nov. 2015	Déc. 2015	Janv. 2016	Fév. 2016	Mars 2016	Avril 2016	Mai 2016	Juin 2016	Juill. 2016	Août 2016	Sept. 2016	Oct. 2016
Série 9¹												
Haut (\$)	24,45	22,43	22,09	20,00	20,78	21,50	21,49	21,22	21,58	22,41	21,41	21,93
Bas (\$)	21,53	18,40	17,50	17,75	17,91	20,56	20,27	19,12	20,15	21,33	20,53	20,75
Vol.(000)	107	284	144	166	169	81	63	145	144	96	93	227
Série 11¹												
Haut (\$)	23,86	23,51	22,97	22,90	23,63	23,85	24,78	25,00	25,29	25,84	25,83	25,78
Bas (\$)	23,34	21,90	21,40	22,15	22,36	23,21	23,45	24,50	24,53	25,15	25,30	25,00
Vol.(000)	173	342	153	232	100	141	186	69	138	223	54	90
Série 12^{1,2}												
Haut (\$)			25,73	25,74	26,09	26,47	26,29	26,72	26,95	27,20	26,93	27,00
Bas (\$)			25,11	25,05	25,16	25,75	26,02	26,04	26,34	26,55	26,55	26,45
Vol.(000)			3 878	2 074	1 488	1 938	819	1 230	1 477	1 139	1 243	553
Série 14^{1,3}												
Haut (\$)											25,83	25,94
Bas (\$)											25,33	25,48
Vol.(000)											10 328	4 136

Nota :

- 1 Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).
- 2 Le 14 janvier 2016, la Banque a émis 28 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 12.
- 3 Le 8 septembre 2016, la Banque a émis 40 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 14.

Placements antérieurs

Au cours du dernier exercice terminé, la Banque n'a pas émis d'actions qui ne sont pas inscrites ou cotées sur un marché. Pour de plus amples renseignements sur les débentures subordonnées de la Banque, il y a lieu de se reporter à la note 19 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

DIVIDENDES

Dividendes par action de la Banque (fin de l'exercice le 31 octobre)

Type d'actions	2016	2015	2014
Actions ordinaires	2,16 \$	2,00 \$	1,84 \$
Actions privilégiées			
Série O ¹	-	-	1,21 \$
Série P ²	-	0,33 \$	1,31 \$
Série Q ³	-	0,35 \$	1,40 \$
Série R ⁴	-	0,70 \$	1,40 \$
Série S ⁵	0,84 \$	0,84 \$	0,84 \$
Série T ⁵	0,52 \$	0,58 \$	0,63 \$
Série Y ⁶	0,89 \$	0,89 \$	0,89 \$
Série Z ⁶	0,54 \$	0,60 \$	0,65 \$
Série AA ⁷	-	-	0,31 \$
Série AC ⁷	-	-	0,35 \$
Série AE ⁸	-	-	0,78 \$
Série AG ⁸	-	-	0,78 \$
Série AI ⁹	-	-	1,17 \$
Série AK ⁹	-	-	1,17 \$
Série 1 ¹⁰	0,98 \$	0,98 \$	0,40 \$
Série 3 ¹⁰	0,95 \$	0,95 \$	0,24 \$
Série 5 ¹⁰	0,94 \$	0,82 \$	-
Série 7 ¹⁰	0,90 \$	0,58 \$	-
Série 9 ¹⁰	0,93 \$	0,48 \$	-
Série 11 ¹⁰	1,23 \$	0,34 \$	-
Série 12 ^{10, 11}	1,09 \$	-	-
Série 14 ^{10, 12}	0,18 \$	-	-

Nota :

- Le 31 octobre 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 17 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série O en circulation.
- Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série P en circulation.
- Le 2 mars 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 8 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série Q en circulation.
- Le 1^{er} mai 2015, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, série R en circulation.
- Le 31 juillet 2013, 4,6 millions des 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série S de la Banque ont été converties, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série T de la Banque.
- Le 31 octobre 2013, 4,5 millions des 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série Y de la Banque ont été converties, au pair, en actions privilégiées à taux variable et à dividende non cumulatif, série Z de la Banque.
- Le 31 janvier 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 10 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AA en circulation et la totalité de ses 8,8 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AC en circulation.
- Le 30 avril 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 12 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende cumulatif, série AE en circulation et la totalité de ses 15 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AG en circulation.
- Le 31 juillet 2014, la Banque a racheté la totalité de ses 11 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AI en circulation et la totalité de ses 14 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série AK en circulation.
- Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV).

- 11 Le 14 janvier 2016, la Banque a émis 28 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 12.
- 12 Le 8 septembre 2016, la Banque a émis 40 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 14.

Dividendes de TD Ameritrade (fin de l'exercice le 30 septembre)

TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,17 \$ US par action sur ses actions ordinaires à chaque trimestre de l'exercice 2016. Le 24 octobre 2016, TD Ameritrade a déclaré un dividende en espèces trimestriel de 0,18 \$ US par action sur ses actions ordinaires pour le premier trimestre de l'exercice 2017, dividende payable le 22 novembre 2016 à tous les porteurs inscrits d'actions ordinaires de TD Ameritrade au 8 novembre 2016. Le versement de dividendes futurs se fera au gré du conseil d'administration de TD Ameritrade et sera tributaire de nombreux facteurs que son conseil d'administration juge pertinents, notamment, les bénéfices futurs, le succès des activités commerciales de TD Ameritrade, les besoins en capital, la situation financière générale et les perspectives d'avenir de son entreprise et la conjoncture économique.

ADMINISTRATEURS ET MEMBRES DE LA HAUTE DIRECTION

Administrateurs et comités du conseil de la Banque

Le tableau ci-dessous donne, en date du 30 novembre 2016, les noms des administrateurs de la Banque, leur poste principal et domaine d'activités actuels, leur municipalité de résidence et la date à laquelle chacun des administrateurs est devenu administrateur de la Banque.

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
William E. Bennett Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Draper & Kramer, Inc. Chicago, Illinois, É.-U.	Mai 2004
Amy W. Brinkley Conseillère, AWB Consulting, LLC (firme d'experts-conseils en conseils aux cadres et gestion des risques) Charlotte, Caroline du Nord, É.-U.	Septembre 2010
Brian C. Ferguson Président et chef de la direction, Cenovus Energy Inc. (société pétrolière intégrée) Calgary (Alberta) Canada	Mars 2015
Colleen A. Goggins Administratrice de sociétés et présidente mondiale retraitée de la branche de produits de grande consommation de Johnson & Johnson Princeton, New Jersey, É.-U.	Mars 2012
Mary Jo Haddad Administratrice de sociétés et présidente et chef de la direction retraitée, The Hospital for Sick Children Oakville (Ontario) Canada	Décembre 2014
Jean-René Halde Administrateur de sociétés et président et chef de la direction retraité Banque de développement du Canada Saint-Laurent (Québec) Canada	Décembre 2015

Nom de l'administrateur Poste principal et municipalité de résidence	Administrateur depuis
David E. Kepler Administrateur de sociétés et vice-président à la direction retraité, The Dow Chemical Company Sanford, Michigan, É.-U.	Décembre 2013
Brian M. Levitt Président du conseil de La Banque Toronto-Dominion Lac Brome (Québec) Canada	Décembre 2008
Allan N. MacGibbon Administrateur de sociétés et vice-président non membre de la direction du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. (cabinet d'avocats) Oakville (Ontario) Canada	Avril 2014
Karen E. Maidment Administratrice de sociétés et ancienne chef des finances et des affaires administratives, BMO Groupe Financier Cambridge (Ontario) Canada	Septembre 2011
Bharat B. Masrani Président du groupe et chef de la direction Groupe Banque TD Toronto (Ontario) Canada	Avril 2014
Irene R. Miller Chef de la direction, Akim, Inc. (firme de conseils et de gestion de placements) New York, New York, É.-U.	Mai 2006
Nadir H. Mohamed Administrateur de sociétés et ex-président et chef de la direction Rogers Communications Inc. Toronto (Ontario) Canada	Avril 2008
Claude Mongeau Administrateur de sociétés et ancien président et chef de la direction, Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada Montréal (Québec) Canada	Mars 2015

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les administrateurs ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant janvier 2014, M^{me} Haddad était présidente et chef de la direction de The Hospital for Sick Children. Avant juillet 2015, M. Halde était président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. D'octobre 2014 à janvier 2015, M. Kepler était vice-président à la direction de The Dow Chemical Company et, avant octobre 2014, il en était vice-président à la direction, Services commerciaux, chef de la viabilité écologique et chef de l'information. De juillet 2014 à décembre 2015, M. Levitt était vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., de septembre 2012 à juillet 2014, il était co-président du conseil non membre de la direction d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l., et de janvier 2011 à septembre 2012, il était avocat-conseil chez Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Avant de devenir vice-président du conseil non membre de la direction d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. en juillet 2014, M. MacGibbon était, de juin 2012 à décembre 2013, conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) et, avant juin 2012, il était associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada). De juin 2011 à septembre 2013, M. MacGibbon a aussi été directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Avant de commencer à exercer ses fonctions actuelles à titre de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1^{er} novembre 2014, M. Masrani a été, de juillet 2013 au 31 octobre 2014, chef de l'exploitation de la Banque et, avant juillet 2013, chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et, avant juillet 2013, il a été président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A. Avant

décembre 2013, M. Mohamed était président et chef de la direction de Rogers Communications Inc. Avant juillet 2016, M. Mongeau était président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada.

Chaque administrateur demeurera en poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Banque, qui devrait avoir lieu le 30 mars 2017. Des renseignements sur les candidats proposés en vue de leur élection aux postes d'administrateur figureront dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque se rapportant à l'assemblée.

Le tableau suivant présente, en date du 30 novembre 2016, les comités du conseil de la Banque, les membres de chaque comité et les principales responsabilités de chaque comité.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité de gouvernance	Brian M. Levitt (président) William E. Bennett Karen E. Maidment Alan N. MacGibbon	Gouvernance de TD : <ul style="list-style-type: none"> • établir les critères de sélection des nouveaux administrateurs et les lignes directrices du conseil d'administration en matière d'indépendance des administrateurs; • repérer des personnes qualifiées pour siéger au conseil d'administration et recommander à ce dernier les mises en candidature aux postes d'administrateur pour la prochaine assemblée annuelle des actionnaires et recommander des candidats pour combler les vacances au conseil qui surviennent entre les assemblées des actionnaires; • élaborer et, le cas échéant, recommander au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique professionnelle, conçus pour favoriser une saine culture de gouvernance au sein de TD; • examiner et recommander la rémunération des administrateurs non membres de la direction de TD; • s'assurer que TD communique efficacement avec ses actionnaires, d'autres parties prenantes et le public au moyen d'une politique de communication attentive; • superviser l'évaluation du conseil d'administration et de ses comités; • superviser un programme d'orientation pour les nouveaux administrateurs et faciliter la formation continue des administrateurs; et • surveiller les fonctions de l'ombudsman, notamment en examinant les rapports périodiques de l'ombudsman sur les activités du Bureau de l'ombudsman.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité des ressources humaines	Karen E. Maidment (présidente) Amy W. Brinkley Mary Jo Haddad Brian M. Levitt Nadir H. Mohamed	Évaluation du rendement, rémunération et planification de la relève des dirigeants : <ul style="list-style-type: none"> • s’acquitter, et aider le conseil d’administration à s’acquitter de la responsabilité du conseil d’administration en ce qui a trait au leadership, à la planification des ressources humaines et à la rémunération, de la manière énoncée dans la présente charte du comité; • établir les objectifs de rendement du chef de la direction, qui favorisent le succès financier à long terme de TD, et évaluer régulièrement le rendement du chef de la direction par rapport à ces objectifs; • recommander la rémunération du chef de la direction au conseil d’administration aux fins d’approbation et déterminer la rémunération de certains cadres supérieurs en collaboration avec des conseillers indépendants; • superviser un processus solide de planification des compétences et de perfectionnement, y compris l’examen et l’approbation des plans de relève visant les postes de la haute direction et de chefs des fonctions de contrôle; • étudier les candidatures au poste de chef de la direction et recommander à des fins d’approbation par le conseil le plan de relève visant ce poste; et • produire un rapport sur la rémunération à l’intention des actionnaires, lequel est publié dans la circulaire de procuration annuelle de TD, et passer en revue, le cas échéant, toute autre divulgation publique importante et pertinente de la rémunération.

Comité	Membres	Principales responsabilités
Comité du risque	William E. Bennett (président) Amy W. Brinkley Colleen A. Goggins David E. Kepler Alan N. MacGibbon Karen E. Maidment	Supervision de la gestion des risques de TD : <ul style="list-style-type: none"> • approuver le cadre de gestion des risques et les cadres et politiques relatifs aux catégories de risques connexes qui établissent les niveaux d'approbation appropriés pour les décisions et les autres mesures afin de gérer le risque auquel TD est exposée; • examiner et recommander la prise de position de TD en matière de tolérance du risque et les mesures qui s'y rattachent aux fins d'approbation par le conseil et faire le suivi des principaux risques de TD comme le prévoit le cadre de gestion des risques; • examiner le profil de risque de TD en regard des mesures de tolérance aux risques; et • fournir une tribune à l'analyse globale de la vision d'entreprise en matière de risque, y compris l'évaluation des tendances et des risques émergents.
Comité d'audit	Alan N. MacGibbon* (président) William E. Bennett* Brian C. Ferguson* Jean-René Halde Irene R. Miller* Claude Mongeau*	Supervision de la qualité et de l'intégrité de l'information financière de TD : <ul style="list-style-type: none"> • assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable; • superviser l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles de l'information financière; • être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité; • être à l'écoute des auditeurs nommés par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun; • assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à TD de respecter les lois et règlements qui le régissent ainsi que ses propres politiques; • agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de TD qui sont des sociétés d'assurance et des institutions

Comité	Membres	Principales responsabilités
		financières sous réglementation fédérale; et <ul style="list-style-type: none"> recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

* Désigné comme expert financier du comité d'audit.

Comité d'audit

Le comité d'audit du conseil d'administration de la Banque exerce ses activités conformément à une charte écrite qui énonce ses responsabilités et ses exigences en matière de composition. Un exemplaire de la charte est joint à la présente notice annuelle en tant qu'appendice B. La charte du comité prévoit que tous les membres doivent posséder des compétences financières ou être disposés et aptes à acquérir les connaissances nécessaires très rapidement. Posséder des compétences financières signifie être capable de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions de nature comptable dont l'étendue et le niveau de complexité sont généralement semblables à l'étendue et à la complexité des questions qui devraient raisonnablement être soulevées par les états financiers de la Banque.

De plus, la charte du comité prévoit des exigences en matière d'indépendance applicables à chaque membre et, à l'heure actuelle, chaque membre se conforme à ces exigences. Plus précisément, la charte prévoit qu'aucun membre du comité ne peut être dirigeant ou dirigeant à la retraite de la Banque et que chaque membre doit être indépendant de la Banque au sens de l'ensemble des lois, règles et règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent tout particulièrement aux membres des comités d'audit, et de toutes autres considérations pertinentes qu'établit le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque (dont un exemplaire est accessible sur le site Web de la Banque au www.td.com).

Comme il est indiqué dans le tableau ci-dessus, les membres du comité d'audit sont : Alan N. MacGibbon (président), William E. Bennett, Brian C. Ferguson, Jean-René Halde, Irene R. Miller et Claude Mongeau. Les membres du comité d'audit de la Banque apportent d'importantes compétences et une vaste expérience à leurs responsabilités, notamment dans le secteur des affaires et de l'enseignement en matière de comptabilité, d'affaires et de finances. Le conseil a établi que MM. Bennett, Ferguson, MacGibbon et Mongeau ainsi que M^{me} Miller ont chacun les qualités d'un expert financier du comité d'audit au sens de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act*; tous les membres du comité ont des compétences financières et sont indépendants en vertu des normes d'inscription à la cote applicables du New York Stock Exchange, de la charte du comité, de la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque et des lignes directrices en matière de gouvernance des autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Le texte qui suit donne des renseignements quant à la formation et l'expérience de chacun des administrateurs qui s'avèrent pertinentes dans le cadre de l'exécution de leur mandat en tant que membre du comité :

William E. Bennett est administrateur de sociétés. Il est l'ancien président et chef de la direction de Draper & Kramer, Inc., société immobilière et de services financiers établie à Chicago. Il était auparavant vice-président directeur et chef du crédit de First Chicago Corp. et de sa principale filiale, la First National Bank of Chicago. M. Bennett était auparavant président du comité d'audit de la Banque, de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.), de Capital Power Corporation et de Nuveen Investments Bond and Mutual Funds. Il est titulaire d'un diplôme de premier cycle en science économique du Kenyon College et d'une maîtrise en administration des affaires de l'University of Chicago. M. Bennett est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Brian C. Ferguson est président et chef de la direction de Cenovus Energy Inc. Avant de prendre la direction de Cenovus Energy Inc., M. Ferguson a été vice-président à la direction et chef des finances d'Encana Corporation. M. Ferguson est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de l'Alberta et il est fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés de l'Alberta. M. Ferguson est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Jean-René Halde est administrateur de sociétés. De juin 2005 à juin 2015, il a été président et chef de la direction de Banque de développement du Canada. Avant juin 2005, M. Halde a occupé le poste de chef de la direction auprès de nombreuses sociétés chefs de file, y compris Metro-Richelieu Inc., Culinar Inc. et Groupe Livingston Inc. M. Halde est titulaire d'une maîtrise en économie de l'Université de Western Ontario et d'une maîtrise en administration des affaires de la Harvard Business School.

Allan M. MacGibbon est président du comité d'audit de la Banque. M. MacGibbon est administrateur de sociétés et vice-président du conseil d'Osler, Hoskin & Harcourt S.E.N.C.R.L./s.r.l. Il a été auparavant directeur général mondial, Qualité, stratégie et communications de Deloitte Touche Tohmatsu Limited de juin 2011 à septembre 2013. Il a également été associé directeur et chef de la direction de Deloitte s.r.l. (Canada) de 2004 à juin 2012 et conseiller principal de Deloitte s.r.l. (Canada) de juin 2012 à décembre 2013. M. MacGibbon occupe actuellement la fonction de président du comité d'audit de TD Bank US Holding Company (la société de portefeuille de TD Bank, N.A. et de TD Bank USA, N.A.) et de CAE, Inc. M. MacGibbon est titulaire d'un diplôme de premier cycle en administration des affaires et d'un doctorat honorifique de l'Université du Nouveau-Brunswick. Il est comptable professionnel agréé, comptable agréé et Fellow des comptables professionnels agréés de l'Ontario. M. MacGibbon est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Irene R. Miller est chef de la direction d'Akim, Inc. Jusqu'en juin 1997, M^{me} Miller était vice-présidente du conseil et chef des finances de Barnes & Noble, Inc. Avant d'entrer au service de Barnes & Noble, Inc., en 1991, elle a occupé des postes de cadre supérieur relatifs aux services bancaires d'investissement et au financement des sociétés chez Morgan Stanley & Co. et Rothschild Inc., respectivement. M^{me} Miller est membre du comité d'audit de TD Ameritrade Holding Corporation et elle a occupé auparavant la fonction de présidente du comité d'audit du conseil d'Inditex, S.A., de Coach, Inc., d'Oakley, Inc., de The Body Shop International plc et de Benckiser N.V. M^{me} Miller est titulaire d'un diplôme de premier cycle en sciences de l'Université de Toronto et d'une maîtrise en sciences (en chimie et génie chimique) de l'Université Cornell. M^{me} Miller est un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Claude Mongeau est ancien président et chef de la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada. Avant de prendre la direction de Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada, M. Mongeau a été vice-président à la direction et chef des finances de la société. M. Mongeau est titulaire d'un grade de premier cycle en psychologie de l'Université du Québec et d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université McGill. M. Mongeau est l'un des experts financiers du comité d'audit de la Banque.

Renseignements supplémentaires au sujet du comité d'audit et de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque, y compris le travail de l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires, qui est à l'heure actuelle Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. (« EY »). EY est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, d'un audit des états financiers annuels de la Banque et examine les états financiers trimestriels de la Banque.

Il incombe au comité d'audit de recommander la nomination et de surveiller l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. Le comité d'audit évalue le rendement et les compétences de l'auditeur nommé par les actionnaires et remet au conseil d'administration ses recommandations à l'égard de la nomination ou du renouvellement du mandat à des fins de recommandation aux actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est alors nommé par les actionnaires, lors d'un vote sur cette question à l'assemblée générale annuelle.

Au moins une fois par année, le comité d'audit évalue le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires, y compris le principal associé, pour aider le conseil d'administration à formuler sa recommandation quant à la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Cette évaluation annuelle comprend une évaluation de la qualité d'audit et de certaines caractéristiques du service comme : l'indépendance de l'auditeur, l'objectivité et le scepticisme professionnel; la qualité de l'équipe de mission; et la qualité des communications et du service fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires. Dans le cadre de l'évaluation, le comité d'audit examine la nature et la portée des communications reçues de l'auditeur nommé par les actionnaires au cours de l'année, les réponses de la direction et du comité d'audit à un questionnaire annuel concernant le rendement de l'auditeur nommé par les actionnaires et les interactions avec celui-ci.

EY a été nommé l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 conformément à la Loi sur les banques et à la recommandation du comité d'audit et est l'unique auditeur externe indépendant de la Banque depuis le début de l'exercice terminé le 31 octobre 2006. Avant 2006, EY était co-auditeur de la Banque.

Membres de la haute direction de la Banque

Les personnes suivantes sont membres de la haute direction de la Banque :

Membre de la haute direction	Poste principal	Municipalité de résidence
Riaz Ahmed	Chef de groupe et chef des finances, Groupe Banque TD	Oakville (Ontario) Canada
Norie C. Campbell	Chef de groupe et chef du contentieux, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Mark R. Chauvin	Chef de groupe et chef de la gestion des risques, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
Sue Cummings	Vice-présidente à la direction, Ressources humaines, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Theresa L. Currie	Chef de groupe, Services bancaires personnels au Canada, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Robert E. Dorrance	Chef de groupe, Services bancaires de gros, Groupe Banque TD et président du conseil, chef de la direction et président, Valeurs Mobilières TD	Toronto (Ontario) Canada
Paul C. Douglas	Vice-président à la direction, Services bancaires aux entreprises au Canada, Groupe Banque TD	Burlington (Ontario) Canada
Colleen M. Johnston	Chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Communication, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Kenneth W. Lalonde	Vice-président à la direction, Groupe Banque TD, et président et chef de la direction, TD Assurance	North York (Ontario) Canada
Bharat B. Masrani	Président du groupe et chef de la direction, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Frank J. McKenna	Président suppléant du conseil, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada
Michael B. Pedersen	Chef de groupe, Services bancaires aux États-Unis, Groupe Banque TD, et président et chef de la direction, TD Bank US Holding Company, TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A.	Bryn Mawr, Pennsylvanie, É.-U.
Leovigildo Salom	Vice-président à la direction, Gestion de patrimoine, Groupe Banque TD	Toronto (Ontario) Canada

Sauf tel qu'il est indiqué ci-après, tous les membres de la haute direction ont occupé le même poste au cours des cinq dernières années.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 2 janvier 2016, M. Ahmed a été chef de groupe, Assurance, Cartes de crédit et Stratégie d'entreprise, Groupe Banque TD du 1^{er} juillet 2013 au 2 janvier 2016 et chef de groupe, Développement interne, Stratégies d'entreprise et trésorerie, siège social, Groupe Banque TD du 27 mai 2010 au 1^{er} juillet 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe et de chef du contentieux, lesquelles fonctions étaient auparavant appelées chef de groupe, Service juridique, Conformité, Lutte contre le blanchiment d'argent, Crimes financiers et gestion des fraudes, Projets d'entreprise et chef du contentieux, Groupe Banque TD le 1^{er} novembre 2014, M^{me} Campbell a été chef de groupe, Service juridique, Conformité et Lutte contre le blanchiment d'argent et chef du contentieux, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014, vice-présidente à la direction et chef du contentieux, Service juridique, siège social, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2011 au 15 avril 2013, et première vice-présidente, Service juridique, siège social, et chef du contentieux adjointe, siège social, Groupe Financier Banque TD avant le 1^{er} novembre 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de vice-présidente à la direction, Ressources humaines, Groupe Banque TD le 24 octobre 2012, M^{me} Cummings a été première vice-présidente et chef, Ressources humaines, Groupe Banque TD du 15 février 2012 au 24 octobre 2012, première vice-présidente, Ressources humaines, siège social, Groupe Banque TD du 1^{er} septembre 2011 au 14 février 2012 et première vice-présidente, Ressources humaines et Affaires internes et publiques, TD Bank, N.A., Groupe Banque TD avant le 1^{er} septembre 2011.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de groupe le 2 janvier 2016, M^{me} Currie a été chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 1^{er} novembre 2014 au 2 janvier 2016, chef de groupe, Canaux directs, Marketing, Services communs de l'entreprise et Stratégies liées aux effectifs, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 31 octobre 2014 et chef de groupe, Canaux directs et Stratégies liées aux effectifs et à l'entreprise, siège social, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 15 avril 2013.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 23 juin 2016, M^{me} Johnston a été chef de groupe, Canaux directs, Technologie, Marketing et Services immobiliers, Groupe Banque TD du 2 janvier 2016 au 23 juin 2016, chef de groupe, Finances, Approvisionnement et Communication, et chef des finances, Groupe Banque TD du 15 avril 2013 au 2 janvier 2016 et chef de groupe, Finances et chef des finances, siège social, Groupe Banque TD avant le 15 avril 2013.

Depuis qu'il est entré au service de TD le 17 septembre 2012, M. Lalonde a été vice-président à la direction, Groupe Banque TD, et président et chef de la direction, TD Assurance.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de président du groupe et chef de la direction de la Banque le 1^{er} novembre 2014, M. Masrani a été chef de l'exploitation de la Banque du 1^{er} juillet 2013 au 31 octobre 2014 et, avant le 1^{er} juillet 2013, chef de groupe, Services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis de la Banque et président et chef de la direction de TD Bank US Holding Company et de TD Bank, N.A.

Avant d'exercer ses fonctions actuelles de chef de groupe le 1^{er} juillet 2013, M. Pedersen a été chef de groupe, Gestion de patrimoine, Assurance et Services communs de l'entreprise, Groupe Banque TD du 4 juillet 2011 au 1^{er} juillet 2013.

Actions détenues par les administrateurs et les membres de la haute direction

À la connaissance de la Banque, en date du 31 octobre 2016, les administrateurs et les membres de la haute direction de la Banque étaient collectivement propriétaires véritables, directement ou indirectement, au total, de 2 059 798 actions ordinaires de la Banque ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur celles-ci, soit environ 0,11 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Banque.

Information supplémentaire relative aux administrateurs et membres de la haute direction

Sauf tel qu'il est indiqué ci-dessous, à notre connaissance et après enquête raisonnable, la Banque confirme, en date du 30 novembre 2016, ce qui suit :

- i) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque n'est, ni n'a été au cours des dix dernières années, administrateur ou dirigeant d'une société (y compris la Banque) qui :
 - a) a fait l'objet d'une ordonnance (y compris une interdiction d'opération ou une ordonnance similaire à une interdiction d'opération ou une ordonnance interdisant à la société de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs), qui a été émise pendant que l'administrateur ou le membre de la haute direction agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances;
 - b) fait l'objet d'une ordonnance qui été émise après que l'administrateur ou le membre de la haute direction a cessé d'occuper des fonctions d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances et qui était le résultat d'un événement survenu

pendant que cette personne agissait en qualité d'administrateur, de chef de la direction ou de chef des finances; ou

- c) a, au cours de l'exercice suivant la cessation des fonctions de la personne, fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivie par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens;
- ii) au cours des dix exercices précédant la date de la notice annuelle, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction n'a fait faillite, fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, été poursuivi par ses créanciers, conclu un concordat ou un compromis avec eux, intenté des poursuites contre eux, pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux, ou si un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens; et
- iii) aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque ne s'est vu imposer d'amendes ou de sanctions par un tribunal en vertu de la législation en valeurs mobilières ou par une autorité de réglementation en valeurs mobilières, ni n'a conclu une entente de règlement avec celle-ci, ni ne s'est vu imposer d'autres amendes ou sanctions par un tribunal ou un organisme de réglementation qui seraient susceptibles d'être considérées comme importantes par un investisseur raisonnable ayant à prendre une décision en matière de placement.

M. Mongeau était, avant le 10 août 2009, un administrateur de Nortel Networks Corporation et de Nortel Networks Limited, qui ont chacune introduit des procédures de protection contre leurs créanciers en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (Canada) le 14 janvier 2009. Certaines filiales des États-Unis ont volontairement déposé des requêtes aux États-Unis en vertu du Chapitre 11 de la législation des États-Unis intitulée *Bankruptcy Code*, et certaines filiales d'Europe, du Moyen-Orient et de l'Afrique ont déposé des requêtes correspondantes en Europe et au Moyen-Orient.

M^{me} Goggins était, avant le 14 juin 2016, une administratrice de Valeant Pharmaceuticals International, Inc. (« Valeant »). L'Autorité des marchés financiers (Québec) a rendu des ordonnances d'interdiction d'opérations visant les dirigeants et les administrateurs de Valeant alors que M^{me} Goggins était administratrice de Valeant. Ces ordonnances étaient en vigueur du 31 mars 2016 au 29 avril 2016 et du 17 mai 2016 au 8 juin 2016.

Politiques d'approbation préalable et honoraires versés à l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité d'audit de la Banque a mis en œuvre une politique restreignant les services qui peuvent être fournis par l'auditeur externe indépendant nommé par les actionnaires. La politique donne à la direction des directives détaillées quant aux services précis qui sont admissibles à une préautorisation du comité d'audit. En vertu de la loi, l'auditeur nommé par les actionnaires ne peut pas fournir certains services à la Banque ou à ses filiales.

Conformément à la politique, le comité d'audit doit préapprouver une fois par année les types de services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires ainsi que le montant maximum des honoraires pouvant être payés pour de tels services. La politique prévoit également que le comité d'audit recevra, une fois par trimestre, un rapport annuel cumulatif des honoraires payés ou payables à l'auditeur nommé par les actionnaires pour les services rendus, ainsi que les détails de quelque mandat proposé à des fins d'examen et, au besoin, de préautorisation, par le comité d'audit. Pour prendre sa décision concernant les services devant être rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires, le comité d'audit tient compte du respect des exigences et des lignes directrices réglementaires et juridiques applicables ainsi que de la question de savoir si la prestation des services aurait une incidence négative sur l'indépendance de l'auditeur. Cela consiste notamment à examiner si la prestation des services amènerait l'auditeur à auditer son propre travail, à se poser comme défenseur des intérêts de la Banque ou à agir comme s'il était dirigeant de la Banque.

Les honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur externe indépendant actuel nommé par les actionnaires de la Banque, pour les services fournis au cours des trois derniers exercices financiers sont présentés en détail dans le tableau qui suit.

(en milliers de dollars CA)	Honoraires versés à Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.		
	2016	2015	2014
Honoraires d'audit ¹	22 230 \$	22 242 \$	21 424 \$
Honoraires pour services liés à l'audit ²	1 614	2 570	2 004
Honoraires pour services fiscaux ³	2 563	2 775	5 089
Autres honoraires ⁴	1 511	852	609
Total	27 918 \$	28 439 \$	29 126 \$

Nota :

- 1 Les honoraires d'audit se rapportent aux services professionnels relatifs à l'audit des états financiers de la Banque et à l'audit de ses filiales, à d'autres services normalement offerts par l'auditeur nommé par les actionnaires en ce qui concerne les dépôts légaux auprès des autorités de réglementation ou les mandats prévus par la loi et à l'exécution de procédures précises à l'égard des exigences visant les intermédiaires qualifiés pour les rapports présentés à l'*Internal Revenue Service* des États-Unis.
- 2 Les honoraires pour services liés à l'audit se rapportent aux services de certification et aux services connexes rendus par l'auditeur nommé par les actionnaires. Ces services comprennent : les audits des régimes d'avantages sociaux; les audits d'organismes de bienfaisance; les services d'audit de certaines structures d'accueil que la Banque administre; les consultations comptables et fiscales dans le cadre de fusions, d'acquisitions, de désinvestissements et de restructurations; les services d'attestation dans le cadre de fusions et d'acquisitions, notamment les procédures d'audit relatives au bilan d'ouverture et à la répartition du prix d'achat; les examens des contrôles d'application et des contrôles généraux; l'interprétation des normes comptables, des normes fiscales et des normes de présentation de l'information financière; les services d'attestation non exigés en vertu d'une loi ou d'une réglementation; la traduction d'états financiers et de rapports dans le cadre de l'audit ou de l'examen; et les services de conseils en technologie de l'information.
- 3 Les honoraires pour services fiscaux se rapportent : aux services de conseils et de planification généraux en matière de fiscalité dans le cadre de fusions, d'acquisitions et de structures de financement; aux publications fiscales sous forme électronique et sur papier; aux services de conseils et d'observation fiscales en matière d'impôt sur les bénéfices et d'impôt indirect; aux services relatifs au prix de transfert ainsi qu'aux questions relatives aux droits et aux douanes.
- 4 Tous les autres honoraires se rapportent aux honoraires liés aux questions d'insolvabilité et de viabilité, limités aux cas où la Banque est participant minoritaire à un syndicat et n'est pas en mesure d'exercer une influence sur le choix ni d'arrêter le choix de la firme d'audit externe à utiliser. Dans ces cas, les services de l'auditeur nommé par les actionnaires sont retenus pour fournir de l'aide dans le cadre de revues des activités d'exploitation, de négociations avec les prêteurs, d'évaluations des plans d'affaires, de restructurations de la dette et de recouvrements des actifs. Entrent également dans cette catégorie les honoraires relatifs aux rapports qui traitent des procédures de contrôle des organismes de service, aux services fiscaux de fonds inscrits à la SEC, sous réserve des règles complexes sur les sociétés de placement de la SEC; aux bases de données aux fins de conformité fiscale; aux études de référence; aux services de conseils en matière de réglementation; ainsi qu'aux services d'amélioration du rendement et du fonctionnement.

POURSUITES ET MESURES RÉGLEMENTAIRES

Poursuites

Certaines poursuites auxquelles la Banque est partie sont plus amplement décrites sous la rubrique « Litiges et divers » de la note 28 afférente aux états financiers annuels pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, laquelle note est intégrée par renvoi dans la présente notice annuelle.

Mesures réglementaires

De temps à autre, dans le cours normal des affaires, la Banque et ses filiales se voient imposer des droits ou des amendes par des autorités en valeurs mobilières relativement à des questions d'ordre administratif, notamment des dépôts ou des déclarations en retard, qui peuvent être considérés comme des pénalités ou des sanctions conformément à la réglementation canadienne en valeurs mobilières mais qui sont, individuellement ou globalement, négligeables pour la Banque. En outre, la Banque et ses filiales sont assujetties à de nombreuses autorités en valeurs mobilières partout dans le monde et les frais, les pénalités administratives, les ententes de règlement et les sanctions peuvent être classées de façon différente par chaque agent responsable. Au cours du dernier exercice, Services d'investissement TD Inc. a payé des droits administratifs pour dépôt tardif se rapportant à des dépôts tardifs à la Commission des valeurs mobilières de

l'Ontario (la « CVMO ») totalisant 5 000 \$ et Gestion de Placements TD Inc. a payé des droits administratifs pour des dépôts tardifs à la CVMO totalisant 1 800 \$¹.

MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉS DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

À notre connaissance, la Banque confirme qu'au 30 novembre 2016, aucun administrateur ni aucun membre de la haute direction de la Banque, ni aucune personne ayant des liens avec eux ou membre de leur groupe, n'a eu un intérêt important dans une opération au cours des trois derniers exercices terminés ou au cours de l'exercice en cours, qui a eu ou dont on pourrait s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante sur la Banque.

AGENTS DES TRANSFERTS ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

Agent des transferts

Société de fiducie CST
C.P. 700
Succursale B
Montréal (Québec)
H3B 3K3

Téléphone : 416-682-3860 ou sans frais au 1-800-387-0825 (Canada et États-Unis seulement)
Télécopieur : 1-888-249-6189
Courriel : inquiries@canstockta.com
Site Web : www.canstockta.com

Co-agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

Computershare
P.O. Box 30170
College Station, Texas
77842-3170

ou

211 Quality Circle, Suite 210
College Station, Texas 77845

Téléphone : 1-866-233-4836
ATS pour personnes malentendantes : 1-800-231-5469
Actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6578
ATS pour actionnaires à l'extérieur des États-Unis : 201-680-6610
Site Web : www.computershare.com

INTÉRÊTS DES EXPERTS

Les états financiers consolidés de la Banque pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016 déposés en vertu du *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, dont certaines parties sont intégrées par renvoi à la présente notice annuelle, ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, de Toronto (Ontario). EY est l'auditeur externe qui a préparé le *Rapport des auditeurs indépendants du cabinet d'experts-comptables inscrit aux actionnaires – Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board* (États-Unis). EY est indépendante de la Banque au sens des règles de déontologie des Comptables professionnels agréés de l'Ontario et également des lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et de leurs règles et règlements, y compris les règles sur l'indépendance que la Securities and Exchange Commission a adoptées aux termes de

¹ Le *Règlement 14-101 sur les définitions* limite le sens de « législation en valeurs mobilières » à la législation provinciale et territoriale canadienne et « autorité en valeurs mobilières » aux autorités en valeurs mobilières provinciales et territoriales canadiennes.

la loi intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002*, et conformément à la *Rule 3520* du *Public Company Accounting Oversight Board*.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires concernant la banque figurent sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com et sur EDGAR à l'adresse www.sec.com.

Des renseignements supplémentaires, notamment la rémunération des administrateurs et des dirigeants, les prêts qui leur ont été consentis, le nom des principaux porteurs de titres de la Banque, les options d'achat de titres et l'intérêt des initiés dans des opérations importantes, dans chaque cas le cas échéant, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de la Banque concernant sa dernière assemblée annuelle des actionnaires à laquelle il y a eu élection d'administrateurs. Des renseignements financiers supplémentaires sont fournis dans les états financiers comparatifs et le rapport de gestion de la Banque pour son dernier exercice financier terminé, soit, à la date des présentes, l'exercice terminé le 31 octobre 2016.

Appendice A

Liens intersociétés

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES¹

(en millions de dollars canadiens)

			Au 31 octobre 2016
			Valeur comptable des actions détenues par la Banque
Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal ²	Description	
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales	1 660 \$
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	314
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 966
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 325
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire	48
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers	163
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	48 548
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	32
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	63
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt et de dépôt	12 102
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	1 913
TD Vermillion Holdings ULC	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de portefeuille	20 451
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	2 044
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	12
International			
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	Courtage direct international	43
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	699
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	1 056
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	7 091
TD Ameritrade Holding Corporation ³	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille	139
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier direct	
Thirdco II Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille de placement	108
TD Asset Administration UK Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières étrangères	
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	238
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	1 028
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière étrangère	1 310

¹ À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Au 31 octobre 2016, la participation comme présentée de la Banque s'établissait à 42,38 % (41,54 % au 31 octobre 2015) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

Appendice B

CHARTRE DU COMITÉ D'AUDIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BANQUE TORONTO-DOMINION

~ ~ *Superviser la qualité et l'intégrité de l'information financière de la Banque* ~ ~

Principales responsabilités

- assurer la présentation aux actionnaires d'une information financière claire, exacte et fiable;
- superviser l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière;
- être directement responsable de la sélection, de la rémunération, du maintien en poste de l'auditeur nommé par les actionnaires et de la supervision de son travail, celui-ci étant directement sous les ordres du comité;
- être à l'écoute de l'auditeur nommé par les actionnaires, du chef des finances, de l'auditeur en chef, du chef de la conformité et du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et évaluer l'efficacité et l'indépendance de chacun;
- assurer l'établissement et le maintien de processus permettant à la Banque de respecter les lois et règlements qui la régissent, ainsi que ses propres politiques;
- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurances et des institutions financières sous réglementation fédérale;
- recevoir les rapports et approuver, s'il y a lieu, certaines opérations entre personnes apparentées.

L'indépendance est essentielle :

- le comité est composé uniquement d'administrateurs indépendants;
- le comité se réunit régulièrement sans la présence de la direction;
- le comité a le pouvoir d'engager des conseillers indépendants, rémunérés par la Banque, pour l'aider à prendre les meilleures décisions possibles relativement à la présentation de l'information financière, aux conventions et pratiques comptables, aux pratiques de présentation de l'information et aux contrôles internes de la Banque.

Composition et indépendance, connaissances financières et pouvoirs

Le comité est composé de membres du conseil d'administration dont le nombre est déterminé par le conseil, conformément aux règlements de la Banque ainsi qu'aux lois, aux règles et aux règlements applicables et à toute autre considération pertinente, sous réserve d'un minimum de trois administrateurs.

Aux fins de la présente charte, « Banque » désigne La Banque Toronto-Dominion dans son ensemble.

Aucun membre du comité n'est un dirigeant ou un dirigeant à la retraite de la Banque. Chaque membre du comité est indépendant de la Banque au sens des lois, des règles et des règlements applicables, y compris ceux qui s'appliquent particulièrement aux membres d'un comité d'audit, et de toute autre considération pertinente que détermine le conseil d'administration, y compris la Politique en matière d'indépendance des administrateurs de la Banque. Aucun membre du comité ne peut siéger au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes sans le consentement du comité de gouvernance et du conseil.

Les membres du comité sont nommés par le conseil et demeurent en fonction jusqu'à la nomination de leur successeur. Un président est nommé par le conseil suivant la recommandation du comité de gouvernance, faute de quoi les membres du comité peuvent désigner un président par vote de la majorité. Le comité peut, à l'occasion, déléguer à son président certains des pouvoirs ou responsabilités qui lui sont confiés en vertu des présentes.

En plus des qualités énoncées dans la description de poste d'administrateur, tous les membres du comité doivent posséder des compétences financières ou avoir la volonté et la capacité d'acquérir rapidement les connaissances nécessaires. Par « compétences financières », on entend la capacité de lire et de comprendre des états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables, dans l'ensemble, à celles dont on peut raisonnablement croire qu'elles seront soulevées lors de la lecture des états financiers de la Banque. Au moins un membre du comité doit avoir une formation en comptabilité ou une expérience connexe en gestion financière, par exemple, toute expérience ou formation au cours de laquelle le membre a acquis un haut niveau de compétences financières, notamment toute expérience présente ou passée à titre d'auditeur, chef de la direction ou haut dirigeant ayant des responsabilités de supervision financière.

Pour s'acquitter des responsabilités énoncées dans la présente charte, le comité peut mener toute enquête nécessaire et interroger tout dirigeant, employé ou mandataire approprié de la Banque, y compris l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité d'audit peut obtenir des conseils ou de l'aide de conseillers externes, notamment des conseillers juridiques ou comptables, qu'il juge nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions, et peut retenir les services de tels conseillers indépendants ou externes et établir la rémunération qui leur sera versée par la Banque, à son gré, sans obtenir l'approbation du conseil.

Les membres du comité doivent approfondir leurs connaissances en finance, en comptabilité et dans d'autres domaines liés à leurs responsabilités en assistant à des séances de formation ou à tout autre type de perfectionnement.

Réunions

Le comité se réunit au moins quatre fois par année ou plus fréquemment si les circonstances l'exigent. Chaque trimestre, le comité rencontre l'auditeur nommé par les actionnaires et la direction afin d'examiner les états financiers de la Banque, conformément à la rubrique intitulée « Présentation de l'information financière » ci-dessous. Le comité réserve une partie de chaque réunion trimestrielle courante en vue d'une rencontre séparée avec le chef des finances, l'auditeur en chef, le chef de la conformité, le chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et l'auditeur nommé par les actionnaires, respectivement, et une partie doit être tenue sans la présence des membres de la direction et de l'auditeur nommé par les actionnaires. Un membre du comité peut demander au président qu'une réunion ou une partie d'une réunion du comité se déroule sans la présence de la direction. Le comité se réunit également avec le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada (« BSIF ») pour examiner les résultats de l'examen du contrôle annuel de la Banque par le BSIF si le BSIF demande de se réunir avec le comité plutôt qu'avec l'ensemble du conseil.

Pour favoriser une communication ouverte entre ce comité et le comité du risque et lorsque le président du comité du risque n'est pas un membre de ce comité, celui-ci recevra un avis de convocation et participera sur invitation de ce comité, en tant qu'observateur sans droit de vote, à chaque réunion de ce comité et il recevra

la documentation relative à chacune de ces réunions. De plus, ce comité rencontre le comité du risque au moins deux fois par année pour discuter de sujets pertinents pour les deux comités.

Tous les administrateurs non membres de la direction qui ne sont pas des membres du comité ont reçu une invitation permanente pour assister aux réunions du comité mais ne peuvent pas y voter. De plus, le comité peut inviter à ses réunions un administrateur, un membre de la direction de la Banque ou les autres personnes qu'il juge appropriées pour s'acquitter de ses responsabilités. Le comité peut aussi exclure de ses réunions des personnes s'il juge opportun de le faire pour s'acquitter de ses responsabilités.

Devoirs spécifiques

Présentation de l'information financière

Le comité est chargé de superviser la présentation aux actionnaires d'une information financière fiable, exacte et claire, notamment en passant en revue et en analysant les états financiers annuels et intermédiaires de la Banque et le rapport de gestion et en passant en revue l'opinion de l'auditeur nommé par les actionnaires relativement aux états financiers annuels et aux contrôles internes à l'égard de l'information financière de la Banque avant leur approbation et diffusion publique par la Banque, et en examinant, au besoin, les communiqués à caractère financier de la Banque portant sur de l'information non publique d'importance. Un tel examen des rapports financiers de la Banque doit comprendre, s'il y a lieu, mais au moins une fois par année, un entretien avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires au sujet de questions importantes liées aux normes et méthodes comptables et aux estimations et opinions clés de la direction.

Le comité examine les communiqués de presse sur les résultats et s'assure que des procédés adéquats sont en place pour examiner la présentation de l'information financière de la Banque extraite ou tirée des états financiers de la Banque, autre que l'information contenue dans les états financiers annuels et intermédiaires et le rapport de gestion de la Banque, et doit évaluer périodiquement la pertinence de ces procédés.

Processus de présentation de l'information financière

Le comité seconde le conseil dans sa supervision du processus de présentation de l'information financière de la Banque, notamment en accomplissant les tâches suivantes :

- travailler avec la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne pour s'assurer de l'intégrité des processus de présentation de l'information financière de la Banque;
- examiner le processus associé à l'attestation par le chef de la direction et le chef des finances de l'intégrité des états financiers trimestriels et annuels consolidés de la Banque et des autres renseignements dont la divulgation est exigée;
- prendre connaissance des principales conventions comptables de la Banque et examiner de façon suffisamment détaillée le fondement des estimations et des jugements importants, y compris les réserves actuarielles, les provisions pour perte sur prêts et les autres provisions liées à l'évaluation et aborder ces sujets avec la direction et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- rester au fait des tendances et des pratiques exemplaires en matière de présentation de l'information financière, notamment en s'informant sur les questions d'actualité, à mesure qu'elles surviennent, comme l'utilisation d'entités à détenteurs de droits variables et de structures d'accueil, et l'application de ces tendances et pratiques à la Banque;
- examiner, avec la direction et l'auditeur nommé par les actionnaires, les principaux principes et conventions comptables, ainsi que toutes les conventions et pratiques comptables essentielles utilisées et tout redressement important après l'audit;
- étudier et approuver, s'il y a lieu, les modifications de fond aux conventions de présentation de l'information comptable et financière de la Banque, telles qu'elles sont suggérées par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires ou la Direction de l'audit interne;

- établir des systèmes de présentation régulière au comité par la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et la Direction de l'audit interne, au sujet des principales opinions exprimées dans le cadre de la préparation des états financiers par la direction, et de toute difficulté d'importance éprouvée pendant l'examen ou l'audit, y compris toute restriction relative à la portée du travail ou à l'accès aux renseignements nécessaires; et
- examiner les questions de fiscalité et de planification fiscale qui sont importantes pour les états financiers.

Rôle du comité d'audit dans le processus de présentation de l'information financière

L'auditeur nommé par les actionnaires est responsable de la planification et de l'exécution, conformément aux normes professionnelles, de l'audit des états financiers annuels de la Banque et de l'examen de l'information financière trimestrielle de la Banque. La direction de la Banque est responsable du processus de présentation de l'information financière de la Banque qui comprend la préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers de la Banque, et la mise en œuvre des principes et des conventions appropriés en matière de présentation de l'information comptable et financière ainsi que des contrôles et procédés internes conçus pour assurer le respect des normes comptables et des lois et règlements applicables. Le comité d'audit supervise le processus de présentation de l'information financière à la Banque et reçoit les rapports trimestriels relatifs au processus entrepris par la direction et aux résultats de l'examen de l'auditeur nommé par les actionnaires. Il n'appartient pas au comité d'audit de planifier ou d'effectuer les audits, ni de déterminer que les états financiers de la Banque sont complets, exacts et conformes aux Normes internationales d'information financière.

Contrôles internes

Le comité est chargé de superviser la mise en œuvre du cadre de contrôle interne et de surveiller son efficacité, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- examiner des rapports de la direction se rapportant à la mise en œuvre et au maintien d'un système et de procédés de contrôle interne suffisants et efficaces (notamment des contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux) qui sont conçus pour apporter une certitude à l'égard de certains aspects, notamment la présentation de l'information (relative aux finances, à l'exploitation, au risque), l'efficience et l'efficacité de l'exploitation et la protection des actifs, la surveillance de la conformité avec les lois, les règlements et les lignes directrices, ainsi que les politiques internes, y compris la conformité avec l'article 404 de la loi américaine intitulée Sarbanes-Oxley Act et les règles analogues des Autorités canadiennes en valeurs mobilières;
- rencontrer la direction, l'auditeur en chef et l'auditeur nommé par les actionnaires pour évaluer la pertinence et l'efficacité des contrôles internes de la Banque, notamment les contrôles liés à la prévention, à l'identification et à la détection d'actes frauduleux;
- veiller à ce que soient en place des structures de gouvernance et des méthodes de contrôle suffisantes à l'égard de tous les instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur aux fins de la présentation de l'information financière;
- recevoir les rapports du comité du risque qui sont jugés nécessaires ou souhaitables à l'égard de toute question liée aux procédés de contrôle interne évaluée par ce comité dans le cadre de l'exécution de ses responsabilités; et
- examiner l'information présentée par la Banque à ses actionnaires au sujet du contrôle interne relatif à la présentation de l'information financière.

Direction de l'audit interne

Le comité supervise la Direction de l'audit interne de la Banque et tous les aspects de la fonction d'audit interne impartis à un tiers. Le comité doit s'assurer que la Direction de l'audit interne soit suffisamment indépendante pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit :

- examiner et approuver le plan d'audit annuel, y compris le mode d'évaluation des risques ainsi que les modifications importantes qui y sont apportées et s'assurer que le plan soit approprié, qu'il tienne compte des risques et qu'il traite de l'ensemble des activités pertinentes et des risques importants sur un cycle mesurable;
- examiner et approuver le budget financier annuel et le plan des ressources et examiner les mises à jour périodiques;
- examiner et approuver les mandats de la Direction de l'audit interne et de l'auditeur en chef au moins une fois par année;
- confirmer la nomination et la révocation de l'auditeur en chef;
- évaluer au moins une fois par année l'efficacité et la justesse de l'exploitation de la Direction de l'audit interne;
- examiner les résultats du rapport indépendant sur l'examen d'assurance de la qualité de la division de l'audit interne qui est effectué tous les cinq ans;
- communiquer au moins une fois par année son opinion sur le rendement de l'auditeur en chef au chef de la direction à titre de commentaire dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner les rapports courants préparés par l'auditeur en chef et les autres renseignements fournis pour s'acquitter de ses responsabilités de surveillance, y compris tous les renseignements qui figurent dans les lignes directrices des autorités de réglementation ainsi que la réponse de la direction et en discuter, et assurer le suivi des questions non résolues, s'il y a lieu, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs;
- fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef d'avoir un accès illimité au comité de soulever des questions liées à l'audit interne ou aux rapports qu'entretiennent la Direction de l'audit interne, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les autorités de réglementation ainsi qu'à leur interaction; et
- examiner les rapports portant sur les lacunes relevées par les autorités de surveillance en ce qui a trait à la fonction d'audit interne, y compris de l'information visant à démontrer l'avancement des mesures de correction et de redressement nécessaires, prises par la direction, dans des délais raisonnables.

Supervision de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé d'examiner et d'évaluer chaque année le rendement, les qualifications, les compétences, les ressources (montant et type) et l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires et il doit recommander au conseil aux fins de recommandation aux actionnaires, la nomination de l'auditeur nommé par les actionnaires. Le comité est chargé d'approuver la rémunération de l'auditeur et il doit s'assurer que les honoraires d'audit soient proportionnels à l'étendue du travail pour garantir un audit de qualité. Le comité doit également faire des recommandations au conseil en ce qui concerne, s'il y a lieu, la révocation de l'auditeur nommé par les actionnaires. L'auditeur nommé par les actionnaires est tenu de rendre compte au comité et à l'ensemble du conseil, en tant que représentant des actionnaires, de son examen des états financiers et des contrôles de la Banque. De plus, le comité doit :

- examiner et approuver les plans d'audit annuels et les lettres de mission de l'auditeur nommé par les actionnaires et s'assurer que les plans sont appropriés, tiennent compte des risques et visent toutes les activités pertinentes sur un cycle mesurable;

- au moins une fois par année, passer en revue les procédés utilisés par l'auditeur nommé par les actionnaires pour assurer la qualité de ses services d'audit, notamment pour garantir son indépendance et relativement à toute question susceptible de nuire à la capacité du cabinet d'audit d'agir à titre d'auditeur nommé par les actionnaires;
- discuter des questions devant être communiquées au comité par l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux normes établies par les Comptables professionnels agréés du Canada et le Public Company Accounting Oversight Board et aux exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et des autorités de réglementation de la Banque, y compris le BSIF, principale autorité de réglementation de la Banque, lorsque ces questions s'appliquent à la Banque;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires toute question pouvant être soulevée par lui, y compris tout problème ou toute difficulté d'audit, comme des restrictions liées à ses activités d'audit ou à l'accès aux renseignements demandés, et les réponses de la direction;
- demander à la direction de prendre les mesures de redressement nécessaires pour donner suite en temps opportun aux conclusions et aux recommandations de l'auditeur nommé par les actionnaires;
- examiner avec l'auditeur nommé par les actionnaires les préoccupations, s'il en est, concernant la qualité des normes et politiques comptables de la Banque, et non seulement leur acceptabilité, telles qu'elles s'appliquent à sa présentation de l'information financière;
- fournir une tribune permettant à la direction et à l'auditeur interne et/ou à l'auditeur nommé par les actionnaires d'aborder des questions relatives à leurs relations ou à leur interaction. Si des différends concernant la présentation de l'information financière ne sont pas résolus, voir au règlement de ces différends entre la direction et l'auditeur interne et/ou l'auditeur nommé par les actionnaires;
- au moins une fois par année, examiner et évaluer les qualifications, le rendement et l'indépendance de l'associé principal de l'auditeur des actionnaires et, au besoin lors du changement de l'associé principal, obtenir la confirmation de l'auditeur nommé par les actionnaires qu'il respecte les exigences relatives aux qualifications des auditeurs conformément à la *Loi sur les banques* (Canada);
- au moins une fois tous les cinq ans, effectuer un examen approfondi de l'auditeur nommé par les actionnaires; et
- une fois par année, examiner le rapport public du Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) et en discuter avec l'auditeur nommé par les actionnaires et, au besoin, discuter des conclusions du CCRC spécifiques à l'examen de l'audit de la Banque.

Indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires

Le comité est chargé de surveiller et d'évaluer l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires par différents mécanismes, notamment en effectuant les tâches suivantes :

- examiner et approuver (ou recommander au conseil aux fins d'approbation) la durée des missions d'audit et les honoraires d'audit ainsi que les autres services pouvant légalement être fournis par l'auditeur nommé par les actionnaires pour la Banque, cette approbation devant être donnée spécifiquement ou aux termes d'une procédure de préapprobation adoptée par le comité;
- recevoir les rapports écrits officiels préparés au moins une fois par année par l'auditeur nommé par les actionnaires, confirmant l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires et décrivant les relations qui existent entre celui-ci et la Banque, conformément aux normes de conduite professionnelles établies par les instituts de comptables agréés provinciaux canadiens ou d'autres organismes de réglementation, s'il y a lieu;
- une fois par année ou plus fréquemment si cela est nécessaire, prendre connaissance et discuter avec le conseil et l'auditeur nommé par les actionnaires de tout service ou de tout lien existant entre l'auditeur nommé par les actionnaires et la Banque ou de tout facteur pouvant nuire à l'objectivité et à l'indépendance de l'auditeur nommé par les actionnaires;

- examiner, approuver et surveiller les politiques et les procédés relatifs à l'embauche d'associés ou d'employés actuels ou anciens de l'auditeur nommé par les actionnaires, conformément aux lois applicables; et
- examiner, approuver et surveiller les autres politiques et procédures mises en œuvre pour favoriser l'indépendance des auditeurs, comme les critères à respecter pour accorder le contrat de l'auditeur nommé par les actionnaires et la rotation des membres de l'équipe de mission d'audit, au besoin.

Service des finances

Le comité est chargé de superviser le service des finances de la Banque, notamment :

- examiner et approuver le mandat du service des finances et le mandat du chef des finances au moins une fois l'an;
- examiner et approuver au moins une fois l'an, le plan budgétaire et des ressources du service des finances, notamment recevoir de la direction des rapports portant sur la suffisance des ressources;
- évaluer annuellement l'efficacité du service des finances;
- examiner les résultats d'un examen indépendant de l'efficacité du service des finances réalisé par un tiers tous les cinq ans;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef des finances dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- confirmer la nomination et la révocation du chef des finances; et
- offrir au chef des finances une tribune lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever des questions relatives à la présentation de l'information financière ou des questions se rapportant aux relations et à l'interaction qui existent entre le service des finances, la direction, l'auditeur nommé par les actionnaires et/ou les organismes de réglementation.

Examen et opérations entre personnes apparentées

Le comité est responsable de l'examen et de la supervision des opérations entre personnes apparentées, y compris s'assurer que la direction met en place des procédés et des pratiques en matière de révision et d'opérations entre personnes apparentées, conformément à la *Loi sur les banques* (Canada), à la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt* (Canada), à la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) et aux Normes internationales d'information financière (plus précisément, IAS 24 – Information relative aux parties liées), et vérifier, à l'occasion, l'observation et l'efficacité de ces procédés et pratiques.

Conduite des affaires et éthique

Le comité doit superviser le respect des politiques relatives à l'éthique et à la conduite des affaires, notamment la Politique en matière de traitement des plaintes et de communication de l'information à la clientèle, sa Politique anticorruption et son Code de conduite et d'éthique professionnelle, ainsi que les procédés en matière de conflits d'intérêts énoncés dans ce code, et doit notamment approuver, le cas échéant, toute dispense de l'application du Code de conduite et d'éthique professionnelle de la Banque dont pourra bénéficier un administrateur ou un membre de la haute direction de la Banque.

Observation des lois

Le comité est chargé de superviser l'établissement et la mise en œuvre de processus et de politiques qui assurent l'observation des lois et des règlements qui régissent la Banque, de même que ses propres politiques, en accomplissant notamment les tâches suivantes :

- s'assurer, de concert avec la direction, que la Banque respecte les exigences de la réglementation, et le programme de gestion de la conformité à la réglementation;

- mettre en œuvre des procédés conformes aux exigences réglementaires applicables, à l'égard de la réception, de la conservation et du traitement des plaintes reçues par la Banque à l'égard de questions liées à la comptabilité, aux contrôles comptables internes ou à l'audit, et recevoir les rapports relatifs à ces plaintes et à ces soumissions, conformément à la politique applicable;
- passer en revue les avis professionnels et les modifications apportées aux principales exigences réglementaires relatives aux normes comptables, dans la mesure où elles s'appliquent au processus de présentation de l'information financière de la Banque; et
- agir à titre de comité de surveillance de la conformité du conseil à l'égard de la règle Volcker en vertu de la loi des États-Unis intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act*, y compris recevoir des rapports au moins une fois par année de la part de la haute direction et des fonctions de contrôle relativement à l'efficacité du programme écrit de conformité à la règle Volcker écrit pour l'entreprise de GPTD, et la conformité avec les questions s'y rapportant.

Service de la conformité

Le comité supervise le service de la conformité de la Banque et l'exécution de son mandat et il s'assure que le service de la conformité soit suffisamment indépendant pour s'acquitter de ses responsabilités. En outre, le comité doit faire ce qui suit :

- examiner et approuver son plan annuel, y compris son budget et ses ressources, ainsi que les modifications importantes apportées à celui-ci et/ou à sa méthodologie;
- examiner et approuver chaque année le mandat du service de la conformité et du chef de la conformité;
- évaluer au moins une fois l'an l'efficacité du service de la conformité;
- examiner les résultats d'un examen indépendant du service de la conformité réalisé par un tiers tous les cinq ans;
- confirmer la nomination et la révocation du chef de la conformité;
- communiquer chaque année au chef de la direction son avis quant au rendement du chef de la conformité dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef de la conformité à l'intention du comité d'audit, y compris à l'égard des rapports par les autorités de surveillance en ce qui a trait au service de la conformité, et en discuter et assurer le suivi de toute question non résolue, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs;
- examiner au moins une fois l'an l'évaluation par le chef de la conformité du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles de la gestion de la conformité à la réglementation au quotidien de la Banque et le respect de ces contrôles, ainsi que l'avis du chef de la conformité quant à la question de savoir si les contrôles de la gestion de la conformité à la réglementation sont suffisamment vigoureux pour se conformer aux exigences de la réglementation applicable; et
- fournir une tribune permettant au chef de la conformité d'avoir un accès illimité au comité pour soulever des questions liées à la conformité ou aux rapports qu'entretiennent le service de la conformité, la direction et/ou les autorités de réglementation, ainsi que leur interaction.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes

Le comité effectue la surveillance et le suivi de la mise en œuvre, du maintien et de l'efficacité soutenue du programme de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes (LBA/FAT) qui vise à faire en sorte que la Banque se conforme aux lois et règlements qui s'appliquent à elle ainsi qu'à ses propres politiques, notamment :

- examiner avec la direction la conformité de la Banque avec les exigences des organismes de réglementation applicables;
- examiner un rapport annuel du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent concernant l'évaluation de l'efficacité du programme LBA, et effectuer un suivi avec la direction de l'état des recommandations et des suggestions, s'il y a lieu; et
- examiner l'avis de l'auditeur en chef relativement à l'efficacité du programme LBA aux deux ans, et faire un suivi avec la direction de la situation des recommandations et suggestions, s'il y a lieu.

Service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent

Le comité supervise le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent de la Banque et la réalisation de son mandat, et il veille à ce que le service de lutte mondiale contre le blanchiment d'argent soit suffisamment indépendant pour s'acquitter de ses responsabilités. La supervision et la surveillance seront effectuées de la manière suivante :

- examiner et approuver le plan annuel du service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, y compris son budget et ses ressources, et toute modification importante touchant le plan annuel;
- examiner et approuver le programme LBA/FAT, sa conception et toutes les politiques importantes de LBA/FAT, y compris la politique relative aux sanctions internationales de TD;
- au moins une fois l'an, évaluer l'efficacité de la fonction de LBA/FAT;
- examiner les résultats d'un examen indépendant portant sur l'efficacité du programme LBA effectué par un tiers tous les cinq ans;
- examiner et approuver annuellement le mandat du service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent et le mandat du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- confirmer la nomination et la révocation du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- communiquer annuellement au chef de la direction, dans le cadre du processus d'approbation de la rémunération, son avis quant au rendement du chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent;
- examiner régulièrement les rapports préparés par le chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent destinés au comité d'audit, y compris à l'égard des rapports des autorités de surveillance en ce qui a trait aux programmes LBA/FAT, et portant sur la conception et le déroulement des programmes LBA/FAT, la suffisance des ressources (humaines, informatiques, budgétaires), et toute recommandation à cet égard et en discuter, et effectuer un suivi des enjeux en cours, y compris examiner de façon proactive si des lacunes dans un secteur peuvent se retrouver dans d'autres secteurs; et
- offrir une tribune au chef, Lutte mondiale contre le blanchiment d'argent lui permettant d'avoir un accès illimité au comité pour soulever toute question de conformité se rapportant aux relations et interactions entre le service de la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, la direction et/ou les organismes de réglementation.

Généralités

Le comité assume également les tâches et responsabilités générales suivantes :

- agir à titre de comité d'audit et de comité de révision pour certaines filiales canadiennes de la Banque qui sont des sociétés d'assurance et des institutions financières sous réglementation fédérale, y compris rencontrer au moins une fois par année, sans la présence de la direction, les actuaire nommés des filiales de la Banque qui sont des sociétés d'assurance sous réglementation fédérale;
- mettre en place une marche à suivre conformément aux exigences des organismes de réglementation aux fins de la communication confidentielle et anonyme des préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit, et recevoir des rapports sur ces plaintes et communications comme l'exige la politique applicable;
- examiner avec le chef des services juridiques de la Banque toute question de nature juridique découlant de litiges, de réclamations ou de non-conformité à la réglementation, qui pourrait avoir un effet important sur la situation financière de la Banque et fournir une tribune permettant à l'auditeur en chef d'avoir un accès illimité au comité afin d'aborder quelque question d'ordre juridique;
- s'acquitter de toute autre fonction ou tâche qui incombe à un comité d'audit et à un comité de révision, conformément aux exigences réglementaires, ou qui est déléguée par le conseil;
- une fois par année, diriger une autoévaluation permettant au comité d'évaluer son apport et son efficacité quant à la façon de s'acquitter de son mandat;
- revoir et évaluer la pertinence de la présente charte au moins une fois l'an et soumettre la présente charte au comité de gouvernance pour qu'il l'examine et en recommande l'approbation au conseil;
- tenir des procès-verbaux ou d'autres rapports des réunions et des activités du comité; et
- faire rapport au conseil sur les questions importantes soulevées lors des réunions du comité d'audit après chaque réunion du comité et, s'il y a lieu, faire également au comité du risque un compte rendu des questions le concernant.

Publié en février 2016

ANNEXE 99.2

RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport de gestion est présenté pour aider le lecteur à évaluer les changements importants survenus dans la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe Banque TD (la TD ou la Banque) pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 comparativement aux exercices précédents. Il doit être lu avec les états financiers consolidés audités et les notes complémentaires pour l'exercice clos le 31 octobre 2016. Le présent rapport de gestion est daté du 30 novembre 2016. À moins d'indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens et proviennent principalement des états financiers consolidés annuels de la Banque dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Certains autres montants comparatifs ont aussi été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS	SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE
6 Résultat net	33 Revue du bilan
7 Produits	34 Qualité du portefeuille de crédit
11 Provision pour pertes sur créances	48 Situation des fonds propres
11 Charges	56 Titrisation et arrangements hors bilan
13 Impôts et taxes	58 Transactions entre parties liées
14 Information financière trimestrielle	58 Instruments financiers
ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION	FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES
16 Description des activités	59 Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs
19 Services de détail au Canada	63 Gestion des risques
23 Services de détail aux États-Unis	
26 Services bancaires de gros	NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES
29 Secteur Siège social	100 Estimations comptables critiques
	102 Modifications de méthodes comptables courantes et futures
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS 2015	105 Contrôles et procédures
30 Sommaire du rendement de 2015	
31 Rendement financier de 2015 par secteur d'exploitation	106 INFORMATIONS FINANCIÈRES SUPPLÉMENTAIRES

Les renseignements additionnels concernant la Banque, y compris la notice annuelle de la Banque, sont disponibles sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais>, sur le site SEDAR à l'adresse <http://www.sedar.com>, et sur le site de la Securities and Exchange Commission des États-Unis à l'adresse <http://www.sec.gov> (section EDGAR Filers).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

De temps à autre, la Banque (comme elle est définie dans le présent document) fait des énoncés prospectifs, écrits et verbaux, y compris dans le présent document, d'autres documents déposés auprès des organismes de réglementation canadiens ou de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et d'autres communications. En outre, des représentants de la Banque peuvent formuler verbalement des énoncés prospectifs aux analystes, aux investisseurs, aux médias et à d'autres personnes. Tous ces énoncés sont faits conformément aux dispositions d'exonération et se veulent des énoncés prospectifs aux termes de la législation en valeurs mobilières applicable du Canada et des États-Unis, notamment la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, les énoncés figurant dans le présent document, notamment dans le rapport de gestion du rapport annuel 2016 (le rapport de gestion de 2016) de la Banque à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de ses secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2017», ainsi que d'autres énoncés concernant les objectifs et les priorités de la Banque pour 2017 et par la suite et les stratégies pour les atteindre, l'environnement réglementaire dans lequel la Banque exerce ses activités ainsi que les attentes en matière de rendement financier pour la Banque. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes et expressions comme «croire», «prévoir», «anticiper», «avoir l'intention de», «estimer», «planifier» et «pouvoir» et de verbes au futur ou au conditionnel.

Par leur nature, ces énoncés prospectifs obligent la Banque à formuler des hypothèses et sont assujettis à des risques et incertitudes, généraux ou spécifiques. Particulièrement du fait de l'incertitude quant à l'environnement physique et financier, à la conjoncture économique, au climat politique et au cadre réglementaire, ces risques et incertitudes – dont bon nombre sont indépendants de la volonté de la Banque et dont les répercussions peuvent être difficiles à prévoir – peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Les facteurs de risque qui pourraient entraîner, isolément ou collectivement, de tels écarts incluent les risques, notamment, de crédit, de marché (y compris le risque de position sur titres de participation, le risque sur marchandises, le risque de change et le risque de taux d'intérêt), de liquidité, opérationnel (y compris les risques liés à la technologie et à l'infrastructure), d'atteinte à la réputation, d'assurance, de stratégie et de réglementation ainsi que les risques juridiques, environnementaux, d'adéquation des capitaux propres et les autres risques. Ces facteurs de risque comprennent notamment la conjoncture économique et commerciale dans les régions où la Banque exerce ses activités; la capacité de la Banque à mettre en œuvre ses principales priorités, notamment réaliser des acquisitions et des cessions, élaborer des plans de fidélisation de la clientèle, élaborer des plans stratégiques et recruter, former et maintenir en poste des dirigeants clés; les interruptions ou attaques (y compris les cyberattaques) visant la technologie informatique, Internet, les systèmes d'accès au réseau ou les autres systèmes ou services de communications voix-données de la Banque; l'évolution de divers types de fraude et d'autres comportements criminels auxquels la Banque est exposée; le défaut de tiers de se conformer à leurs obligations envers la Banque ou ses sociétés affiliées, notamment relativement au traitement et au contrôle de l'information; l'incidence de la promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements, de la modification des lois et des règlements actuels ou de leur application, y compris sans s'y restreindre les lois fiscales, les lignes directrices en matière d'information sur les fonds propres à risque et les directives réglementaires en matière de liquidité; le contexte de contentieux globalement difficile, y compris aux États-Unis; la concurrence accrue, y compris provenant des services bancaires par Internet et par appareil mobile et des concurrents offrant des services non traditionnels; les changements apportés aux notations de crédit de la Banque; les variations des taux de change et d'intérêt (y compris la possibilité de taux d'intérêt négatifs); l'augmentation des coûts de financement et la volatilité des marchés causée par l'illiquidité des marchés et la concurrence pour l'accès au financement; les estimations comptables critiques et les changements de normes, de politiques et de méthodes comptables utilisées par la Banque; les crises de la dette internationale actuelles ou éventuelles et l'occurrence d'événements catastrophiques naturels et autres que naturels et les demandes d'indemnisation qui en découlent. La Banque avise le lecteur que la liste qui précède n'est pas une liste exhaustive de tous les facteurs de risque possibles, et d'autres facteurs pourraient également avoir une incidence négative sur les résultats de la Banque. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la section «Facteurs de risque et gestion des risques» du rapport de gestion de 2016, telle qu'elle peut être mise à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite et dans les communiqués (le cas échéant) relatifs à toute transaction ou tout événement dont il est question à la rubrique «Événements importants» dans le rapport de gestion pertinent, lesquels peuvent être consultés sur le site Web www.td.com/francais. Le lecteur doit examiner ces facteurs attentivement, ainsi que d'autres incertitudes et événements possibles, de même que l'incertitude inhérente aux énoncés prospectifs, avant de prendre des décisions à l'égard de la Banque, et ne doit pas se fier indûment aux énoncés prospectifs de la Banque.

Les hypothèses économiques importantes qui étayent les énoncés prospectifs figurant dans le présent document sont décrites dans le rapport de gestion de 2016 à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques» et, pour chacun de nos secteurs d'exploitation, aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2017», telles qu'elles peuvent être mises à jour dans les rapports aux actionnaires trimestriels déposés par la suite.

Tout énoncé prospectif contenu dans le présent document représente l'opinion de la direction uniquement à la date des présentes et est communiqué afin d'aider les actionnaires de la Banque et les analystes à comprendre la situation financière, les objectifs, les priorités et les attentes en matière de rendement financier pour la Banque aux dates indiquées et pour les périodes closes à ces dates, et peut ne pas convenir à d'autres fins. La Banque n'effectuera pas de mise à jour de quelque énoncé prospectif, écrit ou verbal, qu'elle peut faire de temps à autre directement ou indirectement, à moins que la législation en valeurs mobilières applicable ne l'exige.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

APERÇU DE LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la «TD» ou la «Banque»). La TD est la sixième banque en importance en Amérique du Nord d'après le nombre de succursales et elle offre ses services à 25 millions de clients. Ces services sont regroupés dans trois grands secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, y compris TD Canada Trust, Financement auto TD au Canada; Gestion de patrimoine au Canada, TD Direct Investing et TD Assurance; Services de détail aux États-Unis, y compris TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MD}, Financement auto TD aux États-Unis; Gestion de patrimoine aux États-Unis et une participation dans TD Ameritrade; et Services bancaires de gros, y compris Valeurs Mobilières TD. En outre, la TD figure parmi les principales sociétés de services financiers en ligne du monde, avec quelque 11 millions de clients du service en ligne et du service mobile. Au 31 octobre 2016, les actifs de la TD totalisaient 1,2 billion de dollars. La Banque Toronto-Dominion est inscrite à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York sous le symbole «TD».

PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DE LA BANQUE

La Banque dresse ses états financiers consolidés selon les IFRS, les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels, et désigne les résultats établis selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR connues sous le nom de résultats «rajustés», afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer la performance globale de la Banque. Pour obtenir les résultats rajustés, la Banque retranche les «éléments à noter», après impôt sur le résultat, des résultats comme présentés. Les éléments à noter comprennent des éléments que la direction n'estime pas révélateurs du rendement sous-jacent. La Banque croit que les résultats rajustés permettent au lecteur de mieux comprendre comment la direction évalue la performance de la Banque. Les éléments à noter sont présentés dans le tableau 2. Comme expliqué, les résultats rajustés diffèrent des résultats comme présentés selon les IFRS. Les résultats rajustés, les éléments à noter et les termes semblables utilisés dans le présent document ne sont pas définis aux termes des IFRS et, par conséquent, pourraient ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

Le tableau qui suit donne les résultats d'exploitation – comme présentés de la Banque.

TABLEAU 1 : RÉSULTATS D'EXPLOITATION – Comme présentés

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
Produits d'intérêts nets	19 923 \$	18 724 \$	17 584 \$
Produits autres que d'intérêts	14 392	12 702	12 377
Total des produits	34 315	31 426	29 961
Provision pour pertes sur créances	2 330	1 683	1 557
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 462	2 500	2 833
Charges autres que d'intérêts	18 877	18 073	16 496
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	10 646	9 170	9 075
Charge d'impôt sur le résultat	2 143	1 523	1 512
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	433	377	320
Résultat net – comme présenté	8 936	8 024	7 883
Dividendes sur actions privilégiées	141	99	143
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	8 795 \$	7 925 \$	7 740 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	8 680 \$	7 813 \$	7 633 \$
Participations ne donnant pas le contrôle	115	112	107

TABLEAU 2 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
Résultats d'exploitation – rajustés			
Produits d'intérêts nets	19 923 \$	18 724 \$	17 584 \$
Produits autres que d'intérêts ¹	14 385	12 713	12 097
Total des produits	34 308	31 437	29 681
Provision pour pertes sur créances ²	2 330	1 683	1 582
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 462	2 500	2 833
Charges autres que d'intérêts ³	18 496	17 076	15 863
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	11 020	10 178	9 403
Charge d'impôt sur le résultat ⁴	2 226	1 862	1 649
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade ⁵	498	438	373
Résultat net – rajusté	9 292	8 754	8 127
Dividendes sur actions privilégiées	141	99	143
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	9 151	8 655	7 984
Attribuable aux :			
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales, après impôt sur le résultat	115	112	107
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	9 036	8 543	7 877
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat			
Amortissement des immobilisations incorporelles ⁶	(246)	(255)	(246)
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente ⁷	6	55	43
Dépréciation du goodwill et des actifs non financiers, et autres charges ⁸	(116)	–	–
Frais de restructuration ⁹	–	(471)	–
Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes ¹⁰	–	(51)	–
Charges/provision pour litiges et liées aux litiges ¹¹	–	(8)	–
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada ¹²	–	–	(125)
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan ¹³	–	–	(131)
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts ¹⁴	–	–	19
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse ¹⁵	–	–	196
Total des rajustements pour les éléments à noter	(356)	(730)	(244)
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	8 680 \$	7 813 \$	7 633 \$

¹ Les produits autres que d'intérêts rajustés excluent les éléments à noter suivants : profit de 7 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, comme expliqué à la note 7 ci-dessous; 2015 – profit de 62 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; écart de 73 millions de dollars entre le prix d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis de Nordstrom, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; 2014 – profit de 49 millions de dollars découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente; profit de 231 millions de dollars découlant de la vente des Services institutionnels TD Waterhouse, comme expliqué à la note 15 ci-dessous.

² En 2014, la provision pour pertes sur créances rajustée exclut les éléments à noter suivants : reprise de 25 millions de dollars sur la provision au titre de l'incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts, comme expliqué à la note 14 ci-dessous.

³ Les charges autres que d'intérêts rajustées excluent les éléments à noter suivants : amortissement d'immobilisations incorporelles de 270 millions de dollars, comme expliqué à la note 6 ci-dessous; 2015 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 289 millions de dollars; 686 millions de dollars liés aux initiatives visant à réduire les coûts, comme expliqué à la note 9 ci-dessous; 9 millions de dollars dus aux frais d'intégration liés à l'opération conclue avec Nordstrom, comme expliqué à la note 10 ci-dessous; charges pour litiges de 52 millions de dollars; recouvrement de pertes liées aux litiges de 39 millions de dollars, comme expliqué à la note 11 ci-dessous; 2014 – amortissement d'immobilisations incorporelles de 286 millions de dollars; frais d'intégration liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada de 169 millions de dollars, comme expliqué à la note 12 ci-dessous; frais de 178 millions de dollars relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan, comme expliqué à la note 13 ci-dessous.

⁴ Pour un rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée» à la section «Impôts et taxes» du rapport de gestion.

⁵ La quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade rajustée exclut les éléments à noter suivants : amortissement d'immobilisations incorporelles de 65 millions de dollars (61 millions de dollars en 2015; 53 millions de dollars en 2014), comme expliqué à la note 6 ci-dessous. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁶ L'amortissement des immobilisations incorporelles se rapporte principalement à des acquisitions d'actifs incorporels et à des regroupements d'entreprises. L'amortissement des logiciels et des droits de gestion d'actifs est inclus dans l'amortissement des immobilisations incorporelles; toutefois, il n'est pas inclus aux fins des éléments à noter.

⁷ La Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance détenus à des fins de transaction et a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux qui sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques de la performance de l'entreprise sous-jacente du secteur Services bancaires de gros. La Banque peut à l'occasion remplacer des titres dans le portefeuille pour mieux utiliser le financement à échéance déterminée initial. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des montants comptabilisés selon la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social. Les résultats rajustés de la Banque excluent les profits et les pertes relatifs aux dérivés qui dépassent le montant comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

⁸ Au cours du deuxième trimestre de 2016, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur liées au goodwill, à certaines immobilisations incorporelles, aux autres actifs non financiers et aux actifs d'impôt différé ainsi que d'autres charges liées aux services de placement direct en Europe qui connaissent des pertes continues. Ces montants sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

⁹ Au cours de l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 686 millions de dollars (471 millions de dollars après impôt), montant net. Au cours de 2015, la Banque a entrepris un examen de la restructuration et, au cours du deuxième trimestre de 2015, a comptabilisé des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) et des frais de restructuration additionnels de 349 millions de dollars (243 millions de dollars après impôt), montant net, au quatrième trimestre de 2015. Ces initiatives de restructuration visaient à réduire les coûts et à gérer les dépenses à long terme et à atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. Ces mesures comprenaient la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers, et l'examen de l'organisation. Ces frais de restructuration ont été comptabilisés à titre d'ajustement au résultat net du secteur Siège social.

¹⁰ Le 1^{er} octobre 2015, la Banque a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée de Nordstrom aux États-Unis et est devenue le principal émetteur de cartes de crédit Nordstrom aux États-Unis. L'opération a été traitée à titre d'acquisition d'actifs et l'écart à la date d'acquisition entre le prix de la transaction et la juste valeur des actifs acquis a été comptabilisé dans les produits autres que d'intérêts. En outre, la Banque a engagé des frais de préparation, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'intégration des cartes acquises et à l'entente connexe. Ces montants sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

- ¹¹ Par suite d'un jugement défavorable et de l'évaluation de certains autres événements et expositions survenus aux États-Unis en 2015, la Banque a pris des mesures de prudence pour réévaluer sa provision pour litiges. Après avoir pris en compte ces facteurs, y compris les procédures judiciaires connexes ou semblables, la Banque a déterminé, d'après les normes comptables applicables, qu'il était nécessaire d'augmenter de 52 millions de dollars (32 millions de dollars après impôt) la provision pour litiges de la Banque au deuxième trimestre de 2015. Au cours du troisième trimestre de 2015, la Banque a reçu des distributions de 39 millions de dollars (24 millions de dollars après impôt) par suite de règlements antérieurs conclus relativement à certaines procédures aux États-Unis, en vertu desquelles la Banque s'était vu conférer le droit à ces distributions, lorsqu'elles seraient disponibles. Le montant pour l'exercice 2015 tient compte du recouvrement de règlements antérieurs.
- ¹² Par suite de l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada, de même que de certains actifs et passifs, la Banque a engagé des frais d'intégration. Les frais d'intégration se composent des frais liés à la technologie informatique, des coûts de maintien de l'effectif, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing (notamment pour les communications avec la clientèle et la diffusion de la nouvelle marque), des frais de déplacement liés à l'intégration, des indemnités de départ, des honoraires de conseillers et des coûts de formation. Les frais d'intégration de la Banque liés à l'acquisition de MBNA ont été plus élevés que prévu au moment de l'annonce de la transaction, surtout en raison des coûts additionnels engagés (autres que les montants capitalisés) pour concevoir des plateformes technologiques pour l'entreprise. Les frais d'intégration liés à cette acquisition ont été engagés par le secteur Services de détail au Canada. Le quatrième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de nouveaux frais d'intégration liés à MBNA Canada par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.
- ¹³ Le 27 décembre 2013, la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan auprès de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (CIBC) et le 1^{er} janvier 2014, la Banque est devenue le principal émetteur des cartes de crédit Visa Aéroplan. La Banque a engagé des frais de préparation à l'égard du programme, des coûts de conversion et d'autres coûts non récurrents relatifs à l'acquisition des cartes et de l'entente à l'égard du programme de fidélisation, qui se composent des frais liés à la technologie informatique, des honoraires de consultation de professionnels externes, des coûts de marketing, des coûts de formation, et des coûts de gestion du programme en plus du montant de 127 millions de dollars (94 millions de dollars après impôt) à payer à la CIBC en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ces frais sont inclus dans un élément à noter dans le secteur Services de détail au Canada. Le troisième trimestre de 2014 a été le dernier trimestre d'inclusion de frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents liés au portefeuille de cartes de crédit Aéroplan acquis par les Services de détail au Canada parmi les éléments à noter.
- ¹⁴ Au cours du troisième trimestre de 2014, la Banque a repris la provision restante de 25 millions de dollars (19 millions de dollars après impôt) liée aux pertes sur prêts résidentiels causées par les inondations en Alberta qui avaient été initialement comptabilisées en 2013. La reprise de la provision restante reflète les bas niveaux de défauts et de dépréciations à ce jour, ainsi que la faible probabilité de pertes importantes futures dans le portefeuille. Ces montants étaient inclus dans un élément à noter dans le secteur Siège social.
- ¹⁵ Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente des activités de services institutionnels de la Banque, connues sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix, qui a été appliqué aux troisième et quatrième trimestres de 2014. À la date de la transaction, un profit de 196 millions de dollars après impôt a été comptabilisé dans le secteur Siège social, dans les autres produits. Le profit n'est pas considéré comme survenu dans le cours normal des affaires pour la Banque.

TABLEAU 3 : RAPPROCHEMENT DU RÉSULTAT PAR ACTION COMME PRÉSENTÉ ET DU RÉSULTAT PAR ACTION RAJUSTÉ¹

(en dollars canadiens)	2016	2015	2014
Résultat de base par action – comme présenté	4,68 \$	4,22 \$	4,15 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,20	0,40	0,13
Résultat de base par action – rajusté	4,88 \$	4,62 \$	4,28 \$
Résultat dilué par action – comme présenté	4,67 \$	4,21 \$	4,14 \$
Rajustements pour les éléments à noter ²	0,20	0,40	0,13
Résultat dilué par action – rajusté	4,87 \$	4,61 \$	4,27 \$

¹ Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

TABLEAU 4 : AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, APRÈS IMPÔT SUR LE RÉSULTAT¹

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
TD Bank, National Association (TD Bank, N.A.)	108 \$	116 \$	115 \$
TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) ²	65	61	53
MBNA Canada	36	37	37
Aéroplan	17	17	14
Divers	20	24	27
	246	255	246
Logiciels et droits de gestion d'actifs	340	289	236
Amortissement des immobilisations incorporelles, après impôt sur le résultat	586 \$	544 \$	482 \$

¹ L'amortissement des immobilisations incorporelles, à l'exception des logiciels et des droits de gestion d'actifs, est inclus dans les éléments à noter. Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Compris dans la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade.

RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES

La méthode de répartition des fonds propres de la Banque à ses secteurs d'exploitation est alignée sur les exigences de Bâle III en matière de fonds propres sous forme d'actions ordinaires. La méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 9 %.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est le résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires exprimé en pourcentage des fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens.

Le rendement rajusté des fonds propres sous forme d'actions ordinaires est une mesure financière non conforme aux PCGR, puisque ce n'est pas un terme défini par les IFRS. Les lecteurs doivent prendre note que les résultats rajustés et d'autres mesures rajustées par rapport à une base autre que les IFRS n'ont pas de définition normalisée selon les IFRS et qu'ils pourraient donc ne pas être comparables à des termes similaires utilisés par d'autres émetteurs.

TABLEAU 5 : RENDEMENT DES FONDS PROPRES SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016	2015	2014
Fonds propres sous forme d'actions ordinaires moyens	65 121 \$	58 178 \$	49 495 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – comme présenté	8 680	7 813	7 633
Éléments à noter ayant une incidence sur le résultat, après impôt sur le résultat ¹	356	730	244
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires – rajusté	9 036	8 543	7 877
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	13,3 %	13,4 %	15,4 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	13,9	14,7	15,9

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS EN 2016

Annnonce de l'acquisition de Scottrade Bank

Le 24 octobre 2016, la Banque a annoncé une entente visant l'acquisition de Scottrade Bank, une caisse d'épargne fédérale en propriété exclusive de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade), pour une contrepartie en espèces égale à la valeur comptable corporelle de Scottrade Bank à la clôture, sous réserve de certains rajustements. En date du 30 septembre 2016, la valeur comptable corporelle de Scottrade Bank était d'environ 1,3 milliard de dollars US.

TD Ameritrade a également annoncé une entente visant l'acquisition de Scottrade en contrepartie d'espèces et d'actions de TD Ameritrade. Sous réserve de la réalisation des acquisitions, la TD et TD Ameritrade ont convenu que la TD acceptera les dépôts dans les comptes de passage des clients de Scottrade.

Conformément à ses droits préférentiels de souscription et sous réserve de toute approbation requise des organismes de réglementation, la Banque a l'intention d'acheter pour 400 millions de dollars US de nouvelles actions ordinaires de TD Ameritrade dans le cadre de la transaction proposée. Par conséquent, la Banque devrait détenir une participation pro forma anticipée dans TD Ameritrade correspondant à environ 41,4 % des actions ordinaires.

La transaction, qui devrait être réalisée au cours du deuxième semestre de 2017, est assujettie à la conclusion simultanée de la transaction de TD Ameritrade/Scottrade ainsi qu'à l'approbation des organismes de réglementation et au respect d'autres modalités de clôture habituelles. Les résultats de l'entreprise acquise seront consolidés à compter de la date de clôture et seront inclus dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

Résultat net

Le résultat net comme présenté s'est établi à 8 936 millions de dollars, en hausse de 912 millions de dollars, ou 11 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du résultat net comme présenté provient de la hausse des résultats dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros, et de la diminution de la perte dans le secteur Siège social. La hausse du résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis témoigne principalement de la hausse des volumes de prêts et de dépôts, d'un levier opérationnel positif, de l'incidence favorable de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, de l'accroissement des marges sur les dépôts, de l'apport accru de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et de l'incidence favorable de la conversion de monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. L'augmentation du résultat net des Services de détail au Canada tient compte de l'accroissement des produits et d'une baisse des indemnités d'assurance en partie annulés par l'incidence de l'augmentation du taux d'imposition effectif, la hausse des charges autres que d'intérêts et l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net des Services bancaires de gros a augmenté par suite de la hausse des produits et de la baisse du taux d'imposition effectif, en partie contrebalancées par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances et des charges autres que d'intérêts. La perte nette du secteur Siège social s'explique par l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la hausse des charges nettes du Siège social, et la dépréciation du goodwill, des autres actifs non financiers, et d'autres charges, et une baisse du profit découlant de la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente, lesquels ont été comptabilisés dans les éléments à noter, le tout en partie contrebalancé par des frais de restructuration à l'exercice précédent qui ont été comptabilisés comme un élément à noter, la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et les éléments fiscaux positifs comptabilisés au cours de l'exercice considéré. Le résultat net rajusté a atteint 9 292 millions de dollars pour l'exercice, soit une hausse de 538 millions de dollars, ou 6 %, en regard de 8 754 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Le résultat dilué par action comme présenté pour l'exercice a été de 4,67 \$, en hausse de 11 %, par rapport à 4,21 \$ il y a un an. Le résultat dilué par action rajusté pour l'exercice a été de 4,87 \$, contre 4,61 \$ pour l'exercice précédent, soit une progression de 6 %.

Incidence du taux de change sur les résultats convertis du secteur Services de détail aux États-Unis

Le résultat du secteur Services de détail aux États-Unis, compte tenu de l'apport de la participation de la Banque dans TD Ameritrade, témoigne des fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien par rapport à l'exercice précédent. La dépréciation du dollar canadien a eu un effet favorable sur les résultats du secteur Services de détail aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 comparativement à l'exercice précédent, comme présenté dans le tableau ci-après.

TABLEAU 6 : INCIDENCE DU TAUX DE CHANGE SUR LES RÉSULTATS CONVERTIS DES SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

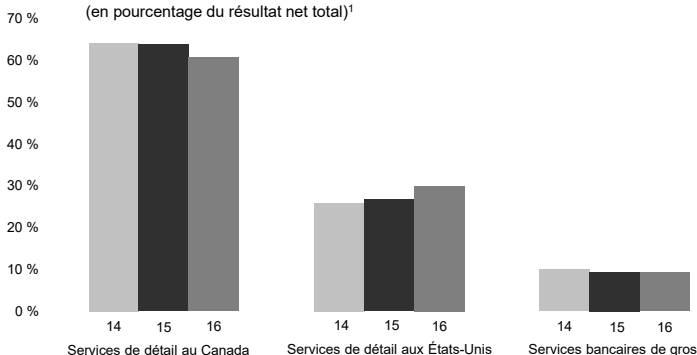
	2016 par rapport à 2015	2015 par rapport à 2014
Services bancaires de détail aux États-Unis		
Augmentation du total des produits – comme présenté	581 \$	997 \$
Augmentation du total des produits – rajusté	581	1 002
Augmentation des charges autres que d'intérêts – comme présentées	344	628
Augmentation des charges autres que d'intérêts – rajustées	344	626
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt	157	252
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt	157	260
Augmentation de la quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	33	45
Augmentation du résultat net comme présenté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	190	297
Augmentation du résultat net rajusté, après impôt, du secteur Services de détail aux États-Unis	190	304
Résultat par action (en dollars)		
Augmentation du résultat de base – comme présenté	0,10 \$	0,16 \$
Augmentation du résultat de base – rajusté	0,10	0,16
Augmentation du résultat dilué – comme présenté	0,10	0,16
Augmentation du résultat dilué – rajusté	0,10	0,16

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

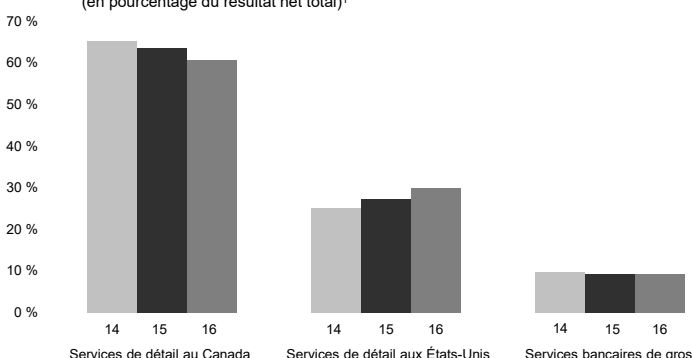
Sur une période continue de douze mois, une plus-value/moins-value de un cent du taux de change moyen entre le dollar américain et le dollar canadien fera augmenter/diminuer le résultat net du secteur Services de détail aux États-Unis d'environ 40 millions de dollars.

¹ Compte non tenu du secteur Siège social.

RÉSULTAT NET – COMME PRÉSENTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION
(en pourcentage du résultat net total)¹



RÉSULTAT NET – RAJUSTÉ PAR SECTEUR D'EXPLOITATION
(en pourcentage du résultat net total)¹



Produits

Les produits comme présentés ont été de 34 315 millions de dollars, soit 2 889 millions de dollars, ou 9 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Les produits rajustés ont été de 34 308 millions de dollars, en hausse de 2 871 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent.

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 19 923 millions de dollars, soit une hausse de 1 199 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits d'intérêts nets dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Siège social et Services de détail au Canada a été en partie neutralisée par une baisse dans le secteur Services bancaires de gros. La hausse des produits d'intérêts nets dans le secteur Services de détail aux États-Unis témoigne principalement de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'avantage tiré de la hausse de taux de décembre 2015 de la Réserve fédérale (la hausse de taux), de l'accroissement des marges sur les dépôts, de l'avantage provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie neutralisé par la diminution des marges sur les prêts. Les produits d'intérêts nets du secteur Siège social ont augmenté en raison surtout de l'apport provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques. L'augmentation des produits d'intérêts nets du secteur Services de détail au Canada reflète la croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie contrebalancée par une diminution des marges. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros ont diminué du fait de la hausse des coûts de financement et de la baisse des revenus de dividendes.

MARGE D'INTÉRÊTS NETTE

La marge d'intérêts nette a baissé de 4 points de base (pdb) pour l'exercice, pour s'établir à 2,01 % par rapport à 2,05 % pour l'exercice précédent, principalement en raison du rétrécissement des marges des Services de détail au Canada. Les marges des Services de détail aux États-Unis sont restées stables par rapport à celles de l'exercice précédent.

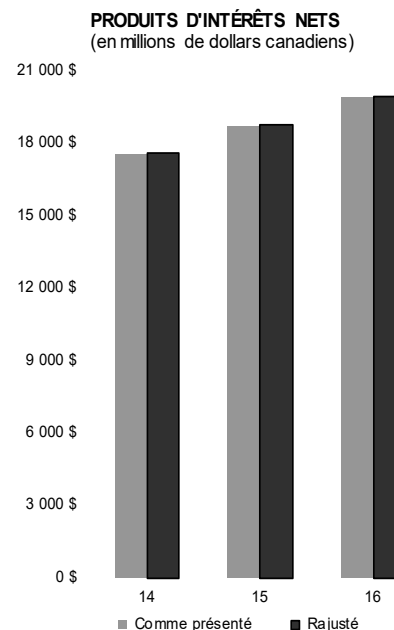


TABLEAU 7 : PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS SUR LES SOLDES PRODUCTIFS MOYENS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016			2015			2014		
	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen	Solde moyen	Intérêts ³	Taux moyen
Actifs productifs d'intérêts									
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques									
Canada	6 716 \$	16 \$	0,24 %	4 738 \$	15 \$	0,32 %	3 692 \$	17 \$	0,46 %
États-Unis	38 658	187	0,48	40 684	107	0,26	27 179	72	0,26
Valeurs mobilières									
Détenues à des fins de transaction									
Canada	45 102	1 187	2,63	50 234	1 297	2,58	55 383	1 367	2,47
États-Unis	22 605	401	1,77	23 790	454	1,91	18 424	333	1,81
Détenues à des fins autres que de transaction									
Canada	41 531	614	1,48	31 639	479	1,51	23 169	377	1,63
États-Unis	112 147	1 802	1,61	90 552	1 525	1,68	76 245	1 370	1,80
Valeurs mobilières prises en pension									
Canada	42 981	254	0,59	39 384	249	0,63	33 691	288	0,85
États-Unis	31 824	189	0,59	36 074	78	0,22	35 512	62	0,17
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels ⁴									
Canada	197 925	4 726	2,39	188 048	4 924	2,62	178 128	5 212	2,93
États-Unis	27 331	1 029	3,76	26 336	984	3,74	22 677	858	3,78
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Canada	97 881	4 604	4,70	93 943	4 600	4,90	90 512	4 499	4,97
États-Unis	40 471	1 285	3,18	35 609	1 144	3,21	29 272	1 058	3,61
Cartes de crédit									
Canada	18 414	2 223	12,07	18 096	2 235	12,35	17 984	2 245	12,48
États-Unis	12 598	1 999	15,87	8 778	1 450	16,52	7 200	1 287	17,88
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ⁴									
Canada	71 869	1 929	2,68	62 879	1 759	2,80	55 048	1 808	3,28
États-Unis	105 929	3 348	3,16	85 553	2 730	3,19	64 343	2 308	3,59
Autres pays	77 001	767	1,00	77 467	800	1,03	69 494	767	1,10
Total des actifs productifs d'intérêts	990 983 \$	26 560 \$	2,68 %	913 804 \$	24 830 \$	2,72 %	807 953 \$	23 928 \$	2,96 %
Passifs portant intérêt									
Dépôts									
Particuliers									
Canada	193 643 \$	974 \$	0,50 %	181 101 \$	1 158 \$	0,64 %	172 897 \$	1 394 \$	0,81 %
États-Unis	206 813	218	0,11	178 287	218	0,12	147 025	197	0,13
Banques ⁵									
Canada	11 601	55	0,47	8 907	34	0,38	5 898	18	0,31
États-Unis	6 514	47	0,72	11 764	32	0,27	7 682	16	0,21
Dépôts des entreprises et des gouvernements ^{5, 6}									
Canada	213 965	2 100	0,98	180 596	1 796	0,99	145 233	1 540	1,06
États-Unis	148 621	1 185	0,80	154 578	909	0,59	125 375	1 065	0,85
Billets et débetures subordonnés	8 769	395	4,50	7 953	390	4,90	7 964	412	5,17
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension									
Canada	45 098	412	0,91	46 340	450	0,97	47 360	535	1,13
États-Unis	47 654	346	0,73	47 835	186	0,39	42 962	122	0,28
Passifs de titrisation⁷	32 027	452	1,41	34 968	593	1,70	41 745	777	1,86
Autres passifs									
Canada	4 225	82	1,94	4 889	79	1,62	5 652	88	1,56
États-Unis	35	4	11,43	33	4	12,06	29	1	3,45
Autres pays ⁶	45 579	367	0,81	35 693	257	0,72	32 673	179	0,55
Total des passifs portant intérêt	964 544 \$	6 637 \$	0,69 %	892 944 \$	6 106 \$	0,68 %	782 495 \$	6 344 \$	0,81 %
Total des produits d'intérêts nets sur les actifs productifs moyens	990 983 \$	19 923 \$	2,01 %	913 804 \$	18 724 \$	2,05 %	807 953 \$	17 584 \$	2,18 %

¹ Les produits d'intérêts nets comprennent les dividendes sur les valeurs mobilières.² Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.³ Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.⁴ Comprennent les prêts détenus à des fins de transaction moyens de 11 milliards de dollars (10 milliards de dollars en 2015, 10 milliards de dollars en 2014).⁵ Comprennent les dépôts détenus à des fins de transaction moyens d'une juste valeur de 77 milliards de dollars (71 milliards de dollars en 2015, 58 milliards de dollars en 2014).⁶ Comprennent les frais de marketing engagés à l'égard des comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade de 1 235 millions de dollars (1 051 millions de dollars en 2015, 895 millions de dollars en 2014).⁷ Comprennent des passifs de titrisation moyens d'une juste valeur de 12 milliards de dollars (11 milliards de dollars en 2015, 16 milliards de dollars en 2014) et des passifs de titrisation moyens au coût amorti de 20 milliards de dollars (24 milliards de dollars en 2015, 26 milliards de dollars en 2014).

Le tableau ci-dessous présente une analyse de la variation des produits d'intérêts nets découlant de la variation des volumes et des taux d'intérêt. Dans cette analyse, les variations découlant des variations des volumes et des taux d'intérêt ont été affectées au taux d'intérêt moyen.

TABLEAU 8 : ANALYSE DE LA VARIATION DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)

	2016 par rapport à 2015			2015 par rapport à 2014		
	Augmentation (diminution) attribuable aux variations du			Augmentation (diminution) attribuable aux variations du		
	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette	Volume moyen	Taux moyen	Variation nette
Actifs productifs d'intérêts						
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques						
Canada	7 \$	(6) \$	1 \$	5 \$	(7) \$	(2) \$
États-Unis	(5)	85	80	36	(1)	35
Valeurs mobilières						
Détenues à des fins de transaction						
Canada	(132)	22	(110)	(127)	57	(70)
États-Unis	(23)	(30)	(53)	96	25	121
Détenues à des fins autres que de transaction						
Canada	150	(15)	135	138	(36)	102
États-Unis	364	(87)	277	257	(102)	155
Valeurs mobilières prises en pension						
Canada	22	(17)	5	49	(88)	(39)
États-Unis	(10)	121	111	1	15	16
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels						
Canada	259	(457)	(198)	290	(578)	(288)
États-Unis	37	8	45	139	(13)	126
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Canada	193	(189)	4	171	(70)	101
États-Unis	156	(15)	141	229	(143)	86
Cartes de crédit						
Canada	39	(51)	(12)	14	(24)	(10)
États-Unis	631	(82)	549	282	(119)	163
Prêts aux entreprises et aux gouvernements						
Canada	251	(81)	170	257	(306)	(49)
États-Unis	651	(33)	618	761	(339)	422
Autres pays	25	(58)	(33)	75	(42)	33
Total des produits d'intérêts	2 615 \$	(885) \$	1 730 \$	2 673 \$	(1 771) \$	902 \$
Passifs portant intérêt						
Dépôts						
Particuliers						
Canada	80 \$	(264) \$	(184) \$	66 \$	(302) \$	(236) \$
États-Unis	35	(35)	-	42	(21)	21
Banques						
Canada	10	11	21	9	7	16
États-Unis	(14)	29	15	8	8	16
Dépôts d'entreprises et de gouvernements						
Canada	332	(28)	304	375	(119)	256
États-Unis	(35)	311	276	248	(404)	(156)
Billets et débiteures subordonnés	40	(35)	5	-	(22)	(22)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et mises en pension						
Canada	(12)	(26)	(38)	(11)	(74)	(85)
États-Unis	(1)	161	160	14	50	64
Passifs de titrisation	(50)	(91)	(141)	(126)	(58)	(184)
Autres passifs						
Canada	(11)	14	3	(12)	3	(9)
États-Unis	-	-	-	-	3	3
Autres pays	52	58	110	25	53	78
Total de la charge d'intérêts	426 \$	105 \$	531 \$	638 \$	(876) \$	(238) \$
Produits d'intérêts nets	2 189 \$	(990) \$	1 199 \$	2 035 \$	(895) \$	1 140 \$

¹ Le classement géographique des actifs et des passifs est fondé sur le lieu d'inscription des actifs et des passifs.

² Les produits d'intérêts comprennent les frais gagnés sur les prêts par la Banque, lesquels sont comptabilisés dans les produits d'intérêts nets sur la durée des prêts d'après la méthode du taux d'intérêt effectif.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts nets comme présentés pour l'exercice se sont établis à 14 392 millions de dollars, en hausse de 1 690 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent. Tous les secteurs ont connu une augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont progressé du fait de la hausse des produits et des honoraires liés aux activités de transaction. Les produits autres que d'intérêts du secteur Siège social ont augmenté en raison surtout de l'apport provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de la hausse du résultat tiré des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, en partie neutralisés par une diminution des profits attribuable à la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente qui a été comptabilisée comme un élément à noter. La hausse des produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada découle de la croissance des actifs dans les activités de gestion et de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté principalement du fait de la croissance des produits d'honoraires des services bancaires personnels, de l'incidence positive de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par un changement apporté à l'ordre chronologique d'enregistrement des opérations des clients et l'incidence défavorable des couvertures. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice se sont établis à 14 385 millions de dollars, en hausse de 1 672 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent.

TABLEAU 9 : PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016 par rapport à 2015			
	2016	2015	2014	Variation en %
Services de placement et de valeurs mobilières				
Honoraires et commissions de courtage	463 \$	430 \$	412 \$	8 %
Service de courtage traditionnel et autres services de valeurs mobilières	853	760	684	12
Honoraires de prise ferme et de conseil	546	443	482	23
Frais de gestion de placements	505	481	413	5
Gestion de fonds communs	1 623	1 569	1 355	3
Honoraires de fiducie	153	150	150	2
Total des services de placement et de valeurs mobilières	4 143	3 833	3 496	8
Commissions sur crédit	1 048	925	845	13
Profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières	54	79	173	(32)
Produits (pertes) de négociation	395	(223)	(349)	277
Frais de services	2 571	2 376	2 152	8
Services de cartes	2 313	1 766	1 552	31
Produits d'assurance	3 796	3 758	3 883	1
Autres produits (pertes)	72	188	625	(62)
Total	14 392 \$	12 702 \$	12 377 \$	13 %

PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les produits liés aux activités de négociation représentent le total des produits d'intérêts nets sur les positions de négociation, des produits (pertes) de négociation, et des produits provenant des instruments financiers qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net et gérés dans un portefeuille de négociation. Les produits liés aux activités de négociation pour l'exercice ont atteint 1 335 millions de dollars, une hausse de 183 millions de dollars, ou 16 %, par rapport à l'exercice précédent. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 22 des états financiers consolidés de 2016. La hausse des produits liés aux activités de négociation par rapport à l'exercice précédent est attribuable à la hausse des produits tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe et des activités de négociation de contrats de change, en partie atténuée par la diminution des activités de transaction de titres de capitaux propres.

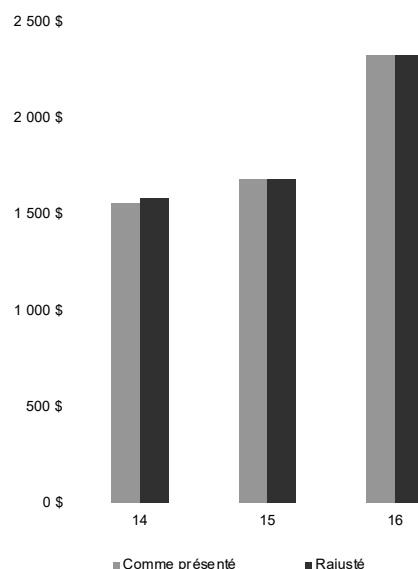
La proportion des produits liés aux activités de négociation qui est attribuable aux produits d'intérêts nets et celle qui est attribuable aux produits de négociation dépendent beaucoup du niveau des taux d'intérêt, qui influe sur les coûts de financement des portefeuilles de négociation de la Banque. La direction estime que le total des produits liés aux activités de négociation est une mesure appropriée du rendement des activités de négociation.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 2 330 millions de dollars, en hausse de 647 millions de dollars, ou 38 %, par rapport à l'exercice précédent. Tous les secteurs ont augmenté leur provision pour pertes sur créances. Pour le secteur Siège social, la hausse de la provision pour pertes sur créances reflète surtout l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Pour le secteur Services de détail aux États-Unis, la hausse de la provision pour pertes sur créances reflète surtout la croissance des volumes de prêts commerciaux, l'augmentation de provisions compte tenu du contexte économique actuel pour les services bancaires aux entreprises et l'augmentation des provisions pour les prêts-auto et les cartes de crédit, le tout en partie contrebalancé par la reprise de provision pour les inondations en Caroline du Sud, l'amélioration des comptes de prêts hypothécaires résidentiels et de lignes de crédit domiciliaires, et l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères. Pour le secteur Services de détail au Canada, la hausse de la provision pour pertes sur créances reflète une augmentation de provisions pour le portefeuille de prêts-auto. Pour le secteur Services bancaires de gros, la hausse de la provision pour pertes sur créances reflète les provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES
(en millions de dollars canadiens)



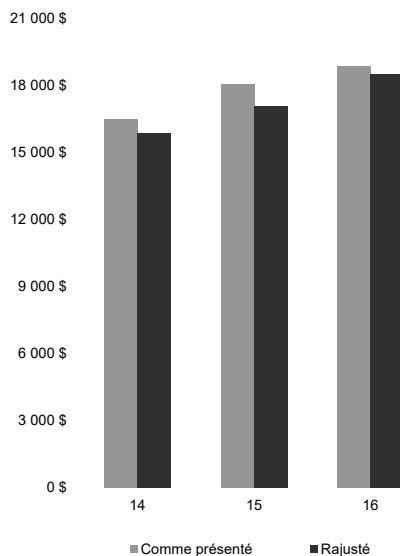
APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS

Charges

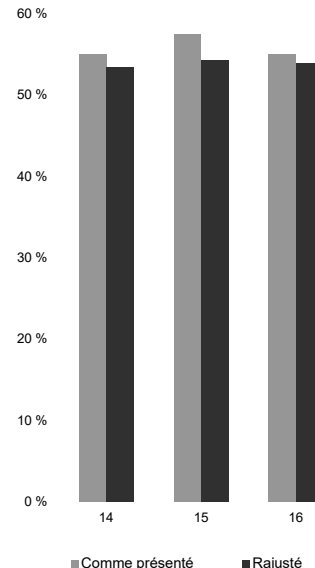
CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 18 877 millions de dollars, soit 804 millions de dollars, ou 4 %, de plus qu'à l'exercice précédent. Tous les secteurs ont eu une augmentation de leurs charges autres que d'intérêts comme présentées. Pour le secteur Services de détail aux États-Unis, les charges autres que d'intérêts ont augmenté surtout à cause des initiatives commerciales, de la croissance des volumes, des investissements en employés de première ligne et de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie compensé par des gains de productivité. Pour les Services de détail au Canada, les charges autres que d'intérêts ont augmenté à cause de la croissance des activités, de la hausse des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine et de l'accroissement des dépenses de technologie, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Pour le secteur Siège social, les charges ont augmenté en raison de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, de la dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges pour l'exercice considéré, comptabilisés comme un élément à noter, et de la hausse des charges nettes du Siège social due aux investissements continus dans des projets d'entreprise et des projets liés à la réglementation, le tout en partie contrebalancé par la comptabilisation comme un élément à noter à l'exercice précédent des frais de restructuration. Pour le secteur Services bancaires de gros, les charges autres que d'intérêts ont augmenté surtout à cause de la hausse de la rémunération variable et de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères, en partie compensées par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 18 496 millions de dollars, en hausse de 1 420 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS
(en millions de dollars canadiens)



RATIO D'EFFICIENCE
(en pourcentage)



INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont établies à 2 462 millions de dollars, soit une baisse de 38 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent, signe d'une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, en partie neutralisée par des conditions météorologiques plus rigoureuses et un changement dans la composition des contrats de réassurance.

RATIO D'EFFICIENCE

Le ratio d'efficacité mesure l'efficacité opérationnelle et est calculé d'après les charges autres que d'intérêts exprimées en pourcentage du total des produits. Un pourcentage plus faible indique une meilleure efficacité de nos activités.

Le ratio d'efficacité comme présenté s'est établi à 55,0 %, comparativement à 57,5 % à l'exercice précédent.

TABLEAU 10 : CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS ET RATIO D'EFFICIENCE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016	2015	2014	2016 par rapport à 2015 Variation en %
Salaires et avantages du personnel				
Salaires	5 576 \$	5 452 \$	5 171 \$	2
Rémunération au rendement	2 170	2 057	1 927	5
Prestations de retraite et autres avantages du personnel	1 552	1 534	1 353	1
Total des salaires et des avantages du personnel	9 298	9 043	8 451	3
Charges liées à l'occupation des locaux				
Loyers	915	887	800	3
Amortissement et pertes de valeur	427	376	324	14
Divers	483	456	425	6
Total des charges liées à l'occupation des locaux	1 825	1 719	1 549	6
Charges liées au matériel et au mobilier				
Loyers	182	172	147	6
Amortissement et pertes de valeur	202	212	209	(5)
Divers	560	508	454	10
Total des charges liées au matériel et au mobilier	944	892	810	6
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	708	662	598	7
Marketing et développement des affaires	743	728	756	2
Frais de restructuration	(18)	686	29	(103)
Frais liés aux activités de courtage	316	324	321	(2)
Services professionnels et services-conseils	1 232	1 032	991	19
Autres charges				
Impôt sur le capital et taxes d'affaires	176	139	160	27
Affranchissement	225	222	212	1
Déplacements et déménagements	191	175	185	9
Divers	3 237	2 451	2 434	32
Total des autres charges	3 829	2 987	2 991	28
Total des charges	18 877 \$	18 073 \$	16 496 \$	4
Ratio d'efficacité – comme présenté	55,0 %	57,5 %	55,1 %	(250) pdb
Ratio d'efficacité – rajusté	53,9	54,3	53,4	(40)

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Impôts et taxes

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 881 millions de dollars, ou 32 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 620 millions de dollars, ou 41 %, et une augmentation des autres impôts et taxes de 261 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 625 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, en raison d'une hausse de la charge d'impôt sur le résultat de 364 millions de dollars, ou 20 %, par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,1 % pour 2016, par rapport à 16,6 % pour l'exercice précédent. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent tient surtout à une augmentation de l'impôt et des taxes liés aux activités d'assurance de la Banque, à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt, à des changements dans la composition des activités et à l'incidence fiscale associée aux frais de restructuration de l'exercice précédent. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2016.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 20,2 % pour 2016, comparativement à 18,3 % pour l'exercice précédent. L'augmentation par rapport à l'exercice précédent tient surtout à une augmentation de l'impôt et des taxes liés aux activités d'assurance de la Banque, à une diminution des revenus de dividendes exonérés d'impôt et à des changements dans la composition des activités.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 214 millions de dollars pour 2016, contre 221 millions de dollars pour l'exercice précédent, est exclue du calcul du taux d'imposition effectif de la Banque.

TABLEAU 11 : MESURES FINANCIÈRES NON CONFORMES AUX PCGR – Rapprochement de la charge d'impôt sur le résultat comme présentée et de la charge d'impôt sur le résultat rajustée

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016	2015	2014
Charge d'impôt sur le résultat – comme présentée	2 143 \$	1 523 \$	1 512 \$
Rajustements pour les éléments à noter : Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat^{1,2}			
Amortissement des immobilisations incorporelles	89	95	93
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(1)	(7)	(6)
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges	(5)	–	–
Frais de restructuration	–	215	–
Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes	–	31	–
Charge(s)/provision(s) pour litiges et liées aux litiges	–	5	–
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	–	44
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	–	47
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	–	(6)
Profit sur la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	(35)
Total des rajustements pour les éléments à noter	83	339	137
Charge d'impôt sur le résultat – rajustée	2 226	1 862	1 649
Autres impôts et taxes			
Charges sociales	502	485	435
Impôt sur le capital et sur les primes	169	135	157
TPS, TVH et taxes de vente provinciales ³	616	428	426
Taxes municipales et taxes d'affaires	203	181	172
Total des autres impôts et taxes	1 490	1 229	1 190
Total des impôts et taxes – rajusté	3 716 \$	3 091 \$	2 839 \$
Taux d'imposition effectif – rajusté⁴	20,2 %	18,3 %	17,5 %

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² L'incidence fiscale pour chaque élément à noter est calculée au moyen du taux d'imposition effectif prévu par la loi pour l'entité juridique en question.

³ Taxe sur les produits et services (TPS) et taxe de vente harmonisée (TVH).

⁴ Le taux d'imposition effectif rajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat rajustée avant les autres impôts et taxes en pourcentage du résultat net rajusté avant impôt.

Information financière trimestrielle

SOMMAIRE DU RENDEMENT DU QUATRIÈME TRIMESTRE DE 2016

Le résultat net comme présenté pour le trimestre a atteint 2 303 millions de dollars, soit une hausse de 464 millions de dollars, ou 25 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent, lequel incluait des frais de restructuration de 243 millions de dollars après impôt et les coûts liés à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques qui ont été comptabilisés dans les éléments à noter. Le résultat net rajusté pour le trimestre a atteint 2 347 millions de dollars, en hausse de 170 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action comme présenté s'est établi à 1,20 \$ pour le trimestre, par rapport à 0,96 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent. Le résultat dilué par action rajusté s'est élevé à 1,22 \$ pour le trimestre, par rapport à 1,14 \$ pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Les produits comme présentés pour le trimestre ont été de 8 745 millions de dollars, en hausse de 698 millions de dollars, ou 9 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. Tous les secteurs ont connu une augmentation des produits comme présentés. Pour le secteur Siège social, les produits ont augmenté étant donné l'avantage provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan. Pour le secteur Services de détail aux États-Unis, les produits ont augmenté du fait surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'incidence favorable de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, de l'augmentation des marges sur les dépôts, de l'avantage provenant de la hausse de décembre 2015 du taux de la Réserve fédérale des États-Unis, de la croissance des comptes de clients et de l'incidence favorable de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie neutralisé par l'incidence défavorable des couvertures et la diminution des marges sur prêts. Pour le secteur Services de détail au Canada, les produits ont augmenté du fait de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et de la variation de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance, le tout en partie annulé par une baisse des marges et la diminution des primes d'assurance. Pour le secteur Services bancaires de gros, les produits ont augmenté en raison surtout de la hausse des activités de montage de titres de créance et de titres de capitaux propres sur les marchés financiers et de l'augmentation des produits tirés des activités de transaction de titres à revenu fixe, en partie neutralisées par la diminution des activités de transaction de titres de capitaux propres et une baisse des honoraires de services-conseils. Les produits rajustés pour le trimestre se sont établis à 8 726 millions de dollars, en hausse de 630 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

La provision pour pertes sur créances pour le trimestre s'est établie à 548 millions de dollars, en hausse de 39 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La hausse résulte surtout des augmentations dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par des diminutions dans les secteurs Services bancaires de gros et Siège social. Pour le secteur Services de détail au Canada, la provision pour pertes sur créances reflète une hausse des recouvrements de créances commerciales à l'exercice précédent et une augmentation des provisions dans le portefeuille de prêts-auto. Pour le secteur Services de détail aux États-Unis, la provision pour pertes sur créances a augmenté surtout du fait de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancée par une baisse de la provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers découlant essentiellement de la reprise de provision pour les inondations en Caroline du Sud. Pour le secteur Services bancaires de gros, la diminution de la provision pour pertes sur créances est attribuable aux provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz de l'exercice précédent. Pour le secteur Siège social, la provision pour pertes sur créances a diminué en raison surtout des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées de l'exercice précédent.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour le trimestre ont atteint 585 millions de dollars, marquant une baisse de 52 millions de dollars, ou 8 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent, en raison de l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, de conditions météorologiques moins rigoureuses et d'un changement dans la composition des contrats de réassurance, le tout en partie neutralisé par les résultats techniques défavorables en assurance pour l'exercice et les variations de la juste valeur des placements à l'appui des engagements d'indemnisation d'assurance.

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour le trimestre se sont établies à 4 848 millions de dollars, soit une baisse de 63 millions de dollars, ou 1 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent. La baisse est attribuable à la diminution des charges du secteur Siège social, en partie annulée par des augmentations dans les secteurs Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. La baisse des charges autres que d'intérêts du secteur Siège social s'explique par les frais de restructuration de l'exercice précédent qui ont été comptabilisés comme un élément à noter, en partie contrebalancés par l'apport de la participation acquise dans le portefeuille de cartes stratégiques et les investissements continus dans des projets d'entreprise et des projets liés à la réglementation. Les charges autres que d'intérêts des Services de détail au Canada témoignent de la croissance des activités, de la hausse des investissements en technologie et de l'augmentation des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, en partie annulées par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté principalement en raison des initiatives commerciales, notamment l'optimisation des succursales, de la croissance des volumes, des investissements dans les employés de première ligne, des frais additionnels payés à la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) et de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie compensé par des gains de productivité. L'augmentation des charges autres que d'intérêts des Services bancaires de gros tient à la hausse de la rémunération variable, des charges d'exploitation et de l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour le trimestre ont atteint 4 784 millions de dollars, soit une hausse de 304 millions de dollars, ou 7 %, par rapport au quatrième trimestre de l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif comme présenté de la Banque a été de 20,1 % pour le trimestre, contre 13,0 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation s'explique surtout par une hausse de l'impôt et des taxes liés aux activités d'assurance de la Banque, une baisse des revenus de dividendes exonérés d'impôt et l'incidence fiscale associée aux frais de restructuration du trimestre correspondant de l'exercice précédent. Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque a été de 20,4 % pour le trimestre, contre 16,9 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. L'augmentation tient surtout à une hausse des impôts et taxes liés aux activités d'assurance de la Banque et à une baisse des revenus de dividendes exonérés d'impôt.

ANALYSE DES TENDANCES TRIMESTRIELLES

Les résultats sous-jacents de la Banque ont augmenté constamment au cours des huit derniers trimestres, portés par une stratégie cohérente, une croissance interne, une gestion rigoureuse des dépenses et des investissements pour soutenir la croissance future. Les résultats des Services de détail au Canada témoignent de la croissance des prêts et des dépôts, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux, de l'accroissement des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et de la baisse des demandes d'indemnisation, ainsi que la croissance modérée des dépenses. Les résultats des Services de détail aux États-Unis sont attribuables à la croissance des prêts et des dépôts, à un levier opérationnel plus positif et à une bonne qualité du crédit. Les résultats des Services bancaires de gros découlent de la croissance des produits tirés des activités de transaction, des prises fermes et des volumes de prêts aux grandes entreprises. Les résultats trimestriels de la Banque subissent l'incidence des facteurs saisonniers, du nombre de jours dans le trimestre, de la conjoncture économique au Canada et aux États-Unis et de la conversion des monnaies étrangères.

TABLEAU 12 : RÉSULTATS TRIMESTRIELS

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Trois mois clos les							
	2016				2015			
	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.	31 oct.	31 juill.	30 avr.	31 janv.
Produits d'intérêts nets	5 072 \$	4 924 \$	4 880 \$	5 047 \$	4 887 \$	4 697 \$	4 580 \$	4 560 \$
Produits autres que d'intérêts	3 673	3 777	3 379	3 563	3 160	3 309	3 179	3 054
Total des produits	8 745	8 701	8 259	8 610	8 047	8 006	7 759	7 614
Provision pour pertes sur créances	548	556	584	642	509	437	375	362
Indemnités d'assurance et charges connexes	585	692	530	655	637	600	564	699
Charges autres que d'intérêts	4 848	4 640	4 736	4 653	4 911	4 292	4 705	4 165
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	555	576	466	546	259	502	344	418
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	94	121	109	109	108	91	88	90
Résultat net – comme présenté	2 303	2 358	2 052	2 223	1 839	2 266	1 859	2 060
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹								
Amortissement des immobilisations incorporelles	60	58	63	65	65	62	65	63
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(16)	–	51	(41)	(21)	(19)	(15)	–
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges	–	–	116	–	–	–	–	–
Frais de restructuration	–	–	–	–	243	–	228	–
Charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes	–	–	–	–	51	–	–	–
Charge(s)/provision(s) pour litiges et liées aux litiges	–	–	–	–	–	(24)	32	–
Total des rajustements pour les éléments à noter	44	58	230	24	338	19	310	63
Résultat net – rajusté	2 347	2 416	2 282	2 247	2 177	2 285	2 169	2 123
Dividendes sur actions privilégiées	43	36	37	25	26	25	24	24
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales – rajusté	2 304	2 380	2 245	2 222	2 151	2 260	2 145	2 099
Attribuable aux :								
Actionnaires ordinaires – rajusté	2 275	2 351	2 217	2 193	2 122	2 232	2 117	2 072
Participations ne donnant pas le contrôle – rajusté	29 \$	29 \$	28 \$	29 \$	29 \$	28 \$	28 \$	27 \$

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)

Résultat de base par action								
Comme présenté	1,20 \$	1,24 \$	1,07 \$	1,17 \$	0,96 \$	1,20 \$	0,98 \$	1,09 \$
Rajusté	1,23	1,27	1,20	1,18	1,15	1,21	1,15	1,12
Résultat dilué par action								
Comme présenté	1,20	1,24	1,07	1,17	0,96	1,19	0,97	1,09
Rajusté	1,22	1,27	1,20	1,18	1,14	1,20	1,14	1,12
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté	13,3 %	14,1 %	12,5 %	13,3 %	11,4 %	14,9 %	12,8 %	14,6 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté	13,6	14,5	14,0	13,5	13,5	15,0	15,0	15,1

(en milliards de dollars canadiens sauf indication contraire)

Actifs productifs moyens	1 031 \$	989 \$	969 \$	975 \$	958 \$	925 \$	906 \$	862 \$
Marge d'intérêts nette en pourcentage des actifs productifs moyens	1,96 %	1,98 %	2,05 %	2,06 %	2,02 %	2,01 %	2,07 %	2,10 %

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

Description des activités

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, l'exploitation et les activités de la Banque s'articulent autour des trois grands secteurs suivants : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Les **Services de détail au Canada** offrent un éventail complet de produits et services financiers aux clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance. Sous la marque TD Canada Trust, les services bancaires personnels et les services bancaires aux petites entreprises offrent un éventail complet de produits et services financiers à environ 15 millions de clients par l'intermédiaire d'un réseau de 1 156 succursales et de 3 169 guichets bancaires automatiques, et des services bancaires par téléphone, en ligne et par application mobile. Les activités de services bancaires commerciaux répondent aux besoins uniques des moyennes et grandes entreprises canadiennes en leur offrant une vaste gamme de produits et services financiers personnalisés pour aider les propriétaires d'entreprise à trouver des solutions à leurs besoins de financement, de placement, de gestion de trésorerie, de commerce international et de produits et services bancaires courants. Financement auto offre aux clients des options de financement souples aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entremise de notre réseau de concessionnaires automobiles. Les activités de cartes de crédit offrent une gamme attrayante de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit d'affinité et des cartes de crédit comarquées. Les activités de gestion de patrimoine offrent une vaste gamme de produits et de services de gestion de patrimoine à un large éventail diversifié de clients de détail et institutionnels par l'entremise de services de placement direct, de services-conseils et de services de gestion de placements. Les activités d'assurance offrent des produits d'assurance de dommages et d'assurance de personnes au Canada.

Les **Services de détail aux États-Unis** comprennent les activités de services bancaires de détail et commerciaux de la Banque qui sont menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MD}, les services de financement de véhicules automobiles et les services de gestion de patrimoine aux États-Unis. Les activités de services bancaires de détail offrent un éventail complet de produits et services financiers à près de 9 millions de clients par l'entremise de multiples modes de prestation, y compris un réseau de 1 278 succursales situées tout le long de la côte Est, du Maine jusqu'à la Floride, des solutions bancaires en ligne et par application mobile, des guichets automatiques et des services bancaires par téléphone. Les activités de services bancaires commerciaux répondent aux besoins des entreprises, en leur offrant une gamme diversifiée de produits et de services financiers, de placement, de gestion de trésorerie et de commerce international, de même que des produits et services bancaires courants. Les services de financement de véhicules automobiles offrent aux clients des options de financement aux points de vente pour l'achat de véhicules automobiles. Les services de gestion de patrimoine offrent une gamme de produits et services de gestion de patrimoine aux clients de détail et institutionnels. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct. Les résultats de la participation de la Banque dans TD Ameritrade comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence sont compris dans les Services de détail aux États-Unis et sont présentés à titre de quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade, après impôt sur le résultat.

Les **Services bancaires de gros** offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont les suivants : prise ferme et distribution de nouvelles émissions de titres d'emprunt et d'actions, conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement de nos clients. Les clients de notre marque Valeurs Mobilières TD comprennent des sociétés de première qualité, des gouvernements et des institutions présentes sur les principaux marchés des capitaux dans le monde. Les Services bancaires de gros font partie intégrante de la stratégie de la TD, en offrant un accès au marché pour les activités de gestion de patrimoine et de détail de la TD et en offrant des solutions bancaires de gros à nos partenaires et à leurs clients.

Les autres activités commerciales de la Banque ne sont pas considérées comme des secteurs d'exploitation isolables et sont, par conséquent, regroupées au sein du secteur Siège social. Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes fonctionnels de service et de contrôle, notamment les groupes Solutions en technologie de l'information, Canaux directs, Marketing, Ressources humaines, Finances, Gestion du risque, Service de la Conformité, Services juridiques, le groupe de lutte contre le blanchiment d'argent et bien d'autres. Certains coûts liés à ces fonctions sont affectés aux secteurs d'exploitation. La base d'affectation de ces coûts et les méthodes sont révisées périodiquement afin qu'elles soient conformes à l'évaluation des secteurs d'exploitation de la Banque par la direction.

La Banque doit se tenir au courant des nouvelles tendances et des faits nouveaux afin de maintenir la confiance de ses parties intéressées et pour faire face aux complexités et aux défis dynamiques découlant des exigences et attentes changeantes de ses clients, de ses actionnaires, de ses employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble.

À compter de l'exercice 2016, la présentation des produits tirés du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, de la provision pour pertes sur créances et des charges des Services de détail aux États-Unis comprend seulement les montants correspondant à la partie convenue comme revenant à la Banque du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, alors que celle du secteur Siège social comprend la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants. Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation révisée. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le résultat net des secteurs ni sur la présentation des résultats bruts et nets figurant à l'état du résultat consolidé de la Banque.

Les résultats de chaque secteur reflètent les produits, les charges, les actifs et les passifs du secteur. Le cas échéant, la Banque mesure et évalue le rendement de chaque secteur d'après les résultats rajustés et le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires, et, pour ces secteurs, la Banque indique que la mesure est rajustée. Le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant tout élément à noter non attribué à ces secteurs. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Présentation de l'information financière de la Banque» du présent document et à la note 30 des états financiers consolidés de 2016. Pour de l'information sur la mesure du rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de la Banque, laquelle est une mesure financière non conforme aux PCGR, se reporter à la rubrique «Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires».

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est rajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. La hausse en équivalence fiscale des produits d'intérêts nets et la charge d'impôt sur le résultat présentée dans le secteur Services bancaires de gros sont reprises dans le secteur Siège social. Le rajustement de l'équivalence fiscale pour l'exercice s'est établi à 312 millions de dollars, en regard de 417 millions de dollars pour l'exercice précédent.

Comme mentionné à la note 9 des états financiers consolidés de 2016, la Banque continue de titriser des prêts et des créances; toutefois, selon les IFRS, la quasi-totalité de ces prêts et créances demeure au bilan.

La rubrique «Perspectives et orientation pour 2017» figurant pour chaque secteur dans les pages qui suivent est fondée sur les opinions de la Banque et sur les hypothèses décrites à la rubrique «Sommaire et perspectives économiques», et les résultats réels pourraient être très différents. Pour de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» et à la section «Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs».

TABLEAU 13 : RÉSULTATS SECTORIELS¹

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada		Services de détail aux États-Unis		Services bancaires de gros		Siège social		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	9 979	\$ 9 781	\$ 7 093	\$ 6 131	\$ 1 685	\$ 2 295	\$ 1 166	\$ 517	\$ 19 923	\$ 18 724
Produits (pertes) autres que d'intérêts	10 230	9 904	2 366	2 098	1 345	631	451	69	14 392	12 702
Total des produits	20 209	19 685	9 459	8 229	3 030	2 926	1 617	586	34 315	31 426
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 011	887	744	535	74	18	501	243	2 330	1 683
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 462	2 500	—	—	—	—	—	—	2 462	2 500
Charges autres que d'intérêts	8 557	8 407	5 693	5 188	1 739	1 701	2 888	2 777	18 877	18 073
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat	8 179	7 891	3 022	2 506	1 217	1 207	(1 772)	(2 434)	10 646	9 170
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 191	1 953	498	394	297	334	(843)	(1 158)	2 143	1 523
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	—	—	435	376	—	—	(2)	1	433	377
Résultat net – comme présenté	5 988	5 938	2 959	2 488	920	873	(931)	(1 275)	8 936	8 024
Rajustements pour les éléments à noter, déduction faite de l'impôt sur le résultat²										
Amortissement des immobilisations incorporelles	—	—	—	—	—	—	246	255	246	255
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	—	—	—	—	—	—	(6)	(55)	(6)	(55)
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges	—	—	—	—	—	—	116	—	116	—
Frais de restructuration	—	—	—	—	—	—	—	471	—	471
Charge liée à l'acquisition du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et aux coûts d'intégration connexes	—	—	—	51	—	—	—	—	—	51
Charge(s)/provision(s) pour litiges et liées aux litiges	—	—	—	8	—	—	—	—	—	8
Total des rajustements pour les éléments à noter	—	—	—	59	—	—	356	671	356	730
Résultat net – rajusté	5 988	\$ 5 938	\$ 2 959	\$ 2 547	\$ 920	\$ 873	\$ (575)	\$ (604)	\$ 9 292	\$ 8 754
Fonds propres ordinaires moyens	14 291	\$ 13 880	\$ 33 687	\$ 31 066	\$ 5 952	\$ 5 755	\$ 11 191	\$ 7 477	\$ 65 121	\$ 58 178
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ³	99 025	106 392	222 995	200 067	67 416	64 950	16 408	10 951	405 844	382 360

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation révisée pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis adoptée pour le premier trimestre de 2016. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Description des activités» du présent document.

² Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

³ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du rajustement de la valeur du crédit (RVC) prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

SOMMAIRE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES

Les feux de forêt à Fort McMurray, en Alberta, et les piètres données sur le commerce international ont conduit à un repli de 1,6 % de la production économique canadienne (d'un trimestre à l'autre, en taux annuels) pour le deuxième trimestre civil de 2016. Puisque les activités ont repris dans le secteur du pétrole et du gaz après les feux de forêt et que la balance commerciale internationale a connu une modeste amélioration, la croissance économique devrait remonter à environ 3 % au troisième trimestre. Par contre, le taux de croissance global du Canada pour toute l'année 2016 devrait être sous la normale, soit à 1,1 %. Ces chiffres nationaux ne révèlent pas les disparités de rendement pour les régions, y compris une croissance notable de près de 3 % attendue pour la Colombie-Britannique et l'Ontario. Maintenant que le pire de la crise semble passé, les régions productrices de pétrole, notamment Terre-Neuve-et-Labrador et l'Alberta, restent pourtant fragilisées depuis la chute des prix du pétrole, et la situation s'est empirée pour l'Alberta cette année à cause des feux de forêt.

Après avoir glissé sous les 3 % l'an dernier, la croissance mondiale a quelque peu rebondi, naviguant entre 3 % et 3,5 % depuis le milieu de 2016. Il n'empêche que plusieurs facteurs négatifs devraient limiter tout nouvel élan. En Europe, l'incertitude économique reste grande au lendemain du Brexit, étant donné qu'on ignore encore quand débiteront les négociations et quelle sera la nature des relations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. Outre que la Banque d'Angleterre et la Banque centrale européenne maintiendront sans doute leurs vigoureuses mesures d'assouplissement monétaire pendant les prochains mois, on s'attend à peu de nouvelles mesures incitatives d'ici la fin de l'année. La Banque du Japon continue son plan de lutte contre la déflation, choisissant comme cible le taux des obligations 10 ans, tout en s'efforçant de surpasser son objectif. Globalement, le caractère expansionniste de la politique monétaire mondiale devrait encore soutenir les marchés des capitaux et l'appétit pour le risque. La Chine reste la principale locomotive de la croissance mondiale, mais son rythme d'expansion devrait s'essouffler encore, ce qui nuit aux pays qui font partie de sa chaîne d'approvisionnement comme la Corée du Sud et le Vietnam.

Aux États-Unis, la croissance économique, faible en première moitié d'année, semble plus vigoureuse. Le produit intérieur brut (PIB) réel a gagné 2,9 % en taux annuels de juillet à septembre 2016, selon les estimations fragmentaires. Cette amélioration fait suite à trois trimestres de progression d'à peine 1 % en moyenne de l'activité économique. Pour la période la plus récente, la croissance s'est étendue à l'ensemble des principales catégories, malgré un repli des investissements résidentiels pour un deuxième trimestre de suite. Les indicateurs de plus haute fréquence comme l'embauche et les hausses salariales continuent de signaler un retour à la santé pour l'économie. La stabilisation des marchés des capitaux après les élections et la multiplication des mesures visant à contrer l'inflation devraient amener la Réserve fédérale à annoncer une hausse de son taux directeur de 25 points de base le 14 décembre 2016.

Les dépenses de consommation aux États-Unis devraient continuer de dépasser la croissance économique globale au cours des prochains trimestres, poussées par la solidité du marché de l'emploi. On s'attend à ce que la construction résidentielle retrouve une croissance positive, ce qui favorisera l'activité économique. La demande solide, un manque de stocks, ainsi qu'une amélioration des dernières données laissent présumer que le fléchissement récent dans le secteur est terminé.

Les attentes du marché ont changé par suite des résultats des élections américaines de 2016, et on entrevoit maintenant des déficits budgétaires plus importants, une hausse de l'inflation et un resserrement monétaire accru de la part de la Réserve fédérale. Par conséquent, les taux des obligations ont bondi, tout comme le dollar américain. Néanmoins, une grande incertitude plane en ce moment sur l'ampleur et la nature que pourrait avoir une éventuelle initiative de relance budgétaire. Donc, à moins d'une solution budgétaire, les obstacles que représentent la hausse des taux des obligations et l'appréciation du dollar risquent d'amener une détérioration de l'économie des États-Unis.

Au Canada, le principal thème économique reste le complexe processus de rajustement enclenché depuis le plongeon des prix des produits de base en 2014. Les feux de forêt à Fort McMurray sont un écueil de plus, même si leurs retombées se sont quasiment dissipées. La compression des investissements des entreprises semble chose du passé, mais on ne peut prédire pour autant de hausse significative des investissements avant le début de 2018, puisque les prix actuels du pétrole ne justifient pas de nouveaux investissements et que la hausse des ventes des fabricants reste faible.

Pendant que le processus de rajustement économique se poursuit au Canada, la demande extérieure pour les biens et services du pays devrait donner un coup de pouce. Décevants au début de 2016, les volumes d'exportations ont un peu redécollé. La croissance continue des États-Unis devrait stimuler les exportations canadiennes dans l'avenir.

Le secteur de l'immobilier a été un catalyseur clé de la croissance économique du Canada, aidé par les faibles taux d'intérêt et une hausse des prix des maisons. La croissance devrait rester forte en 2016, mais un ralentissement marqué est probable à mesure que s'atténuera l'élan donné par les baisses de taux passées et que les différentes modifications fiscales et autres changements réglementaires mis en place récemment calmeront la demande. Bien qu'une correction soit attendue, elle sera vraisemblablement modeste si les taux restent faibles et que le chômage reste stable.

Les dépenses publiques devraient elles aussi stimuler la croissance pour le deuxième semestre de 2016 et tout au long de 2017. Bien que l'incidence de la prestation fiscale canadienne pour les enfants semble modeste sur les dépenses de consommation, les dépenses d'infrastructures considérables devraient ajouter jusqu'à 0,3 point de pourcentage à la croissance du PIB réel canadien pour 2017. Les mesures récemment annoncées par le gouvernement fédéral dans sa mise à jour automnale, y compris une «Banque de l'infrastructure du Canada», ainsi qu'une nouvelle stratégie en matière de compétences mondiales, pourraient ajouter un piston économique à moyen et long terme.

Suivant un scénario de croissance économique modérée et de gains d'emplois modestes, les pressions inflationnistes devraient rester conformes à la cible renouvelée de 2 % établie par la Banque du Canada. S'il est vrai que l'inflation globale est actuellement inférieure à cette cible, les effets des baisses passées des prix de l'énergie s'amenuisent, alors que les prix des importations montent. C'est pourquoi nous prévoyons que l'inflation se rapprochera de la cible de la banque centrale d'ici le milieu de 2017.

Comme les pressions inflationnistes sont faibles, la Banque du Canada maintiendra sans doute son taux à 0,50 % jusqu'à la fin de 2018, ce qui cadre avec les plus récentes prévisions de la Banque du Canada selon lesquelles une marge de capacité inutilisée persisterait jusqu'au milieu de 2018.

Plusieurs risques importants pourraient faire dévier l'économie canadienne. Si la demande des États-Unis se révélait décevante, la croissance des exportations canadiennes pourrait en pâtir, bloquant une source de croissance importante. Même si ses cibles sont surtout le Mexique et la Chine, la politique protectionniste pourrait atteindre les exportations canadiennes, et par ricochet les investissements des entreprises. La renégociation de l'accord de libre-échange nord-américain risque aussi de limiter l'accès au commerce et ralentir de façon permanente la croissance économique. La série d'élections prochaines dans la zone euro pourrait raviver l'incertitude et la volatilité à l'échelle mondiale. Au Canada, l'endettement élevé des ménages pourrait faire place à une période de désendettement des consommateurs. Or, les consommateurs représentant plus de la moitié de l'activité économique, un ralentissement soudain de la croissance des dépenses de consommation nuira à l'ensemble de l'économie. De même, une baisse des mises en chantier causée par les prix moins abordables des maisons ou par une incidence plus forte que prévu des récents changements réglementaires couperait un des principaux vecteurs de croissance des derniers trimestres.

Services de détail au Canada

Les Services de détail au Canada offrent un éventail complet de produits et de services financiers à près de 15 millions de clients des activités de services bancaires personnels et commerciaux, de gestion de patrimoine et d'assurance.

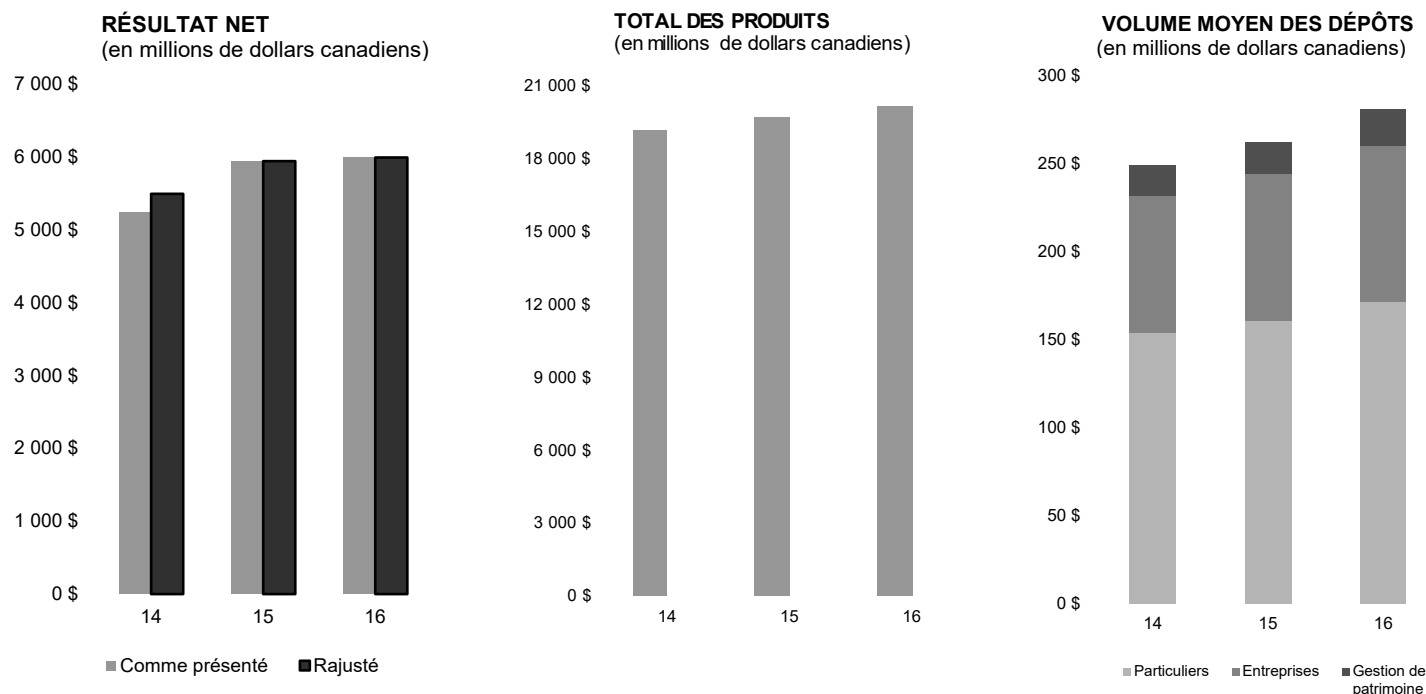


TABLEAU 14 : PRODUITS – Comme présenté

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
Services bancaires aux particuliers	10 157 \$	9 993 \$	9 600 \$
Services bancaires aux entreprises	2 454	2 323	2 284
Gestion de patrimoine	3 640	3 436	3 226
Assurance	3 958	3 933	4 051
Total	20 209 \$	19 685 \$	19 161 \$

POINTS SAILLANTS

- **Résultat comme présenté record de 5 988 millions de dollars.**
- **Accent maintenu sur le service à la clientèle et la commodité en misant sur l'optimisation de notre réseau de succursales et l'investissement dans l'expérience numérique, notamment les services bancaires mobiles et en ligne.**
- **Reconnaissance comme un leader de l'industrie en matière d'excellence du service à la clientèle, comme en font foi les mentions suivantes :**
 - Parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes, a conservé le premier rang pour l'excellence du service à la clientèle^{2, 3} pour une douzième année d'affilée, selon Ipsos, entreprise mondiale d'études de marché;
 - S'est classée au premier rang des cinq grandes banques de détail canadiennes pour l'excellence de ses services bancaires en ligne^{2, 4} pour une douzième année d'affilée, selon Ipsos;
 - Parmi les cinq grandes banques de détail canadiennes, est demeurée au premier rang pour l'excellence de ses services bancaires mobiles^{2, 5}, position qu'elle occupe depuis quatre ans, selon Ipsos.
- **S'est classée au premier rang des services bancaires mobiles au Canada pour le plus grand nombre de visiteurs mobiles uniques, selon Comscore⁶**

² Les prix des Meilleurs services bancaires Ipsos 2016 sont basés sur les résultats du sondage du Customer Service Index (CSI) pour l'ensemble de l'année. L'échantillon pour l'ensemble de l'année de programme CSI 2016 qui s'est terminée par la série de sondages d'août 2016, incluait 47 305 réponses qui ont attribué 67 678 notes à des institutions financières à l'échelle du pays. La position dominante est définie comme étant une position statistiquement significative par rapport aux cinq autres grandes banques canadiennes (à un intervalle de confiance de 95 %) ou une position statistiquement équivalente à l'une ou plusieurs des cinq grandes banques canadiennes.

³ Selon les prix Ipsos récompensant les meilleurs services bancaires en 2016, TD Canada Trust occupe une position dominante en matière d'excellence des services bancaires dans les canaux suivants : guichets automatiques, services en ligne et applications mobiles.

⁴ TD Canada Trust se classe au premier rang pour l'excellence de ses services bancaires en ligne parmi les cinq grandes banques canadiennes dans les enquêtes exclusives effectuées par Ipsos entre 2006 et 2016 dans le cadre des Prix des Meilleurs services bancaires^{MS}.

⁵ Parmi les cinq grandes banques canadiennes, TD Canada Trust a remporté le prix pour l'excellence des services bancaires mobiles dans les enquêtes exclusives effectuées par Ipsos entre 2006 et 2016 dans le cadre des Prix des Meilleurs services bancaires^{MS}. Ce prix a été instauré en 2013.

⁶ Les renseignements de Comscore sont en date du 30 août 2016. Les services bancaires mobiles de la TD ont eu le plus grand nombre de visiteurs canadiens uniques pour les trois derniers mois, pour le cumul annuel et pour le troisième trimestre de 2016.

- **A continué à générer une forte croissance du volume dans tous ses principaux secteurs d'activité :**
 - Octroi record de prêts immobiliers garantis;
 - Les services bancaires personnels ont généré une forte croissance de 9,5 % du volume des dépôts dans les comptes-chèques et comptes d'épargne;
 - Les services bancaires aux entreprises ont généré une forte croissance du volume des prêts de 10,5 %;
 - Financement auto TD au Canada a consenti un montant record de prêts-auto au Canada;
 - Gestion de Placements TD (GPTD), gestionnaire des Fonds Mutuels TD, a enregistré des actifs gérés records; et
 - Conseils de placement privés, Gestion de patrimoine TD, a enregistré des acquisitions d'actifs nettes et des actifs gérés records.
- **TD Assurance a continué de dominer la distribution directe de produits d'assurance⁷ et d'être le chef de file dans le marché des groupes d'affinités⁷ au Canada.**
- **La TD a conservé des parts de marché solides au Canada⁸ pour les principaux produits :**
 - N° 1 pour la part de marché des dépôts de particuliers et des cartes de crédit;
 - N° 2 pour la part de marché des prêts immobiliers garantis et des prêts aux particuliers;
 - N° 2 pour la part de marché des dépôts et des prêts des services bancaires aux entreprises;
 - N° 1 pour la part de marché des actifs, des opérations de négociation et des produits du placement direct.

ENJEUX DE 2016

- **Le contexte persistant de faibles taux d'intérêt a entraîné une compression des marges.**
- **Concurrence féroce entre les grandes banques canadiennes et les autres concurrents pour acquérir de nouveaux clients et conserver les clients existants.**
- **Conditions de crédit difficiles, notamment en raison de la hausse des pertes sur créances surtout dans les régions pétrolières touchées.**

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Les grandes banques du pays ainsi que quelques solides joueurs régionaux et autres concurrents non bancaires se livrent une vive concurrence dans le secteur des services bancaires personnels et commerciaux au Canada. La forte concurrence rend difficile de maintenir une croissance des parts de marché et de préserver les avantages concurrentiels distinctifs à long terme. Un service à la clientèle et une commodité exceptionnels, des pratiques rigoureuses de gestion des risques et une gestion prudente des dépenses sont la clé de notre succès continu. La croissance des activités malgré la forte concurrence dans le secteur de la gestion de patrimoine repose sur la capacité à différencier l'expérience client en offrant les bons produits, services et outils et les bonnes solutions pour répondre aux besoins de notre clientèle. Au Canada, les activités d'assurance se répartissent entre l'industrie de l'assurance de dommages et l'industrie de l'assurance de personnes. L'industrie canadienne de l'assurance de dommages est fragmentée et concurrentielle et se compose de sociétés offrant de l'assurance aux particuliers et aux entreprises, tandis que l'industrie canadienne de l'assurance de personnes est constituée de plusieurs grands concurrents.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services de détail au Canada se présente comme suit :

- Fournir constamment une expérience client légendaire et des conseils fiables à nos clients pour les aider à atteindre leurs objectifs.
- Être reconnu comme un employeur de choix en promouvant la diversité et l'inclusivité et en aidant tous nos collègues à atteindre leur plein potentiel.
- Stimuler sa croissance interne en approfondissant nos relations avec les clients et en misant sur des produits et des marchés sous-représentés.
- Innover en songeant aux besoins de nos clients et de nos collègues, en trouvant de nouvelles manières plus simples de faire les choses.
- Agir rapidement pour obtenir des résultats, en ne prenant que les risques que nous pouvons comprendre et gérer.
- Améliorer la qualité de vie de nos collectivités.

⁷ Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2015.

⁸ Les parts de marché sont fondées sur les données les plus récentes disponibles fournies par le BSIF sur les dépôts des particuliers et les prêts aux particuliers en date d'août 2016, tirées de sources d'information financière publique sur les soldes moyens de cartes de crédit en date de juin 2016, fournies par l'Association des banquiers canadiens sur les prêts immobiliers garantis en date de juin 2016 et sur les prêts et les dépôts d'entreprises en date de mars 2016, et fournies par Investor Economics sur les placements directs, les actifs, les opérations de négociation et les produits en date de juin 2016.

TABLEAU 15 : SERVICES DE DÉTAIL AU CANADA

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016	2015	2014
Produits d'intérêts nets	9 979 \$	9 781 \$	9 538 \$
Produits autres que d'intérêts	10 230	9 904	9 623
Total des produits	20 209	19 685	19 161
Provision pour pertes sur créances	1 011	887	946
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 462	2 500	2 833
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	8 557	8 407	8 438
Charges autres que d'intérêts – rajustées	8 557	8 407	8 091
Résultat net – comme présenté	5 988	5 938	5 234
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹			
Frais d'intégration et coûts de transaction directs liés à l'acquisition du portefeuille de cartes de crédit de MBNA Canada	–	–	125
Frais de préparation, coûts de conversion et autres coûts non récurrents relatifs à la relation avec Aimia à l'égard du programme de fidélisation et à l'acquisition des comptes de cartes de crédit Visa Aéroplan	–	–	131
Résultat net – rajusté	5 988 \$	5 938 \$	5 490 \$

Principaux volumes et ratios

Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté ²	41,9 %	42,8 %	41,7 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ²	41,9	42,8	43,7
Marge sur les actifs productifs moyens (y compris les actifs titrisés) – comme présentée et rajustée	2,78	2,87	2,95
Ratio d'efficacité – comme présenté	42,3	42,7	44,0
Ratio d'efficacité – rajusté	42,3	42,7	42,2
Actifs administrés (en milliards de dollars canadiens)	345	310 \$	293 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars canadiens)	268	245	227
Nombre de succursales de détail au Canada	1 156	1 165	1 165
Nombre moyen d'équivalents temps plein	38 575	39 218	39 389

¹ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau « Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté » dans la section « Aperçu des résultats financiers » du présent document.

² La méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 8 % pour l'exercice 2014 et de 9 % pour les exercices 2015 et 2016.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net des Services de détail au Canada pour l'exercice s'est élevé à 5 988 millions de dollars, en hausse de 50 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation du résultat tient compte d'une hausse des produits et d'une baisse des indemnités d'assurance, en partie contrebalancées par l'incidence d'un taux d'imposition effectif plus élevé, de la hausse des charges autres que d'intérêts et de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 41,9 %, comparativement à 42,8 % pour l'exercice précédent.

Les produits du secteur Services de détail au Canada proviennent des activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada, et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada. Les produits ont été de 20 209 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 524 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 198 millions de dollars, ou 2 %, reflétant la croissance des volumes de prêts et de dépôts, en partie neutralisée par la diminution des marges. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 326 millions de dollars, ou 3 %, reflétant la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine et la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 2,78 %, une diminution de 9 pnb entraînée par la faiblesse des taux et les prix concurrentiels.

Le volume moyen des prêts a augmenté de 19 milliards de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent, et tient compte de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers et de 10 % des prêts aux entreprises. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, et tient compte de la croissance de 6 % des dépôts de particuliers, de 7 % des dépôts d'entreprises et de 14 % des dépôts dans les activités de patrimoine.

Les actifs administrés s'élevaient à 345 milliards de dollars au 31 octobre 2016, en hausse de 35 milliards de dollars, ou 11 %, alors que les actifs gérés atteignaient 268 milliards de dollars au 31 octobre 2016, en hausse de 23 milliards de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui témoigne d'une augmentation des nouveaux actifs et des hausses de la valeur marchande pour ces deux types d'actifs.

La provision pour pertes sur créances s'est établie à 1 011 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 124 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a été de 970 millions de dollars, soit une augmentation de 115 millions de dollars, ou 13 %, reflétant une hausse des provisions dans le portefeuille des prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 41 millions de dollars, en hausse de 9 millions de dollars. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts, s'est établie à 0,28 %, en hausse de 2 pnb par rapport à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets ont atteint 705 millions de dollars, en baisse de 10 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent.

Les indemnités d'assurance et charges connexes pour l'exercice se sont établies à 2 462 millions de dollars, soit une baisse de 38 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent, qui reflète une évolution plus favorable des sinistres survenus au cours des années antérieures, en partie neutralisée par des événements météorologiques plus violents et un changement dans la composition des contrats de réassurance.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice se sont établies à 8 557 millions de dollars, en hausse de 150 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation s'explique par la croissance des activités, la hausse des charges de personnel, y compris les charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine et une hausse des dépenses de technologie, en partie atténuées par les gains de productivité.

Le ratio d'efficacité s'est établi à 42,3 %, par rapport à 42,7 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une ligne complète de produits de comptes-chèques, de comptes d'épargne et de placement aux clients de détail à l'échelle du Canada.
- Prêts à la consommation – offrent une vaste gamme de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail à l'échelle du Canada.
- Cartes de crédit et Services commerciaux – offrent une variété de cartes de crédit, y compris des cartes de crédit exclusives, des cartes de crédit d'affinité et des cartes de crédit comarquées.
- Financement auto – offrent du financement aux particuliers pour l'achat de véhicules automobiles et récréatifs par l'entremise d'un réseau étendu de concessionnaires dans l'ensemble du Canada.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises canadiennes exerçant leurs activités dans une vaste gamme de secteurs.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une vaste gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises dans l'ensemble du Canada.

Gestion de patrimoine

- Services de placement direct – offrent une gamme complète de produits et services aux investisseurs de détail autonomes.
- Activités de conseil – offrent un service de planification financière et des services de gestion de patrimoine privés afin d'aider les clients pour la protection, la croissance et la transition de leur patrimoine. Les activités de conseil en gestion de patrimoine collaborent de près avec les activités de services bancaires personnels et commerciaux au Canada.
- Gestion de placements – GPTD est un gestionnaire de placements de premier plan qui possède de solides compétences pour servir des clients institutionnels et de détail. Fonds Mutuels TD, chef de file dans le secteur des fonds communs de placement, offre une gamme très diversifiée de fonds communs de placement et de portefeuilles gérés de façon professionnelle. Les activités de placements institutionnels de GPTD dominent le marché au Canada et comptent parmi leurs clients des caisses de retraite, des fonds de dotation et des sociétés de premier plan au Canada. Toutes les unités de gestion d'actifs travaillent en étroite collaboration avec d'autres entreprises de la TD, y compris les secteurs des activités de conseil en gestion de patrimoine et des activités bancaires de détail, afin d'harmoniser les produits et services dans le but d'offrir à la clientèle une expérience client unique.

Assurance

- Assurance de dommages – la TD domine la distribution directe de produits d'assurance⁹ et est le quatrième assureur de personnes⁹ au Canada. Elle est aussi le chef de file national dans le marché des groupes d'affinités⁹, offrant des produits d'assurance habitation et auto aux membres de groupes d'affinités comme les associations professionnelles, les universités et les groupes d'employeurs, et à d'autres clients, par l'entremise des canaux directs.
- Assurance de personnes – offrent des produits de protection du crédit et d'assurance voyage distribués essentiellement par les succursales de TD Canada Trust. D'autres produits simples d'assurance de personnes et de protection de solde de carte de crédit sont distribués par les canaux de distribution directe.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2017

Les Services de détail au Canada resteront centrés sur leurs priorités, qui sont d'offrir un service à la clientèle et une commodité légendaires dans tous les canaux, et de resserrer les relations avec nos clients. Nous prévoyons un maintien des pressions exercées sur le plan réglementaire, et nous nous attendons à une autre année de croissance modérée du résultat dans un contexte d'exploitation difficile. Pour la prochaine année, nous sommes d'avis que la pression sur les marges sera modérée en raison de l'incidence du contexte continu de faibles taux d'intérêt et de la concurrence exercée sur les prix sur le marché. Nous nous attendons à ce que le taux de croissance des prêts aux particuliers corresponde au taux observé pour l'exercice considéré. Les activités de prêts aux entreprises devraient demeurer intenses, alors que nous resterons centrés sur l'acquisition de parts de marché. L'acquisition d'actifs dans les services de gestion de patrimoine devrait être solide; toutefois, les avantages créés par l'appréciation des actifs au cours du prochain exercice dépendront du rendement des marchés financiers. Les résultats des activités d'assurance continueront de dépendre, entre autres, de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques, ainsi que de l'incidence des changements apportés à la réglementation et à la législation. Nous croyons que les pertes sur créances pour 2017 augmenteront du fait de la croissance des volumes. Nous maintiendrons notre approche rigoureuse de gestion des charges, tout en effectuant les investissements nécessaires à l'appui de nos activités et de nos infrastructures.

Nos principales priorités pour 2017 sont les suivantes :

- Continuer à offrir un service à la clientèle légendaire tout en consolidant notre avance en matière de présence numérique pour soutenir notre offre omnicanale.
- Stimuler la croissance interne en approfondissant les relations avec les clients et en misant sur des produits et des marchés sous-représentés.
- Accélérer notre croissance dans les canaux de services-conseils en gestion de patrimoine, accroître l'offre de services aux clients des activités de placement direct et faire preuve d'innovation dans nos activités de gestion de patrimoine afin d'être le leader de cette industrie.
- Poursuivre les investissements dans nos produits d'assurance afin d'avoir une offre concurrentielle et facile à comprendre qui donne à nos clients la protection dont ils ont besoin.
- Continuer de rehausser la productivité et de simplifier nos processus clés afin d'améliorer l'expérience client, la satisfaction du personnel et la valeur pour les actionnaires.
- Demeurer un employeur de choix.

⁹ Fondé sur les primes brutes souscrites pour les activités d'assurance de dommages. Le classement est fondé sur les données fournies par le BSIF, les compagnies d'assurance, le Bureau d'assurance du Canada et les autorités réglementaires provinciales au 31 décembre 2015.

Services de détail aux États-Unis

Les Services bancaires de détail aux États-Unis offrent, sous la marque TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MC}, un éventail complet de produits et de services financiers à près de 9 millions de clients dans le secteur des services bancaires aux particuliers et aux entreprises de la Banque aux États-Unis, y compris les activités de gestion de patrimoine. Les Services de détail aux États-Unis, de concert avec TD Ameritrade dans laquelle la Banque détient une participation en actions, dirigent les clients bien nantis vers TD Ameritrade pour leurs besoins de placement direct.

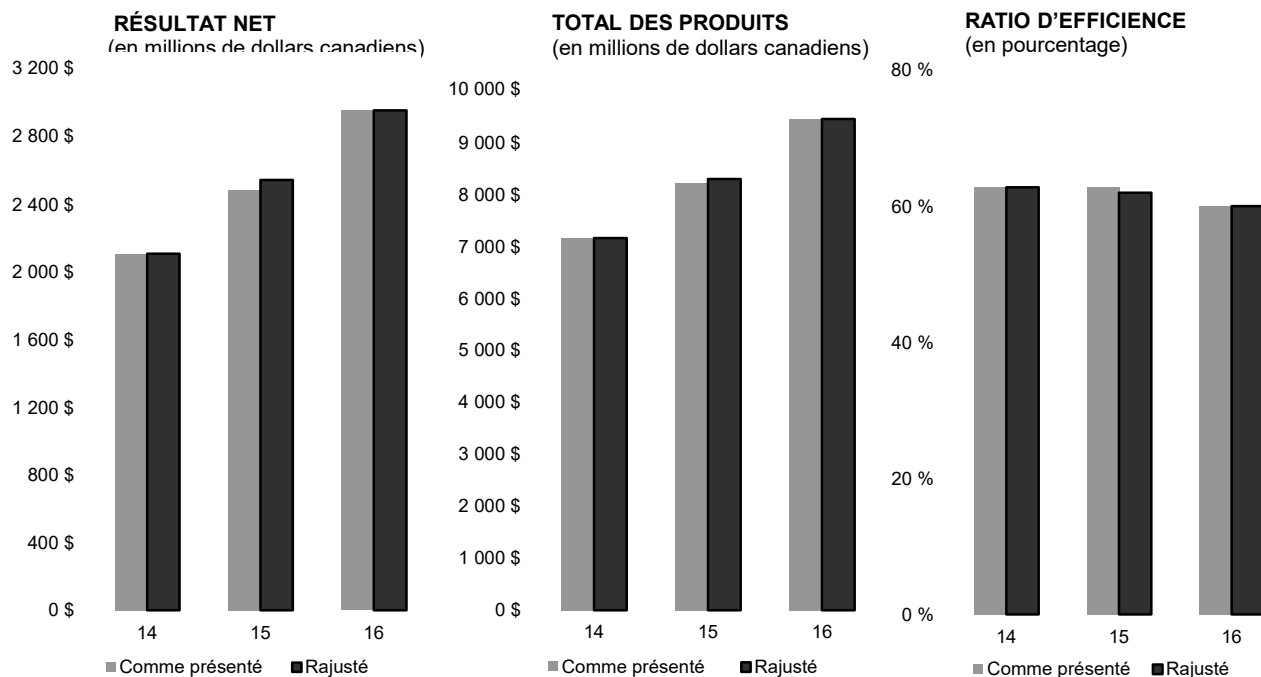


TABLEAU 16 : PRODUITS – Comme présenté^{1, 2}

(en millions de dollars)

	Dollars canadiens			Dollars américains		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Services bancaires aux particuliers	5 153 \$	4 354 \$	3 652 \$	3 884 \$	3 498 \$	3 350 \$
Services bancaires aux entreprises	3 173	2 804	2 418	2 391	2 253	2 218
Gestion de patrimoine	455	411	331	343	330	303
Autres ³	678	660	764	512	533	701
Total	9 459 \$	8 229 \$	7 165 \$	7 130 \$	6 614 \$	6 572 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation révisée pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis adoptée pour l'exercice de 2016. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Certaines périodes comparatives ont été reclassées pour refléter les changements apportés à la méthode de répartition en interne.

³ Les autres produits englobent principalement les produits tirés des activités de placement.

POINTS SAILLANTS

- Réalisation d'un résultat record de 2 234 millions de dollars US, soit une hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent.
- Maintien d'un service à la clientèle et d'une commodité légendaires :
 - Lauréate du prix 2016 de J.D. Power dans la catégorie Satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail aux États-Unis en Floride¹⁰;
 - Classée pour la quatrième année d'affilée sur la liste DiversityInc. des 50 meilleures entreprises aux États-Unis pour la diversité.
- Rendement supérieur à celui de la concurrence en matière de croissance des prêts et des dépôts et d'acquisition de la clientèle de particuliers.
- Renforcement des liens avec les nouveaux clients et les clients existants.
- Maintien des investissements dans notre plateforme numérique et notre offre omnicanale.
- Annonce de l'entente visant l'acquisition de Scottrade Bank¹¹.

ENJEUX DE 2016

- Incidence continue sur les marges par la forte concurrence sur le marché des prêts.
- Contexte continuellement difficile pour les prêts immobiliers résidentiels.
- Croissance modérée des résultats par suite de la normalisation des conditions de crédit
- Concurrence féroce soutenue pour l'acquisition de nouveaux clients et la fidélisation des clients existants de la part de grandes banques américaines et d'autres concurrents.
- Cadre réglementaire et législatif en constante évolution.

¹⁰ TD Bank, N.A. a reçu la plus haute note des banques de détail de la Floride selon l'enquête exclusive effectuée par J.D. Power en 2016 relativement à la satisfaction de la clientèle des services bancaires de détail. L'enquête repose sur un total de 76 233 réponses visant 10 banques et mesure les opinions de consommateurs sondés sur leur banque principale entre avril 2015 et février 2016. Votre expérience pourrait être différente. Consultez le site www.jdpower.com.

¹¹ L'acquisition est conditionnelle au respect des conditions de clôture, y compris l'approbation des organismes de réglementation.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis est très concurrentiel et englobe plusieurs institutions financières de grande envergure, de même que des banques régionales, des petites banques communautaires et caisses d'épargne, des sociétés de crédit, des coopératives d'épargne et de crédit ainsi que d'autres prestataires de services financiers. Les concurrents offrant des services traditionnels ont adopté les nouvelles technologies et axé leur priorité sur le service à la clientèle. Les concurrents offrant des services non traditionnels (comme les entreprises de technologie financière) continuent de gagner du terrain et collaborent de plus en plus avec les banques afin d'actualiser la gamme de produits offerts aux clients et d'améliorer le service à la clientèle. L'industrie de la gestion de patrimoine, où la concurrence fait rage, englobe les banques nationales et régionales, les compagnies d'assurance, les sociétés de fonds communs de placement indépendantes, les courtiers traditionnels et les sociétés de gestion d'actifs indépendantes. Les facteurs clés de la rentabilité sont l'établissement et le maintien de relations durables avec les clients au moyen d'un service et d'une commodité légendaires, un éventail de produits qui répondent aux besoins changeants des clients, une gestion efficace des dépenses et une gestion rigoureuse des risques.

STRATÉGIE GLOBALE

La stratégie des Services de détail aux États-Unis se définit comme suit :

- Offrir un service omnicanal et une commodité incomparables.
- Cultiver et approfondir nos relations avec les clients.
- Tirer parti de notre image de marque distinctive, qui nous dépeint comme la banque «à visage humain».
- Mener à bien des initiatives d'augmentation de la productivité qui améliorent l'expérience client et employé.
- Faire preuve de prudence à l'égard du risque.
- Tirer parti de notre culture unique en son genre axée sur nos employés.

TABLEAU 17 : SERVICES DE DÉTAIL AUX ÉTATS-UNIS¹

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

Dollars canadiens	2016	2015	2014
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – comme présenté ²	2 524 \$	2 112 \$	1 805 \$
Résultat net des Services bancaires de détail aux États-Unis – rajusté ²	2 524	2 171	1 805
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	435	376	305
Résultat net – rajusté	2 959 \$	2 547 \$	2 110 \$
Résultat net – comme présenté	2 959	2 488	2 110
Dollars américains			
Produits d'intérêts nets	5 346 \$	4 925 \$	4 749 \$
Produits autres que d'intérêts	1 784	1 689	1 823
Total des produits – comme présenté	7 130	6 614	6 572
Total des produits – rajusté	7 130	6 670	6 572
Provision pour pertes sur créances	559	430	401
Charges autres que d'intérêts – comme présentées	4 289	4 165	4 136
Charges autres que d'intérêts – rajustées	4 289	4 146	4 136
Résultat net des Services de détail aux États-Unis – comme présenté²	1 906	1 701	1 657
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat³			
Charge liée à l'acquisition du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis et frais d'intégration connexes	–	39	–
Charges/provisions pour litiges et liées aux litiges	–	7	–
Résultat net des Services de détail aux États-Unis – rajusté²	1 906	1 747	1 657
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	328	306	281
Résultat net – rajusté	2 234 \$	2 053 \$	1 938 \$
Résultat net – comme présenté	2 234	2 007	1 938
Principaux volumes et ratios			
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – comme présenté ⁴	8,8 %	8,0 %	8,4 %
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires – rajusté ⁴	8,8	8,2	8,4
Marge sur les actifs productifs moyens ⁵	3,12	3,12	3,20
Ratio d'efficacité – comme présenté	60,2	63,0	63,0
Ratio d'efficacité – rajusté	60,2	62,2	63,0
Actifs administrés (en milliards de dollars américains)	13 \$	12 \$	12 \$
Actifs gérés (en milliards de dollars américains) ⁶	63	77	59
Nombre de succursales de détail aux États-Unis	1 278	1 298	1 318
Nombre moyen d'équivalents temps plein	25 732	25 647	26 074

¹ Certains montants et ratios comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation révisée, qui comprend seulement les montants correspondant à la partie convenue comme revenant à la Banque des produits, de la provision pour pertes sur créances et des charges du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, adoptée au cours de l'exercice de 2016. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² Compte non tenu de la quote-part du résultat net de la participation de la Banque dans TD Ameritrade.

³ Pour une explication sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

⁴ La méthode de répartition des fonds aux secteurs d'exploitation est fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 8 % en 2014 et de 9 % en 2015 et 2016.

⁵ La marge sur les actifs productifs moyens exclut l'incidence liée aux comptes de dépôt assurés de TD Ameritrade et l'incidence des dépôts intersociétés et des garanties sous forme de trésorerie. En outre, la valeur des produits d'intérêts exonérés d'impôt est rajustée à la valeur équivalente avant impôt.

⁶ Le 30 août 2016, une convention de sous-conseillers relativement à des actifs de 14 milliards de dollars a été résiliée, dont une tranche de 3 milliards de dollars était retirée avant le 31 octobre 2016 et la tranche résiduelle sera retirée au plus tard le 8 décembre 2016. Les produits et le résultat net associés à la convention de sous-conseillers résiliée ne sont pas significatifs pour les activités de gestion de patrimoine du secteur Services de détail aux États-Unis.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Pour l'exercice, le résultat net des Services de détail des États-Unis s'est élevé à 2 959 millions de dollars (2 234 millions de dollars US), ce qui comprend le résultat net de 2 524 millions de dollars (1 906 millions de dollars US) provenant des Services bancaires de détail aux États-Unis et 435 millions de dollars (328 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat net comme présenté des Services de détail aux États-Unis a progressé de 227 millions de dollars US, ou 11 %, par rapport à celui de l'exercice précédent, alors que le résultat net rajusté a augmenté de 181 millions de dollars US, ou 9 %. Le résultat net en dollars canadiens des Services de détail aux États-Unis a bénéficié de l'appréciation du dollar américain de sorte que le résultat net comme présenté a progressé de 471 millions de dollars, ou 19 %, et le résultat net rajusté, de 412 millions de dollars, ou 16 %. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté et rajusté pour l'exercice a été de 8,8 %, contre respectivement 8,0 % et 8,2 % pour l'exercice précédent.

L'apport de TD Ameritrade de 328 millions de dollars US a augmenté de 22 millions de dollars US, ou 7 %, comparativement à celui de l'exercice précédent, en raison essentiellement de l'augmentation des produits tirés des actifs et d'éléments fiscaux favorables, en partie contrebalancés par une hausse des charges d'exploitation et par une diminution des volumes d'opérations.

Les Services bancaires de détail aux États-Unis ont affiché un résultat net pour l'exercice de 1 906 millions de dollars US, soit une hausse de 205 millions de dollars US, ou 12 %, comparativement à l'exercice précédent, surtout du fait de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, d'un levier opérationnel positif et de l'incidence favorable de la participation acquise dans le portefeuille de cartes stratégiques, en partie contrebalancés par l'augmentation de la provision pour pertes sur créances. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis a progressé de 159 millions de dollars US, ou 9 %.

Les produits des Services bancaires de détail aux États-Unis proviennent des services bancaires aux particuliers et aux entreprises, des services de gestion de patrimoine et des placements. Les produits pour l'exercice se sont établis à 7 130 millions de dollars US. Les produits comme présentés ont progressé de 516 millions de dollars US, ou 8 %, par rapport à ceux de l'exercice précédent, alors que les produits rajustés ont augmenté de 460 millions de dollars US, ou 7 %. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 421 millions de dollars US, ou 9 %, en raison surtout de la croissance des volumes de prêts et de dépôts, de l'avantage de la hausse de taux de décembre 2015 de la Réserve fédérale des États-Unis (la hausse de taux) et de l'avantage provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques. La marge sur les actifs productifs moyens s'est établie à 3,12 %, soit un niveau comparable à celui de l'exercice précédent, en raison de l'accroissement des marges sur les dépôts, de la hausse de taux et de la composition favorable du bilan, le tout en partie contrebalancé par la diminution des marges sur les prêts. Les produits autres que d'intérêts nets comme présentés ont augmenté de 95 millions de dollars US, ou 6 %, témoignant en grande partie de la croissance des produits d'honoraires tirés des services bancaires aux particuliers et de l'incidence favorable de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, compensées par un changement apporté à l'ordre chronologique d'enregistrement des opérations des clients et par l'incidence défavorable des couvertures. Les produits autres que d'intérêts rajustés ont augmenté de 39 millions de dollars US, ou 2 %.

Compte non tenu de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, le volume moyen des prêts a augmenté de 13 milliards de dollars US, ou 11 %, en regard de l'exercice précédent, en raison de la croissance de 17 % des prêts aux entreprises et de la croissance de 4 % des prêts aux particuliers. Le volume moyen des dépôts a progressé de 19 milliards de dollars US, ou 9 %, les volumes de dépôts d'entreprises ayant augmenté de 7 %, les volumes de dépôts de particuliers, de 8 % et les volumes dans les comptes de passage de TD Ameritrade, de 11 %.

Les actifs administrés s'élevaient à 13 milliards de dollars US au 31 octobre 2016, en hausse de 11 % par rapport à ceux de l'exercice précédent, du fait essentiellement d'une augmentation des soldes relatifs aux services bancaires privés. Les actifs gérés totalisaient 63 milliards de dollars US au 31 octobre 2016, en baisse de 17 %, en raison des sorties de trésorerie nettes liées aux comptes institutionnels.

La provision pour pertes sur créances a été de 559 millions de dollars US, en hausse de 129 millions de dollars US, ou 30 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers a été de 390 millions de dollars US, en hausse de 25 millions de dollars US, ou 7 %, principalement en raison de l'augmentation des provisions pour les prêts-auto et les cartes de crédit, en partie annulée par la reprise de provision pour les inondations en Caroline du Sud et par les améliorations constatées à l'égard des prêts hypothécaires résidentiels et des lignes de crédit domiciliaires. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises a atteint 165 millions de dollars US, en hausse de 71 millions de dollars US, du fait surtout de la croissance des volumes de prêts commerciaux et de l'augmentation de la provision découlant du contexte économique actuel, en partie annulée par la reprise de provision pour les inondations en Caroline du Sud. La provision pour pertes sur créances liée aux titres de créance classés comme prêts s'est établie à 4 millions de dollars US, en hausse de 33 millions de dollars US, en raison d'un recouvrement comptabilisé au cours de l'exercice précédent. La provision annualisée pour pertes sur créances, exprimée en pourcentage du volume des prêts à l'exclusion des titres de créance classés comme prêts, s'est établie à 0,39 %, en hausse de 4 pdb. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, se sont inscrits à 1,5 milliard de dollars US, soit une hausse de 10 millions de dollars US, ou 1 %. Les prêts douteux nets, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts, exprimés en pourcentage, représentaient 1,0 % du total des prêts au 31 octobre 2016, soit une baisse de 8 pdb en regard de l'exercice précédent. Les titres de créance nets ayant subi une perte de valeur classés comme prêts ont été de 641 millions de dollars US, en baisse de 157 millions de dollars US, ou 20 %.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 4 289 millions de dollars US. Les charges autres que d'intérêts comme présentées ont augmenté de 124 millions de dollars US, ou 3 %, par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement en raison des initiatives commerciales, de la croissance des volumes et des investissements dans les employés de première ligne, en partie contrebalancées par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont augmenté de 143 millions de dollars US, ou 3 %.

Le ratio d'efficacité comme présenté et le ratio d'efficacité rajusté pour l'exercice ont été de 60,2 %, par rapport à respectivement 63,0 % et 62,2 % pour l'exercice précédent.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires aux particuliers

- Dépôts de particuliers – offrent une gamme complète de produits de comptes-chèques et de comptes d'épargne aux clients de détail par l'entremise de multiples modes de prestation.
- Prêts à la consommation – offrent un éventail varié de produits de financement pour répondre aux besoins des clients de détail.
- Services de cartes de crédit – offrent des cartes de crédit de marque TD aux clients de détail et aux petites entreprises. Pour répondre à la demande en cartes de crédit de ses clients aux États-Unis, la TD offre également des cartes de crédit de marque privée et des cartes de crédit comarquées par l'entremise de partenariats avec des programmes de détail à l'échelle du pays. Ce portefeuille comprend les cartes de crédit Target et Nordstrom.
- Financement auto – offrent des services de financement sur stocks des concessionnaires et des services indirects de financement de véhicules aux particuliers par l'entremise d'un réseau de concessionnaires automobiles à l'échelle des États-Unis.

Services bancaires aux entreprises

- Services bancaires commerciaux – répondent aux besoins des entreprises et des gouvernements américains dans une vaste gamme de secteurs.
- Services bancaires aux petites entreprises – offrent une gamme de produits et de services financiers aux petites entreprises.

Gestion de patrimoine

- Activités de conseil – fournissent des services bancaires privés, des services-conseils en placement et des services de fiducie aux clients de détail et institutionnels. Les activités de conseil sont intégrées aux activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.
- Gestion de placements – les activités de gestion de placements aux États-Unis comprennent les activités américaines de placements institutionnels de GPTD et celles d'Epoch Investment Partners, Inc.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2017

Les Services de détail aux États-Unis resteront centrés sur leurs priorités, qui sont d'accroître la clientèle, de resserrer les relations avec nos clients et d'améliorer la productivité. Nous prévoyons que le contexte d'exploitation demeurera difficile, marqué par une croissance économique modeste, un maintien des pressions exercées sur le plan réglementaire et par une concurrence féroce. Nous nous attendons à une bonne croissance des volumes de prêts et de dépôts ainsi qu'à une amélioration de la marge d'intérêts nette. Les pertes sur créances devraient augmenter en 2017, signe de la croissance des volumes et d'un retour à la normale des conditions de crédit. Nous poursuivrons une approche rigoureuse de gestion des charges, puisque les avantages tirés du maintien des initiatives d'amélioration de la productivité devraient financer en partie nos investissements stratégiques, ce qui permettra d'améliorer le levier opérationnel pour l'exercice.

Nos principales priorités pour 2017 sont les suivantes :

- Dépasser nos concurrents en attirant de nouveaux clients et en renforçant les relations.
- Poursuivre la mise en œuvre de notre stratégie omnicanal, notamment en effectuant des investissements stratégiques clés dans nos capacités numériques.
- Améliorer l'expérience client et employé.
- Continuer de satisfaire aux exigences élevées de la réglementation.
- Entreprendre des initiatives d'amélioration de la productivité dans l'ensemble de la Banque.

TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

Pour plus de renseignements sur TD Ameritrade, se reporter à la note 12 des états financiers consolidés de 2016.

ANALYSE DES SECTEURS D'EXPLOITATION

Services bancaires de gros

Sous la marque Valeurs Mobilières TD, les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement qui conviennent aux grandes entreprises, aux gouvernements et aux clients institutionnels des principaux marchés des capitaux du monde.

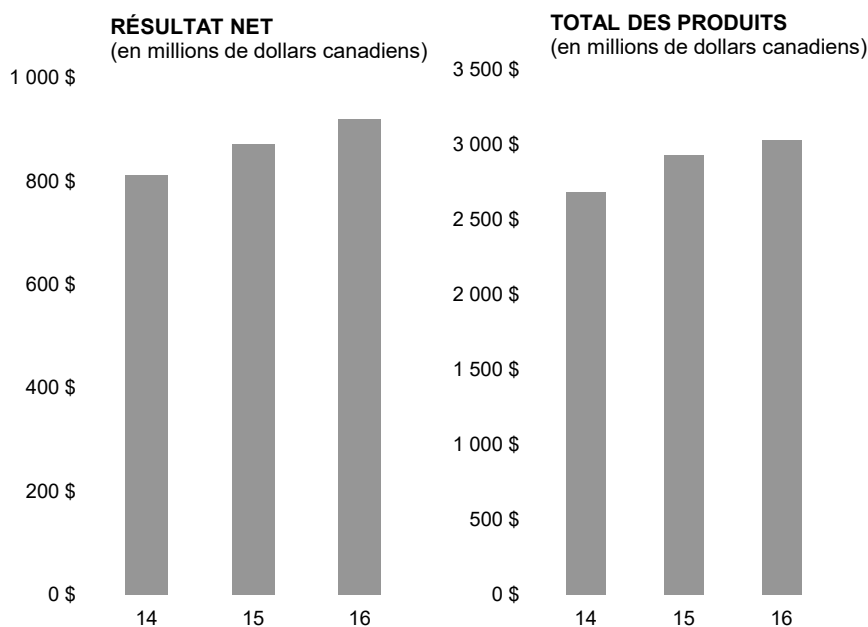


TABLEAU 18 : PRODUITS			
(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
Services bancaires de placement et de marchés financiers	2 410 \$	2 334 \$	2 170 \$
Services bancaires de financement de grandes entreprises	620	592	510
Total	3 030 \$	2 926 \$	2 680 \$

POINTS SAILLANTS

- Résultat net de 920 millions de dollars et rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires de 15,5 %.
- Hausse des produits attribuable au renforcement de la franchise au Canada et à la croissance aux États-Unis.
- Transactions importantes au cours de l'exercice :
 - Copreneur ferme dans le cadre du placement de capitaux propres de TransCanada Corporation pour un capital de 4,2 milliards de dollars – le plus important placement par voie de prise ferme jamais réalisé au Canada
 - Preneur ferme principal dans le cadre du placement de capitaux propres de Suncor Énergie pour un capital de 2,5 milliards de dollars
 - Copreneur ferme dans le cadre du premier appel public à l'épargne (PAPE) d'Aritzia Inc. pour un capital de 460 millions de dollars – le plus important PAPE canadien de l'année
- Signature d'une entente visant l'acquisition d'Albert Fried & Company, courtier de New York dont les services comprennent une plateforme technologique d'autocompensation, de prêt de titres et de courtage de premier ordre qui en est aux dernières étapes de développement¹².
- Classée au premier rang des prix Analyst de Thomson Reuters pour la recherche sur les titres de capitaux propres¹³.
- Position maintenue parmi les trois plus grands courtiers du Canada (pour les neuf mois clos le 30 septembre 2016)¹⁴ :
 - n° 1 pour la négociation de blocs d'options sur actions;
 - n° 1 pour la prise ferme de capitaux propres;
 - n° 2 pour la négociation de blocs d'actions;
 - n° 2 pour la prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres d'emprunt de sociétés;
 - n° 3 pour les prêts syndiqués au Canada (période continue de douze mois).
- Investissement continu dans notre modèle d'infrastructures afin d'améliorer l'efficacité et la souplesse et de respecter les changements de la réglementation.

ENJEUX DE 2016

- Les taux d'intérêt sont restés bas et le moment de toute hausse des taux est resté incertain.
- Le contexte financier et politique mondial difficile a contribué à semer l'incertitude parmi les investisseurs.
- La faiblesse des prix de l'énergie a entraîné une hausse des provisions spécifiques pour pertes sur créances dans le secteur du pétrole et du gaz.
- Les changements réglementaires ont continué d'avoir des retombées sur les activités de Valeurs Mobilières TD.

PROFIL DE L'INDUSTRIE

Le secteur des services bancaires de gros est un marché mature et hautement compétitif où rivalisent les banques, certaines grandes sociétés de placements mondiales et des maisons de courtage indépendantes très spécialisées. Les services bancaires de gros offrent des services aux gouvernements, aux grandes entreprises et aux clients institutionnels. Les produits comprennent des services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement. Les exigences réglementaires touchant le secteur Services bancaires de gros ont continué à évoluer, ce qui a rejailli sur la stratégie et les rendements au sein du secteur. Dans l'ensemble, les entreprises de services bancaires de gros ont continué de recentrer leurs sources de produits sur les honoraires et commissions tirés des transactions réalisées au nom de la clientèle afin de réduire le risque et de préserver leur capital. La concurrence devrait demeurer intense pour la conclusion de transactions avec des contreparties de première qualité, étant donné la prudence montrée par les maisons de courtage en valeurs mobilières pour la gestion des risques et du capital. À plus long terme, les entreprises de services bancaires de gros dont le modèle d'affaires est axé sur une clientèle diversifiée, une vaste gamme de produits et services, et une gestion efficace des coûts et du capital seront bien positionnées pour dégager des rendements intéressants pour leurs actionnaires.

STRATÉGIE GLOBALE

- Étendre notre franchise axée sur les clients grâce à une croissance interne.
- Offrir des services-conseils et une exécution supérieurs pour répondre aux besoins des clients.
- Renforcer notre position parmi les plus grands courtiers au Canada.
- Faire croître notre entreprise américaine.
- Tirer parti de nos partenaires commerciaux.
- Conserver un profil de risque prudent reposant sur les clients, les contreparties et les produits de première qualité.
- Nous adapter aux changements rapides de l'industrie et de la réglementation.
- Être un milieu de travail formidable et inclusif en attirant, en formant et en retenant les gens les plus talentueux.

¹² L'acquisition est sous réserve de la satisfaction des conditions de clôture, y compris l'obtention des approbations réglementaires.

¹³ Les prix Analyst de Thomson Reuters sont reconnus comme la référence en matière d'évaluation objective de la performance des analystes de maisons de courtage. Les prix récompensent les meilleurs analystes de maisons de courtage et meilleures sociétés de courtage du monde. Ils évaluent la performance des analystes de maisons de courtage selon le rendement obtenu par leurs recommandations d'achat ou de vente par rapport à la norme du secteur et selon la justesse de leurs prévisions des bénéfices dans 16 régions du monde. Le fait qu'elle ait reçu le plus grand nombre de prix pour la recherche sur les titres de capitaux propres en 2016 explique le classement de Valeurs Mobilières TD.

¹⁴ Négociation de blocs d'options sur actions et négociation de blocs d'actions : négociation de blocs en fonction de la valeur sur l'ensemble des bourses canadiennes, source : IRESS. Prise ferme de capitaux propres, source : Bloomberg. Prise ferme d'obligations de gouvernements et de titres de créance de sociétés : à l'exclusion des transactions conclues par une banque canadienne comme seul chef de file et des transactions sur cartes de crédit, prime notée pour le chef de file, source : Bloomberg. Financements syndiqués canadiens : volume des transactions réparties en parts égales entre les chefs de file, source : Bloomberg. Les classements reflètent la position de Valeurs Mobilières TD parmi les établissements financiers canadiens comparables.

TABLEAU 19 : SERVICES BANCAIRES DE GROS			
(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016	2015	2014
Produits d'intérêts nets (équivalence fiscale)	1 685 \$	2 295 \$	2 210 \$
Produits autres que d'intérêts	1 345	631	470
Total des produits	3 030	2 926	2 680
Provision pour pertes sur créances ¹	74	18	11
Charges autres que d'intérêts	1 739	1 701	1 589
Résultat net	920 \$	873 \$	813 \$
Principaux volumes et ratios			
Produits liés aux activités de transaction	1 636 \$	1 545 \$	1 394 \$
Montant brut prélevé (en milliards de dollars canadiens) ²	20,7	16,1	12,2
Rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires ³	15,5 %	15,2 %	17,5 %
Ratio d'efficience	57,4	58,1	59,3
Nombre moyen d'équivalents temps plein	3 766	3 748	3 654

¹ La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La variation de la valeur de marché de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. Se reporter à la note 30 pour plus de renseignements.

² Comprend les prêts bruts et les acceptations bancaires, compte non tenu des lettres de crédit, garanties sous forme de trésorerie, swaps sur défaut de crédit et réserves pour les activités de prêts aux grandes entreprises.

³ La méthode de répartition des fonds propres aux secteurs d'exploitation était fondée sur un ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 8 % pour l'exercice 2014, et de 9 % pour les exercices 2015 et 2016.

REVUE DU RENDEMENT FINANCIER

Le résultat net du secteur Services bancaires de gros pour l'exercice a été de 920 millions de dollars, en hausse de 47 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse du résultat découle de l'augmentation des produits et de la baisse du taux d'imposition effectif, contrebalancées en partie par la hausse de la provision pour pertes sur créances et la hausse des charges autres que d'intérêts. Le rendement des fonds propres sous forme d'actions ordinaires pour l'exercice a été de 15,5 %, comparativement à 15,2 % pour l'exercice précédent.

Les produits ont été de 3 030 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 104 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'accroissement des activités de montage de placements de titres de créance et de titres de capitaux propres sur les marchés financiers, la hausse des produits tirés des prêts aux grandes entreprises et la hausse des produits tirés des activités de négociation de titres à revenu fixe et de monnaies étrangères, le tout en partie neutralisé par la diminution des activités de transaction de titres de capitaux propres. Les produits d'intérêts nets ont reculé de 610 millions de dollars, ou 27 %, du fait de la hausse des coûts de financement et de la baisse des dividendes. Les produits autres que d'intérêts ont quant à eux augmenté de 714 millions de dollars en raison de l'accroissement des transactions et des honoraires.

La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice s'est établie à 74 millions de dollars, en hausse de 56 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, par suite de la hausse des provisions spécifiques se rapportant au secteur du pétrole et du gaz.

Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice ont été de 1 739 millions de dollars, en hausse de 38 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent, ce qui s'explique par la hausse de la rémunération variable et l'incidence défavorable de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par des gains de productivité.

PRINCIPAUX GROUPES DE PRODUITS

Services bancaires de placement et de marchés financiers

- Comprendent les services-conseils, la prise ferme, la négociation, la facilitation et l'exécution.

Services bancaires de financement de grandes entreprises

- Comprendent les prêts aux grandes entreprises, le financement commercial et les services de gestion des liquidités.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2017

Nous faisons preuve d'un optimisme prudent à l'égard de l'amélioration des marchés financiers en 2017. Toutefois, nous surveillons toujours la réaction des marchés étant donné que, mis ensemble, les événements sur les marchés mondiaux, l'incertitude quant aux prévisions concernant les taux d'intérêt et les marchés de l'énergie, la concurrence accrue et les exigences sur le plan réglementaire et des fonds propres en constante évolution continueront de se répercuter sur nos activités. En dépit de ces facteurs qui assombriront probablement l'optimisme des sociétés et des investisseurs à court terme, nous sommes persuadés que notre modèle d'affaires axé sur la clientèle intégré et diversifié continuera d'entraîner des résultats solides et fera croître notre entreprise en Amérique du Nord. En 2017, nous continuerons de miser sur nos priorités qui sont d'accroître notre clientèle et d'approfondir nos relations avec nos clients tant au Canada qu'aux États-Unis, d'être une contrepartie estimée, et de gérer les risques, les fonds propres et la productivité.

Nos principales priorités pour 2017 sont les suivantes :

- Approfondir nos relations avec les clients.
- Continuer d'être au premier rang des grands courtiers au Canada.
- Faire croître notre entreprise américaine en partenariat avec les Services de détail aux États-Unis.
- Accroître nos produits et services aux États-Unis.
- Investir dans une infrastructure efficace et agile afin de favoriser la croissance et de nous adapter aux changements de l'industrie et de la réglementation.
- Continuer de rehausser la productivité.
- Demeurer un employeur de choix.

Secteur Siège social

Le secteur Siège social comprend un certain nombre de groupes fonctionnels responsables des services et du contrôle. Certains coûts liés à ces fonctions sont répartis entre les secteurs d'exploitation. La base et la méthode de répartition sont revues régulièrement afin de vérifier si elles s'alignent sur l'évaluation par la direction des secteurs d'exploitation de la Banque.

TABLEAU 20 : SIÈGE SOCIAL

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
Résultat net – comme présenté	(931) \$	(1 275) \$	(274) \$
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat¹			
Amortissement des immobilisations incorporelles	246	255	246
Juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille de valeurs mobilières reclassées comme disponibles à la vente	(6)	(55)	(43)
Dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges	116		
Frais de restructuration	–	471	–
Incidence des inondations en Alberta sur le portefeuille de prêts	–	–	(19)
Profit à la vente des Services institutionnels TD Waterhouse	–	–	(196)
Total des rajustements pour les éléments à noter	356	671	(12)
Résultat net – rajusté	(575) \$	(604) \$	(286) \$
Ventilation des éléments inclus dans le résultat net – rajusté			
Charges nettes du Siège social	(836) \$	(734) \$	(727) \$
Autres	146	18	334
Participations ne donnant pas le contrôle	115	112	107
Résultat net – rajusté	(575) \$	(604) \$	(286) \$
Principaux volumes			
Nombre moyen d'équivalents temps plein	13 160	12 870	12 020

¹ Pour des explications sur les éléments à noter, se reporter au tableau «Mesures financières non conformes aux PCGR – Rapprochement du résultat net rajusté et du résultat net comme présenté» dans la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

Les résultats du secteur Siège social comprennent les produits et les charges non répartis, l'incidence des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, les provisions pour pertes subies mais non encore décelées relatives aux portefeuilles de prêts des Services de détail au Canada et des Services bancaires de gros, les éléments fiscaux au niveau de l'entreprise et les rajustements intersociétés comme l'élimination de certains rajustements en équivalence fiscale et la quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

La perte nette comme présentée du secteur Siège social pour l'exercice a été de 931 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 1 275 millions de dollars pour l'exercice précédent. La diminution de la perte nette comme présentée sur 12 mois est attribuable aux frais de restructuration de 471 millions de dollars après impôt de l'exercice précédent et à l'apport accru des autres éléments pour l'exercice, éléments partiellement contrebalancés par la dépréciation du goodwill, des actifs non financiers, et autres charges de 116 millions de dollars après impôt, l'augmentation des charges nettes du Siège social et la baisse des profits due à la variation de la juste valeur des dérivés couvrant le portefeuille reclassé de valeurs mobilières disponibles à la vente pour l'exercice. L'apport accru des autres éléments est attribuable surtout à la hausse des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et à l'incidence favorable d'éléments fiscaux, le tout en partie contrebalancé par l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Les charges nettes du Siège social ont augmenté principalement du fait des investissements continus dans des projets d'entreprise et des projets liés à la réglementation. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 575 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 604 millions de dollars pour l'exercice précédent.

PERSPECTIVES ET ORIENTATION POUR 2017

Dans le cadre du mandat du secteur Siège social, nous continuerons de nous concentrer sur les initiatives d'entreprise et de réglementation et de gérer efficacement les risques liés à la situation de fonds propres et de placements, le risque de taux d'intérêt, les risques liés aux liquidités et au financement et les risques de marché des activités autres que de transaction de la Banque. Nous continuons de faire face aux complexités et aux défis découlant des exigences et des attentes changeantes de nos clients, de nos actionnaires, de nos employés, des gouvernements, des organismes de réglementation et de la collectivité dans son ensemble. Nous suivons de près la conception, le développement et la mise en œuvre de processus, de systèmes et de technologies pour faire en sorte que les principaux secteurs de la Banque exercent leurs activités de façon efficiente, fiable et conforme à toutes les exigences réglementaires applicables.

Sommaire du rendement de 2015

TABLEAU 21 : REVUE DU RENDEMENT FINANCIER DE 2015¹

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits d'intérêts nets	9 781 \$	6 131 \$	2 295 \$	517 \$	18 724 \$
Produits autres que d'intérêts	9 904	2 098	631	69	12 702
Total des produits	19 685	8 229	2 926	586	31 426
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	887	535	18	243	1 683
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 500	–	–	–	2 500
Charges autres que d'intérêts	8 407	5 188	1 701	2 777	18 073
Produits (pertes) avant charge d'impôt sur le résultat, montant net	7 891	2 506	1 207	(2 434)	9 170
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 953	394	334	(1 158)	1 523
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	376	–	1	377
Résultat net – comme présenté	5 938	2 488	873	(1 275)	8 024
Rajustements pour les éléments à noter, après impôt sur le résultat	–	59	–	671	730
Résultat net – rajusté	5 938 \$	2 547 \$	873 \$	(604) \$	8 754 \$

¹ Certains montants et ratios comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la nouvelle présentation du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis adoptée au cours de l'exercice 2016. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers».

PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS

Les produits d'intérêts nets pour l'exercice ont atteint 18 724 millions de dollars, soit une hausse de 1 140 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des produits d'intérêts nets est principalement attribuable aux augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros, en partie contrebalancées par une diminution dans le secteur Siège social. Les produits d'intérêts nets des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement du fait de la solide croissance interne des volumes de prêts et de dépôts, de la hausse des produits d'honoraires, de l'avantage provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par la compression des marges nettes et la diminution de la désactualisation. Les produits d'intérêts nets des Services de détail au Canada ont monté surtout grâce à la croissance appréciable des volumes de prêts et de dépôts et à l'incidence d'Aéroplan pour un exercice complet, en partie atténuées par la diminution des marges. Les produits d'intérêts nets des Services bancaires de gros se sont accrues essentiellement en raison de la hausse des produits liés aux activités de transaction et de la forte croissance du portefeuille de prêts aux grandes entreprises. Les produits d'intérêts nets du secteur Siège social ont diminué en raison surtout de la baisse du résultat tiré des activités de gestion de la trésorerie et du bilan, en partie contrebalancée par l'apport provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques.

PRODUITS AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les produits autres que d'intérêts comme présentés pour l'exercice se sont élevés à 12 702 millions de dollars, une hausse de 325 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits autres que d'intérêts comme présentés provient principalement des hausses dans les secteurs Services de détail au Canada, Services bancaires de gros et Services de détail aux États-Unis, en partie contrebalancées par une diminution dans le secteur Siège social. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail au Canada ont augmenté principalement en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et des primes d'assurance, le tout en partie contrebalancé par l'incidence du changement dans la composition des contrats de réassurance. Les produits autres que d'intérêts des Services bancaires de gros ont augmenté du fait surtout d'une forte croissance des honoraires de prise ferme de titres de créance et des prêts aux grandes entreprises. Les produits autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont augmenté essentiellement en raison de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires, de l'avantage provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, en partie contrebalancées par la baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières. Les produits autres que d'intérêts du Siège social ont diminué du fait surtout des profits tirés de la vente d'actions de TD Ameritrade au cours de l'exercice précédent, en partie contrebalancés par l'apport provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques. Les produits autres que d'intérêts rajustés pour l'exercice ont été de 12 713 millions de dollars, une hausse de 616 millions de dollars, ou 5 %, par rapport à l'exercice précédent.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

La provision pour pertes sur créances comme présentée pour l'exercice a été de 1 683 millions de dollars, en hausse de 126 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse est principalement attribuable à des augmentations dans les secteurs Services de détail aux États-Unis et Siège social, lesquelles ont été contrebalancées en partie par une baisse dans le secteur Services de détail au Canada. La provision pour pertes sur créances des Services de détail aux États-Unis a augmenté du fait surtout de la croissance des volumes, de la provision pour les inondations en Caroline du Sud et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères, le tout en partie contrebalancé par l'amélioration continue de la qualité du crédit dans différents portefeuilles. La hausse de la provision pour pertes sur créances du secteur Siège social découle essentiellement de l'augmentation de la provision pour pertes sur créances subies, mais non encore décelées liées au portefeuille de prêts canadien, en partie contrebalancée par l'apport provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques. La provision pour pertes sur créances des Services de détail au Canada a diminué surtout en raison des recouvrements accrus des services bancaires aux entreprises, de la vente de comptes radiés et de la solide performance du portefeuille de crédit des services bancaires aux particuliers. La provision pour pertes sur créances rajustée a été de 1 683 millions de dollars, en hausse de 101 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent.

INDEMNISATIONS D'ASSURANCE ET CHARGES CONNEXES

Les indemnités d'assurance et charges connexes ont été de 2 500 millions de dollars, en baisse de 333 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison d'un changement dans la composition des contrats de réassurance, de l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, d'événements météorologiques moins violents et de la baisse des coûts des demandes d'indemnisation.

CHARGES AUTRES QUE D'INTÉRÊTS

Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice ont été de 18 073 millions de dollars, en hausse de 1 577 millions de dollars, ou 10 %, par rapport à l'exercice précédent. La hausse des charges autres que d'intérêts comme présentées est attribuable aux augmentations dans les secteurs Siège social,

Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros, en partie atténuées par le secteur Services de détail au Canada. Les charges autres que d'intérêts du secteur Siège social ont augmenté principalement en raison des frais de restructuration de 686 millions de dollars, qui ont été comptabilisés comme un élément à noter, et de l'apport provenant de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques. Les charges autres que d'intérêts des Services de détail aux États-Unis ont monté principalement en raison des investissements à l'appui de la croissance des activités, de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, en partie compensés par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services de détail au Canada ont diminué surtout en raison des gains de productivité, en partie contrebalancés par la hausse des frais relatifs au personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, de la croissance des activités et de la hausse des charges relatives aux initiatives. Les charges autres que d'intérêts du secteur Services bancaires de gros ont augmenté principalement du fait de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et de la hausse des charges d'exploitation. Les charges autres que d'intérêts rajustées ont été de 17 076 millions de dollars, en hausse de 1 213 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice précédent.

CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le total comme présenté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 50 millions de dollars, ou 2 %, par rapport à l'exercice précédent. La charge d'impôt sur le résultat comme présentée a augmenté de 11 millions de dollars, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. Les autres impôts et taxes ont monté de 39 millions de dollars, ou 3 %, en regard de l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat et des autres impôts et taxes a augmenté de 252 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Le total rajusté de la charge d'impôt sur le résultat s'est accru de 213 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent.

Le taux d'imposition effectif de la Banque comme présenté a été de 16,6 % pour 2015, par rapport à 16,7 % pour l'exercice précédent. Pour un rapprochement du taux d'imposition effectif de la Banque et du taux d'imposition canadien prévu par la loi, se reporter à la note 26 des états financiers consolidés de 2015.

Le taux d'imposition effectif rajusté de la Banque s'est élevé à 18,3 % pour l'exercice, comparativement à 17,5 % pour l'exercice précédent. La hausse sur douze mois est due en grande partie au changement dans la composition des activités et à la résolution de certains éléments liés à une vérification fiscale en 2014.

La Banque présente sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La charge d'impôt de TD Ameritrade, de 221 millions de dollars pour l'exercice, comparativement à 198 millions de dollars pour l'exercice précédent, ne faisait pas partie du taux d'imposition effectif de la Banque.

BILAN

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 104 milliards de dollars au 31 octobre 2015, soit 144 milliards de dollars, ou 15 %, de plus qu'au 31 octobre 2014.

L'augmentation nette découle essentiellement d'une hausse de 65 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 26 milliards de dollars des valeurs mobilières disponibles à la vente, d'une hausse de 15 milliards de dollars des valeurs mobilières prises en pension, d'une hausse de 17 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance et d'une hausse de 14 milliards de dollars des dérivés. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères s'est traduite par une croissance de 42 milliards de dollars, ou 4 %, du total de l'actif.

Le **total du passif** s'établissait à 1 037 milliards de dollars au 31 octobre 2015, soit 133 milliards de dollars, ou 15 %, de plus qu'au 31 octobre 2014.

L'augmentation nette s'explique essentiellement par une hausse des dépôts de 95 milliards de dollars, une hausse de 15 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction et une hausse de 14 milliards de dollars des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères s'est traduite par la croissance de 41 milliards de dollars, ou 4 %, du total du passif.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 67 milliards de dollars au 31 octobre 2015, soit 11 milliards de dollars, ou 19 %, de plus qu'au 31 octobre 2014. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués et à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global due à la conversion des monnaies étrangères.

APERÇU DES RÉSULTATS FINANCIERS DE 2015

Rendement financier de 2015 par secteur d'exploitation

Les **Services de détail au Canada** ont obtenu un résultat net comme présenté pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 de 5 938 millions de dollars, en hausse de 704 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2014. La hausse du résultat net comme présenté découle de l'accroissement des produits, en partie contrebalancé par une croissance des charges. Le résultat net rajusté pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 a été de 5 938 millions de dollars, une hausse de 448 millions de dollars, ou 8 %, par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2014. Les produits pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 ont été de 19 685 millions de dollars, en hausse de 524 millions de dollars, ou 3 %, par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2014. Les produits d'intérêts nets ont augmenté de 243 millions de dollars, ou 3 %, reflétant la croissance des volumes de prêts et de dépôts et l'incidence d'Aéroplan pour un exercice complet, en partie contrebalancées par la baisse des marges. Les produits autres que d'intérêts ont augmenté de 281 millions de dollars, ou 3 %, en raison de la croissance des actifs dans les activités de gestion de patrimoine, de la hausse des produits tirés des comptes à honoraires des services bancaires personnels et commerciaux et de la croissance des primes d'assurance, en partie neutralisées par le changement dans la composition des contrats de réassurance. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 a atteint 887 millions de dollars, soit une diminution de 59 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2014. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux particuliers s'est établie à 855 millions de dollars, en baisse de 20 millions de dollars, ou 2 %, en raison surtout de la vente de comptes radiés et de la solide performance du portefeuille de crédit, en partie contrebalancées par l'augmentation des provisions dans le portefeuille de prêts-auto. La provision pour pertes sur créances des services bancaires aux entreprises s'est établie à 32 millions de dollars, en baisse de 39 millions de dollars par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2014. Les indemnités d'assurance et charges connexes se sont élevées à 2 500 millions de dollars, en baisse de 333 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2014, du fait surtout du changement dans la composition des contrats de réassurance, de l'évolution plus favorable des sinistres survenus au cours d'années antérieures, d'événements météorologiques moins sévères et de la baisse des coûts des demandes d'indemnisation pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Les charges autres que d'intérêts comme présentées pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 ont été de 8 407 millions de dollars, en baisse de 31 millions de dollars par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2014. La diminution des charges autres que d'intérêts comme présentées reflète la hausse des charges de personnel, y compris l'augmentation des charges variables en fonction des revenus dans les activités de gestion de patrimoine, de la croissance des activités et de la hausse des charges relatives aux initiatives, le tout en partie contrebalancé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées pour l'exercice clos le 31 octobre 2015 ont été de 8 407 millions de dollars, en hausse de 316 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice clos le 31 octobre 2014.

Les **Services de détail aux États-Unis** ont obtenu un résultat net comme présenté de 2 488 millions de dollars pour l'exercice (2 007 millions de dollars US), qui comprend le résultat net de la banque de détail aux États-Unis de 2 112 millions de dollars (1 701 millions de dollars US) et le résultat net de 376 millions de dollars (306 millions de dollars US) provenant de la participation de la TD dans TD Ameritrade. Le résultat net rajusté des Services de détail aux États-Unis a atteint 2 547 millions de dollars pour l'exercice (2 053 millions de dollars US). Le résultat en dollars canadiens a bénéficié de l'appréciation du dollar américain au cours de l'exercice. Le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires comme présenté pour l'exercice a été de 8,0 %, alors que le rendement annualisé des fonds propres sous forme d'actions ordinaires rajusté a été de 8,2 % pour l'exercice, contre 8,4 % pour l'exercice précédent. Le résultat net comme présenté des Services bancaires de détail aux États-Unis pour l'exercice s'est établi à 1 701 millions de dollars US, soit une hausse de 44 millions de dollars US, ou 3 %, comparativement à l'exercice précédent, essentiellement sous l'effet de la forte croissance interne, de la baisse de la provision pour pertes sur créances, d'une bonne gestion des charges et de la baisse du taux d'imposition effectif, contrebalancées en partie par la diminution des marges sur les prêts, des profits moins élevés tirés de la vente de valeurs mobilières et de la charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et des frais d'intégration connexes. Le résultat net rajusté des Services bancaires de détail aux États-Unis s'est établi à 1 747 millions de dollars US, en hausse de 90 millions de dollars US, ou 5 %. La contribution de TD Ameritrade de 306 millions de dollars US a augmenté de 9 % en regard de l'exercice précédent, principalement en raison de la croissance solide des actifs et de la hausse des produits tirés des activités de négociation, compensées en partie par une hausse des charges d'exploitation et une diminution des profits sur les placements. Les produits comme présentés pour l'exercice ont atteint 6 614 millions de dollars US, soit une augmentation de 42 millions de dollars US, en raison surtout de la forte croissance interne des volumes de prêts et de dépôts, de la hausse des produits d'honoraires et de l'avantage tiré de l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques, en partie contrebalancés par la compression de la marge nette, ainsi que par la diminution de l'incidence de la désactualisation, une baisse des profits tirés de la vente de valeurs mobilières, et la charge liée à l'acquisition d'une participation dans le portefeuille de cartes stratégiques et aux frais d'intégration connexes. Les produits rajustés se sont établis à 6 670 millions de dollars US, soit une hausse de 98 millions de dollars US, ou 1 %, par rapport à l'exercice précédent. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice a atteint 430 millions de dollars US, soit une hausse de 29 millions de dollars US, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, essentiellement en raison de la croissance des volumes et de la provision liée aux inondations en Caroline du Sud, en partie contrebalancées par l'amélioration continue de la qualité du crédit dans différents portefeuilles. Les charges autres que d'intérêts comme présentées se sont établies à 4 165 millions de dollars US, en hausse de 29 millions de dollars US, en regard de l'exercice précédent, principalement en raison de l'incidence de la participation acquise dans le portefeuille de cartes stratégiques, des investissements à l'appui de la croissance des activités et de l'augmentation des provisions, le tout en partie neutralisé par des gains de productivité. Les charges autres que d'intérêts rajustées se sont établies à 4 146 millions de dollars US, une augmentation de 10 millions de dollars US par rapport à l'exercice précédent.

Les **Services bancaires de gros** ont réalisé un résultat net pour l'exercice de 873 millions de dollars, en hausse de 60 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse du résultat découle de l'augmentation des produits, contrebalancée en partie par la hausse des charges autres que d'intérêts et la hausse du taux d'imposition effectif. Les produits ont été de 2 926 millions de dollars pour l'exercice, en hausse de 246 millions de dollars, ou 9 %, par rapport à l'exercice précédent. L'augmentation des produits s'explique surtout par la hausse des produits liés aux activités de transaction, alors que l'accent que nous avons maintenu sur les montages au Canada et aux États-Unis s'est traduit par de robustes honoraires de prise ferme de titres de créance et par une croissance appréciable des prêts aux grandes entreprises. L'augmentation des honoraires de prise ferme de titres de créance est largement due à l'intensification de l'activité de la clientèle, et l'augmentation des produits tirés des prêts aux grandes entreprises est attribuable à la forte croissance des volumes de prêts. L'augmentation des produits tient compte également de l'incidence positive de la conversion des monnaies étrangères. Le tout a été en partie annulé par la baisse des honoraires de fusions et acquisitions et de prises fermes de titres de capitaux propres. Les produits liés aux activités de négociation ont augmenté du fait de l'amélioration des activités de négociation de contrats de change et de titres à revenu fixe qui ont bénéficié de l'activité intense de la clientèle au cours de l'exercice, malgré la conjoncture mondiale difficile, ainsi que du fait de la hausse des activités de négociation de titres de capitaux propres grâce à l'accroissement des volumes des clients et à la volatilité accrue au second semestre de l'exercice. La provision pour pertes sur créances comprend des provisions spécifiques pour pertes sur créances et le coût engagé pour protéger le crédit. La variation de la valeur de marché de la protection de crédit, en sus des coûts engagés, est incluse dans le secteur Siège social. La provision pour pertes sur créances pour l'exercice considéré s'est établie à 18 millions de dollars, en hausse de 7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, et est composée du coût engagé pour protéger le crédit et d'une provision spécifique pour pertes sur créances dans le portefeuille de prêts aux grandes entreprises. La provision pour pertes sur créances de l'exercice précédent comprenait surtout le coût engagé pour protéger le crédit. Les charges autres que d'intérêts pour l'exercice considéré ont été de 1 701 millions de dollars, en hausse de 112 millions de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent. Les charges autres que d'intérêts ont augmenté principalement en raison de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères et d'une hausse des charges d'exploitation.

Le secteur **Siège social** a dégagé une perte nette comme présentée pour l'exercice de 1 275 millions de dollars, en comparaison d'une perte nette comme présentée de 274 millions de dollars pour l'exercice précédent. La perte nette comme présentée de l'exercice comprend des frais de restructuration de 686 millions de dollars (471 millions de dollars après impôt), montant net. La perte nette rajustée pour l'exercice a été de 604 millions de dollars, par rapport à une perte nette rajustée de 286 millions de dollars pour l'exercice précédent. L'augmentation sur douze mois de la perte nette comme présentée est attribuable aux autres éléments, dont la baisse s'explique par le profit à la vente d'actions de TD Ameritrade (85 millions de dollars après impôt) et l'incidence favorable des éléments fiscaux à l'exercice précédent, par la diminution des produits tirés des activités de gestion de la trésorerie et du bilan et par l'augmentation des provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, en raison de l'accroissement des volumes et des améliorations apportées à la méthode de calcul de la provision dans les portefeuilles de prêts des Services de détail au Canada et des Services bancaires de gros.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Revue du bilan

APERÇU

Le total de l'actif s'établissait à 1 177 milliards de dollars au 31 octobre 2016, soit 73 milliards de dollars, ou 7 %, de plus qu'au 31 octobre 2015.

TABLEAU 22 : PRINCIPALES DONNÉES DES BILANS CONSOLIDÉS

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Actif		
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	53 714 \$	42 483 \$
Valeurs mobilières disponibles à la vente	107 571	88 782
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	84 395	74 450
Prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)	585 656	544 341
Autres	345 631	354 317
Total de l'actif	1 176 967 \$	1 104 373 \$
Passif		
Dépôts détenus à des fins de transaction	79 786	74 759
Dérivés	65 425	57 218
Dépôts	773 660	695 576
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	48 973	67 156
Autres	134 909	142 636
Total du passif	1 102 753	1 037 345
Total des capitaux propres	74 214	67 028
Total du passif et des capitaux propres	1 176 967 \$	1 104 373 \$

Le **total de l'actif** s'établissait à 1 177 milliards de dollars au 31 octobre 2016, soit 73 milliards de dollars, ou 7 %, de plus qu'au 31 octobre 2015. L'augmentation découle essentiellement d'une hausse de 41 milliards de dollars des prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts), d'une hausse de 19 milliards de dollars des valeurs mobilières disponibles à la vente, d'une hausse de 11 milliards de dollars des dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et d'une hausse de 10 milliards de dollars des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total de l'actif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, s'est chiffrée à 12 milliards de dollars, ou 1 %.

Les **prêts (déduction faite de la provision pour pertes sur prêts)** ont augmenté de 41 milliards de dollars, par suite principalement de hausses dans les secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Services bancaires de gros. La hausse dans le secteur Services de détail aux États-Unis est principalement attribuable à la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, ainsi que des prêts aux particuliers. La hausse dans le secteur Services de détail au Canada provient surtout de la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements, des prêts aux particuliers et des prêts hypothécaires résidentiels. La hausse dans le secteur Services bancaires de gros s'explique surtout par la croissance des prêts aux entreprises et aux gouvernements.

Les **valeurs mobilières disponibles à la vente** ont augmenté de 19 milliards de dollars essentiellement en raison des nouveaux placements, déduction faite des échéances et des ventes.

Les **dépôts productifs d'intérêts auprès de banques** ont augmenté de 11 milliards de dollars en raison surtout de l'accroissement des volumes de dépôts de particuliers.

Les **valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance** ont augmenté de 10 milliards de dollars du fait principalement des nouveaux placements, déduction faite des échéances et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Le **total du passif** s'établissait à 1 103 milliards de dollars au 31 octobre 2016, soit 66 milliards de dollars, ou 6 %, de plus qu'au 31 octobre 2015. L'augmentation nette s'explique essentiellement par une hausse de 78 milliards de dollars des dépôts, une hausse de 8 milliards de dollars des dérivés et une hausse de 5 milliards de dollars des dépôts détenus à des fins de transaction, partiellement contrebalancées par les obligations de 18 milliards de dollars liées aux valeurs mobilières mises en pension. L'incidence de la conversion des monnaies étrangères sur le total du passif, principalement dans le secteur Services de détail aux États-Unis, s'est chiffrée à 11 milliards de dollars, ou 1 %.

Les **dépôts** ont monté de 78 milliards de dollars, une variation principalement attribuable aux secteurs Services de détail aux États-Unis, Services de détail au Canada et Siège Social. Dans le secteur Services de détail aux États-Unis, cette variation s'explique surtout par l'augmentation des dépôts sans terme de particuliers et des dépôts d'entreprises et de gouvernements. Le secteur Services de détail au Canada a aussi enregistré une augmentation des dépôts d'entreprises et de gouvernements et des dépôts sans terme de particuliers. Les dépôts du secteur Siège social ont augmenté du fait surtout des émissions de titres de créance de premier rang et d'obligations sécurisées, déduction faite des échéances.

Les **dérivés** ont augmenté de 8 milliards de dollars essentiellement en raison du contexte actuel des taux d'intérêt et de change, en partie neutralisé par la compensation des positions.

Les **dépôts détenus à des fins de transaction** ont augmenté de 5 milliards de dollars essentiellement en raison d'une augmentation des émissions de certificats de dépôt et de papier commercial dans les Services bancaires de gros.

Les **obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension** ont diminué de 18 milliards de dollars, surtout du fait de la baisse des volumes de négociation.

Les **capitaux propres** s'établissaient à 74 milliards de dollars au 31 octobre 2016, soit 7 milliards de dollars, ou 11 %, de plus qu'au 31 octobre 2015. La hausse est principalement attribuable à la croissance des résultats non distribués, à l'augmentation du nombre d'actions privilégiées par suite des nouvelles émissions et à une augmentation du cumul des autres éléments du résultat global due à la conversion des monnaies étrangères.

Qualité du portefeuille de crédit

APERÇU

- Le portefeuille de prêts et d'acceptations s'est établi à 601 milliards de dollars, après la provision pour pertes sur prêts, soit une hausse de 40 milliards de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- Les prêts douteux, après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été de 2 785 millions de dollars, une hausse de 125 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
- La provision pour pertes sur créances s'est élevée à 2 330 millions de dollars, en regard de 1 683 millions de dollars à l'exercice précédent.
- Le total de la provision pour pertes sur prêts a augmenté de 439 millions de dollars pour atteindre 3 873 millions de dollars.

PORTEFEUILLE DE PRÊTS

Dans l'ensemble, la qualité du crédit de la Banque est demeurée stable en 2016, résistant à une économie incertaine. En 2016, le portefeuille de crédit de la Banque a augmenté de 40 milliards de dollars, ou 7 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison de la croissance des volumes dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis et de l'incidence du taux de change.

L'exposition au risque de crédit est principalement liée aux prêts et aux acceptations, bien que la Banque ait aussi entrepris des activités qui l'exposent à un risque de crédit hors bilan. Parmi ces activités, mentionnons celles portant sur les instruments de crédit et les instruments financiers dérivés, comme expliqué à la note 32 des états financiers consolidés de 2016.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Le portefeuille de prêts de la Banque continue d'être dominé par les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ainsi que les cartes de crédit au Canada et aux États-Unis, qui en tout ont représenté 65 % du total des prêts après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 67 % en 2015. Au cours de l'exercice, ces portefeuilles ont augmenté de 16 milliards de dollars, ou 4 %, et totalisaient 393 milliards de dollars à la fin de l'exercice. Les prêts hypothécaires résidentiels ont représenté 36 % du portefeuille en 2016, en baisse par rapport à 38 % en 2015. En 2016, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont représenté 29 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, comme en 2015.

Pour ce qui est du risque de crédit, les prêts consentis par la Banque aux entreprises et aux gouvernements ont représenté 35 % du total des prêts, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en hausse par rapport à 33 % en 2015. Au Canada, ces prêts sont principalement concentrés dans les secteurs de l'immobilier et des services financiers, soit respectivement 4,8 % et 1,7 % du total. Aux États-Unis, ces prêts sont surtout concentrés dans le secteur de l'immobilier, soit 4,7 % des prêts nets, en hausse par rapport à 4,3 % en 2015.

Sur le plan géographique, le portefeuille de crédit est resté plutôt concentré au Canada. En 2016, le pourcentage des prêts détenus au Canada a été de 66 %, en baisse par rapport à 68 % en 2015. La principale concentration de risque au Canada est en Ontario, soit 39 % du total des prêts en 2016, après la provision pour pertes sur prêts relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, en baisse par rapport à 40 % en 2015.

Le reste du portefeuille de crédit est essentiellement aux États-Unis, soit 33 % du portefeuille, en hausse par rapport à 31 % en 2015, du fait surtout de l'incidence du taux de change et de la croissance des volumes de prêts aux entreprises et aux gouvernements et de prêts-auto indirects. L'exposition aux titres de créance classés comme prêts et aux prêts acquis ayant subi une perte de valeur, et l'exposition dans les autres régions géographiques ont été relativement faibles. Le risque par État aux États-Unis a principalement été concentré dans les États de la Nouvelle-Angleterre, au New Jersey et à New York, représentant respectivement 6 %, 6 % et 5 % du total des prêts, après les provisions pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ce qui se compare à respectivement 7 %, 6 % et 5 % pour l'exercice précédent.

Risque lié au secteur du pétrole et du gaz

Depuis le début de l'exercice 2015, le prix du pétrole brut West Texas Intermediate a chuté, passant d'environ 80 \$ US à 47 \$ US le baril au 31 octobre 2016. Pour les portefeuilles commerciaux et de gros, l'exposition de la TD aux producteurs et services du secteur du pétrole et du gaz s'établissait à 3,7 milliards de dollars au 31 octobre 2016, soit moins de 1 % du total de l'encours des prêts bruts et des acceptations de la Banque. De cette exposition de 3,7 milliards de dollars, une tranche de 1,2 milliard de dollars allait à des emprunteurs qui avaient une notation de crédit de première qualité et une tranche de 2,5 milliards de dollars, à des emprunteurs n'ayant pas une notation de crédit de première qualité selon le système de notation interne de la Banque. Les caractéristiques du risque lié au secteur du pétrole et du gaz sont très diversifiées et arrimées à la stratégie de la TD en Amérique du Nord. La capacité d'emprunt de certains producteurs est réévaluée sur une base semi-annuelle et les résultats tirés de cette réévaluation servent à établir les niveaux d'exposition et les modalités de crédit. Pour les portefeuilles de crédit de détail, l'exposition de la TD aux prêts à la consommation et aux petites entreprises en Alberta, en Saskatchewan et à Terre-Neuve-et-Labrador, provinces les plus touchées par la chute des prix du pétrole, s'établissait à 62,8 milliards de dollars au 31 octobre 2016. Compte non tenu des prêts immobiliers garantis, l'exposition aux prêts à la consommation et aux prêts aux petites entreprises représentait 2 % du total de l'encours des prêts bruts et des acceptations de la Banque. La Banque soumet régulièrement ses portefeuilles de crédit à des simulations de crise en tenant compte de la situation courante des marchés. Le rendement des portefeuilles de la Banque continue d'être conforme aux attentes, et ce, malgré le niveau actuel et les perspectives à court terme des prix des marchandises dans ce secteur.

TABEAU 23 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2016		31 octobre 2015		31 octobre 2014		Pourcentage du total		
	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels	189 299 \$	15 \$	189 284 \$	184 992 \$	175 112 \$	31,3 %	32,8 %	35,4 %	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	65 068	9	65 059	61 303	59 549	10,8	10,9	12,0	
Prêts-auto indirects	20 577	40	20 537	19 008	16 453	3,4	3,4	3,3	
Autres	16 456	32	16 424	16 042	16 073	2,7	2,8	3,3	
Cartes de crédit	18 226	106	18 120	17 833	17 822	3,0	3,2	3,6	
Total des prêts aux particuliers	309 626	202	309 424	299 178	285 009	51,2	53,1	57,6	
Immobilier									
Résidentiel	16 001	7	15 994	14 855	14 592	2,7	2,6	3,0	
Non résidentiel	12 780	2	12 778	11 327	9 766	2,1	2,0	2,0	
Total des prêts immobiliers	28 781	9	28 772	26 182	24 358	4,8	4,6	5,0	
Agriculture	6 017	2	6 015	5 409	4 586	1,0	1,0	0,9	
Automobile	5 483	2	5 481	4 048	3 288	0,9	0,7	0,7	
Services financiers	10 198	–	10 198	10 590	7 616	1,7	1,9	1,5	
Alimentation, boissons et tabac	2 076	–	2 076	1 452	1 641	0,3	0,3	0,3	
Foresterie	523	–	523	492	379	0,1	0,1	0,1	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	6 589	–	6 589	5 851	4 492	1,1	1,0	0,9	
Services de santé et services sociaux	5 480	4	5 476	4 926	4 298	0,9	0,9	0,9	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	2 486	22	2 464	2 121	1 888	0,4	0,4	0,4	
Métaux et mines	1 379	1	1 378	1 252	1 146	0,2	0,2	0,2	
Pipelines, pétrole et gaz	3 871	36	3 835	3 384	2 690	0,6	0,6	0,5	
Énergie et services publics	1 792	–	1 792	1 549	1 594	0,3	0,3	0,3	
Services professionnels et autres	4 065	8	4 057	3 726	3 471	0,7	0,7	0,7	
Commerce de détail	2 517	11	2 506	2 215	2 201	0,4	0,4	0,5	
Fabrication – divers et vente de gros	2 305	16	2 289	2 300	1 811	0,4	0,4	0,4	
Télécommunications, câblodistribution et médias	2 083	–	2 083	2 427	945	0,4	0,4	0,2	
Transports	1 634	2	1 632	1 386	1 070	0,3	0,2	0,2	
Divers	3 775	2	3 773	4 747	4 258	0,6	0,8	0,9	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	91 054	115	90 939	84 057	71 732	15,1	14,9	14,6	
Total – Canada	400 680	317	400 363	383 235	356 741	66,3	68,0	72,2	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	27 662	34	27 628	26 892	23 326	4,6	4,8	4,7	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	13 208	76	13 132	13 285	11 646	2,2	2,3	2,4	
Prêts-auto indirects	28 370	6	28 364	24 855	18 777	4,7	4,4	3,8	
Divers	745	3	742	690	613	0,1	0,1	0,1	
Cartes de crédit	13 680	184	13 496	12 165	7 543	2,2	2,2	1,5	
Total des prêts aux particuliers	83 665	303	83 362	77 887	61 905	13,8	13,8	12,5	
Immobilier									
Résidentiel	6 852	7	6 845	5 680	4 288	1,1	1,0	0,9	
Non résidentiel	21 675	12	21 663	18 303	14 023	3,6	3,3	2,8	
Total des prêts immobiliers	28 527	19	28 508	23 983	18 311	4,7	4,3	3,7	
Agriculture	570	–	570	467	363	0,1	0,1	0,1	
Automobile	5 757	1	5 756	3 025	2 529	1,0	0,5	0,5	
Services financiers	4 719	3	4 716	5 877	3 342	0,8	1,0	0,7	
Alimentation, boissons et tabac	3 741	2	3 739	2 534	2 085	0,6	0,4	0,4	
Foresterie	594	7	587	562	469	0,1	0,1	0,2	
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	11 388	1	11 387	9 088	6 422	1,9	1,6	1,2	
Services de santé et services sociaux	10 792	5	10 787	9 716	7 371	1,8	1,7	1,5	
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	1 834	4	1 830	1 491	1 300	0,3	0,3	0,3	
Métaux et mines	1 490	4	1 486	1 160	1 075	0,2	0,2	0,2	
Pipelines, pétrole et gaz	3 006	25	2 981	1 485	940	0,5	0,3	0,2	
Énergie et services publics	2 643	1	2 642	1 797	1 269	0,4	0,3	0,3	
Services professionnels et autres	11 215	8	11 207	8 663	6 403	1,9	1,5	1,2	
Commerce de détail	4 553	8	4 545	4 207	3 150	0,8	0,7	0,6	
Fabrication – divers et vente de gros	7 395	6	7 389	7 002	4 257	1,2	1,3	0,9	
Télécommunications, câblodistribution et médias	4 819	1	4 818	4 068	1 985	0,8	0,7	0,4	
Transports	11 648	1	11 647	11 115	7 164	1,9	2,0	1,3	
Divers	2 022	8	2 014	891	908	0,3	0,2	0,3	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	116 713	104	116 609	97 131	69 343	19,3	17,2	14,0	
Total – États-Unis	200 378	407	199 971	175 018	131 248	33,1	31,0	26,5	
Autres pays									
Particuliers	16	–	16	5	9	–	–	–	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	1 513	–	1 513	1 978	2 124	0,2	0,4	0,5	
Total – Autres pays	1 529	–	1 529	1 983	2 133	0,2	0,4	0,5	
Total, compte non tenu des autres prêts	602 587	724	601 863	560 236	490 122	99,6	99,4	99,2	
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	1 674	206	1 468	1 980	2 482	0,2	0,4	0,5	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ²	974	62	912	1 331	1 616	0,2	0,2	0,3	
Total – Autres prêts	2 648	268	2 380	3 311	4 098	0,4	0,6	0,8	
Total	605 235 \$	992 \$	604 243 \$	563 547 \$	494 220 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées									
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements			2 826	2 503	2 172				
Titres de créance classés comme prêts			55	57	59				
Total de la provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			2 881	2 560	2 231				
Total, après la provision			601 362 \$	560 987 \$	491 989 \$				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs			7,2 %	14,0 %	9,0 %				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision			7,2	14,0	9,0				

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Comprendent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABEAU 24 : PRÊTS ET ACCEPTATIONS, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre			Aux			Pourcentage du total		
	2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
	Prêts bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts nets	Prêts nets	Prêts nets				
Canada									
Provinces de l'Atlantique	10 909 \$	14 \$	10 895 \$	10 706 \$	10 350 \$	1,8 %	1,9 %	2,1 %	
Colombie-Britannique ³	54 195	26	54 169	51 979	50 137	9,0	9,2	10,2	
Ontario ³	236 667	159	236 508	224 532	202 734	39,1	39,9	41,0	
Prairies ³	67 585	87	67 498	66 083	64 151	11,2	11,7	13,0	
Québec	31 324	31	31 293	29 935	29 369	5,2	5,3	5,9	
Total – Canada	400 680	317	400 363	383 235	356 741	66,3	68,0	72,2	
États-Unis									
Caroline du Nord et Caroline du Sud	9 803	15	9 788	8 293	6 390	1,6	1,5	1,3	
Floride	13 893	23	13 870	12 015	8 836	2,3	2,1	1,8	
Nouvelle-Angleterre ⁴	38 831	87	38 744	36 781	30 903	6,4	6,5	6,2	
New Jersey	33 961	51	33 910	31 749	23 459	5,6	5,6	4,7	
New York	31 370	47	31 323	26 363	23 677	5,2	4,7	4,8	
Pennsylvanie	13 171	27	13 144	14 008	8 514	2,2	2,5	1,7	
Autres	59 349	157	59 192	45 809	29 469	9,8	8,1	6,0	
Total – États-Unis	200 378	407	199 971	175 018	131 248	33,1	31,0	26,5	
Autres pays									
Europe	500	–	500	196	369	–	–	0,1	
Autres	1 029	–	1 029	1 787	1 764	0,2	0,4	0,4	
Total – Autres pays	1 529	–	1 529	1 983	2 133	0,2	0,4	0,5	
Total, compte non tenu des autres prêts	602 587	724	601 863	560 236	490 122	99,6	99,4	99,2	
Autres prêts	2 648	268	2 380	3 311	4 098	0,4	0,6	0,8	
Total	605 235 \$	992 \$	604 243 \$	563 547 \$	494 220 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	
Provision pour pertes sur prêts subies mais non encore décelées			2 881	2 560	2 231				
Total, après la provision			601 362 \$	560 987 \$	491 989 \$				
Variation en pourcentage par rapport à l'exercice précédent – prêts et acceptations, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs									
			2016	2015	2014				
Canada			4,5 %	7,4 %	6,5 %				
États-Unis			14,3	33,3	19,1				
Autres pays			(22,9)	(7,0)	(5,2)				
Autres prêts			(28,1)	(19,2)	(31,0)				
Total			7,2 %	14,0 %	9,0 %				

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS

Les prêts immobiliers de détail garantis comprennent les prêts hypothécaires et les lignes de crédit consentis à des consommateurs nord-américains afin de répondre à leurs besoins financiers, notamment l'achat d'une résidence et un refinancement. Bien qu'elle conserve un privilège de premier rang à l'égard de la majorité des propriétés détenues à titre de garanties, la Banque a des privilèges de deuxième rang à l'égard d'une petite partie des prêts, dont la majeure partie est adossée à d'autres prêts hypothécaires consentis par la TD assortis de privilèges de premier rang. Au Canada, les politiques de crédit font en sorte que l'exposition combinée de toutes les facilités de crédit non assurées à l'égard d'une propriété ne dépasse pas 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt. Il est permis selon la législation de consentir des prêts selon un ratio prêt-valeur plus élevé, mais une assurance-prêt est alors exigée. Cette assurance est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles et protège le portefeuille de prêts immobiliers garantis de la Banque contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. En outre, la Banque obtient régulièrement de l'assurance-prêt pour les prêts dont le ratio prêt-valeur est plus faible. Cette couverture d'assurance est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par des assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés. Aux États-Unis, au moment de l'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, une assurance prêt hypothécaire est généralement obtenue d'entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés lorsque le ratio prêt-valeur dépasse 80 % de la valeur de la sûreté au moment de l'octroi du prêt.

La Banque évalue régulièrement les facteurs de stress à l'égard de son portefeuille de prêts immobiliers dans le cadre de son programme global d'évaluation des facteurs de stress. Ces évaluations sont effectuées afin de déterminer dans quelle mesure le portefeuille serait vulnérable à un important repli de la situation économique. L'effet de variations extrêmes du prix des maisons, des taux d'intérêt et du taux de chômage figure parmi les facteurs étudiés au moment d'évaluer l'incidence sur les pertes sur créances et la rentabilité globale de la Banque. Diverses catégories du portefeuille, notamment les types d'habitation et les régions géographiques, sont examinées afin de déterminer l'existence de vulnérabilités particulières. Selon les plus récentes analyses de la Banque, les pertes potentielles sur toutes les expositions aux prêts immobiliers garantis sont considérées comme raisonnables.

TABLEAU 25 : PRÊTS IMMOBILIERS GARANTIS^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts hypothécaires résidentiels				Lignes de crédit domiciliaires				Total		Aux	
	Assurés ³		Non assurés		Assurées ³		Non assurées		Assuré ³	Non assuré	Total	
	31 octobre 2016											
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 007 \$	2,1 %	1 940 \$	1,0 %	515 \$	0,8 %	1 052 \$	1,6 %	4 522 \$	1,8 %	2 992 \$	1,2 %
Colombie-Britannique ⁴	17 134	9,1	16 789	8,9	2 639	4,1	9 211	14,2	19 773	7,8	26 000	10,2
Ontario ⁴	48 307	25,5	42 234	22,3	9 053	13,9	25 181	38,6	57 360	22,6	67 415	26,4
Prairies ⁴	27 236	14,4	12 999	6,9	4 100	6,3	8 321	12,8	31 336	12,3	21 320	8,4
Québec	11 750	6,2	6 903	3,6	1 595	2,5	3 401	5,2	13 345	5,2	10 304	4,1
Total – Canada	108 434	57,3 %	80 865	42,7 %	17 902	27,6 %	47 166	72,4 %	126 336	49,7 %	128 031	50,3 %
États-Unis	917		27 120		10		13 280		927		40 400	
Total	109 351 \$		107 985 \$		17 912 \$		60 446 \$		127 263 \$		168 431 \$	
	31 octobre 2015											
Canada												
Provinces de l'Atlantique	4 086 \$	2,2 %	1 675 \$	0,9 %	580 \$	0,9 %	965 \$	1,6 %	4 666 \$	1,9 %	2 640 \$	1,1 %
Colombie-Britannique ⁴	19 364	10,5	14 099	7,6	3 173	5,2	7 798	12,7	22 537	9,1	21 897	8,9
Ontario ⁴	53 592	29,0	34 447	18,6	10 603	17,4	21 411	34,8	64 195	26,1	55 858	22,7
Prairies ⁴	27 890	15,1	11 477	6,2	4 607	7,5	7 596	12,4	32 497	13,2	19 073	7,7
Québec	12 435	6,7	5 944	3,2	1 816	3,0	2 768	4,5	14 251	5,8	8 712	3,5
Total – Canada	117 367	63,5 %	67 642	36,5 %	20 779	34,0 %	40 538	66,0 %	138 146	56,1 %	108 180	43,9 %
États-Unis	951		26 413		10		13 439		961		39 852	
Total	118 318 \$		94 055 \$		20 789 \$		53 977 \$		139 107 \$		148 032 \$	

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ L'assurance-prêt est une couverture contractuelle pour la durée des facilités admissibles en vertu de laquelle l'exposition de la Banque aux prêts immobiliers garantis est protégée, en tout ou en partie, contre les pertes potentielles causées par le défaut d'un emprunteur. Elle est fournie par des entités soutenues par un gouvernement ou par d'autres assureurs de prêts hypothécaires privés approuvés.

⁴ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

Le tableau ci-après présente un sommaire du calendrier de l'amortissement des prêts hypothécaires résidentiels de la Banque selon la durée restante des contrats hypothécaires. Tous les montants sont calculés en fonction de l'habitude actuelle des emprunteurs en matière de remboursement anticipé afin de bien projeter leur propension à rembourser par anticipation. L'habitude actuelle de remboursement des emprunteurs tient compte des remboursements anticipés déjà effectués et des prévisions à l'égard de la période d'amortissement restante selon l'encours et les modalités des contrats en vigueur.

TABLEAU 26 : CALENDRIER DE L'AMORTISSEMENT DES PRÊTS HYPOTHÉCAIRES RÉSIDENTIELS^{1, 2}

									Aux
	Moins de 5 ans	De 5 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 15 ans	De 15 ans à moins de 20 ans	De 20 ans à moins de 25 ans	De 25 ans à moins de 30 ans	De 30 ans à moins de 35 ans	35 ans et plus	Total
	31 octobre 2016								
Canada	1,1 %	4,2 %	7,7 %	14,3 %	39,4 %	31,7 %	1,6 %	– %	100,0 %
États-Unis	3,7	4,8	12,1	4,7	14,7	58,5	1,2	0,3	100,0
Total	1,5 %	4,2 %	8,2 %	13,1 %	36,3 %	35,2 %	1,5 %	– %	100,0 %
	31 octobre 2015								
Canada	1,2 %	4,4 %	7,9 %	14,3 %	37,5 %	31,8 %	2,9 %	– %	100 %
États-Unis	2,6	2,9	16,1	4,1	12,3	61,2	0,6	0,2	100
Total	1,4 %	4,3 %	8,9 %	13,0 %	34,3 %	35,4 %	2,6 %	0,1 %	100 %

¹ Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

² Pourcentage basé sur l'encours.

TABLEAU 27 : RATIO PRÊT-VALEUR MOYEN NON ASSURÉ – Nouveaux prêts montés et nouveaux prêts acquis^{1, 2, 3}

	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 6}	Total	Prêts hypothécaires résidentiels	Lignes de crédit domiciliaires ^{4, 6}	Total
Canada						
Provinces de l'Atlantique	73 %	69 %	72 %	73 %	68 %	71 %
Colombie-Britannique ⁵	67	62	65	68	62	66
Ontario ⁵	69	65	67	69	65	67
Prairies ⁵	73	69	71	73	68	71
Québec	72	71	72	72	70	71
Total – Canada	69	65	68	70	65	68
États-Unis	67	62	65	69	62	66
Total	69 %	64 %	67 %	70 %	65 %	68 %

¹ Région géographique selon l'adresse du bien immobilier hypothéqué.

² Ne tiennent pas compte des prêts classés comme détenus à des fins de transaction puisque la Banque entend les vendre immédiatement ou dans un avenir proche, ni des prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net à l'égard desquels aucune provision n'est comptabilisée.

³ D'après le prix des maisons au moment du montage.

⁴ Le ratio prêt-valeur attribuable aux lignes de crédit domiciliaires comprend les hypothèques subsidiaires de premier rang, le cas échéant.

⁵ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁶ L'option de l'avantage du taux fixe des lignes de crédit domiciliaires est incluse dans le calcul du ratio prêt-valeur.

PRÊTS DOUTEUX

Un prêt est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, les prêts douteux bruts ont augmenté de 265 millions de dollars, ou 8 %, en regard de l'exercice précédent, principalement à cause des nouvelles créances douteuses, dont le nombre dépasse celui des résolutions, et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères.

Au Canada, les prêts douteux nets ont baissé de 9 millions de dollars, ou 1 %, en 2016. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, et les cartes de crédit ont généré des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, de 600 millions de dollars, soit une baisse de 25 millions de dollars, ou 4 %, par rapport à l'exercice précédent. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont compris des prêts douteux nets de 137 millions de dollars, une augmentation de 16 millions de dollars, ou 13 %, par rapport à l'exercice précédent découlant surtout des nouvelles créances douteuses dans le secteur des métaux et des mines, de la construction industrielle et des entrepreneurs spécialisés, ainsi que des services de santé et services sociaux.

Aux États-Unis, les prêts douteux nets ont augmenté de 134 millions de dollars, ou 7 %, en 2016. Les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont compris des prêts douteux nets de 1 513 millions de dollars, une hausse de 168 millions de dollars, ou 12 %, par rapport à l'exercice précédent, à cause principalement des nouvelles créances douteuses générées par des lignes de crédit domiciliaires aux États-Unis et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont généré des prêts douteux nets de 535 millions de dollars, une diminution de 34 millions de dollars, ou 6 %, par rapport à l'exercice précédent, du fait principalement de la baisse dans les secteurs de l'immobilier et du commerce de détail, contrebalancée par une hausse dans le secteur des pipelines, du pétrole et du gaz.

Sur le plan géographique, 26 % du total des prêts douteux, après la provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs, ont été générés au Canada et 74 %, aux États-Unis. Les prêts douteux nets au Canada ont été concentrés en Ontario, avec 10 % du total des prêts douteux nets, en baisse par rapport à 12 % à l'exercice précédent. Les prêts douteux nets aux États-Unis ont été concentrés dans les États de la Nouvelle-Angleterre, au New Jersey et à New York, avec, dans l'ordre, 20 %, 14 % et 12 % des prêts douteux nets, ce qui se compare à respectivement 20 %, 15 % et 12 % pour l'exercice précédent.

TABLEAU 28 : VARIATIONS DES PRÊTS DOUTEUX BRUTS ET DES ACCEPTATIONS

(en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements^{1, 2}			
Prêts douteux au début de la période	3 244 \$	2 731 \$	2 692 \$
Classés comme douteux au cours de la période	5 621	4 836	4 613
Transférés dans les prêts non douteux au cours de la période	(1 521)	(1 179)	(1 352)
Remboursements nets	(1 523)	(1 257)	(1 157)
Cessions de prêts	(4)	(8)	(7)
Montants radiés	(2 350)	(2 141)	(2 178)
Recouvrements des prêts et avances antérieurement radiés	–	–	–
Variations de change et autres variations	42	262	120
Prêts douteux à la fin de l'exercice	3 509 \$	3 244 \$	2 731 \$

¹ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2016.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2016.

TABEAU 29 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR INDUSTRIE^{1, 2, 3}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

						Aux		Pourcentage du total				
	31 oct. 2016	31 oct. 2015	31 oct. 2014	31 oct. 2013	31 oct. 2012	31 oct. 2016	31 oct. 2015	31 oct. 2014	31 oct. 2013	31 oct. 2012		
	Prêts douteux bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets					
Canada												
Prêts hypothécaires résidentiels	400 \$	15 \$	385 \$	378 \$	427 \$	434 \$	465 \$	13,9 %	14,2 %	19,0 %	19,3 %	22,1 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	149	9	140	166	249	301	306	5,0	6,2	11,1	13,4	14,6
Prêts-auto indirects	49	40	9	17	17	16	14	0,3	0,7	0,8	0,7	0,7
Divers	52	32	20	19	20	21	30	0,7	0,7	0,9	0,9	1,4
Cartes de crédit	152	106	46	45	66	43	95	1,7	1,7	2,9	2,0	4,5
Total des prêts aux particuliers	802	202	600	625	779	815	910	21,6	23,5	34,7	36,3	43,3
Immobilier												
Résidentiel	10	7	3	6	10	13	15	0,1	0,2	0,4	0,6	0,7
Non résidentiel	9	2	7	7	4	5	1	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1
Total des prêts immobiliers	19	9	10	13	14	18	16	0,4	0,5	0,6	0,8	0,8
Agriculture	11	2	9	3	5	5	4	0,3	0,1	0,3	0,2	0,2
Automobile	3	2	1	1	1	–	2	–	–	–	–	0,1
Services financiers	2	–	2	1	1	1	21	0,1	–	–	0,1	1,0
Alimentation, boissons et tabac	2	–	2	1	–	3	2	0,1	–	–	0,1	0,1
Foresterie	–	–	–	–	2	1	4	–	–	0,1	0,1	0,2
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	–	–	–	1	3	4	2	–	–	0,1	0,2	0,1
Services de santé et services sociaux	15	4	11	3	5	2	17	0,4	0,1	0,3	0,1	0,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	33	22	11	2	1	6	6	0,4	0,1	–	0,2	0,3
Métaux et mines	19	1	18	6	1	9	1	0,7	0,2	–	0,4	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	87	36	51	68	1	20	1	1,8	2,6	–	0,9	0,1
Énergie et services publics	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	12	8	4	4	4	3	4	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2
Commerce de détail	22	11	11	9	7	18	22	0,4	0,3	0,4	0,8	1,0
Fabrication – divers et vente de gros	19	16	3	2	2	7	8	0,1	0,1	0,1	0,3	0,3
Télécommunications, câblodistribution et médias	–	–	–	2	1	–	19	–	0,1	–	–	0,9
Transports	2	2	–	2	1	1	–	–	0,1	–	0,1	–
Divers	6	2	4	3	5	2	3	0,1	0,1	0,3	0,1	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	252	115	137	121	54	100	132	4,9	4,5	2,4	4,5	6,3
Total – Canada	1 054	317	737	746	833	915	1 042	26,5	28,0	37,1	40,8	49,6
États-Unis												
Prêts hypothécaires résidentiels	452	34	418	361	303	250	187	15,0	13,6	13,5	11,1	8,9
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers												
Lignes de crédit domiciliaires	939	76	863	780	325	204	179	31,0	29,3	14,5	9,1	8,5
Prêts-auto indirects	196	6	190	155	128	76	24	6,8	5,8	5,7	3,4	1,2
Divers	7	3	4	5	4	1	2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1
Cartes de crédit	222	184	38	44	29	98	3	1,4	1,7	1,3	4,3	0,1
Total des prêts aux particuliers	1 816	303	1 513	1 345	789	629	395	54,3	50,6	35,2	28,0	18,8
Immobilier												
Résidentiel	61	7	54	68	79	98	133	1,9	2,6	3,5	4,4	6,3
Non résidentiel	99	12	87	133	154	205	191	3,1	5,0	6,9	9,1	9,1
Total des prêts immobiliers	160	19	141	201	233	303	324	5,0	7,6	10,4	13,5	15,4
Agriculture	1	–	1	1	1	1	2	–	–	–	0,1	0,1
Automobile	15	1	14	11	14	12	15	0,5	0,4	0,6	0,5	0,7
Services financiers	27	3	24	26	25	8	6	0,9	1,0	1,1	0,4	0,3
Alimentation, boissons et tabac	6	2	4	7	9	10	7	0,1	0,3	0,4	0,4	0,3
Foresterie	19	7	12	–	1	1	1	0,4	–	–	0,1	0,1
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	9	1	8	8	16	19	7	0,3	0,3	0,7	0,8	0,3
Services de santé et services sociaux	34	5	29	38	49	23	18	1,1	1,4	2,2	1,0	0,8
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	26	4	22	30	26	46	40	0,8	1,1	1,2	2,1	1,9
Métaux et mines	8	4	4	13	9	18	26	0,1	0,5	0,4	0,8	1,2
Pipelines, pétrole et gaz	102	25	77	6	–	–	4	2,8	0,2	–	–	0,2
Énergie et services publics	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services professionnels et autres	83	8	75	74	84	68	41	2,7	2,8	3,7	3,0	2,0
Commerce de détail	51	8	43	65	80	99	70	1,6	2,4	3,6	4,4	3,4
Fabrication – divers et vente de gros	47	6	41	40	39	28	46	1,5	1,5	1,7	1,3	2,2
Télécommunications, câblodistribution et médias	10	1	9	13	16	12	10	0,3	0,5	0,7	0,5	0,5
Transports	26	1	25	31	15	39	32	0,9	1,2	0,7	1,8	1,5
Divers	14	8	6	5	5	12	14	0,2	0,2	0,3	0,5	0,7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	639	104	535	569	622	699	663	19,2	21,4	27,7	31,2	31,6
Total – États-Unis	2 455	407	2 048	1 914	1 411	1 328	1 058	73,5	72,0	62,9	59,2	50,4
Autres pays												
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	3 509 \$	724 \$	2 785 \$	2 660 \$	2 244 \$	2 243 \$	2 100 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des fonds propres sous forme d'actions ordinaires			4,09 %	4,24 %	4,28 %	4,83 %	4,86 %					

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

² Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2016.

³ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2016.

TABLEAU 30 : PRÊTS DOUTEUX, APRÈS LA PROVISION POUR PERTES SUR PRÊTS DOUTEUX RELATIFS À DES CONTREPARTIES PARTICULIÈRES ET QUI NE SONT PAS INDIVIDUELLEMENT SIGNIFICATIFS PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2, 3, 4}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre		Aux			Pourcentage du total		
	2016	2015	31 octobre 2014	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014		
	Prêts douteux bruts	Provision pour pertes sur prêts douteux relatifs à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatifs	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets	Prêts douteux nets			
Canada								
Provinces de l'Atlantique	46 \$	14 \$	32 \$	34 \$	38 \$	1,2 %	1,3 %	1,7 %
Colombie-Britannique ⁵	111	26	85	109	185	3,1	4,1	8,2
Ontario ⁵	436	159	277	318	332	9,9	11,9	14,8
Prairies ⁵	318	87	231	156	149	8,3	5,9	6,6
Québec	143	31	112	129	129	4,0	4,8	5,8
Total – Canada	1 054	317	737	746	833	26,5	28,0	37,1
États-Unis								
Caroline du Nord et Caroline du Sud	113	15	98	110	67	3,5	4,1	3,0
Floride	177	23	154	163	96	5,5	6,1	4,3
Nouvelle-Angleterre ⁶	651	87	564	524	419	20,2	19,7	18,7
New Jersey	447	51	396	387	322	14,2	14,6	14,3
New York	375	47	328	318	202	11,8	12,0	9,0
Pennsylvanie	188	27	161	171	147	5,8	6,4	6,6
Autres	504	157	347	241	158	12,5	9,1	7,0
Total – États-Unis	2 455	407	2 048	1 914	1 411	73,5	72,0	62,9
Total	3 509 \$	724 \$	2 785 \$	2 660 \$	2 244 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Prêts douteux nets en % des prêts nets⁷			0,46 %	0,48 %	0,46 %			

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.

³ Excluent les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des prêts acquis ayant subi une perte de valeur» et au tableau y figurant ainsi qu'à la note 8 des états financiers consolidés de 2016.

⁴ Excluent les titres de créance classés comme prêts. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Exposition à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes» du présent document et à la note 8 des états financiers consolidés de 2016.

⁵ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.

⁶ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.

⁷ Comprendent les engagements de clients au titre d'acceptations.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (AU BILAN)

Le total de la provision pour pertes sur créances (au bilan) consiste en une provision relative à des contreparties particulières et une provision évaluée collectivement. La provision au bilan est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat et diminuée des radiations nettes des recouvrements et des cessions. La Banque maintient la provision à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts. Les comptes problèmes pris individuellement, la conjoncture économique générale, les pertes passées ainsi que la pondération sectorielle et géographique dans le portefeuille de prêts sont tous pris en considération par la direction au moment d'évaluer le montant adéquat de la provision.

Provision relative à des contreparties particulières

La Banque constitue une provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui sont individuellement significatifs lorsque la valeur de réalisation estimative d'un prêt, d'après les flux de trésorerie futurs prévus actualisés, est inférieure à la valeur comptable du prêt.

Au cours de 2016, la provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 30 millions de dollars, ou 8 %, portant ainsi le total de la provision relative à des contreparties particulières à 399 millions de dollars, essentiellement en raison d'une augmentation dans le secteur du pétrole et du gaz et de l'incidence de la conversion des monnaies étrangères. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision relative à des contreparties particulières a augmenté de 33 millions de dollars, ou 21 %, par rapport à l'exercice précédent surtout en raison d'une augmentation dans le secteur du pétrole et du gaz et de la conversion des monnaies étrangères.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Au cours de 2016, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 88 millions de dollars, ou 17 %, totalisant ainsi 593 millions de dollars, essentiellement en raison du portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis et de la conversion des monnaies étrangères. Compte non tenu des prêts assurés par la FDIC et des autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur, la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs a augmenté de 107 millions de dollars, ou 25 %, par rapport à l'exercice précédent, surtout en raison du portefeuille de cartes de crédit aux États-Unis et de la conversion des monnaies étrangères.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est établie pour enregistrer les pertes qui, selon la direction, s'étaient déjà produites dans le portefeuille à la date du bilan pour des prêts qui n'étaient pas encore désignés comme douteux. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées tient compte des risques dans tous les portefeuilles et toutes les catégories. La provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées fait l'objet d'un examen trimestriel fondé sur des modèles de risque de crédit et le jugement de la direction. Le niveau de la provision est calculé au moyen de la probabilité de défaut (PD), de la perte en cas de défaut (PCD), et de l'exposition en cas de défaut (ECD) des portefeuilles connexes. La PD est la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de faire les remboursements prévus. La PCD est la perte que subirait la Banque en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD. L'ECD est le montant total auquel la Banque est exposée au moment du défaut.

Dans le cas des portefeuilles commerciaux et de gros, les provisions sont estimées à partir de renseignements sur l'emprunteur. La PCD dépend de la garantie obtenue pour la facilité et de la structure de la facilité; l'ECD est fonction de l'utilisation courante, de la solvabilité de l'emprunteur et du montant consenti de la facilité. Dans le cas des portefeuilles de prêts à la consommation et de prêts aux petites entreprises, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est calculée par ensemble de portefeuilles, chaque ensemble étant composé d'expositions dotées de caractéristiques de risque de crédit semblables. Par exemple, les ensembles pourraient être divisés par type de produits et par estimation de PD. Les modèles de recouvrement servent à déterminer la PCD pour chaque ensemble. L'ECD est fonction de l'utilisation courante et de l'exposition historique en cas de défaut.

Au 31 octobre 2016, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées totalisait 3 381 millions de dollars, en hausse par rapport à 2 873 millions de dollars au 31 octobre 2015. Compte non tenu des titres de créance classés comme prêts, la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées a augmenté de 509 millions de dollars, ou 18 %, par rapport à l'exercice précédent surtout en raison de l'évolution des risques, de la croissance des volumes et de la conversion des monnaies étrangères.

La Banque passe en revue de manière régulière la méthode de calcul de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Dans le cadre de cette revue, certaines révisions pourraient être apportées afin de tenir compte des mises à jour des estimations de pertes calculées selon des statistiques pour les pertes récentes de la Banque dans ses portefeuilles de crédit, lesquelles pourraient inciter la Banque à ajouter ou à reprendre des montants de la provision pour pertes subies mais non encore décelées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, certaines améliorations ont été apportées à la méthode, dont l'effet cumulatif n'a pas été important. Les provisions pour pertes sur créances (au bilan) sont décrites plus en détail à la note 8 des états financiers consolidés de 2016.

PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT)

La provision pour pertes sur créances (à l'état du résultat) est le montant imputé au résultat pour porter le total de la provision pour pertes sur créances, y compris la provision relative aux contreparties particulières et la provision évaluée collectivement, à un niveau que la direction juge adéquat pour absorber les pertes sur créances subies dans le portefeuille de prêts de la Banque. Tous les recouvrements sont soustraits des provisions de l'exercice.

La Banque a comptabilisé une provision pour pertes sur créances totale de 2 330 millions de dollars en 2016, contre une provision totale de 1 683 millions de dollars en 2015. Ce montant comprenait 1 871 millions de dollars au titre de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives et 459 millions de dollars au titre de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. La provision pour pertes sur créances totale en pourcentage de la moyenne nette des prêts et des acceptations a augmenté, passant de 0,32 % à 0,40 %.

Au Canada, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts personnels et les cartes de crédit ont nécessité 945 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une hausse de 117 millions de dollars, ou 14 %, par rapport à 2015, principalement en raison de la hausse des provisions pour le portefeuille de prêts-auto indirects. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 103 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une hausse de 41 millions de dollars, ou 66 %, par rapport à 2015, surtout dans les secteurs des services professionnels et autres et des pipelines, du pétrole et du gaz.

Aux États-Unis, les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers et les cartes de crédit ont nécessité 807 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une hausse de 177 millions de dollars, ou 28 %, par rapport à 2015, en raison surtout de l'accroissement des provisions pour le portefeuille de cartes de crédit. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements ont nécessité 39 millions de dollars en provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, une baisse de 41 millions de dollars par rapport à 2015, en raison surtout de la hausse des recouvrements dans différentes industries, contrebalancée par la hausse des provisions dans le secteur des pipelines, du pétrole et du gaz.

Sur le plan géographique, 56 % de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se sont rapportés au Canada, et 45 %, aux États-Unis. La provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportant au Canada a été concentrée en Ontario, soit 21 % du total de la provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, en baisse par rapport à 27 % en 2015. La provision relative à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives se rapportant aux États-Unis a été concentrée dans les États de la Nouvelle-Angleterre, à New York et au New Jersey, soit respectivement 6 %, 5 % et 4 % du total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives, soit une baisse par rapport à respectivement 9 %, 5 % et 6 % pour l'exercice précédent.

Le tableau ci-après est un sommaire des provisions présentées à l'état du résultat consolidé.

TABLEAU 31 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES¹ (en millions de dollars canadiens)	2016	2015	2014
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives			
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières	139 \$	76 \$	168 \$
Provision pour pertes sur créances qui ne sont pas individuellement significatives	2 334	2 062	1 849
Recouvrements	(602)	(601)	(533)
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 871	1 537	1 484
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées			
Services de détail au Canada et Services bancaires de gros ²	165	44	8
Services de détail aux États-Unis	210	76	8
Siège social ³	84	26	57
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	459	146	73
Provision pour pertes sur créances	2 330 \$	1 683 \$	1 557 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation révisée pour le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis adoptée pour l'exercice 2016. Pour plus de renseignements, se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» du présent document.

² La provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées est comprise dans les résultats du secteur Siège social aux fins de la présentation de l'information de gestion.

³ La quote-part du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis revenant aux partenaires des programmes de détaillants.

TABLEAU 32 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR INDUSTRIE¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives						
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	15 \$	25 \$	15 \$	0,8 %	1,6 %	1,0 %
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	5	7	8	0,3	0,4	0,6
Prêts-auto indirects	253	153	137	13,5	10,0	9,2
Divers	169	148	167	9,0	9,6	11,3
Cartes de crédit	503	495	462	26,9	32,2	31,1
Total des prêts aux particuliers	945	828	789	50,5	53,8	53,2
Immobilier						
Résidentiel	–	(3)	(1)	–	(0,2)	(0,1)
Non résidentiel	–	3	3	–	0,2	0,2
Total des prêts immobiliers	–	–	2	–	–	0,1
Agriculture	–	2	1	–	0,1	0,1
Automobile	1	2	2	0,1	0,1	0,1
Services financiers	–	–	1	–	–	0,1
Alimentation, boissons et tabac	(3)	11	–	(0,2)	0,7	–
Foresterie	–	–	–	–	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	(1)	–	–	(0,1)	–	–
Services de santé et services sociaux	4	–	2	0,2	–	0,1
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	11	21	9	0,6	1,4	0,6
Métaux et mines	1	(1)	2	0,1	(0,1)	0,1
Pipelines, pétrole et gaz	43	21	(2)	2,3	1,4	(0,1)
Services professionnels et autres	9	(18)	31	0,5	(1,1)	2,1
Commerce de détail	12	9	19	0,6	0,6	1,2
Fabrication – divers et vente de gros	14	–	9	0,7	–	0,6
Télécommunications, câblodistribution et médias	1	–	1	0,1	–	0,1
Transports	4	4	6	0,2	0,3	0,4
Divers	7	11	1	0,4	0,7	0,1
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	103	62	84	5,5	4,1	5,6
Total – Canada	1 048	890	873	56,0	57,9	58,8
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	16	24	8	0,9	1,6	0,6
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers						
Lignes de crédit domiciliaires	58	69	38	3,1	4,5	2,5
Prêts-auto indirects	146	123	148	7,8	8,0	10,0
Divers	96	77	59	5,1	5,0	4,0
Cartes de crédit	491	337	309	26,2	21,9	20,8
Total des prêts aux particuliers	807	630	562	43,1	41,0	37,9
Immobilier						
Résidentiel	(5)	–	(7)	(0,3)	–	(0,5)
Non résidentiel	6	15	(4)	0,4	1,0	(0,3)
Total des prêts immobiliers	1	15	(11)	0,1	1,0	(0,8)
Agriculture	–	–	–	–	–	–
Automobile	1	4	2	0,1	0,3	0,1
Services financiers	(3)	1	(13)	(0,2)	0,1	(0,9)
Alimentation, boissons et tabac	1	4	(1)	0,1	0,3	(0,1)
Foresterie	7	–	–	0,4	–	–
Gouvernements, entités du secteur public et éducation	(6)	2	(1)	(0,4)	0,1	(0,1)
Services de santé et services sociaux	2	2	8	0,1	0,1	0,6
Construction industrielle et entrepreneurs spécialisés	(1)	9	6	(0,1)	0,6	0,4
Métaux et mines	3	–	–	0,2	–	–
Pipelines, pétrole et gaz	25	–	–	1,2	–	–
Énergie et services publics	1	–	–	0,1	–	–
Services professionnels et autres	(2)	8	7	(0,1)	0,5	0,5
Commerce de détail	(4)	11	3	(0,2)	0,7	0,2
Fabrication – divers et vente de gros	(4)	18	9	(0,2)	1,1	0,6
Télécommunications, câblodistribution et médias	3	2	–	0,2	0,1	–
Transports	1	–	(2)	0,1	–	(0,1)
Divers	14	4	13	0,7	0,3	0,9
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements	39	80	20	2,1	5,2	1,3
Total – États-Unis	846	710	582	45,2	46,2	39,2
Total, compte non tenu des autres prêts	1 894	1 600	1 455	101,2	104,1	98,0
Autres prêts						
Titres de créance classés comme prêts	8	(27)	31	0,4	(1,8)	2,1
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ²	(31)	(36)	(2)	(1,6)	(2,3)	(0,1)
Total – Autres prêts	(23)	(63)	29	(1,2)	(4,1)	2,0
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 871 \$	1 537 \$	1 484 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées						
Prêts aux particuliers, aux entreprises et aux gouvernements	463	157	120			
Titres de créance classés comme prêts	(4)	(11)	(47)			
Total de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	459	146	73			
Total de la provision pour pertes sur créances	2 330 \$	1 683 \$	1 557 \$			

¹ D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.² Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 33 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES (À L'ÉTAT DU RÉSULTAT) PAR RÉGION GÉOGRAPHIQUE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Exercices clos les			Pourcentage du total		
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Canada						
Provinces de l'Atlantique	69 \$	53 \$	49 \$	3,0 %	3,1 %	3,1 %
Colombie-Britannique ³	120	112	109	5,1	6,7	7,0
Ontario ³	400	415	446	17,2	24,7	28,6
Prairies ³	310	174	141	13,3	10,3	9,1
Québec	149	136	128	6,4	8,1	8,2
Total – Canada	1 048	890	873	45,0	52,9	56,0
États-Unis						
Caroline du Nord et Caroline du Sud	33	26	30	1,4	1,5	1,9
Floride	53	43	36	2,3	2,6	2,3
Nouvelle-Angleterre ⁴	112	135	84	4,8	8,0	5,4
New Jersey	81	87	52	3,4	5,2	3,4
New York	98	84	56	4,2	5,0	3,6
Pennsylvanie	41	41	33	1,8	2,4	2,1
Autres	428	294	291	18,4	17,5	18,7
Total – États-Unis	846	710	582	36,3	42,2	37,4
Autres pays						
Autres	–	–	–	–	–	–
Total – Autres pays	–	–	–	–	–	–
Total, compte non tenu des autres prêts	1 894	1 600	1 455	81,3	95,1	93,4
Autres prêts	(23)	(63)	29	(1,0)	(3,8)	1,9
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	1 871	1 537	1 484	80,3	91,3	95,3
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	459	146	73	19,7	8,7	4,7
Total de la provision pour pertes sur créances	2 330 \$	1 683 \$	1 557 \$	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations⁵	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014			
Canada						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,01 %	0,01 %	0,01 %			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	0,81	0,72	0,72			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,12	0,08	0,13			
Total – Canada	0,27	0,24	0,25			
États-Unis						
Prêts hypothécaires résidentiels	0,06	0,09	0,04			
Cartes de crédit, prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1,50	1,38	1,54			
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	0,04	0,10	0,03			
Total – États-Unis	0,46	0,46	0,49			
Autres pays						
Total, compte non tenu des autres prêts	0,33	0,31	0,31			
Autres prêts	(0,84)	(1,69)	0,59			
Total de la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et qui ne sont pas individuellement significatives	0,32	0,29	0,32			
Provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	0,08	0,03	0,02			
Total de la provision pour pertes sur créances en % des prêts moyens nets et des acceptations	0,40 %	0,32 %	0,33 %			

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.² D'après surtout la région géographique de l'adresse du client.³ Les territoires sont répartis de la façon suivante : le Yukon avec la Colombie-Britannique; le Nunavut avec l'Ontario; et les Territoires du Nord-Ouest avec la région des Prairies.⁴ Les États compris dans la Nouvelle-Angleterre sont le Connecticut, le Maine, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont.⁵ Comprennent les engagements de clients au titre d'acceptations.**PRÊTS À RISQUE**

Au 31 octobre 2016, la Banque avait une exposition brute à des prêts à risque d'environ 2,6 milliards de dollars (2,6 milliards de dollars au 31 octobre 2015), principalement composés de prêts-auto canadiens. Indicateur de la qualité de crédit, le taux de pertes sur créances, établi comme la provision pour pertes sur créances annuelle divisée par le solde moyen des prêts à la fin du mois, s'approchait de 6,79 % sur une année (3,84 % au 31 octobre 2015). La provision pour pertes sur créances a augmenté du fait surtout de la hausse des provisions pour prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, signe de la faiblesse persistante dans les régions pétrolières et gazières touchées. Ces prêts sont comptabilisés au coût amorti.

Risque-pays

Le tableau suivant fournit un sommaire du risque de crédit de la Banque à l'égard de certains pays européens, notamment la Grèce, l'Italie, l'Irlande, le Portugal et l'Espagne (GIPE).

TABLEAU 34 : EXPOSITION À L'EUROPE – Total de l'exposition nette par pays et contrepartie

(en millions de dollars canadiens)

Pays	Prêts et engagements ¹											Dérivés, mises en pension et prêts de titres ²			Portefeuille de négociation et de placement ^{3,4}			Aux	
	Emprunteurs			Institutions			Emprunteurs			Institutions			Emprunteurs			Institutions			Exposition totale ⁵
	Entreprises	souverains	financières	Entreprises	souverains	financières	Entreprises	souverains	financières	Entreprises	souverains	financières	Entreprises	souverains	financières	Total	Total	Total	
31 octobre 2016																			
GIPE																			
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	168	6	174	–	–	9	9	22	36	1	59	242						
Irlande	–	–	–	–	45	–	592	637	–	–	–	–	637						
Portugal	–	–	–	–	–	–	26	26	1	–	–	1	27						
Espagne	–	105	48	153	–	–	52	52	2	–	–	2	207						
Total GIPE	–	273	54	327	45	–	679	724	25	36	1	62	1 113						
Reste de l'Europe																			
Belgique	268	–	5	273	166	45	21	232	5	94	–	99	604						
Finlande	7	64	13	84	–	21	100	121	–	1 379	–	1 379	1 584						
France	437	765	169	1 371	96	863	1 582	2 541	108	6 734	262	7 104	11 016						
Allemagne	1 037	644	55	1 736	464	738	709	1 911	186	10 779	19	10 984	14 631						
Pays-Bas	588	555	271	1 414	604	240	367	1 211	16	4 271	506	4 793	7 418						
Suède	–	64	222	286	–	247	76	323	7	1 359	451	1 817	2 426						
Suisse	1 125	58	125	1 308	75	–	802	877	51	–	168	219	2 404						
Royaume-Uni	1 787	3 009	37	4 833	1 000	550	4 823	6 373	158	1 765	3 429	5 352	16 558						
Autres ⁶	–	4	7	11	60	317	683	1 060	7	1 366	571	1 944	3 015						
Total – Reste de l'Europe	5 249	5 163	904	11 316	2 465	3 021	9 163	14 649	538	27 747	5 406	33 691	59 656						
Total – Europe	5 249 \$	5 436 \$	958 \$	11 643 \$	2 510 \$	3 021 \$	9 842 \$	15 373 \$	563 \$	27 783 \$	5 407 \$	33 753 \$	60 769 \$						
31 octobre 2015																			
GIPE																			
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	–	203	4	207	–	–	3	3	1	25	2	28	238						
Irlande	–	–	–	–	–	–	375	375	–	–	–	–	375						
Portugal	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–						
Espagne	–	63	47	110	–	–	37	37	7	–	–	7	154						
Total GIPE	–	266	51	317	–	–	415	415	8	25	2	35	767						
Reste de l'Europe																			
Belgique	4 794	–	40	4 834	98	32	1	131	6	–	–	6	4 971						
Finlande	7	65	13	85	–	23	64	87	–	952	–	952	1 124						
France	469	–	205	674	97	617	1 178	1 892	29	3 339	176	3 544	6 110						
Allemagne	1 451	1 094	100	2 645	507	754	738	1 999	88	9 442	127	9 657	14 301						
Pays-Bas	457	295	517	1 269	641	330	223	1 194	14	4 189	464	4 667	7 130						
Suède	–	30	167	197	–	27	62	89	28	458	441	927	1 213						
Suisse	1 103	181	216	1 500	22	–	707	729	11	–	211	222	2 451						
Royaume-Uni	2 161	2 434	128	4 723	750	764	3 982	5 496	114	548	4 002	4 664	14 883						
Autres ⁶	118	15	8	141	63	113	356	532	9	1 235	137	1 381	2 054						
Total – Reste de l'Europe	10 560	4 114	1 394	16 068	2 178	2 660	7 311	12 149	299	20 163	5 558	26 020	54 237						
Total – Europe	10 560 \$	4 380 \$	1 445 \$	16 385 \$	2 178 \$	2 660 \$	7 726 \$	12 564 \$	307 \$	20 188 \$	5 560 \$	26 055 \$	55 004 \$						

¹ Les expositions comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques et sont présentées déduction faite des imputations pour dépréciation, s'il y a lieu. Aucune imputation pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour les expositions européennes au 31 octobre 2016 ni au 31 octobre 2015.

² Les expositions sont calculées à la juste valeur et ne tiennent pas compte des sûretés. Le total de la valeur marchande des sûretés données en garantie est de 6,9 milliards de dollars pour le GIPE (5,6 milliards de dollars au 31 octobre 2015) et de 24,7 milliards de dollars pour le reste de l'Europe (41,9 milliards de dollars au 31 octobre 2015). Les dérivés sont présentés comme des expositions nettes lorsqu'il existe une convention-cadre de compensation de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA).

³ Les expositions du portefeuille de négociation ne tiennent pas compte des positions vendeur admissibles. Des dépôts de 1,3 milliard de dollars (1,5 milliard de dollars au 31 octobre 2015) sont inclus dans le portefeuille de négociation et de placement.

⁴ Les justes valeurs des expositions au GIPE du niveau 3 dans le portefeuille de négociation et de placement n'étaient pas significatives au 31 octobre 2016 ni au 31 octobre 2015.

⁵ Les expositions comme présentées ne tiennent pas compte de la protection de 0,3 milliard de dollars que la Banque a achetée à l'aide de swaps sur défaut de crédit (0,4 milliard de dollars au 31 octobre 2015).

⁶ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 9 pays (10 pays au 31 octobre 2015), dont l'exposition individuelle nette, comprenant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2016 et au 31 octobre 2015.

TABLEAU 35 : EXPOSITION À L'EUROPE – Exposition brute aux prêts européens par pays

(en millions de dollars canadiens)

Pays	31 octobre 2016						Aux 31 octobre 2015		
	Prêts et engagements			Prêts et engagements			Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total
	Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total	Prêts directs ¹	Prêts indirects ²	Total			
GIPE									
Grèce	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Italie	170	4	174	204	3	207			
Irlande	–	–	–	–	–	–			
Portugal	–	–	–	–	–	–			
Espagne	–	153	153	63	47	110			
Total GIPE	170	157	327	267	50	317			
Reste de l'Europe									
Belgique	–	273	273	–	4 834	4 834			
Finlande	71	13	84	61	24	85			
France	830	541	1 371	179	495	674			
Allemagne	788	948	1 736	1 730	915	2 645			
Pays-Bas	970	444	1 414	744	525	1 269			
Suède	282	4	286	193	4	197			
Suisse	562	746	1 308	662	838	1 500			
Royaume-Uni	3 117	1 716	4 833	2 581	2 142	4 723			
Autres ³	5	6	11	135	6	141			
Total – Reste de l'Europe	6 625	4 691	11 316	6 285	9 783	16 068			
Total – Europe	6 795 \$	4 848 \$	11 643 \$	6 552 \$	9 833 \$	16 385 \$			

¹ Comprennent les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, les prêts financés et les acceptations bancaires.² Comprennent les engagements et les lettres de crédit non utilisés.³ L'exposition «Autres» à l'Europe est répartie entre 9 pays (10 pays au 31 octobre 2015), dont l'exposition individuelle nette, touchant notamment les prêts et engagements, les dérivés, les mises en pension et les prêts de titres, et le portefeuille de négociation et de placement, était inférieure à 1 milliard de dollars au 31 octobre 2016 et au 31 octobre 2015.

Environ 98 % (99 % au 31 octobre 2015) de l'exposition de la Banque à l'égard de l'Europe est liée à des pays notés AA ou mieux par Moody's Investors Services (Moody's) ou Standard & Poor's (S&P), et la quasi-totalité de cette exposition se rapporte à la dette souveraine même de ces pays et aux banques d'importance systémique et de première qualité de ces pays. Les opérations de rachat de dérivés et de valeurs mobilières sont garanties au moment de leur conclusion. La grande majorité des risques liés aux dérivés sont contrebalancés par une garantie sous forme de trésorerie tandis que les opérations de rachat sont garanties en grande partie par des titres de gouvernement notés A+ ou mieux, soit par Moody's ou S&P, et par de la trésorerie. En outre, la Banque est exposée à des sociétés émettrices bien cotées en Europe lorsqu'elle fait aussi des affaires avec leurs entités liées en Amérique du Nord.

En plus de l'exposition européenne présentée ci-dessus, la Banque a également une exposition directe de 8,9 milliards de dollars (8,8 milliards de dollars au 31 octobre 2015) à des entités supranationales parrainées en Europe et des expositions indirectes comprenant 0,2 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2015) de garanties européennes de contreparties hors de l'Europe liées aux mises en pension et aux transactions de prêt de valeurs mobilières qui sont soumises à des exigences quotidiennes de constitution de fonds.

Dans le cadre des processus normaux de surveillance du risque de crédit et de l'exposition de la Banque, toutes les expositions sont passées en revue régulièrement. Les expositions européennes sont passées en revue chaque mois ou plus souvent lorsque la situation l'exige et des évaluations des facteurs de stress sont effectuées à intervalles réguliers pour relever et comprendre où se situent les points faibles éventuels. En fonction des dernières revues, toutes les expositions européennes sont jugées raisonnables.

EXPOSITION À DES PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont en général des prêts ayant manifestement déjà subi une perte de valeur, et pour lesquels il est probable à la date d'acquisition que la Banque ne sera pas en mesure d'encaisser l'ensemble des remboursements de principal et des paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat. La détérioration de la qualité de crédit à la date d'acquisition peut être établie notamment à l'aide de statistiques, comme les retards de paiements et les notations de crédit. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur découlent des transactions facilitées par la FDIC, qui comprennent les prêts assurés par la FDIC assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la FDIC, South Financial et Services financiers Chrysler, et un portefeuille de cartes de crédit au sein du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis. Le tableau suivant présente le solde du principal non remboursé, la valeur comptable, la provision relative à des contreparties particulières, la provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage du solde du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 36 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>					
	Solde du principal non remboursé ¹	Valeur comptable	Provision relative à des contreparties particulières	Provision pour pertes sur prêts qui ne sont pas individuellement significatifs	Valeur comptable après les provisions	Pourcentage du solde du principal non remboursé
	31 octobre 2016					
Acquisitions facilitées par la FDIC	508 \$	480 \$	1 \$	35 \$	444 \$	87,4 %
South Financial	529	494	3	23	468	88,5
Autres ²	2	–	–	–	–	–
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 039 \$	974 \$	4 \$	58 \$	912 \$	87,8 %
	31 octobre 2015					
Acquisitions facilitées par la FDIC	636 \$	601 \$	1 \$	45 \$	555 \$	87,3 %
South Financial	853	813	5	32	776	91,0
Autres ²	40	–	–	–	–	–
Total du portefeuille de prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 529 \$	1 414 \$	6 \$	77 \$	1 331 \$	87,1 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.² Comprennent les portefeuilles de prêts acquis ayant subi une perte de valeur de Services financiers Chrysler et un portefeuille de cartes de crédit acquis au sein du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a comptabilisé une reprise de 31 millions de dollars de la provision pour pertes sur créances à l'égard de prêts acquis ayant subi une perte de valeur (36 millions de dollars en 2015 et 2 millions de dollars en 2014). Le tableau suivant présente les principales statistiques de crédit par catégorie de prêts en souffrance aux termes du contrat et par concentration géographique selon les soldes du principal non remboursé des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

TABLEAU 37 : PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR – Principales statistiques de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>			
	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Solde du principal non remboursé¹		Solde du principal non remboursé¹	
En souffrance aux termes du contrat				
Prêts courants et en souffrance depuis moins de 30 jours	914 \$	88,0 %	1 314 \$	85,9 %
En souffrance depuis 30 à 89 jours	24	2,3	42	2,8
En souffrance depuis 90 jours ou plus	101	9,7	173	11,3
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 039 \$	100,0 %	1 529 \$	100,0 %
Région géographique				
Floride	691 \$	66,5 %	933 \$	61,0 %
Caroline du Sud	260	25,0	443	29,0
Caroline du Nord	83	8,0	110	7,2
États-Unis – autres et Canada	5	0,5	43	2,8
Total des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	1 039 \$	100,0 %	1 529 \$	100,0 %

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.**EXPOSITION À DES OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES**

En raison de l'acquisition de Commerce Bancorp Inc., la Banque est exposée à des obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes, essentiellement garanties par des obligations Alt-A et à prime jumbo dont la plupart sont des hypothèques à taux fixe remboursables par anticipation sans possibilité de rajustement du taux. Au moment de l'acquisition, ce portefeuille a été comptabilisé à la juste valeur, qui est devenue la nouvelle valeur comptable de ce portefeuille.

Ces titres de créance sont classés comme prêts et comptabilisés au coût amorti d'après la méthode du taux d'intérêt effectif et sont évalués chaque trimestre selon le modèle de la perte sur prêt subie. Le test de dépréciation suit le modèle de comptabilisation des prêts douteux, qui comporte deux types de provisions pour pertes sur prêts : des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Les provisions relatives à des contreparties particulières, qui représentent des prêts individuellement significatifs, notamment les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumises à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Les provisions évaluées collectivement consistent en des prêts pour lesquels aucune dépréciation n'a été décelée au niveau des contreparties particulières et sont groupées dans des portefeuilles dont les caractéristiques de risque de crédit sont semblables, dans le but d'évaluer collectivement si le portefeuille a subi une dépréciation.

La provision pour pertes subies mais non encore décelées était de 41 millions de dollars US au 31 octobre 2016 (43 millions de dollars US au 31 octobre 2015). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a comptabilisé une augmentation des provisions pour pertes sur créances de 3 millions de dollars US dans la provision pour pertes sur créances (reprise nette sur les provisions pour pertes sur créances de 29 millions de dollars US en 2015 et de 14 millions de dollars US en 2014).

Le tableau suivant présente la valeur nominale, la valeur comptable, la provision pour pertes sur prêts et la valeur comptable nette exprimée en pourcentage de la valeur nominale du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes au 31 octobre 2016 et au 31 octobre 2015. Au 31 octobre 2016, le solde de la perte résiduelle résultant d'une acquisition s'élevait à 160 millions de dollars US (158 millions de dollars US au 31 octobre 2015). Ce montant est reflété dans le tableau suivant comme faisant partie de l'escompte entre la valeur nominale et la valeur comptable.

TABLEAU 38 : PORTEFEUILLE D'OBLIGATIONS GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES

(en millions de dollars américains, sauf indication contraire)

	Valeur nominale	Valeur comptable	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable déduction faite de la provision	<i>Aux</i>
					En pourcentage de la valeur nominale
31 octobre 2016					
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 158 \$	1 020 \$	195 \$	825 \$	71,2 %
31 octobre 2015					
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	1 431 \$	1 268 \$	202 \$	1 066 \$	74,5 %

Au cours du deuxième trimestre de 2009, la Banque avait retiré une partie du portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes. Dans le cadre de la retirisation reflétée au bilan, de nouvelles notations de crédit avaient été obtenues pour les valeurs mobilières retirées qui reflètent mieux l'escompte à l'acquisition et les risques pour la Banque inhérents à la totalité du portefeuille. L'avantage net qu'a eu sur les fonds propres l'opération de retirisation est reflété dans les variations des actifs pondérés en fonction des risques. Aux fins comptables, la Banque a conservé une majorité des droits bénéficiaires dans ces valeurs mobilières retirées, ce qui n'a eu aucune incidence sur les états financiers. Une modification des notations de crédit n'a pas d'incidence sur l'évaluation par la Banque de la dépréciation de ces valeurs mobilières reclassées.

TABLEAU 39 : OBLIGATIONS ALT-A ET À PRIME JUMBO GARANTIES PAR UNE HYPOTHÈQUE NON LIÉES À DES ORGANISMES PAR ANNÉE DE GÉNÉRATION

(en millions de dollars américains)

	Alt-A		Prime Jumbo		<i>Aux</i>	
	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur	Coût amorti	Juste valeur
31 octobre 2016						
2003	20 \$	23 \$	20 \$	21 \$	40 \$	44 \$
2004	49	55	15	17	64	72
2005	204	248	14	16	218	264
2006	157	187	73	84	230	271
2007	226	270	88	99	314	369
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	656 \$	783 \$	210 \$	237 \$	866 \$	1 020 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					41	
Total					825 \$	
31 octobre 2015						
2003	36 \$	41 \$	41 \$	44 \$	77 \$	85 \$
2004	62	69	19	21	81	90
2005	256	297	18	20	274	317
2006	201	220	90	101	291	321
2007	274	314	112	120	386	434
Total du portefeuille, après la provision pour pertes sur créances relatives à des contreparties particulières et non individuellement significatives	829 \$	941 \$	280 \$	306 \$	1 109 \$	1 247 \$
Moins : provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées					43	
Total					1 066 \$	

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Situation des fonds propres

TABLEAU 40 : STRUCTURE DU CAPITAL ET RATIOS – Bâle III¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016	2015
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Actions ordinaires majorées du surplus d'apport connexe	20 881 \$	20 457 \$
Résultats non distribués	35 452	32 053
Cumul des autres éléments du résultat global	11 834	10 209
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements réglementaires	68 167	62 719
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		
Goodwill (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(19 517)	(19 143)
Immobilisations incorporelles (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(2 241)	(2 192)
Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires	(172)	(367)
Réserve de couverture de flux de trésorerie	(1 690)	(1 498)
Insuffisance de l'encours des provisions pour pertes attendues	(906)	(140)
Profits et pertes attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit propre	(166)	(188)
Actifs nets au titre des régimes de retraite à prestations définies (déduction faite du passif d'impôt correspondant)	(11)	(104)
Actions autodétenues	(72)	(4)
Participations significatives sous forme d'actions ordinaires de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10 %)	(1 064)	(1 125)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(25 839)	(24 761)
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	42 328	37 958
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	3 899	2 202
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des autres éléments de fonds propres de catégorie 1	3 236	3 211
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	286	399
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires	7 421	5 812
Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1		
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1 autodétenus	-	(2)
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(352)	(352)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de fonds propres de catégorie 1	(352)	(354)
Autres éléments de fonds propres de catégorie 1	7 069	5 458
Fonds propres de catégorie 1	49 397	43 416
Fonds propres de catégorie 2 et provisions		
Instruments de fonds propres de catégorie 2 admissibles émis directement majorés des primes liées au capital	5 760	2 489
Instruments de fonds propres émis directement qui seront progressivement éliminés des fonds propres de catégorie 2	4 899	5 927
Instruments de fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales et détenus par des tiers qui seront progressivement éliminés	270	207
Provisions collectives	1 660	1 731
Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires	12 589	10 354
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2		
Participations significatives dans les fonds propres de banques, de compagnies d'assurance et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	(170)	(170)
Total des ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	(170)	(170)
Fonds propres de catégorie 2	12 419	10 184
Total des fonds propres	61 816	53 600
Actifs pondérés en fonction des risques²		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	405 844 \$	382 360 \$
Fonds propres de catégorie 1	405 844	383 301
Total des fonds propres	405 844	384 108
Ratios et multiples de fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires)	10,4 %	9,9 %
Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1)	12,2	11,3
Total des fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques aux fins du total des fonds propres)	15,2	14,0
Ratio de levier ³	4,0	3,7

¹ La situation des fonds propres a été calculée selon la méthode «tout compris».

² Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

³ Le ratio de levier financier correspond au total des fonds propres de catégorie 1 divisé par l'exposition à l'endettement, telle qu'elle est définie.

OBJECTIFS DE LA BANQUE EN MATIÈRE DE GESTION DES FONDS PROPRES

Les objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres sont les suivants :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents; et,
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements inattendus;
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

SOURCES DES FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Banque proviennent principalement des actionnaires ordinaires et des résultats non distribués. Les autres sources englobent les actionnaires privilégiés de la Banque et les porteurs des titres de créance subordonnés de la Banque.

GESTION DES FONDS PROPRES

Gestion des fonds propres de l'entreprise gère les fonds propres de la Banque et est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres. Le conseil d'administration surveille la gestion du risque d'adéquation des fonds propres.

La Banque détient en tout temps des capitaux suffisants qui lui procurent la souplesse nécessaire pour prendre de l'expansion, tant par la croissance interne que par des acquisitions stratégiques. Les ratios de fonds propres élevés de la Banque sont attribuables à la génération interne de capitaux, à la gestion du bilan ainsi qu'à l'émission périodique de valeurs mobilières.

CAPITAL ÉCONOMIQUE

Le capital économique est la mesure interne dont la Banque se sert pour évaluer les fonds propres requis et est l'une des composantes principales de l'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. Le capital économique est formé du capital à risque qui est nécessaire pour financer les pertes qui pourraient survenir dans des situations de crise économique ou d'exploitation et du capital de placement utilisé pour financer les acquisitions ou les investissements pour soutenir la croissance future des bénéficiaires.

La Banque recourt à des modèles internes pour déterminer le montant de capital à risque requis pour couvrir les risques découlant des activités de la Banque. Les caractéristiques de ces modèles sont décrites à la section «Gestion des risques» du présent document. Le cadre économique des fonds propres de la Banque a comme objectif de maintenir le capital à risque servant à couvrir les pertes imprévues pour préserver la solvabilité et les notations de la TD. Le choix des normes fait par la Banque repose sur une base solide et est cohérent avec son profil de risque global et l'environnement dans lequel la Banque œuvre.

Depuis le 1^{er} novembre 2007, la Banque calcule ses fonds propres selon le dispositif sur les fonds propres de Bâle. Par conséquent, en plus de couvrir les risques de pilier 1 relatifs au risque de crédit, au risque de marché et au risque opérationnel, le cadre économique des fonds propres de la Banque couvre également d'autres risques de pilier 2 importants, notamment le risque de marché pour les activités autres que de négociation pour le portefeuille de détail (risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire), le risque de crédit additionnel imputable à la concentration (portefeuilles commerciaux et de gros) et les risques classés dans la catégorie «Autres», notamment le risque d'affaires, le risque d'assurance et les participations importantes de la Banque. Le cadre tient également compte des avantages de la diversification dans les types de risque et les secteurs d'exploitation.

Se reporter à la rubrique «Capital économique et actifs pondérés en fonction des risques par secteur», qui présente une ventilation par secteur d'exploitation du capital économique de la Banque.

FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

Les exigences en matière de fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III. Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs. Bâle III a mis en œuvre, en 2015, un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par les expositions du ratio de levier qui comprennent essentiellement les actifs au bilan, des rajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Exigences en matière de fonds propres du BSIF en vertu de Bâle III

La ligne directrice sur les normes de fonds propres du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF) décrit en détail la façon dont les règles en matière de fonds propres de Bâle III doivent être appliquées par les banques canadiennes.

Le 1^{er} janvier 2014, l'application progressive, sur une période de 5 ans, de l'exigence pour les fonds propres touchés par le RVC a commencé. Pour l'exercice 2016, les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 64 %, 71 %, et 77 %, soit les mêmes que pour l'exercice 2015. Aux fins du calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, ce facteur scalaire augmentera pour passer à 72 % en 2017, à 80 % en 2018 et à 100 % en 2019. Le calcul du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres tiendra aussi compte de l'exigence de fonds propres à l'égard du RVC selon une progression semblable.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, tous les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 nouvellement émis doivent comprendre des dispositions relatives aux fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV) pour être admissibles à titre de fonds propres réglementaires. Les dispositions relatives aux FPUNV exigent que les instruments de fonds propres non ordinaires soient convertis en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si un événement déclencheur survient, comme il est indiqué dans la ligne directrice. Les instruments de fonds propres non ordinaires de catégories 1 et 2 existants qui ne comprennent pas de disposition relative aux FPUNV sont des instruments de fonds propres non admissibles et sont visés par des mesures de retrait progressif sur une période ayant commencé en 2013 et se terminant en 2022.

La ligne directrice sur les fonds propres comporte deux méthodes pour le calcul des ratios de fonds propres, soit 1) la méthode «transitoire» et 2) la méthode «tout compris». Les cibles minimales à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et

du ratio du total des fonds propres, selon la méthode «tout compris», sont respectivement de 4,5 %, 6 % et 8 %. Le BSIF prévoit que les banques canadiennes incluront des réserves de fonds propres supplémentaires de 2,5 %, élevant ainsi le ratio minimal de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio de fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres respectivement à 7 %, 8,5 % et 10,5 %.

Le BSIF pourrait, à sa discrétion, rendre obligatoire la constitution d'une réserve de fonds propres anticyclique sous forme d'actions ordinaires variant entre 0 % et 2,5 %. Il n'y a actuellement aucune obligation de constituer une réserve de fonds propres sous forme d'actions ordinaires anticyclique.

En juillet 2013, le CBCB a publié la version définitive mise à jour des mesures applicables aux banques d'importance systémique mondiale (BISM). Aucune banque canadienne n'a été désignée BISM. En mars 2013, le BSIF a désigné les six plus importantes banques canadiennes comme des banques d'importance systémique intérieure (BISI), et celles-ci sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires depuis le 1^{er} janvier 2016. Par conséquent, les six banques canadiennes désignées BISI, y compris la TD, sont tenues de respecter des cibles de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, de fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres du pilier 1 «tout compris» de respectivement 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Le ratio de levier est calculé conformément à la ligne directrice sur les exigences de levier du BSIF et l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche fondée sur les notations internes avancées (approche NI avancée). Les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis continuent d'être calculés selon l'approche standard à l'égard du risque.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres, comme les lignes directrices du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent et sur le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences de capital minimal à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au 31 octobre 2016, le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, le ratio des fonds propres de catégorie 1 et le ratio du total des fonds propres de la Banque étaient respectivement de 10,4 %, 12,2 % et 15,2 %. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au 31 octobre 2016 a augmenté par rapport au même ratio de 9,9 % au 31 octobre 2015 en raison de la hausse des résultats non distribués, en partie contrebalancée par une combinaison de rachats d'actions ordinaires, de pertes actuarielles sur les régimes d'avantages du personnel, essentiellement en raison de la baisse des taux d'intérêt à long terme, et de l'augmentation des actifs pondérés en fonction des risques dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis.

Au 31 octobre 2016, le ratio de levier de la Banque s'établissait à 4,0 %. Par rapport au ratio de levier financier de la Banque de 3,7 % au 31 octobre 2015, le ratio de levier financier au 31 octobre 2016 a augmenté surtout du fait de la génération de capitaux et des émissions d'actions privilégiées, qui ont été contrebalancées en partie par la croissance des activités dans tous les secteurs.

Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires

Au 31 octobre 2016, les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires s'élevaient à 42,3 milliards de dollars. La croissance solide des résultats a contribué en grande partie à la croissance des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires au cours de l'exercice. Parmi les activités de financement de la gestion des fonds propres au cours de l'exercice, notons l'émission d'actions ordinaires d'un capital de 521 millions de dollars aux fins du plan de réinvestissement des dividendes et de l'exercice d'options sur actions.

Fonds propres de catégories 1 et 2

Au 31 octobre 2016, les fonds propres de catégorie 1 s'élevaient à 49 milliards de dollars, soit des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 42 milliards de dollars et d'autres éléments de fonds propres de catégorie 1 de 7 milliards de dollars. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 1 au cours de l'exercice comprennent l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 700 millions de dollars, série 12, et l'émission d'actions privilégiées à taux rajusté et à dividende non cumulatif d'un capital de 1 milliard de dollars, série 14, chacune incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité.

Les fonds propres de catégorie 2 s'établissaient à 12 milliards de dollars au 31 octobre 2016. Les activités de gestion de fonds propres de catégorie 2 au cours de l'exercice ont compris l'émission de débentures subordonnées à 4,859 %, venant à échéance le 4 mars 2031, d'un capital de 1,25 milliard de dollars, et de débentures subordonnées à 3,625 %, venant à échéance le 15 septembre 2031, d'un capital de 1,5 milliard de dollars US, chacune incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité, ainsi que le rachat de débentures subordonnées à 3,367 %, venant à échéance le 2 novembre 2020, d'un capital de 1 milliard de dollars. Le 27 octobre 2016, la Banque a annoncé qu'elle prévoyait racheter le 14 décembre 2016 des débentures subordonnées à 4,779 %, venant à échéance le 14 décembre 2105, d'un capital de 2,25 milliards de dollars.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DE L'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES INTERNES

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est un processus intégré à l'échelle de l'entreprise qui englobe les fonctions de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques et des fonds propres au sein de la Banque. Il prescrit un cadre permettant d'établir un lien entre les risques et les exigences en matière de fonds propres, par l'intermédiaire des pratiques connexes pour la modélisation du capital et les pratiques de simulation de crise de la Banque, qui aident à établir les normes d'adéquation des fonds propres de la Banque.

Le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque est piloté par le service Gestion du risque avec l'appui de nombreux secteurs fonctionnels qui aident à évaluer l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En fin de compte, cette évaluation représente la capacité de supporter le risque, conformément au profil de risque et à la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. Le service Gestion du risque, avec le service Gestion des fonds propres de l'entreprise, évalue et surveille l'adéquation globale des fonds propres disponibles de la Banque tant en fonction des normes internes en matière de fonds propres qu'en fonction des exigences réglementaires dans des conditions normales et en situation de crise.

DIVIDENDES

Le dividende trimestriel s'établissait à 0,55 \$ par action au 31 octobre 2016, ce qui est conforme à la fourchette cible actuelle de 40 % à 50 % du résultat rajusté. Les dividendes en espèces déclarés et versés au cours de l'exercice ont totalisé 2,16 \$ par action (2,00 \$ en 2015). Pour des renseignements sur les dividendes en espèces à verser sur les actions privilégiées de la Banque, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2016. Au 31 octobre 2016, il y avait

1 857 millions d'actions ordinaires en circulation (1 855 millions en 2015). La capacité de la Banque à verser des dividendes est assujettie à la *Loi sur les banques* (Canada) (la *Loi sur les banques*) et aux exigences du BSIF. Se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2016 pour en savoir davantage sur les restrictions concernant les dividendes.

RACHAT DANS LE CADRE NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 9 décembre 2015, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 9,5 millions de ses actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a terminé le rachat de ses actions en vertu de cette offre publique de rachat, et a racheté 9,5 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 51,23 \$ l'action pour une contrepartie totale de 487 millions de dollars.

ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

Selon Bâle III, les actifs pondérés en fonction des risques sont calculés pour chacune des composantes suivantes : le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. Les renseignements sur les actifs pondérés en fonction des risques de la Banque sont présentés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 41 : ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES AUX FINS DES FONDS PROPRES DE CATÉGORIE 1 SOUS FORME D' ACTIONS ORDINAIRES¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Risque de crédit²		
Risque de crédit de détail		
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	29 563 \$	28 726 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	18 965	12 586
Autres expositions aux produits de détail	43 288	60 976
Risque de crédit autre que de détail		
Entreprises	169 559	150 497
Emprunteurs souverains	5 139	4 071
Banques	9 087	11 412
Expositions de titrisation	16 161	13 074
Expositions sur actions	789	866
Expositions assujetties à l'approche standard et à l'approche fondée sur les notations internes (NI)	292 551	282 208
Rajustement des actifs pondérés en fonction des risques selon l'approche NI – facteur scalaire	8 515	6 347
Autres actifs exclus de l'approche standard ou de l'approche NI	39 230	40 032
Total du risque de crédit	340 296	328 587
Risque de marché		
Portefeuille de négociation	12 211	12 655
Risque opérationnel³	48 001	41 118
Plancher réglementaire	5 336	–
Total	405 844 \$	382 360 \$

¹ Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

² À compter du troisième trimestre de 2016, la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le secteur Services de détail aux États-Unis sont calculés selon l'approche NI avancée. Avant le troisième trimestre de 2016, les actifs pondérés en fonction des risques étaient calculés selon l'approche standard.

³ À compter du troisième trimestre de 2016, les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels sont calculés selon l'approche de mesure avancée (AMA) et selon l'approche standard. Avant le troisième trimestre de 2016, les actifs pondérés en fonction des risques étaient calculés selon l'approche standard.

TABLEAU 42 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES – Information à fournir pour le risque de crédit non lié à une contrepartie et le risque de crédit de contrepartie
Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les</i>			
	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie	Risque de crédit non lié à une contrepartie	Risque de crédit de contrepartie
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde au début de la période	308 164 \$	20 423 \$	258 009 \$	17 917 \$
Taille du portefeuille	18 589	(527)	21 254	680
Qualité du portefeuille	2 556	(223)	(679)	(405)
Mises à jour des modèles	(11 195)	(4 144)	(910)	–
Méthode et politique	–	–	–	705
Acquisitions et cessions	(318)	–	2 169	–
Variations des taux de change	5 124	432	26 242	1 526
Autres	1 415	–	2 079	–
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	16 171	(4 462)	50 155	2 506
Actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, solde à la fin de la période	324 335 \$	15 961 \$	308 164 \$	20 423 \$

Le risque de crédit de contrepartie comprend les dérivés négociés hors Bourse, les transactions assimilables aux prises en pension, les transactions compensées par des contreparties centrales et les actifs pondérés en fonction des risques calculés selon le RVC, lesquels ont été intégrés à 64 % pour l'exercice 2016 (64 % en 2015). Le risque de crédit non lié à une contrepartie comprend les prêts et avances consentis aux clients de détail (particuliers et petites entreprises), aux entreprises (clients de gros et commerciaux), aux banques et aux gouvernements, ainsi que les titres de dette, les titres de capitaux propres et d'autres actifs (y compris les charges payées d'avance, l'impôt exigible et l'impôt différé, et les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables).

La catégorie Taille du portefeuille comprend des modifications internes de la taille et de la composition du portefeuille (y compris les nouvelles affaires et les prêts arrivant à échéance) et, pour l'exercice 2016, est attribuable principalement à la croissance des prêts commerciaux dans le secteur Services de détail aux États-Unis, ainsi que dans divers portefeuilles du secteur Services de détail au Canada.

La catégorie Qualité du portefeuille concerne les changements touchant la qualité du portefeuille du fait de l'expérience, et touchant par exemple les comportements des clients ou des facteurs démographiques, y compris des changements par étalonnage/remaniement de modèles.

La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le portefeuille de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche NI avancée. Les actifs pondérés en fonction des risques compris aux fins du risque de crédit de contrepartie ont diminué en raison de l'optimisation du calcul des expositions futures éventuelles pour certains dérivés permis selon le cadre réglementaire de Bâle III.

Les incidences de la catégorie Méthode et politique sont les changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire comme les nouveaux règlements.

La catégorie Variations des taux de change a trait principalement aux fluctuations du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien pour les portefeuilles américains dans le secteur Services de détail aux États-Unis.

La catégorie Autres est composée des éléments non décrits dans les catégories ci-dessus, y compris des modifications des expositions de risques non incluses dans les approches avancées ou standards (notamment les charges payées d'avance, l'impôt exigible et l'impôt différé, les terrains, bâtiments, matériel et mobilier et autres actifs amortissables et les autres actifs).

TABLEAU 43 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

– Information à fournir pour le risque de marché

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	12 655,0	14 376,0
Variation dans les niveaux de risque	548,0	49,0
Mises à jour des modèles	–	–
Méthode et politique	(992,0)	(1 770,0)
Acquisitions et cessions	–	–
Variations des taux de change et autres	négl. ¹	négl. ¹
Total de la variation des actifs pondérés en fonction des risques	(444,0)	(1 721,0)
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	12 211,0	12 655,0

¹ Négligeable.

La catégorie Variation dans les niveaux de risque reflète les changements dans les risques attribuables à des changements dans les positions et aux fluctuations du marché.

La catégorie Mises à jour des modèles reflète les mises à jour apportées aux modèles afin de tenir compte de l'expérience récente et des modifications dans le champ d'application des modèles.

La catégorie Méthode et politique rend compte des changements apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. Les changements apportés à l'égard de la portion Méthode en raison du risque propre à des titres de créance ont entraîné une diminution des actifs pondérés en fonction des risques. La catégorie Variations des taux de change et autres concerne des variations considérées comme négligeables étant donné que les mesures d'exposition aux risques des actifs pondérés en fonction des risques sont en dollars canadiens. Par conséquent, aucune conversion n'est requise.

TABLEAU 44 : TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES

– Information à fournir pour le risque opérationnel

Variation des actifs pondérés en fonction des risques par facteur clé

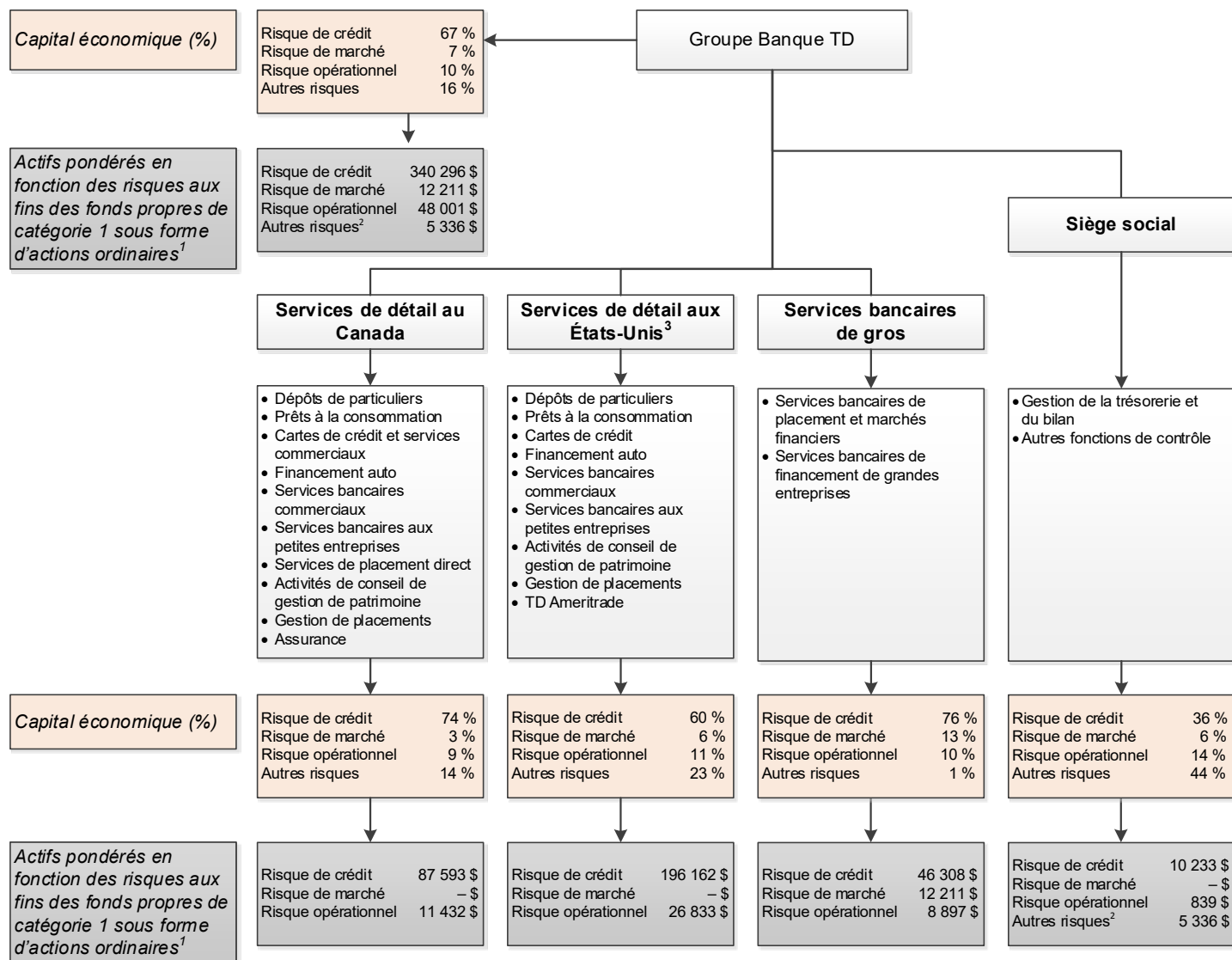
(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Actifs pondérés en fonction des risques, solde au début de la période	41 118	38 092
Revenus générés	790	3 026
Variation dans les niveaux de risque	–	–
Méthode et politique	6 093	–
Acquisitions et cessions	–	–
Actifs pondérés en fonction des risques, solde à la fin de la période	48 001	41 118

La variation touchant la catégorie Revenus générés est attribuable à une variation du bénéfice brut. La variation dans les niveaux de risque reflète principalement des changements de risque attribuables à des pertes opérationnelles subies, à des facteurs environnement opérationnel et contrôle interne, à une analyse des scénarios et à des variations du change. La catégorie Mises à jour des modèles englobe la mise en œuvre de modèles, les modifications du champ d'application des modèles ou toute modification visant à corriger un dysfonctionnement des modèles. La catégorie Méthode et politique reflète les changements récents apportés aux calculs du fait de changements à la politique réglementaire. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à utiliser l'AMA pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels.

CAPITAL ÉCONOMIQUE ET ACTIFS PONDÉRÉS EN FONCTION DES RISQUES PAR SECTEUR

L'organigramme qui suit présente une ventilation des actifs pondérés en fonction des risques et du capital économique de la Banque au 31 octobre 2016. Les actifs pondérés en fonction des risques reflètent les exigences en matière de fonds propres établies selon les lignes directrices réglementaires pour le risque de crédit, le risque de marché lié aux transactions et le risque opérationnel. Le capital économique reflète la vision interne de la Banque des fonds propres requis à l'égard de ces risques et des risques qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des actifs pondérés en fonction des risques et qui sont décrits à la rubrique «Capital économique» du présent document. Les résultats présentés dans le tableau ne reflètent pas l'attribution du goodwill et des immobilisations incorporelles. Pour en savoir plus sur les risques présentés ci-dessous, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.



¹ Les montants sont en millions de dollars canadiens.

² Comprennent les planchers réglementaires.

³ TD Ameritrade est incluse dans les Services de détail aux États-Unis dans les autres risques.

TABLEAU 45 : ACTIONS EN CIRCULATION ET TITRES POUVANT ÊTRE ÉCHANGÉS/CONVERTIS EN ACTIONS¹

(en millions d'actions / de parts, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
	Nombre d'actions / de parts	Nombre d'actions / de parts
Actions ordinaires en circulation	1 857,6	1 856,2
Actions autodétenues – ordinaires	(0,4)	(1,1)
Total des actions ordinaires	1 857,2	1 855,1
Options sur actions		
Droits acquis	5,5	7,0
Droits non acquis	9,9	11,4
Série S	5,4	5,4
Série T	4,6	4,6
Série Y	5,5	5,5
Série Z	4,5	4,5
Série 1	20,0	20,0
Série 3	20,0	20,0
Série 5	20,0	20,0
Série 7	14,0	14,0
Série 9	8,0	8,0
Série 11	6,0	6,0
Série 12 ²	28,0	–
Série 14 ³	40,0	–
Total des actions privilégiées – capitaux propres	176,0	108,0
Actions autodétenues – privilégiées	(0,2)	(0,1)
Total des actions privilégiées	175,8	107,9
Titres de fiducie de capital (en milliers d'actions)		
Parts de fiducie émises par Fiducie de capital TD III :		
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000,0	1 000,0
Titres de créance émis par Fiducie de capital TD IV :		
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550,0	550,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450,0	450,0
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750,0	750,0

¹ Pour plus de renseignements, y compris le montant du principal, les caractéristiques de conversion et d'échange, et les distributions, se reporter à la note 21 des états financiers consolidés de 2016.

² Le 14 janvier 2016, la Banque a émis 28 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 12 (actions de série 12), pour une contrepartie brute au comptant de 700 millions de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 140 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 12, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 12 ou de série 13, selon le cas, ont été versés.

³ Le 8 septembre 2016, la Banque a émis 40 millions d'actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif, série 14 (actions de série 14), pour une contrepartie brute au comptant de 1 milliard de dollars, incluant des dispositions relatives aux FPUNV pour s'assurer de l'absorption des pertes en cas de non-viabilité. Si un événement déclençait les dispositions relatives aux FPUNV, au plus 200 millions d'actions ordinaires pourraient être émises selon la formule de conversion applicable aux actions de série 14, en supposant que tous les dividendes déclarés sur les actions de série 14 ou de série 15, selon le cas, ont été versés.

Évolution future des fonds propres réglementaires

En février 2014, la Réserve fédérale des États-Unis a publié les règles définitives concernant les règles prudentielles resserrées pour les grandes banques étrangères et les sociétés de portefeuille bancaires américaines. En raison de ces règles, la TD a consolidé 90 % de ses participations dans des entités juridiques américaines sous une seule société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang depuis le 1^{er} juillet 2016 et consolidera 100 % de ses participations dans des entités juridiques américaines d'ici le 1^{er} juillet 2017. La société de portefeuille intermédiaire sera assujettie aux mêmes exigences étendues en matière de capital, de liquidité et de gestion des risques que les grandes sociétés de portefeuille bancaires.

Le 1^{er} août 2014, le ministère des Finances a diffusé un document pour consultation publique (la «consultation sur la recapitalisation interne») qui porte sur un projet de régime de protection des contribuables et de recapitalisation des banques (mieux connu sous le nom de «recapitalisation interne»), lequel souligne son intention de mettre en œuvre un cadre exhaustif de gestion des risques pour les BISI du Canada. Pour en savoir davantage, se reporter à la rubrique «Faits réglementaires nouveaux concernant la liquidité et le financement» du présent document.

En décembre 2014, le CBCB a publié un document consultatif sur la mise en place d'un dispositif de plancher de fonds propres se fondant sur les approches standard de Bâle II et Bâle III pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ce dispositif remplacera le plancher transitoire actuel, qui se fonde sur les exigences de Bâle I. Le plancher de fonds propres vise à établir des niveaux minimums de fonds propres du système bancaire, à atténuer le risque lié à l'approche fondée sur les modèles internes et à améliorer la comparabilité des ratios de fonds propres d'une banque à l'autre. La calibration du plancher n'entre pas dans le champ d'application de ce document consultatif. L'incidence sur la Banque dépendra de la calibration définitive du plancher de fonds propres et des approches standard révisées pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. À l'heure actuelle, toutes ces approches sont soumises à un processus de révision et de consultation.

En juillet 2015, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur une révision du cadre de RVC tel que défini dans les normes de fonds propres actuelles de Bâle III pour le traitement du risque de crédit de contrepartie. Le cadre révisé propose de rendre les normes de fonds propres plus compatibles avec la méthodologie d'évaluation à la juste valeur du RVC instaurée dans plusieurs référentiels comptables et les révisions proposées du cadre de risque de marché selon l'étude intitulée *Fundamental Review of the Trading Book*. Le plan consiste à mettre en place le cadre révisé au début de 2018 afin de coïncider avec la mise en place du cadre révisé pour le risque de marché.

En décembre 2015, le CBCB a publié le deuxième document consultatif qui porte sur les révisions de l'approche standard pour le risque de crédit. Comme pour le premier document consultatif publié en décembre 2014, il traite de la plupart des catégories d'actifs, y compris les expositions des banques et des sociétés, les résidences, les immeubles commerciaux et les expositions hors bilan.

En janvier 2016, le BSIF a publié, aux fins de commentaires, un projet de ligne directrice sur les exigences de communication financière au titre du troisième pilier. Cette ligne directrice précise les attentes du BSIF en ce qui concerne la mise en œuvre interne par les institutions de dépôt fédérales des révisions concernant les exigences de communication financière au titre du troisième pilier émises par le CBCB en janvier 2015, lesquelles requièrent la présentation des gabarits standards afin d'assurer la comparabilité et l'uniformité des informations à fournir à l'égard du capital et des risques parmi les banques. La version finale de la ligne directrice remplacera les exigences de communication financière au titre du troisième pilier énoncées dans le préavis de novembre 2007 du BSIF. L'entrée en vigueur de ces exigences ne devrait pas être plus tardive que le quatrième trimestre de l'exercice 2018.

En mars 2016, le CBCB a publié un document consultatif qui porte sur la réduction de la variation des actifs pondérés en fonction des risques liés au crédit en imposant des contraintes à l'utilisation par les banques de modèles internes pour le calcul de ces actifs (*Reducing variation in credit risk-weighted assets - constraints on the use of internal model approaches*). Les principaux aspects de la proposition comprennent le retrait de l'option permettant l'utilisation d'approches fondées sur les notations internes pour certaines catégories d'exposition, comme les prêts aux institutions financières et aux grandes sociétés, et une description plus détaillée des pratiques d'évaluation des paramètres, y compris les seuils des paramètres de modèle.

En mars 2016, le CBCB a également publié un document consultatif qui porte sur une nouvelle approche de mesure standard (*Standardized Measurement Approach*, ou SMA) en remplacement de l'AMA pour mesurer le risque opérationnel.

En avril 2016, le CBCB a publié un document consultatif sur les révisions du cadre régissant le ratio de levier de Bâle III et qui réaffirme que l'exigence réglementaire minimale est fixée à 3 %, mais examine la possibilité d'imposer de plus grandes exigences aux BISM. Toutefois, cette exigence ne s'appliquerait pas pour le moment à la TD. Les révisions proposées de la conception et de la calibration du cadre comprennent des modifications à l'évaluation des expositions sur dérivés, la mise en équivalence des méthodes de comptabilisation à la date de transaction et à la date de règlement, le traitement des provisions et l'harmonisation des facteurs de conversion du crédit des éléments hors bilan et des facteurs proposés dans l'approche standard révisée pour le risque de crédit.

En avril 2016, le BSIF a publié une nouvelle version de ses normes de fonds propres réglementaires sur les prêts garantis par un immeuble résidentiel dans le cadre d'un exercice de consultation publique. La nouvelle version des normes en question vise notamment à assortir les modèles de fonds propres d'un seuil sensible au risque qui sera lié tant à l'évolution des prix de l'immobilier selon les tendances récentes des prix qu'à leur relation par rapport au revenu des ménages, accroissant ainsi la pondération en fonction des risques pour certains prêts garantis par un immeuble résidentiel. La nouvelle règle entrera en vigueur pour l'exercice 2017 et sera appliquée de façon prospective aux prêts nouvellement émis.

En juillet 2016, le CBCB a publié une mise à jour de la norme sur le cadre de titrisation révisé afin d'inclure dans la norme définitive le traitement comme fonds propres des titrisations simples, transparentes et comparables (STC). Les expositions de titrisation qui respectent les critères STC sont admissibles à la réduction du capital minimum requis. Le nouveau cadre entrera en vigueur en janvier 2018.

En octobre 2016, le CBCB a publié un document de travail sur les options de traitement réglementaire à long terme des provisions comptables, compte tenu des changements à venir aux normes sur les provisions comptables selon IFRS 9 qui rendent obligatoire l'utilisation de modèles des pertes de crédit attendues, plutôt que de modèles fondés sur les pertes subies. Parallèlement, le CBCB a publié un document consultatif qui propose de maintenir durant la période de transition le traitement actuel des provisions comptables. Le CBCB envisage également d'instaurer une mesure transitoire tenant compte de l'incidence sur les fonds propres réglementaires de la comptabilisation des pertes de crédit attendues. Pour en savoir davantage sur IFRS 9, se reporter à la rubrique «Modifications de méthodes comptables futures» du présent document.

Prêts sur cartes de crédit

La Banque titrise des prêts sur cartes de crédit par l'intermédiaire d'une entité ad hoc. La Banque a consolidé l'entité ad hoc puisqu'elle sert de véhicule de financement pour les actifs de la Banque et que la Banque est exposée à la majorité des risques résiduels de l'entité ad hoc. Au 31 octobre 2016, la Banque avait titrisé 2 milliards de dollars de créances sur cartes de crédit. Au 31 octobre 2016, l'entité ad hoc consolidée avait en circulation 1,5 milliard de dollars US de billets à taux variable (néant au 31 octobre 2015). Les billets sont émis à des investisseurs tiers et avaient une juste valeur de 1,5 milliard de dollars US au 31 octobre 2016 (néant au 31 octobre 2015). Étant donné la nature des créances sur cartes de crédit, leur valeur comptable se rapproche de la juste valeur.

Prêts aux entreprises et aux gouvernements

La Banque titrise les prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités ad hoc importantes non consolidées et de tiers canadiens autres que des entités ad hoc. Les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque peuvent être décomptabilisés du bilan de la Banque selon les ententes propres à chacune des transactions. Dans les cas où la Banque décomptabilise en totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait de droits conservés. Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, ces prêts hypothécaires étant tous assurés par un gouvernement.

Titrisation d'actifs initiés par des tiers

Entités ad hoc importantes non consolidées

Conduits multicédants

La Banque gère des conduits multicédants et fournit des facilités de liquidité ainsi que des services de distribution de valeurs mobilières; elle peut également fournir des rehaussements de crédit. Les actifs initiés par des tiers sont titrisés par l'entremise d'entités ad hoc soutenues mais non consolidées par la Banque. Au 31 octobre 2016, l'exposition éventuelle maximale de perte que courait la TD compte tenu des participations qu'elle avait dans du papier commercial et des facilités de liquidité qu'elle fournit à des conduits multicédants s'élevait à 14,5 milliards de dollars (10,6 milliards de dollars au 31 octobre 2015). De plus, au 31 octobre 2016, la Banque s'était engagée à fournir des facilités de liquidité additionnelles de 3,5 milliards de dollars (1,7 milliard de dollars au 31 octobre 2015) à l'égard de papier commercial adossé à des actifs (PCAA) qui pourraient être utilisées plus tard dans le cadre de l'acquisition d'actifs spécifiques.

Tous les actifs titrisés par des tiers soutenus par les conduits multicédants non consolidés de la Banque provenaient du Canada et ont été vendus à des structures de titrisation canadiennes. Le tableau suivant présente des informations sur les conduits de PCAA multicédants qui sont gérés par la Banque.

TABLEAU 47 : EXPOSITION AUX ACTIFS DE TIERS TITRISÉS PAR DES CONDUITS NON CONSOLIDÉS SOUTENUS PAR LA BANQUE

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²	Exposition et notations des entités ad hoc non consolidées AAA ¹	Durée moyenne pondérée prévue (en années) ²
Prêts hypothécaires résidentiels	9 826 \$	3	6 962 \$	3,2
Prêts sur cartes de crédit			–	–
Prêts et crédit-bail – auto	2 637	1,3	1 847	1,6
Créances clients	1 989	2,3	1 792	2,2
Total des créances	14 452 \$	2,6	10 601 \$	2,7

¹ L'exposition totale de la Banque découlant des facilités de liquidité n'est liée qu'à des actifs notés AAA.

² La durée moyenne pondérée prévue pour chaque type d'actifs est fonction de chacun des engagements d'acquisition restants du conduit pour les portefeuilles de créances renouvelables et de la durée moyenne pondérée prévue pour les actifs des portefeuilles amortissables.

Au 31 octobre 2016, la Banque détenait 1,1 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 31 octobre 2015) de PCAA émis par des conduits multicédants soutenus par la Banque dans la catégorie des valeurs mobilières disponibles à la vente et la catégorie des prêts et des valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et dans d'autres catégories dans son bilan consolidé.

EXPOSITION HORS BILAN À DES CONDUITS SOUTENUS PAR DES TIERS

La Banque avait une exposition hors bilan à des conduits soutenus par des tiers en raison de facilités de liquidité consenties et d'engagements de financement qui s'établissaient à 1,8 milliard de dollars au 31 octobre 2016 (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2015). Les actifs compris dans ces conduits se composent de billets individuels adossés à des créances sur prêts-auto, de créances sur cartes de crédit et de créances clients. Au 31 octobre 2016, ces actifs avaient maintenu des notations attribuées par diverses agences de notation d'au moins A. Les expositions au bilan à des produits soutenus par des tiers sont incluses dans les états financiers.

ENGAGEMENTS

La Banque conclut différentes ententes pour répondre aux besoins financiers de ses clients et comme source de produits d'honoraires pour elle. Les engagements importants de la Banque comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des lettres de crédit documentaires et commerciales ainsi que des engagements de crédit. Ces produits peuvent exposer la Banque à des risques de liquidité, de crédit ou de réputation. Il y a des processus de gestion et de contrôle des risques adéquats en place pour réduire ces risques. Certains engagements restent exclus du bilan. La note 28 des états financiers consolidés de 2016 contient de l'information détaillée sur le montant de crédit additionnel maximal que la Banque pourrait être tenue de fournir.

Ententes de crédit de financement adossé

Les «engagements de crédit» qui sont présentés à la note 28 des états financiers consolidés de 2016 comprennent les ententes de crédit de financement adossé. Les ententes de crédit de financement adossé sont des engagements à fournir un financement à un emprunteur, dont le ratio de levier est plus élevé que celui de l'industrie dans lequel il exerce ses activités, aux fins d'acquisitions, d'acquisitions par emprunt ou de distributions. Au cours de l'exercice, la Banque a raffiné la définition, qui pourrait faire l'objet de plus de précisions dans l'avenir. Au 31 octobre 2016, l'exposition de la Banque à des engagements de crédit de financement adossé, y compris les montants financés et les montants non financés, était de 24,9 milliards de dollars (11,2 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

GARANTIES

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut divers contrats de garantie visant à soutenir ses clients. Les principaux types de garanties que la Banque offre comprennent des lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution, des actifs vendus avec recours, des rehaussements de crédit, des options vendues et des ententes d'indemnisation. Certaines garanties demeurent hors bilan. Pour plus de renseignements sur la comptabilisation des garanties de la Banque, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2016.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Transactions entre parties liées

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 24 des états financiers consolidés de 2016.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES ENTITÉS ÉMETTRICES COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

1) TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les membres du conseil d'administration que la Banque a désignés comprennent le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, et quatre administrateurs indépendants de la TD.

Une description des transactions importantes de la Banque et de ses sociétés liées avec TD Ameritrade est présentée ci-après.

Convention sur les comptes de dépôt assurés (auparavant les comptes de dépôt du marché monétaire)

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention, dans sa version modifiée, en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a versé des frais s'élevant à 1 235 millions de dollars en 2016 (1 051 millions de dollars en 2015; 895 millions de dollars en 2014) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 112 milliards de dollars en 2016 (95 milliards de dollars en 2015; 80 milliards de dollars en 2014), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est fonction d'un taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires d'administration équivalant à 25 pnb sur le solde quotidien global moyen dans les comptes de passage (assujetti à des ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2016, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 72 millions de dollars (79 millions de dollars au 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 141 millions de dollars (140 millions de dollars au 31 octobre 2015).

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a versé 97 millions de dollars (124 millions de dollars au 31 octobre 2015; 122 millions de dollars au 31 octobre 2014) pour ces services. Au 31 octobre 2016, le montant à payer à Symcor était de 16 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2015).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2016 et 2015.

SITUATION FINANCIÈRE DU GROUPE

Instruments financiers

La Banque, en tant qu'institution financière, possède des actifs et des passifs qui se composent essentiellement d'instruments financiers. Les actifs financiers de la Banque comprennent, entre autres, des liquidités, des dépôts productifs d'intérêts, des valeurs mobilières, des prêts, des instruments dérivés et des valeurs mobilières prises en pension, tandis que les passifs financiers comprennent des dépôts, des obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert, des passifs de titrisation, des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, des instruments dérivés et des titres de créance subordonnés.

La Banque utilise des instruments financiers à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. En règle générale, la Banque s'engage dans des activités de transaction par l'achat et la vente de valeurs mobilières dans le but d'obtenir des liquidités et de combler les besoins des clients et, plus rarement, par la prise de positions de négociation dans le but de dégager un profit. Les instruments financiers détenus à des fins de transaction comprennent, notamment, les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction et les dérivés détenus à des fins de transaction. Les instruments financiers détenus à des fins autres que de transaction se composent de la majorité du portefeuille de prêts, des valeurs mobilières détenues à des fins autres que de transaction, des dérivés de couverture et des passifs financiers de la Banque. Selon les normes comptables relatives aux instruments financiers, les actifs financiers ou passifs financiers qui sont classés comme prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction et les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente et tous les dérivés sont évalués à la juste valeur dans les états financiers consolidés de la Banque, sauf certaines valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente comptabilisées au coût.

Les instruments financiers classés comme détenus jusqu'à leur échéance, comme prêts et créances et comme autres passifs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour de plus amples renseignements sur la façon de calculer la juste valeur des instruments financiers, se reporter à la rubrique «Jugements, estimations et hypothèses comptables – Évaluations de la juste valeur» du présent document. L'utilisation d'instruments financiers permet à la Banque de dégager des profits sous la forme de produits de négociation, d'intérêts et d'honoraires. Les instruments financiers créent également divers risques que la Banque gère par la voie de ses politiques et procédures étendues de gestion des risques. Les principaux risques sont les risques de taux d'intérêt, de crédit, de liquidité, de marché et de change. Pour une description plus détaillée de la façon dont la Banque gère ses risques, se reporter à la section «Gestion des risques» du présent document.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs

Outre les risques décrits dans la section «Gestion des risques», beaucoup d'autres facteurs de risque, dont bon nombre échappent au contrôle de la Banque et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient faire en sorte que nos résultats diffèrent de façon importante de nos plans, de nos objectifs et de nos estimations, ce qui pourrait nuire à la réputation de la Banque ou compromettre la viabilité de son modèle d'affaires. Tous les énoncés prospectifs, y compris les énoncés prospectifs inclus dans le présent rapport de gestion, sont naturellement assujettis à des risques inhérents et à des incertitudes, de nature générale et spécifique, qui peuvent faire en sorte que les résultats réels de la Banque diffèrent considérablement de ceux avancés dans les énoncés prospectifs. Certains de ces facteurs sont présentés ci-dessous et d'autres sont cités dans la rubrique «Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs» du présent document.

PRINCIPAUX RISQUES ET RISQUES ÉMERGENTS QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LA BANQUE ET LES RÉSULTATS FUTURS

La TD juge qu'il est d'importance critique d'évaluer à intervalles réguliers le contexte dans lequel elle mène ses activités et de cerner les principaux risques et les risques émergents. Ces risques se définissent comme ceux qui pourraient avoir une incidence importante sur la Banque et sur lesquels les principaux responsables de la gestion du risque s'attendent du fait de l'ampleur possible ou du caractère immédiat de leur incidence.

Ces risques sont cernés par les principaux responsables de la gestion du risque qui en discutent et prennent des mesures à leur égard, en plus d'en faire rapport chaque trimestre au comité du risque du conseil d'administration. Des plans visant à atténuer les principaux risques et les risques émergents sont préparés, suivis et ajustés au besoin.

Conjoncture économique et commerciale générale

La TD et ses clients exercent leurs activités au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays. Par conséquent, la conjoncture économique et commerciale dans ces régions influe considérablement sur les résultats de la Banque. Les facteurs conjoncturels comprennent notamment les taux d'intérêt à court et à long terme, l'inflation, les fluctuations des marchés des capitaux d'emprunt, des produits de base et des capitaux propres ainsi que de la liquidité de ces marchés, les valeurs immobilières, les niveaux d'emploi, les dépenses de consommation et le niveau d'endettement des consommateurs, les investissements des entreprises, les dépenses gouvernementales, les taux de change, les risques liés à la dette souveraine, la vigueur de l'économie, les menaces terroristes, les troubles civils, les risques géopolitiques découlant de troubles politiques, les effets des situations d'urgence en matière de santé publique, les effets des perturbations touchant les infrastructures publiques, les désastres naturels et le volume d'affaires réalisé dans une région donnée. La direction se tient informée du contexte macroéconomique dans lequel elle exerce ses activités et tient compte de tout changement important éventuel dans ses plans et ses stratégies d'affaires, ainsi que dans les simulations de crise auxquelles elle soumet ses portefeuilles. Par conséquent, la Banque est mieux en mesure de comprendre l'incidence probable d'un grand nombre de ces scénarios négatifs et de mieux gérer ces risques potentiels.

Réalisation des principales priorités et stratégies

La Banque formule un certain nombre de priorités et de stratégies, comme celles présentées en détail pour chaque secteur à la section «Analyse des secteurs d'exploitation» du présent document. Il peut s'agir notamment des initiatives à grande échelle liées à la stratégie ou à la réglementation, qui en sont à diverses étapes d'élaboration ou de mise en œuvre. Les stratégies de croissance interne, les nouvelles acquisitions, l'intégration des activités récemment acquises, les projets visant à se conformer aux nouvelles exigences réglementaires, à mettre en œuvre de nouvelles plateformes ou technologies ou à mettre à niveau une technologie actuelle sont des exemples de telles initiatives. Les risques peuvent être plus élevés selon la taille, l'étendue, la célérité, l'interdépendance et la complexité des projets, les délais serrés pour achever les projets et les priorités concurrentes pour l'affectation limitée de ressources spécialisées.

Avant de procéder à une acquisition ou à une fusion, la Banque effectue une évaluation de la transaction et un contrôle préalable minutieux, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition. Cependant, rien ne garantit que la TD atteindra ses objectifs, notamment à l'égard des économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et de l'intégration. En règle générale, bien que la gouvernance, la surveillance, les méthodes, les outils et les ressources nécessaires à la gestion de nos priorités et stratégies fassent l'objet d'une grande attention de la part de la direction, notre capacité à les réaliser repose sur un certain nombre d'hypothèses et de facteurs. Parmi ces hypothèses et ces facteurs figurent ceux énoncés aux rubriques «Perspectives et orientation pour 2017» et à la section «Gestion des risques» du présent document, de même qu'une gestion rigoureuse des ressources et des charges et notre capacité de mettre en œuvre les programmes à l'échelle de l'entreprise (et les coûts liés à la mise en œuvre) afin de nous conformer aux règlements nouveaux ou modifiés ou encore aux exigences accrues des organismes de réglementation, qui peuvent tous être indépendants de la volonté de la Banque et difficiles à prévoir.

Si les acquisitions, les plans stratégiques ou les priorités de la Banque ne se réalisaient pas, les activités et le rendement financier de la Banque pourraient être touchés et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître.

Risque lié à la technologie et la sécurité de l'information

Depuis quelques années, la technologie et la sécurité informatique entraînent de plus en plus de risques pour les grandes institutions financières. Cette situation s'explique en partie par la multiplication, le perfectionnement et l'évolution constante des technologies nouvelles et des stratégies d'attaque employées par des entités sociopolitiques, des organisations criminelles, des pirates informatiques et d'autres parties externes. L'accroissement de ces risques tient aussi à la taille, à la portée et à l'étendue géographique de nos activités, à la complexité de notre infrastructure technologique et aux technologies que nous utilisons pour effectuer des opérations financières en ligne ou par d'autres moyens de télécommunications, notamment le développement continu de nos applications mobiles et de notre

plateforme de services en ligne. Les technologies, systèmes et réseaux de la Banque ainsi que ceux de nos clients et de nos prestataires de services indépendants peuvent être la cible d'attaques, d'intrusions ou d'autres méfaits. Il peut s'agir, entre autres, de cyberattaques, notamment d'attaques ciblées de systèmes et d'applications bancaires, de logiciels malveillants, d'attaques par déni de service, d'hameçonnage et de vol de données, et de tentatives de soutirer frauduleusement des renseignements sensibles d'employés, de clients, de prestataires de services indépendants ou d'autres utilisateurs des systèmes de la Banque afin d'accéder aux données de la Banque ou de ses clients. La Banque surveille et gère activement les risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information et continue d'accroître sa capacité à les atténuer par des programmes à l'échelle de l'entreprise, au moyen de pratiques exemplaires, et par de solides évaluations des menaces et faiblesses et des mesures prises à leur égard. La Banque investit également dans des projets lui permettant de mettre à jour et d'améliorer constamment son infrastructure de technologie de l'information. Il est possible que la Banque ou des tiers avec qui elle fait affaire ne prévoient pas ou ne mettent pas en place des mesures efficaces pour contrer tous ces risques liés à la technologie et à la sécurité de l'information, surtout parce que les techniques utilisées changent fréquemment et que les risques proviennent de sources très variées qui se perfectionnent constamment. Par conséquent, s'il survient une attaque, une atteinte à la sécurité ou une compromission des systèmes technologiques ou informatiques, du matériel informatique ou des processus connexes, ou tout problème important provoqué par une insuffisance de l'infrastructure de technologie de l'information, la Banque s'expose, entre autres, à des pertes financières; à la perte de clients ou d'occasions d'affaires; à une perturbation des activités; à une appropriation illicite ou une divulgation non autorisée de renseignements confidentiels, financiers ou personnels; au bris d'ordinateurs ou de systèmes de la Banque, de ses clients ou de contreparties; à la violation des lois sur la protection de la vie privée ou d'autres lois applicables; à des litiges; à des pénalités ou à des interventions réglementaires, à des coûts de mesures correctives, d'investigation ou de rétablissement; à la hausse des coûts pour assurer la maintenance et la mise à jour de nos systèmes et infrastructures d'exploitation et de sécurité; et à des atteintes à la réputation.

Nouveaux moyens pour commettre des fraudes et comportements criminels

En tant qu'institution financière, la TD est de facto la cible de différents types de fraude et d'autres formes de crimes financiers. Le caractère sophistiqué, la complexité et l'importance de ces crimes évoluent rapidement. Afin d'établir s'il convient de faire crédit ou de conclure d'autres transactions avec des clients ou des contreparties, la Banque peut s'en remettre à des renseignements obtenus de ces parties ou pour leur compte, y compris des états financiers et des informations financières. La Banque peut aussi se fier aux déclarations des clients et des contreparties quant à l'exactitude et à l'intégralité de ces renseignements. Outre le risque de perte importante que peut entraîner un crime financier, ce dernier pourrait miner la confiance de la clientèle et des marchés. La TD a investi dans une approche coordonnée de renforcement de ses défenses contre les fraudes et de perfectionnement des pratiques existantes au Canada et aux États-Unis. La Banque continue de déployer de nouveaux moyens et de nouvelles défenses pour renforcer son contrôle afin de contrecarrer les stratagèmes de fraude plus complexes.

Prestataires de services indépendants

La Banque reconnaît l'importance de recourir à des tiers pour soutenir ses activités, puisqu'ils permettent l'accès à des applications, des processus, des produits et des services de pointe, des connaissances spécialisées, des innovations, des économies d'échelle et des efficacités d'exploitation. Toutefois, ce recours amène à présumer de la continuité, de la fiabilité et de la sécurité de ces tiers, de même que de leurs processus, de leur personnel et de leurs établissements. Puisque le secteur des services financiers et ses chaînes d'approvisionnement gagnent en complexité, la nécessité de mettre en œuvre des contrôles solides, généraux et pointus et d'en assurer la surveillance augmente également. Tout comme les applications détenues et mises en œuvre, les processus, les produits et les services sont susceptibles de défaillances ou d'interruptions causées par une erreur humaine, des catastrophes, des interruptions d'un service public, et des actes criminels ou terroristes (notamment des cyberattaques), et chacun des fournisseurs de la Banque court des risques similaires qui peuvent rejaillir sur les activités de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient nuire à la capacité de la Banque d'offrir des produits et des services aux clients, ou ternir la réputation de la Banque, ce qui pourrait perturber nos activités et aboutir à des pertes financières. Par conséquent, la Banque s'est dotée d'une expertise établie et de ressources qui se consacrent à la gestion du risque lié aux fournisseurs tiers, ainsi que de politiques et procédures qui encadrent ses relations avec des tiers, depuis la sélection jusqu'à la fin du cycle de vie tant de la relation que du bien ou du service. La Banque élabore et teste de solides plans de gestion de la poursuite des activités qui tiennent compte du client, de l'employé et des incidences opérationnelles, y compris les éventualités liées à la technologie et à d'autres infrastructures.

Promulgation de nouvelles lois ou de nouveaux règlements et modification des lois et règlements actuels

La promulgation de nouvelles lois et de nouveaux règlements et la modification des lois et des règlements actuels, les changements touchant l'interprétation ou l'application de lois et de règlements actuels, les décisions juridiques, de même que les politiques budgétaire, économique et monétaire de différents organismes de réglementation et gouvernements du Canada, des États-Unis et d'autres pays, y compris les changements touchant leur interprétation ou leur mise en œuvre, pourraient nuire aux activités, à la rentabilité et à la réputation de la Banque. Ces répercussions négatives pourraient contraindre la Banque à engager des coûts additionnels et des ressources supplémentaires à des fins de conformité initiale et continue; limiter les types de produits et services ou la nature des produits et services qu'elle peut offrir et les tarifs qu'elle peut pratiquer; revoir à son détriment la tarification et le mode de prestation de ses produits et services; augmenter la capacité des concurrents nouveaux et existants à rivaliser avec ses tarifs, ses produits et ses services (y compris ailleurs qu'au Canada, en favorisant certaines institutions du pays étranger); et réviser à la hausse les risques en cas de non-conformité potentielle. En plus des répercussions négatives décrites ci-dessus, tout manquement de la Banque à l'égard des lois et des règlements applicables pourrait entraîner des sanctions et des amendes pouvant miner ses résultats et ses activités, voire nuire à sa réputation.

Plus particulièrement, la plus récente crise financière a donné lieu, et pourrait encore donner lieu dans l'avenir, à des modifications sans précédent et considérables aux lois et règlements applicables aux institutions financières et au secteur des services financiers. La réglementation changeante continue de modeler le contexte mondial en matière de protection de la vie privée et de nouvelles lois importantes devraient entrer en vigueur à court et à moyen terme dans les pays où la TD exerce ses activités. Aux États-Unis, la révision de la définition de «fiduciaire» énoncée dans les règles promulguées par le Department of Labor pourrait avoir une incidence sur un large éventail de produits et de pratiques de vente. Finalement, au Canada, un certain nombre d'initiatives en voie d'être mises en œuvre par des organismes de réglementation, ciblant entre autres le système d'assurance-dépôts, les cartes de crédit, l'évolution et la modernisation des modes de paiement, la protection des consommateurs et le marché immobilier canadien, pourraient avoir des répercussions sur les institutions financières.

Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act

Le 21 juillet 2010, la loi intitulée *Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act* (la loi Dodd-Frank), loi fédérale des États-Unis, a été ratifiée. Cette loi entraîne une profonde réforme structurelle du secteur des services financiers américain et une incidence sur presque tous les établissements bancaires exerçant leurs activités aux États-Unis, dont la Banque. La loi Dodd-Frank touche également, du fait de l'incidence extraterritoriale de certains aspects de cette loi, les activités de la Banque à l'extérieur des États-Unis, y compris au Canada. De nombreuses dispositions de la loi Dodd-Frank sont en vigueur et d'autres dispositions en sont à l'étape de la mise en œuvre. Parmi les règles qui touchent la Banque, mentionnons :

- **La règle Volcker** – En décembre 2013, le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale des États-Unis (la «Réserve fédérale») et d'autres organismes de réglementation américains ont publié les règlements définitifs visant la mise en œuvre de la règle Volcker de la loi Dodd-Frank, laquelle restreint la capacité des entités bancaires, à titre de mandant, à effectuer des opérations pour leur propre compte ainsi qu'à promouvoir certains fonds de couverture et fonds de capital-investissement, à détenir des participations dans de tels fonds ou à entretenir certaines relations avec de tels fonds, sous réserve de certaines exceptions et exclusions. Selon la règle Volcker, les entités bancaires doivent établir des programmes de conformité détaillés conçus raisonnablement pour consigner, décrire, surveiller et limiter les activités visées de négociation et les activités liées à des fonds. La Banque a établi des programmes de conformité aux termes de la règle Volcker, au besoin. Toutefois, en raison de la complexité de l'application de la règle Volcker et du manque actuel de lignes directrices réglementaires sur certaines questions, il est possible que les activités de négociation et les activités liées à des fonds de la Banque puissent être touchées par d'éventuelles nouvelles restrictions qui pourraient être formulées dans certaines lignes directrices réglementaires ou modifications futures. La règle Volcker continuera probablement de faire augmenter nos coûts d'exploitation et de conformité.
- **Plan en matière de fonds propres et simulation de crise** – En vertu du processus d'analyse et d'examen exhaustif des fonds propres de la Réserve fédérale, la Banque doit produire un plan de fonds propres annuel ainsi que les résultats des simulations de crise annuelles et semestrielles de notre société de portefeuille bancaire américaine de premier rang (TD Group US Holding LLC), sur une base consolidée, à la Réserve fédérale. La Réserve fédérale définit des scénarios de simulations de crise menées par les sociétés de portefeuille bancaires à leurs propres fins, ainsi qu'à des fins de surveillance réglementaire. En outre, l'Office of the Comptroller of the Currency (OCC) des États-Unis définit les exigences de simulations de crise menées par les banques nationales à leurs propres fins. Le 5 avril 2016, TD Group US Holdings LLC a soumis son premier plan de fonds propres annuel et les résultats des simulations de crise visés à la Réserve fédérale. TD Bank, N.A. et TD Bank USA, N.A. ont également soumis les résultats des simulations de crise visés à l'OCC. Le 29 juin 2016, la Réserve fédérale a annoncé n'avoir aucune objection à l'égard du plan de fonds propres annuel de TD Group US Holdings LLC. Le 5 octobre 2016, TD Group US Holdings LLC a produit les résultats de ses premières simulations de crise semestrielles. Toute question découlant de l'examen des plans de fonds propres et des simulations de crise par les autorités de réglementation américaines pourrait toucher négativement les activités et/ou la réputation de la Banque, et pourrait mener à une augmentation des coûts.
- **Établissement d'une société de portefeuille intermédiaire** – En février 2014, la Réserve fédérale a adopté une règle définitive qui instaure des «règles prudentielles resserrées» pour certains établissements bancaires autres qu'américains qui sont présents aux États-Unis et qui ont des actifs consolidés d'au moins 10 milliards de dollars US. Ces règles comprennent le resserrement des normes de fonds propres et de liquidité, des obligations relatives aux simulations de crise et des normes de gestion des risques, et imposent des exigences et des attentes supplémentaires à l'endroit des établissements bancaires étrangers ayant des actifs combinés américains d'au moins 50 milliards de dollars US. De plus, les établissements bancaires étrangers ayant des actifs américains hors succursales d'au moins 50 milliards de dollars US, comme la Banque, étaient tenus de constituer une société de portefeuille intermédiaire américaine de premier rang distincte au plus tard le 1^{er} juillet 2016. La société de portefeuille intermédiaire devra détenir elle-même les participations appartenant aux établissements bancaires étrangers dans toutes ses filiales aux États-Unis (avec certaines exceptions limitées), mais pas les actifs des succursales et des agences aux États-Unis appartenant aux établissements bancaires étrangers. La TD met en œuvre ses obligations d'établissement d'une société de portefeuille intermédiaire par étapes, la première ayant été franchie en juillet 2015, date à laquelle TD Group US Holdings LLC a été établie en tant que société de portefeuille intermédiaire de premier rang aux États-Unis. Le 1^{er} juillet 2016, TD Group US Holdings LLC a été désignée officiellement comme la société de portefeuille intermédiaire de la Banque, et au moins 90 % des actifs américains hors succursales de la Banque lui ont été transférés; les participations restantes de la Banque dans des filiales aux États-Unis seront transférées d'ici le 1^{er} juillet 2017. Pour se conformer à cette règle, y compris aux propositions adoptées, la Banque doit satisfaire à des obligations accrues de communication financière, de tenue de registres et de rapports. Les mesures susmentionnées ont entraîné, et continueront à le faire, pour la TD des coûts d'exploitation, de capital, de liquidité et de conformité, et elles pourraient avoir une incidence sur les entreprises, les activités et les résultats aux États-Unis et les résultats globaux de la TD.

En général, en raison de la loi Dodd-Frank, de ses règlements de mise en œuvre et des mesures prises par les organismes de réglementation, la Banque pourrait subir des pertes de produits, devoir limiter son offre de produits et de services, et engager des coûts d'exploitation et de conformité additionnels.

Bâle III

La ligne directrice du BSIF sur les normes de liquidité tiendra compte sous peu de la version définitive des règles sur le ratio de liquidité à long terme net publiées par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. La TD prévoit que le BSIF obligera les banques à respecter le ratio de liquidité à long terme de 100 % au plus tard en 2018. La Banque continuera d'évaluer l'incidence de la mise en œuvre du ratio de liquidité à long terme et d'établir si des rajustements à ses stratégies de gestion de la liquidité et du financement sont nécessaires.

Surveillance réglementaire et risque de conformité

Nos entreprises sont assujetties à une réglementation considérable et à une surveillance étendue. Des changements réglementaires sont en cours dans toutes les régions géographiques où la TD mène ses activités, dont certains des plus notables sont en train d'être apportés aux États-Unis. Les organismes de réglementation ont démontré une tendance à établir de nouvelles normes et de nouvelles attentes en matière de meilleures pratiques par la prise de mesures coercitives et par l'imposition d'interventions publiques qui incluent des amendes et des pénalités substantielles en cas de manquements relatifs à la conformité. La TD surveille et évalue sans arrêt l'incidence potentielle des règles, propositions, ordonnances de consentement et lignes directrices réglementaires qui sont pertinentes pour tous ses secteurs d'exploitation. Cependant, bien que les importantes ressources de la Banque chargées des activités de conformité, juridiques et opérationnelles voient au respect de ces règles dans les délais prescrits en tenant compte des attentes énoncées dans les mesures coercitives prises par les organismes de réglementation, il est possible que la TD ne soit pas en mesure de prévoir l'incidence exacte qu'auront les versions définitives des règles, voire leur interprétation, ou des mesures coercitives prises par les organismes de réglementation. Par conséquent, la Banque pourrait devoir prendre des mesures supplémentaires ou engager plus de coûts que prévu. En outre, la TD est d'avis que les organismes de réglementation pourraient continuer de recourir à des mesures coercitives officielles, plutôt qu'à des mesures de surveillance non officielles, plus souvent que par le passé. En conséquence, malgré ses efforts en matière de prudence et de gestion, la Banque pourrait subir des répercussions négatives sur ses activités, ses stratégies d'affaires et son offre de produits et services, ce qui pourrait nuire à ses résultats financiers. Également, il pourrait être établi que la Banque n'a pas réussi à mettre en œuvre les nouvelles règles, ordonnances ou mesures coercitives auxquelles elle est assujettie. La Banque pourrait donc continuer d'être visée par des enquêtes, mesures coercitives et litiges en plus grand nombre ou dont la portée serait plus large. La Banque pourrait engager des coûts plus élevés que prévu pour le maintien de sa conformité aux exigences, ou pourrait se voir imposer des amendes ou des pénalités ou faire l'objet de jugements qui pourraient lui être défavorables, ce qui pourrait aussi entraîner des répercussions négatives sur la performance financière et la réputation de la Banque.

Principes d'agrégation efficace des données sur les risques

En janvier 2013, le CBCB a publié la version définitive de son document intitulé «Principles for Effective Risk Data Aggregation and Risk Reporting». Les principes d'agrégation tracent des lignes directrices pour, notamment, la gouvernance des données sur les risques, l'architecture et l'infrastructure, l'exactitude,

l'exhaustivité, la fréquence et l'adaptabilité des rapports de données. Ainsi, la Banque fait face à une complexité accrue pour se conformer sur le plan de l'exploitation et à des coûts additionnels de conformité et d'exploitation. La Banque s'est dotée de programmes pour gérer les améliorations en matière d'agrégation et de présentation des données sur les risques.

Concurrence et perturbations liées à la technologie

La Banque exerce ses activités dans un secteur où la concurrence est très vive et le niveau de concurrence influe sur son rendement. De nombreux facteurs peuvent influencer sur la capacité de la Banque à fidéliser la clientèle et à attirer de nouveaux clients, comme la qualité, les prix et la variété des produits et services offerts, ainsi que la réputation et la capacité à innover de l'institution. La concurrence soutenue ou accrue peut nuire à la tarification des produits et services de la Banque et faire en sorte que nous perdions une part du marché. Une concurrence accrue pourrait nous contraindre à procéder à des investissements à court et à long terme supplémentaires, ce qui pourrait entraîner une hausse des charges. De plus, la Banque évolue dans un contexte où des lois et règlements s'appliquant à elle pourraient ne pas s'appliquer à tous ses concurrents actuels, y compris des institutions canadiennes œuvrant à l'étranger ou des prestataires de services et de produits financiers non traditionnels. Les établissements n'acceptant pas de dépôts et les établissements non financiers sont souvent en mesure d'offrir des produits et des services qui n'étaient auparavant offerts que par les banques, ce qui leur permet de concurrencer les banques dans la prestation de services financiers électroniques et en ligne sans toutefois devoir se soumettre aux mêmes exigences réglementaires ou à la même surveillance. Les canaux de distribution en constante évolution de ces concurrents peuvent aussi accroître les risques de fraude et d'atteinte à la vie privée pour l'ensemble des clients et des institutions financières. La nature des perturbations liées à la technologie est telle qu'il peut être difficile de les prévoir ou d'y réagir de façon adéquate et rapide, ce qui entraîne des risques inhérents pour certaines activités bancaires, y compris les paiements. Par conséquent, cette forme de concurrence peut également avoir des effets néfastes sur les résultats de la Banque si elle entraîne une baisse des produits. Chacun des secteurs d'affaires de la Banque surveille le contexte concurrentiel dans lequel il évolue, notamment en remettant en question et en modifiant ses stratégies de recrutement et de gestion de la clientèle. La Banque a investi dans des capacités accrues afin que ses clients puissent faire des transactions aisément dans tous nos canaux, en particulier dans des technologies mobiles.

AUTRES FACTEURS DE RISQUE QUI POURRAIENT AVOIR UNE INCIDENCE SUR LES RÉSULTATS FUTURS

Procédures judiciaires

La Banque et ses filiales sont de temps à autre nommées à titre de défenderesses ou sont autrement impliquées dans divers recours collectifs et autres litiges ou différends avec des tiers, notamment des enquêtes et des poursuites de la part d'organismes de réglementation, liés à leurs entreprises et à leurs activités. La Banque gère et atténue les risques liés à ces procédures au moyen d'une solide fonction de gestion des litiges. Les litiges importants et les poursuites de la part d'organismes de réglementation auxquels la Banque est partie sont présentés dans ses états financiers consolidés. Rien ne garantit que le volume des poursuites ou les montants des dommages et intérêts et des pénalités demandés dans le cadre de procédures judiciaires ou mesures réglementaires et d'arbitrage n'augmenteront pas dans l'avenir. Les actions actuellement en instance contre la Banque pourraient se conclure par des jugements, des règlements, des amendes, des pénalités, des restitutions, des injonctions, des ordonnances exigeant des mesures d'amélioration d'entreprise ou d'autres issues défavorables pour la Banque, lesquels pourraient grandement nuire aux activités, à la situation financière, aux résultats d'exploitation, aux flux de trésorerie, aux capitaux et aux notations de crédit de la Banque; exiger des changements importants aux activités de la Banque; entraîner la perte de clients; ou porter gravement atteinte à la réputation de la Banque. De plus, certaines poursuites intentées contre la Banque peuvent être très complexes et porter sur des théories juridiques nouvelles ou n'ayant jamais été vérifiées. L'issue de telles poursuites peut être difficile à prédire ou à estimer avant que les procédures atteignent un stade avancé, ce qui peut prendre plusieurs années. Par ailleurs, tout règlement ainsi que toute autre forme de résolution de litige sont assujettis à une approbation externe, laquelle pourrait ou non être accordée. Bien que la Banque établisse des provisions pour les mesures dont elle fait l'objet en fonction de ses exigences comptables, les montants des pertes réellement subies découlant de ces litiges pourraient être sensiblement différents des montants comptabilisés. En tant que participant du secteur des services financiers, il est probable que la Banque continuera de faire l'objet de possibles procédures judiciaires et de poursuites et d'enquêtes de la part d'organismes de réglementation importantes en rapport avec ses entreprises et ses activités. Les autorités de réglementation et d'autres organismes gouvernementaux examinent les activités de la Banque et de ses filiales en procédant tant à des examens routiniers qu'à des examens ciblés, si bien que rien ne garantit qu'ils ne tenteront pas d'obtenir des règlements additionnels liés à la réglementation ou n'adopteront pas d'autres mesures coercitives contre la Banque dans l'avenir. Pour plus de renseignements sur les principales procédures judiciaires intentées contre la Banque, se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de la Banque.

Acquisitions et plans stratégiques

La Banque soupèse régulièrement des occasions d'acquérir d'autres sociétés, ou une partie de leurs activités, soit directement, soit indirectement, au moyen des stratégies d'acquisition de ses filiales. Rien ne garantit que la Banque atteindra ses objectifs financiers et stratégiques, notamment les économies de coûts prévues, ou des synergies des produits, par suite des acquisitions et malgré nos efforts d'intégration. La capacité de la Banque, ou de l'une de ses filiales, de conclure une acquisition est souvent assujettie à l'approbation des organismes de réglementation ou autre approbation, et la Banque ne peut être certaine ni du moment où les approbations seront accordées ni des conditions en vertu desquelles elles le seront, le cas échéant. Le rendement financier de la Banque dépend également de sa capacité à exécuter les plans stratégiques élaborés par la direction. Si ces plans stratégiques ne se réalisaient pas ou s'ils étaient modifiés, le rendement financier de la Banque pourrait être touché et les bénéfices de la Banque pourraient croître plus lentement ou décroître. La Banque effectue un contrôle préalable, puis surveille étroitement l'intégration des activités et le rendement postacquisition.

Capacité de recruter des dirigeants clés, de les former et de les maintenir en poste

Le rendement futur de la Banque repose en grande partie sur la disponibilité de candidats chevronnés et sur la capacité de la Banque à recruter et à former des dirigeants clés, et à les maintenir en poste. Les entreprises de services financiers se livrent une vive concurrence pour attirer les meilleurs candidats. Bien que le but des politiques et des pratiques de gestion des ressources de la Banque soit de recruter et de former des dirigeants clés, et de les maintenir en poste au sein de la Banque ou d'une société acquise par la Banque, rien ne garantit que la Banque y parviendra. Chaque année, la Banque se soumet à un exercice de planification des ressources humaines formel et exhaustif qui permet d'évaluer les besoins essentiels en matière de capacités pour tous les secteurs d'activité et de faciliter une évaluation des capacités actuelles de leadership des cadres et des occasions de perfectionnement par rapport aux besoins actuels et futurs de l'entreprise. Ces plans sont activés en tout temps pendant l'année. Les conclusions tirées de cet exercice servent à dresser les plans visant à retenir, à perfectionner et à attirer les cadres talentueux dont les services sont requis, tant pour l'entreprise que pour ses secteurs d'activité.

Taux de change et d'intérêt

Les variations des taux de change et d'intérêt au Canada, aux États-Unis et dans les autres pays où la Banque exerce ses activités ont une incidence sur la situation financière de la Banque (en raison des écarts de change) et sur ses résultats futurs. Les variations du dollar canadien par rapport au dollar américain peuvent aussi influencer sur les résultats des petites entreprises, des commerces et des grandes sociétés qui sont des clients de la Banque au Canada. Une fluctuation des taux d'intérêt, ou une longue période de faibles taux d'intérêt, touche l'écart entre les intérêts payés par la Banque sur les dépôts et les intérêts

gagnés par la Banque sur les prêts, ce qui se répercute sur les produits d'intérêts nets de la Banque. La Banque gère ses activités liées au taux de change et d'intérêt selon des politiques établies par le comité du risque du conseil d'administration au moyen de son cadre de gestion de l'actif et du passif, dont il est plus amplement question dans la section «Gestion des risques» du présent rapport.

Méthodes comptables utilisées par la Banque

Les méthodes comptables et les estimations utilisées par la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Les révisions apportées à ces jugements et à ces estimations ainsi que les changements aux normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence néfaste marquée sur les états financiers consolidés de la Banque et, par conséquent, sur sa réputation. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique. Les principales méthodes comptables et les modifications de méthodes comptables courantes et futures sont décrites respectivement aux notes 2 et 4 des états financiers consolidés.

FACTEURS DE RISQUE ET GESTION DES RISQUES

Gestion des risques

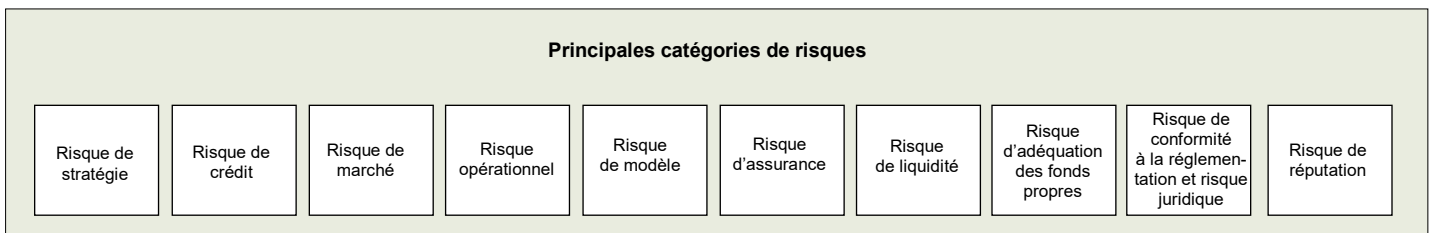
SOMMAIRE

Faire croître la rentabilité dans les services financiers implique de prendre des risques mesurés et de les gérer en tenant compte de l'appétit de la TD pour le risque. L'objectif de la Banque est d'obtenir un rendement stable et durable pour chaque dollar de risque qu'elle prend, tout en accordant une grande importance à l'investissement dans les entreprises de la TD afin de s'assurer d'atteindre ses objectifs stratégiques futurs.

Le cadre de gestion des risques de la Banque renforce la culture de gestion des risques de la TD, qui met l'accent sur la transparence et la responsabilisation, et permet aux parties intéressées de bien comprendre la façon dont la Banque gère les risques. Le cadre de gestion des risques tient compte des aspects suivants : 1) la nature des risques pour la stratégie et les activités de la Banque; 2) la manière dont la Banque définit les types de risque auxquels elle est exposée; 3) la gouvernance et l'organisation en matière de gestion des risques; et 4) la manière dont la Banque gère les risques au moyen de processus lui permettant de recenser, d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller les risques et de faire rapport sur ceux-ci. Les ressources et les processus de gestion des risques de la Banque sont conçus pour permettre à toutes ses entreprises à la fois de comprendre les risques auxquels elles sont exposées et de les gérer en fonction de l'appétit de la TD pour le risque.

RISQUES POUR LES ENTREPRISES DE LA TD

L'inventaire des risques de la TD décrit les principales catégories de risques et sous-catégories de risques connexes de la Banque, auxquelles peuvent être exposées ses entreprises et ses activités d'exploitation. L'inventaire des risques facilite un recensement uniforme des risques et est le point de départ pour l'élaboration de stratégies et de processus de gestion des risques. Les principales catégories de risques de la TD sont le risque de stratégie, le risque de crédit, le risque de marché, le risque opérationnel, le risque de modèle, le risque d'assurance, le risque de liquidité, le risque d'adéquation des fonds propres, le risque de conformité à la réglementation et risque juridique, et le risque de réputation.



APPÉTIT POUR LE RISQUE

La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD est le principal moyen employé par la TD pour définir le risque et pour déterminer le type et le niveau de risque que la Banque est prête à prendre pour exécuter la stratégie de la Banque et accroître la valeur pour les actionnaires. En définissant son appétit pour le risque, la Banque tient compte de sa vision, de sa mission, de sa stratégie, de ses principes directeurs, de sa philosophie face au risque et de sa capacité à supporter le risque. Les principes directeurs de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD sont comme suit :

La Banque prend les risques nécessaires pour bâtir son entreprise, mais seulement si ces risques :

1. s'inscrivent dans la stratégie d'affaires, et peuvent être compris et gérés;
2. n'exposent la Banque à aucune perte isolée importante; la TD ne met pas la Banque en péril pour une acquisition, une entreprise ou un produit pris isolément;
3. ne mettent pas la marque TD en péril.

La TD tient compte des conditions d'exploitation actuelles et de l'incidence des risques émergents découlant de l'élaboration et de l'application de sa politique en matière d'appétit pour le risque. Le respect de l'appétit pour le risque de l'entreprise est géré et surveillé à l'échelle de la Banque et est éclairé par la Prise de position en matière d'appétit pour le risque et sur un vaste ensemble de principes, de politiques, de processus et d'outils. La Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD donne une description par principale catégorie de risque des principes de gestion des risques de la Banque et établit des mesures qualitatives et quantitatives ainsi que des indicateurs clés, des seuils et des limites, selon le cas. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque tiennent compte à la fois de scénarios normaux et de scénarios de simulation de crise, incluant ceux qui peuvent être regroupés au niveau de l'entreprise ou séparés par secteur d'exploitation.

Le groupe Gestion du risque est responsable de l'établissement des pratiques et processus visant à formuler, à surveiller et à présenter les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD. Il a également pour tâche de surveiller et d'évaluer l'efficacité de ces pratiques et mesures. Les mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque sont communiquées régulièrement à la haute direction, au conseil d'administration et au comité du risque. La direction fait un suivi régulier de diverses autres mesures pour le risque et les signale au besoin à la haute direction et au conseil d'administration. Le groupe Gestion du risque mesure régulièrement la performance de la direction par rapport aux mesures de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD.

CULTURE DE GESTION DES RISQUES

La culture de gestion des risques de la Banque est au diapason avec le ton exemplaire établi par le conseil d'administration, le chef de la direction et l'équipe de la haute direction (EHD), et informe sur la vision, la mission, les principes directeurs et le profil de leadership de la TD. Ces objectifs généraux décrivent les comportements que la Banque cherche à instiller parmi les membres de son personnel comme culture qui n'amène à prendre que les risques qui peuvent être compris et contrôlés. La culture de gestion des risques de la TD encourage la responsabilisation, l'apprentissage des expériences passées ainsi que la communication franche et la transparence pour tous les aspects de la prise de risques. Les employés de la TD sont invités à exprimer un désaccord ou à s'adresser à un échelon supérieur s'il leur semble que la Banque dévie de sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque.

Un comportement éthique est une composante clé de la culture de gestion des risques de la TD. Le Code de conduite et d'éthique de la TD guide les employés et les administrateurs dans la prise de décisions qui répondent aux normes d'intégrité, de professionnalisme et de comportement éthique les plus élevées. Il appartient à chaque employé et administrateur de la TD d'évaluer les décisions d'affaires et les mesures prises au nom de l'organisation à la lumière de ce qui est juste, honnête et équitable. La culture de gestion des risques voulue par la TD est renforcée par une rémunération qui récompense l'équipe de direction pour son respect de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque. La performance à l'égard de l'appétit pour le risque est un élément important à prendre en considération dans l'établissement de la rémunération des cadres, y compris les ajustements apportés à la rémunération incitative à la fois au moment de l'attribution de cette rémunération, puis à l'acquisition des droits dans le cas d'une rémunération différée. Le comité des ressources humaines se sert d'une évaluation consolidée annuelle qui mesure la performance de la direction à l'égard de la Prise de position en matière d'appétit pour le risque préparée par le groupe Gestion du risque et examinée par le Comité du risque comme source de données clés pour prendre des décisions sur la rémunération. Tous les cadres sont évalués en fonction d'objectifs, qui comprennent la prise en compte des comportements sensibles aux risques et aux contrôles. Cette approche exhaustive permet à la Banque d'évaluer si les mesures prises par l'équipe de direction ont été la source d'événements liés aux risques et aux contrôles dans leur sphère de responsabilité.

De plus, les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance exercent leurs activités indépendamment des secteurs d'exploitation et sont soutenues par une structure organisationnelle permettant une surveillance indépendante et des remises en question objectives. Les cadres responsables des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, y compris le chef de la gestion du risque (CGR), ont librement accès aux comités du conseil d'administration pour soulever des questions liées au risque et à la conformité, ainsi que d'autres questions. Enfin, la TD communique sa Prise de position en matière d'appétit pour le risque et son cadre de gestion des risques aux fins de sensibilisation au moyen de programmes de communication des risques, de séminaires et de formations pour les employés à l'échelle de l'organisation, et par la participation à des conférences internes sur la gestion des risques. Ces activités d'ancrage de la culture de gestion des risques de la TD permettent de mieux diffuser et comprendre les attentes de la Banque quant à la prise de risques.

RESPONSABLES DE LA GESTION DES RISQUES

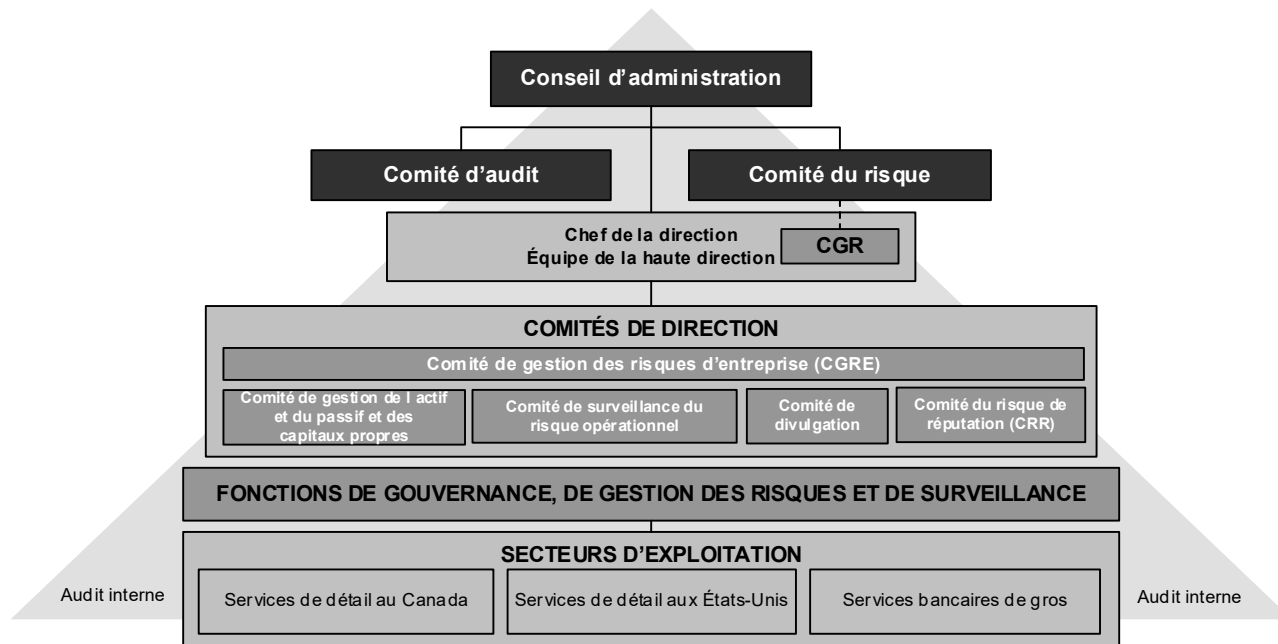
La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la TD met l'accent sur un équilibre entre une surveillance rigoureuse indépendante et la prise en charge claire des contrôles liés aux risques par les secteurs d'exploitation. Selon l'approche de la Banque en matière de gouvernance pour la gestion des risques, les secteurs d'exploitation assument la responsabilité des risques dans leur activité et sont responsables du recensement, de l'évaluation et de la mesure des risques ainsi que de la conception et de la mise en place de contrôles d'atténuation. De plus, les secteurs d'exploitation surveillent l'efficacité continue de leurs contrôles et en rendent compte, afin de protéger la TD contre tout dépassement de son appétit pour le risque.

Le modèle de gouvernance de la Banque pour la gestion des risques comprend un comité composé de membres de la haute direction qui a pour mandat de discuter des risques de la TD et d'assurer la communication transparente de l'information sur les risques, la surveillance globale des risques et des contrôles étant assurée par le conseil d'administration et ses comités (principalement les comités d'audit et du risque). Le chef de la direction et l'EHD établissent l'orientation à long terme de la TD en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque et l'appliquent aux secteurs d'exploitation. Le groupe Gestion du risque, dirigé par le chef de groupe et CGR, établit la stratégie et la politique en matière de risques pour l'entreprise, et assure une surveillance indépendante à l'appui d'une approche exhaustive et proactive de gestion des risques. Le CGR, qui est aussi membre de l'EHD, a librement accès au comité du risque. La Banque utilise également un modèle selon «trois lignes de défense» pour décrire le rôle des secteurs d'exploitation (première ligne), des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance comme la Gestion du risque et la Conformité à la réglementation et risque juridique (deuxième ligne), et du groupe Audit interne (troisième ligne), pour la gestion des risques à l'échelle de la TD.

La Banque a un cadre rigoureux de gouvernance des filiales afin de soutenir sa structure de gouvernance générale pour la gestion des risques, qui englobe les conseils d'administration et les comités de diverses filiales, au besoin. Au sein du secteur Services de détail aux États-Unis, une surveillance additionnelle des risques et des contrôles est assurée par un conseil d'administration séparé et distinct, qui comprend un comité du risque et un comité d'audit du conseil d'administration entièrement indépendants. Le CGR aux États-Unis a un accès illimité au comité du risque du conseil d'administration.

La rubrique qui suit donne un aperçu des principaux rôles et responsabilités en gestion des risques. La structure de gouvernance pour la gestion des risques de la Banque est présentée dans l'organigramme suivant.

STRUCTURE DE GOUVERNANCE POUR LA GESTION DES RISQUES



Le conseil d'administration

Le conseil d'administration surveille l'orientation stratégique de la Banque, la mise en œuvre d'une culture de gestion des risques efficace et le cadre de contrôle interne à l'échelle de l'entreprise. Il accomplit son mandat à ce chapitre à la fois directement et indirectement par l'entremise de ses quatre comités, principalement le comité d'audit et le comité de risque, ainsi que le comité des ressources humaines et le comité de gouvernance. Chaque année, le conseil d'administration examine et approuve la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD, et les mesures qui s'y rattachent, afin de s'assurer qu'elles demeurent pertinentes et conformes à la stratégie de la TD.

Le comité d'audit

Le comité d'audit surveille la présentation de l'information financière ainsi que le caractère adéquat et l'efficacité des contrôles internes, y compris les contrôles internes à l'égard de l'information financière et des activités du groupe mondial de lutte contre le blanchiment d'argent (LCBA), du groupe Conformité et du groupe Audit interne de la Banque. Le comité s'assure que la Banque se conforme aux politiques en matière de déontologie personnelle et de conduite professionnelle, notamment au Code de conduite et d'éthique de la Banque ainsi qu'à sa politique de dénonciation.

Le comité du risque

Le comité du risque est chargé de revoir la Prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD et de la soumettre à l'approbation annuelle du conseil d'administration. Le comité du risque surveille la gestion du profil de risque et la performance de la TD en regard de son appétit pour le risque. De plus, il passe en revue et approuve certains cadres et certaines politiques de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui assurent le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et surveille la gestion des risques et les tendances en la matière.

Le comité des ressources humaines

Le comité des ressources humaines, en plus de ses autres responsabilités, s'assure que les risques liés aux ressources humaines sont identifiés, évalués et gérés de façon appropriée conformément aux programmes de gestion des risques de la Banque et veille à la réalisation à long terme des objectifs d'affaires de la Banque.

Le comité de gouvernance

Le comité de gouvernance, en plus de ses autres responsabilités, élabore et, le cas échéant, recommande au conseil d'administration un ensemble de principes de gouvernance, y compris un code de conduite et d'éthique conçu pour favoriser une culture de gouvernance saine au sein de la TD.

Chef de la direction et membres de l'équipe de la haute direction

Le chef de la direction et les membres de l'EHD tracent le plan et l'orientation stratégiques à long terme de la Banque et les recommandent au conseil d'administration et définissent également l'appétit de la TD pour le risque avant de le soumettre à l'approbation du conseil d'administration. Les membres de l'EHD gèrent le risque selon l'appétit de la TD pour le risque et examinent l'incidence des risques émergents sur la stratégie et le profil de risque de la Banque. Dans le cadre de cette fonction, ils doivent relever les risques importants et les signaler au comité du risque.

Comités de direction

Le chef de la direction, en consultation avec le CGR, désigne les comités de direction de la TD, qui sont présidés par les membres de l'EHD. Les comités se réunissent régulièrement pour superviser les activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et passer en revue et surveiller les stratégies de gestion des risques ainsi que les activités et pratiques connexes liées aux risques.

Le CGRE, présidé par le chef de la direction, surveille la gestion des principales activités de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, et fait la promotion d'une culture de gestion des risques intégrée et efficace. Les comités de direction suivants ont été mis en place pour gérer des risques importants précis, selon la nature du risque et l'activité commerciale connexe :

- Comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille directement et par l'entremise de ses sous-comités permanents (le comité de gestion du capital de risque et le Forum général sur les liquidités) la gestion du risque de marché lié aux activités consolidées autres que de transaction de la TD, ainsi que du risque lié à la situation de trésorerie, de financement, de placements et de capitaux propres consolidés.
- Comité de surveillance du risque opérationnel – présidé par le chef de groupe et CGR, le comité de surveillance du risque opérationnel assure un suivi du recensement, de la surveillance et du contrôle des principaux risques compte tenu du profil de risque opérationnel de la TD.
- Comité de divulgation – présidé par le chef de groupe et chef des finances, le comité de divulgation veille à ce que des contrôles et des procédures adéquats soient en place et fonctionnels pour présenter, en temps opportun et en bonne et due forme, de l'information juste, conforme et objective aux organismes de réglementation, aux actionnaires et au marché.
- Comité du risque de réputation (CRR) – présidé par le chef de groupe et CGR, le CRR surveille la gestion du risque d'atteinte à la réputation en tenant compte de l'appétit de la Banque pour le risque.

Gestion des risques

Le groupe Gestion du risque, dirigé par le CGR, assure une surveillance indépendante de la gestion des risques d'entreprise, de la gouvernance et du contrôle des risques, y compris l'élaboration d'une stratégie et de politiques en matière de risques pour veiller à ce que la gestion des risques s'aligne sur l'appétit pour le risque et la stratégie d'affaires de la Banque. L'objectif principal de la gestion des risques est de soutenir une approche exhaustive et proactive de la gestion des risques qui encourage une culture bien implantée de la gestion des risques. Ce groupe travaille en collaboration avec les secteurs d'exploitation et d'autres fonctions de surveillance du Siège social afin d'établir des politiques, des normes et des limites qui soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et surveille les risques existants et émergents ainsi que le respect de l'appétit de la TD pour le risque, et en fait rapport. Le CGR est appuyé par une équipe de professionnels spécialisés dans la gestion des risques qui s'occupe de surveiller les risques survenant dans chaque principale catégorie de risques de la Banque. Un processus établi pour l'identification et l'évaluation des risques principaux et émergents est en place. De plus, la Banque a des procédures précises qui indiquent à quel moment et de quelle façon les questions et événements porteurs de risques doivent être signalés à la haute direction et au comité du risque.

Secteurs d'exploitation

Chaque secteur d'exploitation a sa propre fonction de gestion des risques qui fait rapport directement à un haut dirigeant responsable des risques qui en rend lui-même compte au CGR. Cette structure assure un niveau adéquat de surveillance indépendante et les lignes de responsabilité des divers risques à l'intérieur du secteur d'exploitation. La direction de chaque secteur d'exploitation a la responsabilité d'établir pour son secteur un appétit pour le risque et les mesures qui s'y rattachent, lesquels sont revus et scrutés par le groupe Gestion du risque, évalués par le CGRE et approuvés par le chef de la direction, afin qu'ils soient conformes à l'appétit de la TD pour le risque, et de gérer le risque selon les limites de risque approuvées.

Audit interne

Le groupe d'audit interne de la TD fournit au conseil d'administration une assurance indépendante et objective concernant l'efficacité des processus de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance employés pour assurer la conformité avec l'appétit de la TD pour le risque. L'audit interne fait rapport sur son évaluation à la direction et au conseil d'administration.

Conformité

Le Service de la conformité est responsable d'assurer une gestion efficace du risque de conformité à l'échelle mondiale de la TD; de favoriser une culture uniforme, souple et efficace dans l'ensemble de la Banque; et d'évaluer le caractère adéquat, le respect et l'efficacité des contrôles portant sur la gestion au quotidien de la conformité de la TD aux normes réglementaires.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Le groupe mondial LCBA assure la gestion du risque de réglementation associé aux exigences en matière de lutte contre le blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques à l'échelle de la TD conformément aux politiques de l'entreprise afin que les risques liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et aux sanctions économiques soient identifiés et atténués adéquatement.

Gestion de la trésorerie et du bilan

Le groupe Gestion de la trésorerie et du bilan gère les risques liés à la situation de fonds propres et de placements, le risque de taux d'intérêt, les risques liés aux liquidités et au financement et les risques de marché des activités autres que de transaction de la Banque, et en fait rapport. Le groupe Gestion du risque surveille les activités touchant la situation de fonds propres et de placements du groupe Gestion de la trésorerie et du bilan.

Trois lignes de défense

Afin d'améliorer la compréhension des responsabilités en matière de gestion des risques, la Banque utilise un modèle selon «trois lignes de défense» qui décrit les rôles et les responsabilités des secteurs d'exploitation, des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance, et du groupe d'audit interne pour la gestion des risques à l'échelle de la Banque. Le tableau qui suit décrit les responsabilités respectives de chaque ligne de défense à la TD.

TROIS LIGNES DE DÉFENSE	
PREMIÈRE LIGNE	RESPONSABILITÉS DES SECTEURS D'EXPLOITATION
RECENSEMENT ET CONTRÔLE	<ul style="list-style-type: none">• Gèrent et recensent les risques au quotidien.• Veillent à ce que les activités respectent l'appétit pour le risque et les politiques de gestion des risques de la TD.• Conçoivent, mettent en place et maintiennent des contrôles internes efficaces.• Mettent en place des processus d'approbation fondés sur le risque pour tous les nouveaux produits, processus et systèmes et toutes les nouvelles activités.• Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils afin de s'acquitter de leurs responsabilités.• Surveillent le profil de risque et en font rapport.
DEUXIÈME LIGNE	RESPONSABILITÉS DES FONCTIONS DE GOUVERNANCE, DE GESTION DES RISQUES ET DE SURVEILLANCE
ÉTABLISSEMENT DES NORMES ET EXAMEN CRITIQUE	<ul style="list-style-type: none">• Établissent les stratégies et les politiques de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'entreprise, et en assurent la diffusion.• Assurent une surveillance et un examen critique indépendant de la première ligne en effectuant des analyses, en recueillant des renseignements et en tenant des discussions.• Dispensent de la formation et fournissent des outils et des conseils pour appuyer la première ligne dans l'exercice de ses responsabilités.• Surveillent le respect de l'appétit pour le risque et des politiques, et en font rapport.
TROISIÈME LIGNE	RESPONSABILITÉS DU GROUPE D'AUDIT INTERNE
ASSURANCE INDÉPENDANTE	<ul style="list-style-type: none">• Fournit une assurance indépendante du fonctionnement efficace du cadre de gestion des risques de la TD.• S'assure que les première et deuxième lignes ont rempli leur mandat et géré les risques de manière efficace.

Dans l'esprit d'une culture de gestion des risques solide, la TD applique les principes suivants indiquant sa façon de gérer les risques :

- **Champ d'action illimité** – Le groupe Gestion du risque vise tous les secteurs de la TD, y compris les alliances avec des tiers et les coentreprises dans la mesure où elles peuvent avoir une incidence sur la TD, et traverse toutes les frontières aussi bien géographiques que réglementaires.
- **Communication transparente et efficace** – Les questions liées aux risques sont communiquées et signalées aux échelons supérieurs en temps opportun, de façon précise et transparente.
- **Responsabilité accrue** – La responsabilisation à l'égard des risques incombe expressément à la direction de l'entreprise et à tous les employés, qui doivent s'assurer de bien les comprendre et en assumer la gestion active, individuellement et collectivement.
- **Surveillance indépendante** – Les politiques de gestion des risques, la surveillance et la communication des risques sont établies et mises en œuvre de façon indépendante et objective.
- **Culture intégrée de sensibilisation aux risques et de contrôle** – Les règles de gestion des risques sont intégrées dans les tâches quotidiennes, le processus décisionnel et la formulation de la stratégie de la TD.
- **Équilibre stratégique** – Les risques sont gérés jusqu'à un niveau acceptable d'exposition, compte tenu de la nécessité de protéger et d'accroître la valeur pour les actionnaires.

APPROCHE À L'ÉGARD DES PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

L'approche exhaustive et proactive de la TD en matière de gestion des risques comprend quatre grands processus : recensement et évaluation des risques, quantification des risques, contrôle des risques, et surveillance des risques et production de rapports.

Recensement et évaluation des risques

Le volet recensement et évaluation des risques consiste à reconnaître et à comprendre les risques existants, les risques qui pourraient découler de projets nouveaux ou en cours, les risques globaux et les risques émergents associés au contexte en constante évolution. L'objectif de la Banque est d'établir et de maintenir des processus de recensement et d'évaluation des risques intégrés qui permettent de mieux comprendre les interdépendances des risques, d'examiner la manière dont les risques se recoupent et de relever les risques émergents. Pour atteindre cet objectif, le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de la TD permet à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités de recenser et d'articuler les risques qui sont présents à l'échelle de l'entreprise et de comprendre les vulnérabilités possibles de la Banque.

Quantification des risques

La capacité de quantifier les risques est un élément clé du processus de gestion des risques de la Banque. Le processus de quantification des risques de la TD est aligné sur les exigences réglementaires comme les lignes directrices sur l'adéquation des fonds propres, les ratios de levier financier, les mesures de la liquidité, l'évaluation des facteurs de stress et les directives sur l'exposition au risque de crédit maximum établies par les organismes de réglementation. De plus, la Banque a mis en place un processus lui permettant de quantifier les risques dans le but de fournir des mesures précises et en temps opportun des risques qu'elle assume.

Pour quantifier les risques, la Banque utilise diverses méthodes d'évaluation des risques, notamment l'analyse de la valeur à risque (VaR), des analyses de scénario, des évaluations des facteurs de stress et des limites d'évaluation des facteurs de stress. L'exposition aux risques de crédit, la provision pour pertes sur créances, la comparaison avec ses pairs, l'analyse des tendances, la couverture des liquidités, les ratios de levier, les paramètres d'adéquation des fonds propres et les indicateurs d'alerte d'occurrences de risque opérationnel sont d'autres exemples de quantification des risques. La Banque exige également que les fonctions de surveillance de ses principaux secteurs d'exploitation et du Siège social évaluent annuellement leurs propres risques les plus importants de même que leurs contrôles internes au moyen d'un programme d'autoévaluation des risques et des contrôles structuré. La Banque surveille les occurrences de risque internes et externes afin d'évaluer l'efficacité des contrôles internes de la Banque. La Banque peut ainsi cerner les problèmes de risque importants, les signaler aux échelons supérieurs et les surveiller, au besoin.

Contrôle des risques

Les processus de contrôle des risques de la TD sont établis et communiqués par la voie de politiques approuvées par le comité du risque et la direction, ainsi que de procédures connexes, limites de contrôle et pouvoirs délégués approuvés par la direction qui reflètent l'appétit pour le risque et la tolérance au risque de la TD.

L'approche de la Banque en matière de contrôle des risques comprend également les évaluations des risques et des fonds propres pour prendre en compte de façon appropriée les principaux risques dans l'évaluation et la gestion de l'adéquation des fonds propres de la TD. Pour cela, les comités de la haute direction doivent critiquer et avaliser le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les pratiques connexes touchant le capital économique. À la TD, le rendement est mesuré d'après la répartition du capital à risque entre les unités opérationnelles et des coûts correspondants imputés.

Surveillance des risques et production de rapports

La Banque surveille régulièrement les niveaux de risque en regard de son appétit pour le risque et le groupe Gestion du risque fait rapport de ses activités de surveillance à la haute direction, au conseil d'administration et à ses comités, et aux comités de direction et de gestion concernés. Le CGRE, le comité du risque et le conseil d'administration reçoivent également des rapports annuels et périodiques sur l'évaluation des facteurs de stress de l'entreprise et un compte rendu annuel sur le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes de la Banque. En complément des activités régulières de surveillance des risques et de production de rapports, des rapports spéciaux portant sur les risques nouveaux et émergents ou sur tout changement important du profil de risque de la Banque sont présentés à la haute direction, au comité du risque et au conseil d'administration.

Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise

L'évaluation des facteurs de stress à la TD, qui fait partie de l'exercice de planification stratégique, de planification financière et de planification des fonds propres à long terme, est un élément clé du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes qui aide à valider l'appétit pour le risque de la Banque. Le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise de la TD comprend l'élaboration, l'application et l'évaluation de scénarios de stress graves, mais plausibles, sur les résultats, les fonds propres et les liquidités. La direction peut ainsi recenser et articuler clairement les risques à l'échelle de l'entreprise et comprendre où se situent les points faibles éventuels pertinents compte tenu du profil de risque de la TD. La conception des scénarios de stress tient compte des principaux risques macroéconomiques et idiosyncratiques auxquels la Banque est exposée. Une combinaison d'approches englobant des techniques de modélisation quantitatives et des analyses qualitatives permet d'évaluer l'incidence de situations de stress sur le rendement de la Banque.

L'évaluation des facteurs de stress incombe à la haute direction de chaque secteur d'exploitation, des fonctions Finances, Gestion de la trésorerie et du bilan, Services économiques et Gestion du risque. Le comité de gestion du capital de risque, sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, surveille les processus et les pratiques régissant le programme d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise.

Dans le cadre de son programme pour 2016, la Banque a évalué deux scénarios de simulation de crise macroéconomique conçus en interne, qui couvrent une fourchette de degrés de sévérité et de durées (présentés ci-dessous). Les scénarios ont été modélisés afin de couvrir une grande variété de facteurs de risque qui sont significatifs pour le profil de risque de la TD dans les économies nord-américaine et mondiale. Les variables de stress macroéconomiques comme le chômage, le PIB, le prix de revente des maisons et les taux d'intérêt ont fait l'objet de prévisions sur l'horizon de l'évaluation de stress, qui délimite l'évaluation des incidences. Dans les deux scénarios évalués dans le cadre du programme de 2016, la situation de capitalisation de la Banque est demeurée adéquate. Les résultats des scénarios appliqués ont été passés en revue par la haute direction, intégrés dans le processus de planification de la Banque et présentés au comité du risque et au conseil d'administration.

Scénarios de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise	
Scénario extrême	Scénario grave
<ul style="list-style-type: none">Le scénario est modélisé sur une crise financière découlant de la conjoncture en Chine, où des perturbations graves et incessantes sur les marchés des capitaux entraînent un recul dramatique des marchés obligataires en Chine. Les difficultés de la Chine s'étendent rapidement à d'autres marchés émergents, déclenchant une faillite généralisée des banques et une crise bancaire se répandant à bon nombre de marchés émergents. Cette contagion des marchés se propage sur l'Europe de l'Ouest et, de manière plus générale, s'abat sur les banques des principaux pays de la zone euro, soumises à des pressions sévères liées à leur exposition au crédit des pays émergents. Les institutions financières européennes essuient des pertes records et la notation de la dette de certains emprunteurs souverains en Europe est abaissée. Les banques nord-américaines encaissent à leur tour des pertes du fait de leur exposition aux banques et aux emprunteurs souverains européens. Combinée à l'évaporation de la confiance des investisseurs et au recul marqué des marchés boursiers et des marchés à terme des marchandises à l'échelle mondiale, la crise financière européenne se propage rapidement à l'Amérique du Nord, marquant le début d'une récession mondiale profonde.Les chocs externes sur l'économie canadienne entraînent une correction des déséquilibres dans le secteur des ménages. Le taux de chômage monte en flèche et les prix des maisons s'effondrent. Les prix extrêmement bas du pétrole ont des répercussions bien plus graves sur l'économie canadienne que sur l'économie américaine.	<ul style="list-style-type: none">Le scénario est modélisé sur des récessions déjà survenues aux États-Unis et au Canada. La récession dure quatre trimestres consécutifs et est suivie d'une période de reprise modeste.Le scénario intègre un affaiblissement des principaux indices macroéconomiques, tels le PIB, les prix de revente des maisons et le taux de chômage, qui est symptomatique de récession selon l'expérience.Les Services économiques TD ont leur propre indice des risques pour mesurer les vulnérabilités courantes à certains des principaux facteurs de risque. Cet indice des risques est rajusté pour refléter la gravité des indicateurs macroéconomiques susmentionnés.

Outre le programme de simulation de crise à l'échelle de l'entreprise, les filiales de la Banque aux États-Unis effectuent leurs propres exercices de simulation de crise sur l'élaboration de plans de fonds propres et les simulations de crise prescrites par les organismes de réglementation, lesquels comprennent les exigences du programme de simulations de crise prévu aux fins de conformité à la loi américaine Dodd-Frank régi par l'OCC visant les banques en exploitation de même que les exigences du Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale en matière de plan de fonds propres et du processus connexe d'analyse et d'examen exhaustifs des fonds propres visant les sociétés de portefeuille.

La TD procède également à des simulations de crise inversées dans le cadre d'un programme de planification de sortie de crise afin d'évaluer des mesures possibles d'atténuation des risques et des stratégies de planification d'urgence. Le scénario simule des événements dommageables importants qui menaceraient la viabilité de la TD, afin de prévoir des solutions rationnelles permettant de renflouer les fonds propres et les liquidités de la Banque.

Risque de stratégie

Le risque de stratégie est la possibilité qu'une perte financière ou une atteinte à la réputation découle de l'adoption de stratégies moins qu'optimales ou inefficaces, de la mise en œuvre inadéquate des stratégies privilégiées, de la décision de renoncer à certaines stratégies ou de l'absence de mesures pour faire face aux changements de l'environnement d'affaires. Les stratégies comprennent les activités de fusion et d'acquisition.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE

Le chef de la direction gère le risque de stratégie avec l'aide des membres de l'EHD et du CGRE. Le chef de la direction, en collaboration avec l'EHD, définit la stratégie globale, en consultation avec le conseil d'administration et sous réserve de son approbation. Le groupe Stratégie de l'entreprise, sous la direction du chef de groupe et chef des finances, est chargé d'élaborer la stratégie globale à long terme et à court terme de la Banque avec la collaboration et le soutien de hauts dirigeants à l'échelle de la TD. De plus, chaque membre de l'EHD est responsable d'établir et de gérer les stratégies à long terme et à court terme pour son secteur d'affaires (en interne et par des acquisitions) et d'assurer que ces stratégies sont alignées sur la stratégie globale de l'entreprise et sur son appétit pour le risque. Chacun des membres de l'EHD est également responsable, devant le chef de la direction, du recensement, de l'évaluation, de la quantification, du contrôle et de la surveillance des risques liés à leurs stratégies d'affaires, en plus de rendre compte de l'efficacité de ces dernières. Le CGRE assure un suivi du recensement et de la surveillance des risques principaux et émergents découlant des stratégies de la TD, et s'assure que les mesures d'atténuation requises sont prises, au besoin. Le chef de la direction, les membres de l'EHD et d'autres membres de la haute direction font rapport au conseil d'administration sur la mise en œuvre des stratégies de la Banque, sur le recensement des risques inhérents à ces stratégies et sur la méthode de gestion de ces risques.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE STRATÉGIE DE LA TD

Le chef de la direction et les membres concernés de l'EHD examinent régulièrement les stratégies et le rendement des unités d'exploitation importantes et des fonctions du Siège social en recourant au processus de planification stratégique et financière intégré, en tenant des réunions de gestion, en rédigeant des rapports financiers ou d'exploitation et en procédant à des mises à jour fonctionnelles stratégiques. Le processus de planification annuel de la Banque permet d'examiner les stratégies à long terme et à court terme de l'entreprise et de chacun des secteurs et les grandes initiatives connexes, tout en établissant les limites de concentration des actifs de l'entreprise. Le processus permet d'évaluer les différents secteurs d'exploitation, et de veiller à ce que ces stratégies sectorielles soient alignées sur celles de l'entreprise et son appétit pour le risque. Une fois la stratégie établie, des mises à jour fonctionnelles stratégiques menées tout au long de l'exercice assurent que la stratégie demeure alignée. Les examens comprennent une évaluation de la stratégie de chaque unité opérationnelle, de l'environnement opérationnel global, notamment la position concurrentielle, l'évaluation du rendement, les initiatives d'exécution de la stratégie et les principaux risques d'affaires. La fréquence des examens fonctionnels stratégiques dépend du profil de risque et de la taille de l'unité ou de la fonction en cause. Le CGRE ainsi que le conseil d'administration examinent la situation globale du risque de stratégie et le respect de l'appétit de la TD pour le risque dans le cadre normal des activités. De plus, chaque acquisition importante est évaluée afin de déterminer si elle s'inscrit dans la stratégie et l'appétit pour le risque de la Banque conformément à la politique de la Banque en matière de contrôle préalable. Cette évaluation est revue par l'EHD et le conseil d'administration dans le cadre du processus décisionnel.

Les zones ombragées du présent rapport de gestion présentent une analyse des politiques et procédures de gestion des risques pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité conformément à la norme IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, qui permet la présentation de ces informations particulières dans le rapport de gestion. Par conséquent, les zones ombragées, qui portent sur le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité, font partie intégrante des états financiers consolidés audités des exercices clos les 31 octobre 2016 et 2015.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une opération ne respecte pas les obligations de paiement convenues.

Le risque de crédit est l'un des risques les plus importants et les plus généralisés qui planent sur les activités bancaires. Tout prêt, tout crédit ou toute opération qui comporte le transfert de paiements entre la Banque et d'autres parties ou d'autres institutions financières expose la TD à un certain degré de risque de crédit.

Le principal objectif de la Banque est de procéder à une évaluation méthodique de son risque de crédit de façon à pouvoir mieux comprendre, choisir et gérer ses expositions afin d'atténuer les variations importantes de ses résultats.

La stratégie de la Banque consiste à assurer une surveillance centrale du risque de crédit dans chaque secteur d'exploitation et à renforcer une culture de transparence, de responsabilisation, d'indépendance et d'équilibre.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT

La responsabilité de la gestion du risque de crédit incombe à l'ensemble de l'entreprise. Afin d'ancrer la prise en charge du risque de crédit, les fonctions de contrôle du risque de crédit sont intégrées dans chaque secteur d'exploitation, mais chaque unité de contrôle du risque de crédit relève individuellement du groupe Gestion du risque afin d'assurer l'objectivité et la responsabilisation.

L'équipe de contrôle du risque de crédit à l'intérieur de chaque secteur d'exploitation est responsable de ses décisions de crédit et doit se conformer aux politiques, aux lignes directrices sur les expositions aux risques et aux limites d'approbation du crédit déjà établies, de même qu'aux procédures d'exception d'application des politiques ou des limites. Elle doit aussi se conformer aux normes d'évaluation du crédit établies à l'échelle de l'entreprise et obtenir l'approbation du groupe Gestion du risque pour les décisions en matière de crédit qui dépassent son pouvoir discrétionnaire.

Le groupe Gestion du risque assure une surveillance indépendante du risque de crédit en élaborant des politiques de gestion et de contrôle des risques de portefeuille, de même que des politiques spécifiques sur les produits, au besoin.

Le comité du risque est chargé de la surveillance de la gestion du risque de crédit et approuve chaque année certaines politiques importantes sur le risque de crédit.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE CRÉDIT DE LA TD

Le cadre de gestion du risque de crédit décrit la structure interne de contrôle et de gestion des risques visant à gérer le risque de crédit et tient compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Le cadre de gestion du risque de crédit est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la Banque pour le risque de crédit.

L'approbation de l'ensemble des politiques sur le risque de crédit et des stratégies de prise de décisions en matière de crédit ainsi que les limites discrétionnaires d'approbation des marges de crédit des dirigeants à l'échelle de la Banque, est centralisée au groupe Gestion du risque.

Des limites sont fixées pour surveiller et contrôler le risque-pays, le risque lié à chaque industrie, le risque lié aux produits, le risque géographique et les expositions groupées au sein des portefeuilles, conformément aux politiques à l'échelle de l'entreprise.

Dans les entreprises de détail de la TD, la Banque utilise des lignes directrices établies relativement au crédit (qui comprennent des contraintes à l'égard des sûretés et du ratio prêt-valeur) ainsi que des techniques de pointage et des normes approuvées pour l'octroi de crédit personnel, la surveillance et la

communication d'information à cet égard. Elle utilise des notations de crédit et des stratégies de décision dès le départ et pour la gestion continue des expositions au risque de crédit de détail nouvelles et existantes. Les modèles de pointage et les stratégies de décision font appel à une combinaison d'attributs de l'emprunteur, comme la situation d'emploi, le risque et le dossier de crédit existant et tiennent compte de la taille de la relation bancaire, ainsi que des données externes comme les renseignements provenant des bureaux de crédit, que la Banque utilise pour établir le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à un client de détail et pour estimer le dossier de crédit futur. Des politiques et des procédures établies régissent la bonne utilisation, la surveillance continue et l'évaluation des modèles de pointage et des stratégies de décision afin d'assurer l'atteinte des résultats de performance prévus. Le groupe Gestion du risque de détail assure une surveillance continue des risques de crédit de détail approuvés au sein des centres de crédit régionaux aux fins d'évaluer l'efficacité des décisions et des contrôles des risques de crédit et de relever les tendances et les problèmes émergents ou systémiques. Les expositions les plus importantes en dollars et les transgressions importantes aux politiques sont signalées au groupe Gestion du risque de détail. Les exceptions importantes d'application des politiques font l'objet d'un suivi et de rapports à des fins de surveillance des tendances dans le portefeuille et de détection des faiblesses potentielles dans les lignes directrices et les stratégies de crédit. Lorsque des tendances défavorables sont relevées, les mesures nécessaires sont prises pour corriger la situation.

Les secteurs Services bancaires commerciaux et Services bancaires de gros de la Banque utilisent, pour le risque de crédit, des modèles et des politiques qui servent à établir des pointages de risque pour les emprunteurs et les facilités, à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. Ces secteurs utilisent aussi des notations de risque pour établir le montant de crédit qu'ils sont prêts à accorder à un emprunteur particulier. Des processus de gestion servent à surveiller les notations relatives au risque-pays, au risque lié à chaque industrie et au risque-emprunteur ou risque de contrepartie, et ils comprennent des exigences d'examen quotidiens, mensuels, trimestriels et annuels des risques de crédit. Les principaux paramètres utilisés dans les modèles de risque de crédit de la Banque font l'objet d'une surveillance permanente.

Un changement imprévu de nature économique ou politique dans un pays étranger pourrait nuire aux paiements transfrontaliers relatifs aux produits et services, aux prêts, aux dividendes, aux crédits liés aux échanges ainsi qu'à la capacité de rapatrier les capitaux de la Banque du pays étranger. Actuellement, la Banque est exposée à un risque de crédit dans plusieurs pays, cette exposition étant majoritairement concentrée en Amérique du Nord. La Banque quantifie le risque-pays au moyen de modèles de notation de risque approuvés et de facteurs qualitatifs qui sont aussi employés pour établir les limites relatives au risque-pays, et ce, compte tenu de tous les aspects du risque de crédit auxquels s'exposent ses diverses entreprises. Les notations de risque-pays sont gérées de façon continue et sont soumises à une révision détaillée au moins annuellement.

Dans le cadre de la stratégie touchant le risque de crédit de la Banque, la Banque établit des limites quant au montant de crédit qu'elle est prête à accorder dans un secteur industriel en particulier. La Banque surveille sa concentration par secteur industriel afin de s'assurer que son portefeuille de prêts est diversifié. La Banque gère son risque au moyen de limites établies d'après une notation de risque interne fondée sur le modèle de notation du risque lié à chaque secteur industriel de la TD et une analyse du secteur, et elle passe régulièrement en revue les notations de risque par secteur industriel pour s'assurer que ces notations reflètent bien le risque lié à chaque industrie. La Banque attribue une limite d'exposition au risque ou de concentration maximale pour chaque secteur industriel important, exprimée en pourcentage de son exposition totale aux risques de gros et aux risques commerciaux du secteur privé.

La Banque peut fixer également des limites sur le montant du crédit qu'elle est prête à accorder à une entité ou à un groupe d'entités donné (également appelé «risque-entité»). Le risque-entité doit être approuvé par l'autorité décisionnaire appropriée, qui prend les décisions à l'aide de limites fondées sur la notation de risque-emprunteur (NRE) de l'entité et, pour certains portefeuilles, la notation de risque du secteur industriel dans lequel l'entité mène ses activités. Ce risque fait l'objet d'une surveillance continue.

Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, il arrive aussi que la Banque ait recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque-emprunteur.

Le dispositif Bâle

L'objectif du dispositif Bâle est d'améliorer l'uniformité des exigences de fonds propres à l'échelle internationale et de rendre les fonds propres réglementaires requis plus sensibles aux risques. Le dispositif Bâle établit plusieurs options qui représentent des approches de plus en plus sensibles aux risques pour calculer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, de même que les actifs pondérés en fonction des risques.

Risque de crédit et dispositif Bâle

La Banque a reçu du BSIF l'autorisation d'utiliser à compter du 1^{er} novembre 2007 l'approche NI avancée pour le risque de crédit selon Bâle. La Banque a recours à l'approche NI avancée pour tous les portefeuilles importants, sauf dans les cas qui suivent :

- La TD a approuvé des exemptions permettant l'utilisation de l'approche standard pour certaines petites expositions au risque de crédit en Amérique du Nord. Le groupe Gestion du risque confirme annuellement si cette approche demeure adéquate.
- Depuis le troisième trimestre de 2016, la Banque a l'autorisation du BSIF de se servir de l'approche NI avancée pour calculer la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le portefeuille de crédit de détail du secteur Services de détail aux États-Unis. Dans le cas du portefeuille autre que de détail du secteur Services de détail aux États-Unis, la Banque continue d'utiliser l'approche standard jusqu'à ce qu'une approbation réglementaire autorise la transition à l'approche NI avancée.

Pour pouvoir continuer d'utiliser l'approche NI avancée, la Banque doit respecter les conditions et exigences courantes imposées par le BSIF et le dispositif Bâle. La Banque évalue régulièrement sa conformité à ces exigences.

Expositions au risque de crédit selon l'approche NI avancée

Les banques qui adoptent l'approche NI avancée à l'égard du risque de crédit doivent présenter les expositions au risque de crédit par type de contreparties, chacun caractérisé par des risques sous-jacents différents. Ces types de contreparties peuvent être différents de ceux utilisés pour la présentation des états financiers consolidés de la Banque. Les expositions au risque de crédit de la Banque sont divisées en deux principaux portefeuilles : le portefeuille autre que de détail et le portefeuille de détail.

Paramètres de risque

Selon l'approche NI avancée, le risque de crédit est mesuré selon les paramètres de risque suivants :

- La PD – la probabilité que l'emprunteur ne soit pas en mesure de respecter l'échéancier de ses remboursements sur un horizon de un an.
- La PCD – la perte que la Banque subirait probablement en cas de défaut de l'emprunteur à l'égard d'un prêt, exprimée en pourcentage de l'ECD.
- L'ECD – la valeur totale de l'exposition prévue à la date du défaut.

En appliquant ces paramètres de risque, la TD peut mesurer et surveiller le risque de crédit afin de s'assurer qu'il demeure dans les limites des seuils préétablis.

Expositions de détail

En ce qui a trait aux expositions dans le portefeuille de détail, notamment en ce qui concerne les particuliers et les petites entreprises, la Banque gère les expositions par groupe, à l'aide de techniques de notation de crédit prédictives. Il y a trois sous-types d'expositions de détail : les créances adossées à l'immobilier

résidentiel (p. ex., les hypothèques individuelles et les lignes de crédit domiciliaires), les produits de détail renouvelables admissibles (p. ex., les cartes de crédit individuelles, les lignes de crédit non garanties et les produits de protection de découvert) et toutes les autres expositions de détail (p. ex., les prêts personnels, y compris les prêts-auto garantis, les lignes de crédit pour étudiants et les produits de crédit bancaires pour petites entreprises).

La Banque calcule les actifs pondérés en fonction des risques de ses expositions de détail à l'aide de l'approche NI. Tous les modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD de détail ne tiennent compte que de l'historique de défauts internes et de pertes subies pour chacun des trois sous-types d'expositions de détail.

Des modèles fondés sur des paramètres de PD, de PCD et d'ECD sont réalisés pour chaque portefeuille de produits et calibrés d'après les statistiques de défauts et de pertes observés pour les comptes individuels dans le portefeuille.

Conformément à l'approche NI avancée, la Banque définit, pour les expositions, comme un défaut un retard de 90 jours et plus pour tous les portefeuilles de crédit de détail. Les estimations de la PCD qui entrent dans le calcul des actifs pondérés en fonction des risques reflètent les pertes économiques, comme les coûts directs et indirects de même que les escomptes appropriés, afin de tenir compte des délais entre le défaut et le recouvrement ultime. Les estimations d'ECD reflètent l'utilisation observée historique des limites de crédit inutilisé avant le défaut. Les modèles fondés sur la PD, la PCD et l'ECD sont calibrés à l'aide de techniques logistiques et de régression linéaire. Les caractéristiques prédictives des modèles peuvent comprendre des caractéristiques propres aux comptes, telles que la taille des prêts, les taux d'intérêt et la sûreté, le cas échéant; l'historique et la situation courante des comptes; l'âge des comptes; la notation de crédit du client; et les autres relations du client avec la Banque. Pour ce qui est des produits garantis, comme les prêts hypothécaires résidentiels, les caractéristiques de la propriété, les ratios prêt-valeur et la valeur nette du client dans la propriété jouent un rôle important dans les modèles de PD et de PCD.

Toutes les estimations des paramètres de risque sont mises à jour chaque trimestre, selon les nouvelles données de modèles. Le processus d'estimation des paramètres est automatisé et se fait à partir des formules approuvées qui ne peuvent être contournées.

Les expositions sont ensuite distribuées à l'un des neuf segments de PD prédéfinis, inférées de la moyenne sur longue durée de la PD à 1 an.

La capacité des modèles de crédit de détail de la Banque pour l'évaluation des risques de façon discriminative et prédictive est évaluée par rapport à l'historique trimestriel le plus récent disponible sur les défauts et les pertes sur un an. Tous les modèles sont également soumis à une validation indépendante globale avant la mise en œuvre et annuellement comme décrit dans la rubrique «Mode de gestion du risque de modèle de la TD» de la présente section.

Les estimations de la PD sur longue durée sont générées en incluant des indicateurs économiques clés comme les taux d'intérêt et de chômage et en utilisant leur moyenne sur longue durée sur le cycle de crédit pour estimer la PD.

Les estimations de la PCD sont nécessaires pour refléter un scénario de ralentissement. Les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement sont générées à l'aide de données macroéconomiques comme les variations des prix de vente des maisons et le taux de chômage attendus dans un scénario de ralentissement d'une sévérité appropriée.

Pour les produits non garantis, les estimations de PCD dans un scénario de ralentissement reflètent les recouvrements moins élevés observés pour des expositions en défaut au cours de la récente récession de 2008 à 2009. Pour les produits garantis par un bien immobilier résidentiel (comme les prêts hypothécaires et les lignes domiciliaires), la PCD en cas de ralentissement reflète l'incidence possible d'un ralentissement sévère du secteur de l'immobilier. Les estimations de l'ECD reflètent aussi un scénario de ralentissement.

Le tableau suivant présente les fourchettes de PD par rapport aux niveaux de risque :

Évaluation du risque	Segment de PD	Fourchette de PD
Risque faible	1	De 0,00 à 0,15 %
Risque normal	2	De 0,16 à 0,41
	3	De 0,42 à 1,10
Risque moyen	4	De 1,11 à 2,93
	5	De 2,94 à 4,74
Risque élevé	6	De 4,75 à 7,59
	7	De 7,60 à 18,20
	8	De 18,21 à 99,99
Défaut	9	100,00

Expositions au risque de crédit autre que de détail

Pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail, la Banque gère les expositions par emprunteur individuel, d'après des modèles de risque de crédit propres aux industries et d'après le jugement d'experts. La Banque a classé les expositions au risque de crédit dans son portefeuille autre que de détail selon les types de contreparties de Bâle, soit : entreprises, y compris les activités de gros et commerciales, emprunteurs souverains et banques. Selon l'approche NI avancée, les prêts hypothécaires assurés par la SCHL sont considérés comme des expositions à des emprunteurs souverains et sont, par conséquent, classés dans les expositions au risque de crédit autre que de détail.

La Banque évalue le risque de crédit pour les expositions dans le portefeuille autre que de détail à la fois en attribuant une NRE et une notation de risque par facilité (NRF). La Banque procède de la sorte pour toutes les expositions aux grandes entreprises, aux emprunteurs souverains et aux banques. La Banque détermine les notations de risque selon des modèles de risque de crédit propres aux industries et aux secteurs qui sont fondés sur les données historiques internes pour les années 1994-2015 couvrant l'historique de prêts de gros et de prêts commerciaux. Tous les emprunteurs et toutes les facilités reçoivent une notation de risque interne qui doit être passée en revue au moins une fois par année. Des données externes comme les taux de défaut rapportés par les agences de notation ou des données tirées des bases de données sur les pertes servent à valider les paramètres.

Les notations de risque internes (NRE et NRF) font partie intégrante de la surveillance et de la gestion du portefeuille et servent à établir les limites d'exposition au risque et les taux de prêt. Les notations de risque internes servent aussi à calculer les fonds propres réglementaires, le capital économique et les provisions pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Comme selon l'approche NI avancée employée pour mesurer l'adéquation des fonds propres sur un horizon de risque de un an, les paramètres sont estimés sur un horizon temporel futur de douze mois.

Notation de risque-emprunteur et PD

Une NRE est attribuée à chaque emprunteur selon sa PD, d'après des modèles exclusifs et selon des jugements d'experts. Pour évaluer le risque que représente un emprunteur, la Banque tient compte de la situation concurrentielle de l'emprunteur, de son rendement financier, des tendances de l'économie et de l'industrie, de la qualité de sa gestion et de son accès aux capitaux. Selon l'approche NI avancée, les emprunteurs sont groupés par catégories de NRE qui ont des PD similaires. L'utilisation de projections pour les notations de risque implicites du modèle est interdite et les NRE ne peuvent pas intégrer un renversement projeté, la stabilisation des tendances négatives, ni l'accélération des tendances positives existantes. Toutefois, les résultats financiers historiques peuvent être sensibilisés pour qu'ils tiennent compte d'événements survenus ou qui sont sur le point de survenir comme une nouvelle émission de titres de créance par un emprunteur

depuis la date de ses plus récents états financiers. Pour l'évaluation des NRE, il faut tenir compte de tous les renseignements importants et pertinents et les renseignements utilisés doivent être à jour. Les modèles de notations quantitatives servent à classer la PD prévue pour tout le cycle, et ces modèles sont segmentés en catégories fondées sur l'industrie et la taille des emprunteurs. Les résultats des modèles quantitatifs peuvent être modifiés dans certains cas, selon un jugement d'expert, comme prescrit par les directives de la Banque en matière de crédit.

Afin de calibrer la PD de chaque fourchette de NRE, la Banque calcule des matrices de transition annuelles d'après des cohortes annuelles, puis estime la PD annuelle moyenne pour chaque NRE. La PD est établie à un niveau d'estimation moyen plus un rajustement approprié pour couvrir l'incertitude statistique et inhérente au modèle. Le processus de calibration de la PD est une approche qui s'étale sur un cycle.

L'échelle de NRE en 21 points de la TD est largement alignée sur les notations de crédit externes, comme suit :

Description	Catégorie de notation	Standard & Poor's	Moody's Investor Services
Première qualité	De 0 à 1C	De AAA à AA-	De Aaa à Aa3
	De 2A à 2C	De A+ à A-	De A1 à A3
	De 3A à 3C	De BBB+ à BBB-	De Baa1 à Baa3
Qualité inférieure	De 4A à 4C	De BB+ à BB-	De Ba1 à Ba3
	De 5A à 5C	De B+ à B-	De B1 à B3
Actifs surveillés et classés	De 6 à 8	De CCC+ à CC et moins	De Caa1 à Ca et moins
Actif douteux ou en défaut	De 9A à 9B	Défaut	Défaut

Notation de risque par facilité et PCD

La NRF établit une concordance avec la PCD et tient compte des caractéristiques propres à la facilité, comme la sûreté, le rang de subordination de la créance et la structure du prêt.

Différents modèles de NRF sont utilisés selon l'industrie et la taille des débiteurs. Si le niveau approprié de défauts historiques est disponible par modèle, ces données sont entrées dans le processus d'estimation de la PCD. Les données prises en considération dans la calibration du modèle de PCD comprennent des variables comme la couverture de la sûreté, la structure de la dette et la valeur d'entreprise de l'emprunteur. La PCD moyenne et l'incertitude statistique de la PCD sont estimées pour chaque catégorie de NRF. Pour certains modèles de NRF, le manque de données historiques exige que le modèle génère un classement ordonné qui est ensuite mis en concordance, selon un jugement d'expert, avec l'échelle de PCD quantitatives.

L'approche NI avancée requiert l'utilisation d'une PCD en cas de ralentissement où la période de ralentissement, selon l'expérience interne et/ou externe, suppose des taux de pertes moyens plus élevés que la normale ou des recouvrements moyens moins élevés que la normale, comme pendant une récession économique. Pour refléter ces paramètres, les PCD moyennes calibrées tiennent compte à la fois de l'incertitude statistique qui entache les estimations et des PCD moyennes plus élevées que la normale subies pendant les périodes de ralentissement.

Exposition en cas de défaut

La Banque calcule l'ECD sur la clientèle autre que de détail d'abord en mesurant le montant emprunté sur une facilité, puis en ajoutant à la tranche utilisée, le cas échéant, l'utilisation additionnelle potentielle en cas de défaut. L'utilisation en cas de défaut (UCD) correspond au pourcentage du crédit disponible engagé qui devrait être utilisé par l'emprunteur qui deviendrait en défaut au cours de l'année suivante, en sus du montant déjà emprunté. Faute de facteurs d'atténuation du risque de crédit ou d'autres détails, l'ECD est établie au montant utilisé plus (UCD x montant inutilisé consenti), l'UCD étant un pourcentage situé entre 0 % et 100 %.

Puisque l'UCD est tributaire en partie de la PD, les données sur l'ECD sont groupées par NRE jusqu'à un an avant le défaut. Une UCD moyenne est alors calculée pour chaque NRE compte tenu de l'incertitude statistique qui entache les estimations.

L'historique des UCD est étudié afin de repérer les impacts de ralentissement, comme pour l'analyse des PCD en cas de ralentissement. La Banque n'a pas découvert, dans un scénario de ralentissement, d'UCD qui soient significativement différentes de la moyenne des UCD, de sorte que les UCD sont établies au niveau moyen calibré, par catégorie de NRE, plus un rajustement approprié pour tenir compte de l'incertitude statistique et de l'incertitude liée au modèle.

Expositions au risque de crédit selon l'approche standard

L'approche standard à l'égard du risque de crédit est actuellement utilisée principalement pour les actifs du portefeuille de crédit autre que de détail aux États-Unis. La Banque procède actuellement à la transition de cette tranche de portefeuille à l'approche NI avancée. Selon l'approche standard, les actifs sont multipliés par les coefficients de pondération des risques prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques. Ces coefficients de pondération en fonction des risques sont attribués d'après certains facteurs, notamment le type de contrepartie, le type de produit et la nature et l'étendue de l'atténuation du risque de crédit. Pour ce qui est de ses expositions aux emprunteurs souverains (gouvernements, banques centrales et certaines entités du secteur public) et aux banques (institutions de dépôts réglementées, maisons de courtage en valeurs mobilières et certaines entités du secteur public), la TD utilise les notations de crédit externes, notamment de Moody's et de S&P, pour établir le coefficient approprié de pondération en fonction des risques.

La Banque applique les coefficients de pondération en fonction des risques suivants pour les expositions au bilan selon l'approche standard :

Emprunteurs souverains	0 % ¹
Banques	20 % ¹
Entreprises	100 %

¹ La pondération du risque peut varier selon la notation de risque externe.

Des coefficients de pondération en fonction des risques moins élevés s'appliquent lorsqu'il y a des éléments modérateurs du risque de crédit approuvés. Pour les prêts autres que de détail en souffrance depuis plus de 90 jours, le coefficient de pondération en fonction des risques est de 150 %. Pour ce qui est des expositions hors bilan, des facteurs de conversion du crédit précis sont utilisés pour convertir le montant notionnel de l'exposition en équivalent-crédit.

Expositions sur instruments dérivés

Le risque de crédit lié aux instruments financiers dérivés, aussi appelé «risque de crédit de contrepartie», est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la TD. La Banque applique l'évaluation du risque courant comme méthode pour calculer le montant de l'équivalent-crédit, qui est défini par le BSIF comme le coût de remplacement majoré d'un montant pour le risque futur éventuel, servant à estimer le risque et établir les exigences de fonds propres réglementaires relatives aux expositions sur instruments dérivés. Le groupe mondial de contrôle de contrepartie, qui fait partie de Gestion du risque des marchés financiers, est responsable de l'estimation et de la gestion du risque de crédit de contrepartie conformément aux politiques de crédit établies par le groupe Gestion du risque.

La Banque utilise diverses méthodes qualitatives et quantitatives pour évaluer et gérer le risque de crédit de contrepartie. Elle utilise, entre autres, des méthodes statistiques pour mesurer le risque potentiel courant et futur, ainsi que des évaluations des facteurs de stress pour déterminer et quantifier l'exposition à des événements extrêmes. La Banque établit diverses limites, dont des limites quant aux notions brutes pour gérer les volumes d'affaires et les concentrations. La TD évalue à intervalles réguliers les conditions de marché et la valeur des instruments financiers sous-jacents. Le risque de crédit de contrepartie peut augmenter durant les périodes de contraction des liquidités sur le marché pour certains instruments. Le groupe mondial de Gestion du risque des marchés financiers se réunit à intervalles réguliers avec les groupes Gestion du risque de marché et de crédit et Négociation afin de discuter de la façon dont des conditions changeantes du marché peuvent avoir une incidence sur le risque de marché et le risque de crédit de contrepartie de la Banque.

La Banque applique activement des stratégies d'atténuation des risques en recourant à des accords-cadres de compensation portant sur des dérivés multiproduits, à des sûretés affectées en garantie et à d'autres techniques d'atténuation du risque de crédit. La Banque est également partie à des instruments dérivés réglés par l'entremise d'une chambre de compensation centrale, ce qui réduit le risque de contrepartie en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets après compensation. Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes normes d'approbation de crédit, de limite et de surveillance des limites et aux mêmes lignes directrices sur les expositions que celles que la Banque utilise pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Ces normes incluent l'évaluation de la solvabilité des contreparties, l'évaluation et la surveillance des expositions, y compris le risque de fausse orientation connexe, de même que le contrôle de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances.

Il y a deux types de risque de fausse orientation : la fausse orientation générale et la fausse orientation spécifique. Un risque de fausse orientation générale survient lorsque la PD des contreparties suit la même trajectoire qu'un facteur de risque de marché donné. Un risque de fausse orientation spécifique survient lorsque l'exposition à une contrepartie particulière suit la même trajectoire que la PD de la contrepartie en raison de la nature des transactions conclues avec cette contrepartie. Ces types d'expositions au risque nécessitent une approbation particulière dans le cadre du processus d'approbation du crédit. La Banque évalue et gère les risques de fausse orientation spécifique de la même manière que les obligations de crédit directes et elle en assure le suivi en appliquant des limites approuvées par facilité de crédit.

Dans le cadre du processus de surveillance du risque de crédit, la direction se réunit à intervalles réguliers afin de passer en revue toutes les expositions, y compris les expositions à des contreparties plus à risque, qui découlent des instruments financiers dérivés. Au 31 octobre 2016, compte tenu des stratégies d'atténuation des risques, la TD n'avait pas d'exposition importante sur des dérivés à des contreparties considérées plus à risque comme défini par les politiques de crédit de la Banque. En outre, la Banque n'a pas de rajustement important de valeur lié au risque de crédit pour quelque contrepartie que ce soit.

Validation du système de notation du risque de crédit

Les systèmes et les méthodes de notation du risque de crédit font régulièrement l'objet d'une validation indépendante afin de vérifier qu'ils constituent toujours des indicateurs de risque adéquats. Le processus de validation tient compte des considérations suivantes :

- Estimations des paramètres de risque – La PD, la PCD et l'ECD sont révisées et mises à jour en fonction des pertes réelles afin de s'assurer que les estimations constituent toujours des indicateurs raisonnables de perte éventuelle.
- Performance des modèles – Les estimations continuent d'être discriminatoires, constantes et prédictives.
- Qualité des données – Les données utilisées dans le système de notation du risque sont exactes, adéquates et suffisantes.
- Hypothèses – Les principales hypothèses sous-jacentes du modèle demeurent valides pour le portefeuille et la conjoncture actuels.

Le groupe Gestion du risque veille à ce que le système de notation du risque de crédit soit conforme à la politique en matière de modélisation des risques de la Banque. Le comité du risque est informé de la performance du système de notation du risque de crédit au moins annuellement. Le comité du risque doit approuver les changements importants apportés au système de notation du risque de crédit de la Banque.

Évaluation des facteurs de stress

Pour établir l'importance des pertes possibles selon divers scénarios, la Banque soumet ses portefeuilles de crédit à des évaluations des facteurs de stress. Les évaluations des facteurs de stress servent à évaluer la vulnérabilité des portefeuilles aux effets de situations graves, mais plausibles, telles qu'un ralentissement économique marqué ou une perturbation importante du marché.

Atténuation des risques de crédit

Les techniques que la Banque utilise pour réduire et atténuer le risque de crédit comprennent des politiques et des procédures écrites qui visent l'évaluation et la gestion des actifs financiers et non financiers affectés en garantie (sûretés) et l'examen et la négociation des accords de compensation. Les types de sûretés et leurs montants et les autres techniques d'atténuation du risque de crédit exigés sont fondés sur l'évaluation interne par la Banque de la qualité du crédit et de la capacité de remboursement de l'emprunteur ou de la contrepartie.

Dans les activités bancaires de détail et commerciales, les actifs affectés en garantie de prêts sont essentiellement non financiers et comprennent des résidences, des biens immobiliers en cours d'aménagement, des immeubles commerciaux, des automobiles et d'autres actifs commerciaux comme des débiteurs, des stocks et des immobilisations corporelles. Dans les Services bancaires de gros, une grande part des prêts va à des emprunteurs qui ont une bonne note de crédit et à qui l'on n'exige pas l'affectation d'actifs en garantie. Les emprunteurs n'ayant pas une bonne note de crédit affectent généralement en garantie des actifs commerciaux comme le font les emprunteurs commerciaux. Des normes communes s'appliquent à l'échelle de la Banque pour évaluer les sûretés, établir la fréquence des recalculs, et pour consigner, enregistrer, améliorer et surveiller les sûretés.

La Banque utilise aussi des sûretés et des conventions-cadres de compensation pour atténuer l'exposition aux contreparties de dérivés. Les actifs affectés en garantie d'expositions sur dérivés sont essentiellement financiers et comprennent des liquidités et des titres négociables émis par des gouvernements de première qualité et des émetteurs de bonne qualité. Cette approche comprend des décotes et procédures préétablies pour la réception, la garde et la libération des titres donnés en garantie.

Dans tous les cas sauf exception, la Banque protège les actifs en en prenant possession et en les contrôlant dans un territoire où elle peut légalement faire valoir ses droits sur la sûreté. Exceptionnellement, et lorsque la contrepartie de la TD l'exige, la Banque garde les actifs ou les confie à un dépositaire indépendant acceptable. La Banque consigne tous les accords conclus avec les dépositaires dans un contrat standard pour le secteur.

Il arrive parfois que la Banque prenne des cautionnements pour réduire l'exposition au risque de crédit. Pour les expositions au risque de crédit soumises à l'approche NI avancée, la Banque ne comptabilise que les cautionnements irrévocables pour les risques de crédit des Services bancaires commerciaux et des Services bancaires de gros, qui sont fournis par des entités ayant une meilleure notation des risques que celle de l'emprunteur ou de la contrepartie à la transaction.

La Banque utilise des dérivés de crédit pour atténuer le risque de crédit. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. La politique de la Banque est de ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité et de demander des garanties de prêts. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que la Banque applique à toutes les contreparties pour lesquelles elle a une exposition au risque de crédit.

La Banque utilise des évaluations et des modèles d'évaluation automatisés pour valider les valeurs immobilières lorsqu'elle accorde un prêt garanti par une propriété immobilière. Ces outils informatisés permettent d'estimer ou de valider la valeur de marché des résidences à l'aide de comparables de marché et de

courbes de prix dans un marché local. L'utilisation de ces outils comporte comme risque principal celui que la valeur d'une propriété en particulier puisse être très différente de la moyenne du marché local. La Banque a des lignes directrices qui s'appliquent spécifiquement aux circonstances permettant l'utilisation de ces outils ainsi que des processus de validation périodique des évaluations et modèles, notamment l'obtention d'évaluations indépendantes.

Exposition brute au risque de crédit

L'exposition brute au risque de crédit, aussi appelée ECD, est le montant total auquel la Banque est exposée à la date du défaut d'un prêt et qui est évalué avant les provisions relatives à une contrepartie ou les radiations s'y rapportant. Une exposition brute au risque de crédit ne reflète pas l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit et englobe les expositions, qu'elles soient au bilan ou hors bilan. Les expositions au bilan comprennent principalement l'encours des prêts, les acceptations, les titres détenus à des fins autres que de transaction, les dérivés et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension. Les expositions hors bilan consistent essentiellement en des montants sur les engagements non utilisés, des cautionnements et certaines autres transactions assimilables aux prises en pension.

Les expositions brutes au risque de crédit pour les deux approches que la Banque utilise pour mesurer le risque de crédit se présentent comme suit :

TABLEAU 48 : EXPOSITIONS BRUTES AU RISQUE DE CRÉDIT – Approches standard et fondées sur les notations internes avancées^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)	Aux					
	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Standard	NI avancée	Total	Standard	NI avancée	Total
Risque de crédit de détail						
Expositions garanties par l'immobilier résidentiel	1 334 \$	334 878 \$	336 212 \$	32 897 \$	276 526 \$	309 423 \$
Expositions aux produits de détail renouvelables admissibles	–	90 778	90 778	–	63 169	63 169
Autres expositions aux produits de détail	18 894	71 940	90 834	59 655	38 952	98 607
Total – Risque de crédit de détail	20 228	497 596	517 824	92 552	378 647	471 199
Expositions aux produits autres que de détail						
Entreprises	127 399	252 616	380 015	114 698	225 263	339 961
Emprunteurs souverains	77 166	139 367	216 533	55 934	128 496	184 430
Banques	17 721	66 432	84 153	13 542	111 602	125 144
Total – Risque de crédit autre que de détail	222 286	458 415	680 701	184 174	465 361	649 535
Expositions brutes au risque de crédit	242 514 \$	956 011 \$	1 198 525 \$	276 726 \$	844 008 \$	1 120 734 \$

¹ Les expositions brutes au risque de crédit représentent l'ECD et ne tiennent pas compte de l'incidence des mesures d'atténuation du risque de crédit. Ce tableau ne tient compte ni des titrisations, ni des titres de capitaux propres, ni des autres actifs pondérés en fonction du risque de crédit.

² À compter du troisième trimestre de 2016, la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le portefeuille de crédit de détail du secteur Services de détail aux États-Unis sont calculés selon l'approche NI avancée. Avant le troisième trimestre de 2016, les actifs pondérés en fonction des risques étaient calculés selon l'approche standard.

Autres expositions au risque de crédit

Expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction

Les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction de la TD sont à un niveau qui représente moins de 5 % des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 combinés de la Banque. Par conséquent, la Banque utilise des pondérations en fonction des risques prescrites par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques sur les expositions sur titres de participation détenus à des fins autres que de transaction.

Expositions de titrisation

Pour les expositions de titrisation notées par des agences externes, la Banque utilise à la fois l'approche standard et l'approche fondée sur les notations (AFN). Les deux approches attribuent des coefficients de pondération aux expositions d'après des notations externes. La Banque utilise les notations attribuées par une ou plusieurs des agences de notations externes, y compris Moody's et S&P. L'AFN tient aussi compte de facteurs additionnels, notamment l'horizon de la notation (long terme ou court terme), la quantité d'expositions sous-jacentes, dans l'ensemble d'actifs et le rang de subordination de la position.

La Banque utilise l'approche fondée sur les évaluations internes pour gérer le risque de crédit pour ses expositions liées aux titrisations de PCAA qui ne font pas l'objet d'une notation externe.

Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, la Banque prend en compte tous les facteurs de risque pertinents au moment d'évaluer la qualité du crédit de ces expositions, y compris ceux publiés par les agences de notation Moody's et S&P. La Banque utilise également des modèles de couverture de perte et des politiques visant à quantifier et à surveiller le niveau de risque et à en faciliter la gestion. L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque consiste notamment à évaluer dans quelle mesure l'amélioration disponible de la protection contre les pertes couvre les pertes prévues. Les niveaux de couverture des facteurs de stress dont la Banque a besoin pour chaque notation de risque interne sont conformes aux exigences en matière de facteurs de risque publiées par les agences de notation pour des notations externes équivalentes par catégorie d'actifs.

Toutes les expositions reçoivent une notation de risque interne fondée sur l'évaluation de la Banque, laquelle doit être passée en revue au moins une fois par année. Les notations de la Banque reflètent son évaluation du risque de perte, qui comprend une combinaison de la PD et de la PCD pour chaque exposition. L'échelle de notation que la TD utilise correspond aux échelles de notation à long terme utilisées par les agences de notation.

L'approche fondée sur les évaluations internes de la Banque est assujettie à tous les principaux éléments et principes de sa structure de gouvernance du risque et est gérée comme décrit dans la présente rubrique «Risque de crédit».

La Banque utilise les résultats de l'approche fondée sur les évaluations internes pour tous les volets de sa gestion du risque de crédit, y compris le suivi du rendement, les mécanismes de contrôle et la présentation de l'information de gestion, ainsi que pour le calcul des fonds propres. Selon l'approche fondée sur les évaluations internes, les expositions sont multipliées par les coefficients de pondération prescrits par le BSIF pour calculer les actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres.

Risque de marché

Le risque de marché de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers ou dans le bilan qui est imputable à des mouvements défavorables de facteurs de marché comme les taux d'intérêt, les taux de change, le prix des actions, le prix des produits de base, les écarts de taux, les volatilités et les corrélations des activités de négociation.

Le risque de marché autre que de négociation est le risque de perte dans les instruments financiers, dans le bilan ou dans les bénéfices, ou le risque de volatilité des bénéfices provenant des activités autres que de négociation comme la gestion actif-passif ou des placements, en particulier le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de position sur titres de participation.

La Banque est exposée au risque de marché dans son portefeuille de négociation et dans son portefeuille de placements ainsi que dans ses activités autres que de transaction. Pour ce qui est des portefeuilles de négociation et de placements de la Banque, elle participe activement à des transactions sur le marché afin d'obtenir des rendements pour la TD par la gestion prudente de ses positions et de ses stocks. Lorsque la Banque exerce des activités bancaires autres que de négociation, elle est exposée au risque de marché du fait des transactions bancaires courantes que des clients effectuent avec la TD.

Au 31 octobre 2016, la Banque se conformait aux exigences de Bâle III en matière de gestion du risque de marché selon l'approche des modèles internes.

LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des actifs et des passifs au bilan entre ceux qui sont exposés aux risques de marché de négociation et ceux qui sont exposés aux risques de marché autre que de négociation. Le risque de marché touchant les actifs et les passifs inclus dans le calcul de la VaR et d'autres mesures employées aux fins du capital exposé au risque de marché réglementaire est classé comme risque de marché de négociation.

TABLEAU 49 : LIENS ENTRE LE RISQUE DE MARCHÉ ET LE BILAN

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016			Aux 31 octobre 2015			Risque de marché autre que de négociation – sensibilité au risque primaire
	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	Bilan	Risque de marché de négociation	Risque de marché autre que de négociation	
Actifs exposés au risque de marché							
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	53 714 \$	258 \$	53 456 \$	42 483 \$	219 \$	42 264 \$	Risque de taux d'intérêt
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	99 257	92 282	6 975	95 157	89 372	5 785	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	72 242	63 931	8 311	69 438	58 144	11 294	Risque de position sur titres de participation, risque de change, risque de taux d'intérêt
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	4 283	–	4 283	4 378	–	4 378	Risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières disponibles à la vente	107 571	–	107 571	88 782	–	88 782	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	84 395	–	84 395	74 450	–	74 450	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Valeurs mobilières prises en pension	86 052	1 728	84 324	97 364	13 201	84 163	Risque de taux d'intérêt
Prêts	589 529	–	589 529	547 775	–	547 775	Risque de taux d'intérêt
Engagements de clients au titre d'acceptations	15 706	–	15 706	16 646	–	16 646	Risque de taux d'intérêt
Participation dans TD Ameritrade	7 091	–	7 091	6 683	–	6 683	Risque de position sur titres de participation
Autres actifs ¹	1 769	–	1 769	1 545	–	1 545	Risque de taux d'intérêt
Actifs non exposés au risque de marché	55 358	–	–	59 672	–	–	
Total des actifs	1 176 967	158 199	963 410	1 104 373	160 936	883 765	
Passifs exposés au risque de marché							
Dépôts détenus à des fins de transaction	79 786	3 876	75 910	74 759	2 231	72 528	Risque de taux d'intérêt
Dérivés	65 425	60 221	5 204	57 218	52 752	4 466	Risque de change, risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation à la juste valeur	12 490	12 490	–	10 986	10 986	–	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	190	177	13	1 415	1 402	13	Risque de taux d'intérêt
Dépôts	773 660	–	773 660	695 576	–	695 576	Risque de position sur titres de participation, risque de taux d'intérêt
Acceptations	15 706	–	15 706	16 646	–	16 646	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	33 115	29 973	3 142	38 803	33 594	5 209	Risque de taux d'intérêt
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	48 973	3 657	45 316	67 156	12 376	54 780	Risque de taux d'intérêt
Passifs de titrisation au coût amorti	17 918	–	17 918	22 743	–	22 743	Risque de taux d'intérêt
Billets et débiteures subordonnées	10 891	–	10 891	8 637	–	8 637	Risque de taux d'intérêt
Autres passifs ¹	15 526	–	15 526	11 866	–	11 866	Risque de taux d'intérêt
Passifs et capitaux propres non exposés au risque de marché	103 287	–	–	98 568	–	–	
Total du passif et des capitaux propres	1 176 967 \$	110 394 \$	963 286 \$	1 104 373 \$	113 341 \$	892 464 \$	

¹ Se rapportent aux prestations de retraite, aux assurances et aux passifs liés aux entités structurées.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les activités de négociation de la TD ont pour objectif global de fournir des services bancaires de gros, notamment de facilitation et de liquidité, aux clients de la Banque. La Banque doit prendre des risques afin d'être en mesure de servir efficacement ses clients là où ils font affaire. En particulier, la Banque doit tenir des stocks, agir à titre de contrepartiste dans l'exécution des transactions de clients et agir à titre de preneur ferme pour les nouvelles émissions de titres. En outre, la Banque exécute des transactions afin d'acquérir une connaissance approfondie des conditions des marchés afin d'offrir les meilleurs prix et le service le plus efficace aux clients, tout en équilibrant les risques inhérents à ses activités de négociation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION

La responsabilité de la gestion du risque de marché de négociation incombe principalement aux Services bancaires de gros, sous la surveillance du groupe Contrôle du risque de marché qui fait partie du groupe Gestion du risque. Le comité de contrôle du risque de marché se réunit à intervalles réguliers pour réviser le profil de risque de marché, les résultats des activités de négociation de la Banque et les modifications aux politiques sur les risques de marché. Le comité est présidé par le premier vice-président, Risque de marché, et est composé de cadres supérieurs des Services bancaires de gros.

Il n'y a eu aucun reclassement important entre les portefeuilles de négociation et autres que de négociation au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MARCHÉ DE NÉGOCIATION DE LA TD

Le risque de marché joue un rôle clé dans l'évaluation de toute stratégie liée aux activités de négociation. La Banque lance de nouvelles initiatives de négociation ou étend celles qui existent seulement si le risque a été évalué de façon exhaustive et est jugé conforme à l'appétit pour le risque et aux compétences en affaires de la Banque, et si elle possède l'infrastructure adéquate pour surveiller, contrôler et gérer le risque. Le cadre de gestion du risque de marché dans les activités de négociation intègre l'appétit pour le risque, la structure de gouvernance du risque ainsi que le recensement, l'évaluation et le contrôle du risque. Ce cadre est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur l'appétit de la TD pour le risque de marché dans les activités de négociation.

Limites de transaction

La Banque fixe des limites de transaction qui sont conformes à la stratégie d'affaires approuvée pour une activité donnée et à sa tolérance à l'égard du risque de marché qui y est associé, dans le respect de son appétit pour le risque de marché. En établissant ces limites, la Banque tient compte de la volatilité et de la liquidité du marché, de l'expérience organisationnelle et de la stratégie d'affaires. Des limites sont établies au niveau global des Services bancaires de gros, ainsi qu'à des niveaux plus détaillés.

Les principales limites de risque de marché sont fondées sur les principaux facteurs de risque de l'activité et comprennent des limites quant aux notionnels, aux différentiels de taux, aux variations de la courbe de rendement, aux variations de prix et à la volatilité.

Une autre mesure importante des limites de transaction est la VaR que la Banque utilise pour surveiller et contrôler le niveau global du risque et pour calculer les fonds propres réglementaires requis pour le risque de marché dans les activités de négociation. La VaR mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille au cours d'une période donnée.

À la fin de chaque journée, les positions de risque sont comparées aux limites de risque, et tous les dépassements sont constatés conformément aux politiques et procédures établies en matière de risque de marché.

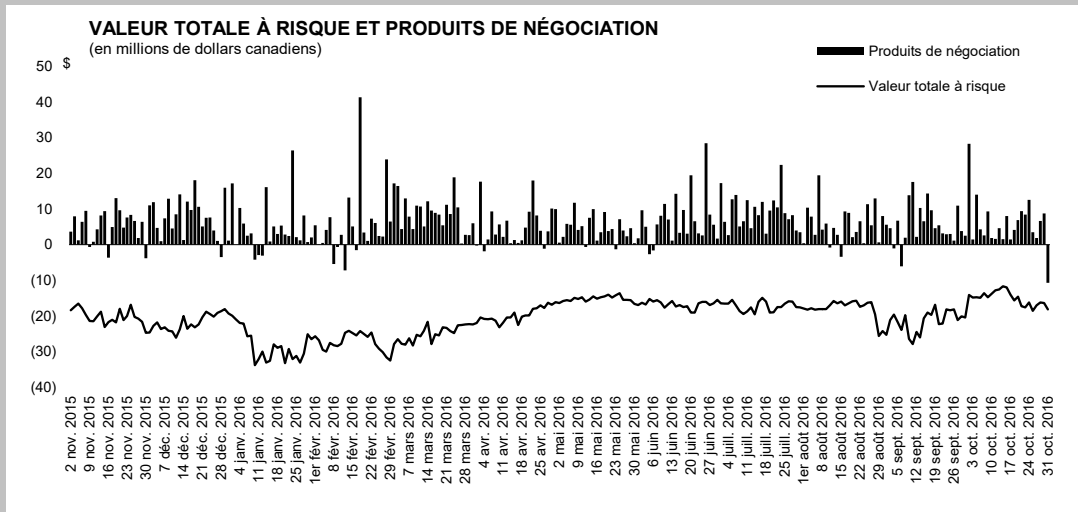
Calcul de la VaR

La TD calcule la VaR quotidiennement en combinant le risque de marché général et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance qui est associé aux positions de négociation de la Banque.

Le risque de marché général est établi en créant une distribution des variations possibles de la valeur de marché du portefeuille courant au moyen d'une simulation historique. La Banque évalue le portefeuille courant au moyen des variations des cours et des taux des 259 derniers jours de Bourse pour les produits sur titres de capitaux propres, de taux d'intérêt, de change, de crédit et sur marchandises. Le risque de marché général est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque de marché général est calculé sur une période de détention de un jour prolongée jusqu'à dix jours aux fins du calcul des fonds propres réglementaires.

Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance mesure le risque idiosyncratique d'écart de taux de crédit (lié à une seule institution) pour les expositions au crédit du portefeuille de négociation au moyen d'une simulation de Monte-Carlo. Le modèle de risque idiosyncratique propre à des titres de créance repose sur le comportement historique des écarts de crédit idiosyncratique sur cinq ans. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance, tout comme le risque de marché général, est calculé pour constituer le seuil que les pertes possibles du portefeuille ne devraient pas dépasser plus de un jour de Bourse sur 100. Le risque idiosyncratique propre à des titres de créance est calculé sur une période de détention de dix jours.

Le graphique ci-après présente l'utilisation à une date particulière de la VaR quotidienne et les produits liés aux activités de transaction dans le secteur Services bancaires de gros. Les produits liés aux activités de transaction représentent le total des produits de négociation présenté dans les autres produits et les produits d'intérêts nets sur les positions de transaction présentées dans les produits d'intérêts nets, et ils sont présentés en équivalence fiscale. L'exercice clos le 31 octobre 2016 a compris 24 jours de pertes de transaction et les produits liés aux activités de transaction ont été positifs pendant 91 % des jours de Bourse, ce qui reflète une activité de transaction normale. Au cours de l'exercice, les pertes pour un jour de Bourse donné n'ont jamais dépassé la VaR.



La VaR constitue une mesure utile, mais elle devrait être utilisée en tenant compte de certaines limites, notamment :

- la VaR recourt à des données historiques pour prédire des événements futurs, ce qui limite sa capacité d'effectuer des prévisions;
- elle ne donne pas d'information sur les pertes au-delà du niveau de confiance choisi;
- elle suppose que toutes les positions peuvent être liquidées au cours de la période de détention ayant servi pour calculer le montant de la VaR.

La Banque améliore sans cesse ses méthodes pour calculer la VaR et elle prévoit de nouvelles mesures du risque qui sont conformes aux habitudes du marché, aux meilleures pratiques de l'industrie et aux exigences réglementaires.

Afin de réduire quelques-unes des faiblesses de la VaR, la Banque se sert de paramètres additionnels conçus expressément pour la gestion des risques et pour les fonds propres. Ces paramètres comprennent la VaR en contexte de crise, les IRC, le cadre de simulation de crise, ainsi que des limites fondées sur la sensibilité de divers facteurs de risque de marché.

Calcul de la VaR en contexte de crise

Outre la VaR, la Banque calcule aussi la VaR en contexte de crise, laquelle comprend le risque de marché général en contexte de crise et le risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. La VaR en contexte de crise mesure l'incidence négative que d'éventuelles fluctuations des taux et des prix du marché pourraient avoir sur la valeur d'un portefeuille pendant une période donnée de tensions sur les marchés. La VaR en contexte de crise est calculée au moyen de techniques et d'hypothèses semblables à celles utilisées pour la VaR liée au risque de marché général en contexte de crise et au risque idiosyncratique propre à des titres de créance en contexte de crise. Toutefois, au lieu d'utiliser les 259 derniers jours de Bourse (une année), la Banque choisit une année où des tensions se sont exercées sur les marchés. Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2016, la VaR en contexte de crise a été calculée au moyen d'une période de un an qui a commencé le 1^{er} février 2008. La période de un an historique appropriée pour utiliser la VaR en contexte de crise est établie trimestriellement. La VaR en contexte de crise fait partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Calcul des exigences supplémentaires liées au risque

Les exigences supplémentaires liées au risque (IRC) sont appliquées à tous les instruments du portefeuille de négociation assujettis au risque de migration et de défaut. Le risque de migration représente le risque que des modifications soient apportées aux notations de crédit des expositions de la Banque. La Banque applique une simulation de Monte-Carlo sur un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % pour calculer les IRC, ce qui est conforme aux exigences réglementaires. Les IRC sont fondées sur l'hypothèse d'un «niveau de risque constant», qui oblige les banques à attribuer un horizon de liquidité aux positions qui sont assujetties à ces exigences. Les IRC font partie des exigences de fonds propres réglementaires.

Le tableau qui suit présente les mesures du portefeuille de la TD à la date de clôture de l'exercice, la moyenne de la période et les extrêmes (haut et bas).

TABLEAU 50 : MESURES DU RISQUE DE MARCHÉ DU PORTEFEUILLE

(en millions de dollars canadiens)

	2016				2015			
	Clôture	Moyenne	Haut	Bas	Clôture	Moyenne	Haut	Bas
Risque de taux d'intérêt	10,1 \$	10,8 \$	21,9 \$	5,4 \$	8,4 \$	8,0 \$	14,9 \$	3,8 \$
Risque d'écart de taux	7,2	8,4	15,6	5,1	7,9	7,8	11,8	4,6
Risque sur titres de capitaux propres	5,9	8,6	11,2	3,5	9,8	9,0	13,5	4
Risque de change	2,7	3,2	7,4	1,4	4,9	3,8	9	1,1
Risque de marchandises	1,1	2,1	4,2	1	1,5	1,5	3,3	0,8
Risque idiosyncratique propre à des titres de créance	13,5	12,7	22,6	7,9	12,9	15,9	22,5	12,6
Effet de diversification ¹	(22,4)	(25,3)	négl. ²	négl. ²	(26,5)	(25,3)	négl. ²	négl. ²
Valeur totale à risque (une journée)	18,1 \$	20,5 \$	33,8 \$	11,7 \$	18,9 \$	20,7 \$	26 \$	15,3 \$
Valeur à risque en contexte de crise (une journée)	32,8	34,8	43,6	21,6	18,3	28,8	35,1	18,3
Exigences de fonds propres supplémentaires liées au risque (une année)	240,6	205,8	287,9	144,9	255,4	246,4	319,6	164,5

¹ La VaR globale est moins élevée que la somme de la VaR des différents types de risque, étant donné que certains risques sont atténués par la diversification des portefeuilles.

² Négligeable. Il n'est pas important de calculer un effet de diversification, du fait que le haut et le bas peuvent survenir à différents jours pour différents types de risque.

La VaR moyenne est relativement inchangée par rapport à l'exercice précédent, du fait des variations des positions de risques et des taux de marché. L'augmentation de la VaR moyenne en contexte de crise par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable aux positions dans des titres de participation. La diminution de 40,6 millions de dollars des IRC moyennes par rapport à l'exercice précédent découle des positions en titres d'organismes américains.

Validation du modèle de la VaR

La Banque utilise un test de validité rétroactif pour comparer les profits et les pertes réels et théoriques à la VaR afin de s'assurer qu'ils correspondent aux résultats statistiques du modèle de la VaR. Les profits et pertes théoriques sont générés par les mouvements de prix quotidiens en supposant que la composition du portefeuille ne change pas. La validation du modèle fondé sur les IRC doit suivre une approche différente étant donné qu'un horizon de un an et un niveau de confiance de 99,9 % rendent impossible l'utilisation de contrôles prudentiels *ex post* standard. En lieu et place, les paramètres clés du modèle fondé sur les IRC, comme les matrices de transition et de corrélation, sont soumis à une validation indépendante à l'aide de certains points de référence par rapport aux résultats d'études externes ou par une analyse à partir de données internes ou externes.

Simulations de crise

Les activités de négociation de la Banque sont soumises à une limite d'exposition mondiale globale aux facteurs de stress (chocs). En outre, les secteurs d'exploitation mondiaux doivent obéir à une limite d'évaluation des facteurs de stress et chaque grande catégorie de risques est assortie d'un seuil global d'évaluation des facteurs de stress. Des scénarios de crise sont conçus pour modéliser des événements économiques extrêmes, reproduire les pires résultats historiques ou apporter des modifications hypothétiques importantes, mais plausibles, des principaux facteurs de risque de marché. Le programme d'évaluation des facteurs de stress comprend des scénarios élaborés au moyen de données du marché historiques qui ont eu cours pendant des périodes de perturbation du marché, en plus des scénarios hypothétiques élaborés par le groupe Gestion du risque. Les événements que la Banque a reproduits sont notamment le krach boursier de 1987, la crise déclenchée par le défaut de paiement de la dette russe en 1998, les séquelles du 11 septembre 2001, la crise du PCAA en 2007, ainsi que la crise du crédit à l'automne de 2008.

Les évaluations des facteurs de stress sont effectuées et revues à intervalles réguliers par le comité de contrôle du risque de marché.

RISQUE DE MARCHÉ DANS LES AUTRES ACTIVITÉS BANCAIRES DE GROS

La Banque est également exposée à un risque de marché découlant d'un portefeuille existant d'obligations et d'actions privilégiées détenu par Valeurs Mobilières TD et de ses placements résiduels dans des banques d'affaires. Le groupe Gestion du risque examine et approuve les politiques et procédures, lesquelles sont mises en place pour surveiller, évaluer et atténuer ces risques.

Gestion de l'actif et du passif

La gestion de l'actif et du passif consiste à gérer les risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la TD. Ces risques de marché comprennent principalement le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

RESPONSABLES DE LA GESTION DE L'ACTIF ET DU PASSIF

Le service Gestion de la trésorerie et du bilan évalue et gère les risques de marché des activités bancaires autres que de négociation de la Banque, sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, qui est présidé par le chef de groupe et chef des finances, et comprend d'autres membres de la haute direction. La fonction de contrôle des risques de marché assure une surveillance, une gouvernance et un contrôle indépendants de ces risques de marché. Le comité du risque revoit et approuve périodiquement les principales politiques relatives au risque de marché pour la gestion de l'actif et du passif et les activités autres que de transaction, et reçoit des rapports sur la conformité aux limites de risque approuvées.

MODE DE GESTION DES POSITIONS D'ACTIF ET DE PASSIF DE LA TD

Le risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de transaction est considéré comme un risque non productif, car il pourrait faire augmenter la volatilité des résultats et entraîner une perte sans ajouter une valeur attendue à long terme. Par conséquent, l'objectif du service Gestion de la trésorerie et du bilan est de structurer les positions d'actifs et de passifs du bilan afin d'atteindre un profil cible qui contrôle l'incidence des changements de taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique de la Banque, conformément à la Prise de position de la Banque en matière d'appétit pour le risque.

Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Le risque de taux d'intérêt est géré afin d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps. La Banque a adopté une méthode de couverture rigoureuse pour la gestion de l'apport aux produits d'intérêts nets de ses positions d'actif et de passif, y compris un profil d'échéances modélisé selon une cible assignée pour les actifs, les passifs et les capitaux propres non sensibles aux taux d'intérêt. Les principaux aspects de cette méthode sont les suivants :

- Évaluer et gérer l'incidence d'une hausse ou d'une baisse des taux d'intérêt sur les produits d'intérêts nets et la valeur économique, et élaborer des stratégies pour gérer la sensibilité globale aux taux selon divers scénarios de taux d'intérêt.
- Mesurer la contribution de chaque produit TD en fonction du risque et compte tenu d'une couverture intégrale, y compris l'incidence des options financières accordées aux clients, comme les engagements hypothécaires.
- Élaborer et instaurer des stratégies pour stabiliser les produits d'intérêts nets de tous les produits bancaires de détail.

La Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt lorsque les flux de trésorerie liés au principal et aux intérêts de l'actif et du passif (calculés au moyen du profil d'échéance modélisé selon une cible) comportent des dates de paiement d'intérêts ou d'échéance différentes. Il s'agit alors d'une position asymétrique. Le prix d'un actif ou d'un passif sensible aux taux d'intérêt est révisé lorsque les taux changent, lorsque des flux de trésorerie sont générés à l'échéance ou pendant l'amortissement normal, ou lorsque les clients exercent les options de remboursement anticipé, de conversion ou de rachat qui sont rattachées à un produit particulier.

Le risque de taux d'intérêt de la TD dépend de l'ampleur et de l'orientation des fluctuations des taux d'intérêt ainsi que de l'importance et de l'échéance des positions asymétriques. Il subit aussi l'incidence des volumes de nouvelles affaires, des renouvellements de prêts et de dépôts ainsi que de la fréquence à laquelle les clients exercent les options incorporées, comme le remboursement d'un prêt ou d'un dépôt avant son échéance.

L'exposition au risque de taux d'intérêt, déduction faite des activités de couverture économique, est mesurée à l'aide de simulations «chocs» des mouvements des taux d'intérêt. Deux des mesures utilisées sont la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque. La sensibilité des produits d'intérêts nets correspond à la variation des produits d'intérêts nets au cours des douze mois suivants qui découle de positions asymétriques résultant d'un mouvement immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La sensibilité des produits d'intérêts nets évalue dans quelle mesure les flux de trésorerie de l'actif et du passif réappréciés et arrivés à échéance s'apparieront au cours de la prochaine période de douze mois et reflète les variations que subiront les produits d'intérêts nets de la Banque au cours de cette période en raison de l'incidence du mouvement des taux d'intérêt sur les positions asymétriques. La valeur économique à risque correspond à l'écart entre la variation de la valeur actualisée du portefeuille d'actifs de la Banque et la variation de la valeur actualisée de son portefeuille de passifs, compte tenu des instruments hors bilan et des profils présumés de produits non sensibles aux taux d'intérêt, qui résulte d'un mouvement défavorable immédiat et soutenu de 100 pdb des taux d'intérêt. La valeur économique à risque mesure la sensibilité relative des flux de trésorerie de l'actif et du passif asymétriques à des fluctuations des taux d'intérêt à long terme. Des flux de trésorerie de l'actif et du passif en étroite symétrie réduisent la valeur économique à risque et atténuent le risque de volatilité des produits d'intérêts nets futurs.

Dans la mesure où les taux d'intérêt sont suffisamment bas et qu'il est impossible de mesurer l'incidence d'une baisse de 100 pdb des taux d'intérêt, notre exposition, telle qu'elle est mesurée par la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, sera calculée en évaluant l'incidence d'une baisse des taux d'intérêt lorsque les taux en résultant ne deviennent pas négatifs.

Le modèle utilisé pour calculer la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque rend compte de l'incidence de changements dans les comportements présumés de clients, comme des paiements anticipés de prêts hypothécaires sensibles aux taux d'intérêt, mais ne présume pas d'une croissance du bilan, de changement dans la composition des activités, de la philosophie de fixation de prix des produits, ni de mesures de la part de la direction par suite de changements dans les conditions du marché.

La politique de la TD établit des limites globales pour la valeur économique à risque et la sensibilité des produits d'intérêts nets, qui sont liées respectivement aux capitaux propres et aux produits d'intérêts nets. Ces limites imposées par le conseil d'administration sont fixées en fonction de l'appétit de la Banque pour le risque et sont revues à intervalles réguliers et approuvées par le comité du risque. Les expositions par rapport aux limites imposées par le conseil d'administration font l'objet de contrôles réguliers qui sont consignés, et tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et au comité du risque.

Outre ces limites imposées par le conseil d'administration, le groupe Gestion du risque fixe des limites quant aux instruments de négociation pour la gestion, par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, du risque de taux d'intérêt lié aux activités autres que de transaction. Les limites quant aux instruments de négociation sont établies à un niveau plus détaillé que celles fixées par le conseil d'administration pour la sensibilité des produits d'intérêts nets et la valeur économique à risque, et sont élaborées pour être conformes à la politique globale du conseil d'administration sur le risque de marché. Tout dépassement de ces limites, le cas échéant, est signalé sans délai au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

La Banque procède régulièrement à l'évaluation de toutes les positions d'actif et de passif et des risques hors bilan. La TD vise à stabiliser les produits d'intérêts nets au fil du temps grâce à une symétrie rigoureuse entre l'actif et le passif et à des couvertures.

Le risque de taux d'intérêt lié aux produits comportant des flux de trésorerie à taux fixe fermés (sans option) est évalué et géré séparément des produits qui offrent des options de remboursement anticipé aux clients. La Banque fait des projections sur les flux de trésorerie futurs en observant l'incidence des facteurs suivants :

- Un profil cible de sensibilité aux taux d'intérêt pour son portefeuille de dépôts de base.

- Son profil cible de placement d'après sa position nette en actions.
- Les hypothèses de règlement des prêts hypothécaires, à l'exception des options incorporées de remboursement anticipé.

Pour ce qui est des instruments fermés, la gestion du portefeuille a pour objectif d'éliminer, dans la mesure du possible, l'asymétrie des flux de trésorerie, de façon que les produits d'intérêts nets deviennent plus prévisibles. Les options rattachées aux produits, qu'elles soient autonomes comme celles des engagements de taux hypothécaires ou qu'elles soient incorporées dans un prêt ou un dépôt, exposent la TD à un risque financier considérable.

- **Engagements de taux** : La Banque modélise son exposition à l'égard des options autonomes en vertu d'engagements de taux hypothécaires d'après un taux de prêt prévu fondé sur des résultats historiques. La propension des clients à emprunter et leur préférence pour des produits hypothécaires à taux fixe ou variable sont influencées par des facteurs comme les taux hypothécaires du marché, les prix des maisons et les facteurs saisonniers.
- **Remboursement anticipé d'actifs** : La Banque modélise son exposition aux options vendues incorporées dans d'autres produits, comme un droit de remboursement anticipé de prêts hypothécaires résidentiels, d'après une analyse des comportements des clients. Des modèles économétriques sont utilisés pour modéliser les paiements anticipés et les effets des comportements de remboursement anticipé sur la Banque. En général, les remboursements anticipés de prêts hypothécaires sont aussi tributaires des incitatifs sans lien avec le marché comme l'âge des prêts, les prix des maisons et la croissance du PIB. En outre, les incidences combinées de ces paramètres sont évaluées pour établir la cadence de liquidation repère qui est indépendante des incitatifs liés au marché.
- **Passifs sans échéance** : La Banque modélise son exposition aux passifs sans échéance comme les dépôts de base, en évaluant l'élasticité des taux d'intérêt et la permanence des soldes à l'aide de données historiques et de jugements d'affaires. Il est possible que surviennent des changements dans les dépôts sans échéance du fait de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, les variations du marché des titres de participation et les variations de la préférence des clients pour des placements liquides.

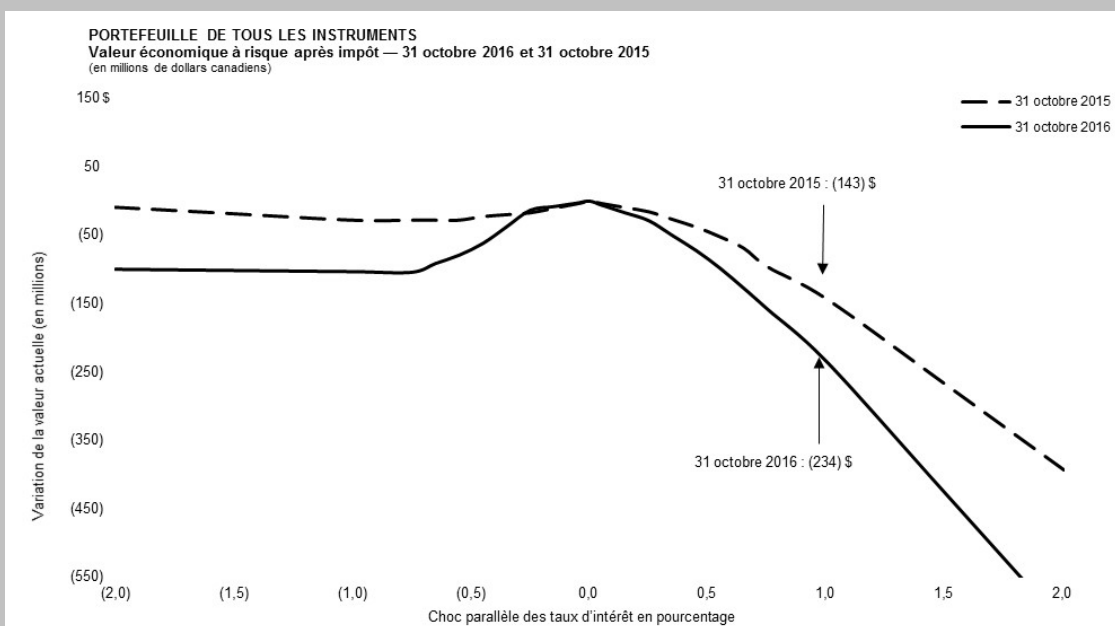
Pour gérer les expositions aux options liées aux produits, la Banque achète des options ou utilise un processus de couverture dynamique conçu pour reproduire l'avantage des options achetées. La Banque modélise aussi la compression des marges que pourrait causer une baisse des taux d'intérêt sur certains comptes de dépôt à vue sensibles aux taux d'intérêt.

Les autres risques de marché que nous passons en revue régulièrement comprennent :

- **Risque de base** : La Banque est exposée aux risques posés par les écarts entre différents indices du marché.
- **Risque de position sur titres de participation** : La Banque est exposée au risque de position sur titres de participation du fait de son offre de produits de certificats de placement garanti fondés sur le rendement d'indices boursiers. L'exposition est gérée par l'achat d'options pour reproduire le rendement versé sur les titres de participation.

Risque de taux d'intérêt¹⁵

Le graphique suivant présente l'exposition de la Banque au risque de taux d'intérêt mesurée par la valeur économique à risque, à l'égard de tous les actifs, passifs et instruments dérivés détenus à des fins autres que de transaction, utilisés dans le but de gérer le risque de taux d'intérêt.



Pour gérer le risque de taux d'intérêt, la Banque utilise des instruments financiers dérivés, des placements de gros, des instruments de financement, d'autres solutions du marché financier et, dans une moindre mesure, des stratégies de fixation de prix. Au 31 octobre 2016, une hausse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt aurait fait baisser de 234 millions de dollars (143 millions de dollars au 31 octobre 2015) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Une baisse immédiate et soutenue de 100 pdb des taux d'intérêt est utilisée en général pour déterminer la réduction de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires. Toutefois, en raison du contexte de faibles taux tant au Canada qu'aux États-Unis à la fin du trimestre, il n'a été possible d'inclure dans les simulations de crise que des scénarios de variations de 75 pdb et de 50 pdb des taux respectifs au Canada et aux États-Unis, tout en conservant un plancher de 0 %. L'incidence de ces scénarios aurait fait baisser de 103 millions de dollars (27 millions de dollars au 31 octobre 2015) après impôt la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Le risque de taux d'intérêt, ou la valeur économique à risque, des activités d'assurance n'est pas présenté dans le graphique ci-dessus. Le risque de taux d'intérêt est géré au moyen de limites et de processus définis de contrôle du risque, établis et régis par le conseil d'administration du secteur Assurance.

¹⁵ Les notes du tableau 51 s'appliquent également à ce graphique.

Le tableau qui suit présente la sensibilité de la valeur économique des capitaux propres attribuables aux actionnaires (après impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la TD à un risque important.

TABLEAU 51 : SENSIBILITÉ DE LA VALEUR ÉCONOMIQUE À RISQUE APRÈS IMPÔT PAR MONNAIE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)

Monnaie	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	8 \$	(64) ³ \$	(5) \$	(15) ³ \$
Dollar américain	(242)	(39) ⁴	(138)	(12) ⁴
	(234) \$	(103) \$	(143) \$	(27) \$

¹ À compter du deuxième trimestre de 2016, le passif non capitalisé des régimes de retraite et les passifs liés aux avantages du personnel sont inclus dans la sensibilité de la valeur économique à risque.

² À compter du troisième trimestre de 2016, la Banque a amélioré la méthode utilisée pour stabiliser les marges sur produits au fil du temps.

³ En raison du contexte de faibles taux, la sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 75 pdb des taux d'intérêt au Canada pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 et d'après une baisse de 50 pdb pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

⁴ En raison du contexte de faibles taux, la sensibilité de la valeur économique à risque a été mesurée d'après une baisse de 50 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 et d'après une baisse de 25 pdb pour l'exercice clos le 31 octobre 2015. Tous les taux d'intérêt ont été ramenés à un plancher de 0 %.

Pour la mesure de la sensibilité des produits d'intérêts nets (non incluse dans le graphique), une augmentation de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2016 aurait fait augmenter les produits d'intérêts nets avant impôt de 131 millions de dollars (augmentation de 345 millions de dollars le 31 octobre 2015) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. Une diminution de 100 pdb des taux d'intérêt le 31 octobre 2016 aurait fait diminuer les produits d'intérêts nets avant impôt de 123 millions de dollars (diminution de 272 millions de dollars le 31 octobre 2015) au cours des douze mois suivants en raison des positions asymétriques. Au cours du dernier exercice, les expositions mesurées par la sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée ont diminué du fait qu'une portion moindre de dépôts permanents non sensibles aux taux d'intérêt a été investie dans un profil d'échéances à plus long terme. Cela s'inscrit dans les stratégies de gestion des produits d'intérêts nets sous la surveillance du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres. La sensibilité des produits d'intérêts nets telle qu'elle est présentée demeure conforme à l'appétit pour le risque de la Banque et dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Le tableau suivant présente la sensibilité des produits d'intérêts nets (avant impôt) par monnaie pour les monnaies qui exposent la Banque à un risque important.

TABLEAU 52 : SENSIBILITÉ DES PRODUITS D'INTÉRÊTS NETS AVANT IMPÔT PAR MONNAIE

(en millions de dollars canadiens)

Monnaie	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb	Augmentation de 100 pdb	Diminution de 100 pdb
Dollar canadien	52 \$	(65) ¹ \$	235 \$	(234) ¹ \$
Dollar américain	79	(58) ²	110	(38) ²
	131 \$	(123) \$	345 \$	(272) \$

¹ La sensibilité des produits d'intérêts nets a été mesurée d'après une baisse de 75 pdb des taux d'intérêt au Canada pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 et d'après une baisse de 75 pdb pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

² La sensibilité des produits d'intérêts nets a été mesurée d'après une baisse de 50 pdb des taux d'intérêt aux États-Unis pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 et d'après une baisse de 25 pdb pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, ce qui a pour effet de ramener les taux d'intérêt à un plancher de 0 %.

Gestion du risque de change hors du compte de négociation

Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change.

La Banque est exposée à un risque de change hors du compte de négociation surtout en raison de ses investissements dans des établissements à l'étranger. Lorsque les actifs libellés dans une monnaie étrangère de la Banque sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie, la situation donne lieu à une position ouverte en monnaie étrangère. Des fluctuations défavorables des taux de change peuvent avoir une incidence sur les produits d'intérêts nets, sur les capitaux propres attribuables aux actionnaires ainsi que sur les ratios de fonds propres de la Banque.

Réduire au minimum l'incidence de fluctuations défavorables des taux de change sur les capitaux propres comme présentés donne lieu à une variation des ratios de fonds propres en raison du montant des actifs pondérés en fonction des risques qui sont libellés dans une monnaie étrangère. Si le dollar canadien fléchit, l'équivalent en dollars canadiens des actifs pondérés en fonction des risques libellés dans une monnaie étrangère de la Banque augmente, ce qui accroît les exigences en matière de fonds propres de la Banque. Donc, le risque de change découlant des investissements nets de la Banque dans des établissements à l'étranger est couvert dans la mesure où la variation des ratios de fonds propres ne dépasse pas un montant acceptable pour une variation donnée des taux de change.

Gestion des portefeuilles de placements

La Banque gère un portefeuille de titres qui est intégré dans le processus global de gestion de l'actif et du passif. La gestion du portefeuille de titres au moyen de titres de grande qualité comportant peu de risques vise les objectifs suivants : 1) générer un crédit de fonds ciblé par rapport aux soldes des dépôts excédant les soldes des prêts; 2) procurer un bloc suffisant d'actifs liquides pour faire face aux fluctuations non prévues des dépôts et des prêts et atteindre les objectifs globaux de gestion des fonds; 3) fournir des titres admissibles visant à respecter les exigences en matière de garantie et compatibles avec la gestion de la trésorerie; et 4) gérer le profil de risque de taux d'intérêt cible du bilan. Les stratégies du portefeuille de placements sont gérées selon les taux d'intérêt, la composition du bilan, la demande réelle et prévue pour les prêts, les objectifs de la gestion du risque de liquidité et les exigences réglementaires, les possibilités de financement et la sensibilité globale de la Banque aux taux d'intérêt. Le comité du risque examine et approuve la politique de placement à l'échelle de l'entreprise qui établit les limites pour le portefeuille de placements de la Banque.

LES RAISONS POUR LESQUELLES LES MARGES SUR LES ACTIFS PRODUCTIFS MOYENS FLUCTUENT AVEC LE TEMPS

Comme indiqué plus haut, l'objectif de la méthode de gestion de l'actif et du passif de la Banque est de s'assurer d'obtenir des résultats stables et prévisibles au fil du temps, compte non tenu de l'asymétrie des flux de trésorerie et de l'exercice des options incorporées. Cette méthode crée également une certitude à l'égard

des marges sur les prêts et les dépôts à taux fixe à mesure qu'ils sont comptabilisés. Malgré cette méthode, la marge sur les actifs productifs moyens pourrait varier au fil du temps pour les raisons suivantes :

- Les marges gagnées sur les produits à taux fixe nouveaux et renouvelés, par rapport aux marges déjà gagnées sur les produits parvenus à échéance, auront une incidence sur l'ensemble des marges des portefeuilles.
- La marge moyenne pondérée sur les actifs productifs moyens variera à mesure que la composition des activités changera.
- Les changements de taux de base entre le taux préférentiel et le taux des acceptations bancaires ou entre le taux préférentiel et le taux interbancaire offert à Londres.
- Le décalage de la correction des prix des produits en réaction à des changements de taux de gros.

Le niveau général des taux d'intérêt influera sur le rendement que la Banque générera à partir de son profil d'échéances modélisé pour les dépôts de base et du profil de placements de sa position nette en actions à mesure qu'elle évoluera au fil du temps. Le niveau général des taux d'intérêt constitue également un facteur clé de certains risques modélisés sur options et aura une incidence sur le coût de couverture de ces risques.

La méthode de la Banque tend à atténuer l'incidence de ces facteurs au fil du temps, ce qui donne lieu à des bénéfices plus réguliers et plus prévisibles.

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte découlant du caractère inadéquat ou de la défaillance des processus ou de technologies ou des activités humaines ainsi que de sources externes.

Les rouages d'une institution financière complexe exposent les entreprises de la Banque à une vaste gamme de risques opérationnels, notamment l'inexécution des transactions, les erreurs dans la documentation, les manquements au devoir de fiduciaire et le non-respect de la confidentialité de l'information, les défaillances technologiques, l'interruption des affaires, le vol et la fraude, les accidents sur les lieux de travail, et les dommages aux actifs corporels découlant de nos activités internes et de nos activités imparties. L'incidence peut entraîner des pertes financières considérables, nuire à notre réputation, ou donner lieu à des amendes ou à des blâmes.

Le risque opérationnel fait partie intégrante de toutes les activités de la Banque, y compris les pratiques de gestion d'autres risques comme le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité. La Banque doit atténuer et gérer le risque opérationnel de façon à pouvoir créer de la valeur pour les actionnaires de manière durable, exécuter avec succès les stratégies d'affaires de la Banque, fonctionner efficacement et procurer un accès fiable, sécuritaire et commode à des services financiers. La Banque maintient un cadre de gestion du risque opérationnel officiel à l'échelle de l'entreprise, qui met l'accent sur une culture bien implantée de gestion du risque et du contrôle interne partout au sein de la TD.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL

La Gestion du risque opérationnel est une fonction indépendante qui conçoit et maintient le cadre de gestion global du risque opérationnel de la Banque. Ce cadre définit les processus, les politiques et les pratiques de gouvernance à l'échelle de l'entreprise afin de recenser et d'évaluer, de mesurer, de contrôler et de surveiller le risque opérationnel, de communiquer aux échelons supérieurs toute problématique à l'égard de ce risque et de faire rapport sur ce risque. Le groupe Gestion du risque opérationnel veille à la surveillance adéquate du profil de risque opérationnel de la Banque et de son exposition à ce risque, et présente le risque opérationnel à la haute direction par l'entremise du comité de surveillance du risque opérationnel, du CGRE et du comité du risque du conseil d'administration.

La Banque a également des groupes affectés à la surveillance de l'application des politiques de gestion du risque opérationnel à l'échelle de l'entreprise. Ces politiques régissent les activités des fonctions du Siège social responsables de la gestion et de la surveillance appropriées des questions touchant la poursuite des activités et la gestion des crises et incidents, la gestion des fournisseurs tiers, la gestion du crime financier et de la fraude, la gestion de projets, et la gestion des technologies, de l'information et de la cybersécurité.

La responsabilité de la gestion courante du risque opérationnel incombe à la haute direction de chaque unité d'exploitation selon les politiques de gestion du risque opérationnel et le modèle à trois lignes de défense de la Banque. Une fonction de gestion des risques indépendante apporte son soutien à chaque secteur d'exploitation et à chaque groupe du Siège social et fait le suivi de la mise en œuvre et de l'utilisation des programmes du cadre de gestion du risque opérationnel, procède à une analyse critique de la mise en œuvre et de l'utilisation de ces programmes, en fonction de la nature et de l'étendue des risques opérationnels qui sont propres au secteur d'exploitation ou groupe du Siège social. Chaque unité d'exploitation a un comité de gestion des risques composé de cadres supérieurs, qui voit à la bonne gestion des questions et initiatives touchant le risque opérationnel.

Tout compte fait, chaque employé a un rôle à jouer dans la gestion du risque opérationnel. Outre les politiques et lignes directrices qui guident les activités des employés, tout le personnel a accès à une formation concernant des types précis de risques opérationnels et son rôle dans la protection des intérêts et des actifs de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE OPÉRATIONNEL DE LA TD

Le cadre de gestion du risque opérationnel décrit la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque opérationnel et tient compte de l'appétit pour le risque opérationnel, des limites, de la gouvernance, des politiques et des processus. Le cadre de gestion du risque opérationnel est maintenu par le groupe Gestion du risque et est aligné sur le cadre de gestion des risques et l'appétit de la TD. Le cadre intègre les pratiques appropriées ayant cours dans l'industrie et respecte les exigences réglementaires. Les principales composantes du cadre sont les suivantes :

Gouvernance et politique

La présentation de l'information de gestion et les structures organisationnelles mettent l'accent sur la responsabilisation, la prise en charge et la surveillance efficace du risque opérationnel de chaque groupe de chaque secteur d'exploitation et du Siège social. En outre, des politiques et des pratiques à l'échelle de l'entreprise fixent les attentes du comité du risque et de la haute direction en matière de gestion du risque opérationnel.

Auto-évaluation des risques et des contrôles

Les contrôles internes sont l'une des principales méthodes qui assurent la protection des employés, des clients, des actifs et de l'information de la Banque, et qui servent à la prévention et à la détection des erreurs et des fraudes. La direction procède à une évaluation complète des principaux risques et des contrôles internes en place afin de réduire ou d'atténuer ces risques. La haute direction passe en revue les résultats de ces évaluations afin de s'assurer que la gestion du risque et les contrôles internes sont efficaces, appropriés et conformes aux politiques de la Banque.

Surveillance des occurrences de risque opérationnel

Afin de réduire l'exposition à des pertes futures de la Banque, il est très important que la Banque demeure au fait de ses propres risques opérationnels et de ceux de l'industrie et qu'elle y réponde adéquatement. Les politiques et processus de la TD exigent que les événements liés au risque opérationnel soient recensés, surveillés et présentés au bon échelon de la direction afin de pouvoir les analyser et les gérer adéquatement et de prendre les mesures correctives et préventives

qui s'imposent. De plus, la Banque examine, analyse et évalue la TD en regard des pertes dues au risque opérationnel qui sont survenues dans d'autres institutions financières, à partir de l'information obtenue auprès de fournisseurs de données reconnus dans l'industrie.

Analyse de scénario

L'analyse de scénario est un processus systématique et reproductible pour évaluer la probabilité et la conséquence d'une perte découlant d'incidents opérationnels peu fréquents mais dont l'incidence est importante. La Banque met en œuvre ce processus afin d'atteindre ses objectifs de quantification et de gestion des risques. Le processus requiert l'utilisation de données pertinentes relatives à une perte à la suite d'un incident opérationnel externe. Les données sont évaluées en fonction du profil de risque opérationnel et de la structure de contrôle de la Banque. Ce processus vise à informer et à former les responsables sur les risques existants et émergents, ce qui pourrait se traduire par l'élaboration de plans d'action d'atténuation du risque visant à minimiser le risque extrême et par la mise en œuvre de ces plans.

Rapports sur les risques

Le service Gestion du risque, en collaboration avec la haute direction, surveille régulièrement le profil des risques à l'échelle de la Banque et les mesures prises à l'égard des risques afin d'en faire rapport à la haute direction et au comité du risque du conseil d'administration. Les mesures prises à l'égard du risque opérationnel font l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'une communication systématiques afin de s'assurer que la direction s'acquitte de son obligation de rendre compte de sa gestion et qu'elle reste attentive aux enjeux courants et émergents.

Assurance

La Gestion du risque opérationnel comprend la surveillance de l'utilisation efficace des protections d'assurance conformément à la stratégie de gestion des risques et à l'appétit pour le risque de la Banque. Afin de procurer une protection additionnelle contre les pertes, la Banque gère un portefeuille complet de mesures d'atténuation des risques propres aux activités d'assurance et d'autres risques. Les dispositions des contrats d'assurance, y compris les types et les niveaux de couverture dans le portefeuille, sont constamment évaluées pour s'assurer que la tolérance au risque de la Banque et, le cas échéant, que les exigences réglementaires sont respectées. Le processus de gestion consiste à faire des analyses de risques et des analyses financières régulières et poussées et à trouver des possibilités de transfert d'éléments de risque de la TD à des tiers, au besoin. La Banque négocie avec des assureurs externes qui respectent les exigences de la TD en matière de notation financière minimale.

Technologie, information et cybersécurité

Pratiquement toutes les sphères des activités de la Banque utilisent des technologies et de l'information pour créer et soutenir de nouveaux marchés, des produits concurrentiels, des canaux de distribution ainsi que d'autres activités et possibilités d'affaires. La Banque gère les risques afin d'assurer le déroulement adéquat et approprié de ses activités courantes et de sécuriser l'accès aux technologies, à l'infrastructure, aux systèmes et à l'information ou aux données. Pour y arriver, la Banque surveille, gère et continue d'accroître sa capacité à atténuer ces risques liés aux technologies et à la sécurité de l'information par des programmes à l'échelle de l'entreprise, selon les meilleures pratiques de l'industrie et par des évaluations poussées de la menace et de la vulnérabilité et des moyens pour y répondre. Le cadre de gestion du risque opérationnel de la Banque ainsi que les programmes liés aux technologies, à l'information et à la cybersécurité comprennent également une meilleure planification et la mise en œuvre des tests de résilience, de même que des processus liés à des pratiques méthodiques de gestion des changements.

Gestion de la poursuite des activités et des crises et incidents

Lorsque surviennent des incidents qui risquent de perturber les activités de la Banque, le service Gestion de la poursuite des activités et des crises aide la haute direction à continuer de gérer et de mener ses activités, et maintient l'accès des clients aux produits et aux services. Le solide programme de gestion de la poursuite des activités et des crises de la Banque à l'échelle de l'entreprise s'appuie sur une structure de gouvernance de la gestion des crises et incidents mondiaux à plusieurs paliers pour assurer l'efficacité de la surveillance, de la responsabilité et de la gestion des crises et incidents ayant une incidence sur la Banque. Tous les groupes de la Banque sont tenus de mettre à jour et d'évaluer régulièrement leurs programmes de poursuite des activités conçus pour faire face à un large éventail de scénarios possibles.

Gestion des fournisseurs

Un fournisseur tiers est une entité qui fournit un produit ou un service en particulier à la Banque ou en son nom. Ce type de relations est avantageux pour les activités et la clientèle de la Banque, mais la Banque doit également gérer et réduire au minimum les risques qui y sont rattachés. Pour ce faire, la Banque a mis en œuvre un programme de gestion des risques liés aux tiers à l'échelle de l'entreprise qui encadre les activités menées avec des tiers tout au long de la durée des contrats et s'assure que le niveau de gestion des risques et la surveillance par la haute direction sont à la mesure de la portée et de l'importance de l'entente conclue avec le tiers et du risque s'y rattachant.

Gestion des projets

La Banque a établi une approche rigoureuse pour la gestion de projets à l'échelle de l'entreprise qui est coordonnée par le bureau de gestion des projets à l'échelle de l'entreprise (BGPE) de la Banque. Cette approche fait intervenir la haute direction pour ce qui est de la gouvernance et de la gestion du portefeuille de projets de la TD et comporte des pratiques exemplaires de l'industrie, afin de guider l'application par la TD d'une méthodologie de gestion de projets standardisée, un cahier bien défini de responsabilités et de compétences de gestion de projets et, pour assurer le succès de la livraison des projets, des outils de gestion et de communication de l'information sur le portefeuille de projets.

Gestion du crime financier et de la fraude

Le groupe Gestion du crime financier et de la fraude dirige la conception et la mise en œuvre de stratégies, de politiques et de pratiques de gestion du crime financier et de la fraude à l'échelle de la Banque. La TD dispose de capacités de pointe d'analyse de la fraude visant à renforcer les défenses de la Banque contre la fraude et à accroître la gouvernance, la surveillance et la collaboration dans l'ensemble de l'entreprise, afin de protéger les clients, les actionnaires et les employés contre les crimes financiers et les fraudes de plus en plus sophistiqués.

Calcul des fonds propres exposés au risque opérationnel

Les fonds propres exposés au risque opérationnel de la Banque sont calculés selon l'AMA, modèle de calcul des fonds propres sensibles au risque, et l'approche standard. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à utiliser l'AMA. Les entités dont les fonds propres ne sont pas présentés selon l'AMA utilisent l'approche standard.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque consiste en une méthode de répartition des pertes qui intègre des données sur les pertes internes et des résultats d'analyse de scénarios. Le modèle tient indirectement compte de données sur les pertes externes, par l'identification et l'évaluation d'hypothèses

formulées dans les analyses de scénarios. Des facteurs représentatifs de la situation des affaires, de l'environnement opérationnel et du contrôle interne sont utilisés pour rajuster les estimations des fonds propres postmodèles afin de refléter les indicateurs précurseurs d'une exposition au risque.

Le modèle AMA de calcul des fonds propres de la Banque incorpore un avantage de diversification qui exprime les corrélations entre les types de risque et les lignes d'affaires, étant donné l'improbabilité que des événements de pertes extrêmes surviennent simultanément dans toutes les catégories. Les fonds propres sont estimés à un niveau de confiance de 99,9 %.

Même si la Banque a un vaste portefeuille de protections d'assurance et d'autres arrangements d'atténuation des risques afin de mieux se protéger contre les pertes, son modèle AMA ne tient pas compte de l'incidence atténuante des assurances.

Outre les événements litigieux, la Banque n'a subi aucune perte individuelle importante découlant du risque opérationnel en 2016. Se reporter à la note 28 des états financiers consolidés de 2016 pour obtenir de plus amples renseignements sur les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales mesures réglementaires à l'encontre de la Banque.

RISQUE DE MODÈLE

Le risque de modèle est défini comme étant la possibilité que des conséquences défavorables découlent de décisions prises à partir de modèles erronés ou mal utilisés, ce qui pourrait aboutir à une perte financière, à un risque d'atteinte à la réputation ou à la prise de décisions d'affaires et stratégiques inappropriées.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE MODÈLE

La responsabilité de la gestion du risque de modèle incombe principalement à la haute direction de chaque entreprise selon les modèles utilisés par cette dernière. Le Comité de gouvernance du risque de modèle assure une surveillance de la gouvernance, du risque et du contrôle, ce qui lui donne l'occasion de guider, critiquer et conseiller les décideurs et les propriétaires de modèle quant aux enjeux liés au risque de modèle. Les responsables de la gestion du risque de modèle guettent les risques de modèle existants et émergents, en font rapport, et traitent de l'état du modèle de la TD et de son alignement sur l'appétit de la Banque pour le risque de modèle dans leur rapport périodique à la haute direction, aux responsables de la gestion du risque, au comité du risque du conseil d'administration et aux organismes de réglementation. Le comité du risque du conseil d'administration approuve annuellement le cadre de gestion du risque de modèle et la politique en matière de risque de modèle de la Banque.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE MODÈLE DE LA TD

La Banque gère le risque de modèle conformément à des politiques approuvées par la direction en matière de risque de modèle et selon des règles de supervision qui couvrent le cycle de vie d'un modèle, notamment la validation du concept, l'élaboration, la validation, la mise en œuvre et l'utilisation du modèle ainsi que la surveillance continue de sa performance. Le cadre de gestion du risque de modèle de la Banque intègre les principaux processus qui peuvent être partiellement ou entièrement qualitatifs ou fondés sur le jugement d'un expert.

Les secteurs d'exploitation décident s'il faut un nouveau modèle ou un nouveau processus et sont responsables de l'élaboration et de la documentation du modèle selon les politiques et les normes de la Banque. Pendant l'élaboration du modèle, les contrôles relatifs à la génération de codes, aux tests d'acceptation et à l'utilisation sont définis et documentés avec un certain niveau de détail et d'exhaustivité convenant à l'importance et à la complexité du modèle. Une fois les modèles mis en œuvre, les responsables du secteur s'acquittent de leur responsabilité de surveillance continue de l'application et de la performance en conformité avec la politique en matière de risque de modèle de la Banque. Si un modèle devient désuet ou ne convient plus à l'utilisation initiale, il est abandonné conformément aux politiques de la Banque.

Gestion du risque de modèle et Validation de modèles exercent un rôle de surveillance, ont une collection centralisée de tous les modèles qui est mise à jour comme il est défini dans la politique de la Banque en matière de risque de modèle, valident et approuvent les modèles existants et les nouveaux modèles selon un calendrier préétabli convenant aux exigences réglementaires et à l'importance, surveillent la performance des modèles et dispensent de la formation à toutes les parties prenantes. Le processus de validation varie quant à la rigueur selon le type de modèle et l'utilisation de celui-ci, mais il comprend au minimum une évaluation détaillée :

- du bien-fondé conceptuel des méthodes de modélisation et des hypothèses quantitatives et qualitatives sous-jacentes;
- du risque de modèle selon la complexité du modèle et son importance;
- de la sensibilité du modèle aux hypothèses sous-jacentes et aux modifications des données d'entrée, y compris les simulations de crise;
- des limites d'un modèle et des mécanismes compensatoires d'atténuation du risque qui sont en place pour pallier les limites.

Au besoin, la validation comprend une évaluation comparative, notamment la réalisation d'un modèle indépendant fondé sur une approche de validation semblable ou différente. Les résultats de l'étude comparative sont comparés à ceux du modèle évalué afin de valider que la méthodologie employée et l'utilisation du modèle sont appropriées.

À la fin du processus de validation, un modèle sera approuvé aux fins d'utilisation ou sera rejeté et révisé ou d'autres mesures seront prises. Les modèles ou les processus jugés désuets ou qui ne conviennent plus du fait de changements survenus dans les pratiques de l'industrie, l'environnement d'affaires ou les stratégies de la Banque, peuvent être abandonnés.

Le risque de modèle est inhérent à toutes sortes de modèles, allant des modèles les plus complexes et importants aux outils d'analyse (désignés outils autres que des modèles), dont l'utilisation inappropriée ou les résultats erronés peuvent exposer la Banque à un risque. La Banque a instauré des politiques et des procédés pour s'assurer que les modèles et les outils autres que des modèles font l'objet d'une critique et d'une surveillance indépendante suffisante compte tenu de leur importance et de leur complexité.

Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte financière imputable aux différences entre l'expérience réelle et les attentes à l'égard des prix des produits d'assurance ou du provisionnement. Une expérience défavorable pourrait être attribuable à des variations défavorables du calendrier, de l'importance ou de la fréquence des demandes d'indemnisation (p. ex., entraînée par le risque de prime et risque de réserve d'assurance sauf sur la vie, le risque de catastrophe, le risque de mortalité, le risque de morbidité et le risque de longévité) et du comportement des titulaires de police, ou des charges connexes.

Les contrats d'assurance procurent une protection financière en transférant les risques assurés à l'assureur en échange de primes. La Banque se livre à des activités d'assurance qui comprennent l'assurance de dommages, l'assurance de personnes et la réassurance par l'intermédiaire de diverses filiales; c'est dans le cadre de ces activités que la Banque est exposée au risque d'assurance.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE

La gestion du risque d'assurance incombe principalement à la haute direction de chaque unité ayant des activités d'assurance, sous la surveillance du CGR du secteur Assurance qui relève de Gestion du risque. Le comité d'audit du conseil d'administration agit comme comité d'audit et comité de révision pour les filiales d'assurances canadiennes. Ces filiales ont également leur propre conseil d'administration qui assure un suivi additionnel de la gestion du risque.

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ASSURANCE DE LA TD

Les pratiques de gouvernance en matière de gestion des risques de la Banque assurent une surveillance et un contrôle indépendants et rigoureux des risques dans le secteur Assurance. Le comité du risque du secteur Assurance fait un suivi essentiel des activités de gestion du risque pour ce secteur et s'assure de la conformité aux politiques sur le risque d'assurance. Le cadre de gestion du risque d'assurance et la politique liée au risque d'assurance de la Banque décrivent ensemble la structure de gestion des risques et de contrôle interne visant à gérer le risque d'assurance et tiennent compte de l'appétit pour le risque, des politiques, des processus, des limites et de la gouvernance. Ces documents sont maintenus par Gestion du risque et sont alignés sur l'appétit de la Banque pour le risque d'assurance.

L'évaluation des provisions pour engagements d'indemnisation est fondamentale dans les activités d'assurance. La Banque établit des provisions pour couvrir les paiements futurs estimatifs (y compris les frais d'indemnisation) sur l'ensemble des demandes d'indemnisation associées aux contrats d'assurance souscrits. Les provisions ne peuvent être constituées avec une certitude absolue et représentent les meilleures estimations de la direction des paiements futurs au titre des demandes d'indemnisation. Ainsi, la Banque examine régulièrement les estimations des passifs par rapport aux demandes d'indemnisation réelles et ajuste les provisions au besoin si l'expérience diffère de ce qui avait été prévu. Les engagements d'indemnisation sont régis par la politique générale de la Banque en matière de provisionnement pour l'assurance.

À cette fin, une bonne conception des produits est un élément déterminant de la gestion des risques. L'exposition de la Banque au risque d'assurance est généralement à court terme, le risque de souscription principal étant lié à l'assurance auto et habitation pour les particuliers.

Les cycles du marché de l'assurance de même que les modifications de la réglementation en matière d'assurance auto, l'environnement judiciaire, les tendances relatives aux sommes accordées par les tribunaux, les tendances climatiques et le contexte économique peuvent avoir une incidence sur la performance des activités d'assurance. Des politiques sur l'établissement des prix et des normes en matière de souscription sont maintenues.

Il existe aussi une exposition au risque de concentration géographique en ce qui a trait à la couverture des biens de particuliers. L'exposition à la concentration du risque d'assurance est gérée au moyen de lignes directrices, de limites et de niveaux d'autorisation établis relativement à la souscription d'une police d'assurance qui gouvernent l'acceptation du risque. La concentration du risque d'assurance est également atténuée par l'achat de réassurance. Les programmes de réassurance du secteur Assurance sont régis par des politiques de gestion du risque de catastrophe et du risque de réassurance.

Des stratégies sont en place pour gérer le risque dans les activités de réassurance de la Banque. Le risque de souscription de nouvelles polices est géré au moyen d'une politique qui limite l'exposition à certains types d'affaires et à certains pays. La grande majorité des ententes de réassurance sont renouvelables annuellement, ce qui réduit le risque à long terme. Le risque en cas de pandémie est revu et estimé chaque année.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer de suffisamment de trésorerie ou de sûretés pour faire face à ses obligations financières et de ne pas être en mesure de mobiliser des fonds ou de vendre des actifs à des prix raisonnables en temps opportun. Les obligations financières peuvent découler de retraits de dépôts, de l'échéance d'une dette, des engagements à accorder un crédit ou à fournir un concours de trésorerie ou de l'obligation de fournir des sûretés additionnelles en garantie.

APPÉTIT POUR LE RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

La Banque maintient une approche prudente et disciplinée de gestion de son exposition éventuelle au risque de liquidité. La Banque cible un horizon de survie de 90 jours dans des conditions de stress combiné propres à la Banque et à l'échelle du marché, et des réserves minimales selon les exigences réglementaires prescrites par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. D'après cette norme, les banques canadiennes doivent maintenir un ratio de liquidité à court terme (LCR) d'au moins 100 %. La Banque exerce ses activités selon une approche de financement prudente, en privilégiant les dépôts comme principale source de financement et peut accéder rapidement aux diverses modalités et devises et divers types de financement des marchés du financement de gros de façon à assurer une exposition faible à toute contraction soudaine de la capacité de financement de gros et à réduire les écarts structurels de liquidité. En outre, la Banque maintient un plan de liquidité d'urgence exhaustif afin d'être fin prête à la reprise par suite d'une éventuelle crise de liquidité. Les stratégies de gestion et les mesures qui en découlent comprennent un programme de gestion du risque de liquidité intégré, conçu de façon à assurer une exposition faible aux causes connues de risque de liquidité et la conformité aux exigences réglementaires.

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres surveille le programme de gestion du risque de liquidité de la Banque. Il s'assure que des structures et des politiques de gestion efficace sont en place pour mesurer et gérer adéquatement le risque de liquidité. Le Forum général sur les liquidités, un sous-comité du comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres, comprend des cadres supérieurs du service Gestion de la trésorerie et du bilan, de Gestion du risque, des Finances et des Services bancaires de gros, et relève et surveille les risques de liquidité de la TD. La gestion du risque de liquidité incombe au chef, Gestion de la trésorerie et du bilan, alors que la surveillance et la remise en question sont assurées par le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres et, de manière indépendante, par Gestion du risque. Le comité du risque du conseil d'administration revoit régulièrement la situation de trésorerie de la Banque et approuve annuellement le cadre de gestion du risque de liquidité et les politiques.

D'après les règles prudentielles resserrées visant les sociétés de portefeuille bancaire et les organisations bancaires étrangères, la TD a établi TD Group US Holding LLC (TDGUS) en tant que société de portefeuille intermédiaire de la TD aux États-Unis (IHC) et a créé une unité d'exploitation combinée aux États-Unis (CUSO) qui comprend l'IHC et le réseau des succursales et d'agences de la TD aux États-Unis. TDGUS et la CUSO sont toutes deux soumises aux exigences de liquidité imposées par les nouvelles normes prudentielles américaines, en plus d'être soumises au cadre de gestion de la liquidité de la TD.

Les groupes de trésorerie suivants sont responsables d'évaluer, de superviser et de gérer les risques de liquidité des principaux secteurs d'exploitation :

- Gestion du risque de liquidité du service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de la politique de gestion du risque de liquidité et de la politique de cession d'actifs en garantie ainsi que des limites, normes et processus connexes afin de s'assurer de l'application uniforme et efficiente des approches de gestion du risque de liquidité dans l'ensemble des activités de la Banque. Gestion du risque de liquidité du service Gestion de la trésorerie et du bilan gère aussi la situation de risque de liquidité combinée des Services de détail au Canada (y compris des activités canadiennes de gestion de patrimoine), du Siège social et des Services bancaires de gros, et en fait rapport. Le service Gestion de la trésorerie et du bilan aux États-Unis est chargé de gérer la situation de liquidité des Services de détail aux États-Unis et de gérer la situation de liquidité de la CUSO conjointement avec Gestion du risque de liquidité.
- D'autres services régionaux, notamment ceux compris dans les activités d'assurance de la TD et ses succursales à l'étranger ailleurs qu'aux États-Unis et ses filiales, sont responsables de gérer leurs propres risques de liquidité et situations de trésorerie conformément à leurs propres politiques, aux exigences réglementaires locales et, le cas échéant, à la politique de l'entreprise.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ DE LA TD

Les exigences globales en matière de liquidité de la Banque sont définies comme la somme d'actifs liquides que la Banque doit détenir pour être en mesure de financer les besoins attendus futurs de flux de trésorerie, plus une réserve prudente visant à combler d'éventuelles sorties de fonds en cas de dérèglement des marchés financiers ou d'autres événements qui pourraient influencer sur l'accès à du financement de la TD ou déstabiliser la base des dépôts de la TD. La Banque ne recourt à des liquidités de gros à court terme que pour le financement d'actifs détenus à des fins de transaction.

La Banque a élaboré une vision interne de la gestion de la liquidité qui se fonde sur un «scénario de stress combiné critique» présumé sur une période de 90 jours. Le scénario de stress combiné critique modélise les besoins de liquidités potentiels durant une crise qui entraînerait une perte de confiance dans la capacité de la TD de s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure qu'elles viennent à échéance. La Banque suppose aussi une perte d'accès à toute forme de financement de gros externe pendant la période de 90 jours.

Outre cet événement propre à la Banque, le scénario de stress combiné critique intègre également l'incidence d'un événement de liquidité à l'échelle du marché qui comporte des contraintes donnant lieu à une importante réduction de la disponibilité de financement pour toutes les institutions, à une augmentation importante des coûts de financement de la Banque et à une baisse considérable de la négociabilité des actifs. La Banque calcule ses «besoins en liquidités» pour ce scénario relativement aux conditions suivantes :

- La totalité des échéances des titres de créance de gros non garantis et des échéances de titres de créance garantis.
- L'attrition ou la liquidation accélérée des soldes de dépôt.
- L'utilisation accrue des facilités de crédit et de liquidité disponibles pour les particuliers, les emprunteurs commerciaux et les grandes entreprises.
- Le rehaussement des exigences de garantie en cas d'abaissement de la notation de la TD et de mouvements défavorables des taux de référence pour les contrats de dérivés.
- La couverture des échéances des acceptations bancaires que la Banque émet pour le compte de clients et du PCAA.

La Banque gère aussi ses liquidités de façon à respecter les exigences de liquidité réglementaires incluses dans la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF (LCR et outil de surveillance des flux de trésorerie nets cumulatifs). Quant au LCR, les banques doivent maintenir un ratio de liquidité d'au moins 100 % pendant une période de crise de 30 jours. La politique en matière de liquidité de la TD stipule que la Banque doit maintenir des «liquidités disponibles» pour répondre aux «besoins en liquidités» associés au scénario de stress combiné critique en tout temps, de sorte à constituer des réserves de fonds propres supérieures aux minimums réglementaires. Par conséquent, la Banque gère ses liquidités selon ce qui est le plus exigeant entre le montant requis pour l'excédent de 90 jours de la TD et la cible de réserves de fonds propres supérieures aux minimums réglementaires.

Les liquidités excédentaires des Services de détail aux États-Unis ne sont pas consolidées par la Banque avec celles des autres entités en raison des restrictions de placement imposées par la Réserve fédérale des États-Unis à l'égard des fonds générés par les activités de dépôts de ses institutions financières. Les liquidités excédentaires détenues par certaines filiales d'activités d'assurance sont également exclues des calculs de la situation de trésorerie de l'entreprise en raison de restrictions réglementaires en matière de placement.

Selon le processus de calcul de cession interne des fonds réalisé par le service Gestion de la trésorerie et du bilan, le risque de liquidité est un déterminant clé du coût ou du crédit des fonds attribués respectivement aux prêts et aux dépôts. Les coûts de liquidité appliqués aux prêts sont établis en fonction du profil de financement à terme approprié, tandis que les dépôts sont évalués en fonction des réserves de liquidités requises et de la stabilité des soldes. Des coûts de liquidité sont aussi appliqués à d'autres engagements éventuels, comme des lignes de crédit non utilisées consenties à des clients.

ACTIFS LIQUIDES

Les actifs liquides non grevés que la TD détient pour répondre à ses obligations en matière de liquidité doivent être des titres de haute qualité que la Banque croit être rapidement convertissables en liquidités en contexte de crise, moyennant une perte minimale de la valeur marchande. Les actifs liquides non grevés sont représentés selon un cadre d'écart cumulatif des liquidités après rajustements pour tenir compte de la capacité d'absorption du marché, des délais de règlement et d'autres restrictions connues qui limitent la vente des actifs ou leur cession en garantie possible. Dans l'ensemble, la Banque ne s'attend qu'à un rajustement à la baisse modeste des valeurs de marché compte tenu de la qualité élevée du crédit et de la liquidité démontrée de son portefeuille d'actifs liquides sous-jacent.

Bien que la TD ait accès au programme d'aide d'urgence de la Banque du Canada, au guichet d'escompte des banques de la Réserve fédérale des États-Unis, ainsi qu'aux facilités de crédit de soutien consenties par la Banque centrale européenne, elle n'inclut pas sa capacité d'emprunt auprès de banques centrales dans le cadre de ce type de programmes comme une source de liquidités disponibles dans l'évaluation de sa situation de trésorerie.

Les actifs détenus par la TD pour répondre à ses obligations en matière de liquidité sont présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux excluent les actifs détenus par les activités d'assurance de la Banque en raison de restrictions de placement.

TABLEAU 53 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ³	Total des actifs liquides		Actifs liquides grevés	Actifs liquides non grevés ³
<i>Aux</i>						
31 octobre 2016						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 147 \$	– \$	3 147 \$	1 %	349 \$	2 798 \$
Obligations du gouvernement du Canada	15 860	39 156	55 016	12	23 360	31 656
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	35 134	211	35 345	8	3 183	32 162
Obligations de gouvernements provinciaux	9 230	10 255	19 485	4	10 450	9 035
Obligations de sociétés émettrices	5 279	3 699	8 978	2	1 617	7 361
Actions	22 304	6 049	28 353	6	8 514	19 839
Autres titres ou prêts négociables	4 179	1 037	5 216	1	963	4 253
Total (libellé en dollars canadiens)	95 133	60 407	155 540	34	48 436	107 104
Trésorerie et montants à recevoir de banques	46 035	–	46 035	10	1 093	44 942
Obligations du gouvernement des États-Unis	26 242	32 914	59 156	13	29 214	29 942
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	33 492	6 091	39 583	8	15 460	24 123
Autres obligations souveraines	53 218	20 027	73 245	16	12 979	60 266
Obligations de sociétés émettrices	57 441	9 192	66 633	14	13 046	53 587
Actions	6 828	8 787	15 615	3	3 202	12 413
Autres titres ou prêts négociables	6 325	1 027	7 352	2	–	7 352
Total (non libellé en dollars canadiens)	229 581	78 038	307 619	66	74 994	232 625
Total	324 714 \$	138 445 \$	463 159 \$	100 %	123 430 \$	339 729 \$
31 octobre 2015						
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 904 \$	– \$	2 904 \$	1 %	170 \$	2 734 \$
Obligations du gouvernement du Canada	17 636	29 024	46 660	11	19 622	27 038
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38 517	471	38 988	9	3 273	35 715
Obligations de gouvernements provinciaux	9 344	6 783	16 127	4	7 002	9 125
Obligations de sociétés émettrices	5 296	4 103	9 399	2	1 503	7 896
Actions	15 324	3 522	18 846	5	7 192	11 654
Autres titres ou prêts négociables	3 537	1 173	4 710	1	670	4 040
Total (libellé en dollars canadiens)	92 558	45 076	137 634	33	39 432	98 202
Trésorerie et montants à recevoir de banques	36 872	–	36 872	9	21	36 851
Obligations du gouvernement des États-Unis	13 042	28 734	41 776	10	29 110	12 666
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	31 296	5 792	37 088	9	14 407	22 681
Autres obligations souveraines	42 978	35 495	78 473	19	21 838	56 635
Obligations de sociétés émettrices	55 543	917	56 460	13	4 275	52 185
Actions	5 887	3 092	8 979	2	1 275	7 704
Autres titres ou prêts négociables	6 637	14 203	20 840	5	12 429	8 411
Total (non libellé en dollars canadiens)	192 255	88 233	280 488	67	83 355	197 133
Total	284 813 \$	133 309 \$	418 122 \$	100 %	122 787 \$	295 335 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.² Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.³ Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribués.

L'augmentation du total des actifs liquides non grevés de 44,4 milliards de dollars par rapport à celui au 31 octobre 2015 est attribuable principalement aux activités de financement de gros à terme et à la croissance de dépôts dans les secteurs Services de détail au Canada et Services de détail aux États-Unis. Les actifs liquides détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant.

TABLEAU 54 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	115 816 \$	91 426 \$
Filiales bancaires	201 945	176 350
Succursales à l'étranger	21 968	27 559
Total	339 729 \$	295 335 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La moyenne mensuelle des actifs liquides (compte non tenu de ceux détenus par les filiales d'assurances) de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 31 octobre 2015 est présentée dans le tableau ci-après.

TABLEAU 55 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS PAR TYPE ET PAR MONNAIE^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Moyenne pour les exercices clos les

	Actifs liquides détenus par la Banque	Valeurs mobilières obtenues en garantie au titre de transactions de financement sur valeurs mobilières et sur dérivés ³	Total des actifs liquides		31 octobre 2016	
					Actifs liquides grévés	Actifs liquides non grevés ³
Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 879 \$	– \$	2 879 \$	1 %	331 \$	2 548 \$
Obligations du gouvernement du Canada	13 905	38 636	52 541	11	21 393	31 148
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	34 772	258	35 030	7	3 098	31 932
Obligations de gouvernements provinciaux	9 008	10 509	19 517	4	10 671	8 846
Obligations de sociétés émettrices	5 596	3 916	9 512	2	1 573	7 939
Actions	19 686	6 039	25 725	6	8 737	16 988
Autres titres ou prêts négociables	4 094	1 020	5 114	1	1 127	3 987
Total (libellé en dollars canadiens)	89 940	60 378	150 318	32	46 930	103 388
Trésorerie et montants à recevoir de banques	48 113	–	48 113	10	1 123	46 990
Obligations du gouvernement des États-Unis	24 836	36 415	61 251	13	29 534	31 717
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	33 307	5 768	39 075	8	15 587	23 488
Autres obligations souveraines	52 739	25 448	78 187	17	16 102	62 085
Obligations de sociétés émettrices	56 581	10 858	67 439	15	13 601	53 838
Actions	6 140	8 689	14 829	3	3 152	11 677
Autres titres ou prêts négociables	6 370	898	7 268	2	–	7 268
Total (non libellé en dollars canadiens)	228 086	88 076	316 162	68	79 099	237 063
Total	318 026 \$	148 454 \$	466 480 \$	100 %	126 029 \$	340 451 \$

31 octobre 2015

Trésorerie et montants à recevoir de banques	2 674 \$	– \$	2 674 \$	1 %	419 \$	2 255 \$
Obligations du gouvernement du Canada	18 626	32 226	50 852	12	20 067	30 785
Titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	38 126	459	38 585	9	3 502	35 083
Obligations de gouvernements provinciaux	8 843	7 621	16 464	4	7 469	8 995
Obligations de sociétés émettrices	7 807	4 206	12 013	3	1 662	10 351
Actions	15 977	3 216	19 193	4	6 481	12 712
Autres titres ou prêts négociables	4 030	1 029	5 059	1	624	4 435
Total (libellé en dollars canadiens)	96 083	48 757	144 840	34	40 224	104 616
Trésorerie et montants à recevoir de banques	38 261	–	38 261	9	841	37 420
Obligations du gouvernement des États-Unis	13 552	28 978	42 530	10	30 402	12 128
Obligations d'agences fédérales des États-Unis, y compris leurs obligations adossées à des créances hypothécaires	32 224	7 871	40 095	9	15 887	24 208
Autres obligations souveraines	43 942	37 899	81 841	19	21 929	59 912
Obligations de sociétés émettrices	56 645	9 419	66 064	15	11 666	54 398
Actions	6 118	3 002	9 120	2	1 039	8 081
Autres titres ou prêts négociables	5 381	5 370	10 751	2	4 234	6 517
Total (non libellé en dollars canadiens)	196 123	92 539	288 662	66	85 998	202 664
Total	292 206 \$	141 296 \$	433 502 \$	100 %	126 222 \$	307 280 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les positions présentées comprennent les valeurs brutes des actifs ayant trait aux activités d'emprunt ou de prêt garanti et de prise en pension et de mise en pension.

³ Les actifs liquides comprennent des garanties reçues pouvant faire l'objet d'un nouveau prêt hypothécaire ou être autrement redistribuées.

Les actifs liquides moyens détenus par La Banque Toronto-Dominion ainsi que par diverses filiales canadiennes et étrangères (compte non tenu des filiales d'assurances) et des succursales à l'étranger sont résumés dans le tableau suivant :

TABLEAU 56 : SOMMAIRE DES ACTIFS LIQUIDES MOYENS NON GREVÉS PAR LA BANQUE, LES FILIALES ET LES SUCCURSALES¹

(en millions de dollars canadiens)

Moyenne pour les exercices clos les

	31 octobre 2016	31 octobre 2015
La Banque Toronto-Dominion (société mère)	116 541 \$	100 820 \$
Filiales bancaires	200 966	180 908
Succursales à l'étranger	22 944	25 552
Total	340 451 \$	307 280 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

GRÈVEMENT D'ACTIFS

Dans le cadre des activités courantes de la Banque, des titres et d'autres actifs sont donnés en garantie afin d'obtenir du financement, soutenir les activités de négociation et de courtage de premier rang et participer à des systèmes de compensation et de règlement. En plus d'un sommaire des actifs liquides, un sommaire des actifs grevés et non grevés (compte non tenu des actifs détenus par des filiales d'assurances) figure dans le tableau ci-dessous pour indiquer les actifs utilisés ou disponibles à des fins de financement éventuel.

TABLEAU 57 : ACTIFS GREVÉS ET ACTIFS NON GREVÉS AU BILAN¹

(en milliards de dollars canadiens, sauf indication contraire)

							<i>Aux</i>
							31 octobre 2016
	Grevés ²		Non grevés				
	Donnés en garantie ³	Autres ⁴	Disponibles comme garantie ⁵	Autres ⁶	Total des actifs		Actifs grevés en pourcentage du total des actifs
Trésorerie et montants à recevoir de banques	-	-	-	3 907	3 907	-	-
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	4 904	1 200	43 714	3 896	53 714	-	0,5
Valeurs mobilières, prêts détenus à des fins de transaction et autres ⁷	42 019	11 736	227 909	13 842	295 506	-	4,6
Dérivés	-	-	-	72 242	72 242	-	-
Valeurs mobilières prises en pension ⁸	-	-	-	86 052	86 052	-	-
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	22 943	53 393	74 077	435 243	585 656	-	6,5
Engagements de clients au titre d'acceptations	-	-	-	15 706	15 706	-	-
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	7 091	7 091	-	-
Goodwill	-	-	-	16 662	16 662	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	2 639	2 639	-	-
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	-	-	-	5 482	5 482	-	-
Actifs d'impôt différé	-	-	-	2 084	2 084	-	-
Autres actifs ⁹	542	-	-	29 684	30 226	-	-
Total des actifs au bilan	70 408	66 329	345 700	694 530	1 176 967	11,6	%
Éléments hors bilan¹⁰							
Valeurs mobilières prises en pension	66 538	-	35 272	(86 052)			
Emprunts de valeurs mobilières et sûretés reçues	26 527	569	18 314	-			
Prêts sur marge et autre activité de la clientèle	3 380	-	14 725	(8 747)			
Total des éléments hors bilan	96 445	569	68 311	(94 799)			
Total	166 853	66 898	414 011	599 731			
						31 octobre 2015	
Total des actifs au bilan	84 327	61 731	285 773	672 542	1 104 373	13,2	%
Éléments hors bilan	98 447	-	51 678	(104 452)			
Total	182 774	61 731	337 451	568 090			

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

² Le grèvement d'actifs a été analysé pour chaque actif pris isolément. Lorsqu'un actif en particulier est grevé et que la Banque présente cet actif au bilan et hors bilan, aux fins de la présentation de cette information, l'actif présenté au bilan et hors bilan est classé comme grevé conformément à la pratique courante.

³ Représentent les actifs qui ont été fournis à l'externe pour soutenir les engagements et les opérations quotidiennes de la Banque, y compris les valeurs mobilières mises en pension, le prêt de valeurs mobilières, les systèmes de compensation et de paiement et les actifs affectés en garantie dans le cas de transactions sur dérivés. Incluent également les actifs qui ont été affectés en garantie afin de soutenir les activités de la Federal Home Loan Bank (FHLB).

⁴ Actifs qui soutiennent des activités de financement de la TD, actifs affectés en garantie contre des passifs au titre de la titrisation, actifs détenus par des véhicules de titrisation consolidés ou dans des portefeuilles en vue de l'émission d'obligations sécurisées.

⁵ Actifs qui sont disponibles facilement dans leur forme juridique actuelle pour générer du financement ou soutenir les besoins en matière de garantie. Cette catégorie inclut les actifs de la FHLB comptabilisés qui demeurent inutilisés et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui peuvent être cédées en garantie, quoique peu fréquemment cédées en pratique.

⁶ Actifs qui ne peuvent servir à soutenir les besoins de financement ou les besoins en matière de garantie dans leur forme actuelle. Cette catégorie inclut les actifs qui sont admissibles éventuellement comme garantie de programme de financement (p. ex., les prêts hypothécaires assurés par la SCHL qui peuvent être titrisés en titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*).

⁷ Les valeurs mobilières comprennent : les prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction, les autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les valeurs mobilières disponibles à la vente et les valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance.

⁸ Les actifs présentés comme valeurs mobilières prises en pension représentent la valeur des prêts consentis, et non la valeur de la sûreté reçue.

⁹ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir des courtiers et des clients.

¹⁰ Les éléments hors bilan comprennent la valeur des sûretés sur des valeurs mobilières reçues dans le cadre des prises en pension, des emprunts de valeurs mobilières, des prêts sur marge et autre activité de la clientèle. La valeur des prêts relatifs à des opérations de prises en pension et aux activités de prêts sur marge et de la clientèle est soustraite de la catégorie Autres des actifs non grevés au bilan.

SIMULATIONS DE CRISE DE LIQUIDITÉ ET PLANS DE LIQUIDITÉ D'URGENCE

Outre le scénario de «stress combiné critique», la TD effectue des simulations de crise de liquidité au moyen d'une multitude de scénarios différents. Ces scénarios de crise constituent une combinaison d'événements propres à la TD, des événements de crise macroéconomiques à l'échelle mondiale ou des événements propres à des régions ou des filiales, qui sont conçus pour tester l'incidence de facteurs uniques. Les évaluations de la liquidité font également partie du programme d'évaluation des facteurs de crise à l'échelle de la Banque. Les résultats de ces scénarios de crise servent à informer l'établissement ou à corriger les limites prévues dans les politiques et à améliorer les actions inscrites dans les plans de financement d'urgence.

La Banque a en place des plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise et pour les filiales qui exercent leurs activités dans les territoires intérieurs et les territoires étrangers (plans de liquidité d'urgence régionaux). Les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise fournissent un cadre formel afin de gérer les situations de liquidité imprévues qui, par conséquent, fait partie intégrante du programme de gestion du risque de liquidité global de la Banque. Ce cadre décrit les différentes étapes d'un plan d'urgence fondées sur la gravité et la durée de la situation de liquidité et énumère les mesures de sortie de crise appropriées pour chacune des étapes. Pour chaque mesure de sortie de crise, il fournit les principales mesures opérationnelles pour mettre en œuvre la mesure. Les mesures de sortie de crise des plans de liquidité d'urgence régionaux sont alignées pour appuyer les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise ainsi que tout besoin local de liquidité relevé au cours d'une crise. Les mesures et la structure de gouvernance proposées dans les plans de liquidité d'urgence au niveau de l'entreprise sont alignées sur le plan de sortie de crise de la Banque.

NOTATIONS DE CRÉDIT

Les notations de crédit ont une incidence sur les coûts d'emprunt et la capacité à mobiliser des capitaux de la TD. Un abaissement des notations de crédit pourrait entraîner une hausse des coûts de financement, accroître les obligations de fournir des sûretés, réduire l'accès aux marchés financiers et nuire à la capacité de la Banque de conclure des transactions sur dérivés ou des opérations de couverture.

Les notations de crédit et les perspectives fournies par les agences de notation reflètent les perceptions que celles-ci ont de la Banque et peuvent changer de temps à autre en fonction de nombreux facteurs, notamment la solidité financière, la situation concurrentielle et la situation de trésorerie de la Banque, de même que de facteurs qui ne sont pas entièrement sous le contrôle de la Banque, comme les méthodes utilisées par les agences de notation et les conditions touchant l'ensemble de l'industrie des services financiers.

TABLEAU 58 : NOTATIONS DE CRÉDIT¹

Agence de notation	Au 31 octobre 2016		
	Notation de la dette à court terme	Notation de la dette à long terme de premier rang	Perspectives
Moody's	P-1	Aa1	Négative
S&P	A-1+	AA-	Stable
DBRS	R-1 (haut)	AA	Négative

¹ Les notations ci-dessus s'appliquent à l'entité juridique La Banque Toronto-Dominion. Une liste plus exhaustive, incluant les notations des filiales, est disponible sur le site Web de la Banque à l'adresse <http://www.td.com/francais/investisseurs/accueil/reenseignements-sur-les-creances/notes-de-credit/credit.jsp>. Les notations de crédit ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la conservation d'une obligation financière, car elles ne fournissent pas de commentaires sur le cours du marché ni sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Les notations de crédit peuvent en tout temps faire l'objet d'une révision ou d'un retrait par l'agence de notation.

La Banque examine régulièrement le niveau des sûretés additionnelles que ses contreparties exigeraient en cas d'abaissement de la notation de crédit de la TD. La Banque détient des actifs liquides pour s'assurer que la TD peut effectuer les paiements additionnels de sûreté qui seraient exigés par des contreparties en cas d'abaissement de un cran des notations de la dette à long terme de premier rang de la Banque. Un abaissement de plusieurs crans des notations pourrait avoir une incidence sur les obligations de liquidité qui forcerait la Banque à affecter des sûretés additionnelles aux contreparties de la Banque. Le tableau suivant présente les sûretés additionnelles nécessaires à la date de présentation de l'information financière en cas d'abaissement de un, deux et trois crans des notations de crédit de la Banque.

TABLEAU 59 : EXIGENCES DE SÛRETÉS ADDITIONNELLES POUR ABAISSEMENT DES NOTATIONS

(en millions de dollars canadiens)

	Moyenne pour les exercices clos les	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Abaissement de un cran	141 \$	225 \$
Abaissement de deux crans	168	251
Abaissement de trois crans	386	440

RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME

La Banque doit maintenir un LCR de plus de 100 % dans des conditions d'exploitation normales selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. Le LCR correspond au quotient de l'encours des actifs liquides de haute qualité (HQLA) non grevés sur les besoins de sorties nettes de trésorerie pour les 30 prochains jours dans l'hypothèse d'une crise de liquidité. Le scénario de crise tient compte d'un certain nombre de chocs systémiques et généralisés à tout le marché, y compris des retraits de dépôts, la perte partielle de la capacité de financement de gros, des obligations de fournir des sûretés supplémentaires à cause d'un abaissement de la note de crédit et de la volatilité du marché, des hausses de l'utilisation des facilités de crédit et de liquidité fournies par la Banque à sa clientèle et d'autres obligations dont la Banque compte s'acquitter durant une crise afin d'atténuer le risque d'atteinte à la réputation. Les HQLA admissibles aux fins du calcul du LCR selon les normes de liquidité du BSIF sont constitués essentiellement de réserves auprès de banques centrales, de titres émis ou garantis par des États et de titres de haute qualité émis par des entités non financières. Pour calculer le LCR, la décote des HQLA, les taux de retrait des dépôts, et les autres taux de sorties et d'entrées de trésorerie sont prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

Le tableau ci-dessous présente la position mensuelle moyenne propre au LCR de la Banque pour le quatrième trimestre de 2016, calculée selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

TABLEAU 60 : RATIO DE LIQUIDITÉ À COURT TERME MOYEN SELON BÂLE III¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Moyenne pour les trois mois clos le</i>	
	31 octobre 2016	
	Valeur non pondérée totale (moyenne)²	Valeur pondérée totale (moyenne)³
Actifs liquides de haute qualité		
Total des actifs liquides de haute qualité	s. o. ⁴ \$	200 328 \$
Sorties de trésorerie		
Dépôts de détail et dépôts de petites entreprises, dont :	399 760 \$	27 828 \$
Dépôts stables ⁵	173 541	5 206
Dépôts moins stables	226 219	22 622
Financement de gros non garanti, dont :	218 112	98 703
Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans les réseaux de banques coopératives ⁶	100 863	23 873
Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)	89 011	46 592
Dettes non garanties	28 238	28 238
Financement de gros garanti	s. o. ⁴	6 594
Exigences supplémentaires, dont :	158 176	39 990
Sorties associées aux expositions sur dérivés et autres sûretés exigées	23 356	6 116
Sorties associées à une perte de financement sur produits de dette	7 678	7 678
Facilités de crédit et de liquidité	127 142	26 196
Autres obligations de financement contractuelles	13 903	8 321
Autres obligations de financement conditionnelles ⁷	513 344	7 559
Total des sorties de trésorerie	s. o.⁴ \$	188 995 \$
Entrées de trésorerie		
Prêts garantis	119 380 \$	17 532 \$
Entrées liées aux expositions parfaitement productives	14 223	8 059
Autres entrées de trésorerie	9 082	9 082
Total des entrées de trésorerie	142 685 \$	34 673 \$
	<i>Moyenne pour les trois mois clos les</i>	
	31 octobre 2016	31 juillet 2016
	Valeur ajustée totale	Valeur ajustée totale
Total des actifs liquides de haute qualité⁸	200 328 \$	189 802 \$
Total des sorties nettes de trésorerie⁹	154 322	144 086
Ratio de liquidité à court terme¹⁰	130 %	132 %

¹ La moyenne comprend les données des fins de mois comprises dans le trimestre considéré.

² Les valeurs non pondérées des entrées et des sorties de trésorerie représentent les soldes impayés qui arrivent à échéance ou qui deviennent exigibles dans les 30 jours.

³ Les valeurs pondérées sont calculées après l'application des décotes des HQLA ou des taux des entrées et des sorties de trésorerie prescrits par la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁴ Sans objet.

⁵ Selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF, les dépôts stables des clients de détail et des petites et moyennes entreprises (PME) représentent des dépôts assurés qui sont soit placés sur des comptes courants, soit détenus par des déposants qui entretiennent avec la Banque d'autres relations durables qui rendent un retrait très improbable.

⁶ Les dépôts opérationnels des clients autres que des PME sont des dépôts conservés par la Banque afin d'accéder plus aisément aux fonctions de paiement et de règlement. Ces activités comprennent les services de compensation, de garde et de gestion de trésorerie.

⁷ Comprennent les facilités de crédit et de liquidité sans engagement, les fonds de placement monétaires à capital garanti, l'encours des titres de dette ayant une échéance supérieure à 30 jours et d'autres sorties contractuelles de trésorerie. La TD n'a aucune obligation contractuelle de racheter l'encours de ces titres de dette de la TD et, par conséquent, un taux de sorties de trésorerie de 0 % a été appliqué conformément à la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF.

⁸ Les HQLA ajustés sont présentés compte tenu de la décote des actifs et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les HQLA compte tenu de la décote sont plafonnés à 40 % pour le niveau 2 et à 15 % pour le niveau 2B).

⁹ Les sorties nettes de trésorerie ajustées sont présentées compte tenu des taux d'entrées et de sorties de trésorerie et des plafonds applicables, comme la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF le prescrit (les entrées de trésorerie sont plafonnées à 75 % des sorties de trésorerie).

¹⁰ Le LCR en pourcentage représente la moyenne simple des pourcentages du LCR pour les trois fins de mois.

Le LCR moyen de la Banque de 130 % pour le trimestre clos le 31 octobre 2016 continue à satisfaire aux exigences réglementaires.

La Banque détient une variété d'actifs liquides en proportion des besoins de liquidité de l'organisation. Un bon nombre de ces actifs sont admissibles à titre de HQLA selon la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF. La moyenne des HQLA de la Banque pour le trimestre clos le 31 octobre 2016 a été de 200,3 milliards de dollars (189,8 milliards de dollars pour le trimestre clos le 31 juillet 2016), les actifs du niveau 1 représentant 84 %. Les HQLA comme présentés de la Banque ne tiennent pas compte des HQLA excédentaires des Services de détail aux États-Unis, conformément aux exigences de la ligne directrice sur les normes de liquidité du BSIF afin de refléter les motifs de transfert de liquidités entre les Services de détail aux États-Unis et leurs sociétés affiliées en conformité avec les règlements de la Réserve fédérale des États-Unis. En excluant les HQLA excédentaires, le LCR des Services de détail aux États-Unis se trouve effectivement plafonné à 100 % avant la consolidation totale de la Banque.

FINANCEMENT

La Banque a accès à une variété de sources de financement garanties et non garanties. Les activités de financement de la Banque sont menées conformément à la politique de gestion de la liquidité, laquelle exige notamment que tous les actifs soient financés selon la durée appropriée.

L'approche principale de gestion des activités de financement de la Banque consiste à maximiser l'utilisation des dépôts mobilisés par l'entremise des services bancaires aux particuliers et des services bancaires commerciaux. Le tableau ci-dessous illustre l'importante réserve de dépôts personnels et commerciaux de la Banque et les comptes de passage de ses activités de gestion de patrimoine et de TD Ameritrade (collectivement les dépôts personnels et commerciaux) qui comptent pour plus de 73 % du financement total de la Banque, exclusion faite de la titrisation.

TABLEAU 61 : SOMMAIRE DU FINANCEMENT PROVENANT DES DÉPÔTS

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016	<i>Aux</i> 31 octobre 2015
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail au Canada	324 606 \$	293 309 \$
Dépôts personnels et commerciaux – Services de détail aux États-Unis	318 503	284 655
Autres dépôts	795	1 627
Total	643 904 \$	579 591 \$

La Banque a différents programmes actifs de financement de gros à terme externe (plus de un an) pour accéder à une grande variété de sources de financement, y compris la titrisation d'actifs, les obligations sécurisées et les titres de créance de gros non garantis. Le financement de gros de la Banque est réparti par région, par monnaie et par type de financement. La Banque utilise également des certificats de dépôt et du papier commercial pour du financement à court terme (un an ou moins).

Le tableau suivant présente les programmes de financement à terme de la Banque par région, ainsi que le montant de financement de chacun. De plus, la Banque utilise la Fiducie de cartes de crédit Evergreen afin d'émettre des billets adossés à des créances sur cartes de crédit.

Canada	États-Unis	Europe/Australie
Programme de titres de fiducie de capital (10 milliards de dollars)	Programme de billets de premier rang, de titres de fiducie de capital et de billets liés inscrit à la SEC des États-Unis (F-3) (40 milliards de dollars US)	Programme d'obligations sécurisées législatives inscrit à la United Kingdom Listing Authority (UKLA) (40 milliards de dollars)
Programme de billets à moyen terme de premier rang liés (2 milliards de dollars)		Programme de billets à moyen terme – marché européen inscrit à la UKLA (20 milliards de dollars US)
		Programme d'émission de titres de créance de l'Australie (5 milliards de dollars A)

La TD évalue régulièrement les occasions de diversification de son financement dans de nouveaux marchés et auprès de nouveaux investisseurs afin de gérer le risque de financement et les coûts. Le tableau ci-après présente la ventilation de la dette à terme de la Banque par monnaie et type de financement. Le financement à terme pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'est élevé à 112,4 milliards de dollars (102,2 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

TABLEAU 62 : FINANCEMENT À LONG TERME

Financement à long terme par devise	Aux	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Dollar canadien	40 %	41 %
Dollar américain	41	43
Euro	13	10
Livre sterling	3	4
Autres	3	2
Total	100 %	100 %

Financement à long terme par type	Aux	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	53 %	51 %
Obligations sécurisées	26	23
Titrisation de prêts hypothécaires ¹	16	22
Titres adossés à des créances mobilières à terme	5	4
Total	100 %	100 %

¹ La titrisation de prêts hypothécaires est présentée compte non tenu des activités de négociation de prêts hypothécaires résidentiels.

La Banque maintient des limites de concentration à l'égard des montants des dépôts de gros à court terme de façon à ne pas trop dépendre des grands déposants de gros comme source de financement. Qui plus est, elle limite aussi le montant du financement de gros à court terme qui peut arriver à échéance au cours d'une période donnée afin de limiter les expositions au risque de refinancement durant un événement de stress.

La Banque continue d'explorer toutes les possibilités d'accéder de manière durable à du financement à moindre coût. Le tableau ci-dessous présente les diverses sources du financement obtenu respectivement au 31 octobre 2016 et au 31 octobre 2015 :

TABLEAU 63 : FINANCEMENT DE GROS

(en millions de dollars canadiens)

							Aux	
							31 octobre 2016	31 octobre 2015
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans	Total	Total
Dépôts auprès de banques ¹	6 243 \$	4 077 \$	1 986 \$	820 \$	7 \$	– \$	13 133 \$	9 902 \$
Billet de dépôt au porteur	338	435	1 626	415	–	–	2 814	1 678
Certificats de dépôt	9 109	10 190	16 208	18 354	683	–	54 544	66 046
Papier commercial	3 897	8 089	5 202	4 223	–	–	21 411	15 304
Papier commercial adossé à des actifs ²	–	–	–	–	–	–	–	–
Obligations sécurisées	–	–	4 010	–	2 298	22 547	28 855	23 719
Titrisation de prêts hypothécaires	–	734	816	2 581	5 933	20 342	30 406	33 729
Billets à moyen terme non garantis de premier rang	66	2 203	512	7 184	16 595	33 699	60 259	53 656
Billets et débetures subordonnés ³	–	–	–	–	–	10 891	10 891	8 637
Titres adossés à des créances mobilières à terme	–	–	957	–	2 091	2 421	5 469	3 400
Divers ⁴	1 565	873	105	1 004	3	16	3 566	1 613
Total	21 218 \$	26 601 \$	31 422 \$	34 581 \$	27 610 \$	89 916 \$	231 348 \$	217 684 \$
Dont :								
Garantis	– \$	734 \$	5 783 \$	2 581 \$	10 325 \$	45 326 \$	64 749 \$	60 871 \$
Non garantis	21 218	25 867	25 639	32 000	17 285	44 590	166 599	156 813
Total	21 218 \$	26 601 \$	31 422 \$	34 581 \$	27 610 \$	89 916 \$	231 348 \$	217 684 \$

¹ Comprennent le total des dépôts à échéance déterminée auprès des banques.

² Représente du PCAA émis par des entités structurées consolidées soutenues par des banques.

³ Les billets et débetures subordonnés ne sont pas considérés en tant que financement de gros étant donné qu'ils peuvent être engagés essentiellement à des fins de gestion des fonds propres.

⁴ Comprend des dépôts à échéance déterminée auprès d'institutions autres que des banques (non garantis) de 3,5 milliards de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2015).

À l'exclusion des activités de regroupement des prêts hypothécaires des Services bancaires de gros, la Banque a émis au total en 2016 des titres adossés à des créances hypothécaires totalisant 1,9 milliard de dollars (2,1 milliards de dollars en 2015), de même que d'autres titres adossés à des créances de 2,0 milliards de dollars (1,6 milliard de dollars en 2015). La Banque a émis aussi 22,2 milliards de dollars de billets à moyen terme non garantis (14,8 milliards de dollars en 2015) et des obligations sécurisées de 9,1 milliards de dollars (6,5 milliards de dollars en 2015) dans différentes monnaies et différents marchés au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016. Ces chiffres comprennent les billets à moyen terme non garantis et les obligations sécurisées émis et échéant après la clôture de l'exercice.

FAITS RÉGLEMENTAIRES NOUVEAUX CONCERNANT LA LIQUIDITÉ ET LE FINANCEMENT

Le 9 novembre 2015, le Financial Stability Board a publié la version finale de la norme relative à la capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) à l'intention des banques d'importance systémique mondiale (BISM). La norme relative à la TLAC définit les exigences minimales de fonds propres à l'égard des instruments et des passifs qui doivent être disponibles facilement aux fins de la recapitalisation interne dans le cadre des dispositifs en cas de résolution. De son côté, le même jour, le CBCB a publié un document pour consultation publique sur les fonds propres gardés aux fins de la TLAC, dans lequel il propose un traitement prudent pour les divers titres de placement des banques. Les recommandations s'appliquent à toutes les banques assujetties aux normes du Comité de Bâle, qu'elles soient d'importance systémique mondiale ou non. Le 12 octobre 2016, le CBCB a publié la version définitive de la norme concernant le traitement des fonds propres réglementaires applicables aux placements détenus par les banques sous forme d'instruments de TLAC à l'intention des BISM. Les principaux éléments de la version définitive de la norme sont notamment les traitements de la déduction des fonds propres de catégorie 2, les seuils et les instruments de même rang que les formes subordonnées de TLAC.

Comme la TD n'est pas une BISM, nous ne prévoyons pas que les exigences sur la TLAC s'appliqueront à la Banque. À titre de BISI canadienne, la TD sera toutefois soumise à la loi sur la recapitalisation interne au Canada. Le 22 mars 2016, le gouvernement du Canada a proposé, dans son budget fédéral 2016, d'instaurer une loi-cadre pour le régime de recapitalisation interne ainsi que des améliorations connexes à la trousse d'outils du Canada en matière de résolution bancaire. Le régime donnera à la Société d'assurance-dépôts du Canada (SADC) un nouveau pouvoir de conversion en actions ordinaires de certains passifs admissibles de BISI dans le cas peu probable où ces banques seraient en défaillance. Le 20 avril 2016, la *Loi n° 1 d'exécution du budget de 2016* a été déposée et comporte des modifications à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, à la *Loi sur les banques* et à d'autres lois afin de permettre la recapitalisation interne. La TD surveille les faits nouveaux relatifs à la recapitalisation interne et s'attend à ce que les règlements comportent plus de précisions et qu'un échéancier de mise en œuvre soit précisé sous peu.

En octobre 2014, le CBCB a publié la norme définitive de Bâle III sur le ratio de liquidité à long terme. Selon le ratio de liquidité à long terme, le ratio du montant du financement stable disponible sur le montant du financement stable exigé doit être supérieur à 100 %. Le ratio de liquidité à long terme est conçu pour réduire le risque de financement structurel en exigeant des banques de disposer de suffisamment de sources de financement stables et de réduire leur dépendance au financement venant à échéance dans un an pour soutenir leurs activités. En juin 2015, le CBCB a publié la version définitive des règles de divulgation publique du ratio de liquidité à long terme. Ces règles définissent un cadre commun pour la divulgation publique du ratio de liquidité à long terme calculé selon les lignes directrices publiées par le CBCB en octobre 2014. Le ratio de liquidité à long terme et les exigences de divulgation publique relatives au ratio devraient devenir des normes minimales d'ici janvier 2018.

ANALYSE DES ÉCHÉANCES DES ACTIFS, DES PASSIFS ET DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant présente les catégories au bilan et hors bilan par durée contractuelle restante. Les engagements hors bilan incluent les obligations contractuelles d'effectuer des paiements futurs pour respecter des engagements découlant de contrats de location simple et de location-financement, certaines obligations d'achats et d'autres obligations. La valeur des instruments de crédit indiqués dans le tableau suivant représente le montant maximal du crédit additionnel que la TD pourrait être obligée de consentir si les instruments étaient entièrement épuisés ou utilisés. Comme une partie importante des garanties et des engagements devraient arriver à échéance sans avoir été utilisés, le total des montants contractuels n'est pas représentatif des besoins futurs attendus en liquidités. Ces obligations contractuelles influent sur les besoins de liquidités et de fonds propres à court et à long terme de la Banque.

L'analyse des échéances présentée ne décrit pas la symétrie entre les actifs et les passifs de la Banque ni son exposition au risque de taux d'intérêt ou au risque de liquidité. La Banque s'assure que les actifs sont financés de façon adéquate pour les protéger de la volatilité des coûts d'emprunt ou contre les réductions éventuelles des liquidités disponibles sur les marchés de financement. La Banque se sert de dépôts stables sans échéance (comptes-chèques et comptes d'épargne) et de dépôts à terme comme principale source de financement à long terme pour les actifs détenus à des fins autres que de transaction de la Banque. La Banque finance également la partie stable du solde des lignes de crédit renouvelables au moyen de sources de financement à long terme. La Banque accorde du financement à long terme d'après essentiellement la projection de croissance nette des actifs détenus à des fins autres que de transaction. La Banque recourt à du financement à court terme surtout pour financer des actifs détenus à des fins de transaction. La liquidité des actifs détenus à des fins de transaction quand ils sont soumis aux tensions des marchés est prise en compte pour déterminer l'échéance appropriée du financement connexe.

TABLEAU 64 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2016									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 907	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	3 907
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	52 081	617	236	199	-	-	-	-	581	53 714
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ¹	843	2 466	6 685	5 211	3 421	8 069	19 671	15 589	37 302	99 257
Dérivés	5 577	6 938	5 001	3 821	2 680	10 103	19 780	18 342	-	72 242
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	41	83	801	353	159	415	1 333	915	183	4 283
Valeurs mobilières disponibles à la vente	200	1 976	995	1 757	1 593	10 175	48 890	39 916	2 069	107 571
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	560	5 791	3 290	1 065	1 172	8 360	37 182	26 975	-	84 395
Valeurs mobilières prises en pension	56 641	21 541	5 855	1 777	238	-	-	-	-	86 052
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	772	2 252	4 483	8 598	9 786	52 123	108 256	31 066	-	217 336
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	438	881	1 934	2 734	3 401	14 724	35 505	24 058	60 856	144 531
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	31 914	31 914
Entreprises et gouvernements	21 293	4 574	7 006	6 581	5 153	16 402	59 765	59 006	14 294	194 074
Titres de créance classés comme prêts	-	68	16	27	10	66	78	1 409	-	1 674
Total des prêts	22 503	7 775	13 439	17 940	18 350	83 315	203 604	115 539	107 064	589 529
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 873)	(3 873)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	22 503	7 775	13 439	17 940	18 350	83 315	203 604	115 539	103 191	585 656
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 589	2 046	67	3	1	-	-	-	-	15 706
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	7 091	7 091
Goodwill ²	-	-	-	-	-	-	-	-	16 662	16 662
Autres immobilisations incorporelles ²	-	-	-	-	-	-	-	-	2 639	2 639
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ²	-	-	-	-	-	-	-	-	5 482	5 482
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	2 084	2 084
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 436	-	-	-	-	-	-	-	-	17 436
Autres actifs	2 488	518	686	128	97	150	269	153	8 301	12 790
Total de l'actif	175 866	\$ 49 751	\$ 37 055	\$ 32 254	\$ 27 711	\$ 120 587	\$ 330 729	\$ 217 429	\$ 185 585	\$ 1 176 967
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	13 002	\$ 14 604	\$ 23 930	\$ 13 070	\$ 12 071	\$ 1 103	\$ 1 226	\$ 780	\$ -	\$ 79 786
Dérivés	5 526	6 623	4 890	3 066	1 962	8 106	17 779	17 473	-	65 425
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	594	334	678	226	1 944	4 989	3 725	-	12 490
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	73	41	13	25	37	-	-	1	-	190
Dépôts ^{3, 4}										
Particuliers	3 846	6 024	7 794	6 038	5 195	9 236	11 915	132	389 052	439 232
Banques	5 741	3 056	231	77	10	3	3	12	8 068	17 201
Entreprises et gouvernements	14 654	15 307	8 064	7 563	2 623	19 927	46 952	12 492	189 645	317 227
Total des dépôts	24 241	24 387	16 089	13 678	7 828	29 166	58 870	12 636	586 765	773 660
Acceptations	13 589	2 046	67	3	1	-	-	-	-	15 706
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ¹	1 066	1 118	1 127	1 311	883	3 406	11 239	11 869	1 096	33 115
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	39 986	5 315	2 545	540	507	40	40	-	-	48 973
Passifs de titrisation au coût amorti	-	141	481	570	1 108	3 989	8 597	3 032	-	17 918
Montants à payer aux courtiers et aux clients	17 857	-	-	-	-	-	-	-	-	17 857
Passifs liés aux assurances	145	216	313	378	372	974	1 891	1 057	1 700	7 046
Autres passifs ⁵	2 960	2 247	1 734	276	196	2 535	2 551	808	6 389	19 696
Billets et débetures subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	10 891	-	10 891
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	74 214	74 214
Total du passif et des capitaux propres	118 445	\$ 57 332	\$ 51 523	\$ 33 595	\$ 25 191	\$ 51 263	\$ 107 182	\$ 62 272	\$ 670 164	\$ 1 176 967
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	80	\$ 159	\$ 237	\$ 235	\$ 232	\$ 896	\$ 2 173	\$ 3 943	\$ -	\$ 7 955
Ententes de services de réseau	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Guichets automatiques	13	26	23	6	6	24	20	-	-	118
Technologie de centre d'appels	3	5	8	8	8	29	-	-	-	61
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	15	85	30	47	36	127	103	-	-	443
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	841	1 386	3 159	3 006	1 856	3 951	8 405	142	-	22 746
Lettres de crédit documentaires et commerciales	24	21	217	68	9	30	67	-	-	436
Engagements de crédit et de liquidités ^{6, 7}	16 582	15 349	9 217	6 405	5 544	15 116	73 544	3 342	2 271	147 370
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements des facilités de liquidité à l'égard de titres de PCAA	-	1 180	830	395	923	212	-	-	-	3 540

¹ Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.

² Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.

³ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant «aucune échéance précise».

⁴ Comprennent 29 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 mois à 6 mois», une tranche de 2 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 20 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁵ Comprennent 115 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 1 million de dollars comporte une durée contractuelle restante de «moins de 1 mois», une tranche de 5 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «1 à 3 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «3 à 6 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «6 à 9 mois», une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «9 mois à 1 an», une tranche de 28 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 1 an à 2 ans», une tranche de 46 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 2 ans à 5 ans» et une tranche de 14 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de «plus de 5 ans».

⁶ Comprennent 131 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.

⁷ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

TABLEAU 64 : DURÉE CONTRACTUELLE RESTANTE (suite)¹

(en millions de dollars canadiens)

	Au									
	31 octobre 2015									
	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 9 mois	De 9 mois à 1 an	Plus de 1 an à 2 ans	Plus de 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Aucune échéance précise	Total
Actif										
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 154	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -	3 154
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	40 890	420	529	154	53	-	-	-	437	42 483
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction ²	1 955	3 957	3 327	3 524	4 587	9 410	15 426	17 958	35 013	95 157
Dérivés	2 845	4 661	2 906	3 443	3 315	10 102	22 291	19 875	-	69 438
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	195	488	535	205	285	552	770	1 171	177	4 378
Valeurs mobilières disponibles à la vente	268	1 763	1 899	1 299	1 249	4 556	33 196	42 580	1 972	88 782
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	170	966	1 779	1 930	1 896	6 952	35 744	25 013	-	74 450
Valeurs mobilières prises en pension	57 371	21 490	14 315	3 002	1 083	95	8	-	-	97 364
Prêts										
Prêts hypothécaires résidentiels	1 301	2 418	12 045	11 703	11 579	30 751	111 105	31 471	-	212 373
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	477	1 140	2 779	2 058	2 256	2 454	36 243	26 251	61 813	135 471
Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	30 215	30 215
Entreprises et gouvernements	18 755	4 682	7 030	6 699	4 132	11 578	49 473	52 845	12 335	167 529
Titres de créance classés comme prêts	1	5	94	43	-	120	243	1 681	-	2 187
Total des prêts	20 534	8 245	21 948	20 503	17 967	44 903	197 064	112 248	104 363	547 775
Provision pour pertes sur prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	(3 434)	(3 434)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	20 534	8 245	21 948	20 503	17 967	44 903	197 064	112 248	100 929	544 341
Engagements de clients au titre d'acceptations	13 889	2 380	337	40	-	-	-	-	-	16 646
Participation dans TD Ameritrade	-	-	-	-	-	-	-	-	6 683	6 683
Goodwill ³	-	-	-	-	-	-	-	-	16 337	16 337
Autres immobilisations incorporelles ³	-	-	-	-	-	-	-	-	2 671	2 671
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables ³	-	-	-	-	-	-	-	-	5 314	5 314
Actifs d'impôt différé	-	-	-	-	-	-	-	-	1 931	1 931
Montants à recevoir des courtiers et des clients	21 996	-	-	-	-	-	-	-	-	21 996
Autres actifs	2 356	539	1 468	85	120	93	140	82	8 365	13 248
Total de l'actif	165 623	\$ 44 909	\$ 49 043	\$ 34 185	\$ 30 555	\$ 76 663	\$ 304 639	\$ 218 927	\$ 179 829	\$ 1 104 373
Passif										
Dépôts détenus à des fins de transaction	12 654	\$ 16 457	\$ 27 238	\$ 11 751	\$ 4 308	\$ 360	\$ 1 202	\$ 789	\$ -	\$ 74 759
Dérivés	2 629	4 462	2 599	2 720	2 343	7 520	17 294	17 651	-	57 218
Passifs de titrisation à la juste valeur	-	471	27	285	-	1 933	5 033	3 237	-	10 986
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	190	204	284	337	224	176	-	-	-	1 415
Dépôts ^{4,5}										
Particuliers	4 580	6 736	7 075	5 252	4 896	9 333	12 353	190	345 403	395 818
Banques	6 118	2 782	774	173	211	1	6	13	7 002	17 080
Entreprises et gouvernements	15 815	10 600	6 622	5 813	13 950	13 265	37 896	10 266	168 451	282 678
Total des dépôts	26 513	20 118	14 471	11 238	19 057	22 599	50 255	10 469	520 856	695 576
Acceptations	13 889	2 380	337	40	-	-	-	-	-	16 646
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ²	942	1 631	2 017	1 917	417	3 113	9 583	10 904	8 279	38 803
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	54 621	7 884	2 499	1 427	424	225	76	-	-	67 156
Passifs de titrisation au coût amorti	24	983	1 366	1 547	1 971	4 104	10 013	2 735	-	22 743
Montants à payer aux courtiers et aux clients	22 664	-	-	-	-	-	-	-	-	22 664
Passifs liés aux assurances	127	170	257	352	330	829	1 728	1 054	1 672	6 519
Autres passifs ⁶	1 356	2 243	682	286	170	1 261	3 215	101	4 909	14 223
Billets et débetures subordonnés	-	-	-	-	-	-	-	8 637	-	8 637
Capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	67 028	67 028
Total du passif et des capitaux propres	135 609	\$ 57 003	\$ 51 777	\$ 31 900	\$ 29 244	\$ 42 120	\$ 98 399	\$ 55 577	\$ 602 744	\$ 1 104 373
Engagements hors bilan										
Obligations d'achat										
Engagements en vertu de contrats de location simple	77	\$ 155	\$ 231	\$ 228	\$ 227	\$ 874	\$ 2 183	\$ 4 091	\$ -	\$ 8 066
Ententes de services de réseau	2	3	5	5	-	-	-	-	-	15
Guichets automatiques	9	19	28	29	30	21	35	-	-	171
Technologie de centre d'appels	3	5	8	8	8	32	29	-	-	93
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	12	71	36	38	27	112	74	7	-	377
Engagements au titre du crédit et des liquidités										
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	868	1 406	2 415	2 917	1 586	3 183	8 479	192	-	21 046
Lettres de crédit documentaires et commerciales	53	50	97	64	12	35	19	-	-	330
Engagements de crédit et de liquidités ^{7,8}	12 541	14 457	9 654	5 665	8 509	11 579	63 334	3 660	1 881	131 280
Engagements à l'égard d'entités structurées non consolidées										
Engagements à l'égard de titres de PCAA	-	151	148	138	138	464	707	-	-	1 746

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.² Les montants ont été comptabilisés en fonction des durées contractuelles restantes du titre sous-jacent.³ Pour les besoins de ce tableau, les actifs non financiers ont été présentés comme s'ils n'avaient pas d'échéance précise.⁴ Comme les dépôts payables à vue et les dépôts payables sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être rachetés au gré du déposant, les obligations sont considérées comme n'ayant « aucune échéance précise ».⁵ Comprennent 24 milliards de dollars d'obligations sécurisées dont une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 9 mois à 1 an », une tranche de 4 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 13 milliards de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 3 milliards de dollars comporte une durée contractuelle de « plus de 5 ans ».⁶ Comprennent 106 millions de dollars de contrats de location-financement dont une tranche de 3 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « moins de 1 mois », une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 1 à 3 mois », une tranche de 8 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 3 à 6 mois », une tranche de 7 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 6 à 9 mois », une tranche de 6 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « 9 mois à 1 an », une tranche de 24 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 1 an à 2 ans », une tranche de 29 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 2 ans à 5 ans » et une tranche de 22 millions de dollars comporte une durée contractuelle restante de « plus de 5 ans ».⁷ Comprennent 133 millions de dollars d'engagements de crédit à l'égard de placements dans des actions de sociétés à capital fermé.⁸ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit, lesquelles sont annulables sans condition en tout temps, au gré de la Banque.

Risque d'adéquation des fonds propres

Le risque d'adéquation des fonds propres est le risque pour la Banque de ne pas disposer de fonds propres suffisants par rapport aux montants requis pour exécuter sa stratégie et répondre aux exigences réglementaires et internes en matière de fonds propres.

Des fonds propres sont détenus afin de protéger la viabilité de la Banque en cas de pertes financières imprévues. Les fonds propres représentent le financement requis pour protéger les déposants et autres créanciers contre des pertes imprévues.

La gestion des niveaux de fonds propres d'une institution financière exige de la TD qu'elle détienne suffisamment de fonds propres dans toutes les circonstances afin d'éviter le risque de non-respect des niveaux de fonds propres minimums prescrits par les organismes de réglementation.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES

Le conseil d'administration a la responsabilité ultime de la surveillance de l'adéquation et de la gestion des fonds propres. Le conseil d'administration vérifie si les cibles de fonds propres sont respectées et approuve le plan de financement annuel et la politique globale de gestion des fonds propres. Le comité du risque examine et approuve le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, et s'assure que la direction a pris les mesures nécessaires pour le maintien d'un processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes approprié correspondant au profil de risque de la Banque. Le chef de la gestion des risques s'assure que le processus d'évaluation des fonds propres interne de la Banque permet de satisfaire efficacement les exigences de fonds propres.

Le comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres recommande et maintient le cadre de gestion du risque d'adéquation des fonds propres, ainsi que la politique globale de gestion des fonds propres afin d'assurer une gestion efficace et prudente de la situation des fonds propres de la Banque, et appuie le maintien de fonds propres adéquats. Il supervise l'affectation des cibles de fonds propres pour les secteurs d'exploitation et s'assure que ceux-ci respectent les cibles établies.

Le groupe Gestion des fonds propres de l'entreprise du service Gestion de la trésorerie et du bilan est responsable de faire des prévisions et de surveiller la conformité aux cibles de fonds propres, sur une base consolidée. Le groupe Gestion des fonds propres de l'entreprise met à jour les prévisions de fonds propres et fait des recommandations au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres concernant les émissions, les rachats et les remboursements de fonds propres. Le groupe Évaluation des fonds propres à risque, au sein du groupe Gestion du risque, dirige le processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes et les processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les secteurs d'exploitation sont responsables de la gestion des limites de fonds propres attribuées.

De plus, les filiales réglementées de la Banque, y compris certaines filiales d'assurances et filiales aux États-Unis et dans d'autres pays gèrent leur risque d'adéquation des fonds propres conformément aux exigences réglementaires applicables. Les politiques et procédures de gestion des fonds propres de ces filiales doivent également être conformes à celles de la Banque. Les filiales réglementées de la Banque aux États-Unis doivent se conformer à plusieurs lignes directrices réglementaires, règles et attentes liées à la planification des fonds propres et à l'évaluation des facteurs de stress, y compris la réglementation YY de la Réserve fédérale des États-Unis qui énonce les règles prudentielles resserrées pour les banques étrangères, et le règlement sur l'évaluation des facteurs de stress et le règlement visant le plan de fonds propres qui s'appliquent tous les deux aux sociétés de portefeuille bancaires américaines. Pour plus de renseignements, se reporter aux rubriques «Évolution future des fonds propres réglementaires», «Évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise» et «Principaux risques et risques émergents qui pourraient avoir une incidence sur la Banque et les résultats futurs».

MODE DE GESTION DU RISQUE D'ADÉQUATION DES FONDS PROPRES DE LA TD

Les ressources en fonds propres sont gérées de manière à assurer que la situation des fonds propres de la Banque peut soutenir les stratégies d'affaires dans le contexte d'affaires actuel et futur. La Banque gère ses activités selon des contraintes de fonds propres définies par les exigences de fonds propres tant internes que réglementaires, s'assurant ainsi de satisfaire les plus élevées de ces exigences.

Les exigences de fonds propres réglementaires représentent les niveaux de fonds propres minimums. Le conseil d'administration approuve des cibles de fonds propres qui prévoient des réserves suffisantes pour faire face à des périodes de crise, de sorte que la Banque dépasse les exigences minimales de fonds propres. Les cibles de fonds propres visent à réduire le risque de manquement aux exigences minimales de fonds propres pouvant découler d'un événement de crise inattendu, donnant ainsi à la direction la possibilité de réagir à une baisse des niveaux de fonds propres minimums avant que ceux-ci ne s'écartent des exigences. Les cibles de fonds propres sont définies dans la politique mondiale de gestion des fonds propres.

La Banque établit également ses besoins de fonds propres internes dans le cadre du processus d'évaluation de l'adéquation des fonds propres internes, en utilisant des modèles pour mesurer les fonds propres à risque requis d'après sa propre tolérance au risque de pertes imprévues. La tolérance au risque est calibrée en fonction du niveau de confiance requis pour que la Banque puisse respecter ses obligations, même après l'absorption des pires pertes imprévues sur une période de un an, associée à la notation cible de la dette par la direction.

De plus, la Banque a un plan de financement d'urgence conçu pour préparer la direction à assurer l'adéquation des fonds propres pendant des périodes de stress systémique ou propre à la Banque. Le plan de financement d'urgence définit la gouvernance et les procédures à suivre si on prévoit que les niveaux de fonds propres consolidés de la Banque chuteront sous les cibles établies. Il décrit les mesures que pourrait prendre la direction pour empêcher qu'une telle situation se produise.

Un processus de surveillance périodique complet est en cours afin de planifier et de prévoir les besoins en fonds propres. Dans le cadre du processus de planification annuel, une limite de fonds propres est attribuée aux secteurs d'exploitation. L'utilisation des fonds propres fait l'objet d'une surveillance et de rapports au comité de gestion de l'actif et du passif et des capitaux propres.

La Banque évalue la sensibilité de ses besoins en fonds propres prévus et la formation de nouveaux capitaux aux diverses conditions économiques au moyen de son processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise. Les incidences du processus d'évaluation des facteurs de stress à l'échelle de l'entreprise sont appliquées aux prévisions de fonds propres et sont prises en compte dans l'établissement des cibles de fonds propres.

Risque de réglementation et risque juridique

Le risque de réglementation et risque juridique est le risque associé au non-respect des obligations légales de la Banque sur le plan légal, réglementaire ou contractuel. Il comprend, entre autres risques, celui de ne pas recenser, communiquer et respecter les lois, les règlements et les règles en vigueur et leurs modifications, les lignes directrices réglementaires ou les normes d'autorégulation et les codes de conduite internes, notamment la gestion prudente du risque de blanchiment d'argent ou du risque de financement des activités terroristes («exigences légales et réglementaires»). Il comprend également les risques associés au non-respect, par la Banque ou d'autres parties à des contrats avec la Banque, des obligations contractuelles importantes ou d'engagements exécutoires similaires. Parmi les conséquences potentielles de l'incapacité à atténuer le risque de réglementation et risque juridique, mentionnons une perte financière, des sanctions réglementaires et une atteinte à la réputation, ce qui pourrait nuire à la Banque.

La Banque est exposée à un risque de réglementation et risque juridique dans la quasi-totalité de ses activités. Le non-respect des exigences légales et réglementaires peut donner lieu à des amendes ou à des blâmes, mener à une poursuite, et poser un risque pour notre réputation. Les amendes, atteintes à la réputation et autres coûts associés aux poursuites judiciaires ainsi que les poursuites ou décisions défavorables d'un tribunal ou d'une autorité de réglementation peuvent aussi avoir une incidence négative sur les activités, les résultats d'exploitation et la situation financière de la TD. Le risque de réglementation et risque

juridique diffère des autres risques bancaires, comme le risque de crédit ou le risque de marché, car il ne s'agit pas d'un risque que la direction prend activement et consciemment en prévision d'un rendement. Le risque de réglementation et risque juridique est le risque auquel nous pouvons faire face dans le cadre normal des activités de la TD.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE

Le risque de réglementation et risque juridique étant étendu et omniprésent, la gestion proactive et efficace de celui-ci est complexe. Le cadre de gestion du risque de réglementation et risque juridique s'applique à l'échelle de la TD ainsi qu'à tous les secteurs d'exploitation et à toutes les fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance de la TD. Il incombe à chacun des secteurs d'activité de la Banque de se conformer aux exigences légales et réglementaires applicables aux pays où ils exercent leurs activités ainsi qu'aux exigences propres à l'entreprise et de se conformer aux exigences légales et réglementaires dans le cadre de leurs activités, notamment de donner le ton approprié aux fins de la conformité légale et réglementaire. Pour exercer cette responsabilité, les secteurs doivent évaluer le risque, concevoir et mettre en place des contrôles, surveiller leur efficacité continue et en rendre compte afin d'éviter de dévier de la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la TD. Les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent, en collaboration avec le groupe chargé du risque réglementaire (y compris les relations avec les organismes de réglementation et les affaires gouvernementales), donnent des indications objectives et des conseils, et assurent la surveillance de ce qui touche la gestion du risque de réglementation et risque juridique. Des représentants de ces groupes participent, au besoin, aux comités d'exploitation de la haute direction des secteurs de la Banque. Également, la haute direction des groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent se réunit régulièrement avec le comité d'audit et lui fait rapport. Le comité d'audit supervise l'établissement et la mise à niveau des processus et politiques qui permettent de s'assurer que la Banque respecte les lois et règlements applicables (ainsi que ses propres politiques).

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉGLEMENTATION ET RISQUE JURIDIQUE DE LA TD

La gestion efficace du risque de réglementation et risque juridique résulte d'une collaboration à l'échelle de l'entreprise et exige : a) l'identification et l'évaluation indépendantes et objectives du risque de réglementation et risque juridique, b) des indications et services-conseils objectifs afin d'identifier, d'évaluer, de contrôler et de surveiller le risque de réglementation et risque juridique et c) une série approuvée de cadres, politiques, procédures, lignes directrices et pratiques. Chacun des groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent joue un rôle essentiel dans la gestion du risque de réglementation et risque juridique de la Banque. Selon les circonstances, ces groupes remplissent divers rôles à différents moments : le rôle de conseiller de confiance, celui qui donne des indications objectives, celui qui assure une analyse critique indépendante et celui qui effectue la surveillance et le contrôle (entre autres celui de gardien ou d'approuvateur).

En particulier, le Service de la conformité assume la gestion indépendante du risque et de la conformité à la réglementation, l'évaluation du caractère adéquat et de l'efficacité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation de la Banque et fournit un avis au conseil d'administration sur le caractère suffisant de la solidité des contrôles de gestion de la conformité à la réglementation afin de respecter les exigences réglementaires applicables. Le groupe chargé du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent : 1) exerce une surveillance indépendante de la gestion du risque et de la conformité à la réglementation, est responsable de la conformité à la réglementation et des composantes globales de la gestion prudente du risque des programmes à l'égard du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent; 2) surveille et évalue les contrôles de ce programme, leur conception et leur exécution, et en fait rapport; 3) et fait rapport sur le caractère adéquat de l'efficacité de l'ensemble des programmes à l'égard du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent. En outre, les groupes chargés du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent ont élaboré des méthodes et des processus visant à mesurer et à grouper le risque de réglementation et risque juridique de façon continue afin d'établir un repère critique pour évaluer si les contrôles internes de la TD sont efficaces pour atténuer adéquatement le risque de réglementation et risque juridique.

Le Service juridique offre des services et des conseils juridiques indépendants et protège la TD contre tout risque juridique injustifié. Le Service juridique a élaboré également des méthodes pour mesurer si le risque de litiges respecte notre appétit pour le risque.

Les contrôles dont se servent les groupes chargés du risque juridique, du risque de conformité et du risque lié à la lutte mondiale contre le blanchiment d'argent (y compris les politiques, les cadres, la formation et l'éducation) aident chaque secteur à assumer ses responsabilités afin de respecter les exigences légales et réglementaires.

Enfin, les groupes chargés du risque de réglementation de la Banque établissent et facilitent la communication avec des représentants élus et des organismes de réglementation, surveillent les lois et règlements, veillent au maintien des relations d'affaires avec les gouvernements, coordonnent les examens réglementaires, facilitent les approbations réglementaires de nouveaux produits et contribuent à la réalisation des objectifs d'intérêt général de la Banque.

Risque de réputation

Le risque de réputation est la possibilité que des impressions de parties prenantes, qu'elles soient fondées ou non, concernant les pratiques commerciales, les actions ou les inactions de la Banque, entraînent ou puissent entraîner une perte de valeur significative de la TD ou de sa marque, une baisse de sa liquidité ou un effritement de sa clientèle, ou qu'elles nécessitent l'adoption de mesures correctrices coûteuses.

La réputation d'une société est en soi un bien précieux, essentiel pour optimiser la valeur pour les actionnaires. Voilà pourquoi elle est toujours sensible aux risques. Le risque de réputation peut découler d'impressions négatives inspirées par les pratiques commerciales de la TD et toucher n'importe quel aspect des activités de la Banque. Toutefois, il est habituellement lié à des préoccupations relatives à l'éthique et à l'intégrité, à la compétence, ou à la qualité ou à la pertinence des produits et services. Par conséquent, le risque de réputation n'est pas géré à part des autres principaux risques auxquels la TD est exposée, toutes les catégories de risque étant susceptibles de porter atteinte à la réputation et ainsi ternir la marque de la TD et miner son résultat et ses fonds propres.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION

L'EHD et les comités de direction qui examinent le risque de réputation dans le cadre de leurs fonctions régulières sont responsables en dernier ressort de la gestion des risques pouvant entacher la réputation de la Banque. Le comité du risque de réputation de l'entreprise est le comité de direction principal chargé d'examiner le risque de réputation à la TD. Son mandat est de surveiller la gestion du risque de réputation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque. Il est principalement responsable d'examiner et d'évaluer les initiatives et activités commerciales au niveau de l'entreprise et les activités dans l'ensemble de la TD pour lesquelles un profil de risque de réputation important a été établi et signalé. Le comité du risque de réputation voit à ce que les initiatives et activités qui lui ont été signalées ont reçu toute l'attention voulue de la haute direction et d'experts en la matière pour ce qui est des répercussions liées au risque de réputation avant leur mise en œuvre.

De plus, tous les employés et les représentants de la Banque doivent contribuer positivement à la réputation de la Banque et à la gestion du risque de réputation, en s'assurant de respecter un code d'éthique en tout temps, de se conformer aux politiques, aux lois et aux règlements applicables et en favorisant des relations harmonieuses avec les parties prenantes de la Banque. La gestion du risque de réputation est plus efficace lorsque chacun a continuellement à cœur de protéger et d'améliorer la réputation de la TD.

MODE DE GESTION DU RISQUE DE RÉPUTATION DE LA TD

L'approche de la TD en matière de gestion du risque de réputation combine l'expérience et la connaissance des unités d'exploitation individuelles et des fonctions de gouvernance, de gestion des risques et de surveillance. Elle repose sur la capacité des entreprises de la TD à bien comprendre leurs risques et à élaborer les politiques, processus et contrôles nécessaires à la gestion appropriée de ces risques, conformément à la stratégie de la Banque et à son appétit pour le risque de réputation. Le cadre de gestion du risque de réputation de la TD donne un aperçu complet de l'approche de la Banque à la gestion de ce risque. Comme les autres politiques importantes, la politique à l'égard du risque de réputation appliquée à l'échelle de l'entreprise de la TD est approuvée par le chef de groupe et CGR. Cette politique établit des exigences selon lesquelles les secteurs d'exploitation et les services communs de l'entreprise sont tenus de gérer le risque de réputation, notamment la mise en œuvre de procédures et le fait de charger un comité d'examiner le risque de réputation et de signaler les questions touchant ce risque, le cas échéant, au comité du risque de réputation.

La Banque a également une politique d'approbation des nouveaux produits et des nouvelles activités à l'échelle de l'entreprise qui est approuvée par le comité du risque et qui établit des pratiques courantes à adopter au sein de la TD dans le but d'appuyer des processus uniformes pour l'approbation des nouvelles activités et des nouveaux produits et services. La politique est soutenue par des processus propres aux secteurs d'exploitation, lesquels font intervenir un examen indépendant des fonctions de surveillance et consistent, entre autres, à prendre en considération tous les aspects d'un nouveau produit, y compris le risque de réputation.

Risque lié à l'environnement

Le risque lié à l'environnement est la possibilité de perte de notre valeur au niveau stratégique et financier et au niveau de nos activités ou de notre réputation, découlant de l'incidence des enjeux ou préoccupations écologiques, en plus des risques sociaux connexes, à court et à long terme.

La gestion du risque lié à l'environnement est une priorité à l'échelle de l'entreprise. Parmi les principaux risques liés à l'environnement, citons : 1) les risques directs associés à la propriété et à l'exploitation de la Banque, notamment la gestion et l'exploitation de biens immobiliers, de parcs, d'installations et des services connexes que l'entreprise possède ou gère; 2) les risques indirects associés à la performance environnementale ou à des événements environnementaux comme les changements climatiques qui peuvent nuire aux clients de détail de la Banque et aux clients à qui la TD fournit du financement ou dans lesquels la TD investit; 3) la détermination et la gestion des enjeux écologiques nouveaux ou émergents qui pourraient représenter un risque important; et 4) le fait de ne pas comprendre les tendances en matière environnementale ni d'en tirer parti de façon appropriée dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs et des clients pour des produits et des services.

RESPONSABLES DE LA GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT

À la haute direction, la responsabilité de la gestion environnementale incombe au vice-président à la direction et chef du marketing. Celui-ci est soutenu par le chef de l'environnement, qui dirige l'équipe des affaires environnementales. L'équipe des affaires environnementales a pour mission d'élaborer une stratégie environnementale, d'établir des normes et des cibles de performance environnementale et de faire rapport sur la performance. On trouve également un comité de direction en matière environnementale (CDE) à l'échelle de l'entreprise qui réunit des hauts dirigeants des principaux secteurs d'exploitation et des fonctions du Siège social de la TD. L'approbation de la stratégie environnementale et des normes de performance et la communication de celles-ci à tous les employés incombent au CDE. Les secteurs d'exploitation de la TD sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie environnementale et de la gestion des risques connexes dans leur activité.

MODE DE GESTION DU RISQUE LIÉ À L'ENVIRONNEMENT DE LA TD

La TD gère le risque lié à l'environnement à l'aide du Système de gestion de l'environnement (SGE), qui réunit deux composantes : une politique environnementale et des processus et une marche à suivre relatifs à la gestion environnementale. Le SGE de la Banque est conforme à la norme internationale ISO 14001, soit la meilleure pratique de l'industrie pour la gestion environnementale. La politique environnementale de la Banque reflète la portée mondiale de ses activités environnementales.

À l'intérieur de son SGE, la Banque a relevé un certain nombre de domaines prioritaires à l'égard desquels elle a pris des engagements volontaires.

Les mesures, les cibles et la performance environnementales de la Banque sont communiquées publiquement dans le Rapport annuel sur les responsabilités de la Banque. Elles sont présentées selon l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI) et certifiées de façon indépendante.

La TD applique ses procédures de gestion du risque de crédit environnemental et social aux activités de crédit et de prêts dans les secteurs de gros et commercial. Ces procédures comprennent l'évaluation des politiques, des procédures et du rendement des clients de la TD à l'égard des enjeux environnementaux et sociaux connexes importants, comme le risque lié à l'air, au sol et à l'eau, le risque lié au climat, la biodiversité, l'engagement des parties prenantes et le consentement éclairé, préalable et libre des peuples autochtones. Au sein des Services bancaires de gros et des services bancaires commerciaux, des lignes directrices propres au secteur ont été élaborées précisément pour les secteurs sensibles à l'environnement. La Banque est signataire des Principes de l'Équateur depuis 2007 et présente les projets liés aux Principes de l'Équateur dans son Rapport annuel sur les responsabilités.

GPTD est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. D'après ces principes, les investisseurs s'engagent à tenir compte des questions environnementales et sociales dans l'analyse et la prise de décisions liées à l'investissement. GPTD applique sa politique d'investissement durable partout au sein de ses activités d'exploitation. La politique fournit de l'information sur la façon dont GPTD met en œuvre les Principes pour l'investissement responsable. En 2015, TD Assurance est devenue signataire des principes pour une assurance responsable élaborés par l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI-PSI), qui définissent un cadre mondial permettant au secteur de l'assurance de gérer les risques liés à l'environnement, les risques sociaux et les risques liés à la gouvernance.

La Banque surveille et évalue de façon proactive les changements apportés aux politiques et aux dispositions législatives, et maintient une politique de la «porte ouverte» avec des organismes communautaires et environnementaux, des associations industrielles et des organismes de placement responsables.

Pour en savoir plus sur la politique, la gestion et la performance environnementales de la TD, consultez le Rapport sur les responsabilités, qui se trouve sur le site Web de la Banque, à l'adresse <http://www.td.com/francais/responsabilite>.

TD Ameritrade

MODE DE GESTION DU RISQUE DE TD AMERITRADE

La direction de TD Ameritrade est le principal responsable de la gestion du risque au sein de TD Ameritrade, sous la surveillance du conseil d'administration de TD Ameritrade, notamment de son comité du risque et de son comité d'audit. La TD surveille le processus de gestion des risques de TD Ameritrade en participant à la gouvernance et aux protocoles de TD Ameritrade et aussi en siégeant au conseil d'administration.

Les modalités de la convention d'actionnaires prévoient des droits de partage de certaines informations en faveur de la TD dans la mesure où la Banque a besoin de ces informations de TD Ameritrade pour gérer et évaluer sa participation de façon adéquate et se conformer à ses obligations légales et réglementaires. Par conséquent, les processus et protocoles de gestion de la Banque et de TD Ameritrade sont alignés afin d'assurer la bonne circulation de l'information nécessaire entre les deux sociétés. La Banque a délégué au chef de groupe et chef des finances la responsabilité de la participation dans TD Ameritrade, y

compris les rencontres régulières avec le chef de la direction et le chef des finances de TD Ameritrade. Outre la communication régulière à l'échelon du chef de la direction et du chef des finances, des revues d'exploitation régulières avec TD Ameritrade permettent à la TD d'examiner et d'analyser les résultats d'exploitation et les principaux risques de TD Ameritrade. De même, certaines fonctions, dont l'audit interne, la trésorerie, les finances et la conformité ont des protocoles de communication qui permettent l'accès à l'information sur les questions de risque et de contrôle et le partage de celle-ci. La TD évalue les facteurs de risque et examine les questions liées aux fournisseurs et aux secteurs dans le cadre de la surveillance de sa participation dans TD Ameritrade. À l'image des autres questions de risques importantes, le cas échéant, celles qui se rapportent à TD Ameritrade sont communiquées au conseil d'administration de la TD ou à un comité du conseil approprié.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de désigner cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Parmi les administrateurs actuellement désignés par la Banque, mentionnons le président du Groupe et chef de la direction de la Banque, quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD. Les règlements de TD Ameritrade, qui stipulent que la nomination du chef de la direction doit être approuvée par les deux tiers des membres du conseil d'administration, font en sorte que le choix du chef de la direction de TD Ameritrade doit nécessairement obtenir un vaste appui du conseil d'administration de TD Ameritrade, nécessitant à l'heure actuelle l'approbation d'au moins un administrateur désigné par la TD. Selon la convention d'actionnaires, les comités du conseil d'administration de TD Ameritrade doivent inclure au moins deux administrateurs désignés par la TD; sous réserve du pourcentage de la participation de la TD dans TD Ameritrade et de certaines autres exceptions. À l'heure actuelle, les administrateurs que la Banque désigne siègent à certains comités du conseil d'administration de TD Ameritrade, y compris comme présidents du comité d'audit et du comité des ressources humaines et de la rémunération et comme membres du comité du risque et du comité de gouvernance.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Estimations comptables critiques

Les méthodes et estimations comptables de la Banque sont essentielles pour comprendre ses résultats d'exploitation et sa situation financière. Un sommaire des principales méthodes comptables et estimations de la Banque est présenté dans les notes aux états financiers consolidés de 2016. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification de ces normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes, de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et exécutés de manière appropriée et systématique. En outre, les méthodes comptables critiques de la Banque sont régulièrement passées en revue avec le comité d'audit. Les méthodes comptables critiques qui font appel au jugement de la direction et qui reposent sur des estimations incluent la comptabilisation des dépréciations d'actifs financiers, le calcul de la juste valeur des instruments financiers, la décomptabilisation, l'évaluation du goodwill et des autres immobilisations incorporelles, la comptabilisation des avantages du personnel, la comptabilisation de l'impôt sur le résultat, la comptabilisation des provisions, la comptabilisation des activités d'assurance et la consolidation des entités structurées.

MÉTHODES COMPTABLES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés de 2016 de la Banque ont été dressés selon les IFRS. Pour plus de renseignements sur les méthodes comptables ainsi que sur les jugements, estimations et hypothèses importants selon les IFRS, se reporter aux notes 2 et 3 des états financiers consolidés de 2016 de la Banque.

JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification de ces normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5 des états financiers consolidés de 2016 de la Banque.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des unités génératrices de trésorerie (UGT) de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les

taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés cotées AA à la date d'évaluation. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions pour restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personne sont établies par l'actuaire désigné.

Pour de plus amples renseignements sur les hypothèses sur le risque d'assurance, voir la note 23.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Modifications de méthodes comptables courantes et futures

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et comptabilisera tout écart de mesure entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables le 1^{er} novembre 2017, par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis définitif intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure*. Toutes les BSI, y compris la Banque, sont tenues d'adopter IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Des modifications corrélatives ont été apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), établissant des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9, lesquelles devront être adoptées pour l'exercice ouvert à

compter du 1^{er} novembre 2017, lorsque la Banque appliquera pour la première fois les dispositions d'IFRS 9. En décembre 2015, le CBCB a publié le document «Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues» qui énonce des recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application continue des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En juin 2016, le BSIF a publié sa ligne directrice *IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, laquelle donne des consignes aux institutions financières fédérales qui sont tenues d'appliquer IFRS 9 conformément aux recommandations du CBCB. Cette ligne directrice, qui s'appliquera à la Banque à l'adoption d'IFRS 9, remplace certaines lignes directrices qui s'appliquaient sous IAS 39.

L'adoption d'IFRS 9, qui repose sur un cadre de gouvernance établi, représente une initiative importante pour la Banque et un plan de mise en place considérable. Un comité de direction codirigé par les groupes Finances et Gestion du risque a été formé et compte des représentants des groupes Technologie, Audit interne et Gestion de projets. Un plan de communication comprenant des protocoles de rapports sur l'avancement a été élaboré et prévoit la communication de rapports réguliers sur les principales décisions au comité de direction. Des séances de survol d'IFRS 9 ont eu lieu à différents niveaux de la Banque, y compris aux comités d'audit et du risque du conseil d'administration.

La Banque a amélioré son cadre de gouvernance et a mis sur pied un comité spécial qui examinera, remettra en question et approuvera les principaux jugements et hypothèses utilisés dans la prévision de nombreux scénarios économiques et des probabilités qui leur sont associés à l'adoption d'IFRS 9. Le comité comprendra des représentants des fonctions Gestion du risque, Finances et Services économiques.

Les principales responsabilités à l'égard du projet comprennent notamment la définition d'une méthodologie visant le risque et d'une méthode comptable conformes à IFRS 9, le recensement des besoins en matière de données et de systèmes ainsi que la conception d'un modèle d'exploitation et d'un cadre de gouvernance appropriés. Le plan de mise en œuvre de la Banque comprend les étapes suivantes : a) Lancement et planification; b) Évaluation détaillée; c) Conception et élaboration de solutions; et d) Mise en œuvre, avec des flux de travail portant sur chacune des trois sections obligatoires d'IFRS 9 mentionnées ci-dessus ainsi que sur l'information financière et les obligations d'information. La Banque est en bonne voie de respecter les échéances du projet. L'étape Évaluation détaillée et Conception est terminée et l'étape Élaboration de solutions progresse.

Voici un sommaire des nouveaux concepts comptables et états du projet selon IFRS 9 :

Classement et évaluation

Les actifs financiers seront classés en fonction du modèle d'affaires de la Banque en matière de gestion de ses actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Les actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes, le classement déterminant comment chaque actif sera évalué après la comptabilisation initiale : au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et à la juste valeur par le biais du résultat net. Il est possible de choisir de détenir certains titres de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, sans virement ultérieur des profits et des pertes dans le résultat net. En plus des critères de classement décrits ci-dessus, IFRS 9 permet également de désigner irrévocablement un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, si cette désignation élimine ou réduit sensiblement une incohérence dans la comptabilisation.

Le classement et l'évaluation des passifs financiers demeurent en grande partie inchangés selon IFRS 9, sauf pour les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont classés comme détenus à des fins de transaction ou désignés à la juste valeur. S'ils sont désignés à la juste valeur, la Banque devra comptabiliser la variation de la juste valeur des passifs financiers découlant de variations du risque de crédit de la Banque dans les autres éléments du résultat global.

La Banque a défini ses modèles d'affaires importants et évalue actuellement les caractéristiques des flux de trésorerie de l'ensemble des actifs financiers qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Parmi les changements éventuels au classement et à l'évaluation figure le reclassement de certains titres de créance actuellement évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global vers une catégorie comptabilisée au coût amorti selon IFRS 9 en raison de l'évaluation des modèles d'affaires.

Dépréciation

IFRS 9 met en place un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues qui remplacera l'actuel modèle fondé sur les pertes subies d'IAS 39. Actuellement, des pertes de valeur sont comptabilisées lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Selon IFRS 9, les pertes de crédit attendues seront comptabilisées dans le résultat net avant qu'un événement générateur de pertes ne survienne, ce qui pourrait hâter la comptabilisation des pertes de crédit par rapport au modèle actuel.

Selon le modèle fondé sur les pertes de crédit attendues, une dépréciation probabiliste équivalant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie doit être comptabilisée, selon qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale de l'instrument financier. Si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, la dépréciation correspondra alors aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie, sinon elle correspondra aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir, soit la portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie qui représente les pertes de crédit attendues des cas de défaillance possibles dans les 12 mois suivant la date de clôture. Si la qualité du crédit s'améliore ensuite, de sorte que l'augmentation du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale n'est plus considérée comme importante, la provision pour pertes sera de nouveau évaluée en fonction des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Le modèle d'IFRS 9 se divise en trois étapes : étape 1 – pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir pour les instruments productifs, étape 2 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les instruments productifs dont le risque de crédit a augmenté de façon importante, et étape 3 – pertes de crédit attendues pour la durée de vie pour les actifs financiers non productifs. Les éléments se retrouvant à l'étape 3 devraient être très similaires aux éléments dépréciés selon IAS 39.

Les pertes de crédit attendues correspondront à la pondération probabiliste de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie attendus sur la durée de vie restante de l'instrument financier et tiendront compte des informations raisonnables et justifiables sur des événements passés, des circonstances actuelles et des prévisions de la conjoncture économique à venir ayant une incidence sur notre évaluation du risque de crédit. De nombreux scénarios probabilistes seront pris en compte au moment de la détermination de l'étape et de la mesure des pertes de crédit attendues.

Selon IFRS 9, la comptabilisation des pertes de crédit attendues doit refléter un montant probabiliste non biaisé et fondé sur diverses possibilités futures. Si les entités n'ont pas à considérer tous les scénarios possibles, elles doivent toutefois composer un échantillon représentatif des résultats possibles. S'il existe une relation non linéaire entre les divers scénarios prospectifs et la variation connexe des pertes de crédit attendues, l'application d'un seul scénario prospectif ne permettra pas d'atteindre les objectifs d'IFRS 9. Les prévisions économiques doivent tenir compte de renseignements de sources internes ou externes et cadrer avec les informations prospectives utilisées à d'autres fins, comme la confection de budgets et de prévisions. Les scénarios doivent être représentatifs et ne pas privilégier des hypothèses extrêmes. Pour confirmer le caractère réaliste d'un scénario, une concordance est établie entre les paramètres du scénario. Pour estimer l'incidence que des modifications de paramètres auront sur les pertes de crédit attendues, les scénarios envisagés doivent intégrer des facteurs clés des pertes de crédit attendues, notamment les sensibilités non linéaires et asymétriques des portefeuilles.

Pour les expositions au risque de détail, une augmentation importante du risque de crédit sera évaluée en fonction des variations de la probabilité de défaut (PD) depuis la comptabilisation initiale, à l'aide d'une combinaison de renseignements individuels et collectifs qui intègre des attributs particuliers à l'emprunteur et

au compte et les variables macroéconomiques prospectives pertinentes. Les pertes de crédit attendues seront calculées en fonction du produit de la PD, de la perte en cas de défaut (PCD) et de l'exposition en cas de défaut (ECD) à chaque période de la durée de vie restante de l'instrument financier, et actualisées à la date de clôture.

Pour les expositions au risque de crédit autre que de détail, une augmentation importante du risque de crédit sera évaluée en fonction des variations des cotes de risque internes depuis la comptabilisation initiale, en intégrant les variables macroéconomiques prospectives pertinentes. Les pertes de crédit attendues seront calculées en fonction de la valeur actualisée des insuffisances de flux de trésorerie, déterminées comme la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie attendus au cours de la durée de vie restante de l'instrument financier. Tout comme pour IAS 39, les pertes de crédit attendues pour les expositions importantes ayant subi une perte de valeur qui sont autres que de détail seront mesurées individuellement.

Le calcul des pertes de crédit attendues selon IFRS 9 intégrera, au besoin, les paramètres actuels du modèle de calcul des pertes de crédit attendues de la Banque utilisés aux fins des fonds propres réglementaires, entre autres la PD, la PCD et l'ECD ajustés afin de les rendre conformes aux exigences d'IFRS 9. Les principales différences sont résumées dans le tableau ci-après :

	Fonds propres réglementaires	IFRS 9
PD	PD prévue pour tout le cycle de 12 mois fondée sur la moyenne à long terme d'un cycle économique complet. Le filet de sécurité correspond en général à un arriéré de 90 jours.	La PD ponctuelle pour les 12 mois à venir ou pour la durée de vie fondée sur les antécédents, les conditions actuelles et les informations prospectives qui sont pertinentes. Le filet de sécurité correspondra en général à un arriéré de 90 jours.
PCD	PCD dans un scénario de ralentissement fondée sur les pertes qui seraient attendues au cours d'un ralentissement économique et soumises à certains planchers réglementaires. Les coûts de recouvrement directs et indirects sont pris en compte.	La PCD attendue fondée sur les radiations passées et les recouvrements de paiement, les données actuelles sur les caractéristiques propres à l'emprunteur et les coûts directs. Les variables macroéconomiques et les flux de trésorerie attendus découlant du rehaussement de crédit seront inclus selon le cas et excluront la prudence excessive et les planchers.
ECD	En fonction du solde prélevé majoré de l'utilisation attendue de la tranche inutilisée avant la défaillance et ne peut être inférieure au solde prélevé.	L'ECD correspond au solde attendu au moment de la défaillance sur la durée de vie et conditionnel aux anticipations prospectives.
Autre		Les pertes de crédit attendues sont actualisées à compter de la date de défaillance et jusqu'à la date de clôture.

Selon les exigences réglementaires en vigueur, l'incidence négative sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires découlant de la majoration éventuelle de nos provisions au bilan en vertu d'IFRS 9 pourrait être en partie atténuée par une diminution des rajustements négatifs apportés aux fonds propres réglementaires pour refléter toute insuffisance des provisions pour pertes réglementaires attendues dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires. En octobre 2016, le CBCB a publié un document consultatif intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions – interim approach and transitional arrangements*, et un document de discussion intitulé *Regulatory treatment of accounting provisions*. Le document consultatif présente une proposition du CBCB visant à conserver, pour une période de transition, le traitement réglementaire actuel des provisions comptables selon l'approche standard et l'approche fondée sur les notations internes, et présente des règles transitoires possibles. Le document de discussion présente des options en matière de méthode de traitement réglementaire à long terme des provisions.

Le nouveau modèle de dépréciation s'appliquera à tous les actifs financiers évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Il est prévu que l'incidence la plus importante se fera sentir sur les prêts. Le modèle s'appliquera également aux engagements de prêt et aux garanties financières qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

La Banque a établi ses exigences fonctionnelles pour le calcul des pertes de crédit attendues et conçoit à l'heure actuelle, pour ensuite la mettre en œuvre, la solution technologique de bout en bout qui prendra en charge le suivi de la migration du crédit selon le nouveau modèle fondé sur les pertes de crédit attendues et celui de l'incidence sur les variables économiques prévues, les paramètres de risques et les processus de modélisation du risque de crédit. La Banque continuera de concentrer ses efforts sur la conception et la validation de nouveaux modèles de dépréciation et les processus et les contrôles connexes, et elle évaluera l'incidence quantitative de l'application d'une approche fondée sur les pertes de crédit d'ici la fin de 2017.

Modèle général de comptabilité de couverture

IFRS 9 met en place un nouveau modèle de comptabilité de couverture général qui harmonise mieux la comptabilisation et les activités de gestion du risque. Selon la nouvelle norme, un éventail plus large d'éléments couverts, de risques couverts et de types d'instruments de couverture sont admissibles à la comptabilité de couverture. Les tests pour établir l'efficacité seront davantage axés sur l'établissement d'un lien économique, sur l'atteinte d'un ratio de couverture cible et sur la surveillance de l'exposition au risque de crédit. La cessation volontaire de la comptabilité de couverture pour des relations de couverture n'est plus autorisée, sauf dans des circonstances limitées en fonction des objectifs de gestion du risque des stratégies de couverture. La Banque doit faire un choix de méthode comptable entre soit adopter le nouveau modèle de comptabilité de couverture générale d'IFRS 9 ou continuer d'appliquer les exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment et de présenter la nouvelle information à fournir sur la comptabilité de couverture conformément aux modifications corrélatives d'IFRS 7.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. De plus, la norme exige la présentation d'informations qualitatives et quantitatives supplémentaires. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. Cette norme doit être appliquée rétrospectivement. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, à l'évaluation des points à considérer pour déterminer si une entité agit à titre

de mandant ou de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17 et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, puisqu'il supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser l'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation et une charge d'intérêts pour l'obligation locative à l'état du résultat. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus 12 mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est permise uniquement si elle concorde avec l'adoption d'IFRS 15 ou si elle survient après l'adoption d'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16.

Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des paiements fondés sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque, et s'appliquent prospectivement; toutefois, l'application prospective est possible dans certains cas. L'adoption anticipée est permise. Les modifications à IFRS 2 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la Banque.

NORMES ET MÉTHODES COMPTABLES

Contrôles et procédures

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION

Sous la surveillance et avec la participation de la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, une appréciation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque, selon les règles de la SEC et des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été effectuée en date du 31 octobre 2016. Selon cette appréciation, la direction de la Banque, y compris le chef de la direction et le chef des finances, a conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Banque étaient efficaces en date du 31 octobre 2016.

RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de la Banque est responsable de la mise en place et du maintien d'un processus de contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière pour la Banque. Le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et des procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Banque; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les IFRS, et que les encaissements et décaissements de la Banque ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent l'assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est soit interdite, soit détectée à temps.

La direction de la Banque a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework*, publié en 2013 par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway, pour effectuer, avec la participation du chef de la direction et du chef des finances, une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace, selon les critères applicables, en date du 31 octobre 2016. L'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière a été auditée par les auditeurs indépendants de la Banque, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit, qui ont aussi audité les états financiers consolidés de la Banque au 31 octobre 2016 et pour l'exercice clos à cette date. Dans leur rapport sur les contrôles internes selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) joint aux états financiers consolidés, les auditeurs expriment une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2016.

MODIFICATIONS DU CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au cours de l'exercice et du trimestre clos le 31 octobre 2016, il n'y a eu aucune modification des politiques, procédures et autres processus sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque qui a eu ou qui pourrait raisonnablement avoir une incidence importante sur son contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Informations financières supplémentaires

Sauf indication contraire, tous les montants sont en dollars canadiens et proviennent essentiellement des états financiers consolidés annuels de la Banque, qui sont dressés selon les IFRS publiées par l'IASB.

TABLEAU 65 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières^{1, 2}

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³					Aucune échéance précise	Total	31 octobre 2016	31 octobre 2015	Total 31 octobre 2014
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans					
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
<i>Fédéral</i>										
Juste valeur	659 \$	6 975 \$	5 781 \$	1 296 \$	6 \$	– \$	14 717 \$	14 431 \$	8 404 \$	
Coût amorti	657	6 950	5 769	1 289	6	–	14 671	14 450	8 355	
Rendement	1,86 %	1,66 %	1,76 %	2,54 %	1,66 %	– %	1,79 %	1,48 %	1,82 %	
<i>Provinces</i>										
Juste valeur	538	2 028	1 471	3 797	17	–	7 851	7 185	4 545	
Coût amorti	537	2 015	1 468	3 836	15	–	7 871	7 233	4 518	
Rendement	2,45 %	2,46 %	2,40 %	3,04 %	3,59 %	– %	2,73 %	1,98 %	2,08 %	
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis										
Juste valeur	–	2 382	9 964	11 546	–	–	23 892	10 636	152	
Coût amorti	–	2 375	9 956	11 598	–	–	23 929	10 711	152	
Rendement	– %	0,96 %	1,35 %	1,88 %	– %	– %	1,57 %	1,81 %	0,12 %	
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains										
Juste valeur	676	436	2 987	1 516	4 966	–	10 581	11 949	11 978	
Coût amorti	675	432	2 885	1 518	4 938	–	10 448	11 815	11 798	
Rendement	1,86 %	2,33 %	1,86 %	1,76 %	1,68 %	– %	1,78 %	1,73 %	1,81 %	
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE										
Juste valeur	1 656	3 989	5 267	4 597	–	–	15 509	11 655	3 322	
Coût amorti	1 657	3 990	5 272	4 655	–	–	15 574	11 713	3 313	
Rendement	0,77 %	1,34 %	1,64 %	1,65 %	– %	– %	1,48 %	1,26 %	1,67 %	
Titres adossés à des créances hypothécaires canadiennes										
Juste valeur	81	2 141	2 692	35	–	–	4 949	4 060	3 306	
Coût amorti	81	2 111	2 689	35	–	–	4 916	4 021	3 256	
Rendement	0,99 %	2,06 %	1,48 %	1,62 %	– %	– %	1,72 %	2,01 %	2,24 %	
Autres titres de créance										
Titres adossés à des créances mobilières										
Juste valeur	1 076	3 088	3 414	5 314	5 701	–	18 593	16 762	18 903	
Coût amorti	1 076	3 084	3 406	5 293	5 806	–	18 665	16 921	18 831	
Rendement	0,49 %	1,37 %	1,21 %	2,04 %	1,40 %	– %	1,49 %	1,28 %	1,06 %	
Obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes										
Juste valeur	–	–	–	–	625	–	625	916	1 722	
Coût amorti	–	–	–	–	624	–	624	921	1 713	
Rendement	– %	– %	– %	– %	1,63 %	– %	1,63 %	2,13 %	2,77 %	
Obligations de sociétés et autres										
Juste valeur	1 716	3 950	2 396	109	114	1	8 286	8 765	8 099	
Coût amorti	1 708	3 919	2 379	106	116	1	8 229	8 770	8 008	
Rendement	2,78 %	2,91 %	2,44 %	3,63 %	5,26 %	1,23 %	2,80 %	2,96 %	2,91 %	
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires										
Juste valeur	–	–	–	–	–	2 054	2 054	1 858	1 760	
Coût amorti	–	–	–	–	–	1 934	1 934	1 770	1 642	
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	1,94 %	1,94 %	5,42 %	4,74 %	
Actions privilégiées										
Juste valeur	–	–	–	–	–	186	186	114	171	
Coût amorti	–	–	–	–	–	168	168	112	153	
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	4,37 %	4,37 %	4,33 %	1,26 %	
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction										
Juste valeur	49	1	–	204	74	–	328	451	646	
Coût amorti	48	1	–	183	69	–	301	420	596	
Rendement	8,76 %	7,92 %	– %	5,72 %	4,84 %	– %	6,01 %	6,84 %	4,61 %	
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente										
Juste valeur	6 451 \$	24 990 \$	33 972 \$	28 414 \$	11 503 \$	2 241 \$	107 571 \$	88 782 \$	63 008 \$	
Coût amorti	6 439	24 877	33 824	28 513	11 574	2 103	107 330	88 857	62 335	
Rendement	1,62 %	1,81 %	1,63 %	2,05 %	1,57 %	2,13 %	1,78 %	1,89 %	1,89 %	

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Au 31 octobre 2016, comprennent des valeurs mobilières de 9,8 milliards de dollars émises par la République fédérale d'Allemagne (au 31 octobre 2015, comprenaient des valeurs mobilières de 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon et des valeurs mobilières de 8,6 milliards de dollars émises par la République fédérale d'Allemagne), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 65 : PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS – Calendrier des échéances des valeurs mobilières^{1, 2} (suite)

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance ³					Aucune échéance précise	Total	Total	
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans			31 octobre 2016	31 octobre 2015
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance									
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement									
Obligations des gouvernements canadiens									
<i>Fédéral</i>									
Juste valeur	– \$	320 \$	492 \$	– \$	– \$	– \$	812 \$	983 \$	– \$
Coût amorti	–	316	486	–	–	–	802	974	–
Rendement	– %	1,86 %	1,83 %	– %	– %	– %	1,84 %	1,78 %	– %
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis et ses agences									
Juste valeur	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Coût amorti	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Rendement	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %	– %
Obligations émises par des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains									
Juste valeur	89	5 038	6 382	7 230	3 380	–	22 119	18 847	18 879
Coût amorti	89	4 995	6 240	7 144	3 377	–	21 845	18 648	18 792
Rendement	1,45 %	1,78 %	2,12 %	2,03 %	2,25 %	– %	2,03 %	2,03 %	2,04 %
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE									
Juste valeur	10 347	13 205	4 739	632	–	–	28 923	24 265	15 492
Coût amorti	10 326	13 028	4 664	625	–	–	28 643	24 045	15 327
Rendement	0,18 %	0,41 %	0,14 %	0,50 %	– %	– %	0,29 %	0,57 %	1,00 %
Autres titres de créance									
Autres émetteurs									
Juste valeur	1 458	7 352	8 543	1 991	13 789	–	33 133	30 647	22 955
Coût amorti	1 462	7 311	8 503	2 009	13 820	–	33 105	30 783	22 858
Rendement	3,17 %	1,48 %	0,99 %	1,26 %	2,44 %	– %	1,81 %	1,50 %	1,08 %
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance									
Juste valeur	11 894 \$	25 915 \$	20 156 \$	9 853 \$	17 169 \$	– \$	84 987 \$	74 742 \$	57 326 \$
Coût amorti	11 877	25 650	19 893	9 778	17 197	–	84 395	74 450	56 977
Rendement	0,56 %	1,00 %	1,17 %	1,78 %	2,40 %	– %	1,35 %	1,33 %	1,38 %

¹ Les rendements représentent le rendement moyen pondéré de chaque titre détenu à la fin de la période. Le rendement réel comprend l'intérêt contractuel ou le taux de dividende stipulé et il est rajusté compte tenu de l'amortissement des primes et des escomptes; l'incidence des activités de couverture connexe est exclue.

² Au 31 octobre 2016, comprennent des valeurs mobilières de 9,8 milliards de dollars émises par la République fédérale d'Allemagne (au 31 octobre 2015, comprenaient des valeurs mobilières de 8,9 milliards de dollars émises par le gouvernement du Japon et des valeurs mobilières de 8,6 milliards de dollars émises par la République fédérale d'Allemagne), dont la valeur comptable représentait plus de 10 % des capitaux propres.

³ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

TABLEAU 66 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Échéance des prêts

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	Durée restante jusqu'à l'échéance								
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total					
					31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014	31 octobre 2013	31 octobre 2012
Canada									
Prêts hypothécaires résidentiels	25 379 \$	160 304 \$	3 616 \$	189 299 \$	185 009 \$	175 125 \$	164 389 \$	154 247 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	43 329	21 732	7	65 068	61 317	59 568	61 581	64 753	
Prêts-auto indirects	271	10 423	9 883	20 577	19 038	16 475	14 666	13 965	
Divers	15 015	989	452	16 456	16 075	16 116	15 193	14 574	
Cartes de crédit	18 226	–	–	18 226	17 941	17 927	15 288	14 236	
Total des prêts aux particuliers	102 220	193 448	13 958	309 626	299 380	285 211	271 117	261 775	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	5 376	6 043	4 582	16 001	14 862	14 604	13 685	12 477	
Non résidentiels	4 468	4 619	3 693	12 780	11 330	9 768	8 153	7 252	
Total des prêts immobiliers	9 844	10 662	8 275	28 781	26 192	24 372	21 838	19 729	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	46 984	30 739	13 331	91 054	84 155	71 814	64 272	55 797	
Total des prêts – Canada	149 204	224 187	27 289	400 680	383 535	357 025	335 389	317 572	
États-Unis									
Prêts hypothécaires résidentiels	511	101	27 050	27 662	26 922	23 335	20 945	17 362	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers									
Lignes de crédit domiciliaires	11 027	211	1 970	13 208	13 334	11 665	10 607	10 122	
Prêts-auto indirects	298	16 852	11 220	28 370	24 862	18 782	16 323	13 466	
Divers	255	451	39	745	693	615	533	490	
Cartes de crédit	13 680	–	–	13 680	12 274	7 637	6 900	1 097	
Total des prêts aux particuliers	25 771	17 615	40 279	83 665	78 085	62 034	55 308	42 537	
Prêts immobiliers									
Résidentiels	1 408	2 759	2 685	6 852	5 691	4 294	3 470	3 015	
Non résidentiels	2 379	10 460	8 836	21 675	18 317	14 037	12 084	10 831	
Total des prêts immobiliers	3 787	13 219	11 521	28 527	24 008	18 331	15 554	13 846	
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	14 762	54 232	47 719	116 713	97 217	69 417	55 000	47 181	
Total des prêts – États-Unis	40 533	71 847	87 998	200 378	175 302	131 451	110 308	89 718	
Autres pays									
Prêts aux particuliers	16	–	–	16	5	9	10	11	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	657	856	–	1 513	1 978	2 124	2 240	2 653	
Total des prêts – Autres pays	673	856	–	1 529	1 983	2 133	2 250	2 664	
Autres prêts									
Titres de créance classés comme prêts	121	144	1 409	1 674	2 187	2 695	3 744	4 994	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	541	362	71	974	1 414	1 713	2 485	3 767	
Total – Autres prêts	662	506	1 480	2 648	3 601	4 408	6 229	8 761	
Total des prêts	191 072 \$	297 396 \$	116 767 \$	605 235 \$	564 421 \$	495 017 \$	454 176 \$	418 715 \$	

TABLEAU 67 : PORTEFEUILLE DE PRÊTS – Sensibilité aux taux

(en millions de dollars canadiens)

Aux

	31 octobre 2016		31 octobre 2015		31 octobre 2014		31 octobre 2013		31 octobre 2012	
	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Taux fixe	212 257 \$	82 507 \$	176 316 \$	66 949 \$	155 614 \$	59 555 \$	158 435 \$	45 395 \$	133 730 \$	37 781 \$
Taux variable	85 139	34 260	72 663	32 208	73 672	24 991	60 401	23 065	58 199	20 867
Total	297 396 \$	116 767 \$	248 979 \$	99 157 \$	229 286 \$	84 546 \$	218 836 \$	68 460 \$	191 929 \$	58 648 \$

La variation de la provision pour pertes sur créances de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre est présentée dans le tableau suivant.

TABLEAU 68 : PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016	2015	2014	2013	2012
Provision pour pertes sur prêts – solde au début de l'exercice	3 434	3 028	2 855	2 644	2 314
Provision pour pertes sur créances	2 330	1 683	1 557	1 631	1 795
Radiations					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	18	23	21	20	18
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	11	13	13	18	16
Prêts-auto indirects	334	224	207	160	155
Divers	221	218	234	274	310
Cartes de crédit	623	638	582	543	335
Total des prêts aux particuliers	1 207	1 116	1 057	1 015	834
Prêts immobiliers					
Résidentiels	3	4	1	2	3
Non résidentiels	2	3	3	3	4
Total des prêts immobiliers	5	7	4	5	7
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	107	74	109	104	108
Total Canada	1 314	1 190	1 166	1 119	942
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	22	16	17	33	42
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	38	47	43	65	101
Prêts-auto indirects	232	206	232	231	145
Divers	121	101	79	74	67
Cartes de crédit	530	454	288	56	50
Total des prêts aux particuliers	943	824	659	459	405
Prêts immobiliers					
Résidentiels	3	5	12	16	91
Non résidentiels	11	22	18	59	84
Total des prêts immobiliers	14	27	30	75	175
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	76	124	117	191	385
Total États-Unis	1 019	948	776	650	790
Autres pays					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	–	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	–	–	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	14	13	5	11	–
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	4	6	20	38	112
Total – Autres prêts	18	19	25	49	112
Total des radiations en diminution du portefeuille	2 351	2 157	1 967	1 818	1 844
Recouvrements					
Canada					
Prêts hypothécaires résidentiels	1	1	5	3	4
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	–	2	5	2	3
Prêts-auto indirects	91	78	138	35	20
Divers	52	58	60	55	51
Cartes de crédit	118	124	109	101	46
Total des prêts aux particuliers	262	263	317	196	124
Prêts immobiliers					
Résidentiels	1	1	1	1	1
Non résidentiels	3	1	2	1	1
Total des prêts immobiliers	4	2	3	2	2
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	27	33	29	28	25
Total Canada	289	296	346	224	149
États-Unis					
Prêts hypothécaires résidentiels	9	11	10	17	15
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers					
Lignes de crédit domiciliaires	5	5	5	4	6
Prêts-auto indirects	85	83	12	64	35
Divers	26	23	20	22	19
Cartes de crédit	114	113	60	5	5
Total des prêts aux particuliers	239	235	107	112	80
Prêts immobiliers					
Résidentiels	4	9	14	8	8
Non résidentiels	4	9	15	10	13
Total des prêts immobiliers	8	18	29	18	21
Total des prêts aux entreprises et aux gouvernements (y compris les prêts immobiliers)	54	50	73	49	57
Total États-Unis	293	285	180	161	137
Autres pays					
Prêts aux particuliers	–	–	–	–	–
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	–	1	–	–	–
Total des prêts – Autres pays	–	1	–	–	–
Autres prêts					
Titres de créance classés comme prêts	–	–	–	–	–
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1, 2}	20	19	7	9	1
Total – Autres prêts	20	19	7	9	1
Total des recouvrements portés au portefeuille	602	601	533	394	287
Radiations nettes	(1 749)	(1 556)	(1 434)	(1 424)	(1 557)
Cessions	(2)	(3)	–	(41)	–
Écarts de conversion et autres ajustements	47	321	112	46	20
Total de la provision pour pertes sur créances	4 060	3 473	3 090	2 856	2 572
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	187	39	62	1	(72)
Provision pour pertes sur prêts – solde à la fin de l'exercice	3 873	3 434	3 028	2 855	2 644
Ratio des radiations nettes au cours de la période par rapport à l'encours moyen des prêts	0,30 %	0,30 %	0,31 %	0,33 %	0,39 %

¹ Comprend tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» à la note 8 des états financiers consolidés de 2016 de la Banque.

³ La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

TABLEAU 69 : DÉPÔTS MOYENS(en millions de dollars canadiens
sauf indication contraire)

	Exercices clos les								
	31 octobre 2016			31 octobre 2015			31 octobre 2014		
	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé	Solde moyen	Total des charges d'intérêts	Taux moyen versé
Dépôts comptabilisés au Canada¹									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	3 674 \$	– \$	– %	6 685 \$	– \$	– %	5 405 \$	– \$	– %
Dépôts à vue productifs d'intérêts	58 124	521	0,90	45 081	570	1,26	38 443	597	1,55
Dépôts sur préavis	189 018	249	0,13	172 124	306	0,18	159 687	421	0,26
Dépôts à terme	168 393	2 359	1,40	146 714	2 112	1,44	120 493	1 934	1,61
Total – Dépôts comptabilisés au Canada	419 209	3 129	0,75	370 604	2 988	0,81	324 028	2 952	0,91
Dépôts comptabilisés aux États-Unis									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	9 969	–	–	8 723	–	–	6 961	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	3 945	7	0,18	2 812	4	0,14	1 387	3	0,22
Dépôts sur préavis	277 744	921	0,33	239 078	842	0,35	196 735	1 059	0,54
Dépôts à terme	70 290	522	0,74	94 016	313	0,33	74 999	216	0,29
Total – Dépôts comptabilisés aux États-Unis	361 948	1 450	0,40	344 629	1 159	0,34	280 082	1 278	0,46
Dépôts comptabilisés dans d'autres pays									
Dépôts à vue non productifs d'intérêts	54	–	–	55	–	–	20	–	–
Dépôts à vue productifs d'intérêts	1 918	4	0,21	1 874	5	0,27	1 803	2	0,11
Dépôts sur préavis	–	–	–	2	–	–	27	–	–
Dépôts à terme	27 132	175	0,64	17 042	90	0,53	17 951	81	0,45
Total – Dépôts comptabilisés dans d'autres pays	29 104	179	0,62	18 973	95	0,50	19 801	83	0,42
Total – Dépôts moyens	810 261 \$	4 758 \$	0,59 %	734 206 \$	4 242 \$	0,58 %	623 911 \$	4 313 \$	0,69 %

¹ Au 31 octobre 2016, les dépôts effectués dans les lieux bancaires de la TD au Canada par des déposants étrangers totalisaient 17 milliards de dollars (13 milliards de dollars au 31 octobre 2015, 8 milliards de dollars au 31 octobre 2014).

TABLEAU 70 : DÉPÔTS – Dépôts en coupures de 100 000 \$ ou plus¹

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance					Total
	Moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	Plus de 12 mois	Total	
						31 octobre 2016
Canada	32 237 \$	10 607 \$	13 721 \$	83 304 \$	139 869 \$	
États-Unis	23 027	13 450	17 760	2 547	56 784	
Autres pays	16 033	10 582	7 297	10	33 922	
Total	71 297 \$	34 639 \$	38 778 \$	85 861 \$	230 575 \$	
						31 octobre 2015
Canada	31 147 \$	4 234 \$	20 715 \$	64 989 \$	121 085 \$	
États-Unis	28 018	27 687	14 672	2 545	72 922	
Autres pays	10 222	4 976	4 168	–	19 366	
Total	69 387 \$	36 897 \$	39 555 \$	67 534 \$	213 373 \$	
						31 octobre 2014
Canada	23 860 \$	3 411 \$	13 461 \$	54 743 \$	95 475 \$	
États-Unis	32 950	13 359	28 012	2 380	76 701	
Autres pays	12 131	1 985	1 446	–	15 562	
Total	68 941 \$	18 755 \$	42 919 \$	57 123 \$	187 738 \$	

¹ Les dépôts au Canada, aux États-Unis et pour les autres pays incluent les dépôts de gros et de détail.

TABLEAU 71 : EMPRUNTS À COURT TERME

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Aux		
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension			
Solde à la clôture de l'exercice	48 973 \$	67 156 \$	53 112 \$
Solde moyen au cours de l'exercice	65 511	75 082	62 025
Solde maximal à la fin du mois	70 415	74 669	55 944
Taux moyen pondéré au 31 octobre	0,38 %	0,25 %	0,39 %
Taux moyen pondéré au cours de l'exercice	0,51	0,37	0,38

ANNEXE 99.3

RÉSULTATS FINANCIERS

États financiers consolidés

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de La Banque Toronto-Dominion et de ses filiales (la Banque) est responsable de l'intégrité, de l'uniformité, de l'objectivité et de la fiabilité des états financiers consolidés de la Banque ainsi que de l'information financière connexe présentée aux présentes. Les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, de même que les exigences de la *Loi sur les banques* (Canada) et les règlements connexes ont été appliqués, et la direction a exercé son jugement et effectué les meilleures estimations possibles quand elle l'a jugé opportun.

Le système comptable de la Banque et les contrôles internes connexes, de même que les procédés à l'appui utilisés, sont conçus de manière à fournir une assurance raisonnable de l'intégralité et de l'exactitude des comptes financiers et de la protection des biens contre les pertes attribuables à un usage ou à une cession non autorisés de ceux-ci. Les procédés à l'appui comprennent le choix judicieux et la formation appropriée d'employés qualifiés, la mise en place de structures organisationnelles assurant une division précise des responsabilités et l'obligation de rendre compte sur le rendement, ainsi que la communication de politiques et de directives sur la conduite des activités dans toute la Banque.

La direction a utilisé les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) pour une appréciation de l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2016. D'après cette appréciation, la direction a conclu que le contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière était efficace en date du 31 octobre 2016.

Le conseil d'administration de la Banque, par l'intermédiaire du comité d'audit qui est composé entièrement d'administrateurs indépendants, s'assure que la direction s'acquitte de ses responsabilités relativement à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit examine les états financiers consolidés et les soumet à l'approbation du conseil d'administration. Les autres responsabilités du comité d'audit incluent la surveillance du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque et la formulation de recommandations au conseil d'administration et aux actionnaires à l'égard de la nomination de l'auditeur externe.

L'auditeur en chef de la Banque, qui a pleinement et librement accès au comité d'audit, procède à un vaste programme d'audits. Ce programme soutient le système de contrôle interne et est exécuté par une équipe professionnelle d'auditeurs.

Le Bureau du surintendant des institutions financières Canada examine les affaires de la Banque et prend les renseignements qu'il juge nécessaires pour s'assurer que les dispositions de la *Loi sur les banques* relatives à la sécurité des déposants sont dûment observées et que la situation financière de la Banque est saine.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par les actionnaires de la Banque, ont audité l'efficacité du contrôle interne de la Banque à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2016, en plus d'auditer les états financiers consolidés de la Banque à cette même date. Leurs rapports, dans lesquels ils expriment une opinion sans réserve, figurent aux pages suivantes des états financiers consolidés. Les auditeurs d'Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. ont pleinement et librement accès au comité d'audit, qu'ils rencontrent périodiquement, afin de discuter de leur audit et des questions s'y rapportant, comme les commentaires qu'ils peuvent avoir à formuler relativement à la fidélité de l'information financière et au caractère approprié des contrôles internes.



Bharat B. Masrani
Président du Groupe et
chef de la direction



Riaz Ahmed
Chef de groupe et
chef des finances

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés ci-joints de La Banque Toronto-Dominion qui comprennent le bilan consolidé aux 31 octobre 2016 et 2015 et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada et les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances. Un audit comporte également le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers consolidés, l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2016 et 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Autre question

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2016 selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) et avons exprimé une opinion sans réserve à cet égard dans notre rapport daté du 30 novembre 2016.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2016

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT AUX ACTIONNAIRES

Rapport sur le contrôle interne selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis)

Nous avons audité le contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2016, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Commission Treadway (cadre de 2013) (les critères du COSO). La direction de La Banque Toronto-Dominion est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière compris dans le rapport de gestion ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de La Banque Toronto-Dominion à l'égard de l'information financière en nous fondant sur notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ces normes exigent que l'audit soit planifié et exécuté de manière à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière a été maintenu à tous les égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'appréciation du risque de faiblesse importante, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les IFRS et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation, ou d'une détérioration du niveau de respect des politiques ou des procédures.

À notre avis, La Banque Toronto-Dominion maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 octobre 2016, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis), le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion aux 31 octobre 2016 et 2015, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016 de La Banque Toronto-Dominion, et notre rapport daté du 30 novembre 2016 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 30 novembre 2016

Bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
ACTIF		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 907 \$	3 154 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	53 714	42 483
	57 621	45 637
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction (Notes 5, 7)	99 257	95 157
Dérivés (Notes 5, 11)	72 242	69 438
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	4 283	4 378
Valeurs mobilières disponibles à la vente (Notes 5, 7)	107 571	88 782
	283 353	257 755
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 7)	84 395	74 450
Valeurs mobilières prises en pension	86 052	97 364
Prêts (Note 8)		
Prêts hypothécaires résidentiels	217 336	212 373
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	144 531	135 471
Cartes de crédit	31 914	30 215
Entreprises et gouvernements	194 074	167 529
Titres de créance classés comme prêts	1 674	2 187
	589 529	547 775
Provision pour pertes sur prêts (Note 8)	(3 873)	(3 434)
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts	585 656	544 341
Divers		
Engagements de clients au titre d'acceptations	15 706	16 646
Participation dans TD Ameritrade (Note 12)	7 091	6 683
Goodwill (Note 14)	16 662	16 337
Autres immobilisations incorporelles (Note 14)	2 639	2 671
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables (Note 15)	5 482	5 314
Actifs d'impôt différé (Note 26)	2 084	1 931
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 436	21 996
Autres actifs (Note 16)	12 790	13 248
	79 890	84 826
Total de l'actif	1 176 967 \$	1 104 373 \$
PASSIF		
Dépôts détenus à des fins de transaction (Notes 5, 17)	79 786 \$	74 759 \$
Dérivés (Notes 5, 11)	65 425	57 218
Passifs de titrisation à la juste valeur (Notes 5, 9)	12 490	10 986
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net (Note 5)	190	1 415
	157 891	144 378
Dépôts (Note 17)		
Particuliers	439 232	395 818
Banques	17 201	17 080
Entreprises et gouvernements	317 227	282 678
	773 660	695 576
Divers		
Acceptations	15 706	16 646
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert (Note 5)	33 115	38 803
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension (Note 5)	48 973	67 156
Passifs de titrisation au coût amorti (Note 9)	17 918	22 743
Montants à payer aux courtiers et aux clients	17 857	22 664
Passifs liés aux assurances	7 046	6 519
Autres passifs (Note 18)	19 696	14 223
	160 311	188 754
Billets et débetures subordonnés (Note 19)	10 891	8 637
Total du passif	1 102 753	1 037 345
CAPITAUX PROPRES		
Actions ordinaires (Note 21)	20 711	20 294
Actions privilégiées (Note 21)	4 400	2 700
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)	(31)	(49)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)	(5)	(3)
Surplus d'apport	203	214
Résultats non distribués	35 452	32 053
Cumul des autres éléments du résultat global	11 834	10 209
	72 564	65 418
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales (Note 21)	1 650	1 610
Total des capitaux propres	74 214	67 028
Total du passif et des capitaux propres	1 176 967 \$	1 104 373 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.



Bharat B. Masrani
Président du Groupe et chef de la direction



Alan N. MacGibbon
Président, comité d'audit

État du résultat consolidé

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2016	2015	2014
Produits d'intérêts			
Prêts	21 751 \$	20 319 \$	19 716 \$
Valeurs mobilières			
Intérêts	3 672	3 155	2 913
Dividendes	912	1 214	1 173
Dépôts auprès de banques	225	142	126
	26 560	24 830	23 928
Charges d'intérêts			
Dépôts	4 758	4 242	4 313
Passifs de titrisation	452	593	777
Billets et débiteures subordonnés	395	390	412
Divers	1 032	881	842
	6 637	6 106	6 344
Produits d'intérêts nets	19 923	18 724	17 584
Produits autres que d'intérêts			
Services de placement et de valeurs mobilières	4 143	3 833	3 496
Commissions sur crédit	1 048	925	845
Profit net (perte nette) sur les valeurs mobilières (Note 7)	54	79	173
Produit (perte) de négociation (Note 22)	395	(223)	(349)
Frais de service	2 571	2 376	2 152
Services de cartes	2 313	1 766	1 552
Produits d'assurance (Note 23)	3 796	3 758	3 883
Autres produits (pertes)	72	188	625
	14 392	12 702	12 377
Total des produits	34 315	31 426	29 961
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	2 330	1 683	1 557
Indemnités d'assurance et charges connexes (Note 23)	2 462	2 500	2 833
Charges autres que d'intérêts			
Salaires et avantages du personnel (Note 25)	9 298	9 043	8 451
Charges d'occupation des locaux, amortissement compris	1 825	1 719	1 549
Charges de matériel et de mobilier, amortissement compris	944	892	810
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	708	662	598
Marketing et développement des affaires	743	728	756
Frais de restructuration	(18)	686	29
Frais liés aux activités de courtage	316	324	321
Services professionnels et services-conseils	1 232	1 032	991
Divers	3 829	2 987	2 991
	18 877	18 073	16 496
Résultat avant impôt sur le résultat et quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	10 646	9 170	9 075
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat (Note 26)	2 143	1 523	1 512
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)	433	377	320
Résultat net	8 936	8 024	7 883
Dividendes sur actions privilégiées	141	99	143
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	8 795 \$	7 925 \$	7 740 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	8 680 \$	7 813 \$	7 633 \$
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	115	112	107
Résultat par action (en dollars) (Note 27)			
De base	4,68 \$	4,22 \$	4,15 \$
Dilué	4,67	4,21	4,14
Dividendes par action (en dollars)	2,16	2,00	1,84

Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée. Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État du résultat global consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	Pour les exercices clos les 31 octobre		
	2016	2015	2014
Résultat net	8 936 \$	8 024 \$	7 883 \$
Autres éléments du résultat global, après impôt sur le résultat			
<i>Éléments qui seront reclassés par la suite dans le résultat net</i>			
Variation des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente ¹	274	(464)	69
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) lié(e)s aux valeurs mobilières disponibles à la vente ²	(56)	(93)	(163)
Variation nette des profits latents (pertes latentes) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger	1 290	8 090	3 697
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les participations dans des établissements à l'étranger ³	–	–	(13)
Profits nets (pertes nettes) de change des activités de couverture ⁴	34	(2 764)	(1 390)
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures des participations dans des établissements à l'étranger ⁵	–	–	13
Variation des profits nets (pertes nettes) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie ⁶	835	4 805	2 439
Reclassement en résultat de pertes nettes (profits nets) sur les couvertures de flux de trésorerie ⁷	(752)	(4 301)	(2 875)
<i>Éléments qui ne seront pas reclassés par la suite dans le résultat net</i>			
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel ⁸	(882)	400	(458)
	743	5 673	1 319
Résultat global pour l'exercice	9 679 \$	13 697 \$	9 202 \$
Attribuable aux :			
Actionnaires ordinaires	9 423 \$	13 486 \$	8 952 \$
Actionnaires privilégiés	141	99	143
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	115	112	107

¹ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 125 millions de dollars en 2016 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 210 millions de dollars en 2015; charge d'impôt sur le résultat de 67 millions de dollars en 2014).

² Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 32 millions de dollars en 2016 (charge d'impôt sur le résultat de 78 millions de dollars en 2015; charge d'impôt sur le résultat de 81 millions de dollars en 2014).

³ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2016 (charge d'impôt sur le résultat de néant en 2015; charge d'impôt sur le résultat de néant en 2014).

⁴ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 9 millions de dollars en 2016 (recouvrement d'impôt sur le résultat de 985 millions de dollars en 2015; recouvrement d'impôt sur le résultat de 488 millions de dollars en 2014).

⁵ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de néant en 2016 (charge d'impôt sur le résultat de néant en 2015; recouvrement d'impôt sur le résultat de 4 millions de dollars en 2014).

⁶ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 599 millions de dollars en 2016 (charge d'impôt sur le résultat de 2 926 millions de dollars en 2015; charge d'impôt sur le résultat de 1 394 millions de dollars en 2014).

⁷ Déduction faite d'une charge d'impôt sur le résultat de 533 millions de dollars en 2016 (charge d'impôt sur le résultat de 2 744 millions de dollars en 2015; charge d'impôt sur le résultat de 1 617 millions de dollars en 2014).

⁸ Déduction faite d'un recouvrement d'impôt sur le résultat de 340 millions de dollars en 2016 (charge d'impôt sur le résultat de 147 millions de dollars en 2015; recouvrement d'impôt sur le résultat de 210 millions de dollars en 2014).

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des variations des capitaux propres consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Pour les exercices clos les 31 octobre</i>		
	2016	2015	2014
Actions ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	20 294 \$	19 811 \$	19 316 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	186	128	199
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	335	355	339
Rachat d'actions aux fins d'annulation	(104)	–	(43)
Solde à la fin de l'exercice	20 711	20 294	19 811
Actions privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	2 700	2 200	3 395
Émission d'actions	1 700	1 200	1 000
Rachat d'actions	–	(700)	(2 195)
Solde à la fin de l'exercice	4 400	2 700	2 200
Actions autodétenues – ordinaires (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	(49)	(54)	(145)
Achat d'actions	(5 769)	(5 269)	(4 197)
Vente d'actions	5 787	5 274	4 288
Solde à la fin de l'exercice	(31)	(49)	(54)
Actions autodétenues – privilégiées (Note 21)			
Solde au début de l'exercice	(3)	(1)	(2)
Achat d'actions	(115)	(244)	(154)
Vente d'actions	113	242	155
Solde à la fin de l'exercice	(5)	(3)	(1)
Surplus d'apport			
Solde au début de l'exercice	214	205	170
Prime nette (escompte net) sur la vente d'actions autodétenues	26	25	48
Émission d'options sur actions, déduction faite des options exercées (Note 24)	(28)	–	(5)
Divers	(9)	(16)	(8)
Solde à la fin de l'exercice	203	214	205
Résultats non distribués			
Solde au début de l'exercice	32 053	27 585	23 982
Résultat net attribuable aux actionnaires	8 821	7 912	7 776
Dividendes sur actions ordinaires	(4 002)	(3 700)	(3 384)
Dividendes sur actions privilégiées	(141)	(99)	(143)
Frais liés à l'émission d'actions et autres frais	(14)	(28)	(11)
Prime nette sur le rachat d'actions ordinaires et d'actions privilégiées	(383)	(17)	(177)
Écarts actuariels sur les régimes d'avantages du personnel	(882)	400	(458)
Solde à la fin de l'exercice	35 452	32 053	27 585
Cumul des autres éléments du résultat global			
<i>Profit net latent (perte nette latente) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente :</i>			
Solde au début de l'exercice	81	638	732
Autres éléments du résultat global	218	(557)	(94)
Solde à la fin de l'exercice	299	81	638
<i>Profit net latent (perte nette latente) de change sur les participations dans des établissements à l'étranger, déduction faite des activités de couverture :</i>			
Solde au début de l'exercice	8 355	3 029	722
Autres éléments du résultat global	1 324	5 326	2 307
Solde à la fin de l'exercice	9 679	8 355	3 029
<i>Profit net (perte nette) sur les dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie :</i>			
Solde au début de l'exercice	1 773	1 269	1 705
Autres éléments du résultat global	83	504	(436)
Solde à la fin de l'exercice	1 856	1 773	1 269
Total	11 834	10 209	4 936
Participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales			
Solde au début de l'exercice	1 610	1 549	1 508
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	115	112	107
Divers	(75)	(51)	(66)
Solde à la fin de l'exercice	1 650	1 610	1 549
Total des capitaux propres	74 214 \$	67 028 \$	56 231 \$

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

État des flux de trésorerie consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Pour les exercices clos les 31 octobre</i>		
	2016	2015	2014
Flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Résultat net avant impôt sur le résultat	11 079 \$	9 547 \$	9 395 \$
Ajustements pour déterminer les flux de trésorerie nets des activités d'exploitation			
Provision pour pertes sur créances (Note 8)	2 330	1 683	1 557
Amortissement (Note 15)	629	588	533
Amortissement d'autres immobilisations incorporelles	708	662	598
Pertes nettes (profits nets) sur les valeurs mobilières (Note 7)	(54)	(79)	(173)
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade (Note 12)	(433)	(377)	(320)
Impôt différé (Note 26)	103	(352)	31
Variations des actifs et passifs d'exploitation			
Intérêts à recevoir et à payer (Notes 16, 18)	7	(294)	(204)
Valeurs mobilières vendues à découvert	(5 688)	(662)	(2 364)
Prêts et valeurs mobilières détenus à des fins de transaction	(4 100)	6 016	767
Prêts, déduction faite de la titrisation et des ventes	(44 351)	(63 947)	(33 717)
Dépôts	81 885	108 446	72 059
Dérivés	5 403	(7 633)	(4 597)
Actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	96	371	1 783
Passifs de titrisation	(3 321)	(2 429)	(11 394)
Divers	(168)	(16 267)	(8 041)
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation	44 125	35 273	25 913
Flux de trésorerie des activités de financement			
Variation des valeurs mobilières mises en pension	(18 183)	14 044	13 494
Émission de billets et de débentures subordonnés (Note 19)	3 262	2 500	-
Rachat de billets et de débentures subordonnés (Note 19)	(1 000)	(1 675)	(150)
Émission d'actions ordinaires (Note 21)	152	108	168
Émission d'actions privilégiées (Note 21)	1 686	1 184	989
Rachat d'actions ordinaires (Note 21)	(487)	-	(220)
Rachat d'actions privilégiées (Note 21)	-	(717)	(2 195)
Vente d'actions autodétenues (Note 21)	5 926	5 541	4 491
Achat d'actions autodétenues (Note 21)	(5 884)	(5 513)	(4 351)
Dividendes versés	(3 808)	(3 444)	(3 188)
Distributions aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales	(115)	(112)	(107)
Flux de trésorerie nets des activités de financement	(18 451)	11 916	8 931
Flux de trésorerie des activités d'investissement			
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	(11 231)	1 290	(15 190)
Activités relatives aux valeurs mobilières disponibles à la vente (Note 7)			
Achats	(53 145)	(58 775)	(38 887)
Produit tiré des échéances	28 661	27 055	30 032
Produit tiré des ventes	4 665	6 631	6 403
Activités relatives aux valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance (Note 7)			
Achats	(20 575)	(15 120)	(9 258)
Produit tiré des échéances	15 557	9 688	6 542
Activités relatives aux titres de créance classés comme prêts			
Achats	(41)	(23)	(37)
Produit tiré des échéances	621	875	1 263
Produit tiré des ventes	1	-	10
Achats nets de terrains, de bâtiments, de matériel et mobilier et d'autres actifs amortissables	(797)	(972)	(828)
Variations des valeurs mobilières acquises dans le cadre de prises en pension	11 312	(14 808)	(13 069)
Trésorerie nette acquise (payée) dans le cadre de dessaisissements, d'acquisitions et de la vente d'actions de TD Ameritrade (Notes 12, 13)	-	(2 918)	(2 768)
Flux de trésorerie nets des activités d'investissement	(24 972)	(47 077)	(35 787)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les montants à recevoir de banques	51	261	143
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des montants à recevoir de banques	753	373	(800)
Trésorerie et montants à recevoir de banques au début de l'exercice	3 154	2 781	3 581
Trésorerie et montants à recevoir de banques à la fin de l'exercice	3 907 \$	3 154 \$	2 781 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation			
Montant d'impôt sur le résultat payé (recouvré) au cours de l'exercice	1 182 \$	554 \$	1 241 \$
Montant des intérêts payés au cours de l'exercice	6 559	6 167	6 478
Montant des intérêts reçus au cours de l'exercice	25 577	23 483	22 685
Montant des dividendes reçus au cours de l'exercice	921	1 216	1 179

Les notes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Notes des états financiers consolidés

Afin de permettre une meilleure compréhension des états financiers consolidés de la Banque, des principales méthodes comptables suivies et des informations fournies s'y rapportant, une liste de toutes les notes est présentée ci-dessous.

Note	Sujet	Page
1	Nature des activités	10
2	Sommaire des principales méthodes comptables	10
3	Jugements, estimations et hypothèses comptables importants	20
4	Modifications de méthodes comptables courantes et futures	23
5	Évaluations à la juste valeur	23
6	Compensation des actifs financiers et des passifs financiers	36
7	Valeurs mobilières	37
8	Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur créances	43
9	Transferts d'actifs financiers	47
10	Entités structurées	48
11	Dérivés	51
12	Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	58
13	Acquisitions et cessions importantes	59
14	Goodwill et autres immobilisations incorporelles	60
15	Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	62
16	Autres actifs	62
17	Dépôts	63
18	Autres passifs	64
19	Billets et débiteures subordonnés	64
20	Titres de fiducie de capital	65
21	Capitaux propres	66
22	Produits liés aux activités de négociation	68
23	Assurance	68
24	Rémunération fondée sur des actions	72
25	Avantages du personnel	73
26	Impôt sur le résultat	78
27	Résultat par action	79
28	Provisions, passif éventuel, engagements, garanties, actifs donnés en garantie et sûretés	80
29	Transactions entre parties liées	84
30	Informations sectorielles	85
31	Risque de taux d'intérêt	87
32	Risque de crédit	89
33	Fonds propres réglementaires	93
34	Gestion des risques	94
35	Renseignements sur les filiales	95

NOTE 1 : NATURE DES ACTIVITÉS

INFORMATION SUR LA SOCIÉTÉ

La Banque Toronto-Dominion est une banque à charte en vertu de la *Loi sur les banques*. Les actionnaires d'une banque ne sont pas responsables, en tant que tels, des dettes, actes ou défauts de celle-ci, sauf dans les cas prévus par la *Loi sur les banques*. La Banque Toronto-Dominion et ses filiales sont désignées collectivement par l'appellation Groupe Banque TD (la TD ou la Banque). La Banque est issue de la fusion, le 1^{er} février 1955, de la Banque de Toronto, qui a obtenu une charte en 1855, et de la Banque Dominion, dont la charte remonte à 1869. La Banque est constituée au Canada, et son siège social et sa principale place d'affaires sont situés au 66 Wellington Street West, Toronto (Ontario). La TD offre ses services dans trois secteurs d'exploitation qui exercent leurs activités dans plusieurs centres financiers dans le monde : Services de détail au Canada, Services de détail aux États-Unis et Services bancaires de gros.

BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés ci-joints dressés par la Banque et les principes comptables qu'elle a suivis sont conformes aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB), y compris les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada (BSIF). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, sauf indication contraire.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés à l'aide des méthodes comptables décrites à la note 2. Certains montants comparatifs ont été retraités ou reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction fasse des estimations, pose des hypothèses et exerce son jugement à l'égard des montants présentés d'actifs, de passifs, de produits et de charges, et de l'information à fournir à l'égard des actifs ou passifs éventuels, comme il est décrit plus en détail à la note 3. Par conséquent, les résultats réels peuvent différer des montants estimatifs, au fur et à mesure que surviennent des événements qui les confirment.

Les états financiers consolidés ci-joints de la Banque ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration de la Banque, conformément à une recommandation du comité d'audit, le 30 novembre 2016.

Certaines informations sont présentées dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion de 2016 ci-joint, comme le permettent les IFRS, et font partie intégrante des états financiers consolidés. Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains éléments comptabilisés à la juste valeur comme il est mentionné à la note 2.

NOTE 2 : SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats d'exploitation ainsi que les flux de trésorerie de la Banque et de ses filiales, dont certaines entités structurées que la Banque contrôle. La Banque contrôle une entité : 1) lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité; 2) qu'elle est exposée à des risques ou des rendements importants liés à l'entité; 3) et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les états financiers consolidés de la Banque ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Toutes les opérations intersociétés, tous les soldes intersociétés et tous les profits latents et pertes latentes intersociétés comptabilisés sur ces opérations sont éliminés à la consolidation.

Filiales

Les filiales sont des sociétés ou d'autres entités juridiques contrôlées par la Banque, généralement parce qu'elle détient directement plus de la moitié des droits de vote de ces entités. Le contrôle des filiales est fondé sur l'exercice du pouvoir par la détention de droits de vote qui correspond généralement à l'exposition aux risques et aux rendements (désigné collectivement comme «les rendements variables») de filiales absorbés par la Banque du fait de la détention de ces droits de vote. Par conséquent, la Banque contrôle et consolide les filiales lorsqu'elle détient la majorité des droits de vote de la filiale, à moins d'indications qu'un autre investisseur dispose du contrôle sur la filiale. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération pour apprécier si la Banque contrôle une entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Banque obtient le contrôle et le sont jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister.

La Banque peut consolider certaines filiales lorsqu'elle détient la moitié ou moins des droits de vote. La plupart de ces filiales sont des entités structurées comme il est décrit à la rubrique ci-dessous.

Entités structurées

Les entités structurées, notamment les entités ad hoc, sont des entités créées pour réaliser un objectif limité et bien défini. Les entités structurées peuvent prendre la forme d'une société par actions, d'une fiducie, d'une société de personnes ou d'une entité sans personnalité morale. Elles sont souvent créées aux termes d'accords juridiques qui imposent des limites au pouvoir de décision du conseil d'administration, du fiduciaire ou de la direction quant aux activités de l'entité. Généralement, les entités structurées sont contrôlées autrement que par la détention directe par la Banque de plus de la moitié des droits de vote de ces entités, puisque la détention des droits de vote peut ne pas correspondre à l'exposition aux rendements variables absorbés de l'entité. Par conséquent, les entités structurées sont consolidées si la substance de la relation entre la Banque et l'entité indique que la Banque contrôle l'entité structurée. Pour déterminer si elle doit consolider une entité structurée, la Banque évalue trois critères importants afin de conclure si, dans les faits :

- elle a le pouvoir de diriger les activités de l'entité structurée ayant l'incidence la plus importante sur les risques ou les rendements de l'entité;
- elle est exposée à une forte proportion des rendements variables liés à l'entité;
- elle a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur les risques ou les rendements auxquels elle est exposée.

Les conclusions portant sur la consolidation sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La politique de la Banque est de tenir compte de l'incidence de tous les changements importants de circonstances sur la consolidation, surtout les suivants :

- Modifications substantielles des droits de propriété, comme l'acquisition ou la cession de participations non négligeables dans une entité;
- Modifications des accords contractuels ou des arrangements relatifs à la gouvernance inhérents à une entité;
- Activités qui s'ajoutent à la structure, telles que l'octroi d'une facilité de trésorerie autrement qu'en vertu des modalités initiales ou la conclusion d'une transaction qui n'avait pas été envisagée initialement; ou
- Modifications apportées à la structure de financement d'une entité.

Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Les sociétés sur lesquelles la Banque exerce une influence notable sont des entreprises associées et les entités sur lesquelles la Banque exerce un contrôle conjoint sont des coentreprises. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions en matière de politiques financières et d'exploitation de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entités. Les entreprises associées et les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les participations dans des entreprises associées et des coentreprises sont portées au bilan consolidé initialement au coût, puis leur valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de la Banque dans le résultat net de l'entreprise associée ou de la coentreprise, les opérations portant sur les capitaux propres, y compris la réception de dividendes, et les moins-values afin de tenir compte de toute dépréciation de ces entreprises. Les augmentations et les diminutions, ainsi que les profits et pertes réalisés à la cession, sont présentés dans l'état du résultat consolidé.

À la date du bilan, la Banque détermine s'il existe une indication objective d'une dépréciation de la participation dans une entreprise associée ou une coentreprise. La Banque calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre sa juste valeur ou sa valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé, et sa valeur comptable.

Participations ne donnant pas le contrôle

Lorsque la Banque ne détient pas toutes les actions d'une entité consolidée, la participation ne donnant pas le contrôle dans la filiale est présentée au bilan consolidé parmi les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales comme une composante du total des capitaux propres, mais séparément des capitaux propres de la Banque. Le résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, après impôt, est présenté sous un poste distinct dans l'état du résultat consolidé.

TRÉSORERIE ET MONTANTS À RECEVOIR DE BANQUES

La trésorerie et les montants à recevoir de banques se composent de trésorerie et de montants à recevoir de banques qui sont émis par des institutions financières de première qualité. Ces montants sont remboursables à vue ou ont une échéance initiale de trois mois ou moins.

COMPTABILISATION DES PRODUITS

Les produits sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que les avantages économiques iront à la Banque et que les produits peuvent être évalués de façon fiable. Les produits associés à la prestation de services sont comptabilisés en fonction du degré d'avancement de la transaction à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les intérêts sur les actifs et passifs productifs d'intérêts sont comptabilisés à titre de produits d'intérêts nets selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs attendus sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable de l'instrument. Le calcul tient compte du taux d'intérêt contractuel ainsi que des honoraires ou des coûts marginaux directement attribuables à l'instrument et de tous les autres escomptes ou primes.

Les produits tirés des services de placement et de valeurs mobilières englobent les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions, de même que les frais de service de placement. Les honoraires de gestion d'actifs, les honoraires d'administration et les commissions comprennent les produits tirés des services de gestion de placements et des services connexes, des services de garde et de fiducie institutionnelle et des services de courtage, qui sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période pendant laquelle les services sont rendus. Les frais de gestion de placements sont principalement calculés à partir de la moyenne des actifs gérés quotidiens ou à une date donnée, ou selon les actifs administrés par mandat de placement. Les honoraires d'administration peuvent correspondre à un montant fixe par compte-client ou être établis à partir d'un pourcentage des actifs gérés quotidiens, mensuels ou annuels pour les comptes institutionnels. Les frais de service de placement, y compris les honoraires de services-conseils, sont comptabilisés en résultat à mesure qu'ils sont gagnés, et les honoraires de prise ferme sont comptabilisés en résultat une fois que la Banque a rendu tous les services à l'émetteur et qu'elle a le droit de recouvrer les honoraires.

Les commissions sur crédit comprennent les commissions, les commissions de liquidité, les commissions de restructuration et les commissions de syndication de prêts, et sont comptabilisées à mesure qu'elles sont gagnées.

Les produits tirés des services de cartes, qui comprennent les frais d'interchange sur les cartes de crédit et de débit et les frais annuels, sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés, à l'exception des frais annuels, lesquels sont comptabilisés sur une période de douze mois. Les frais de service et les produits d'honoraires de fiducie et autres produits d'honoraires sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Les méthodes de comptabilisation des produits appliquées pour les instruments financiers et l'assurance sont décrites dans les méthodes comptables qui suivent.

INSTRUMENTS FINANCIERS AUTRES QUE DES DÉRIVÉS

Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers sont inclus dans le portefeuille de négociation s'ils ont été créés, acquis ou contractés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir, ou s'ils font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de profits à court terme.

Le portefeuille de négociation comprend les valeurs mobilières détenues à des fins de transaction, les prêts détenus à des fins de transaction, les dépôts détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et les marchandises physiques ainsi que certaines transactions financières sur marchandises physiques qui sont comptabilisées dans le bilan consolidé respectivement comme des valeurs mobilières prises en pension et des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension.

Les actifs et les passifs du portefeuille de négociation sont comptabilisés à la date de transaction et à la juste valeur, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les produits de négociation. Les marchandises physiques sont évaluées à la juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains actifs ou passifs financiers qui ne répondent pas à la définition des actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour être désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les actifs ou passifs financiers doivent satisfaire à un des critères suivants : 1) la désignation élimine ou réduit significativement une incohérence d'évaluation ou de comptabilisation; 2) un groupe d'actifs financiers, de passifs financiers, ou les deux, est géré, et sa performance est évaluée sur la base de la juste valeur conformément à une stratégie documentée de gestion de risques ou d'investissement; 3) l'instrument comprend un ou plusieurs dérivés incorporés à moins que : a) les dérivés incorporés ne modifient pas significativement les flux de trésorerie qui autrement seraient imposés par le contrat; ou b) il ne soit évident sans analyse approfondie, voire sans analyse, que la séparation du dérivé incorporé de l'instrument financier est interdite. En outre, la désignation de la juste valeur par le biais du résultat net n'est possible que pour les instruments

financiers dont la juste valeur peut être établie de façon fiable. Une fois que les actifs et passifs financiers ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, cette désignation ne peut être révoquée.

Les actifs et passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés à la juste valeur dans le bilan consolidé, et les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession sont comptabilisés dans les autres produits. Les intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les actifs financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, comme désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, comme détenus jusqu'à leur échéance ou comme prêts, sont classés comme disponibles à la vente et comprennent des titres de capitaux propres et des titres de créance.

Les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées à compter de la date de transaction et incluses dans le bilan consolidé à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont calculés selon le coût moyen pondéré et sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende et les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes et les intérêts sont inclus dans les produits d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les pertes de valeur sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus (un «événement générateur de pertes») et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie futurs estimés de l'instrument. Une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective d'une dépréciation des titres de capitaux propres disponibles à la vente. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective de dépréciation pour les titres de créance disponibles à la vente. Des facteurs qualitatifs sont également utilisés pour évaluer la dépréciation des valeurs mobilières disponibles à la vente. Lorsqu'une dépréciation est décelée, la perte nette cumulée déjà comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, réduite de toute perte de valeur déjà comptabilisée dans l'état du résultat consolidé, est reclassée des autres éléments du résultat global et comptabilisée dans les profits nets (pertes nettes) sur valeurs mobilières dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Si la juste valeur d'un titre de capitaux propres déjà déprécié augmente ultérieurement, la perte de valeur n'est pas reprise dans l'état du résultat consolidé. Les augmentations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Si la juste valeur d'un titre de créance déjà déprécié augmente ultérieurement et si l'augmentation peut être objectivement liée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation dans l'état du résultat consolidé, alors la perte de valeur est reprise par le biais de l'état du résultat consolidé. Une augmentation de la juste valeur excédant la dépréciation comptabilisée antérieurement dans l'état du résultat consolidé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les titres de créance comportant des paiements déterminés ou déterminables et à date d'échéance fixe, qui ne répondent pas à la définition de prêts et créances, et que la Banque a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme détenus jusqu'à leur échéance et sont comptabilisés au coût amorti, déduction faite des pertes de valeur. Les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont évaluées afin de déceler la présence d'une indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inclus dans les produits d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Prêts et provision pour pertes sur prêts

Prêts

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés comportant des paiements déterminés ou déterminables que la Banque n'a pas l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche et qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts sont comptabilisés au coût amorti au bilan consolidé, déduction faite de la provision pour pertes sur prêts, des sorties du bilan et des produits non gagnés, qui comprennent l'intérêt payé d'avance, les commissions et coûts de montage de prêts, les commissions d'engagement, les commissions de syndication de prêts et les primes ou escomptes non amortis.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les commissions et coûts de montage de prêts sont considérés comme des ajustements du rendement du prêt et sont comptabilisés progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Les commissions d'engagement sont comptabilisées progressivement dans les commissions sur crédit sur la période d'engagement, lorsqu'il est improbable que l'engagement soit appelé. Sinon, elles sont comptabilisées progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt connexe. Les commissions de syndication de prêts sont comptabilisées dans les commissions sur crédit lorsque le placement est conclu, à moins que le rendement de tout prêt conservé par la Banque ne soit inférieur à celui d'autres établissements de crédit comparables participant au syndicat financier, auquel cas une fraction appropriée des commissions est comptabilisée à titre d'ajustement du rendement dans les produits d'intérêts sur la durée du prêt.

Dépréciation des prêts, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme un prêt, est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt (un «événement générateur de pertes»), au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. Les exemples d'indications de dépréciation comprennent, notamment :

- les difficultés financières importantes de l'émetteur ou du débiteur;
- la rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur; ou
- la disparition d'un marché actif pour cet actif financier.

Un prêt récupère son statut de prêt productif lorsqu'il est établi que le remboursement du plein montant du principal et que le paiement du plein montant des intérêts en temps voulu est raisonnablement assuré selon les modalités contractuelles initiales ou révisées du prêt et que tous les critères ayant justifié le classement à titre de prêt douteux sont rectifiés. Pour les titres de créance douteux bruts classés comme prêts, après toute comptabilisation de dépréciation, les produits d'intérêts continuent d'être comptabilisés sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte sur créances.

Prêts renégociés

Dans le cas où un emprunteur éprouve des difficultés financières, la Banque peut consentir certaines modifications aux modalités du prêt. Les modifications peuvent comporter un report des remboursements, une prolongation de la période d'amortissement, une réduction de taux d'intérêt, une renonciation de principal, une consolidation de dettes, une abstention et d'autres mesures visant à atténuer la perte économique et à éviter la saisie ou la reprise de la sûreté. La Banque a des politiques pour établir les mesures correctives appropriées pour chaque emprunteur. Une fois le prêt modifié, une dépréciation additionnelle est comptabilisée si la Banque détermine que la valeur de réalisation estimée du prêt modifié a diminué en raison de cette modification. Les prêts modifiés sont soumis à un test de dépréciation, conformément aux politiques existantes de la Banque en matière de dépréciation.

Provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur

La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction des dépréciations survenues dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La provision pour pertes sur prêts, qui comprend les provisions relatives au crédit pour les prêts hypothécaires résidentiels, les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers, les cartes de crédit, les prêts aux entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts, est déduite des prêts au bilan consolidé. La provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan, qui est liée à certaines garanties ou lettres de crédit et à certaines lignes de crédit non utilisées, est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé. Les provisions pour les portefeuilles de prêts présentées dans les expositions au bilan et hors bilan sont calculées selon la même méthode. La provision au bilan consolidé est augmentée de la provision pour pertes sur créances à l'état du résultat consolidé et diminuée des sorties nettes des recouvrements et des cessions. La Banque établit des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions évaluées collectivement. Chaque trimestre, les provisions sont réévaluées et ajustées en fonction des modifications apportées par la direction à l'estimation des flux de trésorerie futurs qui devraient être recouverts. Les pertes sur créances pour les prêts douteux continuent d'être constatées au moyen d'une provision pour pertes sur créances jusqu'à ce que le prêt soit radié.

Un prêt est radié à même la provision pour pertes sur créances connexe lorsqu'il n'est plus réaliste d'envisager son recouvrement. Les prêts autres que de détail sont généralement radiés lorsque tous les efforts raisonnables de recouvrement ont été épuisés, y compris la vente du prêt, la réalisation des biens donnés en garantie ou le règlement de la question des garanties avec le séquestre ou devant le tribunal en matière de faillite. Les prêts de détail non garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque les versements sont en souffrance depuis 180 jours aux termes du contrat ou lorsque le prêt est vendu. Les prêts de détail garantis par des biens immobiliers sont généralement radiés lorsque la garantie est réalisée.

Provision relative à des contreparties particulières

Les prêts individuellement significatifs, comme les prêts aux moyennes et aux grandes entreprises et aux gouvernements et les titres de créance classés comme prêts de la Banque, sont soumis à un test de dépréciation au niveau des contreparties particulières. Le test de dépréciation repose sur les notations de crédit et la situation financière générale de la contrepartie et, le cas échéant, la valeur de réalisation des biens donnés en garantie. Les biens donnés en garantie sont passés en revue au moins une fois l'an et lorsque des circonstances surviennent qui indiquent la nécessité de procéder à une revue plus tôt. Au besoin, une provision est établie, égale à la différence entre la valeur comptable du prêt et la valeur recouvrable estimée. La valeur recouvrable estimée correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au moyen du taux d'intérêt effectif initial du prêt.

Provision évaluée collectivement pour les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs

Les prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, comme les prêts aux particuliers et aux petites entreprises et les prêts sur cartes de crédit, sont soumis collectivement à un test de dépréciation. Les provisions sont calculées à l'aide d'une formule qui tient compte des pertes récentes, des taux de défaut passés à des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation, d'autres données observables qui sont actuelles et pertinentes, et du type d'actif tenant lieu de sûreté.

Provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation pour un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, le prêt est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Cette provision est désignée comme la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées. Le niveau de la provision établie pour chaque groupe dépend de l'évaluation de la situation économique, de l'historique de pertes, de la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents. L'historique de pertes est ajusté sur la base des données observables actuelles afin de refléter les effets des circonstances actuelles. Le calcul d'une provision pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées est effectué à l'aide de modèles de risque de crédit qui tiennent compte de la probabilité de défaut (fréquence des pertes), de la perte en cas de défaut de crédit (importance des pertes) et de l'exposition en cas de défaut. Aux fins de l'évaluation de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, le défaut est défini en fonction des niveaux de défaut de remboursement des intérêts ou du principal qui indiquent une dépréciation.

Prêts acquis

Les prêts acquis sont initialement évalués à la juste valeur, compte tenu des pertes sur créances subies et attendues estimées à la date d'acquisition ainsi que des ajustements en fonction du taux d'intérêt du prêt acquis par rapport aux taux de marché en vigueur. Par conséquent, aucune provision pour pertes sur créances n'est comptabilisée à la date d'acquisition. Lorsque les prêts acquis ont manifestement déjà subi une perte de valeur et qu'il est probable dès la date d'acquisition que la Banque n'arrivera pas à encaisser tous les remboursements de principal et paiements d'intérêts exigés aux termes du contrat, ils sont en général considérés comme étant des prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

Les prêts productifs acquis sont par la suite comptabilisés au coût amorti selon les flux de trésorerie contractuels, et tout escompte ou prime lié à l'acquisition est considéré comme un ajustement du rendement du prêt et est comptabilisé dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée du prêt ou sur la durée de vie prévue du prêt pour les prêts renouvelables acquis. Les escomptes relatifs au crédit liés aux pertes subies pour les prêts acquis ne sont pas amortis. Les prêts acquis sont soumis à des tests de dépréciation, selon le cadre instauré par la Banque relativement aux pertes sur créances semblable à celui visant le portefeuille de prêts accordés par la Banque.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont désignés douteux à l'acquisition en raison des risques spécifiques qui les caractérisent, notamment le retard observé dans les paiements, l'historique de performance et les notes de crédit récentes de l'emprunteur.

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur sont comptabilisés d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus plutôt que selon leurs flux de trésorerie contractuels. La Banque établit la juste valeur de ces prêts à la date d'acquisition en actualisant les flux de trésorerie attendus selon un taux d'actualisation qui tient compte de facteurs qu'un intervenant du marché utiliserait pour établir cette juste valeur, y compris les hypothèses de la direction relatives aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et à l'échéancier des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Certains prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont individuellement significatifs sont comptabilisés individuellement. Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur restants sont regroupés, pourvu qu'ils aient été acquis au cours d'un même trimestre et qu'ils présentent des

caractéristiques de risques identiques. Les prêts regroupés sont comptabilisés comme un seul actif comportant des flux de trésorerie regroupés et un taux d'intérêt composé unique.

Après l'acquisition, la Banque réévalue régulièrement son montant estimatif des flux de trésorerie et le met à jour pour tenir compte des changements apportés aux hypothèses liés aux taux de défaut, à la gravité des pertes subies, au montant et au moment des remboursements anticipés et à d'autres facteurs qui reflètent la situation actuelle des marchés. Des baisses probables des flux de trésorerie attendus entraînent la comptabilisation d'une dépréciation additionnelle, qui est calculée selon la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus révisés, actualisés au taux d'intérêt effectif des prêts par rapport à la valeur comptable des prêts. La dépréciation est comptabilisée dans la provision pour pertes sur créances.

Des augmentations probables et importantes des flux de trésorerie attendus entraînent d'abord la reprise de toute dépréciation comptabilisée précédemment, et toute augmentation restante est comptabilisée immédiatement dans les produits d'intérêts. De plus, pour les prêts acquis ayant subi une perte de valeur qui sont à taux fixe, le calendrier des flux de trésorerie attendus peut augmenter ou diminuer, de sorte que des rajustements de la valeur comptable par le biais des produits d'intérêts pourraient être nécessaires afin de maintenir le rendement initial des prêts visés.

Si le calendrier ou le montant des flux de trésorerie attendus sur les prêts acquis ayant subi une perte de valeur ne peuvent pas être estimés de façon raisonnable, les intérêts ne sont pas constatés.

Prêts assurés par la Federal Deposit Insurance Corporation

Les prêts qui sont assujettis aux accords de partage des pertes conclus avec la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) sont considérés comme étant des prêts assurés par la FDIC. Les montants qui devraient être remboursés par la FDIC sont considérés séparément comme des actifs compensatoires et sont évalués initialement à la juste valeur. Si les pertes sur le portefeuille se révèlent plus élevées que les montants qui avaient été prévus à la date d'acquisition, une perte de valeur est comptabilisée par la constitution d'une provision pour pertes sur créances, établie au montant brut, avant tout ajustement lié aux actifs compensatoires.

Les actifs compensatoires sont ensuite ajustés pour tenir compte de toute modification des estimations quant à la recouvrabilité globale du portefeuille de prêts sous-jacents. Toute dépréciation additionnelle du portefeuille de prêts sous-jacents donne généralement lieu à une augmentation des actifs compensatoires par le biais de la provision pour pertes sur créances. Par contre, si les pertes prévues dans le portefeuille de prêts sous-jacents baissent, cela fait généralement diminuer les actifs compensatoires par le biais des produits d'intérêts nets (ou de la provision pour pertes sur créances si une dépréciation a déjà été comptabilisée). Les actifs compensatoires sont réduits à mesure que des paiements sont reçus de la FDIC relativement aux accords de partage des pertes.

Les prêts assurés par la FDIC sont comptabilisés dans les prêts au bilan consolidé. Les actifs compensatoires sont comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

À la fin de chaque période de partage des pertes, la Banque pourrait devoir verser un montant à la FDIC si les pertes réelles subies se révélaient inférieures à l'estimation des pertes intrinsèques, telles qu'elles sont définies dans les accords de partage des pertes. Le paiement correspondra à 20 % de l'excédent entre l'estimation des pertes intrinsèques et les pertes visées assurées réelles établies aux termes de l'accord de partage des pertes, déduction faite de frais de gestion déterminés. La juste valeur du paiement estimatif est incluse dans l'actif compensatoire à la date d'acquisition. Les modifications apportées ultérieurement au paiement estimatif sont prises en compte dans le calcul de l'ajustement de l'actif compensatoire, comme il est décrit ci-dessus.

Engagements de clients au titre d'acceptations

Les acceptations représentent une forme de titres de créance à court terme négociables émis par des clients, que la Banque garantit moyennant une commission. Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'engagement. L'obligation éventuelle de la Banque est comptabilisée à titre de passif au titre des acceptations dans le bilan consolidé. Le recours de la Banque contre le client dans le cas d'un appel de fonds à l'égard de tels engagements est comptabilisé à titre d'actif d'un montant équivalent.

Passifs financiers comptabilisés au coût amorti

Dépôts

Les dépôts, à l'exception des dépôts inclus dans le portefeuille de négociation, sont comptabilisés au coût amorti. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

Billets et débiteures subordonnés

Les billets et débiteures subordonnés sont comptabilisés initialement à la juste valeur et par la suite, au coût amorti. Les charges d'intérêts, y compris les coûts de transactions incorporés à l'actif, sont comptabilisées selon la comptabilité d'engagement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

Garanties

La Banque émet des contrats de garantie qui exigent que des paiements soient effectués aux bénéficiaires de la garantie en raison : 1) de changements survenus dans les caractéristiques économiques sous-jacentes se rapportant à un actif ou à un passif détenu par le bénéficiaire de la garantie; 2) de l'inexécution d'une obligation contractuelle de la part d'une autre partie; ou 3) du manquement d'une autre partie à son obligation de rembourser sa dette à l'échéance. Les lettres de crédit de soutien financier sont des garanties financières qui représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements s'il arrivait qu'un client ne puisse pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Les lettres de crédit de garanties d'exécution sont considérées comme des garanties non financières puisque le paiement ne repose pas sur la survenance d'un incident de crédit et est généralement lié à un incident déclencheur autre que financier. Les garanties, y compris les lettres de crédit de soutien financier et les lettres de crédit de garanties d'exécution sont initialement évaluées et comptabilisées à leur juste valeur. La juste valeur d'un passif au titre de garantie à sa comptabilisation initiale correspond généralement à la valeur actualisée des frais de garantie reçus sur la durée du contrat. Toute diminution de risques par la Banque est comptabilisée sur la durée de la garantie à l'aide d'une méthode d'amortissement systématique et rationnelle.

Si une garantie répond à la définition d'un dérivé, elle est comptabilisée à la juste valeur au bilan consolidé et présentée comme un dérivé dans les actifs financiers ou passifs financiers à la juste valeur. Les garanties présentées comme des dérivés sont un type de dérivé de crédit négocié hors Bourse qui permet de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent d'une partie à une autre.

CAPITAL SOCIAL

La Banque classe les instruments financiers qu'elle émet soit comme des passifs financiers, des instruments de capitaux propres ou des instruments hybrides.

Les instruments émis qui sont à rachat obligatoire ou convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés dans le passif au bilan consolidé. Les versements de dividendes ou d'intérêts sur ces instruments sont comptabilisés dans les charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les instruments émis sont classés à titre de capitaux propres lorsqu'il n'y a aucune obligation contractuelle de transférer de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. De plus, les instruments émis qui ne sont ni à rachat obligatoire ni convertibles au gré du porteur en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque sont classés comme des capitaux propres et présentés dans le capital social. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'instruments de capitaux propres sont inclus dans les capitaux propres comme une déduction du produit, après impôt. Les versements de dividendes sur ces instruments sont portés en déduction des capitaux propres.

Les instruments hybrides comportent des composantes passif et capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. Au moment de leur création, la juste valeur de la composante passif est initialement comptabilisée, et tout montant résiduel est attribué à la composante capitaux propres. Les coûts de transaction sont répartis proportionnellement entre les composantes passif et capitaux propres.

Les actions ordinaires ou les actions privilégiées détenues par la Banque sont classées comme des actions autodétenues dans les capitaux propres, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres. Au moment de la vente d'actions autodétenues, la différence entre le produit de la vente et le coût de ces actions est comptabilisée dans le surplus d'apport.

DÉRIVÉS

Les dérivés sont des instruments dont la valeur tient aux variations des taux d'intérêt, des taux de change, des écarts de crédit, des prix des marchandises, du cours des actions et autres mesures financières ou non financières sous-jacentes. Ces instruments comprennent les dérivés de taux, les dérivés de change, les dérivés d'actions, les contrats de marchandises et les dérivés de crédit. La Banque les utilise à des fins de transaction et à des fins autres que de transaction. Les dérivés sont portés au bilan consolidé à leur juste valeur.

Dérivés détenus à des fins de transaction

La Banque recourt à des contrats de dérivés détenus à des fins de transaction afin de répondre aux besoins de ses clients, de fournir des liquidités et des activités de tenue de marché, et, dans certains cas, à des fins de gestion des risques dans son portefeuille de négociation. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les produits (pertes) de négociation.

Dérivés détenus à des fins autres que de transaction

Les dérivés détenus à des fins autres que de transaction sont surtout utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, le risque de change et d'autres risques de marché qui entourent les activités bancaires traditionnelles de la Banque. Lorsque des dérivés sont détenus à des fins autres que de transaction et que les opérations satisfont aux exigences de comptabilité de couverture d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (IAS 39), les dérivés sont classés par la Banque comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, selon ce qui convient. Certains instruments dérivés qui sont détenus à des fins de couverture économique, mais qui ne répondent pas aux exigences de la comptabilité de couverture d'IAS 39, sont également classés comme dérivés détenus à des fins autres que de transaction et les variations de la juste valeur de ces dérivés sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Relations de couverture

Comptabilité de couverture

Au moment de la création d'une relation de couverture, la Banque documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert, ses objectifs de gestion des risques et la stratégie qui l'a conduite à établir cette relation de couverture. La Banque exige également une évaluation documentée, non seulement au début de la relation de couverture, mais aussi de façon continue, pour savoir si les dérivés utilisés dans des relations de couverture sont très efficaces pour contrebalancer les variations des justes valeurs ou des flux de trésorerie des éléments couverts attribuables aux risques couverts. Pour que la couverture soit considérée comme efficace, l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent avoir un degré élevé et inverse de corrélation, de sorte que les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture compenseront pour ainsi dire les effets du risque couvert de la Banque pendant toute la durée de la relation de couverture. Si une relation de couverture devient inefficace, elle cesse d'être admissible à la comptabilité de couverture, et toute variation ultérieure de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les variations de juste valeur liées à la composante du dérivé exclue de l'évaluation de l'efficacité de la couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Lorsque des dérivés sont désignés comme éléments constitutifs d'une couverture, la Banque les classe comme : 1) couvertures de l'exposition aux variations de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'engagements fermes (couvertures de juste valeur); 2) couvertures de l'exposition aux variations de flux de trésorerie futurs hautement probables, attribuables à un actif ou à un passif comptabilisé ou à une opération prévue (couvertures de flux de trésorerie); ou 3) couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger (couvertures d'un investissement net).

Couvertures de juste valeur

Les couvertures de juste valeur de la Banque consistent essentiellement en des swaps de taux d'intérêt utilisés comme protection contre les variations de la juste valeur des instruments financiers à long terme à taux fixe amenées par des fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Les variations de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme instruments de couverture de juste valeur sont comptabilisées comme des produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé, de même que les variations de la juste valeur des actifs, des passifs ou d'un groupe mixte composé des deux, attribuables au risque couvert. Les variations de juste valeur qui se rapportent à la partie inefficace de la relation de couverture sont immédiatement comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Le rajustement cumulé de la valeur comptable de l'élément couvert (l'ajustement au montant de base) est amorti dans les produits d'intérêts nets à l'état du résultat consolidé d'après un taux d'intérêt effectif recalculé sur la durée de vie restante prévue de l'élément couvert, et l'amortissement doit commencer au plus tard lorsque l'élément couvert cesse d'être ajusté pour prendre en compte les variations de sa juste valeur attribuables au risque couvert. Si l'élément couvert a été décomptabilisé, l'ajustement au montant de base sera immédiatement passé en charges dans les produits d'intérêts nets ou dans les produits autres que d'intérêts, selon le cas, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures de flux de trésorerie

La Banque est exposée aux variations de flux de trésorerie futurs qui sont libellés en monnaie étrangère ainsi qu'aux variations de flux de trésorerie futurs à l'égard des actifs et des passifs détenus à des fins autres que de transaction qui portent intérêt à des taux variables ou qui sont censés être réinvestis à l'avenir.

Les montants et le calendrier des flux de trésorerie futurs font l'objet de projections pour chaque risque couvert selon les modalités du contrat et d'autres éléments pertinents, notamment les estimations quant aux remboursements anticipés et aux défauts de paiement.

La partie efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui est désigné et admissible comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument dérivé qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts.

Les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé de la période au cours de laquelle l'élément couvert se répercute sur le résultat et sont présentés sous le même poste dans l'état du résultat que les éléments couverts.

Lorsqu'un instrument de couverture expire ou est vendu, ou lorsqu'une couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, les profits ou les pertes cumulés jusqu'alors dans les autres éléments du résultat global demeurent dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que la transaction prévue se répercute dans l'état du résultat consolidé. Lorsqu'on ne s'attend plus à ce qu'une transaction prévue soit réalisée, les profits et les pertes cumulés comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les produits d'intérêts nets ou les produits autres que d'intérêts, selon ce qui convient, à l'état du résultat consolidé.

Couvertures d'un investissement net

Les couvertures d'un investissement net dans un établissement à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie efficace est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. La variation de la juste valeur de l'instrument de couverture qui se rapporte à la partie inefficace est immédiatement comptabilisée dans l'état du résultat consolidé. Les profits et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés à l'état du résultat consolidé lorsqu'une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger survient. La Banque désigne des instruments dérivés et des instruments non dérivés (comme des passifs de dépôt en monnaies étrangères) à titre d'instruments de couverture dans le cadre des couvertures d'un investissement net.

Dérivés incorporés

Des dérivés peuvent être incorporés dans un autre instrument financier (l'instrument hôte). Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés distincts lorsque leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux de l'instrument hôte, qu'un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé, et que le contrat pris dans son ensemble n'est pas détenu à des fins de transaction ou désigné comme détenu selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés incorporés, séparés du contrat hôte, sont comptabilisés au bilan consolidé à titre de dérivés et sont évalués à la juste valeur; toute variation subséquente est comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

CONVERSION DES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les états financiers consolidés de la Banque sont présentés en dollars canadiens, monnaie de présentation de la Banque. Les éléments inclus dans les états financiers de chaque entité de la Banque sont évalués selon la monnaie fonctionnelle de l'entité, soit la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités.

Les actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité au taux de change prévalant à la date du bilan. Les actifs et passifs non monétaires sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité aux taux de change ayant prévalu pendant l'exercice. Les profits et les pertes de change sont inclus dans les produits autres que d'intérêts, à l'exception des profits et des pertes de change latents sur les titres de capitaux propres disponibles à la vente qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à ce que l'actif soit vendu ou qu'il subisse une dépréciation.

Les filiales dont les activités sont libellées en monnaie étrangère sont celles dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar canadien. Pour les besoins de la conversion dans la monnaie fonctionnelle de la Banque, tous les actifs et passifs sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, et tous les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens pour la période. Les profits et les pertes de change latents relatifs aux participations dans ces entités, déduction faite de tout profit ou de toute perte découlant des couvertures d'un investissement net se rapportant aux participations dans ces entités et de l'impôt sur le résultat applicable, sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes de change cumulés dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé quand survient une sortie totale ou partielle de la participation dans l'établissement à l'étranger. Le solde de la participation dans des entités à l'étranger comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence, y compris TD Ameritrade, est converti en dollars canadiens au cours de clôture à la fin de la période, et les profits ou les pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

COMPENSATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, seulement si la Banque a actuellement un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans tous les autres cas, le montant brut des actifs et des passifs est présenté.

CALCUL DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur d'un instrument financier au moment de la comptabilisation initiale est généralement le prix de la transaction, comme la juste valeur de la contrepartie donnée ou reçue. Les prix cotés sur des marchés actifs représentent la meilleure indication de la juste valeur. Lorsque les actifs et les passifs financiers présentent des risques de marché ou des risques de crédit qui se compensent, la Banque applique l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille, comme décrit à la note 5, et utilise les cours milieu de marché comme base d'établissement de la juste valeur des positions de risques qui se compensent et applique, selon le cas, le cours le plus représentatif à l'intérieur de l'écart cours acheteur-cours vendeur à la position nette ouverte. S'il n'existe pas de marché actif pour l'instrument, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions courantes sur le marché qui peuvent être observées pour le même instrument ou un instrument semblable, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables.

La Banque comptabilise divers types de rajustements de valeur pour tenir compte des facteurs qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur, lesquels ne sont pas inclus dans les techniques d'évaluation en raison des limites de système ou de l'incertitude relative à la mesure. Les rajustements de valeur reflètent l'évaluation faite par la Banque des facteurs utilisés par les intervenants du marché pour évaluer les actifs ou les passifs. Ils comprennent, sans toutefois s'y restreindre, le caractère inobservable des données utilisées dans le modèle d'évaluation, ou les hypothèses relatives au risque, telles que la solvabilité de chaque contrepartie et les primes de risque requises par les intervenants du marché compte tenu du risque inhérent du modèle d'évaluation.

S'il existe une différence entre le prix de transaction initial et la valeur fondée sur une autre technique d'évaluation, cette différence correspond alors au profit ou à la perte initial. Le profit ou la perte initial est passé en résultat à la comptabilisation initiale de l'instrument seulement si la juste valeur se fonde sur des données observables. Lorsqu'une technique d'évaluation fait appel à des données non observables importantes pour évaluer un instrument, ce dernier est d'abord évalué au prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, toute différence entre le prix de

transaction et la valeur établie par la technique d'évaluation au moment de la comptabilisation initiale est passée en résultat à mesure que les données non observables deviennent observables.

Si la juste valeur d'un actif financier évalué à la juste valeur devient négative, l'actif est comptabilisé comme un passif financier jusqu'à ce que sa juste valeur redevienne positive, auquel moment il est comptabilisé à titre d'actif financier, ou jusqu'à ce qu'il soit éteint.

DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Actifs financiers

La Banque décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels de cet actif ont expiré. Il peut aussi être approprié de recourir à la décomptabilisation lorsque le droit contractuel de recevoir des flux de trésorerie futurs de l'actif a été transféré, ou lorsque la Banque conserve les droits aux flux de trésorerie futurs de l'actif, mais prend en charge l'obligation de payer ces flux de trésorerie à un tiers sous réserve de certains critères.

Quand la Banque transfère un actif financier, elle doit évaluer dans quelle mesure elle conserve les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif transféré. Si la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier, et comptabilise également un passif financier pour la contrepartie reçue. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Si la Banque transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier et comptabilise séparément comme éléments d'actif ou de passif tous les droits et obligations créés ou conservés au moment du transfert. La Banque détermine si la quasi-totalité des risques et avantages a été transférée en effectuant une comparaison quantitative de la variabilité des flux de trésorerie avant et après le transfert. Si la variabilité des flux de trésorerie ne change pas de façon importante par suite du transfert, la Banque conserve la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété.

Si la Banque ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, elle décomptabilise l'actif financier si elle n'en a pas conservé le contrôle. La Banque est considérée comme ayant abandonné le contrôle de l'actif financier si le cessionnaire a la capacité pratique de vendre l'actif financier transféré. Si la Banque conserve le contrôle de l'actif financier, elle continue de comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans l'actif financier. Dans ce cas, la Banque conserve généralement les droits aux flux de trésorerie futurs relatifs à l'actif par le biais d'une participation résiduelle et est exposée à un certain degré de risque associé à cet actif financier.

Les critères de décomptabilisation sont également appliqués au transfert d'une partie d'un actif, par opposition à la totalité de l'actif, ou à un groupe entier d'actifs financiers similaires, selon le cas. Dans le cas du transfert d'une partie d'un actif, la partie ne comprend que des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique, qu'une part parfaitement proportionnelle de l'actif ou qu'une part parfaitement proportionnelle des flux de trésorerie identifiés de manière spécifique.

Titrisation

La titrisation est l'opération par laquelle des actifs financiers sont transformés en valeurs mobilières. La Banque titre les actifs financiers en les transférant à un tiers et, dans le cadre de la titrisation, certains actifs financiers (collectivement, les «droits conservés») peuvent être conservés et comprendre des coupons d'intérêts et, dans certains cas, un compte de réserve au comptant. Si le transfert satisfait aux conditions de décomptabilisation, un profit ou une perte à la vente des actifs est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence des couvertures sur l'actif vendu, le cas échéant. Le montant du profit ou de la perte correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour établir la valeur des droits conservés initialement comptabilisée, la valeur comptable antérieure de l'actif cédé est répartie entre le montant décomptabilisé au bilan et les droits conservés comptabilisés, en proportion de leur juste valeur relative à la date du transfert. Après la comptabilisation initiale, puisqu'il n'y a généralement pas de prix cotés pour les droits conservés, la Banque estime la juste valeur en estimant la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés qu'utiliseraient les intervenants du marché pour établir la juste valeur. Pour plus de renseignements sur les hypothèses utilisées par la direction pour déterminer la juste valeur des droits conservés, se reporter à la note 3. Les droits conservés sont classés à titre de valeur mobilière détenue à des fins de transaction, et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits de négociation.

Lorsque la Banque conserve les droits de gestion, les avantages résultant de la gestion sont évalués en regard des attentes du marché. Lorsque les avantages résultant de la gestion sont plus qu'adéquats, un actif de gestion est comptabilisé. De la même façon, lorsque les avantages de la gestion sont moins qu'adéquats, un passif de gestion est comptabilisé. Les actifs de gestion et les passifs de gestion sont initialement comptabilisés à la juste valeur et par la suite, au coût amorti.

Passifs financiers

La Banque décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation résultant du passif est éteinte ou annulée ou qu'elle arrive à expiration. Si un passif financier existant est remplacé par un autre passif financier du même prêteur selon des termes substantiellement différents ou si des modifications substantielles ont été apportées aux termes du passif existant, le passif initial est décomptabilisé et un nouveau passif est comptabilisé, et la différence entre les valeurs comptables respectives est comptabilisée dans l'état du résultat consolidé.

Prises en pension, mises en pension, prêts et emprunts de valeurs mobilières

Les prises en pension consistent, pour la Banque, à acheter des valeurs mobilières qu'elle s'engage à revendre à une date ultérieure en vertu de contrats de revente. Ces contrats sont comptabilisés à titre de transactions de prêts garantis, qui consistent pour la Banque à prendre possession des valeurs mobilières acquises, sans toutefois acquérir les risques et avantages rattachés au droit de propriété. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières acquises par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats et, au besoin, exige l'apport d'une garantie additionnelle. En cas de défaut de la contrepartie, la Banque a le droit contractuel de liquider le bien qu'elle détient en garantie et de porter le produit en diminution des paiements à recevoir de la contrepartie.

Pour ce qui est des obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, elles consistent, pour la Banque, à vendre des valeurs mobilières à des contreparties qu'elle s'engage à racheter à une date ultérieure en vertu de contrats de rachat. Ces contrats ne représentent pas une renonciation aux risques et avantages rattachés au droit de propriété et sont comptabilisés à titre de transactions d'emprunts garantis. La Banque surveille la valeur de marché des valeurs mobilières vendues par rapport aux paiements prévus en vertu des contrats de mise en pension et, au besoin, transfère une garantie additionnelle et peut exiger que les contreparties rendent les sûretés données en garantie. Certaines transactions qui ne satisfont pas aux critères de décomptabilisation selon les IFRS sont également incluses dans les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 9.

Les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension sont comptabilisées initialement au bilan consolidé aux prix auxquels elles ont été initialement acquises ou cédées, plus les intérêts courus. Par la suite, les contrats sont évalués au coût amorti dans le bilan consolidé, plus les intérêts courus. Les intérêts gagnés sur les prises en pension et les intérêts engagés sur les mises en pension sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Dans le cas des transactions de prêt de valeurs mobilières, la Banque prête à une contrepartie des valeurs mobilières et reçoit en retour des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est prise en garantie, la Banque la comptabilise, de même qu'une obligation de remettre la trésorerie, à titre d'obligation liée aux valeurs mobilières mises en pension au bilan consolidé. Si des valeurs mobilières sont prises en garantie, la Banque ne les comptabilise pas au bilan consolidé.

Dans le cas des transactions d'emprunt de valeurs mobilières, la Banque emprunte des valeurs mobilières à une contrepartie en donnant des garanties sous forme de trésorerie ou de valeurs mobilières. Si de la trésorerie est donnée en garantie, la Banque comptabilise les transactions comme des valeurs mobilières prises en pension dans le bilan consolidé. Les valeurs mobilières données en garantie demeurent au bilan consolidé de la Banque.

Quand des valeurs mobilières sont données ou prises en garantie, les frais d'emprunt de valeurs mobilières et les produits de prêt de valeurs mobilières sont comptabilisés respectivement dans les charges autres que d'intérêts et les produits autres que d'intérêts dans l'état du résultat consolidé sur la durée de la transaction. Quand de la trésorerie est donnée ou prise en garantie, les intérêts reçus ou engagés sont établis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisés respectivement à titre de produits d'intérêts et de charges d'intérêts dans l'état du résultat consolidé.

Les marchandises physiques achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui en prévoit la vente ou le rachat à une date ultérieure à un prix fixe sont aussi incluses respectivement dans les valeurs mobilières prises en pension et les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension, si les critères de décomptabilisation selon les IFRS ne sont pas respectés. Ces instruments sont évalués à la juste valeur.

GOODWILL

Le goodwill représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur nette des actifs identifiables et des passifs acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Le goodwill est comptabilisé au coût initial diminué du cumul des pertes de valeur.

Le goodwill est affecté à une unité génératrice de trésorerie (UGT) ou à un groupe d'UGT qui devrait bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, indifféremment du fait que des actifs acquis et des passifs repris sont assignés à l'UGT ou au groupe d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Chaque UGT ou groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté représente au sein de la Banque le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne et n'est pas plus grand qu'un secteur d'exploitation.

Le goodwill est soumis au moins annuellement à un test de dépréciation et chaque fois qu'un événement ou un changement de situation indique que la valeur comptable peut avoir subi une perte de valeur. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'UGT ou du groupe d'UGT, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'UGT ou du groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable. La perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé et est appliquée au solde du goodwill. Une perte de valeur ne peut pas être reprise au cours des périodes ultérieures.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles représentent des actifs non monétaires identifiables qui sont acquis séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises, ou des logiciels internes. Les immobilisations incorporelles de la Banque sont principalement des immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base et des immobilisations incorporelles relatives aux cartes de crédit et aux logiciels. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées initialement à la juste valeur et sont amorties sur leur durée d'utilité estimée (3 à 20 ans) au prorata de leurs avantages économiques attendus, sauf pour les logiciels, qui sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 à 7 ans) de façon linéaire.

Chaque trimestre, la Banque soumet ses immobilisations incorporelles à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'immobilisation incorporelle qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Les terrains sont comptabilisés au coût. Les bâtiments, le matériel informatique, le mobilier et les agencements, le matériel divers et les améliorations locatives sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les provisions pour dépréciation, le cas échéant. Les profits et les pertes découlant des cessions sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les actifs loués en vertu d'un contrat de location-financement sont capitalisés comme des actifs et sont amortis sur une base linéaire sur la durée la moins longue entre la durée du contrat et la durée d'utilité estimée de l'actif.

La Banque comptabilise à la juste valeur l'obligation associée à la mise hors service d'un actif à long terme dans la période au cours de laquelle cette obligation est engagée et peut être raisonnablement estimée, et comptabilise une augmentation correspondante de la valeur comptable de l'actif. L'actif est amorti sur une base linéaire sur sa durée d'utilité restant à courir, et le passif est désactualisé pour refléter le passage du temps jusqu'au règlement éventuel de l'obligation.

L'amortissement est comptabilisé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs par catégorie d'actifs, comme suit :

Actif	Durée d'utilité
Bâtiments	15 à 40 ans
Matériel informatique	2 à 8 ans
Mobilier et agencements	3 à 15 ans
Autre matériel	5 à 15 ans
Améliorations locatives	moindre de la durée restante du contrat et de la durée d'utilité restant à courir de l'actif

Chaque trimestre, la Banque soumet ses actifs amortissables à un test de dépréciation. Lorsque des indications de dépréciation sont présentes, la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond à la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité, est calculée. Si la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable, l'actif est ramené à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée à l'état du résultat consolidé dans la période au cours de laquelle la dépréciation est décelée. Les pertes de valeur déjà comptabilisées sont évaluées et reprises si les circonstances qui ont mené à la dépréciation ne sont plus présentes. La reprise d'une perte de valeur ne doit pas excéder la valeur comptable de l'actif amortissable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif au cours de périodes antérieures.

ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants pris individuellement (ou les groupes destinés à être cédés) sont classés comme détenus en vue de la vente s'ils sont disponibles en vue de la vente immédiate dans leur état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés), et leur vente doit être hautement probable dans un délai d'une année. Pour qu'une vente soit hautement probable, la direction doit être engagée à l'égard d'un plan de vente et avoir mis en œuvre un programme actif de mise en vente des actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés). Les actifs non courants (ou les groupes destinés à être cédés) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente dans le bilan consolidé. Après le classement initial d'un actif non courant (ou d'un groupe destiné à être cédé)

comme détenue en vue de la vente, celui-ci n'est plus amorti et toute baisse de valeur subséquente de la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou toute augmentation n'excédant pas le cumul des baisses de valeur est comptabilisée dans les autres produits dans l'état du résultat consolidé.

RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque attribue des options sur actions à certains employés en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. La Banque utilise un modèle d'évaluation des options fondé sur un arbre binomial pour estimer la juste valeur de toutes les attributions d'options sur actions dans le cadre de la rémunération. Le coût des options sur actions repose sur la juste valeur estimée à la date d'attribution et est comptabilisé à titre de charge de rémunération et de surplus d'apport sur la période de service requise pour que les employés soient entièrement admissibles aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les options sur actions de la Banque, la période est généralement de cinq ans. Lorsque les options sont exercées, le montant comptabilisé initialement dans le solde du surplus d'apport est diminué, puis une augmentation correspondante est comptabilisée dans les actions ordinaires.

La Banque a établi divers autres plans de rémunération fondée sur des actions selon lesquels certains employés se voient attribuer des unités d'actions équivalentes aux actions ordinaires de la Banque en contrepartie des services qu'ils ont rendus à la Banque. L'obligation relative aux unités d'actions est incluse dans les autres passifs. La charge de rémunération est comptabilisée en fonction de la juste valeur des unités d'actions à la date d'attribution ajustée selon les variations de juste valeur survenues entre la date d'attribution et la date d'acquisition des droits, déduction faite de l'incidence des couvertures, sur la période de prestation de services au cours de laquelle les employés acquièrent pleinement les droits rattachés aux attributions. Cette période correspond généralement à la période d'acquisition des droits, en plus d'une période précédant la date d'attribution. En ce qui concerne les unités d'actions de la Banque, la période est généralement de quatre ans.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Régimes à prestations définies

Les évaluations actuarielles sont effectuées au moins tous les trois ans afin d'établir la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux et le principal régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque. Entre les périodes d'évaluations actuarielles, une extrapolation est faite en fonction des dernières évaluations effectuées. Les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les autres éléments du résultat global, et les profits ou les pertes cumulés sont reclassés dans les résultats non distribués. Les charges découlant des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite sont établies d'après des évaluations actuarielles distinctes selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et les hypothèses les plus probables de la direction à l'égard du taux d'actualisation, de l'augmentation des salaires, du taux de variation des coûts des soins de santé et des taux de mortalité, qui sont évalués annuellement avec les actuaires de la Banque. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. La charge comptabilisée inclut le coût des prestations pour les services rendus au cours de l'exercice considéré, les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sur le passif ou l'actif net au titre des prestations définies, le coût des services passés liés aux modifications, aux réductions ou aux liquidations de régimes et les charges administratives. Les coûts de modification de régime sont comptabilisés au cours de la période d'une modification de régime, que les droits soient acquis ou non. Les réductions ou liquidations sont comptabilisées par la Banque au moment où elles surviennent. Une réduction survient lorsque le nombre de personnes bénéficiant du régime baisse significativement. Il y a liquidation lorsque la Banque conclut une transaction éliminant toute obligation juridique ou implicite ultérieure pour tout ou partie des prestations prévues par un régime à prestations définies.

La juste valeur des actifs des régimes et la valeur actualisée des obligations au titre des prestations projetées sont évaluées au 31 octobre. L'actif ou le passif net au titre des régimes à prestations définies correspond à la différence entre les écarts actuariels cumulés, les charges et les cotisations comptabilisées et est présenté dans les autres actifs ou autres passifs.

L'actif net au titre des prestations définies comptabilisé par la Banque est assujéti à un plafonnement qui limite la valeur de l'actif inscrit au bilan consolidé au montant recouvrable par des remboursements de cotisations ou des congés de cotisations futurs. De plus, lorsqu'on détermine, à des fins réglementaires, qu'un déficit de capitalisation existe pour un régime à prestations définies, la Banque doit comptabiliser un passif équivalent à la valeur actualisée de l'ensemble des paiements futurs en trésorerie nécessaires pour éliminer ce déficit.

Régimes à cotisations définies

Pour les régimes à cotisations définies, la charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque à ces régimes.

ASSURANCE

Les primes de contrats d'assurance de courte durée sont différées comme primes non acquises et sont comptabilisées sur une base linéaire dans les produits autres que d'intérêts sur la durée contractuelle généralement de 12 mois des polices sous-jacentes. Ces primes sont comptabilisées déduction faite des montants cédés en réassurance, et s'appliquent principalement pour les contrats d'assurance de dommages. Les primes non acquises sont comptabilisées dans les passifs liés aux assurances, déduction non faite des primes cédées aux réassureurs, lesquelles sont comptabilisées dans les autres actifs. Les primes pour les polices d'assurance de personnes sont comptabilisées en résultat à mesure qu'elles sont gagnées.

Pour l'assurance de dommages, les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance représentent les demandes d'indemnisation réelles et les estimations des demandes d'indemnisation futures relatives à des événements pouvant faire l'objet d'une réclamation d'assurance survenus au plus tard à la date du bilan. Elles sont calculées par l'actuaire désigné conformément aux pratiques actuarielles reconnues, et sont comptabilisées dans les autres passifs. Les indemnisations attendues et les obligations liées aux indemnités d'assurance attendues sont évaluées individuellement et tiennent compte de variables comme les pertes passées, les tendances en matière de demandes d'indemnisation réelles et les changements survenus dans les contextes social, économique et légal en vigueur. Ces obligations sont passées en revue constamment et, au fur et à mesure que des événements surviennent et que de nouvelles informations sont disponibles, les obligations sont ajustées au besoin. Outre les informations sur les demandes d'indemnisation significatives, les obligations comptabilisées par la Banque comprennent une provision pour tenir compte des prévisions de réclamations, y compris les sinistres subis, mais non encore signifiés par les titulaires de police. Les sinistres subis, mais non encore signifiés sont évalués en fonction des tendances de développement historiques et des méthodologies actuarielles pour les groupes de sinistres qui présentent des caractéristiques similaires. Les passifs actuariels pour l'assurance de personnes représentent la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs de la police établie au moyen de méthodes d'évaluation actuarielle standard. Les passifs actuariels sont comptabilisés dans les passifs liés aux assurances et les variations sont comptabilisées dans les indemnités d'assurance et charges connexes.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque la Banque a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour l'éteindre.

Les provisions reposent sur la meilleure estimation par la direction de la contrepartie qui sera nécessaire pour éteindre l'obligation à la fin de la période de présentation de l'information financière, en tenant compte des risques et des incertitudes qui touchent l'obligation. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses qui devraient être nécessaires pour éteindre l'obligation, au moyen d'un taux

d'actualisation reflétant l'appréciation actuelle par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'obligation. Toute augmentation des provisions en raison du passage du temps est comptabilisée comme des charges d'intérêts.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

L'impôt sur le résultat est composé de l'impôt exigible et de l'impôt différé. L'impôt sur le résultat est comptabilisé dans l'état du résultat consolidé, sauf dans la mesure où il est rattaché aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas cet impôt est aussi comptabilisé respectivement dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres.

L'impôt différé est comptabilisé pour les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et passifs inscrits au bilan consolidé et les valeurs attribuées à ces actifs et passifs aux fins fiscales. Les actifs et passifs d'impôt différé sont calculés d'après les taux d'imposition qui devraient s'appliquer lorsque les actifs ou les passifs seront déclarés aux fins fiscales. Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour utiliser les différences temporaires déductibles. Aucun passif d'impôt différé n'est comptabilisé pour les différences temporaires liées aux participations dans des filiales, succursales et entreprises associées et aux investissements dans des coentreprises si la Banque contrôle la date à laquelle la différence temporaire s'inversera et s'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

La Banque comptabilise une provision au titre d'une position fiscale incertaine s'il est probable qu'elle devra verser un montant aux autorités fiscales par suite de leur examen d'une position fiscale. Cette provision est évaluée selon la meilleure estimation par la Banque du montant prévu à payer. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

NOTE 3 : JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

Les estimations utilisées dans l'application des méthodes comptables de la Banque sont essentielles pour faire comprendre les résultats d'exploitation et la situation financière de la Banque. Certaines méthodes comptables de la Banque amènent nécessairement à poser des jugements et à établir des estimations de nature complexe et subjective, puisqu'elles portent sur des questions qui sont de nature incertaine. Toute modification de ces jugements et estimations et toute modification de ces normes et méthodes comptables pourraient avoir une incidence négative importante sur les états financiers consolidés de la Banque. La Banque a instauré des procédés pour s'assurer que les méthodes comptables sont appliquées de manière uniforme et que les processus de modification des méthodes de calcul des estimations et d'adoption des nouvelles normes comptables sont adéquatement contrôlés et suivis de manière appropriée et systématique.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS FINANCIERS

Valeurs mobilières disponibles à la vente

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme disponibles à la vente sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet chacune de ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'un pareil événement. Dans le cas des titres de capitaux propres classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une diminution significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Dans le cas des titres de créance classés comme valeurs mobilières disponibles à la vente, une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur de l'instrument, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance

Les pertes de valeur pour les valeurs mobilières classées comme détenues jusqu'à leur échéance sont comptabilisées s'il existe une indication objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements qui sont survenus après leur comptabilisation initiale et si ces événements générateurs de pertes ont donné lieu à une diminution des flux de trésorerie estimés de l'instrument. La Banque soumet ces valeurs mobilières à un examen trimestriellement ou plus souvent pour déceler la présence d'une dépréciation au niveau des contreparties particulières. S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation au niveau des contreparties particulières, la valeur mobilière est regroupée avec les autres valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumises collectivement à un test de dépréciation qui tient compte des pertes subies mais non encore décelées. Une détérioration de la qualité du crédit est considérée comme une indication objective qu'une dépréciation pourrait être survenue. Le test de dépréciation tient compte d'autres facteurs, notamment la situation financière et les indicateurs financiers clés de l'émetteur, les pertes importantes passées et soutenues de l'émetteur ainsi que son historique de ruptures de contrat, y compris les défauts de paiement des intérêts et les violations de clauses restrictives du contrat de prêt.

Prêts

Un prêt, y compris un titre de créance classé comme prêt, est considéré comme douteux lorsqu'il y a une indication objective que la qualité du crédit s'est détériorée après la comptabilisation initiale du prêt, au point où la Banque n'est plus raisonnablement assurée de recouvrer le plein montant du principal et des intérêts en temps voulu. La Banque évalue un par un les prêts individuellement significatifs pour déceler la présence d'une indication objective de dépréciation et elle évalue collectivement les prêts qui ne sont pas individuellement significatifs. La provision pour pertes sur créances représente la meilleure estimation de la direction de la dépréciation survenue dans les portefeuilles de prêts, y compris les expositions hors bilan, à la date du bilan. La direction exerce son jugement pour établir le moment pour désigner un prêt comme prêt douteux, le montant de la provision nécessaire et le montant qui sera recouvré en cas de défaut de l'emprunteur. Toute modification du montant que la direction prévoit recouvrer aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de cette provision.

S'il n'y a pas d'indication objective de dépréciation d'un prêt individuel, qu'il soit significatif ou non, celui-ci est inclus dans un groupe d'actifs qui présentent des caractéristiques de risque de crédit similaires et qui sont soumis collectivement à un test de dépréciation pour pertes subies mais non encore décelées. Pour calculer la fourchette probable de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées, la Banque se sert de modèles internes fondés sur des paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition en cas de défaut. La direction exerce son jugement pour établir le montant de la fourchette qui constitue la meilleure estimation des pertes, d'après l'évaluation de la conjoncture économique, l'historique des pertes, la composition du portefeuille de prêts et d'autres indicateurs pertinents qui ne sont pas totalement intégrés dans le calcul des modèles. Toute modification de ces hypothèses aurait une incidence directe sur la provision pour pertes sur créances et pourrait entraîner une modification de la provision pour pertes sur créances subies mais non encore décelées.

ÉVALUATIONS DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers négociés sur un marché actif à la date du bilan est fondée sur leurs cours de marché disponibles. Pour tous les autres instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, la juste valeur peut être fondée sur d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument ou un instrument similaire, sans modification ni reconditionnement, ou sur la base d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Les données de marché observables peuvent comprendre les courbes de taux d'intérêt, les taux de change et la volatilité des options. Les techniques d'évaluation comprennent des comparaisons avec des instruments similaires lorsqu'il existe des prix de marché observables, des analyses fondées sur la valeur actualisée des flux de trésorerie, des modèles d'évaluation des options et d'autres techniques d'évaluation couramment utilisées par les intervenants du marché.

Dans le cas de certains instruments financiers complexes ou illiquides, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation qui ne s'appuient pas sur des transactions de marché courantes ou sur des données de marché observables. Le choix de la technique d'évaluation à appliquer fait appel au jugement. Les techniques d'évaluation reposent aussi sur certaines estimations et certains jugements. Les jugements touchent notamment les critères de liquidité et les données de modélisation comme les volatilités, les corrélations, les écarts de crédit, les taux d'actualisation, les taux de remboursements anticipés et les prix des instruments sous-jacents. Toute imprécision de ces estimations peut influencer sur la juste valeur qui en découlera.

La nature des placements en titres de participation privés fait en sorte que l'évaluation par la Banque pourrait changer au fil du temps en raison de changements survenus dans les activités sous-jacentes des placements. Ces changements peuvent être importants selon la nature des facteurs retenus pour la méthode d'évaluation et l'ordre de grandeur du changement de ces facteurs.

Il faut aussi porter des jugements pour comptabiliser les rajustements de justes valeurs issues de modèles afin de tenir compte de l'incertitude relative à la mesure dans l'évaluation d'instruments financiers complexes et négociés moins activement sur le marché. Si le marché pour un instrument financier complexe se développait, le cours de cet instrument pourrait devenir plus transparent, ce qui permettrait de peaufiner les modèles d'évaluation.

Une analyse de la juste valeur des instruments financiers et des renseignements sur le mode d'évaluation sont présentés à la note 5.

DÉCOMPTABILISATION

Certains actifs transférés dans le cadre d'une transaction de titrisation peuvent être admissibles à la décomptabilisation du bilan de la Banque. Pour déterminer si les actifs sont admissibles à la décomptabilisation, certaines questions importantes doivent être tranchées. Il faut établir si les droits de recevoir des flux de trésorerie des actifs financiers ont été conservés ou transférés et dans quelle mesure les risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier ont été conservés ou transférés. Si la Banque n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif financier, il faut établir si la Banque a conservé le contrôle de l'actif financier. Au moment de la décomptabilisation, la Banque comptabilise un profit ou une perte sur la vente de ces actifs qui correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif transféré et la somme du produit en espèces reçu, y compris tout actif financier reçu ou passif financier pris en charge, et tout profit ou perte cumulé attribué à l'actif transféré qui avait été comptabilisé dans les autres éléments du résultat global. Pour calculer la juste valeur de l'actif financier reçu, la Banque évalue les flux de trésorerie futurs à partir du montant estimé des intérêts attendus sur les actifs titrisés, du rendement à verser aux investisseurs, de la tranche des actifs titrisés qui sera remboursée avant l'échéance prévue, des pertes sur créances prévues, du coût de gestion des actifs et du taux d'actualisation de ces flux de trésorerie futurs attendus. Les flux de trésorerie réels peuvent être très différents des estimations de la Banque. Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur relative au bilan consolidé de la Banque. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes des taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en produits de négociation. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital investi (composé du goodwill et des autres immobilisations incorporelles). Tout capital non réparti qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Les obligations et les charges projetées au titre des prestations des régimes de retraite et du régime d'avantages complémentaires de retraite de la Banque sont établies au moyen de multiples hypothèses qui peuvent influencer de façon significative sur la valeur de ces montants. Les hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations de salaire, les taux de progression du coût des soins de santé et les taux de mortalité, représentent les meilleures estimations de la direction et sont révisées annuellement de concert avec les actuaires de la Banque. La Banque élabore chaque hypothèse d'après des résultats techniques passés pertinents de la Banque et des données liées au marché, et évalue si ces données ont une incidence prolongée ou importante sur les hypothèses. Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs est établi d'après le rendement à long terme d'obligations de sociétés notées AA à la date d'évaluation. Les autres hypothèses sont également des estimations à long terme. Toutes les hypothèses supposent un certain degré d'incertitude. Les écarts entre les résultats réels et les hypothèses ainsi que les modifications des hypothèses découlant des changements quant aux attentes futures entraînent des écarts actuariels qui sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global au cours de l'exercice et ont en outre une incidence sur les charges au cours des périodes futures.

IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La Banque est assujettie à l'impôt dans de nombreux territoires. La détermination définitive de l'impôt applicable à bon nombre d'opérations et de calculs dans le cadre normal des activités est incertaine. La Banque constitue des provisions au titre des positions fiscales incertaines qui, selon elle, reflètent de façon appropriée les risques liés aux positions fiscales faisant l'objet de discussions, de vérifications, de différends ou d'appels auprès des autorités fiscales, ou qui sont autrement incertaines. Ces provisions sont établies à l'aide des meilleures estimations de la Banque quant au montant prévu à payer, en fonction d'une évaluation de tous les facteurs pertinents, lesquels sont révisés à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Cependant, il se peut qu'une vérification de la part d'autorités fiscales compétentes puisse donner lieu à un passif d'impôt additionnel.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que s'il est probable que les résultats imposables des périodes futures seront suffisants pour compenser les différences temporaires déductibles. Cependant, le montant d'un actif d'impôt différé comptabilisé et considéré comme réalisable peut être réduit si les résultats projetés ne sont pas réalisés à cause de divers facteurs, comme une conjoncture économique défavorable. Si la Banque estime que les résultats projetés ne seront pas atteints, elle ramène l'actif d'impôt différé à un montant qu'elle croit réalisable. L'ordre de grandeur de la réduction repose en grande partie sur les prévisions de la Banque quant à ses résultats, qui donnent une indication de l'utilisation possible de l'actif d'impôt différé.

PROVISIONS

Une provision est comptabilisée lorsque le montant d'une perte et le moment où elle sera réalisée sont incertains. Les provisions sont fondées sur les meilleures estimations de la Banque à l'égard des dépenses qui pourraient être requises pour régler ses obligations actuelles, compte tenu de tous les risques et incertitudes pertinents, de même que, si elle est importante, de la valeur temps de l'argent.

Nombre de provisions de la Banque ont trait à diverses poursuites intentées contre elle dans le cadre normal des activités. Les provisions pour litiges nécessitent l'implication de la direction et des conseillers juridiques de la Banque pour évaluer la probabilité de perte et estimer toute incidence financière. Tant qu'une provision existe, la direction ou les conseillers juridiques de la Banque peuvent obtenir de nouvelles informations qui peuvent modifier leur évaluation quant à la probabilité de perte et au montant estimatif de la perte. Toute modification d'une évaluation peut amener une correction du montant des provisions comptabilisées. De plus, les coûts réels de résolution de ces litiges peuvent être sensiblement supérieurs ou inférieurs aux provisions. La Banque examine chacune de ses provisions pour litiges, après prise en compte de différents facteurs, notamment l'évolution de chaque cas, l'expérience de la Banque, l'expérience de tiers dans des cas similaires, et l'opinion et l'avis des conseillers juridiques.

Certaines des provisions découlent d'initiatives de restructuration entreprises par la Banque. Les provisions de restructuration exigent la meilleure estimation de la direction, y compris sur les prévisions à l'égard des conditions économiques. Tout au long de la durée d'une provision, la Banque peut prendre connaissance de nouvelles informations qui pourraient avoir une incidence sur l'évaluation des montants à être engagés. Des changements dans ces évaluations peuvent mener à des variations dans le montant comptabilisé pour ces provisions.

ASSURANCE

Les hypothèses utilisées pour établir les demandes d'indemnisation et les obligations liées aux indemnités d'assurance de la Banque sont fondées sur les meilleures estimations quant aux résultats possibles.

Pour l'assurance de dommages, le coût définitif des engagements d'indemnisation est estimé au moyen de techniques actuarielles appropriées en matière d'évaluation prospective des sinistres, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada. Un jugement qualitatif supplémentaire est utilisé pour évaluer la mesure dans laquelle les tendances passées pourraient ne pas se répéter dans l'avenir afin d'établir le coût final estimé d'indemnisation des sinistres qui présente le résultat le plus vraisemblable, compte tenu de toutes les incertitudes présentes.

Pour l'assurance de personnes, les passifs actuariels tiennent compte de tous les flux de trésorerie futurs des polices, y compris les primes, les demandes d'indemnisation et les coûts nécessaires pour administrer les polices. Les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance de personnes sont établies par l'actuaire désigné.

De plus amples renseignements sur les hypothèses utilisées pour établir le risque d'assurance sont présentés à la note 23.

CONSOLIDATION DES ENTITÉS STRUCTURÉES

La direction doit exercer son jugement pour évaluer si la Banque doit consolider une entité, en particulier une entité complexe. Par exemple, il pourrait être impossible de déterminer si la Banque contrôle une entité en évaluant uniquement les droits de vote pour certaines entités structurées. En pareil cas, le jugement de la direction est nécessaire pour déterminer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel quant aux principales activités pertinentes de l'entité et si la Banque peut utiliser ce pouvoir pour absorber une partie importante des rendements variables de l'entité. S'il est déterminé que la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel et qu'elle absorbe une forte proportion des rendements variables de l'entité, elle exerce aussi son jugement afin de déterminer si elle détient ce pouvoir à titre de mandant, soit pour son propre compte, ou à titre de mandataire, soit pour le compte d'une autre partie.

Pour évaluer si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel, il faut comprendre l'objet et la conception de l'entité de façon à déterminer ses principales activités économiques. Dans ce contexte, les principales activités économiques d'une entité sont celles qui ont une incidence prédominante sur la performance économique de l'entité. Lorsque la Banque a la capacité actuelle de diriger les principales activités économiques de l'entité, elle est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur l'entité.

La Banque évalue également son exposition aux rendements variables de l'entité structurée afin de déterminer si elle absorbe une forte proportion des rendements variables pour lesquels l'entité structurée a été conçue. Dans cette évaluation, la Banque tient compte du but et de la conception de l'entité afin de déterminer si elle absorbe des rendements variables de l'entité structurée aux termes d'accords contractuels, qui peuvent être sous forme de valeurs mobilières émises par l'entité, de dérivés conclus avec l'entité ou d'autres accords comme des sûretés, des facilités de liquidité ou des engagements de crédit.

Si la Banque dispose d'un pouvoir décisionnel sur l'entité et absorbe une partie importante des rendements variables de l'entité, alors elle doit déterminer si elle agit à titre de mandant ou de mandataire lorsqu'elle exerce son pouvoir décisionnel. Les principaux facteurs à prendre en compte sont l'étendue des pouvoirs décisionnels; les droits détenus par d'autres parties associées à l'entité, y compris tout droit de révocation de la capacité de la Banque à agir à titre de décideur ou de participer aux décisions principales; si les droits détenus par d'autres parties peuvent réellement être exercés; et les rendements variables sont absorbés par la Banque et par les autres parties associées à l'entité. Pour évaluer la consolidation, il est présumé que la Banque exerce un pouvoir décisionnel à titre de mandant si elle est aussi exposée à une partie importante des rendements variables, à moins qu'une analyse des facteurs mentionnés précédemment n'indique le contraire.

Ces prises de décision se fondent sur des faits et circonstances précis et pertinents pour l'entité et pour des transactions connexes envisagées.

NOTE 4 : MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES COURANTES ET FUTURES

MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES FUTURES

Les normes suivantes ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur en date de la publication des états financiers consolidés de la Banque. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'application de ces normes sur les états financiers consolidés et adoptera les normes lorsqu'elles entreront en vigueur.

Instruments financiers

En juillet 2014, l'IASB a publié la version définitive d'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9), qui remplace les lignes directrices d'IAS 39. Cette version définitive comprend des exigences relatives à ce qui suit : 1) Classement et évaluation des actifs financiers et des passifs financiers; 2) Dépréciation des actifs financiers; et 3) Comptabilité de couverture générale. La comptabilité de macro-couverture a été dissociée d'IFRS 9. La Banque peut choisir d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IFRS 9 ou IAS 39. La Banque a décidé de continuer d'appliquer les exigences relatives à la comptabilité de couverture selon IAS 39 pour le moment, mais se conformera aux obligations d'information relatives à la comptabilité de couverture énoncées dans les modifications corrélatives à IFRS 7.

IFRS 9 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doit être appliquée de manière rétrospective, compte tenu de certaines exceptions. IFRS 9 n'exige pas le retraitement des chiffres des états financiers des périodes comparatives, sauf dans certaines circonstances limitées liées aux aspects de la comptabilité de couverture. Les entités peuvent retraiter les chiffres des périodes comparatives pourvu qu'aucune connaissance a posteriori ne soit utilisée. La Banque a pris la décision de ne pas retraiter l'information financière des périodes comparatives et comptabilisera tout écart d'évaluation entre les valeurs comptables antérieures et les nouvelles valeurs comptables le 1^{er} novembre 2017, par un rajustement du solde d'ouverture des résultats non distribués. En janvier 2015, le BSIF a publié le préavis intitulé *Adoption anticipée de la norme IFRS 9 Instruments financiers par les banques d'importance systémique intérieure*. Toutes les banques d'importance systémique intérieure (BSI), y compris la Banque, sont tenues d'adopter la norme IFRS 9 par anticipation pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017. Des modifications corrélatives ont été apportées à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (IFRS 7), établissant des obligations d'informations quantitatives et qualitatives étendues découlant d'IFRS 9, lesquelles devront être adoptées pour l'exercice ouvert à compter du 1^{er} novembre 2017, lorsque la Banque appliquera pour la première fois les dispositions d'IFRS 9.

En décembre 2015, le comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié le document «Recommandations relatives au risque de crédit et à la comptabilisation des pertes de crédit attendues» qui énonce des recommandations prudentielles visant à établir de saines pratiques en matière de risques de crédit dans le cadre de la mise en œuvre et de l'application continue des référentiels comptables relatifs aux pertes sur prêts attendues. En juin 2016, le BSIF a publié sa ligne directrice *IFRS 9, Instruments financiers et exigences en matière de divulgation financière*, laquelle donne des consignes aux institutions financières fédérales devant appliquer IFRS 9 qui sont conformes aux recommandations du CBCB. Cette ligne directrice, qui s'appliquera à la Banque à l'adoption d'IFRS 9, remplace certaines lignes directrices qui s'appliquaient sous IAS 39. L'adoption d'IFRS 9 représente une initiative importante pour la Banque, qui repose sur un cadre de gouvernance établi et un plan solide de mise en place.

Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (IFRS 15), qui établit les principes de comptabilisation des produits et des flux de trésorerie tirés de contrats conclus avec des clients et qui prescrit l'application d'un modèle de comptabilisation et d'évaluation en cinq étapes. La norme exclut de son champ d'application les produits tirés de certains éléments comme les instruments financiers, les contrats d'assurance et les contrats de location. De plus, la norme exige la présentation d'informations qualitatives et quantitatives supplémentaires. En juillet 2015, l'IASB a confirmé le report d'un an de la date d'entrée en vigueur de cette norme, la reportant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque. Cette norme doit être appliquée rétrospectivement. En avril 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 15, qui fournissent des lignes directrices supplémentaires relatives à l'identification des obligations de prestation, aux considérations à prendre en compte pour déterminer si une entité agit à titre de mandant ou de mandataire et aux produits tirés de contrats de licence. Ces modifications offrent aussi un allègement transitoire supplémentaire à l'adoption initiale d'IFRS 15 et entrent en vigueur à la même date qu'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié IFRS 16, *Contrats de location* (IFRS 16), qui remplace IAS 17 et qui présente un seul modèle comptable pour les preneurs applicable à tous les contrats de location, lequel supprime la distinction entre un contrat de location simple et un contrat de location-financement. IFRS 16 exige que les preneurs comptabilisent un actif lié au droit d'utilisation et une obligation locative pour presque tous les contrats de location. Les preneurs devront aussi comptabiliser l'amortissement de l'actif lié au droit d'utilisation et une charge d'intérêts pour l'obligation locative à l'état du résultat. Les contrats de location à court terme, soit les contrats dont la durée est d'au plus 12 mois, et les contrats de location relatifs à des actifs de faible valeur ne sont pas visés par cette comptabilisation. Pour les bailleurs, la comptabilisation demeure essentiellement la même. IFRS 16 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, soit le 1^{er} novembre 2019 pour la Banque, et doit être appliquée rétrospectivement. L'adoption anticipée est permise uniquement si elle concorde avec l'adoption d'IFRS 15 ou si elle survient après l'adoption d'IFRS 15. La Banque évalue actuellement l'incidence de l'adoption d'IFRS 16.

Paiement fondé sur des actions

En juin 2016, l'IASB a publié des modifications à IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, qui fournissent des indications supplémentaires sur le classement et l'évaluation des paiements fondés sur des actions. Les modifications clarifient la comptabilisation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie et assorties d'une condition de performance, le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions qui comportent des caractéristiques de règlement net aux fins des obligations de retenue à la source et la comptabilisation de modifications qui font en sorte que des transactions dont le paiement est fondé sur des actions réglées en trésorerie sont reclassées comme étant réglées en instruments de capitaux propres. Les modifications à IFRS 2 entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, soit le 1^{er} novembre 2018 pour la Banque, et s'appliquent prospectivement; toutefois, l'application rétrospective est possible dans certains cas. L'adoption anticipée est permise. Les modifications à IFRS 2 ne devraient pas avoir une incidence importante sur la Banque.

NOTE 5 : ÉVALUATIONS À LA JUSTE VALEUR

Certains actifs et passifs, surtout les instruments financiers, sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur sur une base récurrente. Ces instruments financiers comprennent les prêts et les valeurs mobilières classés comme détenus à des fins de transaction, les actifs et les passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les instruments classés comme disponibles à la vente, les dérivés, certaines valeurs mobilières prises en pension, certains dépôts classés comme

détenus à des fins de transaction, les passifs de titrisation à la juste valeur, les obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et certaines obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension. Tous les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

GOUVERNANCE EN MATIÈRE D'ÉVALUATION

Les processus d'évaluation suivent des politiques et des procédures approuvées par la haute direction et par des spécialistes en la matière. La surveillance par la haute direction du processus d'évaluation relève de divers comités responsables des questions d'évaluation. De plus, la Banque met en place un certain nombre de contrôles supplémentaires, notamment un processus de vérification indépendante des prix assurant l'exactitude des évaluations de la juste valeur présentées dans les états financiers. Les sources utilisées pour l'évaluation indépendante des prix respectent les critères établis dans les politiques approuvées touchant l'évaluation, qui prennent en compte l'évaluation de la fiabilité, la pertinence et la fréquence des données.

MÉTHODES ET HYPOTHÈSES

Aux fins de l'évaluation et de la présentation de l'information financière, la Banque calcule la juste valeur selon les méthodes d'évaluation et les hypothèses qui suivent.

Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement

La juste valeur des titres de créance des gouvernements canadiens repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. Si aucun prix coté n'est disponible, des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés peuvent être utilisés, ce qui maximise le recours aux données observables telles que les courbes de rendement des obligations de gouvernements.

La juste valeur des titres de créance du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, de même que des titres de créance des organismes gouvernementaux américains, est établie en se référant aux prix des transactions récentes, aux cours de courtiers ou aux prix de fournisseurs indépendants. Il est possible que les courtiers et les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation propre à une catégorie d'actifs pour évaluer ces valeurs mobilières. Les données de marché observables du modèle comprennent les prix du marché prévus, mais non encore annoncés, les indices applicables et des données telles que le coupon, l'échéance et l'échéance moyenne pondérée de la catégorie. Les données de marché utilisées dans le modèle d'évaluation comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts de négociation.

La juste valeur des titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles est établie principalement à l'aide des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants et d'autres techniques d'évaluation, comme l'utilisation de modèles d'écart redressé en fonction des options recourant à des données telles que des hypothèses de taux de remboursements anticipés rattachées à la garantie sous-jacente. Les données observables comprennent, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de rendement indexées et les écarts cours acheteur-cours vendeur. D'autres données peuvent comprendre les hypothèses relatives à la volatilité formulées à partir de simulations de Monte-Carlo et tiennent compte de facteurs comme la qualité du crédit de la contrepartie et la liquidité.

Autres titres de créance

La juste valeur des titres de créance de sociétés et des autres titres de créance, y compris les titres de créance reclassés de la catégorie détenus à des fins de transaction à la catégorie disponibles à la vente, repose principalement sur des cours de courtiers, des prix de fournisseurs indépendants ou d'autres techniques d'évaluation, comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés. Les données de marché utilisées dans les techniques d'évaluation ou les prix des fournisseurs indépendants ou les cours de courtiers sous-jacents comprennent des courbes de rendement de titres de référence et d'obligations de gouvernements, des écarts de crédit et des données sur les transactions exécutées.

Les titres adossés à des actifs sont évalués à la juste valeur principalement à partir des prix de fournisseurs indépendants. Les fournisseurs indépendants utilisent un modèle d'évaluation qui optimise le recours à des données observables telles que les courbes de rendement de titres de référence et des écarts cours acheteur-cours vendeur. Le modèle tient également compte des données pertinentes à l'égard des garanties sous-jacentes, comme les hypothèses relatives à la durée moyenne pondérée jusqu'à l'échéance et au taux des remboursements anticipés.

Titres de capitaux propres

La juste valeur des titres de capitaux propres repose sur les prix cotés sur des marchés actifs, s'ils sont disponibles. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, comme pour les titres de capitaux propres privés, ou si l'écart cours acheteur-cours vendeur est important, la juste valeur est calculée d'après les prix cotés de titres semblables ou au moyen de techniques d'évaluation, y compris l'analyse des flux de trésorerie actualisés et les multiples du résultat avant impôt et amortissement, et d'autres techniques d'évaluation pertinentes.

S'il existe des restrictions quant à la négociation des titres de capitaux propres détenus, un rajustement de valeur est comptabilisé par rapport aux prix disponibles, afin de tenir compte de la nature des restrictions. Cependant, les restrictions qui ne font pas partie du titre détenu et qui représentent un accord contractuel distinct conclu par la Banque et un tiers n'influent pas sur la juste valeur de l'instrument initial.

Droits conservés

Les droits conservés sont classés comme valeurs mobilières détenues à des fins de transaction et sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Par la suite, la juste valeur des droits conservés comptabilisée par la Banque est calculée au moyen de l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus selon les meilleures estimations de la direction au sujet des hypothèses clés, notamment les pertes sur créances, les taux de remboursements anticipés, les courbes de taux d'intérêt à terme et les taux d'actualisation, correspondant aux risques courus. La différence entre les flux de trésorerie réels et les flux de trésorerie futurs estimés par la Banque est comptabilisée en résultat. Les hypothèses sont révisées périodiquement et peuvent être modifiées en cas de changements économiques importants.

Prêts

La juste valeur estimée des prêts comptabilisés au coût amorti, autres que les titres de créance classés comme prêts, reflète les variations survenues dans les cours du marché depuis que les prêts ont été consentis ou achetés. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux fixe, la juste valeur estimée est établie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus liés à ces prêts aux taux d'intérêt actuels du marché pour des prêts ayant des risques de crédit similaires. En ce qui a trait aux prêts productifs à taux variable, les variations des taux d'intérêt ont peu d'incidence sur la juste valeur étant donné que les taux d'intérêt imputés aux prêts sont révisés régulièrement en fonction du marché. Ainsi, la juste valeur est présumée se rapprocher de la valeur comptable. La juste valeur des prêts n'est pas rajustée pour tenir compte de la valeur de toute protection de crédit que la Banque a pu acheter pour atténuer le risque de crédit.

À la comptabilisation initiale, les titres de créance classés comme prêts ne comprennent pas les titres qui ont des prix cotés sur des marchés actifs. S'il n'y a pas de prix cotés disponibles facilement, la juste valeur est établie d'après les prix cotés de titres semblables, d'après d'autres preuves indirectes ou à l'aide d'une technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables. Si les prix cotés sur des marchés actifs deviennent disponibles par la suite, ils sont utilisés pour établir la juste valeur des titres de créance classés comme prêts.

La juste valeur des prêts comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, qui comprennent les prêts détenus à des fins de transaction et les prêts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, est établie d'après les prix de marché observables, s'ils sont disponibles. Lorsque la Banque est teneur de marché pour des prêts négociés sur le marché secondaire, la juste valeur est établie à l'aide des prix réels, ou des prix pour des transactions comparables. Quant

aux prêts pour lesquels la Banque n'est pas teneur de marché, la Banque obtient des cours de courtiers d'autres courtiers dignes de confiance, et corrobore ces informations en recourant à des techniques d'évaluation ou en obtenant des prix de consensus ou des prix composites auprès de services d'évaluation.

Marchandises

La juste valeur des marchandises physiques est déterminée d'après les prix cotés sur des marchés actifs, lorsqu'ils sont disponibles. La Banque négocie également des contrats de dérivés de marchandises qui peuvent être négociés sur une Bourse ou sur des marchés hors cote.

Instruments financiers dérivés

La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés en Bourse est déterminée d'après les prix cotés. La juste valeur des instruments financiers dérivés négociés hors Bourse est estimée à l'aide de techniques d'évaluation bien établies comme les techniques fondées sur les flux de trésorerie actualisés, le modèle Black-Scholes et la simulation de Monte-Carlo. Les modèles d'évaluation utilisent des données observables sur le marché ou qui peuvent être tirées de celles-ci.

Les prix obtenus en utilisant ces modèles sont comptabilisés déduction faite des rajustements de valeur. Les données utilisées dans les modèles d'évaluation sont fonction du type de dérivé et de la nature de l'instrument sous-jacent et sont propres à l'instrument évalué. Les données peuvent comprendre, sans toutefois s'y restreindre, les courbes de taux d'intérêt, les taux de change, les ratios dividende/cours projetés, les prix au comptant et à terme des marchandises, les taux de recouvrement, la volatilité, les cours au comptant et la corrélation.

Un rajustement de valeur lié au risque de crédit (RVRC) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse pour tenir compte de l'incertitude liée à la possibilité qu'une des deux contreparties à un dérivé ne soit pas en mesure de respecter ses obligations dans le cadre du contrat. Pour établir les rajustements de valeur liés au risque de crédit, la Banque tient compte des conventions-cadres de compensation et des garanties, et évalue la solvabilité de la contrepartie et sa propre qualité de crédit, en évaluant les montants futurs pouvant être dus à la Banque ou dus par la Banque.

S'il y a défaut d'une contrepartie, une provision spécifique est établie pour constater la valeur de réalisation estimée, déduction faite de la valeur des biens reçus en garantie, en fonction du prix en vigueur sur le marché au moment où le défaut est constaté. Dans ce cas, la valeur de réalisation estimée est mesurée en actualisant les flux de trésorerie futurs prévus selon un taux d'intérêt effectif approprié immédiatement avant la dépréciation, après ajustement pour tenir compte de la valeur des biens reçus en garantie. La juste valeur des dérivés détenus à des fins autres que de transaction est établie de la même manière que pour les dérivés détenus à des fins de transaction.

La juste valeur d'un dérivé est en partie une fonction du nantissement. La Banque utilise la courbe de swap indexé sur le taux à un jour pertinente pour actualiser les flux de trésorerie des dérivés garantis puisque la majorité des sûretés sont fournies sous forme de trésorerie et peuvent être financées au taux de financement à un jour.

Un rajustement de la valeur lié au financement (RVF) est appliqué à la valeur selon le modèle des dérivés négociés hors Bourse puisqu'il appert que les coûts de financement et avantages implicites du marché sont pris en compte dans la fixation des prix et l'évaluation de la juste valeur des dérivés non garantis. Certains des principaux facteurs du RVF comprennent l'écart du coût de financement implicite du marché par rapport au taux interbancaire offert à Londres (TIOL) et l'exposition moyenne attendue par contrepartie. Le RVF est rajusté par la suite pour tenir compte de la mesure de l'incorporation du coût de financement dans les niveaux de transactions observées et pour la calibrer en fonction de l'échéance attendue de la transaction.

Le RVF s'applique à la fois aux actifs et aux passifs, mais se rapporte surtout aux actifs dérivés non garantis étant donné que l'incidence du risque de crédit propre de la Banque, composante importante des coûts de financement, est déjà intégrée dans l'évaluation des passifs dérivés non garantis par l'application du RVRC. La Banque continuera à surveiller les pratiques de l'industrie et pourrait peaufiner la méthode qu'elle utilise et déterminer les produits auxquels s'applique le RVF en fonction de l'évolution des pratiques sur le marché.

Dépôts

La juste valeur estimée des dépôts à terme est établie par l'actualisation des flux de trésorerie contractuels au moyen des taux d'intérêt en vigueur pour les dépôts assortis de modalités similaires.

La Banque considère la juste valeur des dépôts dont l'échéance n'est pas définie comme égale à la valeur comptable, soit l'équivalent du montant à payer à la date du bilan.

La juste valeur des dépôts détenus à des fins de transaction est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marché observables comme les courbes de rendement de titres de référence et les taux de change. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables.

Passifs de titrisation

La juste valeur des passifs de titrisation est calculée d'après les prix cotés ou les prix cotés d'instruments financiers similaires, s'ils sont disponibles. Si les prix cotés ne sont pas disponibles, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation, ce qui maximise l'utilisation de données observables comme les courbes des obligations hypothécaires du Canada.

Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert

La juste valeur de ces obligations est fondée sur la juste valeur des valeurs mobilières sous-jacentes, qui peuvent comprendre des titres de capitaux propres ou des titres de créance. Étant donné que ces obligations sont entièrement garanties, la méthode utilisée pour calculer la juste valeur serait la même que celle qui est utilisée pour les titres de capitaux propres et les titres de créance sous-jacents.

Valeurs mobilières prises en pension et obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension

Les marchandises achetées ou vendues en vertu d'un contrat qui prévoit la vente ou le rachat des marchandises à une date ultérieure à un prix fixe sont comptabilisées à la juste valeur. La juste valeur de ces contrats est établie d'après des techniques d'évaluation comme les modèles de flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation des données de marché observables comme les courbes de swaps de taux et les prix à terme des marchandises.

Billets et débiteures subordonnés

La juste valeur des billets et débiteures subordonnés est fondée sur les prix cotés pour des émissions semblables ou sur les taux actuellement disponibles pour la Banque pour des titres de créance ayant une même qualité de crédit et une même durée jusqu'à l'échéance.

Autres passifs financiers désignés à la juste valeur

Pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, la juste valeur est établie d'après des techniques d'évaluation fondées sur les flux de trésorerie actualisés qui maximisent l'utilisation de données de marchés observables comme les courbes de rendement de titres de référence. La Banque tient compte de l'incidence de son propre risque de crédit dans l'évaluation de ces dépôts par rapport aux données de marché observables. La Banque prend actuellement des engagements de prêts hypothécaires envers ses clients afin de leur accorder un prêt hypothécaire à taux fixe avant la date prévue de leur financement. La Banque évalue les engagements de prêts au moyen d'un modèle d'évaluation des options et par des ajustements calculés à l'aide d'un taux de prêt prévu afin d'établir précisément la juste valeur. Le taux de prêt prévu représente la meilleure estimation de la Banque, fondée sur une analyse historique,

quant aux montants des engagements de prêts qui seront réellement financés. Si des prorogations d'engagement sont exercées par l'emprunteur, la Banque réévaluera l'option vendue à la juste valeur.

Exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille

En vertu de l'exception aux fins de l'évaluation énoncée par IFRS 13, une entité peut évaluer la juste valeur d'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers dont les risques se compensent sur la base de la vente ou du transfert de son exposition nette à un risque particulier ou à plusieurs risques. La Banque gère certains actifs financiers et passifs financiers, notamment des actifs dérivés et des passifs dérivés, selon leur exposition nette et se prévaut de l'exception aux fins de l'évaluation d'un portefeuille pour établir la juste valeur de ces actifs financiers et passifs financiers.

Juste valeur d'actifs et de passifs qui ne sont pas évalués à la juste valeur

Les actifs et les passifs qui ne sont pas par la suite évalués à la juste valeur comprennent les prêts, les dépôts, certains passifs de titrisation, certaines valeurs mobilières prises en pension, les obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension et les billets et débiteures subordonnés. La juste valeur de ces instruments est calculée seulement aux fins de la présentation de l'information financière et les techniques d'évaluation utilisées sont décrites ci-dessus. De plus, la Banque a déterminé que la valeur comptable des actifs et des passifs suivants se rapproche de leur juste valeur, puisqu'ils sont habituellement des instruments financiers liquides à taux variable et des instruments financiers à court terme : trésorerie et montants à recevoir de banques, dépôts productifs d'intérêts auprès de banques, engagements de clients au titre d'acceptations et acceptations.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur

Les justes valeurs figurant dans le tableau ci-après excluent la valeur des actifs qui ne sont pas des instruments financiers comme les terrains, les bâtiments et le matériel et mobilier, ainsi que le goodwill et les autres immobilisations incorporelles, y compris les relations clients, qui sont importants pour la Banque.

Actifs et passifs financiers qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 907 \$	3 907 \$	3 154 \$	3 154 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	53 714	53 714	42 483	42 483
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance ²				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	51 290	51 855	43 667	44 095
Autres titres de créance	33 105	33 135	30 783	30 647
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	84 395	84 990	74 450	74 742
Valeurs mobilières prises en pension	84 324	84 324	84 163	84 163
Prêts	584 243	589 080	542 418	544 862
Titres de créance classés comme prêts	1 413	1 678	1 923	2 166
Total des prêts	585 656	590 758	544 341	547 028
Autres				
Engagements de clients au titre d'acceptations	15 706	15 706	16 646	16 646
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 436	17 436	21 996	21 996
Autres actifs	4 352	4 352	4 247	4 247
Total des actifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	849 490 \$	855 187 \$	791 480 \$	794 459 \$
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts	773 660 \$	776 161 \$	695 576 \$	697 376 \$
Acceptations	15 706	15 706	16 646	16 646
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	45 316	45 316	54 780	54 780
Passifs de titrisation au coût amorti	17 918	18 276	22 743	23 156
Montants à payer aux courtiers et aux clients	17 857	17 857	22 664	22 664
Autres passifs	9 229	9 288	7 788	7 826
Billets et débiteures subordonnés	10 891	11 331	8 637	8 992
Total des passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur	890 577 \$	893 935 \$	828 834 \$	831 440 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Comprendent des titres de créance reclassés hors de la catégorie disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Pour connaître la valeur comptable et la juste valeur des titres de créance reclassés, se reporter à la note 7.

H hiérarchie des justes valeurs

Les IFRS précisent les informations à fournir selon une hiérarchie d'évaluation de la juste valeur à trois niveaux en fonction du caractère observable des données utilisées pour l'évaluation d'un actif ou d'un passif à la date d'évaluation. Les trois niveaux se définissent comme suit :

Niveau 1 : La juste valeur est fondée sur les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Les actifs et les passifs du niveau 1 comprennent généralement les titres de créance, les titres de participation et les contrats de dérivés négociés sur un marché actif, de même que certains bons du Trésor canadien et américain et les obligations d'État, qui sont très liquides et activement négociés sur des marchés hors cote.

Niveau 2 : La juste valeur repose sur des données observables autres que les prix du niveau 1, telles que les prix cotés d'actifs ou de passifs semblables (non identiques) sur des marchés actifs, les prix cotés d'actifs ou de passifs identiques sur des marchés inactifs, et d'autres données observables ou pouvant être corroborées par des données de marché observables pour pratiquement toute la durée des actifs ou des passifs. Les actifs et les passifs du niveau 2 comprennent les titres de créance ayant un prix coté qui sont négociés moins souvent que les instruments cotés en Bourse, et les contrats de dérivés dont la valeur est établie à l'aide de techniques d'évaluation utilisant des données observables sur le marché ou pouvant être dérivées essentiellement des données observables sur le marché ou corroborées par ces dernières. Cette catégorie comprend généralement les titres émis par des gouvernements canadiens et américains, les titres de créance adossés à des actifs hypothécaires émis par des organismes canadiens ou américains, les titres de créance de sociétés, certains contrats de dérivés, certains passifs de titrisation et certains dépôts détenus à des fins de transaction.

Niveau 3 : La juste valeur est fondée sur des données non observables soutenues par peu ou pas d'activité sur le marché et qui influent largement sur la juste valeur des actifs ou des passifs. Les instruments financiers classés au niveau 3 de la hiérarchie pour l'évaluation de la juste valeur sont initialement évalués à leur prix de transaction, qui est considéré comme la meilleure estimation de la juste valeur. Après l'évaluation initiale, la juste valeur des actifs et des passifs du niveau 3 est établie à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires. Cette catégorie comprend généralement les participations conservées dans certaines titrisations de prêts et certains contrats de dérivés.

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif évalué à la juste valeur sur une base récurrente.

Hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs évalués à la juste valeur sur une base récurrente¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ²	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total ²
ACTIFS FINANCIERS ET MARCHANDISES								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction³								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	70	\$ 9 978	\$ 34	\$ 10 082	493	\$ 11 560	\$ –	\$ 12 053
Provinces	–	5 678	–	5 678	–	6 121	24	6 145
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	724	17 246	–	17 970	1	15 719	–	15 720
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	4 424	73	4 497	–	4 194	5	4 199
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	1 472	–	1 472	–	1 019	–	1 019
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	–	2 697	15	2 712	–	2 558	57	2 615
Autres émetteurs	–	7 572	148	7 720	–	7 442	108	7 550
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	29 054	96	65	29 215	28 933	447	186	29 566
Actions privilégiées	27	–	–	27	33	–	5	38
Prêts détenus à des fins de transaction	–	11 606	–	11 606	–	10 650	–	10 650
Marchandises	8 071	176	–	8 247	5 410	154	–	5 564
Droits conservés	–	–	31	31	–	–	38	38
	37 946	60 945	366	99 257	34 870	59 864	423	95 157
Dérivés								
Dérivés de taux	4	27 364	–	27 368	2	27 968	–	27 970
Dérivés de change	44	41 828	9	41 881	45	38 692	6	38 743
Dérivés de crédit	–	–	–	–	–	59	4	63
Dérivés d'actions	–	1 391	729	2 120	–	1 376	560	1 936
Contrats de marchandises	51	816	6	873	32	691	3	726
	99	71 399	744	72 242	79	68 786	573	69 438
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières ³	80	4 046	157	4 283	106	4 189	83	4 378
	80	4 046	157	4 283	106	4 189	83	4 378
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	–	14 717	–	14 717	–	14 431	–	14 431
Provinces	–	7 851	–	7 851	–	7 185	–	7 185
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	–	34 473	–	34 473	–	22 585	–	22 585
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	–	15 503	6	15 509	–	11 648	7	11 655
Titres adossés à des créances hypothécaires	–	4 949	–	4 949	–	4 060	–	4 060
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	18 593	–	18 593	–	16 261	501	16 762
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	625	–	625	–	916	–	916
Obligations de sociétés et autres	–	8 266	20	8 286	–	8 618	147	8 765
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires ^{4, 5}	231	223	1 594	2 048	177	100	1 575	1 852
Actions privilégiées	88	–	98	186	20	–	94	114
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	–	49	279	328	–	169	282	451
	319	105 249	1 997	107 565	197	85 973	2 606	88 776
Valeurs mobilières prises en pension	–	1 728	–	1 728	–	13 201	–	13 201
PASSIFS FINANCIERS								
Dépôts détenus à des fins de transaction								
Dérivés	–	\$ 76 568	\$ 3 218	\$ 79 786	–	\$ 72 879	\$ 1 880	\$ 74 759
Dérivés	3	22 092	95	22 190	34	22 959	88	23 081
Dérivés de change	16	39 535	5	39 556	25	30 588	5	30 618
Dérivés de crédit	–	257	–	257	–	290	–	290
Dérivés d'actions	–	1 351	1 408	2 759	2	1 316	957	2 275
Contrats de marchandises	75	587	1	663	49	899	6	954
	94	63 822	1 509	65 425	110	56 052	1 056	57 218
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	12 490	–	12 490	–	10 986	–	10 986
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net								
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert ³	1 396	31 705	14	33 115	8 783	29 961	59	38 803
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	–	3 657	–	3 657	–	12 376	–	12 376

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² La juste valeur est la même que la valeur comptable.

³ Les soldes reflètent la diminution des valeurs mobilières détenues (positions acheteur) du montant équivalant aux valeurs mobilières identiques vendues mais non encore achetées (positions vendeur).

⁴ Au 31 octobre 2016, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2015) correspondait au coût en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs et n'est pas présentée dans le tableau ci-dessus.

⁵ Au 31 octobre 2016, les actions ordinaires comprenaient la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,3 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2015), remboursables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité des actifs et passifs financiers de niveau 3.

La politique de la Banque est de comptabiliser le transfert des actifs et des passifs entre les différents niveaux de la hiérarchie des justes valeurs selon les justes valeurs à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés entre le niveau 1 et le niveau 2 si la fréquence et le volume de transactions sont suffisants sur un marché actif.

Pour les exercices clos les 31 octobre 2016 et 31 octobre 2015, il n'y a eu aucun transfert important entre le niveau 1 et le niveau 2.

Transferts des instruments du niveau 3

Les transferts importants au niveau 3 ou hors de ce niveau sont surtout effectués dans les circonstances suivantes :

- Il y a transfert du niveau 3 au niveau 2 lorsque les techniques utilisées pour établir la valeur de l'instrument intègrent des données de marché observables importantes ou des cours de courtiers qui n'étaient pas observables auparavant.
- Il y a transfert du niveau 2 au niveau 3 d'un instrument lorsque la juste valeur de l'instrument, qui était auparavant établie selon des techniques d'évaluation faisant appel à des données de marché observables importantes, est maintenant établie selon des techniques d'évaluation intégrant des données non observables importantes.

En raison de la nature non observable des données utilisées pour évaluer les instruments financiers de niveau 3, il peut y avoir une incertitude à l'égard de l'évaluation de ces instruments. La juste valeur d'instruments financiers de niveau 3 peut être déterminée au moyen de diverses hypothèses raisonnables possibles. Pour déterminer les niveaux appropriés pour ces données non observables, les paramètres sont choisis de manière à tenir compte des indications actuelles du marché et du jugement de la direction.

Les tableaux ci-après font le rapprochement des variations de la juste valeur de tous les actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur à l'aide de données non observables importantes de niveau 3 respectivement pour les exercices clos le 31 octobre.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2016	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ⁴
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2015	Inclus dans le résultat net ¹	Inclus dans les autres éléments du résultat global ²	Achats	Émissions	Divers ³	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	34 \$	- \$	34 \$	- \$
Provinces	24	3	-	39	-	(67)	3	(2)	-	-
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5	-	-	1	-	-	73	(6)	73	-
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	57	(1)	-	23	-	(66)	3	(1)	15	(1)
Autres émetteurs	108	17	-	129	-	(201)	340	(245)	148	9
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	186	-	-	77	-	(198)	-	-	65	-
Actions privilégiées	5	-	-	32	-	(37)	-	-	-	-
Prêts détenus à des fins de transaction										
Marchandises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Droits conservés	38	2	-	-	-	(9)	-	-	31	2
	423	21	-	301	-	(578)	453	(254)	366	10
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières	83	2	-	101	-	(62)	53	(20)	157	1
Prêts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	83	2	-	101	-	(62)	53	(20)	157	1
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Fédéral	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provinces	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	7	-	-	-	-	(1)	-	-	6	-
Autres titres de créance										
Titres adossés à des actifs	501	-	-	-	-	(501)	-	-	-	-
Obligations de sociétés et autres	147	5	(3)	-	-	(5)	3	(127)	20	(1)
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 575	53	(32)	71	-	(73)	-	-	1 594	(23)
Actions privilégiées	94	(18)	11	11	-	-	-	-	98	11
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	282	36	-	-	-	(4)	-	(35)	279	-
	2 606 \$	76 \$	(24) \$	82 \$	- \$	(584) \$	3 \$	(162) \$	1 997 \$	(13) \$
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction⁵										
	1 880 \$	130 \$	- \$	(480) \$	2 032 \$	(343) \$	11 \$	(12) \$	3 218 \$	151 \$
Dérivés⁶										
Dérivés de taux	88	11	-	-	-	(4)	-	-	95	9
Dérivés de change	(1)	(3)	-	-	-	(1)	-	1	(4)	(2)
Dérivés de crédit	(4)	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Dérivés d'actions	397	258	-	(80)	209	(105)	1	(1)	679	258
Contrats de marchandises	3	3	-	-	-	(8)	(3)	-	(5)	(2)
	483	273	-	(80)	209	(118)	(2)	-	765	267
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	13	(64)	-	-	130	(66)	-	-	13	(41)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	59 \$	- \$	- \$	(103) \$	- \$	58 \$	- \$	- \$	14 \$	- \$

¹ Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

² Autres éléments du résultat global.

³ Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

⁴ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁵ Depuis le 1^{er} février 2016, les émissions et les rachats de dépôts détenus à des fins de transaction sont présentés au montant brut.

⁶ Composés au 31 octobre 2016 d'actifs dérivés de 0,7 milliard de dollars (0,6 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2015) et de passifs dérivés de 1,5 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2015), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

Rapprochement des variations de la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3¹

(en millions de dollars canadiens)

	Total des profits réalisés et latents (pertes réalisées et latentes)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2015	Variation des profits latents (pertes latentes) sur les instruments encore détenus ⁴
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2014	Inclus dans le résultat net ²	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ³	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
ACTIFS FINANCIERS										
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	(9) \$	33 \$	- \$	24 \$	- \$
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	-	-	-	-	-	-	5	-	5	-
Autres titres de créance										
Émetteurs canadiens	20	-	-	63	-	(96)	72	(2)	57	(1)
Autres émetteurs	66	(11)	-	61	-	(167)	184	(25)	108	-
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	4	-	-	276	-	(94)	-	-	186	-
Actions privilégiées	-	-	-	31	-	(26)	-	-	5	-
Droits conservés	48	3	-	-	-	(13)	-	-	38	2
	138	(8)	-	431	-	(405)	294	(27)	423	1
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
Valeurs mobilières										
Prêts	5	1	-	-	-	(6)	-	-	-	2
	5	1	-	-	-	(6)	83	-	83	2
Valeurs mobilières disponibles à la vente										
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement										
Obligations des gouvernements canadiens										
Provinces	51	1	-	-	-	-	-	(52)	-	1
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	5	-	-	-	-	2	-	-	7	-
Autres titres de créance										
Titres adossés à des actifs	-	-	(44)	-	-	43	502	-	501	(44)
Obligations de sociétés et autres	19	3	5	-	-	(3)	242	(119)	147	5
Titres de capitaux propres										
Actions ordinaires	1 303	91	2	404	-	(225)	-	-	1 575	40
Actions privilégiées	141	(34)	(12)	-	-	(1)	-	-	94	(12)
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction										
	309	29	28	-	-	(68)	38	(54)	282	28
	1 828 \$	90 \$	(21) \$	404 \$	- \$	(252) \$	782 \$	(225) \$	2 606 \$	18 \$

	Total des pertes réalisées et latentes (profits réalisés et latents)			Activités			Transferts		Juste valeur au 31 oct. 2015	Variation des pertes latentes (profits latents) sur les instruments encore détenus ⁴
	Juste valeur au 1 ^{er} nov. 2014	Inclus dans le résultat net ²	Inclus dans les autres éléments du résultat global	Achats	Émissions	Divers ³	Au niveau 3	Hors du niveau 3		
PASSIFS FINANCIERS										
Dépôts détenus à des fins de transaction										
	1 631 \$	6 \$	- \$	- \$	834 \$	(591) \$	- \$	- \$	1 880 \$	(13) \$
Dérivés⁵										
Dérivés de taux	81	2	-	-	-	5	-	-	88	4
Dérivés de change	(2)	(2)	-	-	-	-	(3)	6	(1)	1
Dérivés de crédit	-	(4)	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
Dérivés d'actions	504	(63)	-	(96)	194	(124)	-	(18)	397	(66)
Contrats de marchandises	4	26	-	-	-	(25)	(2)	-	3	7
	587	(41)	-	(96)	194	(144)	(5)	(12)	483	(58)
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net										
	8	(40)	-	-	90	(45)	-	-	13	(46)
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert										
	34 \$	- \$	- \$	(78) \$	- \$	105 \$	- \$	(2) \$	59 \$	- \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les profits (pertes) sur les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans les profits nets (pertes nettes) sur les valeurs mobilières, les produits (pertes) de négociation, et les autres produits (pertes) dans l'état du résultat consolidé.

³ Comprennent les ventes, les règlements et les variations de change.

⁴ Les variations des profits latents (pertes latentes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente sont comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global.

⁵ Composés au 31 octobre 2015 d'actifs dérivés de 0,6 milliard de dollars (1,1 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2014) et de passifs dérivés de 1,1 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 1^{er} novembre 2014), qui ont été présentés au montant net dans ce tableau aux fins de la présentation seulement.

ÉVALUATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS QUI SONT CLASSÉS DANS LE NIVEAU 3

Données non observables importantes des positions de niveau 3

La présente rubrique porte sur les données non observables importantes incluses dans les positions de niveau 3 et présente une évaluation de l'incidence potentielle que pourrait avoir une variation de chacune des données non observables sur l'évaluation de la juste valeur.

Équivalent de prix

Certains instruments financiers, surtout des titres de créance et des titres de capitaux propres, sont évalués au moyen d'équivalents de prix lorsqu'il n'y a pas de prix cotés, et la juste valeur est mesurée par comparaison avec des données observables sur le prix d'instruments ayant des caractéristiques semblables. Pour les titres de créance, l'équivalent de prix est exprimé en points et représente un pourcentage de la valeur nominale, et les prix qui se retrouvent à la limite inférieure de la fourchette sont en général rattachés à des titres qui ont subi une perte de valeur. Pour les titres de capitaux propres, l'équivalent de prix se fonde sur un pourcentage d'un prix de référence. Il peut y avoir des écarts importants en fonction de la liquidité des titres. Pour les nouvelles émissions de titres de créance et de titres de participation, le prix équivaut à 100 % du prix d'émission.

Écart de crédit

L'écart de crédit est une donnée importante de l'évaluation pour beaucoup de dérivés. Il s'agit du principal indicateur de la qualité du crédit d'une contrepartie, qui équivaut à la prime ou au rendement supérieur par rapport à celui du titre de référence auquel le détenteur d'une obligation s'attendrait pour accepter la différence entre la qualité du crédit de l'entité et celle de l'entité de référence. Une augmentation (diminution) de l'écart de crédit fera (diminuer) augmenter la valeur de l'instrument financier. Les écarts de crédit peuvent être négatifs lorsque la qualité du crédit de la contrepartie est supérieure à celle de l'entité de référence utilisée pour calculer l'écart. Plus un écart de crédit est élevé, plus la qualité du crédit baisse.

Taux de remboursements anticipés et taux de liquidation

Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation attendus sont des données importantes pour les droits conservés et représentent le montant des remboursements non programmés du principal. Le taux de remboursements anticipés et le taux de liquidation sont obtenus à partir des prévisions de remboursements anticipés, lesquelles sont fondées sur un certain nombre de facteurs tels que les taux de remboursements anticipés passés pour des portefeuilles de prêts semblables et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, les taux d'intérêt futurs.

Corrélation

Les variations de certaines données ne sont pas nécessairement indépendantes de celles d'autres données. Pareilles relations, lorsqu'elles sont importantes pour la juste valeur d'un instrument, sont intégrées dans les modèles d'évaluation sous la forme de données de corrélation. La Banque inclut la corrélation existant entre les actifs d'une même catégorie de même que la corrélation existant entre les catégories d'actifs. Par exemple, la corrélation de prix représente la relation entre les prix des titres de capitaux propres dans un panier de dérivés d'actions et la corrélation quanto représente la relation entre les instruments réglés dans une monnaie et les titres sous-jacents qui sont libellés dans une autre monnaie.

Volatilité implicite

La volatilité implicite désigne la valeur de la volatilité d'un instrument sous-jacent qui, si elle est utilisée dans un modèle d'évaluation des options (comme le modèle Black-Scholes), donnera une valeur théorique égale au prix courant du marché de l'option. La volatilité implicite est une mesure prospective et subjective, et elle diffère de la volatilité passée puisque celle-ci est calculée à partir de rendements passés connus d'un titre.

Ratio de financement

Le ratio de financement est une donnée non observable importante requise pour évaluer les engagements sur les prêts hypothécaires consentis par la Banque. Le ratio de financement correspond à une estimation du pourcentage des engagements qui sont en fin de compte financés par la Banque. Le ratio de financement est fondé sur un certain nombre de facteurs tels que les pourcentages de financement passés observables au sein de divers canaux de crédit et les perspectives économiques, compte tenu de facteurs comme, sans toutefois s'y limiter, la concurrence sur le plan des prix et l'écart entre le taux hypothécaire fixe et le taux hypothécaire variable. Une augmentation (diminution) du ratio de financement fera augmenter (diminuer) la valeur de l'engagement de crédit compte tenu des taux d'intérêt en vigueur.

Ratio cours/bénéfice, taux d'actualisation et escompte de liquidité

Le ratio cours/bénéfice, le taux d'actualisation et l'escompte de liquidité sont des données importantes utilisées pour évaluer certains titres de capitaux propres et certains droits conservés. Le choix des ratios cours/bénéfice se fait pour des entités comparables, et plus un ratio est élevé, plus la juste valeur sera élevée. Les taux d'actualisation entrent dans le calcul des prévisions de flux de trésorerie pour refléter la valeur temps de l'argent et les risques associés aux flux de trésorerie. Plus un taux d'actualisation est élevé, moins la juste valeur sera élevée. Les escomptes de liquidité peuvent être appliqués quand il y a une différence de liquidité entre l'entité comparée et les titres de capitaux propres qui sont évalués.

Valeur liquidative

La juste valeur de certains fonds privés se fonde sur la valeur liquidative fournie par les gestionnaires de fonds de placement, les prix de ces instruments n'étant pas observables.

Courbe de swaps propre à une devise

La juste valeur des dérivés de change est établie au moyen de données comme les cours au comptant de devises et les courbes de swaps. En général, les courbes de swaps sont observables, mais certaines durations ou certains cours au comptant propres à une devise et certaines courbes de swaps propres à une devise ne sont pas observables.

Rendement de l'action

Le rendement de l'action est une importante donnée servant à évaluer les dérivés d'actions et il est en général exprimé en pourcentage du cours de l'action. Le rendement de l'action peut être obtenu à partir du prix d'une prise en pension ou des prix à terme de l'action dont on cherche à établir la juste valeur. Le rendement au comptant de l'action peut également être obtenu à partir de sources de prix, s'il peut être établi que le rendement au comptant de l'action est une bonne indication des dividendes à venir.

Courbe de swaps indexés sur l'inflation

La juste valeur des contrats de swaps indexés sur l'inflation résulte de l'échange de valeur entre la courbe de taux d'intérêt et l'indice d'inflation. L'écart de rendement d'un swap indexé sur l'inflation n'est pas observable et est établi à l'aide de données d'entrée de substitution telles que les taux de l'indice d'inflation et le rendement des obligations dans l'indice des prix à la consommation (IPC). Les courbes de swaps sont généralement observables; toutefois, il peut arriver que certaines courbes de swaps particulières ne le soient pas.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et des passifs de niveau 3

Les tableaux ci-après présentent les actifs et les passifs de la Banque qui sont comptabilisés à la juste valeur et classés dans le niveau 3 ainsi que les techniques d'évaluation utilisées pour évaluer la juste valeur, les données importantes utilisées pour une technique d'évaluation qui sont considérées comme non observables et une fourchette de valeurs pour ces données non observables. La fourchette de valeurs représente l'échelle des données utilisées dans le calcul de la juste valeur, allant de la plus basse à la plus haute.

Techniques d'évaluation et données utilisées pour l'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs de niveau 3¹

				31 octobre 2016		31 octobre 2015		Aux
				Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Bas de la fourchette	Haut de la fourchette	Unité
Technique d'évaluation		Données non observables importantes (niveau 3)						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations		61	131	55	136	points
Autres titres de créance	Comparable de marché	Équivalent de prix d'obligations		–	109	–	128	points
Titres de capitaux propres²	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions		100	100	100	100	%
	Flux de trésorerie actualisés	Taux d'actualisation		7	18	8	20	%
	Ratio BAIIA	Ratio cours/bénéfice		4,5	20,5	4,6	22	fois
	Comparable de marché	Équivalent de prix		54	117	52	117	%
Droits conservés	Flux de trésorerie actualisés	Taux de remboursements anticipés et ratio de liquidation		–	–	–	–	%
		Taux d'actualisation		287	324	280	360	pdb ³
Autres actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Valeur liquidative Comparable de marché	Valeur liquidative Équivalent de prix d'obligations		s. o. ⁴ 99	s. o. ⁴ 100	s. o. ⁴ 100	s. o. ⁴ 101	points
Dérivés	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises		28	264	17	292	%
Dérivés de taux	Flux de trésorerie actualisés	Courbes de swaps indexés sur l'inflation		1	2	1	2	%
	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement		55	75	75	75	%
Dérivés de change	Modèle d'évaluation des options	Volatilité propre aux devises		9	14	8	12	%
Dérivés de crédit	Flux de trésorerie actualisés	Écart de crédit		7	40	7	55	pdb ³
Dérivés d'actions	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix		3	95	10	90	%
		Corrélation quanto		(38)	17	(38)	17	%
		Rendement de l'action		–	10	–	12	%
		Volatilité des actions		2	116	6	94	%
Contrats de marchandises	Modèle d'évaluation des options	Corrélation quanto		(66)	(46)	(45)	(25)	%
		Corrélation des options sur swap		29	41	24	36	%
Dépôts détenus à des fins de transaction	Modèle d'évaluation des options	Corrélation de prix		3	95	(23)	98	%
		Corrélation quanto		(38)	17	(38)	17	%
		Rendement de l'action		–	10	–	14	%
		Volatilité des actions		7	116	6	116	%
	Modèle d'évaluation des options sur swap	Volatilité propre aux devises		28	264	17	292	%
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	Modèle d'évaluation des options	Ratio de financement		2	72	1	72	%
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	Comparable de marché	Prix de nouvelles émissions		100	100	100	100	%

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Au 31 octobre 2016, les actions ordinaires ne comprenaient pas la juste valeur des actions de la Réserve fédérale et des actions de la Federal Home Loan Bank de 1,3 milliard de dollars (1,3 milliard de dollars au 31 octobre 2015), rachetables par l'émetteur au coût, lequel se rapproche de la juste valeur. Ces titres ne peuvent pas être négociés sur le marché, et ils n'ont donc pas fait l'objet de l'analyse de sensibilité.

³ Points de base.

⁴ Sans objet.

Le tableau ci-après présente l'effet qu'aurait pu avoir l'utilisation d'autres hypothèses raisonnablement possibles sur les actifs financiers et les passifs financiers détenus et qui sont classés dans le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs aux 31 octobre. Pour les dérivés de taux, la Banque a effectué une analyse de sensibilité sur la volatilité implicite non observable. Pour les dérivés de crédit, la sensibilité a été calculée sur les écarts de crédit non observables au moyen d'hypothèses tenant compte des écarts de crédit liés à la position de l'obligation sous-jacente. La sensibilité des dérivés d'actions a été calculée en utilisant des hypothèses raisonnablement possibles pour analyser les effets de la variation des dividendes, de la corrélation ou du prix de l'instrument de capitaux propres sous-jacent et de la volatilité de l'instrument en question. La sensibilité des titres de capitaux propres disponibles à la vente a été calculée en soumettant la juste valeur présentée à un choc à la hausse et à un choc à la baisse. La sensibilité des dépôts détenus à des fins de transaction a été calculée en faisant varier les données non observables qui peuvent inclure la volatilité, les écarts de crédit et la corrélation.

Analyse de sensibilité des actifs et des passifs financiers de niveau 3

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Incidence sur l'actif net		Incidence sur l'actif net	
	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur	Diminution de la juste valeur	Augmentation de la juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction				
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement				
Obligations des gouvernements canadiens				
Fédéral	1 \$	1 \$	– \$	– \$
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	–	–	6	6
Droits conservés	2	–	2	–
	3	1	8	6
Dérivés				
Dérivés d'actions	14	16	24	33
	14	16	24	33
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Valeurs mobilières	5	5	–	–
	5	5	–	–
Valeurs mobilières disponibles à la vente				
Autres titres de créance				
Obligations de sociétés et autres	2	2	3	3
Titres de capitaux propres				
Actions ordinaires	42	12	52	16
Actions privilégiées	16	5	5	5
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction	–	–	4	4
	60	19	64	28
PASSIFS FINANCIERS				
Dépôts détenus à des fins de transaction				
Dérivés				
Dérivés de taux	27	18	29	14
Dérivés d'actions	31	27	54	40
	58	45	83	54
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net				
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	–	–	1	1
Total	156 \$	110 \$	195 \$	141 \$

La meilleure indication de la juste valeur d'un instrument financier lors de sa comptabilisation initiale est le prix de la transaction, à moins que la juste valeur de cet instrument ne soit attestée par comparaison avec d'autres transactions de marché courantes observables portant sur le même instrument (sans modification ni reconditionnement) ou sur la base d'une technique d'évaluation dont les variables ne comprennent que des données provenant de marchés observables. Par conséquent, la différence entre la juste valeur établie au moyen d'autres transactions de marché courantes observables ou d'une technique d'évaluation et le prix de la transaction correspond à un profit latent ou une perte latente lors de sa comptabilisation initiale.

La différence entre le prix de transaction au moment de la comptabilisation initiale et la valeur établie à cette date d'après une technique d'évaluation n'est passée en résultat que lorsque les données non observables importantes utilisées par cette technique d'évaluation pour évaluer les instruments deviennent observables. Le tableau ci-après résume la différence totale non encore comptabilisée dans le résultat net qui est attribuable à l'écart entre le prix de transaction et le montant établi d'après des techniques d'évaluation qui font appel à des données de marché non observables importantes au moment de la comptabilisation initiale.

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre	
	2016	2015
Solde au début de l'exercice	30 \$	33 \$
Nouvelles transactions	69	57
Comptabilisés dans l'état du résultat consolidé au cours de l'exercice	(58)	(60)
Solde à la fin de l'exercice	41 \$	30 \$

ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS DÉSIGNÉS À LA JUSTE VALEUR

Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net

Certaines valeurs mobilières utilisées à l'appui des provisions d'assurance dans les filiales de souscription d'assurances de la Banque ont été désignées à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation actuarielle des provisions d'assurance est établie au moyen d'un facteur d'actualisation fondé sur le rendement des actifs investis utilisés à l'appui des provisions, les variations du facteur d'actualisation étant comptabilisées à l'état du résultat consolidé. Le profit latent ou la perte latente sur les valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net est comptabilisé à l'état du résultat consolidé dans la même période que les pertes ou les profits résultant des variations du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs d'assurance.

En outre, certains titres de créance sont gérés sur la base de leur juste valeur ou couverts économiquement par des dérivés afin d'éliminer ou de réduire sensiblement une non-concordance comptable. Par conséquent, ces titres de créance ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts.

Autres passifs désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Certains dépôts et engagements de prêt envers des clients dans le but d'accorder un prêt hypothécaire à taux fixe ont été désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces dépôts et engagements sont couverts économiquement par des dérivés et d'autres instruments financiers dont les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les produits autres que d'intérêts. La désignation de ces dépôts et engagements de prêt à la juste valeur par le biais du résultat net élimine une non-concordance comptable qui, autrement, surviendrait. Le montant que la Banque serait contractuellement tenue de payer à l'échéance pour les dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net était inférieur à la valeur comptable, de l'ordre de 0 million de dollars au 31 octobre 2016 (inférieur à la valeur comptable de l'ordre de 4 millions de dollars au 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016, la juste valeur des dépôts désignés à la juste valeur par le biais du résultat net comprenait un montant de néant relatif au risque de crédit de la Banque (1 million de dollars au 31 octobre 2015). Étant donné la nature à court terme des engagements de prêt, les variations du risque de crédit de la Banque n'ont pas une incidence significative sur le calcul de la juste valeur.

Profit (perte) découlant des variations de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, le profit (la perte) représentant la variation nette de la juste valeur des actifs et des passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net a été de (20) millions de dollars ((16) millions de dollars en 2015).

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur

Le tableau ci-après présente, aux 31 octobre, le classement dans les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs de chaque actif et passif financier qui n'était pas comptabilisé à la juste valeur, mais dont la juste valeur est présentée.

Hiérarchie des justes valeurs pour les actifs et passifs qui ne sont pas comptabilisés à la juste valeur¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS								
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 907 \$	– \$	– \$	3 907 \$	3 154 \$	– \$	– \$	3 154 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	–	53 714	–	53 714	–	42 483	–	42 483
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement	–	51 855	–	51 855	–	44 095	–	44 095
Autres titres de créance	–	33 135	–	33 135	–	30 647	–	30 647
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	–	84 990	–	84 990	–	74 742	–	74 742
Valeurs mobilières prises en pension	–	84 324	–	84 324	–	84 163	–	84 163
Prêts	–	205 455	383 625	589 080	–	197 568	347 294	544 862
Titres de créance classés comme prêts	–	304	1 374	1 678	–	528	1 638	2 166
Total des prêts	–	205 759	384 999	590 758	–	198 096	348 932	547 028
Autres								
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	15 706	–	15 706	–	16 646	–	16 646
Montants à recevoir des courtiers et des clients	–	17 436	–	17 436	–	21 996	–	21 996
Autres actifs	–	4 259	93	4 352	–	4 108	139	4 247
Total des actifs dont la juste valeur est présentée	3 907 \$	466 188 \$	385 092 \$	855 187 \$	3 154 \$	442 234 \$	349 071 \$	794 459 \$
PASSIFS								
Dépôts	– \$	776 161 \$	– \$	776 161 \$	– \$	697 376 \$	– \$	697 376 \$
Acceptations	–	15 706	–	15 706	–	16 646	–	16 646
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	–	45 316	–	45 316	–	54 780	–	54 780
Passifs de titrisation au coût amorti	–	18 276	–	18 276	–	23 156	–	23 156
Montants à payer aux courtiers et aux clients	–	17 857	–	17 857	–	22 664	–	22 664
Autres passifs	–	8 314	974	9 288	–	7 001	825	7 826
Billets et débiteures subordonnés	–	11 331	–	11 331	–	8 992	–	8 992
Total des passifs dont la juste valeur est présentée	– \$	892 961 \$	974 \$	893 935 \$	– \$	830 615 \$	825 \$	831 440 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 6 : COMPENSATION DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

La Banque conclut des accords de compensation avec des contreparties (comme des chambres de compensation) pour gérer le risque de crédit associé principalement aux opérations de mise en pension et de prise en pension, de prêts et d'emprunts de valeurs mobilières et de dérivés négociés hors Bourse et en Bourse. Ces accords de compensation et accords similaires permettent généralement aux contreparties de compenser les passifs contre des actifs disponibles reçus. Le droit d'opérer compensation est un droit établi de régler ou d'éliminer de toute autre façon, en totalité ou en partie, un montant dû en imputant sur ce montant un montant à recevoir de l'autre partie. Ces accords réduisent effectivement le risque de crédit de la Banque autant qu'il le serait si les mêmes contreparties étaient responsables de l'exposition brute aux termes des mêmes contrats sous-jacents.

Les accords de compensation sont constitués habituellement d'une convention-cadre de compensation qui précise les modalités générales de l'entente entre les contreparties, y compris des informations sur le mode de calcul du montant compensé, le type de sûretés et la définition de cas de défaut et d'autres circonstances entraînant la résiliation liés à des transactions relevant de l'entente. Les conventions-cadres de compensation comprennent les modalités visant toutes les opérations pertinentes (ou le plus grand nombre possible) entre les contreparties. Plusieurs transactions distinctes sont regroupées sous cette convention-cadre de compensation générale, qui agit comme contrat juridique unique qui régit la conduite des activités entre les contreparties. En plus d'atténuer le risque de crédit, le regroupement de transactions distinctes sous une seule convention-cadre de compensation qui permet de compenser les transactions visées, contribue aussi à atténuer les risques de règlement liés aux transactions couvrant plusieurs territoires ou comportant plusieurs contrats. Ces accords comprennent les accords de compensation, les conventions-cadres de pension livrée sur titres et les conventions-cadres de prêt de titres.

Dans le cadre normal des activités, la Banque conclut de nombreux contrats pour acheter et vendre des produits et des services avec divers fournisseurs. Certains de ces contrats peuvent comporter des dispositions en matière de compensation qui permettent la compensation de différentes dettes fournisseurs et créances clients en cas de défaut de l'une des parties. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut de tous les montants à payer aux fournisseurs de la Banque ou à recevoir de ceux-ci est présenté au poste Créances clients et autres éléments de la note Autres actifs ainsi qu'au poste Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments de la note Autres passifs.

La Banque conclut également des transactions normalisées sur actions et obligations. Dans certains cas, des mécanismes de compensation peuvent permettre de compenser les montants à payer aux courtiers et à recevoir des courtiers relativement à ces acquisitions ou cessions. Bien qu'il ne soit pas présenté dans le tableau ci-après, le montant brut des créances est présenté au poste Montants à recevoir des courtiers et des clients ainsi qu'au poste Montants à payer aux courtiers et aux clients.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire des actifs et passifs financiers qui font l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, y compris les montants qui ne sont pas autrement compensés dans le bilan ainsi que les actifs financiers affectés en garantie reçus pour atténuer le risque de crédit de ces actifs et passifs financiers. Les montants bruts des actifs et passifs financiers sont rapprochés aux montants nets présentés au poste pertinent du bilan, compte tenu des opérations réalisées avec les mêmes contreparties qui ont été compensées dans le bilan. Les montants connexes et les actifs affectés en garantie reçus qui ne sont pas compensés dans le bilan, mais qui autrement font l'objet de la même convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, sont alors présentés de façon à obtenir un montant net.

Compensation des actifs financiers et des passifs financiers

31 octobre 2016

	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, avant prise en considération des montants compensés dans le bilan	Montants bruts des instruments financiers comptabilisés, après prise en considération des montants compensés dans le bilan consolidé	Montant net des instruments financiers présentés dans le bilan consolidé	Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire, qui ne sont pas compensés dans le bilan consolidé ^{1, 2}		Montant net
				Montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation exécutoire	Actifs affectés en garantie	
Actifs financiers						
Dérivés	105 511 \$	33 269 \$	72 242 \$	45 646 \$	14 688 \$	11 908 \$
Valeurs mobilières prises en pension	102 053	16 001	86 052	309	83 902	1 841
Total	207 564	49 270	158 294	45 955	98 590	13 749
Passifs financiers						
Dérivés	98 694	33 269	65 425	45 646	14 911	4 868
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	64 974	16 001	48 973	309	48 663	1
Total	163 668 \$	49 270 \$	114 398 \$	45 955 \$	63 574 \$	4 869 \$
31 octobre 2015						
Actifs financiers						
Dérivés	96 632 \$	27 194 \$	69 438 \$	39 962 \$	18 602 \$	10 874 \$
Valeurs mobilières prises en pension	113 007	15 643	97 364	6 705	90 538	121
Total	209 639	42 837	166 802	46 667	109 140	10 995
Passifs financiers						
Dérivés	84 412	27 194	57 218	39 962	11 966	5 290
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	82 799	15 643	67 156	6 705	60 445	6
Total	167 211 \$	42 837 \$	124 374 \$	46 667 \$	72 411 \$	5 296 \$

¹ La garantie excédante découlant du surdimensionnement n'est pas reflétée dans le tableau.

² Comprennent des montants dont les droits à compensation contractuels sont sujets à une incertitude en vertu des lois du territoire en cause.

NOTE 7 : VALEURS MOBILIÈRES

RECLASSEMENT DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION DANS LA CATÉGORIE DISPONIBLES À LA VENTE

En 2008, la Banque a modifié sa stratégie de négociation en ce qui concerne certains titres de créance, en raison de la détérioration des marchés et des bouleversements profonds du marché du crédit. Ces titres de créance avaient été comptabilisés initialement à titre de valeurs mobilières détenues à des fins de transaction évaluées à la juste valeur, et toutes les variations de juste valeur de même que tous les profits ou pertes réalisés à la cession étaient comptabilisés dans les produits de négociation. Puisque la Banque n'avait plus l'intention de négocier activement ces titres de créance, elle a reclassé, en date du 1^{er} août 2008, ces titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente.

La juste valeur des titres de créance reclassés était de 328 millions de dollars au 31 octobre 2016 (451 millions de dollars au 31 octobre 2015). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, des produits d'intérêts nets de 19 millions de dollars après impôt (27 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) ont été comptabilisés à l'égard des titres de créance reclassés. Aucune augmentation importante de la juste valeur n'a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (diminution de 4 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres de créance aurait été incluse dans les produits de négociation, ce qui aurait entraîné une augmentation non importante pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (diminution de 4 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, des titres de créance reclassés d'une juste valeur de 155 millions de dollars (312 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) ont été vendus ou sont venus à échéance, et un montant de 7 millions de dollars après impôt (13 millions de dollars après impôt pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) a été comptabilisé dans les profits nets sur valeurs mobilières au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016.

RECLASSEMENTS DE CERTAINS TITRES DE CRÉANCE DISPONIBLES À LA VENTE DANS LA CATÉGORIE DÉTENUS JUSQU'À LEUR ÉCHÉANCE

La Banque a reclassé certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance. Dans le cas de ces titres de créance, la stratégie de la Banque consiste à toucher le rendement jusqu'à l'échéance afin de permettre une gestion prudente des fonds propres selon Bâle III. Ces titres de créance étaient auparavant comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur étaient comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Depuis la date du reclassement, le profit net latent ou la perte nette latente comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global est comptabilisé progressivement dans les produits d'intérêts sur la durée de vie résiduelle des titres de créance reclassés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les reclassements sont des transactions non monétaires qui sont exclues de l'état des flux de trésorerie consolidé.

La Banque a effectué les reclassements suivants :

Reclassements de certains titres de créance disponibles à la vente dans la catégorie détenus jusqu'à leur échéance

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date du reclassement	31 octobre 2016			31 octobre 2015		À la date du reclassement	
	Montants reclassés	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Taux d'intérêt effectif moyen pondéré	Flux de trésorerie recouvrables, sur une base non actualisée
1 ^{er} mars 2013	11 084 \$	1 618 \$	1 605 \$	4 248 \$	4 219 \$	1,8 %	11 341 \$
23 septembre 2013	9 854	7 022	6 934	8 995	8 916	1,9	10 742
1 ^{er} novembre 2013	21 597	20 339	20 401	22 532	22 637	1,1	24 519
Autres reclassements ¹	8 342	8 607	8 577	5 085	5 121	2,5	9 490

¹ Représentent les reclassements effectués au cours des exercices clos le 31 octobre 2016 et le 31 octobre 2015.

Si la Banque n'avait pas reclassé ces titres de créance, la variation de la juste valeur de ces titres comptabilisée dans les autres éléments du résultat global aurait été une augmentation de 156 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016 (une diminution de 275 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2015). Depuis le reclassement, les montants dans le résultat net provenant de ces titres de créance sont les suivants :

(en millions de dollars canadiens)	Exercices clos les	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Produits d'intérêts nets ¹	593 \$	540 \$
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	226	199
Résultat net	367 \$	341 \$

¹ Comprennent l'amortissement des profits nets latents de 20 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (46 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015) associés à ces valeurs mobilières reclassées détenues jusqu'à leur échéance, qui est présenté comme un reclassement en résultat des pertes nettes (profits nets) sur valeurs mobilières disponibles à la vente à l'état du résultat global consolidé. L'incidence de cet amortissement sur les produits d'intérêts nets est contrebalancée par l'amortissement de la prime de reclassement nette correspondante sur ces titres de créance.

Durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs mobilières

Les durées contractuelles restantes jusqu'à l'échéance des valeurs détenues par la Banque sont présentées dans le tableau suivant.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						31 octobre 2016	Aux 31 octobre 2015
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
	Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction							
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	5 726 \$	1 737 \$	788 \$	1 154 \$	677 \$	– \$	10 082 \$	12 053 \$
Provinces	1 552	689	567	1 102	1 768	–	5 678	6 145
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	3 971	3 717	3 325	6 922	35	–	17 970	15 720
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	2 266	1 036	500	540	155	–	4 497	4 199
Titres adossés à des créances hypothécaires								
Résidentiel	170	468	681	–	–	–	1 319	899
Commercial	9	51	12	76	5	–	153	120
	13 694	7 698	5 873	9 794	2 640	–	39 699	39 136
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	609	669	592	498	344	–	2 712	2 615
Autres émetteurs	2 498	3 111	1 351	671	89	–	7 720	7 550
	3 107	3 780	1 943	1 169	433	–	10 432	10 165
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	29 215	29 215	29 566
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	27	27	38
	–	–	–	–	–	29 242	29 242	29 604
Droits conservés	–	1	3	20	7	–	31	38
Total des valeurs mobilières détenues à des fins de transaction	16 801 \$	11 479 \$	7 819 \$	10 983 \$	3 080 \$	29 242 \$	79 404 \$	78 943 \$
Valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	533 \$	– \$	– \$	– \$	27 \$	– \$	560 \$	884 \$
Provinces	–	48	118	286	256	–	708	569
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	527	332	–	–	–	–	859	940
	1 060	380	118	286	283	–	2 127	2 393
Autres titres de créance								
Émetteurs canadiens	25	246	528	308	31	–	1 138	944
Autres émetteurs	340	428	51	–	–	103	922	864
	365	674	579	308	31	103	2 060	1 808
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	96	96	177
	–	–	–	–	–	96	96	177
Total des valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net	1 425 \$	1 054 \$	697 \$	594 \$	314 \$	199 \$	4 283 \$	4 378 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Calendrier des échéances des valeurs mobilières (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	Durée restante jusqu'à l'échéance ¹						31 octobre 2016	Aux 31 octobre 2015
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Aucune échéance précise	Total	Total
Valeurs mobilières détenues à des fins de transaction								
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	659 \$	6 975 \$	5 781 \$	1 296 \$	6 \$	– \$	14 717 \$	14 431 \$
Provinces	538	2 028	1 471	3 797	17	–	7 851	7 185
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	676	2 818	12 951	13 062	4 966	–	34 473	22 585
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	1 656	3 989	5 267	4 597	–	–	15 509	11 655
Titres adossés à des créances hypothécaires	81	2 141	2 692	35	–	–	4 949	4 060
	3 610	17 951	28 162	22 787	4 989	–	77 499	59 916
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	1 076	3 088	3 414	5 314	5 701	–	18 593	16 762
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	625	–	625	916
Obligations de sociétés et autres	1 716	3 950	2 396	109	114	1	8 286	8 765
	2 792	7 038	5 810	5 423	6 440	1	27 504	26 443
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires	–	–	–	–	–	2 054	2 054	1 858
Actions privilégiées	–	–	–	–	–	186	186	114
	–	–	–	–	–	2 240	2 240	1 972
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction								
	49	1	–	204	74	–	328	451
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente	6 451 \$	24 990 \$	33 972 \$	28 414 \$	11 503 \$	2 241 \$	107 571 \$	88 782 \$
Valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	– \$	316 \$	486 \$	– \$	– \$	– \$	802 \$	974 \$
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains	89	4 995	6 240	7 144	3 377	–	21 845	18 648
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE	10 326	13 028	4 664	625	–	–	28 643	24 045
	10 415	18 339	11 390	7 769	3 377	–	51 290	43 667
Autres titres de créance								
Titres adossés à des créances mobilières	–	4 142	7 247	1 522	4 384	–	17 295	19 014
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	–	–	–	–	9 436	–	9 436	6 158
Autres émetteurs	1 462	3 169	1 256	487	–	–	6 374	5 611
	1 462	7 311	8 503	2 009	13 820	–	33 105	30 783
Total des valeurs mobilières détenues jusqu'à leur échéance	11 877	25 650	19 893	9 778	17 197	–	84 395	74 450
Total des valeurs mobilières	36 554 \$	63 173 \$	62 381 \$	49 769 \$	32 094 \$	31 682 \$	275 653 \$	246 553 \$

¹ Représente les échéances contractuelles. Les échéances réelles peuvent différer en raison des privilèges de remboursement anticipé incorporés au contrat.

Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières

Le tableau suivant présente un sommaire des profits latents et des pertes latentes aux 31 octobre.

Profits latents (pertes latentes) sur valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur ²	Coût/ coût amorti ¹	Profits bruts latents	(Pertes) brutes latentes	Juste valeur ²
Valeurs mobilières disponibles à la vente								
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement								
Obligations des gouvernements canadiens								
Fédéral	14 671 \$	62 \$	(16) \$	14 717 \$	14 450 \$	42 \$	(61) \$	14 431 \$
Provinces	7 871	29	(49)	7 851	7 233	19	(67)	7 185
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains								
	34 377	176	(80)	34 473	22 526	169	(110)	22 585
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE								
	15 574	13	(78)	15 509	11 713	4	(62)	11 655
Titres adossés à des créances hypothécaires								
	4 916	37	(4)	4 949	4 021	49	(10)	4 060
	77 409	317	(227)	77 499	59 943	283	(310)	59 916
Autres titres de créance								
Titres adossés à des actifs								
Portefeuille d'obligations garanties par une hypothèque non liées à des organismes	624	1	–	625	921	2	(7)	916
Obligations de sociétés et autres	8 229	83	(26)	8 286	8 770	75	(80)	8 765
	27 518	141	(155)	27 504	26 612	92	(261)	26 443
Titres de capitaux propres								
Actions ordinaires								
	1 934	134	(14)	2 054	1 770	118	(30)	1 858
Actions privilégiées								
	168	18	–	186	112	6	(4)	114
	2 102	152	(14)	2 240	1 882	124	(34)	1 972
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction								
	301	27	–	328	420	33	(2)	451
Total des valeurs mobilières disponibles à la vente								
	107 330 \$	637 \$	(396) \$	107 571 \$	88 857 \$	532 \$	(607) \$	88 782 \$

¹ Comprend la conversion des soldes au coût amorti au taux de change au comptant à la fin de la période.

² Au 31 octobre 2016, la valeur comptable de certains titres de capitaux propres disponibles à la vente de 6 millions de dollars (6 millions de dollars au 31 octobre 2015) correspondait au coût en l'absence de prix cotés sur des marchés actifs et est présentée dans le tableau ci-dessus.

Dans le tableau ci-dessous, les pertes latentes sur valeurs mobilières disponibles à la vente sont classées dans la catégorie «12 mois ou plus» si, pour chacun des douze mois consécutifs précédant les 31 octobre 2016 et 31 octobre 2015, la juste valeur des valeurs mobilières était inférieure au coût amorti. Dans le cas contraire, elles ont été classées dans la catégorie «Moins de 12 mois».

Pertes latentes sur valeurs mobilières disponibles à la vente

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2016					
	Moins de 12 mois		12 mois ou plus		Total	
	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes	Juste valeur	Pertes brutes latentes
Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations des gouvernements canadiens						
Fédéral	61 \$	– \$	4 471 \$	16 \$	4 532 \$	16 \$
Provinces	124	–	3 552	49	3 676	49
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains						
	5 058	8	12 772	72	17 830	80
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE						
	4 528	12	6 771	66	11 299	78
Titres adossés à des créances hypothécaires Résidentiel						
	395	1	827	3	1 222	4
	10 166	21	28 393	206	38 559	227
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières						
	2 376	1	6 901	128	9 277	129
Obligations de sociétés et autres						
	751	6	2 098	20	2 849	26
	3 127	7	8 999	148	12 126	155
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires						
	–	–	18	14	18	14
Actions privilégiées						
	–	–	9	–	9	–
	–	–	27	14	27	14
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction						
	–	–	–	–	–	–
Total	13 293 \$	28 \$	37 419 \$	368 \$	50 712 \$	396 \$

31 octobre 2015

Valeurs mobilières disponibles à la vente						
Valeurs mobilières émises par un gouvernement ou liées à un gouvernement						
Obligations des gouvernements canadiens						
Fédéral	13 618 \$	61 \$	131 \$	– \$	13 749 \$	61 \$
Provinces	6 800	67	–	–	6 800	67
Obligations émises par le gouvernement fédéral des États-Unis, des gouvernements d'États, des municipalités et d'autres organismes américains						
	12 848	95	1 056	15	13 904	110
Autres obligations émises et garanties par des gouvernements de l'OCDE						
	8 973	62	–	–	8 973	62
Titres adossés à des créances hypothécaires Résidentiel						
	1 348	10	–	–	1 348	10
	43 587	295	1 187	15	44 774	310
Autres titres de créance						
Titres adossés à des créances mobilières						
	11 038	130	2 165	51	13 203	181
Obligations de sociétés et autres						
	4 497	57	659	23	5 156	80
	15 535	187	2 824	74	18 359	261
Titres de capitaux propres						
Actions ordinaires						
	171	30	–	–	171	30
Actions privilégiées						
	21	4	–	–	21	4
	192	34	–	–	192	34
Titres de créance reclassés hors de la catégorie détenus à des fins de transaction						
	74	2	–	–	74	2
Total	59 388 \$	518 \$	4 011 \$	89 \$	63 399 \$	607 \$

Profits (pertes) sur valeurs mobilières

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les profits réalisés nets (pertes réalisées nettes) sur les valeurs mobilières disponibles à la vente se sont établis à 81 millions de dollars (124 millions de dollars en 2015 et 183 millions de dollars en 2014). Les pertes de valeur sur les valeurs mobilières disponibles à la vente pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 ont été de 27 millions de dollars (45 millions de dollars en 2015 et 10 millions de dollars en 2014). Aucune de ces pertes de valeur n'est liée aux titres de créance du portefeuille reclassé comme décrit à la rubrique intitulée «Reclassement de certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente» de la présente note.

NOTE 8 : PRÊTS, PRÊTS DOUTEUX ET PROVISION POUR PERTES SUR CRÉANCES

Le tableau ci-après présente les prêts, les prêts douteux et la provision pour pertes sur prêts de la Banque aux 31 octobre.

Prêts, prêts douteux et provision pour pertes sur prêts

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>									
	31 octobre 2016									
	Prêts bruts				Provision pour pertes sur prêts ¹					
	Ni en souffrance ni douteux	En souffrance mais non douteux	Douteux ²	Total	Relative à des contreparties particulières	Prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	Pertes sur prêts subies mais non encore décelées	Provision totale pour pertes sur prêts	Prêts nets	
Prêts hypothécaires résidentiels ^{3,4,5}	213 586 \$	2 523 \$	852 \$	216 961 \$	– \$	49 \$	48 \$	97 \$	216 864 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁶	136 650	6 390	1 392	144 432	–	166	656	822	143 610	
Cartes de crédit	29 715	1 825	374	31 914	–	290	924	1 214	30 700	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{3,4,5}	191 229	1 454	891	193 574	189	30	1 198	1 417	192 157	
	571 180 \$	12 192 \$	3 509 \$	586 881 \$	189 \$	535 \$	2 826 \$	3 550 \$	583 331 \$	
Titres de créance classés comme prêts				1 674	206	–	55	261	1 413	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				974	4	58	–	62	912	
Total				589 529 \$	399 \$	593 \$	2 881 \$	3 873 \$	585 656 \$	
	31 octobre 2015									
Prêts hypothécaires résidentiels ^{3,4,5}	208 802 \$	2 343 \$	786 \$	211 931 \$	– \$	47 \$	58 \$	105 \$	211 826 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ⁶	128 123	5 923	1 278	135 324	–	136	632	768	134 556	
Cartes de crédit	28 148	1 761	306	30 215	–	217	897	1 114	29 101	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements ^{3,4,5}	163 840	1 990	874	166 704	156	28	916	1 100	165 604	
	528 913 \$	12 017 \$	3 244 \$	544 174 \$	156 \$	428 \$	2 503 \$	3 087 \$	541 087 \$	
Titres de créance classés comme prêts				2 187	207	–	57	264	1 923	
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur				1 414	6	77	–	83	1 331	
Total				547 775 \$	369 \$	505 \$	2 560 \$	3 434 \$	544 341 \$	

¹ Compte non tenu de la provision pour les positions hors bilan.

² Au 31 octobre 2016, les prêts douteux ne tenaient pas compte de titres de créance douteux bruts classés comme prêts totalisant 1,1 milliard de dollars (1,2 milliard de dollars au 31 octobre 2015).

³ Compte non tenu des prêts classés comme détenus à des fins de transaction d'une juste valeur de 12 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (11 milliards de dollars au 31 octobre 2015) et d'un coût amorti de 11 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (10 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

⁴ Comprennent les prêts hypothécaires assurés de 118 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (126 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

⁵ Au 31 octobre 2016, aucune provision pour pertes sur prêts n'avait été établie pour des prêts douteux d'un montant de 448 millions de dollars (419 millions de dollars au 31 octobre 2015), étant donné que ces prêts sont assurés ou que la valeur réalisable de la garantie dépasse le montant du prêt.

⁶ Comprennent les prêts immobiliers aux particuliers assurés par des gouvernements canadiens de 18 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (21 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

BIENS SAISIS

Les biens saisis sont des actifs autres que financiers qui ont fait l'objet d'une reprise de possession dans le cadre de laquelle la Banque obtient les titres, devient propriétaire ou prend possession des propriétés individuelles, comme des biens immobiliers, qui sont gérées aux fins de vente de manière ordonnée, et le produit en découlant est affecté à la réduction ou au remboursement de tout solde du prêt en souffrance. En général, la Banque n'installe pas ses activités dans des propriétés saisies. La Banque s'en remet principalement à des évaluations de tiers pour établir la valeur comptable des biens saisis. Les biens saisis disponibles à la vente s'élevaient à 106 millions de dollars au 31 octobre 2016 (134 millions de dollars au 31 octobre 2015) et étaient comptabilisés dans les autres actifs au bilan consolidé.

Le tableau ci-après présente des informations sur les prêts douteux de la Banque aux 31 octobre.

Prêts douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016						31 octobre 2015		Aux
	Solde de principal non remboursé ²	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts	Solde de principal non remboursé ²	Valeur comptable	Provision connexe pour pertes sur créances	Moyenne des prêts douteux bruts	
Prêts hypothécaires résidentiels	909 \$	852 \$	49 \$	844 \$	844 \$	786 \$	47 \$	790 \$	
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	1 557	1 392	166	1 492	1 437	1 278	136	1 045	
Cartes de crédit	374	374	290	345	306	306	217	294	
Prêts aux entreprises et aux gouvernements	984	891	219	883	978	874	184	866	
Total	3 824 \$	3 509 \$	724 \$	3 564 \$	3 565 \$	3 244 \$	584 \$	2 995 \$	

¹ Compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur et des titres de créance classés comme prêts.

² Représente le solde exigible aux termes du contrat.

Les variations de la provision pour pertes sur créances de la Banque, aux 31 octobre et pour les exercices clos à ces dates, sont présentées dans les tableaux ci-après.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2015	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvrements	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2016
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	156 \$	79 \$	(85) \$	44 \$	(1) \$	(4) \$	189 \$
Titres de créance classés comme prêts	207	8	(14)	–	–	5	206
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	363	87	(99)	44	(1)	1	395
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	6	(6)	–	14	–	(10)	4
Total de la provision relative à des contreparties particulières	369	81	(99)	58	(1)	(9)	399
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	47	31	(40)	10	–	1	49
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	136	727	(957)	259	(1)	2	166
Cartes de crédit	217	994	(1 153)	232	–	–	290
Entreprises et gouvernements	28	63	(98)	37	–	–	30
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	428	1 815	(2 248)	538	(1)	3	535
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	77	(25)	(4)	6	–	4	58
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	505	1 790	(2 252)	544	(1)	7	593
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	58	(11)	–	–	–	1	48
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	657	20	–	–	–	8	685
Cartes de crédit	1 029	121	–	–	–	19	1 169
Entreprises et gouvernements	1 072	333	–	–	–	19	1 424
Titres de créance classés comme prêts	57	(4)	–	–	–	2	55
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 873	459	–	–	–	49	3 381
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	105	20	(40)	10	–	2	97
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	793	747	(957)	259	(1)	10	851
Cartes de crédit	1 246	1 115	(1 153)	232	–	19	1 459
Entreprises et gouvernements	1 256	475	(183)	81	(1)	15	1 643
Titres de créance classés comme prêts	264	4	(14)	–	–	7	261
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	3 664	2 361	(2 347)	582	(2)	53	4 311
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	83	(31)	(4)	20	–	(6)	62
Total de la provision pour pertes sur créances	3 747	2 330	(2 351)	602	(2)	47	4 373
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	313	183	–	–	–	4	500
Provision pour pertes sur prêts	3 434 \$	2 147 \$	(2 351) \$	602 \$	(2) \$	43 \$	3 873 \$

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.

² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.

³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

Provision pour pertes sur créances (au bilan)

(en millions de dollars canadiens)

	Solde au 1 ^{er} novembre 2014	Provision pour pertes sur créances	Sorties du bilan	Recouvre- ments	Cessions	Écart de conversion et autres ajustements	Solde au 31 octobre 2015
Provision relative à des contreparties particulières							
Entreprises et gouvernements	134	\$ 57	\$ (73)	\$ 42	\$ (3)	\$ (1)	156 \$
Titres de créance classés comme prêts	213	(27)	(13)	–	–	34	207
Total de la provision relative à des contreparties particulières, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	347	30	(86)	42	(3)	33	363
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	8	(6)	(1)	10	–	(5)	6
Total de la provision relative à des contreparties particulières	355	24	(87)	52	(3)	28	369
Provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs							
Prêts hypothécaires résidentiels	22	49	(39)	12	–	3	47
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	110	577	(809)	249	–	9	136
Cartes de crédit	199	832	(1 092)	237	–	41	217
Entreprises et gouvernements	22	85	(125)	42	–	4	28
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	353	1 543	(2 065)	540	–	57	428
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	89	(30)	(5)	9	–	14	77
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs	442	1 513	(2 070)	549	–	71	505
Provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées							
Prêts hypothécaires résidentiels	48	4	–	–	–	6	58
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	602	3	–	–	–	52	657
Cartes de crédit	924	40	–	–	–	65	1 029
Entreprises et gouvernements	872	110	–	–	–	90	1 072
Titres de créance classés comme prêts	59	(11)	–	–	–	9	57
Total de la provision évaluée collectivement pour pertes sur créances subies mais non encore décelées	2 505	146	–	–	–	222	2 873
Provision pour pertes sur créances							
Prêts hypothécaires résidentiels	70	53	(39)	12	–	9	105
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	712	580	(809)	249	–	61	793
Cartes de crédit	1 123	872	(1 092)	237	–	106	1 246
Entreprises et gouvernements	1 028	252	(198)	84	(3)	93	1 256
Titres de créance classés comme prêts	272	(38)	(13)	–	–	43	264
Total de la provision pour pertes sur créances, compte non tenu des prêts acquis ayant subi une perte de valeur	3 205	1 719	(2 151)	582	(3)	312	3 664
Prêts acquis ayant subi une perte de valeur ^{1,2}	97	(36)	(6)	19	–	9	83
Total de la provision pour pertes sur créances	3 302	1 683	(2 157)	601	(3)	321	3 747
Moins : Provision pour les positions hors bilan ³	274	19	–	–	–	20	313
Provision pour pertes sur prêts	3 028	\$ 1 664	\$ (2 157)	\$ 601	\$ (3)	\$ 301	\$ 3 434

¹ Comprennent tous les prêts assurés par la FDIC et les autres prêts acquis ayant subi une perte de valeur.² D'autres ajustements ont été nécessaires par suite de la comptabilisation des prêts assurés par la FDIC. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique «Prêts assurés par la FDIC» de la présente note.³ La provision pour pertes sur créances pour les positions hors bilan est comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PRÊTS EN SOUFFRANCE MAIS NON DOUTEUX

Un prêt est classé comme en souffrance lorsqu'un emprunteur a omis de faire un paiement exigible à l'échéance prévue au contrat. Le tableau suivant présente de l'information sur les prêts qui étaient en souffrance aux termes d'un contrat, mais qui n'étaient pas douteux aux 31 octobre.

Prêts en souffrance mais non douteux¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	De	De	De	Total	De	De	De	Total
	1 jour à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 jours à 89 jours		1 jour à 30 jours	31 jours à 60 jours	61 jours à 89 jours	
Prêts hypothécaires résidentiels	1 876 \$	486 \$	161 \$	2 523 \$	1 511 \$	729 \$	103 \$	2 343 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	5 364	812	214	6 390	5 023	702	198	5 923
Cartes de crédit	1 340	303	182	1 825	1 317	287	157	1 761
Entreprises et gouvernements	1 270	138	46	1 454	1 829	123	38	1 990
Total	9 850 \$	1 739 \$	603 \$	12 192 \$	9 680 \$	1 841 \$	496 \$	12 017 \$

¹ Excluent tous les prêts acquis ayant subi une perte de valeur et les titres de créance classés comme prêts.

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE

Au 31 octobre 2016, la juste valeur des actifs financiers affectés en garantie de prêts qui étaient en souffrance mais non douteux s'établissait à 455 millions de dollars (279 millions de dollars au 31 octobre 2015). En outre, la Banque détient des actifs non financiers affectés en garantie à titre de sûretés pour les prêts. La juste valeur des actifs non financiers affectés en garantie est déterminée à la date d'octroi du prêt. Une réévaluation des actifs non financiers détenus en garantie est effectuée si une modification importante est apportée aux modalités du prêt ou si le prêt est considéré comme douteux. La direction prend en compte la nature de la sûreté, le rang de la créance et la structure du prêt pour estimer la valeur de la sûreté. Ces flux de trésorerie estimés sont passés en revue au moins une fois l'an ou plus souvent si de nouveaux renseignements indiquent un changement dans l'échéancier ou le montant à recevoir.

PRÊTS ACQUIS AYANT SUBI UNE PERTE DE VALEUR

Les prêts acquis ayant subi une perte de valeur se composent de prêts commerciaux, de prêts de détail et de prêts assurés par la FDIC, des prêts découlant de l'acquisition de South Financial, des acquisitions facilitées par la FDIC, de l'acquisition de Services financiers Chrysler et d'un portefeuille de cartes de crédit dans le portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, et présentaient des soldes de principal non remboursé en cours respectifs de 6,3 milliards de dollars, 2,1 milliards de dollars, 874 millions de dollars et 41 millions de dollars, et des justes valeurs respectives de 5,6 milliards de dollars, 1,9 milliard de dollars, 794 millions de dollars et néant aux dates d'acquisition.

Prêts acquis ayant subi une perte de valeur

(en millions de dollars canadiens)

	Aux	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Acquisitions facilitées par la FDIC		
Solde de principal non remboursé ¹	508 \$	636 \$
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(11)	(12)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(17)	(23)
Valeur comptable	480	601
Provision relative à des contreparties particulières ³	(1)	(1)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(35)	(45)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Acquisitions facilitées par la FDIC ⁴	444	555
South Financial		
Solde de principal non remboursé ¹	529	853
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(15)	(18)
Taux d'intérêt et autres primes (escomptes) connexes	(20)	(22)
Valeur comptable	494	813
Provision relative à des contreparties particulières ³	(3)	(5)
Provision pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ³	(23)	(32)
Valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – South Financial	468	776
Autres⁵		
Solde de principal non remboursé ¹	2	40
Ajustements de la juste valeur liés au crédit ²	(2)	(40)
Valeur comptable – Autres	–	–
Total de la valeur comptable, déduction faite de la provision connexe – Prêts acquis ayant subi une perte de valeur	912 \$	1 331 \$

¹ Représente les montants contractuels dus, déduction faite des radiations depuis l'acquisition du prêt.

² Les ajustements de la juste valeur liés au crédit incluent les pertes sur créances subies à l'acquisition et ne sont pas désactualisés dans les produits d'intérêts.

³ Dans le cadre de l'évaluation des prêts acquis ayant subi une perte de valeur effectuée par la Banque, la direction a conclu qu'il est probable que des pertes sur créances de capital estimées plus élevées que prévu entraînent une diminution des flux de trésorerie attendus après l'acquisition. Par conséquent, des provisions relatives à des contreparties particulières et des provisions pour pertes sur prêts douteux qui ne sont pas individuellement significatifs ont été comptabilisées.

⁴ La valeur comptable n'inclut pas l'incidence de l'accord de partage des pertes conclu avec la FDIC.

⁵ Comprennent Services financiers Chrysler et un portefeuille de cartes de crédit acquis au sein du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis.

PRÊTS ASSURÉS PAR LA FDIC

Au 31 octobre 2016, le solde des prêts assurés par la FDIC s'établissait à 480 millions de dollars (601 millions de dollars au 31 octobre 2015) et était comptabilisé dans les prêts au bilan consolidé. Au 31 octobre 2016, le solde des actifs compensatoires s'établissait à 22 millions de dollars (39 millions de dollars au 31 octobre 2015) et était comptabilisé dans les autres actifs au bilan consolidé.

NOTE 9 : TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS**TITRISATIONS DE PRÊTS**

La Banque titre des prêts par l'intermédiaire d'entités structurées ou de tiers autres que des entités structurées. La plupart des titrisations de prêts ne sont pas admissibles à la décomptabilisation étant donné que, dans certains cas, la Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques de remboursement anticipé, de taux d'intérêt ou de crédit liés aux actifs financiers titrisés, n'ayant pas transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs titrisés. Lorsqu'un prêt n'est pas admissible à la décomptabilisation, celui-ci n'est pas sorti du bilan, les droits conservés ne sont pas comptabilisés et un passif de titrisation est inscrit au titre du produit en espèces reçu. Certains coûts de transaction engagés sont aussi incorporés à l'actif et sont amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels assurés aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* soutenu par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL). Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par l'entremise du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* sont vendus à la Fiducie canadienne pour l'habitation (FCH) aux termes du Programme d'obligations hypothécaires du Canada, vendus à des investisseurs tiers ou détenus par la Banque. La FCH émet des obligations hypothécaires du Canada à des investisseurs tiers et affecte le produit tiré de cette émission à l'acquisition de titres adossés à des créances hypothécaires en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* émis par la Banque ou d'autres émetteurs de prêts hypothécaires sur le marché canadien. Les actifs acquis par la FCH sont regroupés dans une fiducie unique à partir de laquelle sont émises les obligations hypothécaires du Canada. La Banque demeure exposée à la quasi-totalité des risques liés aux prêts hypothécaires sous-jacents, ayant conservé un swap de titrisation en vertu duquel le risque lié au paiement du principal et d'intérêts aux termes du Programme des titres adossés à des créances hypothécaires est transféré à la Banque en échange d'un coupon réglé à l'émission d'obligations hypothécaires du Canada; en conséquence, la vente des titres n'est pas admissible à la décomptabilisation.

La Banque titre des prêts hypothécaires résidentiels créés aux États-Unis par l'entremise d'organismes gouvernementaux des États-Unis. Ces prêts sont admissibles à la décomptabilisation du bilan consolidé de la Banque. Dans le cadre de la titrisation, la Banque conserve le droit de gérer les prêts hypothécaires transférés. Les titres adossés à des créances hypothécaires créés par la titrisation sont habituellement vendus à des investisseurs tiers.

La Banque titre aussi des prêts aux particuliers et des prêts aux entreprises et aux gouvernements par l'intermédiaire d'entités qui pourraient être structurées. Par suite de ces titrisations, les actifs financiers peuvent être décomptabilisés selon les ententes individuelles portant sur chacune des transactions.

En outre, la Banque transfère des créances sur cartes de crédit ainsi que des prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers à des entités structurées qu'elle consolide. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 10.

Le tableau suivant résume les types d'actifs titrisés qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation et les passifs de titrisation connexes aux 31 octobre.

Actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation dans le cadre des programmes de titrisation de la Banque

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable
Nature de la transaction				
Titrisation de prêts hypothécaires résidentiels	26 930 \$	26 742 \$	30 355 \$	30 211 \$
Autres actifs financiers transférés dans le cadre de la titrisation ¹	3 342	3 342	3 173	3 170
Total	30 272	30 084	33 528	33 381
Passifs connexes²	(30 766) \$	(30 407) \$	(34 142) \$	(33 729) \$

¹ Comprennent des titres adossés à des actifs, du papier commercial adossé à des actifs, de la trésorerie, des contrats de rachat et des obligations du gouvernement du Canada qui sont utilisés pour répondre aux exigences de financement des structures de titrisation de la Banque après la titrisation initiale de prêts hypothécaires.

² Comprennent des passifs de titrisation comptabilisés au coût amorti de 18 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (23 milliards de dollars au 31 octobre 2015) et des passifs de titrisation comptabilisés à la juste valeur de 12 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (11 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation

La Banque conclut certaines transactions dans le cadre desquelles elle transfère des marchandises et des actifs financiers déjà comptabilisés, comme des titres de créance et de capitaux propres, mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à ces actifs. Ces actifs transférés ne sont pas décomptabilisés, et les transferts sont inscrits comme des transactions de financement. Dans le cadre des transactions de cette nature, dont les plus fréquentes sont les mises en pension et les prêts de valeurs mobilières, la Banque conserve la quasi-totalité des risques de crédit, de prix, de taux d'intérêt et de change de même que des avantages inhérents aux actifs.

Le tableau suivant résume la valeur comptable des actifs financiers et les transactions connexes qui n'ont pas été admissibles à la décomptabilisation ainsi que les passifs financiers connexes aux 31 octobre.

Autres actifs financiers non admissibles à la décomptabilisation¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre	
	2016	2015
Valeur comptable des actifs		
<i>Nature de la transaction</i>		
Mises en pension ^{2, 3}	9 676 \$	24 007 \$
Prêts de valeurs mobilières	14 023	13 967
Total	23 699	37 974
Valeur comptable des passifs connexes³	9 474 \$	23 954 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Comprennent des actifs de 3,7 milliards de dollars au 31 octobre 2016 découlant de mises en pension ou de swaps garantis par des métaux précieux physiques (4,9 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

³ Tous les passifs connexes découlent des mises en pension.

TRANSFERTS D'ACTIFS FINANCIERS ADMISSIBLES À LA DÉCOMPTABILISATION**Actifs financiers transférés décomptabilisés en totalité dans lesquels la Banque a une implication continue**

Il peut aussi y avoir implication continue si la Banque conserve des droits ou des obligations contractuels par suite du transfert des actifs financiers. Certains prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés par la Banque sont décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans les cas où la Banque décomptabilise en

totalité les prêts aux entreprises et aux gouvernements, la Banque peut être exposée aux risques des prêts transférés du fait d'un droit conservé. Au 31 octobre 2016, la juste valeur des droits conservés s'établissait à 31 millions de dollars (38 millions de dollars au 31 octobre 2015). Aucune perte sur créances n'est prévue à l'égard des droits conservés dans les prêts aux entreprises et aux gouvernements titrisés, les hypothèques sous-jacentes étant toutes assurées par un gouvernement. Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits, compte tenu de l'incidence de la comptabilité de couverture sur les actifs vendus, le cas échéant. Le profit ou la perte dépend de la valeur comptable antérieure des prêts faisant l'objet du transfert, réparti entre les actifs vendus et les droits conservés en fonction de leur juste valeur relative à la date du transfert. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les produits de négociation sur les droits conservés se sont établis à 2 millions de dollars (3 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015).

Certains portefeuilles de prêts hypothécaires résidentiels aux États-Unis créés par la Banque sont vendus et décomptabilisés du bilan consolidé de la Banque. Dans certains cas, la Banque continue à s'impliquer dans la gestion de ces prêts. Au 31 octobre 2016, la valeur comptable de ces droits de gestion s'établissait à 25 millions de dollars (20 millions de dollars au 31 octobre 2015), et leur juste valeur, à 28 millions de dollars (26 millions de dollars au 31 octobre 2015). Un profit ou une perte à la vente de ces prêts est comptabilisé immédiatement dans les autres produits. Le profit (la perte) à la vente des prêts pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 s'est élevé à 24 millions de dollars (12 millions de dollars au 31 octobre 2015).

NOTE 10 : ENTITÉS STRUCTURÉES

La Banque utilise des entités structurées à différentes fins, notamment 1) pour faciliter le transfert de risques précis aux clients; 2) comme véhicules de financement pour elle-même ou pour le compte de clients; ou 3) pour détenir distinctement des actifs au nom d'investisseurs. En règle générale, des restrictions prévues dans les conventions pertinentes empêchent la Banque d'accéder aux actifs de l'entité structurée.

La Banque s'associe à des entités structurées qu'elle soutient ainsi qu'à des entités soutenues par des tiers. Pour établir si elle est le promoteur d'une entité structurée, la Banque évalue notamment si elle est le principal utilisateur de l'entité; si la marque ou l'appellation commerciale de l'entité est liée à la Banque; et si la Banque offre une garantie implicite ou explicite aux investisseurs ou autres tiers quant au rendement de l'entité. La Banque n'est pas considérée être le promoteur d'une entité structurée si elle n'offre à l'entité que des services dans des conditions normales de concurrence, par exemple en agissant comme gestionnaire, distributeur, dépositaire ou agent de prêt. Le soutien d'une entité structurée peut indiquer que la Banque détient un pouvoir sur l'entité au moment de sa création; toutefois, ce n'est pas suffisant pour déterminer si la Banque doit consolider l'entité. Que la Banque soutienne ou non une entité, la consolidation est déterminée au cas par cas pour chacune des entités.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES

La présente rubrique décrit les liens de la Banque avec les principales entités structurées soutenues.

Titrisations

La Banque titrise ses propres actifs et facilite la titrisation d'actifs de clients par l'entremise d'entités structurées, comme les conduits qui émettent du papier commercial adossé à des actifs (PCAA) ou d'autres entités de titrisation qui émettent des valeurs mobilières à plus long terme. Les titrisations sont une source importante de liquidité pour la Banque, qui lui permet de diversifier ses sources de financement et d'optimiser son approche de gestion de son bilan. La Banque n'a aucun droit de propriété dans les actifs, qui restent la propriété de l'entité de titrisation.

La Banque soutient des conduits de titrisation monocédants et des conduits de titrisation multicédants. Selon les caractéristiques spécifiques de l'entité, les rendements variables absorbés par le PCAA peuvent être atténués de façon importante par les rendements variables conservés par les vendeurs. La Banque offre des facilités de liquidité à certains conduits monocédants et conduits multicédants en faveur des investisseurs dans le PCAA, lesquelles sont structurées comme des facilités de prêts entre la Banque, en qualité d'unique prêteur, et les fiducies soutenues par la Banque. Si une fiducie avait de la difficulté à émettre du PCAA en raison de l'illiquidité du marché pour le papier commercial, elle pourrait recourir à la facilité de prêt et affecter le produit au paiement du PCAA arrivant à échéance. Les facilités de liquidité ne peuvent être utilisées que si des conditions préalables sont remplies afin de s'assurer que la Banque ne fournisse pas de rehaussement de crédit au conduit au moyen des facilités de prêt. L'exposition de la Banque aux rendements variables de ces conduits découlant des facilités de liquidité qu'elles leur offrent et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables, comme il est décrit ci-après. En raison des services administratifs et de distribution de valeurs mobilières que la Banque offre à ses conduits de titrisation soutenus, elle pourrait se retrouver à détenir un placement dans le PCAA émis par ces entités. Dans certains cas, la Banque pourrait également fournir des rehaussements de crédit ou négocier des dérivés avec les conduits de titrisation. La Banque reçoit, de la part des conduits, des honoraires qui sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

La Banque vend des actifs aux conduits monocédants qu'elle contrôle et consolide. Le contrôle découle d'un pouvoir de la Banque sur les principales décisions économiques de l'entité, surtout, de la composition des actifs vendus au conduit et de l'exposition aux rendements variables des actifs transférés, généralement au moyen d'un dérivé ou de l'atténuation du risque de crédit qu'elle offre sous forme de réserves au comptant, de surdimensionnement ou de garanties sur le rendement du portefeuille d'actifs de l'entité.

Les conduits multicédants offrent aux clients des sources de financement alternatives par la titrisation de leurs actifs. Ces conduits sont semblables aux conduits monocédants; toutefois, les actifs sont reçus de plus d'un vendeur et sont regroupés dans un seul portefeuille d'actifs. En général, la Banque est réputée disposer du pouvoir sur les principales décisions économiques de l'entité, notamment le choix des vendeurs et des actifs connexes vendus ainsi que sur d'autres décisions à l'égard de la gestion des risques courus par le conduit. Les vendeurs d'actifs aux conduits multicédants conservent généralement une exposition aux rendements variables de leur portion des actifs transférés, au moyen de dérivés ou de l'atténuation du risque de crédit qu'ils offrent. L'exposition de la Banque aux rendements variables des conduits multicédants découlant des facilités de liquidité offertes et de tout autre engagement connexe est atténuée par l'exposition continue des vendeurs aux rendements variables de l'entité. Bien que la Banque puisse disposer du pouvoir sur les conduits multicédants, elle n'est pas exposée à des rendements variables importants et ne consolide pas ces entités.

Fonds de placement et autres entités de gestion de placements

Dans le cadre de ses activités de gestion de placements, la Banque crée des fonds de placement et des fiducies (y compris des fonds communs de placement), ce qui lui permet d'offrir à ses clients une exposition très diversifiée à différents profils de risque selon l'appétit pour le risque du client. Ces entités peuvent être gérées de façon active ou dirigées de façon passive, par exemple par le suivi d'un indice précis, en fonction de la stratégie de placement de l'entité. Le financement de ces entités est obtenu par l'émission de valeurs mobilières aux investisseurs, en général sous forme de parts de fonds. Selon la stratégie et le profil de risque propres à chacune des entités, les produits tirés de cette émission servent à l'achat par l'entité d'un portefeuille d'actifs. Le portefeuille d'une entité peut comprendre des placements en valeurs mobilières, en dérivés ou en autres actifs, y compris en trésorerie. À la création d'un nouveau fonds de placement ou d'une nouvelle fiducie, la Banque investira généralement un montant du capital de départ dans l'entité, ce qui lui permet d'établir un historique de rendement dans le marché. Au fil du temps, la Banque vend sa participation dans le capital de départ à des investisseurs tiers, au fur et à mesure que les actifs gérés de l'entité augmentent. Par conséquent, la participation de la Banque dans le placement en capital de départ dans ses propres fonds de placement et fiducies soutenus n'est généralement pas importante par rapport aux états financiers consolidés. Outre les placements en capital de départ, la participation de la Banque dans ces entités

est en général limitée aux honoraires gagnés pour la prestation de services de gestion de placement. Habituellement, la Banque n'offre pas de garantie à l'égard du rendement de ces fonds.

La Banque soutient également le Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement comprenant un portefeuille de prêts hypothécaires résidentiels canadiens vendus par la Banque au Fonds. La Banque est partie à une option de vente avec le Fonds selon laquelle elle doit racheter au Fonds les prêts hypothécaires en défaut à leur valeur comptable. L'exposition de la Banque en vertu de l'option de vente est atténuée puisque les prêts hypothécaires du Fonds sont assortis de sûretés et sont garantis par des gouvernements. En plus de l'option de vente, la Banque fournit une facilité de liquidité au Fonds en faveur des porteurs de parts du Fonds. Aux termes de la facilité de liquidité, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires à leur juste valeur afin de permettre au Fonds d'honorer les rachats au gré des porteurs de parts en cas d'événement d'illiquidité.

Comme il est mentionné à la note 28, le 22 avril 2016, la Banque a dissous le Fonds pour le fusionner avec un autre fonds commun de placement qu'elle gère. Les prêts hypothécaires détenus par le Fonds n'ont pas été intégrés à cet autre fonds commun de placement et, à la dissolution du Fonds, les prêts hypothécaires ont été rachetés à une juste valeur de 155 millions de dollars. Avant la dissolution du Fonds, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la juste valeur des prêts hypothécaires rachetés du Fonds par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 21 millions de dollars (29 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Même si la Banque disposait d'un pouvoir sur le Fonds, elle ne consolidait pas le Fonds avant de le dissoudre, car elle n'absorbait pas une forte proportion des rendements variables. La variabilité découlait principalement du risque de crédit des prêts hypothécaires sous-jacents qui sont garantis par des gouvernements.

Habituellement, la Banque est considérée disposer d'un pouvoir sur les principales décisions économiques des entités de gestion de placements soutenues; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. Le droit conférant un pouvoir est déterminé au cas par cas selon la politique de consolidation de la Banque.

Véhicules de financement

La Banque peut utiliser des entités structurées afin de financer ses activités de façon rentable, y compris en mobilisant des capitaux ou en obtenant du financement. Ces entités structurées comprennent : 1) Fiducie de capital TD III et Fiducie de capital TD IV (ensemble, les «entités CaTS»); et 2) TD Covered Bond Guarantor Limited Partnership et TD Covered Bond (Legislative) Guarantor Limited Partnership (ensemble, les «entités d'obligations sécurisées»).

Les entités CaTS ont émis des titres de fiducie de capital innovateurs qui font actuellement partie des fonds propres de catégorie 1 de la Banque, mais qui, selon Bâle III, sont considérés comme des instruments de fonds propres non admissibles pour lesquels les règles de retrait progressif de Bâle III s'appliquent. Le produit de ces émissions a été investi dans l'achat d'actifs de la Banque qui génèrent des bénéfices aux fins de distribution aux investisseurs. La Banque est considérée disposer d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques des entités CaTS; toutefois, elle ne consolide pas une entité à moins d'être exposée à des rendements variables importants de l'entité. La Banque est exposée aux risques et aux rendements de certaines entités CaTS puisqu'elle détient des risques résiduels dans ces entités, en général parce qu'elle détient toutes les actions avec droit de vote de l'entité. Lorsque le portefeuille d'actifs de l'entité est exposé à des risques qui ne sont pas liés au risque de crédit propre à la Banque, la Banque est considérée être exposée aux rendements variables importants de l'entité et elle consolide l'entité. Toutefois, certaines entités CaTS détiennent des actifs qui ne sont exposés qu'au risque de crédit propre à la Banque. Dans ce cas, la Banque n'absorbe pas les rendements variables importants de l'entité puisqu'elle n'est en fin de compte qu'exposée au risque de crédit qui lui est propre et elle ne la consolide pas. Se reporter à la note 20 pour plus de renseignements.

La Banque émet, ou a émis, des titres de créance en vertu de ses programmes d'obligations sécurisées dont les remboursements de principal et les paiements d'intérêts des billets sont garantis par une entité d'obligations sécurisées. La garantie relative aux remboursements de principal et aux paiements d'intérêts est adossée au portefeuille d'actifs détenu par l'entité. Les investisseurs dans les obligations sécurisées de la Banque peuvent avoir un recours contre la Banque dans le cas où les actifs de l'entité d'obligations sécurisées seraient insuffisants pour régler les passifs aux termes des obligations sécurisées. La Banque consolide les entités d'obligations sécurisées puisqu'elle dispose d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces entités et conserve tous leurs rendements variables.

ENTITÉS STRUCTURÉES SOUTENUES PAR DES TIERS

En plus des entités structurées soutenues par la Banque, la Banque a également des liens avec des entités structurées soutenues par des tiers. Les principaux liens avec les entités structurées soutenues par des tiers sont décrits à la section suivante.

Programmes de titrisation soutenus par des tiers

La Banque participe au programme de titrisation d'entités structurées soutenues par des gouvernements, y compris la SCHL, société d'État du gouvernement du Canada, et d'entités semblables soutenues par des gouvernements américains. La SCHL garantit les obligations hypothécaires du Canada émises par l'entremise de la FCH.

La Banque est exposée aux rendements variables de la FCH, parce qu'elle détient des swaps de titrisation en raison de sa participation au programme de la FCH. La Banque ne dispose pas d'un pouvoir sur la FCH puisque ses principales activités économiques sont contrôlées par le gouvernement du Canada. L'exposition de la Banque à la FCH est incluse dans le solde des prêts hypothécaires résidentiels, comme il est mentionné à la note 9, mais n'est pas présentée dans le tableau de la présente note.

La Banque participe à des programmes de titrisation soutenus par des organismes gouvernementaux américains. La Banque n'est pas exposée à des rendements variables importants de ces organismes et ne dispose pas d'un pouvoir décisionnel sur les principales activités économiques de ces organismes, lesquels sont contrôlés par le gouvernement des États-Unis.

Détention de placements et dérivés

La Banque peut détenir des participations dans des entités structurées de tiers, surtout sous forme de placements directs dans des valeurs mobilières ou de parts sociales émises par ces entités structurées ou de dérivés négociés avec des contreparties qui sont des entités structurées. Les placements dans des entités structurées et les dérivés négociés avec ces entités sont comptabilisés au bilan consolidé de la Banque. En général, la Banque ne consolide pas les entités structurées de tiers lorsque ses liens se limitent à détenir des placements ou des dérivés puisque la Banque n'a habituellement pas de pouvoir sur les principales décisions économiques de ces entités.

Transactions de financement

Dans le cadre normal des activités, la Banque peut conclure des transactions de financement avec des entités structurées de tiers, y compris des prêts commerciaux, des prises en pension, des prêts sur marge de courtage de gros et des transactions semblables de prêts garantis. Bien que ces transactions exposent la Banque au risque de crédit des contreparties des entités structurées, cette exposition est atténuée par les sûretés liées à ces transactions. En général, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison des transactions de financement avec les entités structurées et habituellement ne consolide pas ces entités. Les transactions de financement avec des entités structurées soutenues par des tiers sont incluses dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentées dans le tableau de la présente note.

Relations de services dans des conditions de pleine concurrence

En plus des liens décrits ci-dessus, la Banque peut également offrir des services à des entités structurées dans des conditions de pleine concurrence, par exemple à titre de sous-conseiller d'un fonds de placement ou de gestionnaire d'actifs. De même, les services de gestion de placement de la Banque offerts aux investisseurs institutionnels peuvent comprendre des transactions avec des entités structurées. En raison de la prestation de ces services, la Banque peut être exposée aux rendements variables de ces entités structurées, par exemple parce qu'elle reçoit des honoraires ou qu'elle est exposée à court terme aux valeurs mobilières des entités structurées. Cette exposition est généralement atténuée par des sûretés ou un autre accord contractuel avec l'entité structurée ou son promoteur. Habituellement, la Banque ne dispose d'aucun pouvoir ni n'est exposée aux rendements variables importants en raison de la prestation de services dans des conditions de pleine concurrence à une entité structurée et, par conséquent, ne consolide pas ces entités. Les honoraires et autres expositions découlant des relations de services sont inclus dans les états financiers consolidés de la Banque et ne sont pas présentés dans le tableau de la présente note.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES CONSOLIDÉES

Titrisations

La Banque titrise les prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers par l'entremise d'entités de titrisation, surtout des conduits monocédants. Ces conduits sont consolidés par la Banque en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre l'exposition créée du fait qu'elle agit comme vendeur et promoteur des conduits de titrisation consolidés décrits ci-dessus, y compris en raison des facilités de liquidité fournies, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel l'engageant à fournir un soutien financier aux conduits de titrisation consolidés. Les participations de la Banque dans des conduits de titrisation sont généralement de rang supérieur aux participations détenues par d'autres parties, conformément aux politiques en matière de placement et de gestion des risques de la Banque. Par conséquent, la Banque n'a aucune obligation importante d'absorber les pertes avant les autres détenteurs d'émissions aux fins de titrisation.

Autres entités structurées consolidées

En raison de faits et circonstances précis à l'égard des liens de la Banque avec les entités structurées, la Banque peut consolider les entités de gestion de placements, les véhicules de financement ou les entités structurées soutenues par des tiers, en fonction des facteurs décrits précédemment. Outre son exposition créée du fait qu'elle agit comme promoteur ou investisseur des entités structurées comme décrit précédemment, la Banque n'a habituellement pas d'autres accords contractuels ou non contractuels l'engageant à fournir un soutien financier à ces entités structurées consolidées.

LIENS AVEC DES ENTITÉS STRUCTURÉES NON CONSOLIDÉES

Le tableau ci-après présente des informations sur les participations de la Banque dans des entités structurées non consolidées. Les entités structurées non consolidées incluent à la fois la TD et des entités soutenues par des tiers. Les titrisations comprennent des titres dans des conduits multicédants soutenus par la TD, ainsi que des titrisations adossées à des créances hypothécaires et adossées à des actifs soutenues par des tiers, notamment des titres émis par des organismes soutenus par le gouvernement, comme les obligations hypothécaires du Canada, et des titres émis par des organismes gouvernementaux américains. Les fonds de placement et les fiducies incluent des titres dans des fonds et des fiducies gérés par des tiers, ainsi que des titres dans des fonds et des fiducies de gestion de placements soutenus par la TD. Les montants présentés dans la colonne Autres sont liés en majorité à des placements dans des entités communautaires américaines comportant des avantages fiscaux, qui sont décrits à la note 12, ainsi qu'à des engagements auprès de fonds municipaux aux États-Unis. Ces participations n'entraînent pas la consolidation de ces entités, la TD n'exerçant pas de pouvoir sur ces entités.

Valeur comptable des entités structurées non consolidées et risque maximal lié à l'exposition à ces entités¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016				31 octobre 2015			
	Titrisations	Fonds de placement et fiducies	Autres	Total	Titrisations	Fonds de placement et fiducies	Autres	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	5 793 \$	642 \$	– \$	6 435 \$	6 148 \$	1 123 \$	– \$	7 271 \$
Dérivés²	–	30	–	30	–	156	–	156
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	16	172	26	214	12	108	39	159
Valeurs mobilières disponibles à la vente	42 083	509	95	42 687	42 415	388	122	42 925
Valeurs mobilières détenues jusqu'à l'échéance	48 575	–	–	48 575	43 820	–	–	43 820
Prêts	2 891	–	–	2 891	3 081	–	–	3 081
Divers	9	–	2 903	2 912	7	–	2 717	2 724
Total de l'actif	99 367	1 353	3 024	103 744	95 483	1 775	2 878	100 136
PASSIFS FINANCIERS								
Dérivés²	–	346	–	346	–	195	–	195
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	3 002	265	–	3 267	3 023	232	–	3 255
Total du passif	3 002	611	–	3 613	3 023	427	–	3 450
Exposition hors bilan³	16 274	131	3 776	20 181	11 869	353	1 832	14 054
Risque maximal de perte découlant des liens avec les entités structurées non consolidées	112 639	873	6 800	120 312	104 329	1 701	4 710	110 740
Taille des entités structurées non consolidées soutenues⁴	14 215 \$	1 005 \$	1 750 \$	16 970 \$	10 404 \$	252 \$	1 750 \$	12 406 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Les dérivés exposés au taux d'intérêt classique ou au risque de change ne sont pas inclus dans ces montants puisque ces dérivés sont conçus pour s'aligner avec les flux de trésorerie de l'entité structurée et les risques sont absorbés par les investisseurs et ne sont pas principalement conçus pour exposer la Banque aux rendements variables créés par l'entité.

³ Aux fins de la présentation, l'exposition hors bilan représente la valeur nominale des facilités de liquidité, des garanties et d'autres engagements hors bilan compte non tenu de l'incidence des sûretés ou d'autres rehaussements de crédit.

⁴ La taille des entités structurées non consolidées soutenues est fournie selon la mesure la plus appropriée pour la taille de ce genre d'entités : 1) la valeur nominale des billets émis par des conduits de titrisation et des émetteurs de titres de créance semblables; 2) le total des actifs gérés des fonds de placement et des fiducies; et 3) le total de la juste valeur de la société de personnes ou des titres de capitaux propres émis par des sociétés de personnes et des émetteurs de titres de capitaux propres semblables.

Entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucun placement important à la fin de la période

Les entités structurées non consolidées soutenues dans lesquelles la Banque n'a aucun placement important à la fin de la période sont surtout des fonds de placement et des fiducies créés pour les activités de gestion de placements. En général, la Banque ne détient pas de placement, à l'exception du capital de départ, dans ces entités structurées. Toutefois, la Banque continue de gagner des honoraires sur les services de gestion de placements fournis à ces entités, dont certains peuvent être fondés sur le rendement du fonds. Les honoraires à payer sont généralement de rang supérieur dans la priorité de paiement des entités et sont également adossés à des sûretés, ce qui limite l'exposition de la Banque aux pertes de ces entités. Les produits autres que d'intérêts de la Banque reçus en raison de ses liens avec ces entités de gestion de placements pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 se sont élevés à 1,7 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2015). Le total des actifs gérés dans ces entités au 31 octobre 2016 s'est établi à 191,6 milliards de dollars (178,9 milliards de dollars au 31 octobre 2015). Tous les actifs transférés par la Banque au cours de la période sont regroupés avec les actifs obtenus de tiers sur le marché. À l'exception de ce qui a été présenté précédemment, la Banque n'a conclu aucun accord contractuel ou non contractuel de fournir un soutien financier à des entités structurées non consolidées.

NOTE 11 : DÉRIVÉS
CATÉGORIES DE PRODUITS DÉRIVÉS ET EXPOSITIONS AUX RISQUES

La majorité des contrats de dérivés de la Banque sont des transactions hors Bourse qui sont négociées en privé entre la Banque et la contrepartie au contrat. Les autres contrats de dérivés sont des contrats négociés par l'intermédiaire de Bourses organisées et réglementées et consistent principalement en options et en contrats à terme standardisés.

Dérivés de taux d'intérêt

La Banque a recours à des dérivés de taux d'intérêt, tels que des contrats à terme de gré à gré et des contrats de garantie, des swaps et des options, pour gérer les risques de taux d'intérêt. Le risque de taux d'intérêt correspond à l'incidence que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges, les bénéfices et la valeur économique de la Banque. Les fluctuations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur la valeur de marché des actifs et des passifs à taux fixe. De plus, les taux de remboursement de certains actifs et passifs varient avec les taux d'intérêt.

Les contrats de garantie de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de fixer effectivement un taux d'intérêt futur pour une période donnée. Un contrat de garantie de taux d'intérêt type prévoit que les parties procéderont, à une date future prédéterminée, à un règlement en espèces, correspondant à la différence entre un taux d'intérêt contractuel et un taux du marché qui sera établi dans l'avenir, calculé à partir d'un notionnel convenu. Le capital n'est pas échangé.

Les swaps de taux d'intérêt sont des contrats négociés hors Bourse permettant à deux parties de s'échanger des flux de trésorerie, d'après un taux appliqué à un notionnel déterminé, pour une période donnée. Dans le cadre d'un swap de taux d'intérêt type, une partie est tenue de payer un taux d'intérêt fixe du marché

en échange d'un taux d'intérêt variable du marché établi de temps à autre, les deux étant calculés à partir du même notionnel. Le capital n'est pas échangé. Certains swaps de taux d'intérêt sont négociés et réglés par l'entremise d'une chambre de compensation qui agit à titre de contrepartie centrale.

Les options sur taux d'intérêt sont des contrats en vertu desquels une partie (l'acheteur de l'option) obtient d'une autre partie (le vendeur de l'option), en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter ou de vendre, à une date future précise ou à une série de dates futures ou pendant une période déterminée, un instrument financier donné au prix prévu au contrat. L'instrument financier sous-jacent est assorti d'un prix du marché qui varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Pour gérer son risque de taux d'intérêt, la Banque agit à titre de vendeur et d'acheteur de ces options. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse. Les contrats à terme de gré à gré sur taux d'intérêt sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils sont fondés sur un engagement de vendre ou d'acheter une quantité précise d'un instrument financier à une date future déterminée, au prix prévu au contrat. Ces contrats diffèrent des contrats de garantie de taux d'intérêt en ce sens qu'ils portent sur des montants standardisés, à des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de change

La Banque a recours à des dérivés de change, tels que des contrats à terme standardisés, des contrats à terme de gré à gré et des swaps, pour gérer les risques de change. Le risque de change correspond aux pertes qui pourraient découler des fluctuations des taux de change. L'actif et le passif libellés en monnaies étrangères comportent un risque de change. La Banque est exposée à un risque de change non transactionnel en raison de ses participations dans des établissements à l'étranger lorsque les actifs de la Banque libellés dans une monnaie étrangère sont supérieurs ou inférieurs à ses passifs libellés dans la même monnaie; la situation donne lieu à des positions ouvertes en monnaie étrangère.

Les contrats de change à terme de gré à gré sont des engagements négociés hors Bourse entre deux parties visant l'échange d'une quantité donnée d'une monnaie contre la livraison d'une quantité donnée d'une seconde monnaie, à une date future ou à l'intérieur d'une fourchette de dates.

Les contrats de swap comprennent les swaps de devises et les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises. Les swaps de devises consistent à acheter une monnaie sur le marché au comptant et à la vendre simultanément sur le marché à terme, ou inversement. Les swaps combinés de taux d'intérêt et de devises sont des transactions dans le cadre desquelles les parties s'échangent un capital et des flux de trésorerie d'intérêts libellés dans des monnaies différentes sur une période donnée. Ces contrats servent à gérer le risque de change, le risque de taux d'intérêt, ou les deux.

Les contrats de change à terme standardisés sont semblables aux contrats de change à terme de gré à gré, sauf qu'ils portent sur des montants standardisés, avec des dates de règlement standardisées, et qu'ils sont négociés en Bourse.

Dérivés de crédit

La Banque a recours à des dérivés de crédit, tels que des swaps sur défaut de crédit et des swaps sur le rendement total, pour gérer les risques de son portefeuille de prêts aux grandes entreprises et d'autres instruments en espèces. Le risque de crédit correspond à l'éventualité d'une perte financière si un emprunteur ou la contrepartie à une transaction ne respecte pas les obligations de paiement convenues. Dans le cadre de ses techniques de gestion des risques de portefeuille, la Banque a recours à des dérivés de crédit pour atténuer le risque de concentration par industrie et le risque par emprunteur. Le risque de crédit, le risque juridique et les autres risques associés à ces transactions sont contrôlés au moyen de procédures bien établies. Notre politique consiste à ne conclure ces transactions qu'avec des institutions financières de grande qualité. Le risque de crédit lié à une telle contrepartie est géré selon les mêmes processus d'approbation, de limite et de surveillance que nous appliquons à toutes les contreparties à l'égard desquelles la Banque court un risque de crédit.

Les dérivés de crédit sont des contrats négociés hors Bourse qui permettent de transférer le risque de crédit d'un instrument financier sous-jacent (habituellement appelé l'actif de référence) d'une partie à une autre. Les dérivés de crédit les plus courants sont les swaps sur défaut de crédit (aussi appelés contrats d'option) et les swaps sur le rendement total (aussi appelés swaps). Dans un contrat d'option, un acheteur acquiert d'un vendeur, en échange d'une prime, une protection de crédit sur un actif ou un groupe d'actifs de référence. L'acheteur peut aussi payer la prime convenue dès le départ ou sur une période. La protection de crédit indemnise l'acheteur à l'égard de la baisse de valeur de l'actif ou du groupe d'actifs de référence lorsque certains incidents de crédit se produisent, comme une faillite ou la variation des notations de crédit ou de l'indice de crédit spécifiés. Le règlement peut se faire en trésorerie ou comporter la demande de livraison de l'actif de référence au vendeur. Dans le cadre d'un swap, une partie accepte de payer ou de recevoir de l'autre partie des montants en trésorerie établis en fonction des variations de la valeur d'un actif ou d'un groupe d'actifs de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, en échange de montants qui sont fondés sur les taux de financement en vigueur sur le marché. Ces règlements en trésorerie sont effectués qu'il y ait ou non un incident de crédit.

Autres dérivés

La Banque est également partie à des transactions sur des dérivés d'actions et des dérivés de marchandises, tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les swaps sur actions sont des contrats négociés hors Bourse dans le cadre desquels une partie convient de payer à l'autre partie ou de recevoir d'elle des montants en trésorerie en fonction des variations de la valeur d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou d'un titre en particulier. Ces contrats comprennent parfois un paiement à l'égard des dividendes.

Les options sur actions confèrent à l'acheteur de l'option, en échange d'une prime, le droit, mais non l'obligation, d'acheter du vendeur de l'option, ou de lui vendre, un sous-jacent sous la forme d'un indice boursier, d'un panier d'actions ou de titres en particulier au prix prévu au contrat. Ces options sont négociées tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Les contrats à terme sur indice boursier sont des contrats standardisés négociés en Bourse. Ils reposent sur une entente visant le paiement ou la réception d'un montant en trésorerie calculé en fonction de la différence entre le cours prévu au contrat d'un indice boursier sous-jacent et le cours correspondant sur le marché à une date future donnée. Il ne se fait aucune livraison réelle des actions composant l'indice boursier sous-jacent. Ces contrats portent sur des montants standardisés avec des dates de règlement standardisées.

Les contrats sur marchandises comprennent les contrats à terme de gré à gré, les contrats à terme standardisés, les swaps et les options qui portent sur des marchandises comme les métaux précieux et les produits liés à l'énergie, qui sont négociés tant sur les marchés boursiers que hors Bourse.

Juste valeur des dérivés détenus ou émis à des fins de transaction

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2016				31 octobre 2015	
	Juste valeur moyenne pour l'exercice ¹		Juste valeur à la date de clôture		Juste valeur à la date de clôture	
	Positive	Négative	Positive	Négative	Positive	Négative
Dérivés de taux						
Contrats à terme standardisés	–	\$ 12	\$ 1	–	–	\$ 32
Contrats de garantie de taux	101	44	122	49	3	26
Swaps	26 086	22 225	24 069	20 232	23 520	19 983
Options vendues	–	466	–	414	–	495
Options achetées	516	–	452	–	609	–
Total des dérivés de taux	26 703	22 747	24 644	20 695	24 132	20 536
Dérivés de change						
Contrats à terme standardisés	–	–	–	–	–	–
Contrats à terme de gré à gré	13 511	14 296	16 087	16 743	8 783	9 724
Swaps	–	–	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	20 046	19 883	17 470	18 613	19 630	18 224
Options vendues	–	476	–	568	–	427
Options achetées	477	–	542	–	404	–
Total des dérivés de change	34 034	34 655	34 099	35 924	28 817	28 375
Dérivés de crédit						
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	12	66	–	101	9	55
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	11	11	–	2	11	8
Total des contrats sur dérivés de crédit	23	77	–	103	20	63
Autres contrats						
Dérivés d'actions	816	1 340	798	1 413	890	1 317
Contrats de marchandises	748	852	873	663	726	954
Total des autres contrats	1 564	2 192	1 671	2 076	1 616	2 271
Juste valeur – à des fins de transaction	62 324	\$ 59 671	\$ 60 414	\$ 58 798	\$ 54 585	\$ 51 245

¹ La juste valeur moyenne des dérivés détenus à des fins de transaction sur une période de 12 mois était respectivement positive de 56,6 milliards de dollars et négative de 55,4 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015.

Juste valeur des dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Juste valeur à la date de clôture		Juste valeur à la date de clôture	
	Positive	Négative	Positive	Négative
Dérivés de taux				
Contrats de garantie de taux	1	–	–	–
Swaps	2 676	1 492	3 806	2 543
Options vendues	–	3	–	2
Options achetées	47	–	32	–
Total des dérivés de taux	2 724	1 495	3 838	2 545
Dérivés de change				
Contrats à terme de gré à gré	1 870	393	3 408	455
Swaps	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	5 912	3 239	6 518	1 788
Total des dérivés de change	7 782	3 632	9 926	2 243
Dérivés de crédit				
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	–	154	43	227
Total des contrats sur dérivés de crédit	–	154	43	227
Autres contrats				
Dérivés d'actions	1 322	1 346	1 046	958
Total des autres contrats	1 322	1 346	1 046	958
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	11 828	\$ 6 627	\$ 14 853	\$ 5 973

Le tableau suivant catégorise les dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction selon qu'ils ont été désignés comme éléments constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture ou qu'ils ne l'ont pas été aux 31 octobre.

Juste valeur des dérivés à des fins autres que de transaction

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>											
	31 octobre 2016											
	Actifs dérivés					Passifs dérivés						
	Juste valeur	Flux de trésorerie	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Investissement net	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total	Juste valeur	Flux de trésorerie ¹	Dérivés désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Investissement net	Dérivés non désignés comme constitutifs de relations de couverture admissibles	Total
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction												
Dérivés de taux	495 \$	529 \$	– \$	1 700 \$	2 724 \$	869 \$	(170) \$	48 \$	748 \$	1 495 \$		
Dérivés de change	–	7 676	66	40	7 782	–	2 847	643	142	3 632		
Dérivés de crédit	–	–	–	–	–	–	–	–	154	154		
Autres contrats	–	525	–	797	1 322	–	5	–	1 341	1 346		
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	495 \$	8 730 \$	66 \$	2 537 \$	11 828 \$	869 \$	2 682 \$	691 \$	2 385 \$	6 627 \$		
31 octobre 2015												
Dérivés détenus ou émis à des fins autres que de transaction												
Dérivés de taux	448 \$	596 \$	– \$	2 794 \$	3 838 \$	837 \$	403 \$	51 \$	1 254 \$	2 545 \$		
Dérivés de change	–	9 881	13	32	9 926	–	1 650	537	56	2 243		
Dérivés de crédit	–	–	–	43	43	–	–	–	227	227		
Autres contrats	–	410	–	636	1 046	–	–	–	958	958		
Juste valeur – à des fins autres que de transaction	448 \$	10 887 \$	13 \$	3 505 \$	14 853 \$	837 \$	2 053 \$	588 \$	2 495 \$	5 973 \$		

¹ Ces actifs dérivés remplissent les conditions pour être compensés par certains passifs dérivés dans le bilan consolidé. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 6.

Le tableau suivant présente l'incidence des instruments dérivés et des instruments non dérivés désignés dans des relations de couverture et les éléments couverts connexes, le cas échéant, sur l'état du résultat consolidé et sur les autres éléments du résultat global pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats des activités de couverture comptabilisés dans le résultat net et dans les autres éléments du résultat global

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2016	2015	2014
Couvertures de juste valeur			
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les produits lié(e)s aux dérivés ^{1,2}	23 \$	(773) \$	(142) \$
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les produits lié(e)s aux éléments couverts attribuables au risque couvert ²	(4)	776	113
Inefficacité des couvertures ²	19	3	(29)
Couvertures de flux de trésorerie			
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global lié(e)s aux dérivés ³	1 448	7 725	3 849
Profits (pertes) reclassé(e)s des autres éléments du résultat global dans les produits ⁴	1 285	7 047	4 494
Inefficacité des couvertures ²	(11)	(4)	1
Couvertures d'un investissement net			
Profits (pertes) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global lié(e)s aux dérivés ^{1,3}	36	(3 732)	(1 878)
Profits (pertes) reclassé(e)s des autres éléments du résultat global dans les couvertures des produits ⁴	–	–	17
Inefficacité des couvertures ²	–	–	–

¹ Comprennent des instruments financiers non dérivés comme des passifs de dépôt libellés en monnaies étrangères. La juste valeur attribuable au risque de change de ces instruments financiers non dérivés s'établissait à 21 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (22 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

² Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

³ Les autres éléments du résultat global sont présentés avant impôt.

⁴ Montants comptabilisés dans les produits d'intérêts nets ou dans les produits autres que d'intérêts, selon le cas.

Le tableau ci-après indique les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie couverts dans les relations comptables de couverture de flux de trésorerie désignées devraient survenir aux 31 octobre.

Flux de trésorerie couverts

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2016					
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	De 5 ans à 10 ans	Plus de 10 ans	Total
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	20 119 \$	19 364 \$	7 514 \$	1 988 \$	168 \$	49 153 \$
Sortie de trésorerie	(10 311)	(26 491)	(15 765)	(6 075)	–	(58 642)
Flux de trésorerie nets	9 808 \$	(7 127) \$	(8 251) \$	(4 087) \$	168 \$	(9 489) \$
31 octobre 2015						
Couvertures de flux de trésorerie						
Entrée de trésorerie	18 125 \$	19 630 \$	12 223 \$	3 061 \$	517 \$	53 556 \$
Sortie de trésorerie	(10 055)	(23 030)	(14 754)	(8 994)	–	(56 833)
Flux de trésorerie nets	8 070 \$	(3 400) \$	(2 531) \$	(5 933) \$	517 \$	(3 277) \$

Les produits découlant des flux de trésorerie d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de vie de l'instrument sous-jacent. Les profits et les pertes de change relatifs aux flux de trésorerie futurs des éléments couverts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont réalisés ou engagés.

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2016 et 31 octobre 2015, les opérations prévues couvertes se sont réalisées dans tous les cas importants.

Le tableau ci-après présente les profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction qui n'ont pas été désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture. Ces profits (pertes) sont partiellement contrebalancés par des profits (pertes) comptabilisés dans l'état du résultat consolidé et dans les autres éléments du résultat global liés aux instruments autres que des dérivés connexes.

Profits (pertes) sur les dérivés détenus à des fins autres que de transaction non désignés comme constitutifs de relations admissibles à la comptabilité de couverture¹

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2016	2015	2014
Dérivés de taux	(147) \$	(108) \$	(66) \$
Dérivés de change	7	(23)	13
Dérivés de crédit	(70)	(35)	(100)
Dérivés d'actions	2	2	10
Autres contrats	–	–	–
Total	(208) \$	(164) \$	(143) \$

¹ Montants comptabilisés dans les produits autres que d'intérêts.

NOTIONNELS

Les notionnels ne figurent pas à titre d'actifs ou de passifs, car ils représentent la valeur nominale du contrat à laquelle est appliqué un taux ou un prix pour déterminer le montant de flux de trésorerie à échanger. Les notionnels ne représentent pas le profit ou la perte éventuel lié au risque de marché ni le risque de crédit auquel sont exposés ces instruments financiers dérivés.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse.

Dérivés négociés hors Bourse et en Bourse

(en millions de dollars canadiens)

					Aux		
					31 octobre	31 octobre	
					2016	2015	
Détenus à des fins de transaction							
	Négoiés hors Bourse ¹		Négoiés en Bourse	Total	Détenus à des fins autres que de transaction ³	Total	Total
	Réglés à travers une chambre de compensation ²	Non réglés à travers une chambre de compensation					
Notionnel							
Dérivés de taux							
Contrats à terme standardisés	– \$	– \$	438 709 \$	438 709 \$	– \$	438 709 \$	261 425 \$
Contrats de garantie de taux	388 754	118 517	–	507 271	214	507 485	372 891
Swaps	4 430 548	560 316	–	4 990 864	1 072 602	6 063 466	4 636 437
Options vendues	–	14 841	42 543	57 384	340	57 724	29 235
Options achetées	–	16 717	68 989	85 706	2 081	87 787	34 445
Total des dérivés de taux	4 819 302	710 391	550 241	6 079 934	1 075 237	7 155 171	5 334 433
Dérivés de change							
Contrats à terme standardisés	–	–	7	7	–	7	37
Contrats à terme de gré à gré	–	1 127 778	–	1 127 778	32 875	1 160 653	713 690
Swaps	–	–	–	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	–	556 542	–	556 542	89 241	645 783	548 953
Options vendues	–	32 097	–	32 097	–	32 097	23 973
Options achetées	–	32 683	–	32 683	–	32 683	23 286
Total des dérivés de change	–	1 749 100	7	1 749 107	122 116	1 871 223	1 309 939
Dérivés de crédit							
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	4 039	1 541	–	5 580	3 853	9 433	8 333
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	439	419	–	858	–	858	904
Total des contrats sur dérivés de crédit	4 478	1 960	–	6 438	3 853	10 291	9 237
Autres contrats							
Dérivés d'actions	–	47 371	40 678	88 049	32 835	120 884	112 335
Contrats de marchandises	246	22 627	23 414	46 287	–	46 287	25 834
Total des autres contrats	246	69 998	64 092	134 336	32 835	167 171	138 169
Total	4 824 026 \$	2 531 449 \$	614 340 \$	7 969 815 \$	1 234 041 \$	9 203 856 \$	6 791 778 \$

¹ Les sûretés détenues en vertu d'une annexe de soutien au crédit pour réduire le risque de crédit de contrepartie comprennent des actifs liquides de haute qualité, notamment de la trésorerie et des titres de haute qualité émis par des gouvernements. Les sûretés acceptables sont régies par la politique en matière de négociation de titres garantis.

² Les instruments dérivés réglés à travers une chambre de compensation centrale réduisent le risque de règlement en raison de la possibilité de régler sur la base des soldes nets aux fins de la gestion des fonds propres; par conséquent, le capital de ces instruments bénéficie d'un traitement privilégié comparativement au capital des instruments dérivés non réglés à travers une chambre de compensation centrale.

³ Comprennent, au 31 octobre 2016, 894 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse réglés à travers des chambres de compensation (912 milliards de dollars au 31 octobre 2015) et 340 milliards de dollars de dérivés négociés hors Bourse non réglés à travers une chambre de compensation (374 milliards de dollars au 31 octobre 2015). Il n'y avait aucun dérivé négocié en Bourse au 31 octobre 2016 et au 31 octobre 2015.

Le tableau suivant présente le notionnel des dérivés négociés hors Bourse et en Bourse selon leur durée contractuelle jusqu'à l'échéance.

Dérivés selon la durée jusqu'à l'échéance

(en millions de dollars canadiens)

Notionnel					<i>Aux</i>
					31 octobre 2016
					31 octobre 2015
	Durée restante jusqu'à l'échéance				
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Dérivés de taux					
Contrats à terme standardisés	383 979 \$	54 730 \$	– \$	438 709 \$	261 425 \$
Contrats de garantie de taux	463 517	43 968	–	507 485	372 891
Swaps	2 199 711	2 941 286	922 469	6 063 466	4 636 437
Options vendues	48 875	6 456	2 393	57 724	29 235
Options achetées	79 371	5 568	2 848	87 787	34 445
Total des dérivés de taux	3 175 453	3 052 008	927 710	7 155 171	5 334 433
Dérivés de change					
Contrats à terme standardisés	7	–	–	7	37
Contrats à terme de gré à gré	1 106 174	53 191	1 288	1 160 653	713 690
Swaps	–	–	–	–	–
Swaps de taux et de devises	143 382	373 138	129 263	645 783	548 953
Options vendues	30 123	1 942	32	32 097	23 973
Options achetées	30 973	1 669	41	32 683	23 286
Total des dérivés de change	1 310 659	429 940	130 624	1 871 223	1 309 939
Dérivés de crédit					
Swaps sur défaut de crédit – protection acquise	2 243	4 019	3 171	9 433	8 333
Swaps sur défaut de crédit – protection vendue	180	510	168	858	904
Total des contrats sur dérivés de crédit	2 423	4 529	3 339	10 291	9 237
Autres contrats					
Dérivés d'actions	63 738	56 719	427	120 884	112 335
Contrats de marchandises	36 564	9 234	489	46 287	25 834
Total des autres contrats	100 302	65 953	916	167 171	138 169
Total	4 588 837 \$	3 552 430 \$	1 062 589 \$	9 203 856 \$	6 791 778 \$

RISQUES LIÉS AUX DÉRIVÉS

Risque de marché

En l'absence de paiements en trésorerie initiaux compensatoires, les dérivés n'ont généralement pas de valeur marchande initiale. Leur valeur, positive ou négative, découle des fluctuations des taux d'intérêt, des cours du change, des cours des actions, des prix des marchandises ou des taux de crédit, ou des variations d'indices pertinents, de telle sorte que les dérivés contractés précédemment deviennent plus ou moins avantageux par rapport aux contrats ayant des conditions similaires et la même durée résiduelle qui pourraient être négociés compte tenu de la conjoncture courante du marché.

Le potentiel d'augmentation ou de diminution de la valeur des dérivés attribuable aux facteurs susmentionnés est généralement appelé risque de marché. Ce risque est géré par des cadres dirigeants qui sont responsables des activités de négociation de la Banque et est contrôlé de façon indépendante par le groupe Gestion du risque de la Banque.

Risque de crédit

Le risque de crédit lié aux dérivés, aussi appelé risque de crédit de contrepartie, est le risque de subir une perte financière si une contrepartie manque à son obligation envers la Banque. Le groupe Gestion du risque des marchés financiers, qui fait partie des Services bancaires de gros, est responsable de la mise en application des politiques de crédit établies par la Banque pour la gestion du risque de crédit lié aux dérivés ainsi que de la conformité à ces politiques.

Les risques de crédit liés aux instruments financiers dérivés sont assujettis aux mêmes approbations, limites et normes de surveillance de crédit que celles qui sont utilisées pour gérer d'autres transactions qui créent un risque de crédit. Cela inclut l'évaluation de la solvabilité des contreparties et la gestion de la taille des portefeuilles, de leur diversification et de leur profil d'échéances. La Banque recherche activement des stratégies d'atténuation des risques par l'utilisation de conventions-cadres de compensation de dérivés multiproduits, de garanties et d'autres techniques d'atténuation des risques. Les conventions-cadres de compensation réduisent les risques pour la Banque, en ce qu'elles lui permettent d'obtenir une compensation avec déchéance du terme dans les transactions avec les contreparties assujetties à de telles conventions si certains événements se produisent. L'incidence de ces conventions-cadres de compensation est montrée dans le tableau ci-après. Ce tableau indique également le coût de remplacement courant, qui correspond à la juste valeur positive de tous les dérivés en cours. Le montant de l'équivalent-crédit correspond au total du coût de remplacement courant et du risque futur éventuel, lequel est calculé par l'application de facteurs fournis par le BSIF au notionnel des dérivés. Le montant pondéré en fonction des risques est établi par l'application de mesures standard du risque de crédit de contrepartie au montant de l'équivalent-crédit.

Risque de crédit lié aux dérivés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016			Aux 31 octobre 2015		
	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques	Coût de remplacement courant	Montant de l'équivalent-crédit	Montant pondéré en fonction des risques
Dérivés de taux						
Contrats de garantie de taux	132 \$	256 \$	64 \$	26 \$	67 \$	21 \$
Swaps	21 542	26 041	11 577	21 908	26 915	13 869
Options achetées	495	569	278	638	727	359
Total des dérivés de taux	22 169	26 866	11 919	22 572	27 709	14 249
Dérivés de change						
Contrats à terme de gré à gré	17 756	32 874	5 652	11 976	20 750	4 866
Swaps de taux et de devises	23 382	40 645	9 315	26 148	52 070	16 645
Options achetées	542	954	198	404	688	166
Total des dérivés de change	41 680	74 473	15 165	38 528	73 508	21 677
Autres contrats						
Dérivés de crédit	3	291	109	17	287	118
Dérivés d'actions	1 285	4 963	1 087	1 079	4 185	954
Contrats de marchandises	777	1 925	516	582	1 431	365
Total des autres contrats	2 065	7 179	1 712	1 678	5 903	1 437
Total des dérivés	65 914	108 518	28 796	62 778	107 120	37 363
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation	45 646	63 176	19 856	39 962	58 659	24 957
Total des dérivés après compensation	20 268	45 342	8 940	22 816	48 461	12 406
Moins l'incidence des garanties	8 533	8 881	2 146	11 820	12 173	3 649
Dérivés nets	11 735	36 461	6 794	10 996	36 288	8 757
Contrats conclus avec des contreparties centrales admissibles (CC admissibles)	2 106	15 917	3 234	1 937	14 735	2 070
Total	13 841 \$	52 378 \$	10 028 \$	12 933 \$	51 023 \$	10 827 \$

Coût de remplacement courant des dérivés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Canada ¹		États-Unis ¹		Autres pays ¹		Aux Total	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Par secteur								
Institutions financières	38 574 \$	35 352 \$	4 374 \$	4 373 \$	6 420 \$	6 405 \$	49 368 \$	46 130 \$
Gouvernements	9 198	9 107	80	38	2 193	2 830	11 471	11 975
Autres	2 336	2 111	1 128	837	1 611	1 725	5 075	4 673
Coût de remplacement courant	50 108 \$	46 570 \$	5 582 \$	5 248 \$	10 224 \$	10 960 \$	65 914 \$	62 778 \$
Moins l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties							54 179	51 782
Total du coût de remplacement courant							11 735 \$	10 996 \$

Par région de risque²	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2016 % de répartition	31 octobre 2015 % de répartition
	Canada	4 913 \$	4 268 \$	41,9 %
États-Unis	4 009	4 379	34,2	39,8
Autres pays				
Royaume-Uni	903	256	7,7	2,3
Autres pays européens	1 002	1 496	8,5	13,6
Autres	908	597	7,7	5,5
Total – Autres pays	2 813	2 349	23,9	21,4
Total du coût de remplacement courant	11 735 \$	10 996 \$	100,0 %	100,0 %

¹ D'après la région géographique de l'unité responsable de la comptabilisation des produits.

² Après l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties.

Certains contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses qui pourraient permettre aux contreparties de la Banque d'exiger, à la survenance éventuelle d'un certain événement : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable, comme la cession des contrats en cause à une contrepartie acceptable; ou 2) de régler les contrats dérivés en cours. Le plus souvent, ces événements éventuels comprennent un abaissement des notations attribuées aux dettes de premier rang de la Banque, soit à titre de contrepartie ou de garante d'une des filiales de la Banque. Au 31 octobre 2016, la position de passif nette totale de ces contrats aurait exigé : 1) de remettre des sûretés ou un autre moyen de réparation acceptable totalisant 233 millions de dollars (97 millions de dollars au 31 octobre 2015) dans l'éventualité de l'abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque; et 2) un financement total de néant (néant au 31 octobre 2015) à la suite de la résiliation et du règlement des contrats de dérivés en cours dans l'éventualité d'un abaissement de un cran ou de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque.

Certains des contrats dérivés de la Banque sont régis par des conventions-cadres de dérivés qui contiennent des clauses de soutien au crédit permettant aux contreparties de la Banque d'exiger la remise de sûretés en fonction de l'exposition nette à la réévaluation à la valeur du marché de tous les contrats de dérivés régis par une pareille convention-cadre de dérivés. Certaines de ces conventions peuvent permettre aux contreparties de la Banque d'exiger des garanties supplémentaires en cas d'abaissement des notations des dettes de premier rang de la Banque. Au 31 octobre 2016, la juste valeur de tous les instruments dérivés qui sont assortis de conditions liées au risque de crédit dans une position de passif nette était de 15 milliards de dollars (14 milliards de dollars au 31 octobre 2015). La Banque a fourni une sûreté de 18 milliards de dollars (16 milliards de dollars au 31 octobre 2015) pour cette exposition de risque dans le cadre normal des activités. Au 31 octobre 2016, l'abaissement de un cran des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 111 millions de dollars (194 millions de dollars au 31 octobre 2015) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités. Un abaissement de deux crans des notations des dettes de premier rang de la Banque aurait obligé la Banque à fournir une sûreté de 123 millions de dollars (228 millions de dollars au 31 octobre 2015) en plus de celle déjà fournie dans le cadre normal des activités.

NOTE 12 : PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES

PARTICIPATION DANS TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a une influence notable sur TD Ameritrade Holding Corporation (TD Ameritrade) et elle comptabilise sa participation dans TD Ameritrade selon la méthode de la mise en équivalence. La quote-part de la Banque du résultat de TD Ameritrade est présentée avec un décalage d'un mois. La Banque tient compte des changements survenus dans la période ultérieure qui pourraient avoir une incidence importante sur les résultats.

Au 31 octobre 2016, la participation comme présentée de la Banque dans TD Ameritrade s'établissait à 42,38 % (41,54 % au 31 octobre 2015) des actions en circulation de TD Ameritrade et sa juste valeur s'élevait à 10 milliards de dollars (8 milliards de dollars US) (10 milliards de dollars (8 milliards de dollars US) au 31 octobre 2015), selon le cours de clôture de 34,21 \$ US (34,47 \$ US au 31 octobre 2015) à la Bourse de New York.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, TD Ameritrade a racheté 12,0 millions d'actions (8,4 millions d'actions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, si la participation de la Banque dépasse 45 % à la suite d'un rachat d'actions par TD Ameritrade, la Banque est tenue de déployer tous les efforts raisonnables pour vendre ou écouler les actions excédentaires, tout en usant de son jugement commercial quant au moment, aux montants et à la méthode à privilégier pour maximiser le produit tiré de ces ventes. Toutefois, dans le cas où un rachat d'actions par TD Ameritrade aurait pour effet de porter la participation de la Banque à plus de 45 %, la Banque n'a pas d'obligation absolue de ramener sa participation à 45 %. De plus, le rachat d'actions par TD Ameritrade ne peut avoir pour conséquence de porter la participation de la Banque à plus de 47 %.

En vertu de la convention d'actionnaires relative à la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade, la Banque a le droit de nommer cinq des douze membres du conseil d'administration de TD Ameritrade. Les administrateurs désignés par la Banque comprennent actuellement le président du Groupe et chef de la direction de la Banque et quatre administrateurs indépendants de la TD ou des filiales aux États-Unis de la TD.

La Banque n'est exposée à aucun passif éventuel important qui touche TD Ameritrade. Au cours des exercices clos les 31 octobre 2016 et 31 octobre 2015, TD Ameritrade n'a été soumise à aucune restriction importante limitant le transfert de fonds aux fins de versement de dividendes en espèces ou de remboursement de prêts ou d'avances.

Conformément à ses droits préférentiels de souscription et sous réserve de toute approbation requise des organismes de réglementation, la Banque a l'intention d'acheter pour 400 millions de dollars US de nouvelles actions ordinaires de TD Ameritrade dans le cadre de l'acquisition par TD Ameritrade de Scottrade Financial Services, Inc. (Scottrade). Par conséquent, la Banque devrait détenir une participation pro forma anticipée dans TD Ameritrade correspondant à environ 41,4 % des actions ordinaires. Se reporter à la rubrique «Événements importants en 2016» de la section «Aperçu des résultats financiers» du rapport de gestion pour en savoir plus sur l'acquisition annoncée de Scottrade Bank.

Les états financiers résumés de TD Ameritrade, fondés sur ses états financiers consolidés, sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

Bilans consolidés résumés¹

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2016	<i>Aux</i> 30 septembre 2015
Actif		
Montants à recevoir des courtiers et des organismes de compensation	1 596 \$	1 127 \$
Montants nets à recevoir des clients	16 014	16 697
Autres actifs, montant net	21 038	16 661
Total de l'actif	38 648 \$	34 485 \$
Passif		
Montants à payer aux courtiers et aux organismes de compensation	2 736 \$	3 539 \$
Montants à payer aux clients	25 555	20 966
Autres passifs	3 583	3 570
Total du passif	31 874	28 075
Capitaux propres²	6 774	6 410
Total du passif et des capitaux propres	38 648 \$	34 485 \$

¹ Les valeurs mobilières des clients sont comptabilisées à la date de règlement alors que la Banque présente les valeurs mobilières des clients à compter de la date de transaction.

² La différence entre la valeur comptable de la participation de la Banque dans TD Ameritrade et la quote-part de la Banque des capitaux propres des actionnaires de TD Ameritrade comprend le goodwill, les autres immobilisations incorporelles et le montant cumulé des écarts de conversion.

États du résultat consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Exercices clos les 30 septembre</i>		
	2016	2015	2014
Produits			
Produits d'intérêts nets	789 \$	764 \$	629 \$
Produits tirés des commissions et autres produits	3 623	3 227	2 756
Total des produits	4 412	3 991	3 385
Charges d'exploitation			
Salaires et avantages du personnel	1 111	991	823
Divers	1 553	1 370	1 168
Total des charges d'exploitation	2 664	2 361	1 991
Autres charges (produits)	70	45	17
Résultat avant impôt	1 678	1 585	1 377
Charge d'impôt sur le résultat	563	585	524
Résultat net¹	1 115 \$	1 000 \$	853 \$
Résultat par action – de base (en dollars)	2,10 \$	1,84 \$	1,55 \$
Résultat par action – dilué (en dollars)	2,09	1,83	1,54

¹ La quote-part de la Banque du résultat net de TD Ameritrade est assujettie à des ajustements relatifs à l'amortissement des immobilisations incorporelles, lesquels ne sont pas inclus.

PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES COENTREPRISES QUI NE SONT PAS SIGNIFICATIVES

À l'exception de TD Ameritrade présentée ci-dessus, aucune entreprise associée ou coentreprise n'était significative prise individuellement pour la Banque au 31 octobre 2016 et 31 octobre 2015. La valeur comptable du placement de la Banque dans des entreprises associées et des coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement au cours de la période s'est établie à 3,0 milliards de dollars (2,8 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

Les entreprises associées et les coentreprises qui ne sont pas significatives prises individuellement étaient principalement composées de participations dans des fonds privés ou dans des sociétés de personnes qui effectuent des placements en actions, fournissent du financement par emprunt ou soutiennent les placements communautaires comportant des avantages fiscaux. Les participations dans ces entités génèrent des rendements surtout sous forme de crédits d'impôt du gouvernement fédéral américain et des gouvernements d'États américains, y compris des crédits d'impôt à l'habitation pour personnes à faible revenu, des crédits d'impôt pour les nouveaux marchés et des crédits d'impôt pour les travaux de restauration de bâtiment historique.

NOTE 13 : ACQUISITIONS ET CESSIONS IMPORTANTES**Acquisition du portefeuille de cartes de crédit de Nordstrom Inc. aux États-Unis**

Le 1^{er} octobre 2015, la Banque, par l'intermédiaire de sa filiale TD Bank USA, National Association (TD Bank USA N.A.), a acquis la quasi-totalité du portefeuille existant de cartes de crédit Visa et de cartes de crédit de marque privée de Nordstrom Inc. aux États-Unis, dont l'encours brut s'élevait à 2,9 milliards de dollars (2,2 milliards de dollars US). De plus, la Banque et Nordstrom ont conclu une entente à long terme selon laquelle la Banque est devenue l'émetteur exclusif aux États-Unis des cartes de crédit personnelles Visa et de marque privée Nordstrom à l'intention des clients de cette dernière.

À la date d'acquisition, la Banque a comptabilisé les créances sur cartes de crédit acquises à leur juste valeur de 2,9 milliards de dollars. La transaction a été comptabilisée comme une acquisition d'actifs et la différence avant impôt de 73 millions de dollars entre le prix de la transaction à la date d'acquisition et la juste valeur des actifs acquis a été comptabilisée dans les produits autres que d'intérêts. Depuis cette date, les montants bruts des produits et des pertes sur créances ont été comptabilisés à l'état du résultat consolidé dans le secteur Services de détail aux États-Unis. Un pourcentage fixe des produits et des pertes sur créances subies est attribué à Nordstrom. La quote-part des produits et des pertes sur créances de Nordstrom est comptabilisée dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé et les montants connexes à recevoir de Nordstrom ou à payer à Nordstrom sont comptabilisés respectivement dans les autres actifs ou dans les autres passifs au bilan consolidé.

Acquisition de certains comptes de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC

Le 27 décembre 2013, la Banque, Aimia Inc. (Aimia) et la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la CIBC) ont conclu une transaction en vertu de laquelle la Banque a fait l'acquisition d'environ 50 % du portefeuille existant de cartes de crédit Aéroplan de la CIBC, lequel comprend essentiellement des comptes détenus par des clients qui ne faisaient pas affaire avec la CIBC pour leurs activités bancaires de détail. La Banque a comptabilisé cette opération comme une acquisition d'actifs. Les résultats de cette acquisition ont été comptabilisés dans le secteur des Services de détail au Canada.

La Banque a acquis environ 540 000 comptes de titulaires de cartes représentant 3,3 milliards de dollars de soldes de cartes de crédit à un prix d'acquisition égal à la valeur au pair majoré d'un montant de 50 millions de dollars, moins certains ajustements, soit une contrepartie au comptant totalisant 3,3 milliards de dollars. À la date d'acquisition, la juste valeur des créances sur cartes de crédit acquises s'établissait à 3,2 milliards de dollars et celle d'une immobilisation incorporelle représentant la relation établie pour les cartes de crédit, à 146 millions de dollars.

Dans le cadre de la convention d'acquisition, la Banque a accepté de verser à la CIBC un montant supplémentaire de 127 millions de dollars en vertu d'une entente de subvention commerciale. Ce versement a été comptabilisé comme une charge autre que d'intérêts en 2014.

Vente des Services institutionnels TD Waterhouse

Le 12 novembre 2013, TD Waterhouse Canada Inc., une filiale de la Banque, a conclu la vente du secteur des services institutionnels de la Banque, connu sous le nom de Services institutionnels TD Waterhouse, à une filiale de la Banque Nationale du Canada. Le prix de la transaction s'est établi à 250 millions de dollars au comptant, sous réserve d'un certain mécanisme d'ajustement du prix. Un profit avant impôt de 231 millions de dollars a été comptabilisé dans les autres produits du secteur Siège social au premier trimestre de 2014. Un profit avant impôt additionnel de 13 millions de dollars a été comptabilisé par la suite dans les autres produits du Siège social au moment du règlement du mécanisme d'ajustement du prix.

NOTE 14 : GOODWILL ET AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

La juste valeur des UGT de la Banque est calculée à l'aide de modèles d'évaluation internes qui tiennent compte de divers facteurs et hypothèses comme les bénéfices prévus, les taux de croissance, les ratios cours-bénéfice, les taux d'actualisation et les multiples finaux. La direction doit exercer son jugement pour estimer la juste valeur des UGT, et l'utilisation de différentes hypothèses et estimations pour le calcul de la juste valeur pourrait influencer sur la détermination de l'existence d'une dépréciation et l'évaluation du goodwill. La direction est d'avis que les hypothèses et estimations utilisées sont raisonnables et justifiables. Si possible, les justes valeurs internes sont comparées à des données de marché pertinentes. Les valeurs comptables des UGT de la Banque sont établies par la direction à l'aide de modèles de capital basés sur le risque aux fins de l'ajustement des actifs et passifs nets par UGT. Ces modèles intègrent divers facteurs, notamment le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel, y compris le capital de placement (comprend le goodwill et les autres immobilisations incorporelles). Tout le capital qui n'est pas directement attribuable aux UGT est détenu dans le secteur Siège social. À la date du dernier test de dépréciation, le capital s'établissait à environ 11 milliards de dollars et avait principalement trait aux actifs de trésorerie gérés dans le secteur Siège social. Les comités de surveillance du capital de la Banque surveillent les méthodes de répartition du capital de la Banque.

Principales hypothèses

Le montant recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT a été établi d'après sa juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, ou sa valeur d'utilité. Pour l'appréciation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sur la base de la prévision interne de la Banque sont actualisés au moyen d'un taux d'actualisation avant impôt approprié.

Les principales hypothèses utilisées dans les tests de dépréciation du goodwill sont les suivantes :

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation avant impôt utilisés représentent les appréciations actuelles du marché des risques spécifiques à chaque groupe d'UGT et sont tributaires du profil de risque et des besoins en capitaux de chacun des groupes d'UGT.

Multiple final

Le résultat inclus dans les tests de dépréciation du goodwill de chaque secteur d'exploitation était basé sur la prévision interne de la Banque, qui projette les flux de trésorerie attendus sur les cinq prochaines années. Le multiple final avant impôt pour la période qui suit la prévision interne de la Banque est tiré des multiples finaux observables obtenus auprès d'institutions financières comparables et s'est situé dans une fourchette de 11 à 14 fois.

Compte tenu de la sensibilité des principales hypothèses susmentionnées, la direction a déterminé qu'une modification raisonnable de ces hypothèses ne ferait pas en sorte que la valeur recouvrable de l'un des groupes d'UGT soit inférieure à sa valeur comptable.

Au cours de l'exercice 2016, la Banque a comptabilisé des pertes de valeur de 98,9 millions de dollars liées au goodwill, qui est présenté dans le secteur Services de détail au Canada, et à certaines immobilisations incorporelles attribuables à des activités qui ont enregistré des pertes soutenues. Les pertes de valeur liées aux immobilisations incorporelles sont présentées au poste Divers des charges autres que d'intérêts du secteur Siège social.

Goodwill par secteur

(en millions de dollars canadiens)

	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis ¹	Services bancaires de gros	Total
Valeur comptable du goodwill au 1 ^{er} novembre 2014	2 249 \$	11 834 \$	150 \$	14 233 \$
Pertes de valeur ²	–	–	–	–
Écarts de conversion et autres	120	1 984	–	2 104
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2015	2 369	13 818	150	16 337
Pertes de valeur ²	(52)	–	–	(52)
Écarts de conversion et autres	20	357	–	377
Valeur comptable du goodwill au 31 octobre 2016	2 337 \$	14 175 \$	150 \$	16 662 \$

Taux d'actualisation avant impôt

2015	9,1 – 12,4 %	9,7 – 10,5 %	12,4 %
2016	9,1 – 10,7	9,9 – 10,5	12,4

¹ Le goodwill se rapporte surtout aux services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis.

² Au 31 octobre 2016, le cumul des pertes de valeur était de 52 millions de dollars (néant au 31 octobre 2015).

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les autres immobilisations incorporelles de la Banque aux 31 octobre.

Autres immobilisations incorporelles

(en millions de dollars canadiens)

	Immobilisations incorporelles liées aux dépôts de base	Immobilisations incorporelles liées aux cartes de crédit	Logiciels internes	Autres logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2014	2 204 \$	738 \$	1 677 \$	227 \$	572 \$	5 418 \$
Ajouts	—	—	394	74	6	474
Cessions	—	—	(31)	(3)	—	(34)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	—	—	(178)	(12)	—	(190)
Écarts de conversion et autres	353	20	76	15	82	546
Au 31 octobre 2015	2 557	758	1 938	301	660	6 214
Ajouts	—	—	598	64	9	671
Cessions	—	—	(42)	(7)	—	(49)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	—	—	(226)	(3)	—	(229)
Écarts de conversion et autres	66	4	(2)	32	6	106
Au 31 octobre 2016	2 623 \$	762 \$	2 266 \$	387 \$	675 \$	6 713 \$
Amortissement et dépréciation						
Au 1 ^{er} novembre 2014	1 598 \$	181 \$	530 \$	130 \$	299 \$	2 738 \$
Cessions	—	—	(16)	(1)	—	(17)
Pertes de valeur	—	—	5	—	—	5
Dotation aux amortissements pour l'exercice	162	83	295	63	50	653
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	—	—	(178)	(12)	—	(190)
Écarts de conversion et autres	264	6	47	7	30	354
Au 31 octobre 2015	2 024	270	683	187	379	3 543
Cessions	—	—	(37)	(6)	—	(43)
Pertes de valeur	—	—	36	3	22	61
Dotation aux amortissements pour l'exercice	147	85	333	82	44	691
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	—	—	(226)	(3)	—	(229)
Écarts de conversion et autres	54	1	(3)	(2)	1	51
Au 31 octobre 2016	2 225 \$	356 \$	786 \$	261 \$	446 \$	4 074 \$
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2015	533 \$	488 \$	1 255 \$	114 \$	281 \$	2 671 \$
Au 31 octobre 2016	398	406	1 480	126	229	2 639

NOTE 15 : TERRAINS, BÂTIMENTS, MATÉRIEL ET MOBILIER, ET AUTRES ACTIFS AMORTISSABLES

Le tableau ci-dessous présente de l'information sur les terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables de la Banque aux 31 octobre.

Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables

(en millions de dollars canadiens)

	Terrains	Bâtiments	Matériel informatique	Mobilier, agencement et autres actifs amortissables	Améliorations locatives	Total
Coût						
Au 1 ^{er} novembre 2014	909 \$	2 897 \$	874 \$	1 283 \$	1 561 \$	7 524 \$
Ajouts	–	174	113	211	134	632
Cessions	(2)	(21)	(111)	(23)	(19)	(176)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(62)	(116)	(104)	(66)	(348)
Écarts de conversion et autres	111	268	30	76	144	629
Au 31 octobre 2015	1 018	3 256	790	1 443	1 754	8 261
Ajouts	–	175	265	163	143	746
Cessions	–	(72)	(4)	(34)	(27)	(137)
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(68)	(195)	(241)	(47)	(551)
Écarts de conversion et autres	(6)	58	3	(11)	35	79
Au 31 octobre 2016	1 012 \$	3 349 \$	859 \$	1 320 \$	1 858 \$	8 398 \$
Amortissement cumulé et dépréciation / pertes de valeur						
Au 1 ^{er} novembre 2014	– \$	940 \$	409 \$	632 \$	613 \$	2 594 \$
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	134	183	137	134	588
Cessions	–	(18)	(73)	(22)	(19)	(132)
Pertes de valeur	–	–	–	–	–	–
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(62)	(116)	(104)	(66)	(348)
Écarts de conversion et autres	–	141	16	38	50	245
Au 31 octobre 2015	–	1 135	419	681	712	2 947
Dotation aux amortissements pour l'exercice	–	148	172	154	147	621
Cessions	–	(42)	(4)	(32)	(27)	(105)
Pertes de valeur	–	–	2	–	6	8
Immobilisations incorporelles entièrement amorties	–	(68)	(195)	(241)	(47)	(551)
Écarts de conversion et autres	–	(26)	12	4	6	(4)
Au 31 octobre 2016	– \$	1 147 \$	406 \$	566 \$	797 \$	2 916 \$
Valeur comptable nette :						
Au 31 octobre 2015	1 018 \$	2 121 \$	371 \$	762 \$	1 042 \$	5 314 \$
Au 31 octobre 2016	1 012	2 202	453	754	1 061	5 482

NOTE 16 : AUTRES ACTIFS
Autres actifs

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016	Aux 31 octobre 2015
Créances clients et autres éléments	8 092 \$	7 810 \$
Intérêts courus	1 634	1 563
Chèques et autres effets en voie de règlement	–	216
Actif d'impôt exigible	389	1 245
Actif au titre des régimes à prestations définies	11	104
Actifs liés aux assurances, compte non tenu des placements	1 758	1 441
Charges payées d'avance	906	869
Total	12 790 \$	13 248 \$

NOTE 17 : DÉPÔTS

Les dépôts à vue comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque n'a pas le droit de demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes-chèques.

Les dépôts sur préavis comprennent tous les dépôts pour lesquels la Banque peut légalement demander un préavis de retrait. Ces dépôts représentent généralement les comptes d'épargne.

Les dépôts à terme comprennent tous les dépôts encaissables à une date d'échéance fixe, acquis par nos clients pour gagner de l'intérêt sur une période fixe. La durée varie de un jour à dix ans. Les intérêts courus sur les dépôts, calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif, sont inclus dans les autres passifs au bilan consolidé. Les dépôts sont généralement des dépôts à terme, des certificats de placement garanti, des créances de premier rang et d'autres instruments semblables. Le montant global des dépôts à terme en coupures de 100 000 \$ ou plus au 31 octobre 2016 s'établissait à 231 milliards de dollars (213 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

Certains passifs de dépôt sont classés comme détenus à des fins de transaction au bilan consolidé et sont comptabilisés à la juste valeur, toute variation de la juste valeur étant comptabilisée à l'état du résultat consolidé.

Dépôts

(en millions de dollars canadiens)

	Par type						Par pays			31 octobre	Aux
										2016	31 octobre
	À vue	À préavis	À terme	Canada	États-Unis	Autres pays	Total	Total	2015		
Particuliers	14 531 \$	374 521 \$	50 180 \$	203 608 \$	234 380 \$	1 244 \$	439 232 \$		395 818 \$		
Banques ¹	8 025	43	9 133	12 745	472	3 984	17 201		17 080		
Entreprises et gouvernements ²	73 011	116 634	127 582	221 300	93 916	2 011	317 227		282 678		
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ³	-	-	176	176	-	-	176		1 402		
Détenus à des fins de transaction ¹	-	-	79 786	7 229	44 045	28 512	79 786		74 759		
Total	95 567 \$	491 198 \$	266 857 \$	445 058 \$	372 813 \$	35 751 \$	853 622 \$		771 737 \$		
Dépôts non productifs d'intérêts inclus ci-dessus											
Au Canada ⁴							35 401 \$		27 661 \$		
À l'étranger							53 089		47 485		
Dépôts productifs inclus ci-dessus											
Au Canada ⁴							409 657		369 622		
À l'étranger							355 456		326 885		
Fonds fédéraux américains déposés ¹							19		84		
Total^{2, 5}							853 622 \$		771 737 \$		

¹ Comprennent les dépôts et les avances auprès de la Federal Home Loan Bank.

² Comprennent une somme de 29 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (24 milliards de dollars au 31 octobre 2015) relative à des détenteurs d'obligations sécurisées qui est incluse dans les dépôts au bilan consolidé et une somme de 2 milliards de dollars (2 milliards de dollars au 31 octobre 2015) liée à la Fiducie de capital TD IV.

³ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

⁴ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

⁵ Comprennent des dépôts de 474 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (438 milliards de dollars au 31 octobre 2015) libellés en dollars US et de 48 milliards de dollars (36 milliards de dollars au 31 octobre 2015) libellés dans d'autres devises.

Dépôts à terme

(en millions de dollars canadiens)

							31 octobre	Aux
							2016	31 octobre
	Moins de 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 3 ans	De 3 ans à 4 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Total
Particuliers	28 897 \$	9 236 \$	6 379 \$	2 730 \$	2 806 \$	132 \$	50 180 \$	50 415 \$
Banques	9 115	3	3	-	-	12	9 133	10 078
Entreprises et gouvernements	48 211	19 927	13 854	12 687	20 411	12 492	127 582	114 227
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	176	-	-	-	-	-	176	1 402
Détenus à des fins de transaction	76 677	1 103	354	390	482	780	79 786	74 759
Total	163 076 \$	30 269 \$	20 590 \$	15 807 \$	23 699 \$	13 416 \$	266 857 \$	250 881 \$

¹ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

Dépôts à terme encaissables dans moins de un an

(en millions de dollars canadiens)

				31 octobre	Aux
				2016	31 octobre
	Moins de 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 12 mois	Total	Total
Particuliers	9 870 \$	7 794 \$	11 233 \$	28 897 \$	28 539 \$
Banques	8 797	231	87	9 115	10 058
Entreprises et gouvernements	29 961	8 064	10 186	48 211	52 800
Désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	102	12	62	176	1 226
Détenus à des fins de transaction	27 606	23 930	25 141	76 677	72 408
Total	76 336 \$	40 031 \$	46 709 \$	163 076 \$	165 031 \$

¹ Inclus dans les autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net au bilan consolidé.

NOTE 18 : AUTRES PASSIFS**Autres passifs**

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Comptes fournisseurs, charges à payer et autres éléments	4 401 \$	3 901 \$
Intérêts courus	960	882
Charges salariales à payer	2 829	2 601
Chèques et autres effets en voie de règlement	1 598	–
Passif d'impôt exigible	58	69
Passif d'impôt différé	345	323
Passif au titre des régimes à prestations définies	3 011	1 947
Passifs liés aux entités structurées	5 469	3 400
Provisions	1 025	1 100
Total	19 696 \$	14 223 \$

NOTE 19 : BILLETS ET DÉBENTURES SUBORDONNÉS

Les billets et les débentures subordonnés sont des obligations directes non garanties de la Banque ou de ses filiales, dont le droit de paiement est subordonné aux droits des déposants et de certains autres créanciers. Les rachats, annulations, échanges et modifications de débentures subordonnées admissibles à titre de fonds propres réglementaires sont assujettis au consentement et à l'approbation du BSIF.

Billets et débentures subordonnés

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Date d'échéance	Taux d'intérêt (%)	Écart de taux révisé (%)	Date de rachat au pair la plus rapprochée	<i>Aux</i>	
				31 octobre 2016	31 octobre 2015
2 novembre 2020 ¹	3,367 ²	1,250 ²	2 novembre 2015	– \$	998 \$
20 septembre 2022 ³	4,644 ²	1,000 ²	20 septembre 2017	260	267
9 juillet 2023	5,828 ²	2,550 ²	9 juillet 2018	650	650
26 mai 2025	9,150	s. o. ⁴	–	200	199
24 juin 2025 ⁵	2,692 ²	1,210 ²	24 juin 2020	1 517	1 489
30 septembre 2025 ⁵	2,982 ²	1,830 ²	30 septembre 2020	1 004	1 000
4 mars 2031 ⁵	4,859 ²	3,490 ²	4 mars 2026	1 242	–
15 septembre 2031 ⁵	3,625 ⁶	2 205 ⁶	15 septembre 2026	1 968	–
14 décembre 2105	4,779 ⁷	1,740 ⁷	14 décembre 2016 ⁸	2 250	2 235
18 décembre 2106	5,763 ⁷	1,990 ⁷	18 décembre 2017	1 800	1 799
Total				10 891 \$	8 637 \$

¹ Le 2 novembre 2015 (la «date de rachat»), la Banque a racheté la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 3,367 % d'un capital de 1 milliard de dollars venant à échéance le 2 novembre 2020, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital. L'intérêt sur les débentures a cessé de courir à compter de la date de rachat.

² Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux des acceptations bancaires de trois mois majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

³ Obligation d'une filiale.

⁴ Sans objet.

⁵ Instruments de fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité (FPUNV). Les billets et débentures subordonnés sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les suppléments de prospectus respectifs, en supposant qu'aucun intérêt n'est déclaré et à verser sur les billets subordonnés respectifs, le cas échéant, serait de 450 millions de dollars pour les débentures subordonnées à 2,692 % venant à échéance le 24 juin 2025, de 300 millions de dollars pour les débentures subordonnées à 2,982 % venant à échéance le 30 septembre 2025, 375 millions de dollars pour les débentures subordonnées à 4,859 % venant à échéance le 4 mars 2031 et, en supposant un taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1,00, 450 millions de dollars pour les débentures subordonnées à 3,625 % venant à échéance le 15 septembre 2031.

⁶ Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté à un taux équivalant au taux des swaps de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

⁷ Le taux d'intérêt est pour la période allant jusqu'à la date de rachat au pair la plus rapprochée exclusivement et, par la suite, il sera rajusté tous les cinq ans à un taux équivalant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

⁸ Le 27 octobre 2016, la Banque a annoncé son intention d'exercer son droit de racheter, le 14 décembre 2016 (la «date de rachat»), la totalité de ses débentures subordonnées en circulation à 4,779 % d'un capital de 2,25 milliards de dollars venant à échéance le 14 décembre 2105, à un prix de rachat équivalant à 100 % du montant du capital. L'intérêt sur les débentures cessera de courir à compter de la date de rachat.

CALENDRIER DES REMBOURSEMENTS

L'ensemble des échéances des billets et des débetures subordonnés de la Banque s'établit comme suit.

Échéances

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Moins de 1 an	2 250 \$	998 \$
De 1 an à 3 ans	-	-
De 3 ans à 4 ans	-	-
De 4 ans à 5 ans	-	-
Plus de 5 ans	8 641	7 639
Total	10 891 \$	8 637 \$

NOTE 20 : TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL

La Banque a émis des titres de fiducie de capital innovateurs par l'entremise de deux entités structurées, soit la Fiducie de capital TD III (Fiducie III) et la Fiducie de capital TD IV (Fiducie IV).

TITRES DE FIDUCIE DE CAPITAL TD III – SÉRIE 2008

Le 17 septembre 2008, la Fiducie III, fiducie à capital fixe, a émis les titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 (TD CaTS III). Le produit de l'émission a été investi dans des actifs de fiducie achetés de la Banque. Chaque TD CaTS III peut être automatiquement échangé, sans le consentement des porteurs, contre 40 actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A9 de la Banque, à la survenance de certains événements. La Banque consolidant la Fiducie III, les TD CaTS III sont présentés au bilan consolidé à titre de participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales.

BILLETS DE FIDUCIE DE CAPITAL TD IV – SÉRIES 1 À 3

Le 26 janvier 2009, la Fiducie IV a émis les billets de Fiducie de capital TD IV – série 1 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 1) et les billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 2) et, le 15 septembre 2009, les billets de Fiducie de capital TD IV – série 3 venant à échéance le 30 juin 2108 (TD CaTS IV – 3 et, collectivement, les billets TD CaTS IV). Le produit des émissions a été investi dans des billets de dépôt bancaires. Chaque billet TD CaTS IV – 1 et TD CaTS IV – 2 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A10 de la Banque, et chaque billet TD CaTS IV – 3 peut être automatiquement échangé contre des actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif, série A11 de la Banque, dans chaque cas, sans le consentement des porteurs et à la survenance de certains événements. À chaque date de paiement de l'intérêt visé par la survenance de certains événements, les porteurs de billets TD CaTS IV seront tenus d'investir l'intérêt payé sur ces billets TD CaTS IV dans une nouvelle série d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, à dividende non cumulatif de la Banque. La Banque ne consolide pas la Fiducie IV, car elle n'absorbe pas de rendements importants de l'entité, n'étant en fin de compte exposée qu'au risque de crédit qui lui est propre. Par conséquent, les billets TD CaTS IV ne sont pas présentés au bilan consolidé de la Banque, mais les billets de dépôt émis à la Fiducie IV sont présentés dans les dépôts au bilan consolidé. Se reporter aux notes 10 et 17 pour de plus amples renseignements.

Le 7 février 2011, par suite du préavis publié le 4 février 2011 par le BSIF dans lequel le BSIF énonçait ses attentes en ce qui concerne l'utilisation des droits de rachat d'instruments de fonds propres non admissibles prévue dans les clauses d'événements réglementaires, la TD a annoncé qu'elle ne prévoyait exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire qu'en 2022 à l'égard des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 alors en circulation. Au 31 octobre 2016, le montant en capital des billets de Fiducie de capital TD IV – série 2 émis et en circulation totalisait 450 millions de dollars (450 millions de dollars au 31 octobre 2015).

Titres de fiducie de capital

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	En milliers de parts	Dates de distribution/ paiement des intérêts	Rendement annuel	<i>Aux</i>		
				Date de rachat Au gré de l'émetteur	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales au bilan consolidé						
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008	1 000	30 juin, 31 déc.	7,243 % ¹	31 déc. 2013 ²	989 \$	964 \$
TD CaTS IV émis par la Fiducie IV						
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 1	550	30 juin, 31 déc.	9,523 % ³	30 juin 2014 ⁴	550	550
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 2	450	30 juin, 31 déc.	10,000 % ⁵	30 juin 2014 ⁴	450	450
Billets de Fiducie de capital TD IV – série 3	750	30 juin, 31 déc.	6,631 % ⁶	31 déc. 2014 ⁴	750	750
	1 750				1 750 \$	1 750 \$

¹ Pour la période allant du 17 septembre 2008 inclusivement jusqu'au 31 décembre 2018 exclusivement, et par la suite à un taux équivalant à la moitié de la somme obtenue au taux des acceptations bancaires de six mois, majorée de 4,30 %.

² À la date de rachat et de toute distribution par la suite, la Fiducie III peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les TD CaTS III en totalité, sans le consentement des porteurs.

³ Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2019 exclusivement. À compter du 30 juin 2019 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 10,125 %.

⁴ À partir de la date de rachat, la Fiducie IV peut, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, racheter les billets TD CaTS IV – 1, TD CaTS IV – 2 ou TD CaTS IV – 3, respectivement, en totalité ou en partie, sans le consentement des porteurs. En raison du retrait progressif des instruments non admissibles en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF, la Banque s'attend à exercer un droit de rachat déclenché par un événement réglementaire en 2022 à l'égard des billets TD CaTS IV – 2 qui seront alors en circulation.

⁵ Pour la période allant du 26 janvier 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2039 exclusivement. À compter du 30 juin 2039 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 9,735 %.

⁶ Pour la période allant du 15 septembre 2009 inclusivement jusqu'au 30 juin 2021 exclusivement. À compter du 30 juin 2021 et tous les cinq ans par la suite, le taux d'intérêt sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans majoré de 4,0 %.

NOTE 21 : CAPITAUX PROPRES

ACTIONS ORDINAIRES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, sans valeur nominale, pour une contrepartie illimitée. Les actions ordinaires ne sont ni rachetables ni convertibles. D'habitude, les dividendes sont déclarés trimestriellement par le conseil d'administration de la Banque, et le montant peut varier d'un trimestre à l'autre.

ACTIONS PRIVILÉGIÉES

Les actionnaires ont autorisé la Banque à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang de catégorie A, en une ou plusieurs séries, sans valeur nominale. Les dividendes privilégiés non cumulatifs sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. Les actions privilégiées émises après le 1^{er} janvier 2013 comprennent des dispositions relatives aux FPUNV, lesquelles sont nécessaires pour que les actions privilégiées soient admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Selon ces dispositions, les actions privilégiées sont converties en un nombre variable d'actions ordinaires de la Banque si le BSIF détermine que la Banque n'est plus viable, ou sur le point de le devenir, et qu'elle le redeviendra après la conversion de l'ensemble de ses instruments de fonds propres autres que ses actions ordinaires, ou si la Banque accepte, ou convient d'accepter, une injection de capitaux ou une aide équivalente de la part du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial, sans laquelle le BSIF aurait déterminé la Banque non viable.

Le tableau suivant présente un sommaire des actions émises et en circulation et des actions autodétenues aux 31 octobre.

Actions ordinaires et actions privilégiées émises et en circulation et actions autodétenues

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016		31 octobre 2015	
	Nombre d'actions	Montant	Nombre d'actions	Montant
Actions ordinaires				
Solde au début de l'exercice	1 856,2	20 294 \$	1 846,2	19 811 \$
Produit des actions émises à l'exercice d'options sur actions	4,9	186	3,3	128
Actions émises dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes	6,0	335	6,7	355
Rachat d'actions aux fins d'annulation	(9,5)	(104)	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions ordinaires	1 857,6	20 711 \$	1 856,2	20 294 \$
Actions privilégiées – catégorie A				
Série S	5,4	135 \$	5,4	135 \$
Série T	4,6	115	4,6	115
Série Y	5,5	137	5,5	137
Série Z	4,5	113	4,5	113
Série 1 ¹	20,0	500	20,0	500
Série 3 ¹	20,0	500	20,0	500
Série 5 ¹	20,0	500	20,0	500
Série 7 ¹	14,0	350	14,0	350
Série 9 ¹	8,0	200	8,0	200
Série 11 ¹	6,0	150	6,0	150
Série 12 ¹	28,0	700	–	–
Série 14 ¹	40,0	1 000	–	–
Solde à la fin de l'exercice – actions privilégiées	176,0	4 400 \$	108,0	2 700 \$
Actions autodétenues – ordinaires^{2, 3}				
Solde au début de l'exercice	1,1	(49) \$	1,6	(54) \$
Achat d'actions	104,9	(5 769)	98,2	(5 269)
Vente d'actions	(105,6)	5 787	(98,7)	5 274
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – ordinaires	0,4	(31) \$	1,1	(49) \$
Actions autodétenues – privilégiées^{2, 3}				
Solde au début de l'exercice	0,1	(3) \$	–	(1) \$
Achat d'actions	5,1	(115)	9,9	(244)
Vente d'actions	(5,0)	113	(9,8)	242
Solde à la fin de l'exercice – actions autodétenues – privilégiées	0,2	(5) \$	0,1	(3) \$

¹ Instruments de FPUNV. Les actions privilégiées des séries 1, 3, 5, 7, 9, 11, 12 et 14 sont admissibles à titre de fonds propres réglementaires en vertu de la ligne directrice sur les normes de fonds propres du BSIF. Si une conversion touchant les FPUNV survenait conformément aux dispositions relatives aux FPUNV, le nombre maximal d'actions ordinaires qui pourraient être émises selon la formule de conversion décrite dans les conditions respectives visant chaque série d'actions, en supposant qu'aucun dividende n'est déclaré et à verser sur celles-ci, le cas échéant, serait de respectivement 100 millions, 100 millions, 100 millions, 70 millions, 40 millions, 30 millions, 140 millions et 200 millions.

² Lorsque, dans le cadre de ses activités de négociation, la Banque acquiert ses propres actions, celles-ci sont classées comme des actions autodétenues, et leur coût est porté en déduction des capitaux propres.

³ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Conditions rattachées aux actions privilégiées

	Date d'émission	Rendement annuel (%) ¹	Écart de taux révisé (%) ¹	Date du prochain rachat / de la conversion ¹	Convertible en ¹
Actions privilégiées à taux fixe					
Série 11 ²	21 juillet 2015	4,9	s. o.	31 octobre 2020 ³	s. o.
Actions privilégiées à taux rajusté⁴					
Série S	11 juin 2008	3,371	1,60	31 juillet 2018	Série T
Série Y	16 juillet 2008	3,5595	1,68	31 octobre 2018	Série Z
Série 1 ²	4 juin 2014	3,9	2,24	31 octobre 2019	Série 2
Série 3 ²	31 juillet 2014	3,8	2,27	31 juillet 2019	Série 4
Série 5 ²	16 décembre 2014	3,75	2,25	31 janvier 2020	Série 6
Série 7 ²	10 mars 2015	3,6	2,79	31 juillet 2020	Série 8
Série 9 ²	24 avril 2015	3,7	2,87	31 octobre 2020	Série 10
Série 12 ²	14 janvier 2016	5,5	4,66	30 avril 2021	Série 13
Série 14 ²	8 septembre 2016	4,85	4,12	31 octobre 2021	Série 15
Actions privilégiées à taux variable^{4, 5}					
Série T	31 juillet 2013	s. o.	1,60	31 juillet 2018	Série S
Série Z	31 octobre 2013	s. o.	1,68	31 octobre 2018	Série Y

¹ Les dividendes privilégiés non cumulatifs pour chaque série sont payables chaque trimestre lorsque le conseil d'administration de la TD en déclare. À la prochaine date de rachat ou de conversion et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende sur les actions privilégiées à taux rajusté sera ramené à un niveau correspondant au rendement des obligations du gouvernement du Canada de cinq ans alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué. Les actions privilégiées à taux rajusté sont convertibles en actions privilégiées à taux variable de la série correspondante, et vice versa. Si les actions privilégiées à taux rajusté sont converties en actions privilégiées à taux variable d'une série donnée, le taux de dividende pour le trimestre sera équivalent au rendement des bons du Trésor du gouvernement du Canada de 90 jours alors en vigueur majoré de l'écart de taux révisé indiqué.

² Fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité.

³ Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à compter du 31 octobre 2020, à un prix de rachat de 26,00 \$, et par la suite, à un prix de rachat décroissant.

⁴ Sous réserve du consentement des organismes de réglementation, rachetables à la date de rachat indiquée et tous les cinq ans par la suite, à un prix de 25 \$ par action. Convertibles à la date de conversion indiquée et tous les cinq ans par la suite si le rachat n'a pas lieu. Si ces actions sont converties, les porteurs d'actions ont la possibilité de les reconverter en actions privilégiées de la série d'origine tous les cinq ans.

⁵ Assujetties à un prix de rachat de 25,50 \$ par action si elles sont rachetées avant le 31 juillet 2018 pour la série T et avant le 31 octobre 2018 pour la série Z.

RACHAT DANS LE CADRE NORMAL DES ACTIVITÉS

Le 9 décembre 2015, la Banque a annoncé que la Bourse de Toronto et le BSIF ont approuvé l'offre publique de rachat dans le cadre normal des activités de la Banque visant à racheter, pour annulation, jusqu'à 9,5 millions de ses actions ordinaires. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a terminé le rachat de ses actions en vertu de cette offre publique de rachat, et a racheté 9,5 millions d'actions ordinaires à un prix moyen de 51,23 \$ l'action pour une contrepartie totale de 487 millions de dollars.

PLAN DE RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES

La Banque offre un plan de réinvestissement des dividendes à ses actionnaires ordinaires. La participation à ce plan est facultative et, en vertu des conditions du plan, les dividendes en espèces sur les actions ordinaires servent à acheter des actions ordinaires additionnelles. Au gré de la Banque, les actions ordinaires peuvent être émises sur le capital autorisé de la Banque, au cours moyen des cinq derniers jours de négociation précédant la date de versement des dividendes, moins un escompte variant entre 0 % et 5 %, au gré de la Banque, ou sur le marché libre, au cours du marché. Pendant l'exercice, 6,0 millions d'actions ordinaires ont été émises sur le capital autorisé de la Banque à un escompte de 0 % (6,7 millions d'actions ordinaires à un escompte de 0 % en 2015) dans le cadre du plan de réinvestissement des dividendes.

RESTRICTIONS EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

En vertu de la *Loi sur les banques*, la Banque ne peut pas déclarer de dividendes sur ses actions privilégiées ou ordinaires s'il existe un motif valable de croire que, ce faisant, elle enfreindrait les règlements de la *Loi sur les banques* en matière d'adéquation des fonds propres et de liquidité ou les lignes directrices du BSIF. La Banque ne prévoit pas que cette condition l'empêchera de verser des dividendes dans le cadre normal des activités.

La capacité de la Banque de verser des dividendes est également restreinte si la Fiducie III ou la Fiducie IV ne verse pas le plein montant des intérêts ou des distributions semestrielles aux porteurs de ses titres de fiducie respectifs, soit les billets TD CaTS III et TD CaTS IV. En outre, la capacité de la Banque de verser des dividendes sur ses actions ordinaires sans l'approbation des porteurs d'actions privilégiées en circulation est restreinte, à moins que tous les dividendes sur actions privilégiées aient été déclarés et versés ou réservés aux fins de versement. Actuellement, ces limites ne restreignent pas le versement de dividendes sur les actions ordinaires ou les actions privilégiées.

PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS DES FILIALES

Les éléments suivants sont inclus dans les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales de la Banque.

(en millions de dollars canadiens)	Aux	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Actions privilégiées de FPI, série A	661 \$	646 \$
Titres de Fiducie de capital TD III – série 2008 ¹	989	964
Total	1 650 \$	1 610 \$

¹ Se reporter à la note 20, qui contient une description des titres de Fiducie de capital TD III.

Actions privilégiées de FPI, actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A

Une fiducie de placement immobilier, Northgroup Preferred Capital Corporation (la FPI Northgroup), filiale de TD Bank, N.A., a émis 500 000 actions privilégiées perpétuelles échangeables, à taux fixe-variable et à dividende non cumulatif, série A (les actions de série A). Chaque action de série A donne droit à des dividendes en espèces non cumulatifs semestriels, s'ils sont déclarés, à un taux annuel de 6,378 % jusqu'au 17 octobre 2017 et à un taux annuel correspondant au TIOI à trois mois majoré de 1,1725 % payable trimestriellement par la suite. Les actions de série A sont rachetables par la FPI Northgroup, sous réserve du consentement des organismes de réglementation, au prix de 1 000 \$ US majoré d'un montant compensatoire à tout moment après le 15 octobre 2012 et avant le 15 octobre 2017, et au prix de 1 000 \$ US l'action de série A le 15 octobre 2017 et tous les cinq ans par la suite. Chaque action de série A peut être automatiquement échangée, sans le consentement du porteur, contre une action privilégiée nouvellement émise de TD Bank, N.A., à la survenance de certains événements.

NOTE 22 : PRODUITS LIÉS AUX ACTIVITÉS DE NÉGOCIATION

Les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction, y compris les dérivés détenus à des fins de transaction, certaines valeurs mobilières et certains prêts détenus dans un portefeuille de négociation qui sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net, les prêts détenus à des fins de transaction et les dépôts détenus à des fins de transaction sont mesurés à la juste valeur, et les profits et les pertes sont comptabilisés dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation comprennent les produits d'intérêts nets, les produits (pertes) de négociation et les produits tirés des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qui sont gérés dans un portefeuille de négociation, tous comptabilisés dans l'état du résultat consolidé. Les produits d'intérêts nets proviennent de l'intérêt et des dividendes ayant trait aux actifs et aux passifs détenus à des fins de transaction et sont présentés dans le tableau ci-dessous déduction faite des charges et produits d'intérêts associés au financement de ces actifs et de ces passifs. Les produits (pertes) de négociation comprennent les profits et les pertes réalisés et latents sur les actifs et les passifs détenus à des fins de transaction. Les profits et les pertes réalisés et latents sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont inclus dans les produits autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation ne comprennent pas les commissions et les honoraires de prise ferme sur les transactions sur valeurs mobilières, lesquels sont présentés séparément dans l'état du résultat consolidé.

Les produits liés aux activités de négociation par gamme de produits représentent les produits de négociation pour chaque catégorie de transactions importante.

Produits liés aux activités de négociation

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2016	2015	2014
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	934 \$	1 380 \$	1 337 \$
Produits (pertes) de négociation	395	(223)	(349)
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	6	(5)	(9)
Total	1 335	1 152	979
Par produit			
Portefeuilles d'instruments à taux d'intérêt et de crédit	742	636	601
Portefeuilles de monnaies étrangères	622	467	385
Portefeuilles d'actions et autres	(35)	54	2
Instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ¹	6	(5)	(9)
Total	1 335 \$	1 152 \$	979 \$

¹ Excluent les montants relatifs aux valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net qui ne sont pas gérées dans un portefeuille de négociation, mais qui ont été combinées à des dérivés pour former des relations de couverture économiques.

NOTE 23 : ASSURANCE**PRODUITS ET CHARGES D'ASSURANCE**

Les produits d'assurance sont présentés à l'état du résultat consolidé dans les produits d'assurance et les charges liées aux indemnités, y compris l'incidence de la réassurance.

Produits d'assurance, indemnités d'assurance et charges connexes¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2016	2015	2014
Produits d'assurance			
Primes gagnées			
Montant brut	4 226 \$	4 186 \$	4 389 \$
Réassurance cédée	933	891	856
Primes gagnées, montant net	3 293	3 295	3 533
Produits tirés des commissions et autres produits ²	503	463	350
Produits d'assurance	3 796	3 758	3 883
Indemnités d'assurance et charges connexes			
Montant brut	3 086	2 734	3 041
Réassurance cédée	624	234	208
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 462 \$	2 500 \$	2 833 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.

² Les commissions de réassurance reçues et payées sont incluses dans les produits tirés des commissions et autres produits. Les commissions de réassurance payées et portées en diminution des produits tirés des commissions ont atteint 142 millions de dollars en 2016 (177 millions de dollars en 2015; 182 millions de dollars en 2014).

RAPPROCHEMENT DES VARIATIONS DES PASSIFS POUR L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Pour l'assurance de dommages, les passifs comptabilisés englobent une provision pour sinistres payés (se reporter à la rubrique a) ci-après) et les primes non acquises (se reporter à la rubrique b) ci-après).

a) Variation de la provision pour sinistres payés

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour l'assurance de dommages, montant net, pour sinistres payés au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour sinistres payés

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net	Montant brut	Réassurance / Autres montants à recouvrer	Montant net
Solde au début de l'exercice	4 757 \$	138 \$	4 619 \$	4 371 \$	148 \$	4 223 \$
Coûts des demandes d'indemnisation pour l'année de survenance en cours	2 804	366	2 438	2 415	6	2 409
Matérialisation des sinistres pour les années de survenance antérieures (favorable) défavorable	(264)	(16)	(248)	(163)	11	(174)
Augmentation (diminution) liée à des modifications d'hypothèses :						
Taux d'actualisation	(4)	(3)	(1)	18	–	18
Provision pour écarts défavorables	30	6	24	41	–	41
Indemnisations d'assurance et charges connexes	2 566	353	2 213	2 311	17	2 294
Indemnisations payées au cours de l'exercice :						
De l'année de survenance en cours	(1 189)	(135)	(1 054)	(1 003)	–	(1 003)
Des années de survenance antérieures	(960)	(8)	(952)	(929)	(34)	(895)
	(2 149)	(143)	(2 006)	(1 932)	(34)	(1 898)
Augmentation (diminution) des autres montants à recouvrer	40	40	–	7	7	–
Solde à la fin de l'exercice	5 214 \$	388 \$	4 826 \$	4 757 \$	138 \$	4 619 \$

b) Variation de la provision pour primes non acquises

Le tableau suivant présente les variations de la provision pour l'assurance de dommages, montant net, pour primes non acquises au cours de l'exercice.

Variation de la provision pour primes non acquises

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016			31 octobre 2015		
	Montant brut	Réassurance	Montant net	Montant brut	Réassurance	Montant net
Solde au début de l'exercice	1 590 \$	– \$	1 590 \$	1 559 \$	– \$	1 559 \$
Primes souscrites	3 039	105	2 934	3 074	87	2 987
Primes gagnées	(3 054)	(105)	(2 949)	(3 043)	(87)	(2 956)
Solde à la fin de l'exercice	1 575 \$	– \$	1 575 \$	1 590 \$	– \$	1 590 \$

c) Autres variations des passifs au titre des contrats d'assurance

Les autres variations de 85 millions de dollars (néant au 31 octobre 2015) des passifs au titre des contrats d'assurance s'entendent des variations des obligations liées aux indemnités d'assurance de personnes et d'autres montants dus aux termes des contrats d'assurance qui sont surtout attribuables au classement chronologique des polices en vigueur et aux modifications des hypothèses actuarielles.

MATÉRIALISATION DES SINISTRES LIÉS À L'ASSURANCE DE DOMMAGES

Le tableau suivant montre les estimations du cumul des sinistres subis pour les neuf dernières années de survenance, ainsi que l'évolution de la matérialisation au cours des périodes indiquées et le cumul des paiements à ce jour. Les estimations initiales relatives aux provisions sont évaluées mensuellement afin de déterminer s'il y a excédent ou insuffisance. L'évaluation repose sur les versements réels lors du règlement complet ou partiel des demandes d'indemnisation et sur les estimations actuelles des engagements d'indemnisation à l'égard des demandes non encore réglées ou des sinistres non encore déclarés.

Sinistres subis par année de survenance

(en millions de dollars canadiens)	Année de survenance									
	2008 et avant	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Total
Coût final des indemnisations, montant net, à la fin de l'année de survenance	3 335 \$	1 598 \$	1 742 \$	1 724 \$	1 830 \$	2 245 \$	2 465 \$	2 409 \$	2 438 \$	
Estimations révisées										
Un an plus tard	3 366	1 627	1 764	1 728	1 930	2 227	2 334	2 367	–	
Deux ans plus tard	3 359	1 663	1 851	1 823	1 922	2 191	2 280	–	–	
Trois ans plus tard	3 423	1 720	1 921	1 779	1 884	2 158	–	–	–	
Quatre ans plus tard	3 527	1 763	1 926	1 768	1 860	–	–	–	–	
Cinq ans plus tard	3 631	1 753	1 931	1 739	–	–	–	–	–	
Six ans plus tard	3 612	1 756	1 904	–	–	–	–	–	–	
Sept ans plus tard	3 646	1 740	–	–	–	–	–	–	–	
Huit ans plus tard	3 623	–	–	–	–	–	–	–	–	
Estimations actuelles du cumul des sinistres	3 623	1 740	1 904	1 739	1 860	2 158	2 280	2 367	2 438	
Cumul des paiements à ce jour	(3 425)	(1 660)	(1 766)	(1 556)	(1 516)	(1 617)	(1 523)	(1 353)	(1 054)	
Provision non actualisée, montant net, pour sinistres impayés	198	80	138	183	344	541	757	1 014	1 384	4 639 \$
Incidence de l'actualisation										(250)
Provision pour écarts défavorables										437
Provision, montant net, pour sinistres impayés										4 826 \$

SENSIBILITÉ AU RISQUE D'ASSURANCE

Diverses hypothèses sont formulées à l'égard du niveau futur des demandes d'indemnisation, du comportement des titulaires de police, des charges et des ventes au moment de la conception de produits et de l'établissement des prix ainsi que de la détermination de passifs actuariels. Ces hypothèses exigent beaucoup de jugement professionnel. La provision pour demandes d'indemnisation est sensible à certaines hypothèses. Il n'est pas possible de quantifier la sensibilité à certaines hypothèses comme les changements législatifs ou l'incertitude à l'égard du processus d'estimation. L'expérience réelle peut différer des hypothèses faites par la Banque.

Pour l'assurance de dommages, la principale hypothèse étayant les estimations des engagements d'indemnisation consiste à supposer que l'expérience passée peut servir à prévoir l'évolution des sinistres et, par conséquent, le coût définitif de leur indemnisation. Ces méthodes extrapolent donc l'évolution des pertes payées et subies, les coûts moyens d'indemnisation par sinistre et le nombre de sinistres en fonction de l'évolution observée durant les années antérieures et de la sinistralité attendue. L'estimation des engagements d'indemnisation repose aussi sur divers facteurs quantitatifs et qualitatifs, dont le taux d'actualisation, la marge pour écarts défavorables, la réassurance, les tendances relatives à la gravité et à la fréquence des sinistres, et d'autres facteurs externes.

L'incidence des facteurs qualitatifs et d'autres facteurs imprévus pourrait nuire à la capacité de la Banque d'évaluer avec exactitude le risque lié aux polices d'assurance émises par la Banque. En outre, il peut y avoir des décalages importants entre la survenance d'un événement assuré et le moment où cet événement est déclaré à la Banque ainsi que des décalages additionnels entre le moment de la déclaration d'un sinistre et celui du règlement définitif du sinistre.

Le tableau ci-après présente la sensibilité des engagements d'indemnisation pour l'assurance de dommages afin de présenter les variations raisonnablement possibles du taux d'actualisation, de la marge pour écarts défavorables et de la fréquence et de la gravité des sinistres, toutes les autres hypothèses demeurant constantes. Les variations de ces hypothèses peuvent être non linéaires.

Sensibilité des hypothèses critiques – Passifs au titre des contrats d'assurance de dommages

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016		Aux 31 octobre 2015	
	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres	Incidence sur le résultat net avant impôt sur le résultat	Incidence sur les capitaux propres
Incidence d'une variation absolue de 1 % des principales hypothèses				
Hypothèse utilisée pour le taux d'actualisation				
Augmentation de l'hypothèse	135 \$	98 \$	127 \$	94 \$
Diminution de l'hypothèse	(145)	(106)	(136)	(100)
Hypothèse utilisée pour la marge pour écarts défavorables				
Augmentation de l'hypothèse	(47)	(35)	(45)	(33)
Diminution de l'hypothèse	47	35	45	33
Incidence d'une variation absolue de 5 % des principales hypothèses				
Fréquence des demandes d'indemnisation				
Augmentation de l'hypothèse	(32)	(23)	(32)	(24)
Diminution de l'hypothèse	32	23	32	24
Gravité des sinistres				
Augmentation de l'hypothèse	(240)	(175)	(219)	(161)
Diminution de l'hypothèse	240	175	219	161

Pour l'assurance de personnes, les hypothèses critiques utilisées dans l'évaluation des passifs au titre des contrats d'assurance sont établies par l'actuaire désigné. Les processus servant à établir les hypothèses critiques sont comme suit :

- Les hypothèses relatives à la mortalité, à la morbidité et à la déchéance des polices reposent sur les données de l'industrie et sur les données historiques de l'entreprise.
- Les hypothèses relatives aux charges reposent sur une étude des charges mise à jour chaque année qui sert à déterminer les charges prévues pour les années à venir.
- Les taux de réinvestissement d'actifs reposent sur les taux de rendement projetés, et les passifs sont calculés selon la méthode canadienne axée sur le bilan (MCAB).

Une analyse de sensibilité aux variations possibles des hypothèses relatives à l'assurance de personnes a été effectuée, et l'incidence n'est pas importante sur les états financiers consolidés de la Banque.

CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Le risque de concentration est le risque attribuable à de fortes expositions à des risques similaires qui sont positivement corrélés.

Le risque associé aux produits automobiles, résidentiels et autres peut varier selon la région géographique du risque assuré. Le risque de concentration du risque d'assurance, selon le type de risque, est atténué en cédant ce risque par l'intermédiaire des contrats de réassurance ainsi que par une sélection prudente et la mise en œuvre de stratégies de souscription, qui sont elles-mêmes en grande partie réalisées au moyen de la diversification des activités et des régions géographiques. Pour l'assurance auto, des lois sont en place à l'échelle des provinces, ce qui entraîne des différences sur le plan des indemnités versées d'une province à une autre.

Au 31 octobre 2016, pour les activités d'assurance de dommages, les polices d'assurance auto représentaient 67,3 % des primes souscrites, montant net (68,9 % au 31 octobre 2015), suivies des polices d'assurance résidentielle qui représentaient 32,2 % (30,6 % au 31 octobre 2015). La distribution par province montre que les activités sont surtout concentrées en Ontario, avec 57,6 % des primes souscrites, montant net (59,0 % au 31 octobre 2015). Les provinces de l'Ouest représentaient 28,6 % (28,8 % au 31 octobre 2015), les provinces de l'Atlantique, 7,8 % (6,3 % au 31 octobre 2015) et le Québec, 6,0 % (5,9 % au 31 octobre 2015).

Le risque de concentration n'est pas une préoccupation importante pour le secteur de l'assurance de personnes, celui-ci ne présentant pas un niveau important de caractéristiques propres aux régions, contrairement au secteur de l'assurance de dommages. La réassurance sert à limiter l'obligation par sinistre. Le risque de concentration est encore atténué par la diversification des risques non corrélés, ce qui limite l'incidence d'une pandémie régionale et d'autres risques de concentration. Afin d'améliorer la compréhension de l'exposition à ce risque, un scénario de pandémie est testé chaque année.

NOTE 24 : RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

PLAN D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Banque a un plan d'options sur actions à l'intention de certains employés clés. Aux termes du plan, des options sur actions ordinaires d'une durée de dix ans et dont les droits s'acquerraient sur quatre ans sont périodiquement attribuées aux employés admissibles de la Banque. Ces options sont assorties d'un droit d'achat d'actions ordinaires de la Banque à un prix fixe égal au cours de clôture des actions le jour précédant la date d'attribution des options. En vertu de ce plan, 21,7 millions d'actions ordinaires ont été réservées aux fins d'émission future (23,6 millions au 31 octobre 2015). Les options en cours viennent à échéance à diverses dates jusqu'au 9 décembre 2025. Le tableau suivant présente un sommaire de la situation des options sur actions de la Banque et des informations connexes pour les exercices clos les 31 octobre, rajusté pour refléter rétrospectivement l'effet du dividende en actions.

Situation des options sur actions

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	2016		2015		2014	
	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions	Prix d'exercice moyen pondéré
Options en cours au début de l'exercice	18,4	40,65 \$	19,4	36,72 \$	22,0	33,89 \$
Attribuées	2,5	53,15	2,6	52,46	2,6	47,59
Exercées	(4,9)	35,21	(3,3)	30,31	(5,0)	31,32
Périmées/annulées	(0,6)	48,29	(0,3)	44,25	(0,2)	39,60
Options en cours à la fin de l'exercice	15,4	44,18 \$	18,4	40,65 \$	19,4	36,72 \$
Options exerçables à la fin de l'exercice	5,5	37,19 \$	7,0	35,90 \$	7,1	31,18 \$

Le cours moyen pondéré des actions visées par les options exercées en 2016 a été de 54,69 \$ (53,98 \$ en 2015; 52,15 \$ en 2014).

Le tableau qui suit présente un résumé de l'information sur les options sur actions en cours et exerçables au 31 octobre 2016.

Fourchette des prix d'exercice

(en millions d'actions et en millions de dollars canadiens)	Options en cours			Options exerçables	
	Nombre d'actions en circulation	Durée contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'actions exerçables	Prix d'exercice moyen pondéré
32,99 \$ – 36,63 \$	2,5	3,7	35,35 \$	2,5	35,35 \$
36,64 \$ – 40,22 \$	2,4	4,3	37,23	2,4	37,23
40,54 \$ – 44,61 \$	2,9	6,0	40,55	–	–
44,74 \$ – 47,59 \$	2,9	6,0	47,02	0,6	44,74
52,46 \$ – 53,15 \$	4,7	8,5	52,80	–	–

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour l'attribution d'options sur actions de 6,5 millions de dollars (19,8 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 25,6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014). Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, 2,5 millions d'options (2,6 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 2,6 millions pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) ont été attribuées par la Banque à une juste valeur moyenne pondérée de 4,93 \$ l'option (9,06 \$ l'option en 2015; 9,29 \$ l'option en 2014).

Le tableau suivant présente les hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options pour les douze mois clos les 31 octobre.

Hypothèses utilisées pour l'estimation de la juste valeur des options

(en dollars canadiens, sauf indication contraire)	2016	2015	2014
Taux d'intérêt sans risque	1,00 %	1,44 %	1,90 %
Durée prévue des options (en années)	6,3 ans	6,3 ans	6,2 ans
Volatilité prévue ¹	15,82 %	25,06 %	27,09 %
Rendement de l'action prévu	3,45 %	3,65 %	3,66 %
Prix d'exercice/cours de l'action	53,15 \$	52,46 \$	47,59 \$

¹ La volatilité prévue est calculée d'après la volatilité quotidienne moyenne évaluée sur une période historique correspondant à la durée de vie prévue de l'option.

AUTRES PLANS DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

La Banque gère des plans d'unités d'actions subalternes et d'unités d'actions fondées sur la performance qui sont offerts à certains de ses employés. En vertu de ces plans, des unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque et dont les droits s'acquerraient généralement sur une période de trois ans sont attribuées aux participants. Au cours de la période d'acquisition, les équivalents de dividendes s'accumulent et sont dévolus aux participants sous forme d'unités d'actions additionnelles. À la date d'échéance, le participant reçoit des espèces représentant la valeur des unités d'actions. Le nombre final d'unités d'actions fondées sur la performance variera entre 80 % et 120 % du nombre d'unités en circulation à l'échéance (soit les unités initiales attribuées plus les unités additionnelles en guise de dividendes) selon le rendement total pour les actionnaires de la Banque par rapport à la moyenne du groupe de référence de grandes institutions financières. Au 31 octobre 2016, le nombre d'unités d'actions en cours en vertu de ces plans était de 26 millions (26 millions en 2015).

La Banque offre également des plans d'unités d'actions différées aux employés admissibles et aux administrateurs externes. En vertu de ces plans, une tranche de la rémunération annuelle incitative des participants peut être différée, ou dans le cas des administrateurs externes, une tranche de leur rémunération annuelle peut être versée sous forme d'unités d'actions équivalant à des actions ordinaires de la Banque. Les unités d'actions différées ne sont rachetables qu'au moment de la cessation d'emploi du participant ou au terme de son mandat d'administrateur. Lorsque ces conditions sont remplies, les unités d'actions différées doivent être rachetées pour une contrepartie au comptant au plus tard à la fin de l'année civile suivante. Les équivalents de dividendes sont dévolus aux participants sous forme d'unités additionnelles. Au 31 octobre 2016, 6,2 millions d'unités d'actions différées étaient en cours (6,5 millions au 31 octobre 2015).

La charge de rémunération pour ces plans est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel le participant gagne la rémunération incitative. Les variations de la valeur de ces plans sont constatées dans l'état du résultat consolidé, déduction faite de l'incidence des couvertures connexes. Pour l'exercice clos le

31 octobre 2016, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération pour ces plans, déduction faite de l'incidence des couvertures, de 467 millions de dollars (441 millions de dollars en 2015; 415 millions de dollars en 2014). La charge de rémunération comptabilisée compte non tenu de l'incidence des couvertures s'est établie à 720 millions de dollars (471 millions de dollars en 2015; 718 millions de dollars en 2014). Au 31 octobre 2016, la valeur comptable du passif lié à ces plans, fondée sur le cours de clôture de l'action, était de 1,8 milliard de dollars (1,6 milliard de dollars au 31 octobre 2015) et était comptabilisée dans les autres passifs au bilan consolidé.

PLAN D'ACTIONNARIAT DES EMPLOYÉS

La Banque offre également un plan d'achat d'actions aux employés au Canada. Les employés peuvent verser tout montant de leurs gains admissibles (déduction faite des retenues à la source), sous réserve d'un plafond annuel de 10 % de leur salaire, au plan d'actionnariat des employés. Pour les employés participants sous l'échelon de vice-président, la Banque verse un montant correspondant à la totalité des premiers 250 \$ des cotisations de l'employé chaque année et à 50 % du reste des cotisations de l'employé jusqu'à concurrence de 3,5 % des gains admissibles de l'employé, moyennant un plafond de 2 250 \$. Les cotisations de la Banque sont acquises lorsqu'un employé compte deux années de service continu à la Banque. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2016, les cotisations de la Banque ont totalisé 66 millions de dollars (67 millions de dollars en 2015; 65 millions de dollars en 2014) et ont été passées en charges dans les salaires et avantages du personnel. Au 31 octobre 2016, 20 millions d'actions ordinaires étaient détenues au total en vertu du plan d'actionnariat des employés (20 millions au 31 octobre 2015). Les actions dans le plan d'actionnariat des employés sont achetées sur le marché libre et sont considérées comme étant en circulation dans le calcul du résultat de base et dilué par action de la Banque. Les dividendes gagnés sur les actions ordinaires de la Banque détenues dans le plan d'actionnariat des employés servent à l'achat sur le marché libre d'actions ordinaires additionnelles pour le plan d'actionnariat des employés.

NOTE 25 : AVANTAGES DU PERSONNEL

RÉGIMES DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET AUTRES RÉGIMES D'AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les régimes de retraite principaux de la Banque, soit l'Association de la caisse de retraite de La Banque Toronto-Dominion (l'Association) et le Régime de retraite TD (Canada) (RRTD), sont des régimes de retraite à prestations définies pour les employés de la Banque au Canada. L'Association a cessé d'accepter de nouveaux membres le 30 janvier 2009, et le RRTD a été établi le 1^{er} mars 2009. Les prestations versées en vertu des régimes de retraite principaux sont calculées en fonction de la durée de participation aux régimes et de la moyenne des cinq meilleures années de salaire consécutives du participant au cours des dix dernières années de participation aux régimes.

La capitalisation des régimes de retraite principaux de la Banque est assurée par les cotisations de la Banque et celles des participants aux régimes, le cas échéant. Conformément à la loi, la Banque verse à chaque régime des montants établis selon une méthode actuarielle et, en dernier ressort, il lui incombe de s'assurer que le passif du régime fait l'objet d'une capitalisation appropriée au fil du temps. Les cotisations de la Banque aux régimes de retraite principaux au cours de 2016 se sont établies à 384 millions de dollars (357 millions de dollars en 2015). Les cotisations de 2016 ont été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2015 pour les deux régimes de retraite principaux. Les cotisations de 2015 avaient été effectuées conformément aux rapports d'évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation en date du 31 octobre 2014 pour l'Association et le RRTD. La prochaine évaluation aux fins de la capitalisation est en date du 31 octobre 2016 pour les deux régimes de retraite principaux.

La Banque offre également certains avantages postérieurs au départ à la retraite, qui sont généralement sans capitalisation. Lorsqu'ils sont offerts, les régimes d'avantages postérieurs au départ à la retraite comprennent généralement l'assurance médicale et l'assurance dentaire. Pour être admissibles aux avantages postérieurs au départ à la retraite, les employés doivent répondre à certaines exigences relatives à l'âge et au nombre d'années de service et sont généralement tenus d'assumer une partie du coût des avantages.

STRATÉGIE DE PLACEMENT ET RÉPARTITION DES ACTIFS

L'objectif premier de l'Association et du RRTD est d'atteindre un taux de rendement réel annualisé de respectivement 1,50 % et 1,75 % sur des périodes mobiles de dix ans. L'objectif principal de la gestion des placements de l'Association et du RRTD est d'obtenir des rendements raisonnables et stables, conformes aux possibilités qui se présentent sur le marché, à une gestion de portefeuille prudente et à des niveaux de risque correspondant aux attentes en matière de rendement et à la politique en matière de composition de l'actif, comme indiqué par l'estimation de risque correspondant à une volatilité de l'excédent des régimes de respectivement 7 % et 14 %. Les politiques de placement des régimes de retraite principaux ne portent pas sur les actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, lesquels sont investis dans certains fonds communs de placement, au choix du participant.

Les instruments de créance d'entités gouvernementales détenus par l'Association et le RRTD doivent avoir une notation d'au moins BBB- au moment de l'achat et pendant la durée du placement au sein du portefeuille. Il n'existe pas de pondération maximale pour les notations supérieures à BBB- au sein du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales.

Jusqu'à 15 % du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes : les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les instruments de créance d'entités non gouvernementales ne doivent pas dépasser 80 % du portefeuille; les instruments de créance d'entités gouvernementales non canadiennes ne doivent pas dépasser 20 % du portefeuille; les instruments de créance d'une seule et même entité non gouvernementale ou entité gouvernementale non canadienne ne doivent pas dépasser 10 % du portefeuille; et les instruments de créance émis par le gouvernement fédéral, un gouvernement provincial ou une municipalité au Canada ne doivent pas dépasser respectivement 100 %, 75 % et 10 % du portefeuille. En outre, jusqu'à 14 % du total du portefeuille d'instruments de créance d'entités gouvernementales de l'Association peut être investi dans un portefeuille d'obligations en respectant les contraintes suivantes : les instruments de créance dont la notation est de BBB+ à BBB- ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; les titres adossés à des actifs doivent avoir une notation de crédit d'au moins AAA et ne doivent pas dépasser 25 % du portefeuille; et les titres d'un seul et même émetteur ne peuvent constituer plus de 10 % du portefeuille. Le reste du portefeuille de titres de créance d'entités gouvernementales ne peut pas être investi dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

Le RRTD n'est pas autorisé à investir dans des instruments de créance d'entités non gouvernementales.

L'avoir des portefeuilles d'actions de l'Association et du RRTD est largement diversifié, surtout dans des sociétés de qualité dont la capitalisation est de moyenne à forte et dans des fiducies de revenu, et aucun titre ne peut à lui seul dépasser 10 % de la valeur du portefeuille d'actions ou 10 % des titres en circulation d'une même société. Des actions étrangères peuvent être acquises pour diversifier davantage le portefeuille d'actions. Au plus 10 % du total du portefeuille peut être investi dans des actions de pays émergents.

Tant pour l'Association que pour le RRTD, des instruments dérivés peuvent être utilisés pourvu qu'ils ne le soient pas pour créer un effet de levier, mais bien pour gérer les risques. L'Association et le RRTD sont aussi autorisés à investir dans d'autres instruments alternatifs, comme des actions de sociétés à capital fermé, des actions d'infrastructure et des biens immobiliers.

La répartition des actifs par catégorie d'actifs pour les régimes de retraite principaux (à l'exclusion des prestations de retraite) est présentée ci-après :

Répartition des actifs des régimes

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Au 31 octobre 2016			Association ¹				RRTD ¹	
	Fourchette acceptable	% du total	Juste valeur		Fourchette acceptable	% du total	Juste valeur	
			Cotée	Non cotée			Cotée	Non cotée
Titres de créance	40-70 %	62 %	– \$	2 962 \$	25-56 %	43 %	– \$	413 \$
Capitaux propres	24-42	33	1 165	407	44-65	56	51	488
Placements alternatifs ¹	0-35	5	31	208	0-20	1	–	11
Divers ²	s. o.	s. o.	–	43	s. o.	s. o.	–	44
Total		100 %	1 196 \$	3 620 \$		100 %	51 \$	956 \$

Au 31 octobre 2015

Titres de créance	58-76 %	64 %	– \$	2 852 \$	44-56 %	50 %	– \$	369 \$
Capitaux propres	24-42	30	1 015	346	44-56	50	–	374
Placements alternatifs ¹	0-10	6	37	227	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Divers ²	s. o.	s. o.	–	74	s. o.	s. o.	–	33
Total		100 %	1 052 \$	3 499 \$		100 %	– \$	776 \$

Au 31 octobre 2014

Titres de créance	58-72 %	60 %	– \$	2 489 \$	44-56 %	50 %	– \$	277 \$
Capitaux propres	24-34,5	32	1 228	84	44-56	50	–	280
Équivalents de trésorerie	0-4	2	–	93	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Placements alternatifs ¹	0-12,5	6	40	188	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Divers ²	s. o.	s. o.	–	101	s. o.	s. o.	–	25
Total		100 %	1 268 \$	2 955 \$		100 %	– \$	582 \$

¹ Les placements alternatifs de l'Association comprennent principalement des fonds de titres de participation privés, dont aucun n'a été investi dans la Banque et des sociétés de son groupe. Les régimes de retraite principaux investissent également dans des véhicules de placement qui peuvent détenir des actions ou des titres de créance émis par la Banque.

² Se compose principalement d'actifs du compte d'amélioration des prestations de retraite, d'intérêts et de dividendes à recevoir ainsi que de montants à payer à des courtiers et à recevoir de ceux-ci au titre de valeurs mobilières négociées mais pas encore réglées.

PRATIQUES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Les placements des régimes de retraite principaux comprennent des instruments financiers exposés à divers risques, notamment le risque de marché (y compris les risques de change, de taux d'intérêt, d'inflation et de prix), le risque de crédit, le risque de longévité et le risque de liquidité. Les principaux risques importants auxquels font face tous les régimes de retraite sont la baisse des taux d'intérêt ou des écarts de crédit, ce qui ferait augmenter l'obligation au titre des prestations de retraite d'un montant supérieur à la variation de la valeur des actifs des régimes, et le risque de longévité (c'est-à-dire la baisse des taux de mortalité).

Les stratégies de symétrie entre les actifs et les passifs sont axées sur l'obtention d'un équilibre approprié entre un rendement adéquat et les variations des valeurs des passifs qui sont couvertes par les variations des valeurs des actifs.

Les régimes de retraite principaux gèrent ces risques financiers conformément à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension*, aux règlements applicables ainsi qu'à l'énoncé des politiques et procédures en matière de placements des régimes de retraite principaux et aux politiques et procédures d'exploitation en matière de gestion. Voici quelques-unes des pratiques de gestion des risques utilisées par les régimes de retraite principaux :

- Suivi du risque de crédit des contreparties
- Suivi du respect des lignes directrices sur la répartition des actifs
- Suivi du rendement des catégories d'actifs par rapport aux points de repère

Les régimes de retraite principaux de la Banque sont sous la surveillance d'une seule structure de gouvernance des régimes de retraite mise en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Banque. La structure de gouvernance comprend la formation de comités de gouvernance des régimes de retraite qui sont responsables de surveiller les opérations et les placements des régimes, en agissant comme fiduciaire. En outre, s'il y a lieu, les approbations des autorités locales pertinentes seront obtenues afin de se conformer aux exigences réglementaires locales. Les changements importants et stratégiques apportés aux régimes de retraite doivent être approuvés par le conseil d'administration de la Banque.

AUTRES RÉGIMES DE RETRAITE

Régime de retraite de CT

Depuis l'acquisition de Services financiers CT inc. (CT), la Banque finance un régime de retraite comprenant un volet à prestations définies et un volet à cotisations définies. Le volet à prestations définies du régime a cessé d'être offert aux nouveaux participants après le 31 mai 1987, et les employés récemment admissibles ont adhéré au volet à cotisations définies du régime. La Banque a reçu l'approbation des organismes de réglementation pour liquider le volet à cotisations définies du régime à compter du 1^{er} avril 2011. La liquidation s'est conclue le 31 mai 2012. La capitalisation du volet à prestations définies est assurée par les cotisations de la Banque et des participants au régime.

Régimes de retraite de TD Bank, N.A.

TD Bank, N.A. et ses filiales maintiennent un régime à cotisations définies 401(k) qui couvre la totalité des employés. Les cotisations au régime pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 se sont élevées à 121 millions de dollars (103 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 92 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014), lesquelles comprenaient les cotisations de base et les cotisations jumelées. La charge de retraite annuelle est égale aux cotisations de la Banque au régime.

TD Bank, N.A. a également bloqué des régimes de retraite à prestations définies qui couvrent certains anciens employés de TD Banknorth et de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler). TD Bank, N.A. a aussi des régimes d'avantages complémentaires de retraite fermés qui offrent une couverture restreinte d'assurance médicale et d'assurance vie à certains employés de Financement auto TD (auparavant de Services financiers Chrysler).

Régimes de retraite complémentaires

Les régimes de retraite complémentaires des employés sont capitalisés en partie par la Banque pour les employés admissibles.

Le tableau suivant présente la situation financière des régimes de retraite principaux de la Banque et de son principal régime d'avantages complémentaires de retraite, ainsi que de ses autres régimes de retraite importants.

Obligations, actifs et situation de capitalisation des régimes d'avantages du personnel

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite ¹			Autres régimes de retraite ²		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Variation des obligations au titre des prestations projetées									
Obligations au titre des prestations projetées au début de l'exercice	5 377 \$	5 321 \$	4 338 \$	553 \$	557 \$	551 \$	2 743 \$	2 644 \$	2 196 \$
Obligations incluses en raison de la fusion des régimes de retraite de Financement auto TD ³	–	–	–	–	–	–	–	19	–
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	331	359	282	17	20	18	10	13	10
Coût financier sur les obligations au titre des prestations projetées	191	219	205	21	23	26	105	113	106
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses financières	1 179	(279)	591	(9)	(12)	50	259	(35)	188
(Profit) perte de réévaluation – hypothèses démographiques	–	18	44	–	–	(82)	(11)	(11)	129
(Profit) perte de réévaluation – ajustements liés à l'expérience	8	(71)	(1)	2	(21)	6	(12)	17	17
Cotisations des participants	66	69	66	–	–	–	–	–	–
Prestations versées	(347)	(259)	(204)	(16)	(14)	(12)	(265)	(251)	(114)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	45	264	106
Coûts des services passés (crédit) ^{4, 5}	–	–	–	–	–	–	(11)	(30)	6
Obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre	6 805	5 377	5 321	568	553	557	2 863	2 743	2 644
Variation des actifs des régimes									
Actifs des régimes à la juste valeur au début de l'exercice	5 327	4 805	4 177	–	–	–	1 910	1 734	1 575
Actifs inclus en raison de la fusion des régimes de retraite de Financement auto TD ³	–	–	–	–	–	–	–	18	–
Produits d'intérêts sur les actifs des régimes	195	205	208	–	–	–	74	76	77
Profit (perte) de réévaluation – rendement des actifs des régimes moins les produits d'intérêts	207	158	264	–	–	–	40	(31)	72
Cotisations des participants	66	69	66	–	–	–	–	–	–
Cotisations de l'employeur	384	357	302	16	14	12	101	153	35
Prestations versées	(347)	(259)	(204)	(16)	(14)	(12)	(265)	(251)	(114)
Variation du taux de change	–	–	–	–	–	–	39	216	98
Charges administratives au titre des prestations définies	(9)	(8)	(8)	–	–	–	(4)	(5)	(9)
Actifs des régimes à la juste valeur aux 31 octobre	5 823	5 327	4 805	–	–	–	1 895	1 910	1 734
Actif (passif) net au titre des prestations définies	(982)	(50)	(516)	(568)	(553)	(557)	(968)	(833)	(910)
Charge annuelle									
Inclus dans la charge nette liée aux avantages du personnel :									
Coût au titre des services rendus – prestations acquises	331	359	282	17	20	18	10	13	10
Frais (produits) d'intérêts nets sur le passif (l'actif) net au titre des prestations définies	(4)	14	(3)	21	23	26	31	37	29
Coûts des services passés (crédit) ^{4, 5}	–	–	–	–	–	–	(11)	(30)	6
Charges administratives au titre des prestations définies	9	8	7	–	–	–	7	8	5
Charge totale	336 \$	381 \$	286 \$	38 \$	43 \$	44 \$	37 \$	28 \$	50 \$
Hypothèses actuarielles utilisées pour calculer les obligations au titre des prestations projetées aux 31 octobre (en pourcentage)									
Taux d'actualisation moyen pondéré des obligations au titre des prestations projetées	3,52 %	4,42 %	4,21 %	3,60 %	4,40 %	4,30 %	3,65 %	4,39 %	4,27 %
Taux d'augmentation moyen pondéré des salaires	2,66	2,63	2,86	3,25	3,25	3,50	1,18	1,20	1,30

¹ Le taux d'augmentation du coût des soins de santé pour le prochain exercice utilisé pour prévoir le coût des prestations visées par le principal régime d'avantages complémentaires de retraite est de 5,0 %. On a présumé une diminution graduelle du taux à 3,17 % d'ici 2028 et son maintien à ce niveau par la suite.

² Comprendent le régime de retraite à prestations définies de CT, le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth, les régimes de retraite de Financement auto TD et les régimes de retraite complémentaires. Les autres régimes offerts par la Banque et certaines de ses filiales ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière. Le régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth a été bloqué le 31 décembre 2008 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après cette date. Certains régimes de retraite à prestations définies de Financement auto TD ont été bloqués le 1^{er} avril 2012 et aucun crédit au titre des services rendus ne peut être octroyé après le 31 mars 2012.

³ Le 31 décembre 2014, certains régimes de retraite de Financement auto TD ont été fusionnés, de sorte que certaines obligations et certains actifs, qui n'étaient pas présentés par le passé, sont dorénavant inclus dans les exercices 2016 et 2015. Pour l'exercice clos le 31 octobre 2015, les soldes d'ouverture de ces obligations et actifs se sont élevés respectivement à 19 millions de dollars et 18 millions de dollars (respectivement 14 millions de dollars et 16 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

⁴ Comprendent un profit sur règlement de 12 millions de dollars lié à la partie du régime de retraite à prestations définies de Financement auto TD qui a été réglée au cours de 2016.

⁵ Comprendent un profit sur règlement de 35 millions de dollars lié à la partie du régime de retraite à prestations définies de TD Banknorth qui a été réglée au cours de 2015.

La Banque prévoit verser pour l'exercice se clôturant le 31 octobre 2017 des cotisations de 438 millions de dollars aux régimes de retraite principaux, de 17 millions de dollars au principal régime d'avantages complémentaires de retraite et de 33 millions de dollars à ses autres régimes de retraite. Les montants des cotisations futures peuvent varier par suite de l'examen par la Banque de ses niveaux de cotisation au cours de l'exercice.

Les hypothèses relatives à la mortalité future qui ont servi à établir les obligations au titre des prestations définies et le coût des prestations net sont comme suit :

Espérance de vie présumée à 65 ans

(nombre d'années)

	Régimes de retraite principaux			Principal régime d'avantages complémentaires de retraite			Autres régimes de retraite		
							Aux 31 octobre		
	2016	2015	2014	2016	2015	2014	2016	2015	2014
Homme âgé de 65 ans à la date d'évaluation	22,1	22,1	21,9	22,1	22,1	21,9	21,4	22,0	22,0
Femme âgée de 65 ans à la date d'évaluation	24,0	23,9	23,8	24,0	23,9	23,8	23,4	24,0	23,3
Homme âgé de 40 ans à la date d'évaluation	23,4	23,3	23,2	23,4	23,3	23,2	22,5	22,5	23,1
Femme âgée de 40 ans à la date d'évaluation	25,1	25,1	25,0	25,1	25,1	25,0	25,0	25,0	25,6

La durée moyenne pondérée de l'obligation au titre des prestations définies pour les régimes de retraite principaux, le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et les autres régimes de retraite à la fin de la période de présentation de l'information financière s'est établie respectivement à 16 années (16 années en 2015, 16 années en 2014), 17 années (17 années en 2015, 18 années en 2014) et 13 années (13 années en 2015, 13 années en 2014).

Le tableau ci-après présente la sensibilité des obligations au titre des prestations projetées pour les régimes de retraite principaux de la Banque, pour le principal régime d'avantages complémentaires de retraite et pour les autres régimes de retraite importants de la Banque aux hypothèses actuarielles qui sont considérées comme importantes par la Banque. Ces hypothèses actuarielles comprennent le taux d'actualisation, l'espérance de vie, le taux d'augmentation des salaires, ainsi que le taux de variation des coûts des soins de santé, selon le cas. Pour chaque test de sensibilité, l'incidence d'une modification raisonnable possible d'un seul facteur est présentée, et les autres hypothèses demeurent inchangées.

Sensibilité des principales hypothèses actuarielles

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au		
	31 octobre 2016		
	Obligations		
	Régimes de retraite principaux	Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	Autres régimes de retraite
Incidence d'une variation absolue des principales hypothèses actuarielles			
Taux d'actualisation			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	1 230 \$	103 \$	414 \$
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	(948)	(81)	(335)
Augmentation des salaires			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	(366)	s. o. ¹	–
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	397	s. o. ¹	–
Espérance de vie			
Diminution de 1 an de l'hypothèse	(142)	(20)	(86)
Augmentation de 1 an de l'hypothèse	135	20	84
Hypothèse initiale utilisée pour le taux de variation des coûts des soins de santé			
Diminution de 1 % de l'hypothèse	s. o.	(89)	(4)
Augmentation de 1 % de l'hypothèse	s. o.	111	5

¹ Une variation absolue de cette hypothèse n'est pas importante.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans le bilan consolidé.

Montants comptabilisés dans le bilan consolidé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>		
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Autres actifs			
Régimes de retraite principaux	– \$	95 \$	– \$
Autres régimes de retraite ¹	3	–	9
Autres régimes d'avantages du personnel ²	8	9	6
Total des autres actifs	11	104	15
Autres passifs			
Régimes de retraite principaux	982	145	516
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	568	553	557
Autres régimes de retraite ¹	971	833	919
Autres régimes d'avantages du personnel ²	490	416	401
Total des autres passifs	3 011	1 947	2 393
Montants nets comptabilisés	(3 000) \$	(1 843) \$	(2 378) \$

¹ Le 31 décembre 2014, certains régimes de retraite de Financement auto TD ont été fusionnés. Pour les exercices 2016 et 2015, les actifs et les passifs ont été inclus au poste Autres régimes de retraite. Auparavant, ces actifs ou passifs étaient inclus au poste Autres régimes d'avantages du personnel.

² Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

La Banque a comptabilisé les montants suivants dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé.

Montants comptabilisés dans l'état des autres éléments du résultat global consolidé¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les</i>		
	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global			
Régimes de retraite principaux	(980) \$	490 \$	(371) \$
Principal régime d'avantages complémentaires de retraite	7	33	26
Autres régimes de retraite ²	(193)	1	(266)
Autres régimes d'avantages du personnel ³	(56)	23	(57)
Total des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	(1 222) \$	547 \$	(668) \$

¹ Les montants sont présentés avant impôt.

² Le 31 décembre 2014, certains régimes de retraite de Financement auto TD ont été fusionnés. Pour les exercices 2016 et 2015, les écarts actuariels ont été inclus au poste Autres régimes de retraite. Auparavant, ces écarts actuariels étaient inclus au poste Autres régimes d'avantages du personnel.

³ Se composent des autres régimes de retraite à prestations définies et des autres régimes d'avantages complémentaires de retraite offerts par la Banque et ses filiales qui ne sont pas considérés comme importants aux fins de la présentation de l'information financière.

NOTE 26 : IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat se compose de ce qui suit.

Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre		
	2016	2015	2014
Charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé			
Impôt exigible			
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat pour la période considérée	2 106 \$	1 881 \$	1 450 \$
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	(66)	(6)	31
Total de l'impôt exigible	2 040	1 875	1 481
Impôt différé			
Charge (recouvrement) d'impôt différé afférent(e) à la naissance et au renversement des différences temporaires	50	(372)	37
Effet des variations des taux d'imposition	2	(1)	1
Recouvrement d'impôt sur le résultat découlant de la comptabilisation de différences temporaires déductibles non comptabilisées antérieurement et de pertes fiscales non comptabilisées au cours de périodes antérieures	–	8	(11)
Ajustements au titre d'exercices antérieurs et autres	51	13	4
Total de l'impôt différé	103	(352)	31
Total de la charge d'impôt sur le résultat – État du résultat consolidé	2 143	1 523	1 512
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat – État des autres éléments du résultat global			
Impôt exigible	51	(1 279)	(623)
Impôt différé	(229)	414	(269)
	(178)	(865)	(892)
Impôt sur le résultat – autres éléments ne se rapportant pas aux produits, y compris les regroupements d'entreprises et les autres ajustements			
Impôt exigible	26	14	(9)
Impôt différé	(5)	51	(4)
	21	65	(13)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 986	723	607
Impôt exigible			
Fédéral	1 003	53	413
Provincial	693	61	284
Étranger	421	496	152
	2 117	610	849
Impôt différé			
Fédéral	(171)	220	(72)
Provincial	(116)	134	(44)
Étranger	156	(241)	(126)
	(131)	113	(242)
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 986 \$	723 \$	607 \$

Rapprochement avec le taux d'imposition prévu par la loi

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2016		2015		2014	
	\$	%	\$	%	\$	%
Impôt au taux d'imposition canadien prévu par la loi	2 819	26,5	2 409	26,3	2 385	26,3
Augmentation (diminution) attribuable aux éléments suivants :						
Dividendes reçus	(233)	(2,2)	(319)	(3,5)	(321)	(3,5)
Écarts de taux liés aux activités internationales	(439)	(4,1)	(556)	(6,1)	(489)	(5,4)
Divers – montant net	(4)	(0,1)	(11)	(0,1)	(63)	(0,7)
Charge d'impôt sur le résultat et taux d'imposition effectif	2 143 \$	20,1 %	1 523 \$	16,6 %	1 512 \$	16,7 %

Les actifs et les passifs d'impôt différé comprennent ce qui suit.

Actifs et passifs d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Actifs d'impôt différé		
Provision pour pertes sur créances	865 \$	737 \$
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	29	19
(Produit) charge différé(e)	31	65
Prêts détenus à des fins de transaction	114	124
Avantages du personnel	841	714
Régimes de retraite	424	114
Pertes pouvant être reportées en avant	154	260
Crédits d'impôt	165	399
Divers	346	322
Total des actifs d'impôt différé¹	2 969	2 754
Passifs d'impôt différé		
Valeurs mobilières	793	664
Immobilisations incorporelles	331	404
Goodwill	106	78
Total des passifs d'impôt différé	1 230	1 146
Actifs d'impôt différé nets	1 739	1 608
Pris en compte dans le bilan consolidé comme suit :		
Actifs d'impôt différé	2 084	1 931
Passifs d'impôt différé ²	345	323
Actifs d'impôt différé nets	1 739 \$	1 608 \$

¹ Le montant des différences temporaires, des pertes fiscales non utilisées et des crédits d'impôt non utilisés pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au bilan consolidé s'établissait à 29 millions de dollars au 31 octobre 2016 (21 millions de dollars au 31 octobre 2015), dont un montant de 7 millions de dollars (11 millions de dollars au 31 octobre 2015) devrait expirer dans au plus cinq ans.

² Inclus dans les autres passifs au bilan consolidé.

La variation de l'actif d'impôt différé net pour les exercices clos les 31 octobre se présente comme suit :

Charge (recouvrement) d'impôt différé

(en millions de dollars canadiens)

	2016				2015			
	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total	État du résultat consolidé	Autres éléments du résultat global	Regroupements d'entreprises et autres	Total
Charge (recouvrement) d'impôt différé								
Provision pour pertes sur créances	(128) \$	– \$	– \$	(128) \$	(155) \$	– \$	– \$	(155) \$
Terrains, bâtiments, matériel et mobilier, et autres actifs amortissables	(10)	–	–	(10)	(12)	–	–	(12)
(Produit) charge différé(e)	34	–	–	34	(35)	–	–	(35)
Prêts détenus à des fins de transaction	10	–	–	10	–	–	–	–
Régimes de retraite	30	(340)	–	(310)	111	142	–	253
Avantages du personnel	(132)	5	–	(127)	(27)	8	–	(19)
Pertes pouvant être reportées en avant	106	–	–	106	(4)	–	–	(4)
Crédits d'impôt	234	–	–	234	(42)	–	–	(42)
Autres actifs d'impôt différé	(19)	–	(5)	(24)	(193)	–	(6)	(199)
Valeurs mobilières	23	106	–	129	(124)	264	–	140
Immobilisations incorporelles	(73)	–	–	(73)	117	–	–	117
Goodwill	28	–	–	28	12	–	57	69
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt différé	103 \$	(229) \$	(5) \$	(131) \$	(352) \$	414 \$	51 \$	113 \$

Certaines différences temporaires imposables liées aux participations de la Banque dans des filiales, des succursales et des entreprises associées, et liées aux investissements dans des coentreprises, n'avaient pas entraîné la comptabilisation de passifs d'impôt différé au 31 octobre 2016. Le montant total de ces différences temporaires s'établissait à 51 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (48 milliards de dollars au 31 octobre 2015).

NOTE 27 : RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour la période.

Le résultat dilué par action est calculé au moyen de la même méthode que celle employée pour établir le résultat de base par action, sauf que certains ajustements sont apportés au résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et au nombre moyen pondéré d'actions en circulation dans le but de tenir compte de l'effet dilutif de toutes les actions ordinaires potentielles qui seraient censées être émises par la Banque.

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque pour les exercices clos les 31 octobre, et tient compte de l'effet du dividende en actions sur le résultat de base et le résultat dilué par action de la Banque, comme s'il était appliqué rétrospectivement à toutes les périodes présentées.

Résultat de base et dilué par action

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2016	2015	2014
Résultat de base par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 680 \$	7 813 \$	7 633 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 853,4	1 849,2	1 839,1
Résultat de base par action (en dollars)	4,68 \$	4,22 \$	4,15 \$
Résultat dilué par action			
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires	8 680 \$	7 813 \$	7 633 \$
Résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires, y compris l'incidence des titres dilutifs	8 680	7 813	7 633
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en millions)	1 853,4	1 849,2	1 839,1
Effet des titres dilutifs			
Options sur actions potentiellement exerçables (en millions) ¹	3,4	4,9	6,2
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation – dilué (en millions)	1 856,8	1 854,1	1 845,3
Résultat dilué par action (en dollars)¹	4,67 \$	4,21 \$	4,14 \$

¹ Pour les exercices clos les 31 octobre 2016, 2015 et 2014, le calcul du résultat dilué par action ne tient pas compte du nombre moyen pondéré d'options dans les cas où le prix des options était supérieur au cours moyen des actions ordinaires de la Banque.

NOTE 28 : PROVISIONS, PASSIF ÉVENTUEL, ENGAGEMENTS, GARANTIES, ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS**PROVISIONS**

Le tableau suivant présente les provisions de la Banque.

Provisions

(en millions de dollars canadiens)

	Restructuration ¹	Litiges et divers ²	Total
Solde au 1 ^{er} novembre 2015	486 \$	301 \$	787 \$
Ajouts	20	175	195
Montants utilisés	(276)	(101)	(377)
Reprise des montants non utilisés	(38)	(53)	(91)
Écarts de conversion et autres	6	5	11
Solde au 31 octobre 2016, avant provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan	198 \$	327 \$	525 \$
Ajouter : provision pour pertes sur créances pour les instruments hors bilan ³			500
Solde au 31 octobre 2016			1 025 \$

¹ Comprend les provisions pour les contrats de location déficataires.

² Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

³ Pour plus de renseignements, se reporter à la note 8.

LITIGES ET DIVERS

La colonne Litiges et divers comprend des provisions aux fins de réserves légales. Dans le cadre normal des activités, la Banque et ses filiales font l'objet de diverses poursuites judiciaires et procédures administratives. La Banque constitue des provisions pour litiges lorsqu'il devient probable que la Banque subira une perte et que le montant peut être estimé de façon fiable. La Banque évalue aussi la fourchette globale estimative des pertes raisonnablement possibles (c'est-à-dire celles qui ne sont ni probables ni peu probables) pouvant découler de poursuites judiciaires et procédures administratives, en sus des provisions. Au 31 octobre 2016, la fourchette estimative des pertes raisonnablement possibles allait de néant à environ 461 millions de dollars. Les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque représentent les meilleures estimations de la Banque en fonction des informations disponibles à l'heure actuelle à l'égard des procédures pouvant faire l'objet d'estimations, bien qu'un certain nombre de facteurs puisse amener les provisions et les pertes raisonnablement possibles de la Banque à être très différentes de ses pertes réelles ou prévues. Par exemple, les estimations de la Banque exigent beaucoup de jugement, en raison des différentes étapes auxquelles se trouvent les procédures, de l'existence de multiples codéfendeurs dont la part de responsabilité reste à déterminer, des nombreuses questions en suspens toujours en cause dans plusieurs procédures, dont certaines échappent à la volonté de la Banque ou portent sur des théories et des interprétations juridiques nouvelles, de l'incertitude planant sur les divers dénouements possibles de ces procédures et du fait que les procédures sous-jacentes évolueront au fil du temps. De plus, certaines poursuites visent des dommages-intérêts très importants ou indéterminés.

De l'avis de la direction, d'après ses connaissances actuelles et les avis de ses conseillers juridiques, l'issue de l'une ou de l'ensemble de ces procédures n'aura pas d'incidence défavorable importante sur la situation financière consolidée ou sur les flux de trésorerie consolidés de la Banque. Toutefois, en raison des facteurs susmentionnés et d'autres incertitudes inhérentes aux litiges et aux questions d'ordre réglementaire, il est possible que l'incidence de l'issue de ces poursuites judiciaires ou procédures administratives puisse être importante sur les résultats d'exploitation consolidés de la Banque pour n'importe laquelle des périodes de présentation.

Les principales poursuites judiciaires intentées contre la Banque ou les principales procédures administratives à l'encontre de la Banque sont décrites ci-dessous.

Litige Stanford

La Banque Toronto-Dominion a été nommée défenderesse dans l'affaire *Rotstain v. Trustmark National Bank, et al.*, un recours collectif devant la Cour de district des États-Unis pour le district Nord du Texas portant sur une combine à la Ponzi de 7,2 milliards de dollars US qui aurait été montée par R. Allen Stanford, le propriétaire de Stanford International Bank, Limited (SIBL), une banque extraterritoriale ayant son siège à Antigua. Les requérants disent représenter une catégorie d'investisseurs dans des certificats de dépôt émis par SIBL. La Banque a fourni certains services de banque correspondante à SIBL. Les requérants allèguent que la Banque et quatre autres banques auraient aidé et encouragé M. Stanford, ou encore auraient conspiré avec lui, dans la perpétration de la fraude, et que les banques défenderesses auraient reçu des transferts frauduleux de SIBL en percevant des frais en contrepartie de certains services rendus.

L'Official Stanford Investors Committee, un comité reconnu par la Cour comme représentant les investisseurs lésés, a reçu l'autorisation d'intervenir dans la poursuite et a entamé des poursuites semblables contre toutes les banques défenderesses.

La Cour a refusé en partie et accepté en partie la requête en rejet de poursuite présentée par La Banque Toronto-Dominion le 21 avril 2015. La Cour a établi un échancier de certification du recours collectif, exigeant des parties qu'elles présentent leurs communications préalables et soumettent leurs exposés à l'appui de leur demande de recours collectif. La requête de certification du recours collectif a été déposée entièrement le 26 octobre 2015. Le 23 juin 2015, les requérants ont déposé une requête modifiée faisant valoir certaines autres lois étatiques dans leur poursuite contre la Banque. La requête présentée par la Banque visant le rejet de l'ensemble de la poursuite dans sa dernière version modifiée a été entièrement déposée le 18 août 2015. Le 22 avril 2016, la Banque a présenté une requête à la Cour pour que celle-ci revoie sa décision de rejet d'avril 2015 liée à certaines poursuites lancées par l'Official Stanford Investors Committee (OSIC) ayant trait à la *Texas Uniform Fraudulent Transfer Act*, en faisant valoir un changement législatif annoncé par la Cour suprême du Texas le 1^{er} avril 2016. Le 28 juillet 2016, la Cour a rendu sa décision et rejeté la requête en rejet de poursuite présentée par les défenderesses visant la demande de recours collectif des requérants. La Cour a également rejeté la requête visant la révision de sa décision de rejet relative aux requêtes de l'OSIC. La Banque a déposé sa réponse à la demande de recours collectif des requérants le 26 août 2016.

La Banque Toronto-Dominion a aussi été nommée défenderesse dans deux affaires devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario : 1) *Wide & Dickson v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par les colliquidateurs de SIBL nommés par la Cour suprême des Caraïbes orientales, et 2) *Dynasty Furniture Manufacturing Ltd., et al. v. The Toronto-Dominion Bank*, une poursuite déposée par cinq investisseurs dans des certificats de dépôt émis par Stanford. Les poursuites font valoir que la Banque aurait fait preuve de négligence et aurait aidé SIBL à commettre une fraude en connaissance de cause. La Cour a rejeté la requête en jugement sommaire de la Banque concernant la poursuite déposée par les colliquidateurs afin de faire rejeter la poursuite d'après les lois de prescription applicables le 9 novembre 2015 et elle a déterminé que les questions relatives à la prescription seront tranchées au cours d'un procès sur le fond. Les parties ont l'intention de tenir une conférence sur la situation afin de fixer un calendrier pour instruire l'affaire des colliquidateurs ainsi que l'affaire Dynasty.

Litige sur les frais de découvert

TD Bank, N.A. a été initialement nommée défenderesse dans six recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester la manière dont elle calcule et perçoit les frais de découvert : *Dwyer v. TD Bank, N.A.* (D. Mass.); *Hughes v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); *Mascaro v. TD Bank, N.A.* (D. D.C.); *Mazzadra, et al. v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.); *Kimenker v. TD Bank, N.A.* (D. N.J.); et *Mosser v. TD Bank, N.A.* (D. Pa.). Ces recours ont été renvoyés devant la Cour de district des États-Unis pour le district Sud de la Floride et ont maintenant été rejetés ou réglés. Les paiements relatifs aux ententes de règlement ont été versés aux membres du groupe formant les recours collectifs en juin 2013, et une deuxième distribution aux membres du groupe admissibles des indemnités résiduelles a été versée en octobre 2014. La Cour conserve sa compétence à l'égard des membres du groupe et des distributions.

TD Bank, N.A. a par la suite été nommée défenderesse dans onze recours collectifs à l'échelle des États-Unis visant à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par TD Bank, N.A. du 16 août 2010 jusqu'à présent : *King, et al. v. TD Bank, N.A. f/k/a Carolina First Bank* (D.S.C.); *Padilla, et al. v. TD Bank, N.A.* (E.D. Pa.); *Hurel v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (D.N.J.); *Koshgarian v. TD Bank, N.A. and The Toronto-Dominion Bank* (S.D.N.Y.); *Goodall v. The Toronto-Dominion Bank and TD Bank, N.A.* (M.D. FL.); *Klein et al. v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); *Ucciferri v. TD Bank, N.A.* (D.N.J.); et *Austin v. TD Bank, N.A.* (D. Conn.); *Robinson v. TD Bank, N.A.* (S.D. Fla.) (l'affaire *Robinson* n° 60469); *Robinson v. TD Bank N.A.* (S.D. Fla.) (l'affaire *Robinson* n° 60476); et *Mingrone v. TD Bank, N.A.* (E.D.N.Y.). Dans l'affaire *King*, le recours vise aussi à contester les pratiques employées à l'égard des frais de découvert par la Carolina First Bank avant sa fusion avec TD Bank, N.A. en septembre 2010. La Banque Toronto-Dominion a également été nommée défenderesse dans les poursuites *Hurel*, *Koshgarian* et *Goodall*, et a par la suite été mise hors de cause dans l'affaire *Hurel*. Les onze poursuites ont été consolidées afin de regrouper les mesures préparatoires aux procès sous le numéro MDL 2613 devant la Cour de district des États-Unis pour le district de la Caroline du Sud. Le 19 juin 2015, les requérants ont déposé une demande de recours collectif modifiée consolidée, qui vise l'ensemble des poursuites consolidées à l'exception de l'affaire *Mingrone*. La demande de recours collectif visant l'affaire *Mingrone* a été rejetée le 21 juillet 2015. La Banque Toronto-Dominion n'a pas été nommée défenderesse dans la demande de recours collectif modifiée consolidée. Le 10 décembre 2015, la Cour a accepté en partie et refusé en partie la requête en rejet de poursuite présentée par TD Bank, N. A. Les communications préalables de la demande de recours collectif ont été complétées, et le dépôt des mémoires des parties à l'égard de la demande de recours collectif se poursuit.

Frais de carte de crédit

Entre 2011 et 2013, sept projets de recours collectifs ont été initiés en Colombie-Britannique, en Alberta, en Saskatchewan, en Ontario et au Québec : *Coburn and Watson's Metropolitan Home v. Bank of America Corporation, et al.*; *1023916 Alberta Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Macaronies Hair Club v. BOFA Canada Bank, et al.*; *The Crown & Hand Pub Ltd. v. Bank of America Corporation, et al.*; *Hello Baby Equipment inc. v. BOFA Canada Bank, et al.*; *Bancroft-Snell, et al. v. Visa Canada Corporation, et al.*; et *9085-4886 Québec Inc. v. Visa Canada Corporation, et al.* Les défenderesses de chaque recours sont Visa Canada Corporation (Visa) et MasterCard International Incorporated (MasterCard) (collectivement, les réseaux) ainsi que la TD et plusieurs autres institutions financières. Les membres du groupe formant le recours collectif sont des commerçants canadiens qui acceptent Visa ou MasterCard pour le paiement de produits et services. Bien que des différences existent entre les recours, dans la majorité il est allégué que, de mars 2001 jusqu'à présent, les réseaux auraient conspiré avec leurs banques émettrices et leurs acquéreurs pour fixer des frais excessifs et que certaines règles (par exemple, la règle obligeant à honorer toutes les cartes, la règle de non-discrimination et la règle de non-imposition de frais supplémentaires) auraient pour effet d'accroître les frais des commerçants. Les recours comprennent le complot civil, des infractions à la *Loi sur la concurrence*, l'ingérence dans des relations économiques et l'enrichissement injustifié. Des dommages-intérêts généraux et exemplaires d'un montant non précisé sont réclamés au nom des commerçants membres du groupe formant le recours collectif. Dans le cadre de l'instance du cas type en Colombie-Britannique, la décision de certifier en partie la poursuite comme recours collectif a été rendue le 27 mars 2014. Cette décision a été portée en appel tant par les représentants des recours que par les défenderesses. Les appels ont été entendus en décembre 2014 et la décision a été rendue le 19 août 2015. Tant les requérants que les défenderesses ont obtenu en partie gain de cause par suite de leur appel respectif, mais la période visée par les recours principaux des requérants a été considérablement raccourcie. Lors d'une audience tenue en octobre 2016, les requérants ont cherché à modifier leurs recours pour que la période plus longue visée par ce dernier soit rétablie.

RESTRUCTURATION

Pour l'exercice 2015, la Banque a comptabilisé des frais de restructuration de 686 millions de dollars (471 millions de dollars après impôt), montant net. Au cours de l'exercice 2015, la Banque a entrepris un examen de sa restructuration et a comptabilisé au deuxième trimestre de 2015 des frais de restructuration de 337 millions de dollars (228 millions de dollars après impôt) et des frais de restructuration supplémentaires de 349 millions de dollars (243 millions de dollars après impôt), montant net, au quatrième trimestre de 2015. Les initiatives de restructuration visaient à réduire les coûts et à gérer les dépenses de manière durable afin d'atteindre une plus grande efficacité opérationnelle. Ces mesures comprenaient la refonte des processus et la restructuration des activités, des initiatives d'optimisation des succursales de détail et des biens immobiliers et l'examen de l'organisation, et elles étaient principalement liées à la dépréciation d'actifs, à la résiliation de contrats de location, aux indemnités de départ et à d'autres charges de personnel.

ENGAGEMENTS

Arrangements relatifs au crédit

Dans le cadre normal des activités, la Banque prend divers engagements et conclut des contrats de passif éventuel. L'objectif principal de ces contrats est de rendre des fonds disponibles pour les besoins de financement des clients. La politique de la Banque sur les garanties à obtenir relativement à ces contrats et les types de garanties détenues est habituellement la même que pour les prêts consentis par la Banque.

Les lettres de crédit de soutien financier et les garanties d'exécution représentent des assurances irrévocables que la Banque effectuera les paiements dans l'éventualité où un client ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers, et elles comportent les mêmes risques de crédit et les mêmes exigences de recours et de garantie additionnelle que les prêts consentis aux clients. Pour obtenir de l'information détaillée, se reporter à la rubrique «Garanties» dans la présente note.

Les lettres de crédit documentaires et commerciales sont des instruments émis au nom du client autorisant un tiers, sous réserve de conditions particulières, à tirer des traites sur la Banque jusqu'à concurrence d'un certain montant. La Banque est exposée au risque que le client ne règle pas les montants des traites, et ceux-ci sont garantis par les actifs qui s'y rattachent.

Les engagements de crédit représentent la partie non utilisée des crédits autorisés sous forme de prêts et d'engagements de clients au titre d'acceptations. La note 10 contient une description des types de facilités de liquidité que la Banque offre à ses conduits de titrisation.

La valeur des instruments de crédit indiqués ci-dessous représente le montant maximal du crédit additionnel que la Banque pourrait être obligée de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés.

Instruments de crédit

(en millions de dollars canadiens)

		<i>Aux</i>
	31 octobre	31 octobre
	2016	2015
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	22 747	21 046
Lettres de crédit documentaires et commerciales	436	330
Engagements de crédit¹		
Durée initiale de un an ou moins	41 096	40 477
Durée initiale de plus de un an	106 274	90 803
Total	170 553	152 656

¹ Les engagements de crédit excluent les lignes de crédit personnelles et les prêts sur cartes de crédit, lesquels sont annulables sans condition en tout temps, à la discrétion de la Banque.

De plus, au 31 octobre 2016, la Banque a un engagement de financer des placements dans des titres de participation privés pour une somme de 131 millions de dollars (133 millions de dollars au 31 octobre 2015).

Engagements ou contrats de location à long terme

La Banque a des obligations en vertu de contrats de location à long terme non résiliables visant les locaux et le matériel et mobilier. Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location simple pour les locaux et le matériel, dans les cas où le loyer annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 943 millions de dollars pour 2017; 896 millions de dollars pour 2018; 814 millions de dollars pour 2019; 720 millions de dollars pour 2020; et 4 582 millions de dollars pour 2021 et par la suite.

Les engagements minimums futurs aux termes de contrats de location-financement, dans les cas où le paiement annuel est supérieur à 100 mille dollars, sont estimés à 27 millions de dollars pour 2017; 28 millions de dollars pour 2018; 26 millions de dollars pour 2019; 12 millions de dollars pour 2020; et 22 millions de dollars pour 2021 et par la suite.

Les charges de location nettes relatives aux locaux, matériel et mobilier incluses dans les charges autres que d'intérêts à l'état du résultat consolidé ont été de 1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 0,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014).

ACTIFS AFFECTÉS EN GARANTIE ET SÛRETÉS

Dans le cadre normal des activités, des valeurs mobilières et d'autres actifs sont affectés en garantie de passifs ou de passifs éventuels, y compris de contrats de rachat, de passifs de titrisation, d'obligations sécurisées, d'obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert et de transactions d'emprunt de valeurs mobilières. Des actifs sont également déposés dans le but de participer aux systèmes de compensation et de paiement et aux institutions de dépôt ou d'avoir accès aux facilités des banques centrales de territoires étrangers, ou encore à titre de garantie pour les règlements de contrats auprès de Bourses de dérivés ou d'autres contreparties de dérivés.

Le tableau suivant présente des renseignements sur les actifs affectés en garantie contre des passifs et des actifs détenus comme sûretés ou réaffectés en garantie.

Sources et utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016	Aux 31 octobre 2015
Sources des actifs affectés en garantie et sûretés		
Actifs de la Banque		
Trésorerie et montants à recevoir de banques	187 \$	– \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	6 106	5 862
Prêts	76 150	69 585
Valeurs mobilières	53 546	70 612
Autres actifs	751	–
	136 740	146 059
Actifs de tiers ²		
Sûretés reçues et disponibles à la vente ou pouvant être réaffectées en garantie	163 040	150 125
Moins : sûretés qui ne sont pas réaffectées	(66 596)	(51 678)
	96 444	98 447
	233 184	244 506
Utilisations des actifs affectés en garantie et sûretés³		
Dérivés	12 595	11 478
Obligations liées à des valeurs mobilières mises en pension	53 103	70 011
Prêts et emprunts de valeurs mobilières	37 874	30 867
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	22 481	36 303
Titrisation	34 601	36 500
Obligations sécurisées	28 668	22 071
Systèmes de compensation, systèmes de paiement et institutions de dépôt	4 521	4 137
Gouvernements et banques centrales étrangers	1 480	1 320
Autres	37 861	31 819
Total	233 184 \$	244 506 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Comprennent des sûretés reçues aux termes de prises en pension, d'emprunts de valeurs mobilières, de prêts sur marge et d'autres activités clients.

³ Comprennent des actifs au bilan d'un montant de 19,1 milliards de dollars au 31 octobre 2016 (33,4 milliards de dollars au 31 octobre 2015) que la Banque a affectés en garantie et que la contrepartie peut par la suite réaffecter en garantie.

ACTIFS VENDUS AVEC RECOURS

Dans le cadre de ses activités de titrisation, la Banque fait habituellement des déclarations usuelles et donne des garanties d'usage à l'égard des actifs sous-jacents qui peuvent entraîner l'obligation de racheter les actifs. Ces déclarations et garanties indiquent que la Banque, en sa qualité de vendeur, a procédé à la vente des actifs de bonne foi et conformément aux lois et aux exigences contractuelles applicables. Si ces critères n'étaient pas satisfaits, la Banque pourrait devoir racheter les prêts.

GARANTIES

Les types de transactions suivants représentent les principales garanties que la Banque a conclues.

Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuel

La Banque vend des prêts hypothécaires, qu'elle continue de gérer, au Fonds hypothécaire TD (le Fonds), un fonds commun de placement géré par la Banque. Dans le cadre de ses responsabilités, la Banque a l'obligation de racheter des prêts hypothécaires lorsqu'ils sont en défaut ou si le Fonds fait face à un événement d'illiquidité, par exemple s'il ne dispose pas de suffisamment de trésorerie pour honorer les rachats au gré des porteurs de parts. Le 22 avril 2016, la Banque a dissous le Fonds pour le fusionner avec un autre fonds commun de placement qu'elle gère. Les prêts hypothécaires détenus par le Fonds n'ont pas été intégrés à cet autre fonds commun de placement et, à la dissolution du Fonds, les prêts hypothécaires ont été rachetés à une juste valeur de 155 millions de dollars. Avant la dissolution du Fonds, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la juste valeur des prêts hypothécaires rachetés du Fonds par suite d'un événement d'illiquidité s'est élevée à 21 millions de dollars (29 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015). Pour plus de renseignements sur la participation de la Banque auprès du Fonds, se reporter à la note 10.

Rehaussements de crédit

La Banque garantit des paiements à des contreparties dans l'éventualité où les rehaussements de crédit de tiers à l'appui d'une catégorie d'actifs seraient insuffisants.

Ententes d'indemnisation

Dans le cadre normal des activités, la Banque prévoit des indemnisations dans des ententes avec diverses contreparties à des opérations, comme des ententes de prestation de services, des opérations de crédit-bail et des ententes liées à des acquisitions et à des cessions. En vertu de ces ententes, la Banque peut être tenue d'indemniser les contreparties des coûts engagés par suite de diverses éventualités, comme des modifications des lois et des règlements et des réclamations en litige. Étant donné la nature de certaines ententes d'indemnisation, la Banque n'est pas en mesure de procéder à une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait éventuellement être tenue de verser à ces contreparties.

Dans la mesure permise par la loi, la Banque prévoit également des indemnisations pour les administrateurs, les dirigeants et d'autres personnes contre qui certaines poursuites pourraient être intentées dans l'exercice de leurs fonctions à la Banque ou, à la demande de la Banque, à une autre entité.

Le tableau ci-après contient un résumé, au 31 octobre, du montant maximal des paiements futurs qui pourraient devoir être faits en vertu des garanties, compte non tenu des recouvrements possibles en vertu des dispositions de recours, ou à même les sûretés détenues ou affectées en garantie.

Montant maximal éventuel des paiements futurs

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre 2016	31 octobre 2015
Lettres de crédit de soutien financier et garanties d'exécution	22 747 \$	21 046 \$
Actifs vendus avec une obligation de rachat éventuelle	39	207
Total	22 786 \$	21 253 \$

NOTE 29 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les parties sont considérées être liées lorsqu'une des parties a la capacité de contrôler directement ou indirectement l'autre partie ou d'exercer une influence notable sur l'autre partie dans la prise de décisions financières ou d'exploitation. Les parties liées de la Banque comprennent les principaux dirigeants, les membres de leur famille proche et leurs entités liées, les filiales, les entreprises associées, les coentreprises et les régimes d'avantages complémentaires de retraite pour les employés de la Banque.

TRANSACTIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS, LES MEMBRES DE LEUR FAMILLE PROCHE ET LEURS ENTITÉS LIÉES

Les principaux dirigeants sont les personnes qui détiennent l'autorité et à qui incombe la responsabilité de planifier, diriger et contrôler les activités de la Banque, directement ou indirectement. La Banque considère certains de ses dirigeants et administrateurs comme ses principaux dirigeants. La Banque accorde des prêts à ses principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées selon les conditions du marché qui, à l'exception des produits et services bancaires destinés aux principaux dirigeants, sont assujettis aux lignes directrices de politiques approuvées qui visent tous les membres du personnel.

Au 31 octobre 2016, des prêts de 231 millions de dollars avaient été accordés aux principaux dirigeants, aux membres de leur famille proche et à leurs entités liées (340 millions de dollars au 31 octobre 2015).

RÉMUNÉRATION

La rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Rémunération

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>		
	2016	2015	2014
Avantages du personnel à court terme	25 \$	22 \$	27 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	3	3	1
Paiements fondés sur des actions	32	31	37
Total	60 \$	56 \$	65 \$

En outre, la Banque offre des plans d'unités d'actions différées et d'autres plans aux administrateurs externes, aux dirigeants et à certains autres employés clés. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 24.

Dans le cadre normal des activités, la Banque fournit également divers services bancaires aux sociétés affiliées et autres sociétés liées à des conditions similaires à celles offertes à des parties non liées.

TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES, TD AMERITRADE ET SYMCOR INC.

Les transactions conclues entre la Banque et ses filiales répondent à la définition de transactions entre parties liées. Si ces transactions sont éliminées à la consolidation, elles ne sont pas présentées comme des transactions entre parties liées.

Les transactions conclues entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor Inc. (Symcor) répondent également à la définition de transactions entre parties liées. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, aucune transaction importante n'a été conclue entre la Banque, TD Ameritrade et Symcor, outre celles qui sont décrites ci-dessous.

Autres transactions avec TD Ameritrade et Symcor

1) TRANSACTIONS AVEC TD AMERITRADE HOLDING CORPORATION

La Banque a conclu avec TD Ameritrade une convention en vertu de laquelle elle met à la disposition des clients de TD Ameritrade des comptes de dépôt assurés à titre de comptes de passage désignés. TD Ameritrade procure des services de marketing et de soutien relativement aux comptes de dépôt assurés. La Banque a payé des frais s'élevant à 1,2 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (1,1 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 0,9 milliard de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) à TD Ameritrade pour les comptes de dépôt. Les frais payés par la Banque sont fonction du solde moyen des dépôts assurés, qui s'est établi à 112 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2016 (95 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 80 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014), et une partie des frais est liée au rendement réel que la Banque a gagné sur les placements, moins les intérêts réels versés aux clients de TD Ameritrade, et le reste est lié au taux de rendement convenu. La Banque gagne des honoraires de gestion équivalant à 25 points de base (pdb) sur le solde quotidien moyen global dans les comptes de passage (sous réserve d'ajustements fondés sur une formule précise).

Au 31 octobre 2016, les montants à recevoir de TD Ameritrade s'établissaient à 72 millions de dollars (79 millions de dollars au 31 octobre 2015). Au 31 octobre 2016, les montants à payer à TD Ameritrade s'établissaient à 141 millions de dollars (140 millions de dollars au 31 octobre 2015).

2) TRANSACTIONS AVEC SYMCOR

La Banque détient un tiers du capital de Symcor, un fournisseur canadien de services d'impartition offrant une gamme diversifiée de solutions intégrées de services de traitement d'effets, de traitement et de production de relevés et de gestion de trésorerie. La Banque comptabilise sa part des résultats de Symcor selon la méthode de la mise en équivalence. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque a payé 97 millions de dollars (124 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2015; 122 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 octobre 2014) pour ces services. Au 31 octobre 2016, le montant à payer à Symcor s'établissait à 16 millions de dollars (10 millions de dollars au 31 octobre 2015).

La Banque et deux autres banques actionnaires ont également consenti une facilité de prêt non garantie de 100 millions de dollars à Symcor, sur laquelle aucun montant n'était tiré aux 31 octobre 2016 et 31 octobre 2015.

NOTE 30 : INFORMATIONS SECTORIELLES

Aux fins de la présentation de l'information de gestion, la Banque présente ses résultats en fonction de trois secteurs d'exploitation comme suit : les Services de détail au Canada, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux au Canada, des cartes de crédit au Canada, de Financement auto TD au Canada et des activités de gestion de patrimoine et d'assurance au Canada; les Services de détail aux États-Unis, lesquels comprennent les résultats des activités des services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis, des cartes de crédit aux États-Unis, de Financement auto TD aux États-Unis, des activités de gestion de patrimoine aux États-Unis et de la participation de la Banque dans TD Ameritrade; et les Services bancaires de gros. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social.

Le secteur Services de détail au Canada comprend les services bancaires personnels et commerciaux au Canada, lesquels offrent des produits et des services financiers aux particuliers, aux petites entreprises et aux commerces, Financement auto TD au Canada, les activités de cartes de crédit au Canada, les activités de gestion de patrimoine au Canada, lesquelles offrent des produits et des services de placement à des investisseurs institutionnels et de détail, et les activités d'assurance. Le secteur Services de détail aux États-Unis comprend les activités de services bancaires personnels et commerciaux aux États-Unis menées par TD Bank, America's Most Convenient Bank^{MD}, principalement dans les États du nord-est et du centre du littoral de l'Atlantique, ainsi qu'en Floride, et les activités de gestion de patrimoine aux États-Unis, y compris Epoch et la participation en actions de la Banque dans TD Ameritrade. Les Services bancaires de gros offrent une vaste gamme de produits et services bancaires de marchés financiers, de placement et de financement de grandes entreprises, dont la prise ferme et la distribution de nouvelles émissions de titres de créance et d'actions, les conseils sur les acquisitions et dessaisissements stratégiques, et les solutions pour les besoins de transactions courantes, de financement et de placement des clients de la Banque. Les autres activités de la Banque sont regroupées au sein du secteur Siège social. Ce secteur comprend l'incidence de certains programmes de titrisation d'actifs, la gestion de trésorerie, la provision évaluée collectivement pour les pertes sur créances subies mais non encore décelées dans les Services de détail au Canada et les Services bancaires de gros, l'élimination de certains ajustements en équivalence fiscale et les autres reclassements effectués par la direction, l'impôt au niveau de l'entreprise, ainsi que les produits et les charges résiduels non répartis.

Les résultats de chaque secteur d'exploitation reflètent les produits, les charges et les actifs du secteur. Étant donné la structure complexe de la Banque, son modèle d'information de gestion fait intervenir diverses estimations, hypothèses, répartitions et méthodes axées sur le risque pour calculer les prix de cession interne des fonds, les revenus intersectoriels, les taux d'imposition des bénéficiaires, les fonds propres et les charges indirectes, de même que les cessions de coûts pour mesurer les résultats par secteur d'exploitation. La base de la répartition et les méthodes sont revues à intervalles réguliers afin de s'aligner sur l'évaluation de la direction quant à la performance des secteurs d'exploitation de la Banque. Les prix de cession interne des fonds sont généralement calculés aux taux du marché. Les revenus intersectoriels sont négociés entre les secteurs d'exploitation et avoisinent la juste valeur des services fournis. La charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat est en général ventilé entre les secteurs selon un taux d'imposition prévu par la loi, et ils peuvent être ajustés compte tenu des éléments et des activités propres à chaque secteur. L'amortissement des immobilisations incorporelles acquises par suite de regroupements d'entreprises est compris dans le secteur Siège social. Par conséquent, le résultat net des secteurs d'exploitation est présenté avant l'amortissement de ces immobilisations incorporelles.

Les produits d'intérêts nets au sein des Services bancaires de gros sont présentés en équivalence fiscale, ce qui signifie que la valeur d'un produit non imposable ou exonéré d'impôt, comme les dividendes, est ajustée à la valeur équivalente avant impôt. L'équivalence fiscale permet à la Banque de mesurer les produits tirés de toutes les valeurs mobilières et de tous les prêts de manière uniforme. Elle procure en outre des éléments de comparaison plus significatifs des produits d'intérêts nets avec ceux d'institutions semblables. Le rajustement de l'équivalence fiscale présenté dans le secteur des Services bancaires de gros est renversé dans le secteur Siège social.

La Banque achète des swaps sur défaut de crédit pour couvrir le risque de crédit du portefeuille de prêts aux grandes entreprises des Services bancaires de gros. Ces swaps ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture et sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période considérée. Les prêts connexes sont comptabilisés au coût amorti. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des swaps sur défaut de crédit et celui des prêts entraînerait une volatilité du résultat net périodique, qui n'est représentative ni des caractéristiques économiques du portefeuille de prêts aux grandes entreprises ni du rendement sous-jacent des Services bancaires de gros. Par conséquent, ces swaps sur défaut de crédit sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes relatifs aux swaps sur défaut de crédit, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont comptabilisés dans le secteur Siège social.

Le 1^{er} août 2008, la Banque a reclassé certains titres de créance détenus à des fins de transaction dans la catégorie disponibles à la vente. Dans le cadre de la stratégie de négociation de la Banque, ces titres de créance sont couverts sur le plan économique, principalement avec des swaps sur défaut de crédit et des contrats de swaps de taux d'intérêt. Ces dérivés ne sont pas admissibles au reclassement et sont comptabilisés à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont passées en résultat de la période. La direction estime que cette asymétrie entre le traitement comptable des dérivés et celui des titres de créance reclassés entraîne une volatilité périodique des résultats, qui n'est pas représentative des caractéristiques économiques du rendement sous-jacent du secteur Services bancaires de gros. Par conséquent, les dérivés sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement dans le secteur Services bancaires de gros, et les profits et les pertes sur les dérivés, en sus des coûts comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement, sont constatés dans le secteur Siège social.

Le tableau suivant présente les résultats sectoriels pour les exercices clos les 31 octobre.

Résultats par secteur¹

(en millions de dollars canadiens)

	Exercices clos les 31 octobre				
	2016				
	Services de détail au Canada	Services de détail aux États-Unis	Services bancaires de gros	Siège social	Total
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	9 979	\$ 7 093	\$ 1 685	\$ 1 166	\$ 19 923
Produits (pertes) autres que d'intérêts	10 230	2 366	1 345	451	14 392
Total des produits	20 209	9 459	3 030	1 617	34 315
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	1 011	744	74	501	2 330
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 462	–	–	–	2 462
Charges autres que d'intérêts	8 557	5 693	1 739	2 888	18 877
Résultat avant impôt sur le résultat	8 179	3 022	1 217	(1 772)	10 646
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	2 191	498	297	(843)	2 143
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	435	–	(2)	433
Résultat net	5 988	\$ 2 959	\$ 920	\$ (931)	\$ 8 936
Total de l'actif au 31 octobre	383 011	\$ 388 749	\$ 342 478	\$ 62 729	\$ 1 176 967
					2015
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	9 781	\$ 6 131	\$ 2 295	\$ 517	\$ 18 724
Produits (pertes) autres que d'intérêts	9 904	2 098	631	69	12 702
Total des produits	19 685	8 229	2 926	586	31 426
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	887	535	18	243	1 683
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 500	–	–	–	2 500
Charges autres que d'intérêts	8 407	5 188	1 701	2 777	18 073
Résultat avant impôt sur le résultat	7 891	2 506	1 207	(2 434)	9 170
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 953	394	334	(1 158)	1 523
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	376	–	1	377
Résultat net	5 938	\$ 2 488	\$ 873	\$ (1 275)	\$ 8 024
Total de l'actif au 31 octobre	360 100	\$ 347 249	\$ 343 485	\$ 53 539	\$ 1 104 373
					2014
Produits (pertes) d'intérêts net(te)s	9 538	\$ 5 179	\$ 2 210	\$ 657	\$ 17 584
Produits (pertes) autres que d'intérêts	9 623	1 986	470	298	12 377
Total des produits	19 161	7 165	2 680	955	29 961
Provision (reprise de provision) pour pertes sur créances	946	436	11	164	1 557
Indemnités d'assurance et charges connexes	2 833	–	–	–	2 833
Charges autres que d'intérêts	8 438	4 512	1 589	1 957	16 496
Résultat avant impôt sur le résultat	6 944	2 217	1 080	(1 166)	9 075
Charge (recouvrement) d'impôt sur le résultat	1 710	412	267	(877)	1 512
Quote-part du résultat net d'une participation dans TD Ameritrade	–	305	–	15	320
Résultat net	5 234	\$ 2 110	\$ 813	\$ (274)	\$ 7 883
Total de l'actif au 31 octobre	334 660	\$ 277 085	\$ 317 524	\$ 31 242	\$ 960 511

¹ À compter de l'exercice 2016, la présentation des produits tirés du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, de la provision pour pertes sur créances et des charges des Services de détail aux États-Unis comprend seulement les montants correspondant à la partie convenue comme revenant à la Banque du portefeuille de cartes stratégiques aux États-Unis, alors que celle du secteur Siège social comprend la partie revenant aux partenaires des programmes de détaillants. Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation révisée. Ce changement n'a eu aucune incidence sur le résultat net des secteurs ni sur la présentation des résultats bruts et nets figurant à l'état du résultat consolidé de la Banque.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES RÉSULTATS

Pour les besoins de la présentation des résultats selon la répartition géographique, les secteurs sont répartis en trois groupes : Canada, États-Unis et Autres pays. Les transactions sont surtout comptabilisées d'après le lieu de l'unité responsable de la comptabilisation des produits ou des actifs. Ce lieu correspond fréquemment au lieu de l'entité juridique qui mène les activités et au lieu du client.

(en millions de dollars canadiens)	<i>Exercices clos les 31 octobre</i>			<i>Aux 31 octobre</i>
	2016			2016
	Total des produits	Résultat avant impôt sur le résultat	Résultat net	Total de l'actif
Canada	20 374 \$	6 760 \$	5 133 \$	632 215 \$
États-Unis	12 217	2 873	2 436	462 330
Autres pays	1 724	1 013	1 367	82 422
Total	34 315 \$	10 646 \$	8 936 \$	1 176 967 \$
			2015	2015
Canada	20 224 \$	6 625 \$	5 361 \$	623 061 \$
États-Unis	10 140	2 040	1 802	417 186
Autres pays	1 062	505	861	64 126
Total	31 426 \$	9 170 \$	8 024 \$	1 104 373 \$
			2014	2014
Canada	19 642 \$	6 314 \$	5 106 \$	554 036 \$
États-Unis	8 363	1 579	1 284	324 865
Autres pays	1 956	1 182	1 493	81 610
Total	29 961 \$	9 075 \$	7 883 \$	960 511 \$

NOTE 31 : RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

La Banque gagne et paie de l'intérêt sur certains actifs et passifs. Dans la mesure où les actifs et les passifs viennent à échéance ou font l'objet de refixations du taux à diverses dates, la Banque est exposée à un risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-après présente les soldes des actifs et passifs sensibles aux taux d'intérêt selon la date d'échéance ou la date de refixation du taux, selon la plus proche. Les dates de refixation contractuelles du taux peuvent être rajustées selon les estimations de la direction à l'égard des remboursements ou des rachats anticipés qui n'ont pas de lien avec les variations des taux d'intérêt. Certains actifs et passifs sont présentés comme non sensibles aux taux, bien que le profil présumé pour la gestion réelle puisse être différent. Les dérivés sont présentés dans la catégorie Taux variable. Les politiques et procédures de gestion des risques de la Banque liées au risque de crédit, au risque de marché et au risque de liquidité sont décrites dans les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion conformément aux exigences d'IFRS 7.

Risque de taux d'intérêt¹

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>							
	31 octobre 2016							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actif								
Liquidités et autres	21 808	\$ 35 177	\$ 435	\$ 57 420	\$ –	\$ –	201	\$ 57 621
Prêts, valeurs mobilières et autres détenus à des fins de transaction	908	3 160	15 174	19 242	27 444	15 081	37 490	99 257
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	736	63	821	1 620	1 566	1 012	85	4 283
Disponibles à la vente	127	24 482	7 159	31 768	52 863	22 300	640	107 571
Détenus jusqu'à leur échéance	–	23 337	7 020	30 357	44 172	9 866	–	84 395
Valeurs mobilières prises en pension	7 780	67 652	6 951	82 383	–	–	3 669	86 052
Prêts	24 390	241 749	67 969	334 108	205 286	31 996	14 266	585 656
Divers	87 949	–	–	87 949	–	–	64 183	152 132
Total de l'actif	143 698	395 620	105 529	644 847	331 331	80 255	120 534	1 176 967
Passif et capitaux propres								
Dépôts détenus à des fins de transaction	–	27 516	47 770	75 286	699	–	3 801	79 786
Autres passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net	13	102	74	189	–	1	–	190
Autres dépôts	283 443	78 682	41 243	403 368	124 107	32 412	213 773	773 660
Passifs de titrisation à la juste valeur	–	594	1 238	1 832	6 933	3 725	–	12 490
Obligations liées aux valeurs mobilières vendues à découvert	33 115	–	–	33 115	–	–	–	33 115
Obligations liées aux valeurs mobilières mises en pension	656	39 895	1 457	42 008	3 308	–	3 657	48 973
Passifs de titrisation au coût amorti	–	6 698	1 608	8 306	7 334	2 278	–	17 918
Billets et débiteures subordonnés	–	2 265	260	2 525	4 950	3 416	–	10 891
Divers	81 131	–	–	81 131	–	–	44 599	125 730
Capitaux propres	–	–	–	–	3 400	1 000	69 814	74 214
Total du passif et des capitaux propres	398 358	155 752	93 650	647 760	150 731	42 832	335 644	1 176 967
Position nette	(254 660)	\$ 239 868	\$ 11 879	\$ (2 913)	\$ 180 600	\$ 37 423	\$ (215 110)	\$ –

31 octobre 2015

Total de l'actif	133 302	\$ 366 821	\$ 102 253	\$ 602 376	\$ 282 792	\$ 83 820	\$ 135 385	\$ 1 104 373
Total du passif et des capitaux propres	351 641	169 453	91 507	612 601	130 286	39 633	321 853	1 104 373
Position nette	(218 339)	\$ 197 368	\$ 10 746	\$ (10 225)	\$ 152 506	\$ 44 187	\$ (186 468)	\$ –

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

Risque de taux d'intérêt par catégorie¹

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>							
	31 octobre 2016							
	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	Total 1 an et moins	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Dollars canadiens	(226 294)	\$ 119 905	\$ 35 798	\$ (70 591)	\$ 132 887	\$ 5 992	\$ (121 817)	\$ (53 529)
Monnaie étrangère	(28 366)	119 963	(23 919)	67 678	47 713	31 431	(93 293)	53 529
Position nette	(254 660)	\$ 239 868	\$ 11 879	\$ (2 913)	\$ 180 600	\$ 37 423	\$ (215 110)	\$ –

	31 octobre 2015							
Dollars canadiens	(172 121)	\$ 118 865	\$ 34 537	\$ (18 719)	\$ 112 985	\$ 11 279	\$ (110 591)	\$ (5 046)
Monnaie étrangère	(46 218)	78 503	(23 791)	8 494	39 521	32 908	(75 877)	5 046
Position nette	(218 339)	\$ 197 368	\$ 10 746	\$ (10 225)	\$ 152 506	\$ 44 187	\$ (186 468)	\$ –

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

NOTE 32 : RISQUE DE CRÉDIT

Il existe une concentration du risque de crédit lorsqu'un certain nombre d'emprunteurs ou de contreparties engagés dans des activités similaires sont situés dans la même région ou ont des caractéristiques économiques comparables. La capacité de ces emprunteurs ou contreparties à respecter des obligations contractuelles peut être également touchée par l'évolution de la situation économique, politique ou autre. Le portefeuille de la Banque pourrait être sensible à l'évolution de la conjoncture dans certaines régions géographiques.

Concentration du risque de crédit

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Prêts et engagements de clients au titre d'acceptations ¹				Instruments financiers dérivés ^{4, 5}		<i>Aux</i>
	31 octobre 2016		31 octobre 2015		31 octobre 2016		31 octobre 2015
Canada	66 %	68 %	41 %	40 %	30 %	35 %	
États-Unis ⁶	33	31	56	55	28	25	
Royaume-Uni	–	–	1	1	18	16	
Autres pays européens	–	–	1	3	18	18	
Autres pays	1	1	1	1	6	6	
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
	601 362 \$	560 987 \$	170 553 \$	152 656 \$	65 914 \$	62 778 \$	

¹ En ce qui concerne le total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations, la seule industrie dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentait comme suit au 31 octobre 2016 : immobilier, 10 % (9 % au 31 octobre 2015).

² Au 31 octobre 2016, la Banque avait des engagements et des contrats de passif éventuel s'établissant à 171 milliards de dollars (153 milliards de dollars au 31 octobre 2015), y compris des engagements de crédit totalisant 147 milliards de dollars (131 milliards de dollars au 31 octobre 2015), dont le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus.

³ En ce qui concerne les engagements de crédit, les industries dont la concentration était égale ou supérieure à 5 % de la concentration totale se présentaient comme suit au 31 octobre 2016 : institutions financières, 19 % (17 % au 31 octobre 2015); pipelines, pétrole et gaz, 10 % (10 % au 31 octobre 2015); énergie et services publics, 9 % (9 % au 31 octobre 2015); fabrication – divers et vente de gros, 7 % (7 % au 31 octobre 2015); automobile, 7 % (6 % au 31 octobre 2015); télécommunications, câblodistribution et médias, 6 % (5 % au 31 octobre 2015); services professionnels et autres, 6 % (6 % au 31 octobre 2015); gouvernements, entités du secteur public et éducation, 5 % (6 % au 31 octobre 2015); aménagement de biens immobiliers non résidentiels, 5 % (4 % au 31 octobre 2015).

⁴ Au 31 octobre 2016, le coût de remplacement courant des instruments financiers dérivés s'élevait à 66 milliards de dollars (63 milliards de dollars au 31 octobre 2015). D'après la région de la contrepartie ultime, le risque de crédit se répartissait comme dans le tableau ci-dessus. Le tableau ne tient pas compte de la juste valeur des dérivés négociés en Bourse.

⁵ La plus importante concentration par type de contrepartie était auprès d'autres institutions financières (y compris les institutions financières non bancaires), soit 75 % du total au 31 octobre 2016 (74 % au 31 octobre 2015). La deuxième plus importante concentration était auprès des gouvernements et représentait 17 % du total au 31 octobre 2016 (19 % au 31 octobre 2015). Aucune autre industrie ne dépassait 5 % du total.

⁶ Les titres de créance classés comme prêts représentaient 0,2 % au 31 octobre 2016 (0,3 % au 31 octobre 2015) du total des prêts et des engagements de clients au titre d'acceptations.

Le tableau suivant présente le risque de crédit maximal lié aux instruments financiers, avant la prise en compte des garanties détenues ou d'autres rehaussements de crédit.

Risque de crédit maximal brut¹

(en millions de dollars canadiens)

	31 octobre 2016	<i>Aux</i> 31 octobre 2015
Trésorerie et montants à recevoir de banques	3 907 \$	3 154 \$
Dépôts productifs d'intérêts auprès de banques	53 714	42 483
Valeurs mobilières ²		
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	2 127	2 393
Autres titres de créance	2 060	1 808
Détenues à des fins de transaction		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	39 699	39 136
Autres titres de créance	10 432	10 165
Droits conservés	31	38
Disponibles à la vente		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	77 499	59 916
Autres titres de créance	27 832	26 894
Détenues jusqu'à leur échéance		
Valeurs mobilières émises ou assurées par un gouvernement	51 290	43 667
Autres titres de créance	33 105	30 783
Valeurs mobilières prises en pension	86 052	97 364
Dérivés ³	75 249	79 870
Prêts		
Prêts hypothécaires résidentiels	217 220	212 245
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers	143 701	134 693
Cartes de crédit	30 700	29 101
Entreprises et gouvernements	192 622	166 379
Titres de créance classés comme prêts	1 413	1 923
Prêts détenus à des fins de transaction	11 606	10 650
Engagements de clients au titre d'acceptations	15 706	16 646
Montants à recevoir des courtiers et des clients	17 436	21 996
Autres actifs	4 352	4 247
Total de l'actif	1 097 753	1 035 551
Instruments de crédit ⁴	170 553	152 656
Engagements de crédit annulables sans condition liés aux lignes de crédit personnelles et sur cartes de crédit	269 912	239 839
Total du risque de crédit	1 538 218 \$	1 428 046 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été retraités afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² Excluent les titres de capitaux propres.

³ Le risque de crédit maximal brut pour les dérivés est fonction du montant de l'équivalent-crédit moins l'incidence de certaines conventions-cadres de compensation. Les montants ne tiennent pas compte des dérivés négociés en Bourse et des dérivés de crédit détenus à des fins autres que de transaction. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 11.

⁴ Le solde représente le montant maximal des fonds additionnels que la Banque pourrait être tenue de consentir si les contrats étaient entièrement utilisés. Le risque maximal réel pourrait différer du montant présenté ci-dessus. Pour plus de renseignements, se reporter à la note 28.

Qualité du crédit des actifs financiers

Le tableau ci-après présente les expositions au bilan et hors bilan par pondération en fonction des risques pour certains actifs financiers qui sont soumis à l'approche standard pour couvrir le risque de crédit. Selon l'approche standard, les actifs reçoivent une pondération en fonction des risques prescrite par le BSIF qui se fonde sur des facteurs comme la catégorie de la contrepartie, la catégorie du produit, le bien donné en garantie et les notations de crédit externes. Ces actifs se rapportent surtout au portefeuille du secteur Services de détail aux États-Unis de la Banque. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui porte sur la notation des risques pour l'approche standard et sur la notation de risque interne de la Banque.

Actifs financiers soumis à l'approche standard par pondération en fonction des risques^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

									Aux
									31 octobre 2016
	0 %	20 %	35 %	50 %	75 % ³	100 % ⁴	150 %	350 %	Total
Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels	22 \$	207 \$	48 \$	– \$	742 \$	27 \$	– \$	– \$	1 046 \$
Prêts à la consommation et autres									
prêts aux particuliers	488	49	5	–	903	–	95	–	1 540
Cartes de crédit	–	–	–	–	15 929	–	290	–	16 219
Entreprises et gouvernements	11 208	8 542	–	–	767	82 840	430	–	103 787
Titres de créance classés									
comme prêts	–	29	–	–	–	5	–	–	34
Total des prêts	11 718	8 827	53	–	18 341	82 872	815	–	122 626
Détenus jusqu'à leur échéance	1 683	47 104	–	–	–	224	–	519	49 530
Valeurs mobilières prises									
en pension	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	1	–	–	1
Autres actifs⁵	13 165	917	–	1	–	–	–	–	14 083
Total de l'actif	26 566	56 848	53	1	18 341	83 097	815	519	186 240
Instruments de crédit hors bilan	535	4 012	–	–	394	27 383	–	–	32 324
Total	27 101 \$	60 860 \$	53 \$	1 \$	18 735 \$	110 480 \$	815 \$	519 \$	218 564 \$

31 octobre 2015

Prêts									
Prêts hypothécaires résidentiels	– \$	– \$	24 010 \$	– \$	2 901 \$	386 \$	4 \$	– \$	27 301 \$
Prêts à la consommation et autres									
prêts aux particuliers	847	317	5 154	–	32 302	79	294	–	38 993
Cartes de crédit	–	–	–	–	21 258	–	180	–	21 438
Entreprises et gouvernements	11 279	5 190	–	–	3 891	73 087	717	–	94 164
Titres de créance classés									
comme prêts	–	134	–	–	–	7	–	–	141
Total des prêts	12 126	5 641	29 164	–	60 352	73 559	1 195	–	182 037
Détenus jusqu'à leur échéance	1 646	41 994	–	–	–	–	–	–	43 640
Valeurs mobilières prises									
en pension	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Engagements de clients au titre d'acceptations	–	–	–	–	–	2	–	–	2
Autres actifs⁵	12 710	527	–	1	–	–	–	–	13 238
Total de l'actif	26 482	48 162	29 164	1	60 352	73 561	1 195	–	238 917
Instruments de crédit hors bilan	382	2 516	–	–	461	25 776	–	–	29 135
Total	26 864 \$	50 678 \$	29 164 \$	1 \$	60 813 \$	99 337 \$	1 195 \$	– \$	268 052 \$

¹ Certains montants comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour la période considérée.

² À compter du troisième trimestre de 2016, la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le secteur Services de détail aux États-Unis sont calculés selon l'approche fondée sur les notations internes avancée (approche NI avancée). Avant le troisième trimestre de 2016, les actifs pondérés en fonction des risques étaient calculés au moyen de l'approche standard.

³ Selon la notation de risque interne de la Banque, 66 % des expositions de détail avaient une cote «risque faible» ou «risque normal» et 34 % avaient une cote «risque élevé» ou «défaut» au 31 octobre 2016 (respectivement 70 % et 30 % au 31 octobre 2015).

⁴ Selon la notation de risque interne de la Banque, 39 % des expositions au risque de crédit autre que de détail avaient une cote «qualité supérieure» et 61 % avaient une cote «qualité inférieure» au 31 octobre 2016 (respectivement 38 % et 62 % au 31 octobre 2015).

⁵ Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Les tableaux ci-après présentent les expositions au bilan et hors bilan par notation de risque pour certains actifs financiers de détail et autres que de détail qui sont soumis à l'approche NI avancée de l'Accord de Bâle III. Selon l'approche NI avancée, les actifs reçoivent une notation de risque fondée sur des modèles internes de l'expérience de pertes de la Banque (par catégorie de contreparties) et sur d'autres hypothèses de risque clés. Le classement des notations de risque des actifs autres que de détail et des actifs de détail soumis à l'approche NI avancée tient compte des garanties données, le cas échéant, ce qui entraînerait un classement de l'exposition en fonction de la notation de risque interne du garant. Les notations de risque qui suivent pourraient ne pas être mises en corrélation directe avec les états «Ni en souffrance ni douteux», «En souffrance mais non douteux» et «Douteux» présentés à la note 8, Prêts, prêts douteux et provision pour perte sur créances, en raison du transfert des risques liés aux garanties susmentionnées, et de certaines expositions à des prêts qui demeurent soumises à l'approche standard. Se reporter à la rubrique «Risque de crédit» de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion pour en savoir plus sur la notation des risques de crédit pour les expositions au risque de détail et autres que de détail soumises à l'approche NI avancée.

Actifs financiers autres que de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>				
	31 octobre 2016				
	Qualité supérieure	Qualité inférieure	Actifs surveillés et classés	Douteux ou en défaut	Total
Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	90 124 \$	– \$	– \$	– \$	90 124 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ¹	17 925	1	–	–	17 926
Entreprises et gouvernements	39 468	38 134	1 776	333	79 711
Titres de créance classés comme prêts	1 024	82	72	250	1 428
Total des prêts	148 541	38 217	1 848	583	189 189
Détenus jusqu'à leur échéance	34 865	–	–	–	34 865
Valeurs mobilières prises en pension	75 441	10 611	–	–	86 052
Engagements de clients au titre d'acceptations	8 411	7 080	214	–	15 705
Autres actifs²	40 421	72	–	–	40 493
Total de l'actif	307 679	55 980	2 062	583	366 304
Instruments de crédit hors bilan	75 364	10 840	1 039	18	87 261
Total	383 043 \$	66 820 \$	3 101 \$	601 \$	453 565 \$

31 octobre 2015

Prêts					
Prêts hypothécaires résidentiels ¹	98 583 \$	– \$	– \$	– \$	98 583 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ¹	21 392	30	–	–	21 422
Entreprises et gouvernements	32 933	32 194	1 054	161	66 342
Titres de créance classés comme prêts	1 356	163	113	207	1 839
Total des prêts	154 264	32 387	1 167	368	188 186
Détenus jusqu'à leur échéance	30 810	–	–	–	30 810
Valeurs mobilières prises en pension	86 801	10 563	–	–	97 364
Engagements de clients au titre d'acceptations	9 039	7 326	273	6	16 644
Autres actifs²	29 617	160	–	–	29 777
Total de l'actif	310 531	50 436	1 440	374	362 781
Instruments de crédit hors bilan	71 725	10 300	340	19	82 384
Total	382 256 \$	60 736 \$	1 780 \$	393 \$	445 165 \$

¹ Comprennent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autres que de détail selon l'approche NI avancée.

² Les autres actifs comprennent les montants à recevoir de banques et les dépôts productifs d'intérêts auprès de banques.

Actifs financiers de détail soumis à l'approche NI avancée par notation des risques^{1,2}

(en millions de dollars canadiens)

	<i>Aux</i>					
	31 octobre 2016					
	Risque faible	Risque normal	Risque moyen	Risque élevé	Défaut	Total
Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ³	59 331 \$	56 105 \$	7 902 \$	2 185 \$	643 \$	126 166 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ³	46 710	47 392	20 898	9 336	729	125 065
Cartes de crédit	5 030	3 663	4 402	2 530	70	15 695
Entreprises et gouvernements ⁴	810	3 691	3 967	1 896	212	10 576
Total des prêts	111 881	110 851	37 169	15 947	1 654	277 502
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	83 184	18 945	5 258	1 272	4	108 663
Total	195 065 \$	129 796 \$	42 427 \$	17 219 \$	1 658 \$	386 165 \$

31 octobre 2015

Prêts						
Prêts hypothécaires résidentiels ³	43 920 \$	36 169 \$	4 684 \$	1 572 \$	144 \$	86 489 \$
Prêts à la consommation et autres prêts aux particuliers ³	31 290	28 953	10 322	4 223	268	75 056
Cartes de crédit	2 564	2 398	2 354	1 407	54	8 777
Entreprises et gouvernements ⁴	545	3 193	2 232	999	54	7 023
Total des prêts	78 319	70 713	19 592	8 201	520	177 345
Détenus jusqu'à leur échéance	–	–	–	–	–	–
Instruments de crédit hors bilan	58 822	12 571	3 379	916	4	75 692
Total	137 141 \$	83 284 \$	22 971 \$	9 117 \$	524 \$	253 037 \$

¹ À compter du troisième trimestre de 2016, la plupart des actifs pondérés en fonction des risques dans le secteur Services de détail aux États-Unis sont calculés selon l'approche NI avancée. Avant le troisième trimestre de 2016, les actifs pondérés en fonction des risques étaient calculés au moyen de l'approche standard.

² Les expositions au risque de crédit liées aux filiales d'assurances de la Banque ont été exclues. Les instruments financiers détenus par les filiales d'assurances se composent principalement de valeurs mobilières disponibles à la vente et de valeurs mobilières désignées à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont comptabilisées à la juste valeur dans le bilan consolidé.

³ Excluent les expositions assurées par la SCHL classées comme expositions aux emprunteurs souverains selon Bâle III et, par conséquent, comprises dans la catégorie Autres que de détail selon l'approche NI avancée.

⁴ Les prêts aux entreprises et aux gouvernements du portefeuille de détail incluent les prêts aux petites entreprises.

NOTE 33 : FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES

La Banque gère ses fonds propres conformément aux lignes directrices établies par le BSIF. Les lignes directrices sur les fonds propres réglementaires évaluent les fonds propres compte tenu du risque de crédit, du risque de marché et du risque opérationnel. La Banque applique plusieurs directives, procédures et contrôles en matière de fonds propres pour réaliser ses objectifs.

Objectifs de la Banque en matière de gestion des fonds propres :

- Posséder une structure de fonds propres appropriée, comme déterminée par :
 - la prise de position en matière d'appétit pour le risque de la Banque;
 - les exigences en matière de fonds propres définies par les organismes de réglementation pertinents;
 - l'évaluation interne des besoins de fonds propres effectuée par la Banque, selon le profil de risque et les niveaux de tolérance au risque de la Banque.
- Obtenir le coût moyen pondéré le plus économiquement réalisable pour les fonds propres, tout en préservant une composition appropriée d'éléments de fonds propres afin de respecter les niveaux de capitalisation cibles.
- S'assurer d'avoir facilement accès à des sources de fonds propres appropriés, à un coût raisonnable, afin de :
 - protéger la Banque contre des événements inattendus; ou
 - soutenir et faciliter la croissance des affaires ou les acquisitions en respectant la stratégie de la Banque et son appétit pour le risque.
- Conserver de solides notations externes afin de gérer le coût global de financement de la Banque et de maintenir l'accessibilité au financement requis.

Ces objectifs doivent cadrer avec l'objectif global de la Banque, qui est de fournir un rendement des capitaux propres satisfaisant pour les actionnaires.

Dispositif sur les fonds propres de Bâle III

Les exigences en matière de fonds propres du comité de Bâle sur le contrôle bancaire (CBCB) sont mieux connues sous le nom de Bâle III.

Selon Bâle III, le total des fonds propres comprend trois composantes, soit les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les autres éléments de fonds propres de catégorie 1 et les fonds propres de catégorie 2. Les ratios de fonds propres réglementaires sensibles aux risques sont calculés en divisant les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, les fonds propres de catégorie 1 et le total des fonds propres par leurs actifs pondérés en fonction des risques respectifs. En 2015, Bâle III a également mis en œuvre un ratio de levier non basé sur le risque pour compléter les exigences de fonds propres sensibles aux risques. Le ratio de levier a pour objectif d'empêcher le secteur bancaire d'utiliser le levier à outrance. Le ratio de levier est calculé en divisant les fonds propres de catégorie 1 par l'exposition au ratio de levier, dont les principaux éléments comprennent les actifs au bilan, avec des ajustements faits aux expositions sur les cessions temporaires de titres et les dérivés, et des montants de l'équivalent-crédit pour les positions hors bilan.

Situation des fonds propres et ratios des fonds propres

Le dispositif de Bâle permet aux banques admissibles d'établir leurs fonds propres en fonction de leur méthode interne d'évaluation, de gestion et d'atténuation des risques. Il établit les méthodes d'évaluation pour le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel. La Banque utilise des approches avancées pour la majorité de ses portefeuilles. Depuis le troisième trimestre de 2016, le BSIF autorise la Banque à calculer la plupart des actifs pondérés en fonction des risques liés au crédit dans le portefeuille de prêts de détail du secteur Services de détail aux États-Unis selon l'approche NI avancée. Pour les autres actifs du secteur Services de détail aux États-Unis, la méthode standard à l'égard du risque de crédit continue d'être utilisée.

Aux fins comptables, la Banque suit les IFRS pour la consolidation des filiales et des coentreprises. Aux fins des fonds propres réglementaires, les filiales d'assurances sont déconsolidées et présentées comme une déduction des fonds propres. Les filiales d'assurances sont assujetties à leurs propres normes de communication en matière d'adéquation des fonds propres selon la ligne directrice du BSIF sur le montant minimal permanent requis pour le capital et l'excédent, et le test du capital minimal. À l'heure actuelle, aux fins des fonds propres réglementaires, toutes les entités de la Banque sont soit consolidées, soit déduites des fonds propres, et aucun excédent de capital provenant d'une entité n'est constaté.

Certaines des filiales de la Banque doivent respecter la réglementation du BSIF ou celle d'autres autorités de réglementation. Un grand nombre de ces filiales ont des exigences minimales de capitaux à respecter, et ces dernières pourraient limiter la capacité de la Banque à affecter une partie de ces capitaux ou de ces fonds à d'autres fins.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2016, la Banque s'est conformée à la ligne directrice du BSIF en vertu du cadre de Bâle III sur les ratios de fonds propres et le ratio de levier. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les cibles du BSIF pour les banques canadiennes désignées BISI à l'égard du ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, du ratio de fonds propres de catégorie 1 et du ratio du total des fonds propres sont assujetties à un supplément de 1 % de fonds propres en actions ordinaires et sont respectivement de 8 %, 9,5 % et 11,5 %.

Pour le calcul du ratio de levier (comme dans le cas du multiple de l'actif par rapport aux fonds propres utilisé précédemment), le BSIF prévoit aussi des mesures transitoires concernant la mise en œuvre des IFRS qui permettent l'exclusion des actifs titrisés et vendus dans le cadre de programmes soutenus par la SCHL avant le 31 mars 2010.

Le tableau qui suit résume la situation des fonds propres réglementaires de la Banque aux 31 octobre.

Situation des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	<i>Aux</i>	
	31 octobre	31 octobre
	2016	2015
Fonds propres		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	42 328 \$	37 958 \$
Fonds propres de catégorie 1	49 397	43 416
Total des fonds propres	61 816	53 600
Actifs pondérés en fonction des risques servant à calculer les ratios de fonds propres¹		
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	405 844 \$	382 360 \$
Fonds propres de catégorie 1	405 844	383 301
Total des fonds propres	405 844	384 108
Ratios de fonds propres et de levier financier		
Ratio de fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires ¹	10,4 %	9,9 %
Ratio de fonds propres de catégorie 1 ¹	12,2	11,3
Ratio du total des fonds propres ¹	15,2	14,0
Ratio de levier financier	4,0	3,7

¹ Conformément à la ligne directrice définitive sur les normes de fonds propres, l'application de l'exigence de fonds propres touchés par le rajustement de la valeur du crédit (RVC) sera progressive jusqu'au premier trimestre de 2019. Chaque ratio de fonds propres comporte sa propre composante actifs pondérés en fonction des risques, conformément à la méthode progressive d'intégration du RVC prescrite par le BSIF. Les facteurs scalaires d'intégration progressive du RVC pour la composante actifs pondérés en fonction des risques aux fins des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, des fonds propres de catégorie 1 et du total des fonds propres sont respectivement de 64 %, 71 % et 77 %.

NOTE 34 : GESTION DES RISQUES

Les politiques et les procédures relatives à la gestion des risques de la Banque sont présentées dans le rapport de gestion. Les passages ombragés de la section «Gestion des risques» du rapport de gestion, qui portent sur le risque de marché, le risque de liquidité et le risque d'assurance, font partie intégrante des états financiers consolidés de 2016.

NOTE 35 : RENSEIGNEMENTS SUR LES FILIALES

La liste ci-après présente les filiales importantes détenues directement ou indirectement.

FILIALES IMPORTANTES¹

(en millions de dollars canadiens)

			Au 31 octobre 2016
			Valeur comptable des actions détenues par la Banque
Amérique du Nord	Emplacement du siège social ou du bureau principal²	Description	
Meloche Monnex inc.	Montréal (Québec)	Société de portefeuille fournissant des services de gestion aux filiales	1 660 \$
Sécurité Nationale compagnie d'assurance	Montréal (Québec)	Compagnie d'assurance	
Primum compagnie d'assurance	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
TD assurance directe inc.	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurances générales TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Compagnie d'assurance habitation et auto TD	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	
Gestion de Placements TD Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	314
Gestion privée TD Waterhouse Inc.	Toronto (Ontario)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
Financement auto TD (Canada) inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 966
Services de financement auto TD Inc.	Toronto (Ontario)	Entité de financement automobile	1 325
Services de Financement TD Résidentiel Inc.	Toronto (Ontario)	Prêteur hypothécaire	48
Services de financement TD inc.	Toronto (Ontario)	Entité de services financiers	163
TD Group US Holdings LLC	Wilmington (Delaware)	Société de portefeuille	48 548
Toronto Dominion Holdings (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de portefeuille	
TD Securities (USA) LLC	New York (New York)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (Texas) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion (New York) LLC	New York (New York)	Entité de services financiers	
Toronto Dominion Capital (U.S.A.), Inc.	New York (New York)	Société de placement dans les petites entreprises	
TD Bank US Holding Company	Cherry Hill (New Jersey)	Société de portefeuille	
Epoch Investment Partners, Inc.	New York (New York)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	
TD Bank USA, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine	
TD Bank, National Association	Wilmington (Delaware)	Banque nationale américaine	
TD Auto Finance LLC	Farmington Hills (Michigan)	Entité de financement automobile	
TD Equipment Finance, Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Entité de services financiers	
TD Private Client Wealth LLC	New York (New York)	Courtier et conseiller en placement inscrit	
TD Wealth Management Services Inc.	Cherry Hill (New Jersey)	Agence d'assurance	
Services d'investissement TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en fonds communs de placement	32
TD, Compagnie d'assurance-vie	Toronto (Ontario)	Compagnie d'assurance	63
La Société d'hypothèques TD	Toronto (Ontario)	Société de prêt et de dépôt	12 102
La Société d'Hypothèques Pacifique TD	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de dépôt	
La Société Canada Trust	Toronto (Ontario)	Société de fiducie, de prêt et de dépôt	
Valeurs Mobilières TD Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières et placements	1 913
TD Vermillion Holdings ULC	Vancouver (Colombie-Britannique)	Société de portefeuille	20 451
TD Financial International Ltd.	Hamilton (Bermudes)	Société de portefeuille	
TD Reinsurance (Barbados) Inc.	St. James (Barbade)	Société de réassurance	
Toronto Dominion International Inc.	St. James (Barbade)	Société de prêt intragroupe	
TD Waterhouse Canada Inc.	Toronto (Ontario)	Courtier en valeurs mobilières	2 044
TDAM USA Inc.	Wilmington (Delaware)	Conseils en placement et gestion de portefeuille	12
International			
TD Bank International S.A.	Luxembourg (Luxembourg)	Courtage direct international	43
TD Bank N.V.	Amsterdam (Pays-Bas)	Banque néerlandaise	699
TD Ireland	Dublin (Irlande)	Société de portefeuille	1 056
TD Global Finance	Dublin (Irlande)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Luxembourg International Holdings	Luxembourg (Luxembourg)	Société de portefeuille	7 091
TD Ameritrade Holding Corporation ³	Omaha (Nebraska)	Courtier en valeurs mobilières	
TD Wealth Holdings (UK) Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille	139
TD Direct Investing (Europe) Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier direct	
Thirdco II Limited	Leeds (Angleterre)	Société de portefeuille de placement	108
TD Asset Administration UK Limited	Leeds (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières étrangères	
Toronto Dominion Australia Limited	Sydney (Australie)	Courtier en valeurs mobilières	238
Toronto Dominion Investments B.V.	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	1 028
TD Bank Europe Limited	Londres (Angleterre)	Banque du Royaume-Uni	
Toronto Dominion Holdings (U.K.) Limited	Londres (Angleterre)	Société de portefeuille	
TD Securities Limited	Londres (Angleterre)	Courtier en valeurs mobilières	
Toronto Dominion (South East Asia) Limited	Singapour (Singapour)	Institution financière étrangère	1 310

¹ À moins d'indication contraire, La Banque Toronto-Dominion détient directement, ou par l'entremise de ses filiales, 100 % de l'entité ou 100 % des actions avec droit de vote et sans droit de vote émises et en circulation des entités énumérées.

² Chaque filiale est constituée en société ou structurée dans le pays où se situe son siège social ou son bureau principal, à l'exception de Toronto Dominion Investments B.V., une société constituée aux Pays-Bas dont le bureau principal est situé au Royaume-Uni.

³ Au 31 octobre 2016, la participation comme présentée de la Banque s'établissait à 42,38 % (41,54 % au 31 octobre 2015) des actions en circulation de TD Ameritrade Holding Corporation. TD Luxembourg International Holdings et TD Ameritrade Holding Corporation, qu'elle détient, sont présentées en raison de l'importance de la participation de la Banque dans TD Ameritrade Holding Corporation.

FILIALES SOUMISES À DES RESTRICTIONS LIMITANT LE TRANSFERT DE FONDS

Certaines filiales de la Banque doivent satisfaire à des exigences réglementaires, conformément aux lois applicables, afin de pouvoir transférer des fonds, y compris pour le versement de dividendes, le remboursement de prêts ou le rachat de débetures subordonnées émises, à la Banque. Ces exigences usuelles comprennent, entre autres, sans s'y limiter :

- les exigences des organismes de réglementation locaux en matière d'adéquation des fonds propres et de l'excédent;
- les exigences du dispositif de Bâle relatives au pilier 1 et au pilier 2;
- les exigences d'approbation de l'organisme de réglementation local;
- les lois locales sur les sociétés et sur les valeurs mobilières.

Au 31 octobre 2016, les actifs nets des filiales assujetties à des exigences réglementaires ou à des normes de fonds propres s'établissaient à 73,1 milliards de dollars (66,2 milliards de dollars au 31 octobre 2015), compte non tenu des éliminations intersociétés.

En plus des exigences réglementaires décrites ci-dessus, la Banque peut devoir respecter des restrictions importantes qui limitent sa capacité à utiliser les actifs ou à régler les passifs de membres de son groupe. Des restrictions contractuelles importantes peuvent découler de la fourniture de sûretés à des tiers dans le cadre normal des activités, par exemple dans le cas de transactions de financement garanties; dans le cas d'actifs titrisés qui sont rendus non disponibles par la suite pour un transfert par la Banque; et dans le cas d'actifs transférés dans d'autres entités structurées consolidées ou non consolidées. L'incidence de ces restrictions a été présentée aux notes 9 et 28.

Outre les participations ne donnant pas le contrôle présentées à la note 21, il n'y a aucune restriction importante sur la capacité de la Banque à accéder aux actifs ou à les utiliser ni sur sa capacité à régler les passifs des filiales au sein du groupe en raison de droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle.

ANNEXE 99.4

RENDEMENT DE L'ACTIF, RATIO DE DISTRIBUTION ET RATIO FONDS PROPRES/ACTIF^{1, 2}

	<i>Trois mois clos les</i>				<i>Exercices clos les</i>		
	31 octobre 2016	31 juillet 2016	30 avril 2016	31 janvier 2016	31 octobre 2016	31 octobre 2015	31 octobre 2014
Rendement de l'actif – comme présenté ³	0,75 %	0,80 %	0,72 %	0,77 %	0,76 %	0,75 %	0,83 %
Rendement de l'actif – rajusté ⁴	0,77	0,82	0,80	0,78	0,79	0,81	0,86
Ratio de distribution – comme présenté ⁵	45,7	44,4	51,2	43,6	46,1	47,3	44,3
Ratio de distribution – rajusté ⁶	44,9	43,3	45,9	43,1	44,3	43,3	43,0
Ratio fonds propres/actif ⁷	6,0	6,0	6,1	6,1	6,1	5,9	5,8

¹ Calculés selon l'*Industry Guide 3* de la Securities and Exchange Commission des États-Unis.

² Les résultats financiers de la Banque sont dressés selon les Normes internationales d'information financière (IFRS), soit les principes comptables généralement reconnus (PCGR) actuels. La Banque désigne les résultats dressés selon les IFRS «comme présentés». La Banque utilise également des mesures financières non conformes aux PCGR qui sont désignées «résultats rajustés» afin d'évaluer chacun de ses secteurs d'exploitation et de mesurer son rendement global. Se reporter à la section «Aperçu des résultats financiers» des états financiers consolidés de 2016 de la Banque (www.td.com/francais (onglet investisseur)) pour plus d'information, une description des résultats comme présentés et rajustés, une liste des éléments à noter et un rapprochement des mesures non conformes aux PCGR.

³ Quotient du résultat net comme présenté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

⁴ Quotient du résultat net rajusté attribuable aux actionnaires ordinaires et aux participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales par l'actif moyen total.

⁵ Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action comme présenté.

⁶ Quotient des dividendes déclarés par action ordinaire par le résultat de base par action rajusté.

⁷ Quotient du total des fonds propres moyens (y compris les participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales) par l'actif moyen total.

ANNEXE 99.5

CALENDRIER DES ÉCHÉANCES D'OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(en millions de dollars canadiens)

					31 octobre	31 octobre
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	2016	2015
					Total	Total
Dépôts ^{1,2}	673 167 \$	49 285 \$	38 607 \$	12 425 \$	773 484 \$	696 606 \$
Passifs de titrisation ³						
Passifs de titrisation à la juste valeur	2 002	2 987	3 277	3 535	11 801	10 075
Passifs de titrisation au coût amorti	8 280	4 207	3 117	2 275	17 879	22 687
Billets et débiteures subordonnés ³	–	–	–	10 891	10 891	8 637
Passif au titre des actions privilégiées	–	–	–	35	35	34
Passifs liés aux entités structurées	957	3 091	750	671	5 469	3 400
Paievements d'intérêts contractuels ^{4, 5}	2 885	3 995	2 504	20 549	29 933	29 169
Engagements en vertu de contrats de location simple	942	1 710	1 359	3 944	7 955	8 066
Engagements en vertu de contrats de location-financement	27	54	20	14	115	106
Ententes de services de réseau	–	–	–	–	–	15
Guichets automatiques	74	42	2	–	118	171
Technologie de centre d'appels	32	29	–	–	61	93
Licences de logiciels et entretien de l'équipement	213	197	33	–	443	377
Total	688 579 \$	65 597 \$	49 669 \$	54 339 \$	858 184 \$	779 436 \$

¹ Comme les dépôts à vue et les dépôts sur préavis n'ont pas d'échéance précise et peuvent être retirés au gré du déposant, les obligations sont considérées être à moins de un an.

² Les montants comprennent des dépôts détenus à des fins de transaction qui sont comptabilisés à la juste valeur et comprennent des ajustements au montant de base si les dépôts font l'objet d'une relation de couverture. Les paievements d'intérêts contractuels et courus sont également inclus.

³ Les montants sont présentés sur une base non actualisée.

⁴ Les montants comprennent les obligations d'intérêts cumulés et futurs estimatifs sur les dépôts à terme, les passifs de titrisation, les billets et débiteures subordonnés et le papier commercial adossé à des actifs fondés sur les taux d'intérêt et de change applicables, respectivement, au 31 octobre 2016 et au 31 octobre 2015. Les montants ne comprennent pas les rendements sur les instruments lorsque l'obligation de paiement de la Banque se fonde sur le rendement d'indices boursiers.

⁵ Les obligations liées aux intérêts sur les billets et débiteures subordonnés sont calculées d'après leur date d'échéance contractuelle. Se reporter à la note 19 des états financiers consolidés de 2016 de la Banque pour plus de renseignements.

RATIOS OF EARNINGS TO FIXED CHARGES

(millions of Canadian dollars, except as noted)

	<i>For the year ended</i>				
	October 31 2016	October 31 2015	October 31 2014	October 31 2013	October 31 2012
Excluding interest on deposits fixed charges					
Interest expense (excluding deposits)	\$ 1,959	\$ 1,950	\$ 2,060	\$ 1,938	\$ 2,323
Estimated interest within rental expense	127	109	106	102	108
Preferred stock dividend requirements of consolidated subsidiaries	35	32	28	42	41
Total fixed charges	2,121	2,091	2,194	2,082	2,472
Preferred stock dividend requirements of parent entity	176	119	172	218	230
Total fixed charges and preferred dividends	2,297	2,210	2,366	2,300	2,702
Earnings					
Net Income before income taxes	11,404	9,794	9,734	8,009	7,578
Less: income/(loss) from equity investees	433	377	320	272	234
Add: fixed charges	2,121	2,091	2,194	2,082	2,472
Total earnings	\$ 13,092	\$ 11,508	\$ 11,608	\$ 9,819	\$ 9,816
Ratio of earnings to fixed charges	6.17	5.50	5.29	4.72	3.97
Ratio of earnings to fixed charges and preferred dividends	5.70	5.21	4.91	4.27	3.63
Including interest on deposits fixed charges					
Interest expense (including deposits)	\$ 6,717	\$ 6,192	\$ 6,373	\$ 6,399	\$ 6,993
Estimated interest within rental expense	127	109	106	102	108
Preferred stock dividend requirements of consolidated subsidiaries	35	32	28	42	41
Total fixed charges	6,879	6,333	6,507	6,543	7,142
Preferred stock dividend requirements of parent entity	176	119	172	218	230
Total fixed charges and preferred dividends	7,055	6,452	6,679	6,761	7,372
Earnings					
Net Income before income taxes	11,404	9,794	9,734	8,009	7,578
Less: income/(loss) from equity investees	433	377	320	272	234
Add: fixed charges	6,879	6,333	6,507	6,543	7,142
Total earnings	\$ 17,850	\$ 15,750	\$ 15,921	\$ 14,280	\$ 14,486
Ratio of earnings to fixed charges	2.59	2.49	2.45	2.18	2.03
Ratio of earnings to fixed charges and preferred dividends	2.53	2.44	2.38	2.11	1.97

Code d'éthique

Le *Code de conduite et d'éthique professionnelle à l'intention des employés et des administrateurs* est intégré par renvoi au formulaire 6-K déposé auprès de la SEC le 16 mars 2016.

ANNEXE 99.8

Consentement du cabinet d'experts-comptables indépendant inscrit

Nous consentons à ce qu'il soit fait mention de notre cabinet sous la rubrique «Experts» et à ce que soient utilisés dans le présent rapport annuel sur Formulaire 40-F nos rapports datés du 30 novembre 2016 sur le bilan consolidé de La Banque Toronto-Dominion (la «Banque») aux 31 octobre 2016 et 2015, et les états consolidés du résultat, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 octobre 2016, et sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Banque en date du 31 octobre 2016.

Nous consentons également à ce que soient intégrés par renvoi nos rapports datés du 30 novembre 2016 figurant dans les déclarations d'inscription de la Banque suivantes :

- 1) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-83232),
- 2) Déclaration d'inscription (Formulaire F-3 N° 333-211718),
- 3) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-12948),
- 4) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-120815),
- 5) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-142253),
- 6) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-150000),
- 7) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-167234), et
- 8) Déclaration d'inscription (Formulaire S-8 N° 333-169721).

(signé) Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 1^{er} décembre 2016

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Bharat Masrani, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fautive ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 1^{er} décembre 2016

(signé) *Bharat Masrani*

Bharat Masrani

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 302
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

Je, Riaz Ahmed, atteste ce qui suit :

1. J'ai examiné le présent rapport annuel sur formulaire 40-F de La Banque Toronto-Dominion.
2. À ma connaissance, le présent rapport ne contient pas d'information fausse ou trompeuse concernant un fait important et n'omet aucun fait important devant être déclaré ou nécessaire à une déclaration non trompeuse compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite, au sujet de l'exercice visé par le présent rapport.
3. À ma connaissance, les états financiers et les autres éléments d'information financière présentés dans le présent rapport donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'émetteur aux dates de clôture des exercices présentés dans le rapport ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices présentés dans le présent rapport.
4. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons la responsabilité d'établir et de maintenir des contrôles et procédures de communication (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(e) et 15d-15(e) de la loi de 1934) et le contrôle interne à l'égard de l'information financière (selon la définition donnée dans les règles 13a-15(f) et 15d-15(f) de la loi de 1934) de l'émetteur, et nous avons :
 - a) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ces contrôles et procédures de communication de l'information pour fournir une assurance que l'information importante relative à l'émetteur, y compris ses filiales consolidées, nous est communiquée par d'autres personnes au sein de ces entités, en particulier pendant la période où le présent rapport est établi;
 - b) conçu ou fait concevoir sous notre supervision ce contrôle interne à l'égard de l'information financière pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux principes comptables généralement reconnus;
 - c) évalué l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de l'émetteur et avons présenté dans le présent rapport nos conclusions sur l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information, à la fin de la période visée par le présent rapport, conformément à notre évaluation; et
 - d) communiqué dans le présent rapport toute modification du contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur survenue pendant la période visée par le rapport annuel et qui a touché de façon importante, ou qui devrait raisonnablement toucher de façon importante, le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur; et
5. L'autre dirigeant de l'émetteur qui souscrit une attestation et moi-même avons communiqué, d'après notre plus récente évaluation du contrôle interne à l'égard de l'information financière, aux auditeurs de l'émetteur et au comité d'audit du conseil d'administration de l'émetteur (ou aux personnes qui remplissent les fonctions équivalentes) :
 - a) toutes les déficiences significatives et faiblesses importantes dans la conception ou le fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière qu'il est raisonnable de croire qu'elles toucheront défavorablement la capacité de l'émetteur d'enregistrer, de traiter, de résumer et de présenter l'information financière; et
 - b) toute fraude, importante ou non, qui met en cause la direction ou d'autres employés qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de l'émetteur.

Date : Le 1^{er} décembre 2016

(signé) Riaz Ahmed

Riaz Ahmed

Chef de groupe et chef des finances

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Bharat Masrani, président du groupe et chef de la direction de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 1^{er} décembre 2016

(signé) *Bharat Masrani*

Bharat Masrani

Président du groupe et chef de la direction

**Attestation conformément à l'article 1350 du titre 18
du U.S. Code en la forme adoptée conformément à l'article 906
de la loi des États-Unis intitulée *Sarbanes-Oxley Act of 2002***

En ce qui concerne le rapport annuel de La Banque Toronto-Dominion Bank (la « Banque ») sur formulaire 40-F pour l'exercice terminé le 31 octobre 2016, tel qu'il a été déposé auprès de la Securities and Exchange Commission à la date des présentes (le « rapport »), je, Riaz Ahmed, chef de groupe et chef des finances de la Banque, atteste, conformément à l'article 1350 du titre 18 du U.S. Code, en la forme adoptée conformément à l'article 906 de la loi intitulée *U.S. Sarbanes-Oxley Act of 2002*, ce qui suit :

1. le rapport respecte intégralement les exigences de l'alinéa 13(a) ou 15(d) de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934*; et
2. l'information contenue dans le rapport présente fidèlement, à tous les égards importants, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Banque.

Date : Le 1^{er} décembre 2016

(signé) *Riaz Ahmed*

Riaz Ahmed

Chef de groupe et chef des finances